Secrétariat du Grand Conseil **PL 13091-A**

Date de dépôt : 13 juin 2022

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2021

Seconde partie

(Annexes du rapport de majorité)

ATAR ROTO PRESSE – 100 ex. – 06.22

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Comptes 2021

Audition PP A
Secrétariat général du Grand Conseil

jeudi 12 mai 2022

Membres titulaires

Alberto Velasco, rapporteur	S
Françoise Sapin	MCG

Procès-verbaliste : Carla Hunyadi

Assistent	Fonction	Département
KOELLIKER Laurent	Sautier	SGGC
RENFER Irène	Secrétaire générale adjointe	SGGC
CLAVIEN VECCHIO Natacha	Responsable RH et finances	SGGC

Annexes et documents distribués en séance

Néant.

M. Koelliker explique que l'année 2021 a encore été marquée par quelques perturbations liées à la pandémie, perturbations qui ne se ressentent pas dans les comptes, car ils sont quasiment au même niveau de comptes qu'en 2019. En 2020, ils étaient à 500 000 francs en dessous des comptes de 2019. Ils ont perdu une session entière liée à la pandémie pendant cette année-là et en 2021 ils ont pu avoir toutes les sessions prévu au programme, y compris une session supplémentaire accolée à une session ordinaire. Malgré tout cela, ils étaient encore à 11 sessions sur l'année, donc une de moins que lorsqu'ils siégeaient à l'Hôtel-de-Ville. Tout cela se traduit au niveau des comptes : en 2019, la situation était normale, en 2020 il y a eu une chute et en 2021 ils sont pratiquement remontés au niveau de 2019.

Une commissaire ajoute qu'ils sont quand même plus bas que le budget, il y a presque 200 000 francs de moins rien que pour les temps de présence, et M. Koelliker explique qu'une session de 5 séances c'est, en gros, 100 000 francs. Ils ont toujours eu comme règle d'avoir un budget suffisant pour permettre à une commission qui devrait siéger davantage de devoir le faire sans aller solliciter au préalable une autorisation de dépassement de crédits, ce qui est arrivé une fois en 2017 avec la commission d'enquête parlementaire. Sinon, depuis une vingtaine d'années, les comptes du Grand Conseil sont toujours un peu en deçà du budget parce que le Grand Conseil ne fait pas appel à cette marge à disposition pour siéger davantage selon les besoins.

Heure supplémentaire

Au sujet des heures supplémentaires (301050), M. Koelliker répond qu'une partie concerne les cadres supérieurs ; c'est l'indemnité liée aux cadres supérieurs qui sont amenés à faire des heures supplémentaires, avec une rétribution forfaitaire de 2% à partir de 100 heures supplémentaires et de 3% à partir de 200 heures supplémentaires. Cela recoupe cet élément-là pour les 2/3. Les 1/3 restants concernent la mobilisation du personnel pour les sessions du Grand Conseil qui ont lieu le soir, jusqu'à 23 heures. Chaque fin d'année, ils font la demande, sur la base de justificatifs, donc c'est quand même assez contrôlé.

Matériel de bureau

Concernant le fait que le matériel de bureau comprend presque la moitié du budget (310000), M. Koelliker explique que c'est en partie à cause de la pandémie. Les fournitures de bureau, c'est l'achat du papier, stylos, agrafeuses, etc. Il est vrai qu'en 2020, ils n'avaient pas dépensé autant. C'était lié à la baisse des matières premières des fournitures. Si on regarde maintenant, les prix du papier ont augmenté. Bref, cela concerne le petit matériel de bureau.

Frais de repas et de logements (317010).

M. Koelliker répond que les frais de logement sont assez rares. Les frais de transport, ce sont principalement les abonnements de bus, les frais de parking, les billets de train. Cela inclut également les frais liés lors de la sortie du Président du Grand Conseil. Les frais de repas et de logement sont en fait essentiellement des frais de repas, comme les repas de commission par exemple. Les frais de logement c'est par exemple quand ils ont passé une nuit à Vevey. Mais c'est rare.

Ligne 319900, indemnités, taxes de témoins et jurés, indus.

M. Koelliker indique que c'est la dénomination standard du plan comptable. En fait, cette rubrique concerne des charges d'exploitation, qui regroupent la dotation pour les assistants politiques (420 000 francs) et le financement des partis politiques qui représente 1 000 060 francs.

M[me] Clavien Vecchio précise que cela comprend aussi les indemnités de procédure, lorsque le Grand Conseil perd un recours.

Ligne 301 008 : Réduction linéaire du personnel administratif.

Étonnés de l'existence de cette réduction les commissaires demandent la raison de celle-ci et M. Koelliker explique qu'elle existe toujours, mais au niveau du budget. C'est une méthode pour réduire les charges de personnel du budget en arguant que c'est le temps de latence entre le départ d'un employé et l'engagement de son remplaçant. Ils calculent qu'entre le moment où un employé part et celui où son remplaçant arrive, cela représente un taux qui fait partie de la réduction linéaire. Mais c'est une rubrique budgétaire qui n'entre pas dans les comptes.

En réponse à la question de savoir si c'est en plus de l'effet Noria, M. Koelliker répond que ça c'est autre chose, qui s'ajoute en effet.

Il est cité l'exemple : si une secrétaire part et qu'elle ne revient que 5 mois après, elle demande s'ils mettent quelque chose dans les comptes, et M. Koelliker répond que cela viendra sous la première ligne (301). Quant à savoir pourquoi ils sont à -290, M. Koelliker répond qu'ils ont 2 ETP qui ne sont pas pourvus pour l'instant et c'est l'équivalent de la valorisation de ces ETP. La différence interviendra sur cette ligne-là et l'autre est une ligne budgétaire.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Les commissaires trouvent qu'ils devraient avoir, dans les comptes, la raison pour laquelle ils ne l'ont pas utilisée, et M. Koelliker répond qu'il faut demander cela à la direction générale des finances de l'État. C'est eux qui ont introduit cela. C'est un calcul moyen. Ils ont mis 63 000, mais ils n'ont eu aucun départ donc ils ne vont pas pouvoir économiser ce montant. La valorisation est sur la ligne du dessus, qui, elle, indique quel est l'argent réel. Il est vrai que l'on pourrait fusionner les deux lignes. En l'occurrence, comme ils avaient - 289 000 francs de dépensés et qu'ils auraient dû juste économiser 63 000, ils sont restés dans les clous. Mais c'est aléatoire, ils ne peuvent pas le garantir.

Honoraires mandataires

Sur la raison d'avoir eu beaucoup moins d'honoraires mandataires et M. Koelliker répond qu'il y avait ces 100 000 francs prévus pour des mandats externes qui n'ont pas été utilisés l'année dernière. Il n'y a pas eu d'avis de droit, c'est-à-dire que les recours contre les lois du Grand Conseil ont, pour la plupart, été défendus par les services juridiques des départements et il n'y a pas eu de facturation interne après coup. Lorsque le département ne veut pas ou ne peut pas défendre une loi, c'est eux qui prennent cela en charge avec un mandataire externe et dans ce cas-là c'est sur cette ligne. Le principal montant est surtout lié à la traduction en langue des signes, qui est faite par des mandataires externes.

Ligne 3099 « Autres charges de personnel ».

Concernant les « indemnités fixes au personnel », M. Koelliker répond que ce sont les téléphones portables et des frais de représentation le concernant. M^me^ Renfer ajoute que c'est pour les besoins du service.

Ligne 3170 « frais de déplacements et autres frais »,

En réponse à la question de savoir si cela à avoir avec les députés, M. Koelliker répond que non, cela concerne le secrétariat général. Quant à la raison pour laquelle ils n'ont pas utilisé tout l'argent qui a été mis à disposition, M. Koelliker répond qu'une grande partie a quand même été utilisée.

Un des commissaires estime qu'il ne faut pas non plus limiter les besoins afin de suivre ce que veut religieusement le Conseil d'État, parce qu'il est important que les institutions fonctionnent qualitativement.
M. Koelliker explique qu'ils ont un budget qui leur permet de fonctionner. Ils n'ont pas de soucis d'argent. Ils ne veulent pas pousser à la dépense. Le Secrétariat général a toujours été bien reçu par la commission lorsqu'ils ont fait des demandes. Il faut dire aussi que la règle de reports des crédits évite l'effet pervers de ces dépenses budgétaires de fin d'année.

Quant à savoir s'ils récupèrent bien 25%, et si 25% vont à la politique B, M. Koelliker confirme qu'ils récupèrent 25%. Il croit qu'il y a 25% du Secrétariat général, 20% au niveau Grand Conseil et les deux lignes sont fusionnées, et les 50% restants sont effacés.

Demande à l'OBA

Un commissaire relève les dépenses qui correspondent à des réparations minimes et demande s'ils doivent passer par l'OBA et vu le délai ne serait-il plus rationnel de disposer d'un petit budget qui serait utilisé par le service pour ce genre d'intervention ?

M. Koelliker admet qu'ils sont privilégiés, car ils sont dans un bâtiment classé et ont un service de conciergerie. Tout ce qui est entretien des bâtiments est fait par eux. Ils dépendent de l'OBA donc ils ont un accès privilégié aux ressources. Ils leur signalent leurs besoins.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Investissements

Au sujet des1,13 million, respectivement 18 millions, etc. M. Koelliker explique qu'il y avait des subtilités, des attributions de budgets à l'intérieur d'un PL. Ces 1 013 982 francs étaient le crédit qui faisait partie du PL de transformation de l'Hôtel-de-Ville, mais qui était dévolu aux installations électroniques (vote électronique, caméras…). Cette ligne a été sortie de la référence au OBA et leur a été affectée puisque c'était eux qui étaient les responsables. Ils ont préparé l'appel d'offres pour le système audiovisuel. Ils ont plutôt été associés étroitement aux appels d'offres. Ils n'ont pas vraiment eu de maîtrise sur les factures, mais ils ont plutôt été associés étroitement aux appels d'offres et au fait de s'assurer que ce qui avait été installé convenait. M. Koelliker répond que cela convient désormais.

Affichage des d'écrans

Au sujet des écrans d'affichage, et la raison du pourquoi ils n'ont pas découplé les deux. D'un côté, on met la personne et de l'autre côté, on met le suivi des demandes de paroles, M. Koelliker explique qu'à ce moment-là ils risquent d'avoir des mécontents. Ils ont déjà dû batailler pour avoir l'écran du minuteur. Les écrans sont rétractables. Dans l'ancienne salle, il n'y avait pas de retour-écran.
M. Koelliker répond qu'il comprend les remarques des députés, mais une large majorité est satisfaite de la version actuelle.

S'agissant des 300 000 francs à disposition, M. Koelliker explique que comme les travaux ont eu du retard, il y a certainement encore des factures qui doivent arriver. Le budget sera respecté.

Concernant les 1,5 million de francs, M. Koelliker répond que c'est leur crédit de renouvellement qui court sur 5 ans et qui permettra notamment de financer le renouvellement du matériel informatique l'année prochaine. Cela représente la moitié du budget.

Concernant le nouveau matériel pour les députés, M. Koelliker fait savoir qu'ils ont déjà choisi le nouveau matériel, parce qu'il y a un délai de commande de 8 mois. Quant à savoir si l'effet tablette (tactile) serait maintenu, M. Koelliker répond que non, car c'est trop fragile. Ils reviennent au modèle PC normal. Il est un peu moins grand, mais l'écran est plus grand. Les bords sont très fins donc l'écran est plus grand. Ils espèrent les recevoir au mois d'avril de l'année prochaine.

Concernant les 4 313 000 francs, M^{me} Clavien Vecchio indique que c'est la transformation des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2021

Audition Politique publique A – PRE

mardi 03 mai 2022

Commissaires :

M^me^ Françoise Sapin
M. Alberto Velasco Rapporteur

Procès-verbaliste : Mathilde Parisi

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
M. Serge Dal Busco	DI	Conseiller d'Etat
M^me^ Nathalie Fontanet	DF	Conseillère d'Etat
M^me^ Michèle Righetti	Chancellerie	Chancelière d'Etat
M. Fiumelli Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
M^me^ Malika Bussien	Chancellerie	Directrice administrative et financière

Annexes et documents distribués en séance

Néant.

Programme A02 / Conseil d'Etat

Un commissaire constate que les charges sont en baisse et demande la raison de cette baisse, et si cela correspond à une réorganisation au sein du département. Ensuite, il exprime ensuite son intérêt pour la Genève internationale, et relève être en souci à cause de la mise en question de la neutralité du pays, qui peut avoir une incidence grave pour le Canton. Il demande si le Conseil d'Etat en a débattu et sait que l'UDC lancera une initiative à ce sujet. Personnellement, il ne comprend pas qu'on puisse traiter ce point avec une telle légèreté au niveau des chambres fédérales.

M^me^ Fontanet répond que le Conseil d'Etat s'est penché sur ce sujet et a des inquiétudes, non pas sur la neutralité, mais sur le multilatéralisme et sa poursuite. En termes de sanctions, ce n'est pas la première fois que la Suisse en prend, elle le fait régulièrement et le Canton n'a rien à dire en ce qui concerne cette compétence fédérale. Sans prise de sanctions au niveau de la Confédération, la Suisse aurait pu devenir un lieu permettant d'éviter toutes les sanctions au niveau européen, ce qui n'est toutefois pas un souhait de la Suisse, qui ne l'a jamais fait. Le second point est de savoir comment on réagit par rapport à cette guerre et quelle est la place laissée à Genève, pour continuer à être un lieu accueillant des personnes pour des discussions de paix, dans lequel on peut être reconnu comme neutre. Elle fait part d'une inquiétude à ce niveau-là. Le Conseil d'Etat a eu des échanges informels à ce sujet, ainsi qu'avec M. Cassis,

Président de la Confédération, en charge de ces questions, très attaché à la Genève internationale et également soucieuse. On se rend compte dans les organisations internationales que le conflit exacerbe des prises de position et le possible est fait pour rappeler le rôle de Genève et de la Suisse. Toutefois, il ne faut pas lier cela aux sanctions. Certaines organisations internationales décident d'exclure les Russes, ce qui est problématique pour la poursuite du multilatéralisme. Il faut pouvoir continuer à discuter, Genève doit pouvoir conserver ce rôle. Le Conseil d'Etat en est conscient et la Confédération est à l'écoute des besoins de Genève et est consciente de ses besoins.

A la suite de quoi, le commissaire relève qu'indépendamment des positions politiques, la Suisse est un lieu qui depuis tout temps, a accueilli des belligérants, pour trouver des accords. Certaines déclarations, notamment de la part de conseillers nationaux, pourraient avoir des conséquences.

M. Dal Busco comprend les inquiétudes du commissaire, car cette question est délicate. Il évoque une solidarité envers les voisins européens. Si une neutralité pure et dure avait été adoptée, on peut se demander comment cela aurait été ressenti par les pays européens. Un autre point inquiétant pour la Suisse et pour Genève, c'est la question européenne, car il pense que cela causera un problème important. Il souligne qu'alors même que l'ONU ne s'était pas prononcée, l'organisation des droits de l'homme à Genève a exclu la Russie. Il pense que cela nuit à la multilatéralité.

Baisse des charges
Concernant la diminution des charges dans les services, M. Dal Busco répond concernant le Conseil d'Etat, en soulignant une forte présence des effets de la pandémie. En effet, une série d'événements prévus dans les budgets n'ont pas eu lieu.

Mme Righetti évoque une adaptation de la provision pour les magistrats. Le calcul se fait en 2020, afin d'avoir les chiffres en 2021 pour le budget et les comptes. Il y a eu des entrées, des sorties et des décès. Elle évoque 1,4 million de francs de provisions, qui ont été adaptés à la baisse, ce qui représente la plus grande partie. Pour le reste, que ce soit sur la nature 31 des dépenses ou sur les subventions 36, pour la dimension protocoles, réceptions ou les événements des affaires transfrontalières, il y a eu moins de dépenses. En effet, il y a eu moins d'occasions d'organiser ce type d'événements. Il y a eu un effet pandémie et une adaptation de la provision, toutefois, il n'y a pas eu d'autre velléité de baisser.

Le commissaire conclut que ce n'est donc pas une question structurelle !
Mme Fontanet répond par la négative. Elle relève que ce n'est pas non plus le cas pour le programme A 05. Elle relève une petite baisse de -2 %, toutefois, il n'y a pas de velléité particulière. Si l'on décide d'une baisse de charges, on le fait au moment du budget. Ce qui est accordé entre le budget et les comptes, c'est qu'on a pu moins dépenser, ou des engagements ont pris davantage de temps, ce qui occasionne une légère baisse, ou des réalisations qui n'ont pas abouti, dans le cadre de la pandémie. Il n'y a pas de volonté dans un exercice aux comptes, de faire des baisses de charges.

Ensuite, il relève que, vu les variations d'ETP très faibles, par rapport à la variation de charges, c'est pour cette raison qu'il a évoqué la question d'une réforme structurelle. Par ailleurs, faisant référence aux débats qui se déroulent au sein du Grand Conseil lors des débats sur le budget ou l'on arrive à refuser des budgets pour des déficits qui, aux comptes se transforme systématiquement en un excèdent. Les marges d'incertitude sont telles que l'on n'est pas dans

les chiffres, mais plutôt dans la posture. Cela n'a pas de sens de débattre sur des différentiels de 0,5% à 0,6%, l'objectif étant de débattre sur les politiques publiques qu'on souhaite ou pas.

Mme Fontanet souligne que depuis quatre ans, les discussions autour du budget sont constituées uniquement de postures politiques. Ensuite, elle relève qu'il y a des questions à se poser, s'agissant des revenus fiscaux et des estimations fiscales, qui ont permis de passer d'une situation de déficit importante, à une situation de bénéfice. Elle évoque une période d'incertitude avec la crise Covid, comme cela n'a jamais connu. On ne savait pas quelles entreprises allaient performer et quels allaient être les coûts de l'ensemble des aides apportées. En 2021, on peut être satisfait, car les entreprises ont performé, selon les estimations. Malheureusement, on repart dans la même incertitude cette année, à cause des effets de la pandémie, mais également en raison des effets de la guerre, sur les entreprises. Elle précise que 50% des revenus fiscaux des personnes morales sont liés au commerce international. Il y a une incertitude à ce niveau pour l'année en cours et pour l'évaluation des recettes fiscales pour 2023. Elle rappelle que la commission de contrôle de gestion et la Cour des comptes avaient eu l'occasion d'évaluer la qualité des estimations de l'AFC et l'avaient jugée très bonne. Si le Conseil d'Etat avait pu savoir que les comptes allaient être aussi bons, il y aurait eu des demandes supplémentaires au budget 2021, ce qui aurait permis une adoption plus sereine du projet de budget.

Programme A03 / Exercice des droits politiques

Le commissaire aborde l'exercice des droits politiques, en relevant le fait que l'ensemble des votations ont eu lieu, malgré la pandémie. De ce fait, il tient à féliciter le Conseil d'Etat pour l'organisation parfaite et le maintien des votations. Ensuite, il évoque, toutefois malgré cela, une diminution des charges.

Mme Rigjetti répond que deux éléments ne sont pas connus à l'avance : le nombre d'objets pendant les votations et le nombre de signatures à contrôler. La baisse présente sur les charges du personnel, les auxiliaires ou les dépenses dépend de plusieurs éléments. Elle est notamment liée à la mutualisation de la votation à l'élection au premier tour, pour l'élection complémentaire du Conseil d'Etat. Ensuite, au deuxième tour, le taux de participation a été de 35%, ce qui est faible et engendre donc une marge de non-dépense, par rapport à ce qui avait été budgété. Concernant le nombre de signatures, contrôlées dans le cadre des initiatives et référendums, il y a en a eu moins que prévu. Un autre point important est qu'il y a eu peu d'objets de votations entre les mois de mars, juin et septembre, ce qui engendre une baisse des coûts de production de la votation, en termes d'impression et d'affranchissement. Le montant de 1,3 million de charges en moins est ventilé entre une baisse de coûts d'auxiliaires de personnel et une baisse de coûts d'affranchissement et d'impression des brochures. Elle relève que le budget d'une votation est d'environ 1 million de francs et que celui d'une élection est de 1,2 million de francs. Une mutualisation est possible, toutefois, cela dépend notamment du nombre d'objets cantonaux passés en votation. Elle évoque une méthode de calcul basée sur le scénario le plus probable du budget.

Le commissaire relève qu'on ne peut pas prendre des chiffres des comptes comme référence pour reconstruire un budget. C'est fondamentalement les prestations à fournir qui doivent être la référence.
Mme Righetti relève que chaque année, le budget de ce programme varie en fonction du nombre de scrutins attendus. En 2023, le budget sera plus important, car il y a l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, ainsi que l'élection au niveau des chambres fédérales à l'automne, il baissera en 2024, et raugmentera en 2025 pour le communal. Ainsi, le budget tient compte des variations en fonction des élections.

Mme Bussien relève que le budget est établi sur la base d'hypothèses, qui ne se réalisent pas forcément dans les comptes.

Le commissaire souligne qu'indépendamment des événements, qui sont fluctuants et imprévisibles, la structure de l'Etat reste identique. A son sens, les variations constatées en raison des événements ne doivent pas être une référence pour la construction du nouveau budget.
Mme Bussien relève que la prise en considération du nombre d'opérations électorales est obligatoire, car cela implique des besoins différents.

Vote électronique
Le commissaire indique qu'il semble qu'au niveau fédéral le vote électronique devrait voir le jour et il il demande si le vote électronique impliquerait un coût moins élevé.

Mme Righetti, relève que cela dépend du coût du système, toutefois, elle ne dispose pas des éléments financiers pour dire quel serait le coût, par rapport au système existant. La participation pour les Suisses de l'étranger serait notamment favorisée par le vote électronique. Elle explique que ce qui a rendu le vote électronique cher, c'est l'investissement pour son développement. Comme il s'agissait d'un vote expérimental, sur un nombre limité de votants, l'opération était chère. En élargissant le vote électronique à une masse plus importante d'électeurs, le coût de production baisse. Une discussion a actuellement lieu entre le Canton et les Chambres fédérales, à ce sujet. Le Conseil fédéral a recommandé de limiter l'utilisation du vote électronique à 10% des électeurs, ce qui le rendrait très cher. Elle ne peut pas donner des éléments chiffrés sur le coût du vote électronique, car cela dépend de la répercussion des investissements et de la masse d'électeurs auxquels il pourrait être appliqué et du modèle choisi. Elle relève que les premiers essais du vote électronique ne devraient pas reprendre avant un horizon 2024. Il faudra ensuite discuter de l'éventuelle reprise du système par le Canton.

Locaux du service des votations

Concernant les locaux du service des votations, Mme Righetti souligne que le service des votations a déménagé à la rue des Mouettes en fin d'année, grâce à la collaboration du département du Président. Elle relève qu'il s'agit d'une bonne nouvelle en termes de sécurité du vote, ainsi qu'en termes de production. Différentes commissions du Grand Conseil ont d'ailleurs effectué des visites et les retours sont positifs pour l'instant.

Le commissaire conclut qu'il n'y a donc plus d'excuses au fait qu'il y ait des problèmes, et Mme Righetti répond que les problèmes remontés ont été réglés. M. Dal Busco ajoute que ces problèmes n'étaient pas toujours du fait de l'Etat. Par exemple, les caisses de bulletin devant la porte constituent une problématique du ressort de la poste. Cette dernière a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur de leur part.

Programme A05 / Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Le commissaire exprime son étonnement à l'évocation d'une baisse de F 804 000.-, alors que l'audit interne a fonctionné indépendamment de la pandémie.
Mme Fontanet répond que ce programme ne comprend pas uniquement l'audit interne, et comporte un total de cinq prestations. A nouveau, elle souligne qu'il n'y a pas de volonté d'économie. Elle relève que des prestations ont été réunies sous ce programme, comme elles changent régulièrement de départements.

Mme Bussien relève que la rubrique 31, comprend une baisse des frais en lien avec des manifestations de la Genève internationale, annulées en raison de la pandémie. Au niveau de la

rubrique 36 des subventions, elles sont inférieures dans le domaine de la Genève internationale. Cette baisse est compensée par une augmentation de subvention pour l'entité AVVEC, qui lutte contre les violences domestiques. Elle précise que huit prestations sont regroupées sous ce programme et que la liste détaillée des prestations figure en seconde page. Elle souligne que le budget de l'audit interne est resté identique, et que les comptes sont restés stables.

Mme Righetti dénote une certaine stabilité, notamment en ce qui concerne la LIPAD, ou la protection de la personnalité, mis à part les changements mentionnés concernant la promotion de l'égalité et la prévention de la violence.

Le commissaire conclut que les baisses de charges constatées peuvent être imputées à la situation conjoncturelle de la pandémie et Mme Fontanet insiste sur le fait que ce n'est pas à ce moment qu'on décide de faire des économies de charges. Il s'agit de décisions politiques, prises avant. Elle évoque une bonne gestion, avec une situation de pandémie qui n'a pas permis de dépenser certains montants prévus à la dépense.

Le commissaire indique qu'il s'est limité à ces questions, car elles lui paraissent fondamentales et ensuite, il demande si les personnes présentes ont des éléments à transmettre à la commission.

M. Dal Busco relève qu'ils auront l'occasion de répondre aux éventuelles questions supplémentaires lorsqu'ils seront auditionnés par la commission. Objectivement, il pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire dans ces programmes, qui ne constituent pas des choix politiques. Pour l'essentiel, il s'agit de régalien ou d'éléments prévisibles.

Egalité
Mme Fontanet aborde le programme lié à l'égalité, en soulignant qu'il est composé de deux éléments principaux. Elle évoque tout d'abord une subvention de F 300 000.- accordée à AVVEC. Ensuite, l'association « Face à Face » a indiqué qu'elle ne souhaitait plus obtenir de subventions, car elle arrivait à s'en sortir seule. Ce montant a donc été utilisé pour subventionner le foyer Arabelle, accueillant des femmes victimes de violences domestiques, qui ont mis en place un service d'accompagnement externe. Il n'est pas toujours possible de loger immédiatement toutes les victimes de violences domestiques dans des foyers, certaines passent quelques jours dans des hôtels mis à disposition. Il est apparu que ces personnes ont besoin d'un accompagnement et ne peuvent pas être logées dans un hôtel sans être suivies. Ainsi, ce service d'accompagnement et d'encadrement externe a été créé, en octobre dernier.

Sans Abri
Le commissaire relève l'accueil offert par le canton aux personnes qui subissent la guerre et félicite le CE, toutefois, il s'étonne du fait qu'il y ait encore des sans-abri qui dorment dans la rue dans le même canton ! La question est d'autant plus sensible qu'il s'agit d'un canton qui affiche une certaine richesse et des structures internationales.

M. Dal Busco répond que le Conseil d'Etat est intervenu sèchement, sur le fait que les Communes ne prenaient pas leurs responsabilités, selon le Grand Conseil. Des mesures concrètes ont été annoncées, telles qu'une fermeture des abris, ce qui a suscité de nombreuses réactions. La situation est maintenant sous contrôle.

Investissement
La commissaire aborde les investissements, en demandant si la transformation de l'Hôtel-de-Ville est terminée.

M. Dal Busco répond par l'affirmative et il relève qu'il reste notamment les travaux de garantie.

La commissaire informe que la problématique d'impression dans la salle du GC a été résolu suite à l'intervention de l'OCSIN et le système fonctionne parfaitement.

Archives
La commissaire aborde le bâtiment des archives de l'Etat et son exécution et M. Dal Busco répond que le projet suit son cours et que le chantier bat son plein, et se terminera dans les délais normalement, c'est-à-dire en 2025.

Le commissaire relève que certaines entités doivent attendre, parfois des années, afin que l'OBA satisfasse certains menus travaux pendant une année. Quelle est la raison pour laquelle ces entités ne pourraient pas commander elles-mêmes ces travaux sans passer par le OBA et sur la base d'un petit budget qu'elle aurait à disposition. Ce type d'action permettrait de désengorger l'administration, à l'aide de budgets annuels contrôlés.
M. Dal Busco répond que le commissaire a raison. Il relève qu'il existe une certaine souplesse dans l'organisation et une certaine réactivité en place. Il souligne qu'en donnant une plus grande autonomie, cela entraîne une augmentation des mécanismes de contrôles et il faut donc trouver le juste équilibre. Il relève que le nombre de passations de bons de commande se chiffre à une dizaine de milliers, qui se passe très bien dans la majorité des cas.

Aigle
Concernant le projet Aigle, représenté par un crédit de F 6 335 000.--, M^me^ Righetti répond que l'appel d'offre a abouti et que le prestataire entre en phase de construction, pour développer concrètement le programme. L'idée est d'avoir une conception du marché qui soit adaptée aux besoins de l'Etat. Elle relève que le Comité de pilotage associe largement les départements et les utilisateurs pour aller directement sur une solution répondant aux besoins.

La commissaire demande si ce système remplacera le système Accord et M^me^ RIGHETT relève qu'il existe déjà un système Aigle pour la gestion des dossiers dans les départements et du Conseil d'Etat. L'idée est de remplacer la solution Aigle actuelle, qui est obsolète, afin d'avoir une version plus performante. Le Grand Conseil a un système différent, qui offre la possibilité de collaborer et dialoguer avec le système Aigle.

Organisations internationales
Ensuite, la commissaire aborde l'inauguration de l'OMS, et M^me^ Fontanet répond qu'il n'y a pas d'inauguration prévue. Concernant le portail des nations, il sera entièrement refait afin de créer une forme de musée, et est prévu pour l'année 2023. Elle explique que le portail est un nom d'exposition muséale, pour permettre aux visiteurs et aux jeunes d'avoir l'histoire de l'ONU. Elle relève qu'il y aura une subvention de la Confédération, de l'Etat, et de la ville. L'Etat n'est pas en charge des travaux en tant que tels, qui relèvent des organisations internationales en tant que telles.

M^me^ Bussien souligne que les investissements qui figurent dans les comptes sont les prêts qui sont donnés, en lien avec la Confédération, par ailleurs, l'Etat donne des garanties, pour certains prêts. Elle ajoute que l'Etat a donné des prêts à ces entités, qui sont ensuite remboursées.

M^me^ Fontanet souligne que l'Etat ne donne pas de garantie si c'est lui qui prête. Des garanties peuvent être données à des entités.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2021

Audition de la Politique publique A – Cour des Comptes

Mardi 10 mai 2022

Membres	**Groupe**	**Fonction**
VELASCO Alberto	S	Rapporteur
SAPIN Françoise	MCG	
Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
Terrier Isabelle	CdC	Présidente
Goumaz Christelle	CdC	Responsable administrative et financière

Procès-verbaliste : Eléonore BLEEKER

Annexes et documents distribués en séance

1. *Rapport sur les comptes 2021, tome 2 – compte de fonctionnement par politique publique et par programme*
   Cour des comptes

2. *Rapport sur les comptes 2021, tome 3 – compte d'investissement par politique publique*
   Cour des comptes

Rapport sur les comptes 2021

Mme Terrier précise qu'ils n'ont pas grand-chose à redire puisque leurs comptes varient très peu d'une année à l'autre. La Cour des comptes se tient plutôt à l'écoute d'éventuelles questions des députés. Elle se réfère à l'écart des charges salariales et les explique. Deux personnes ayant des postes de directeur à la Cour de personnes sont parties. Il s'agit de la co-responsable de la révision qui avait un salaire élevé. Une promotion à l'interne a été faite, mais avec un salaire moins élevé en raison de l'aspect plus junior de la personne. Un directeur de l'unité d'audit a quitté la Cour des comptes fin octobre. Il avait un salaire important qui n'a pas été une charge le temps de faire le processus de recrutement, soit jusqu'à fin 202. Le dernier élément est que la Cour des comptes a une politique interne de bien-être des collaborateurs, avec la possibilité après 10 ans à la Cour de prendre un congé sabbatique avec une garantie de poste. En application de cette possibilité, un collaborateur est donc parti en semestre sabbatique. Son salaire n'a donc pas eu à être assumé pendant six mois puisqu'il avait exprimé le souhait de revenir par la suite. Tout ceci explique donc les différences quant aux charges salariales. Ils ont également mené une réflexion à l'interne pour donner plus d'importance à des collaborateurs avec passablement d'expérience sans pouvoir leur donner des postes de directeur.

En réponse à la question d'une commissaire qui s'enquiert des bonus, Mme Terrier explique qu'ils n'ont pas de bonus, mais un 13e salaire au mérite. Les collaborateurs reçoivent ainsi 12 salaires avec en supplément une part variable calculée en fonction de la réalisation d'objectifs collectifs à la Cour des comptes. Celle-ci pourrait être au maximum équivalente à un salaire complet puisqu'il s'agit d'un pourcentage, selon le taux de réalisation des objectifs, appliqué à leur propre salaire. Il était de 62% l'année passée, soit en dessous de l'objectif qui était visé. Cela peut être dû aux années Covid, ayant rendu les objectifs moins facilement atteignables.

Ensuite, la commissaire demande si l'écart négatif sur la rubrique 31 est également dû à la pandémie, et Mme Terrier répond qu'il est toujours difficile d'avoir des prévisions correctes. Selon le moment où la Cour fait appel à une personne externe et les prestations visées, le coût peut différer de ce qui était prévu. Cela est plutôt lié au calendrier des missions.

La commissaire relève que la somme de F 245 000 de charges de personnel en dessous est énorme comparé aux F 772 000 au-dessus. Elle demande s'il s'agit vraiment de charges indirectes, et Mme Goumaz explique qu'au niveau des charges directes, ils sont en dessous du million. S'agissant des charges de personnel indirectes, soit la ligne 30, qui s'élève à F 245 000 sont introduites dans cette partie toutes les heures consacrées notamment aux projets internes, à la formation interne, etc. En 2021, du temps a été consacré à la procédure de révision interne. Toutes ces heures de charges de personnel conduisent à un total de F 912 548. La répartition se fait ensuite en fonction de la première ligne des charges de personnel, raison pour laquelle ces F 245 000 sont réalloués de manière indirecte.

S'agissant de savoir si ces charges de formation du personnel sont des charges indirectes, Mme Goumaz répond que cela dépend de la formation en question. Les experts-comptables diplômés doivent par exemple suivre une formation continue, ce poste est donc en haut. Les formations générales et collectives sont en revanche en bas.

Mme Terrier précise que la Cour a depuis quelques années décidé de faire des audits de performance. Ils ont ainsi consacré beaucoup d'énergie à faire des formations internes. En raison de la vision pluridisciplinaire, une partie de l'équipe de révision participe aussi à ces formations.

Au sujet de ce qui est entendu par « audit de performance », Mme Terrier répond que les audits précédents étaient des audits de gestion. Un audit de performance existe au regard du critère des trois E, soit économie, efficience et efficacité. Il s'agit de travailler autour de ces critères dans leurs audits, de chercher des indicateurs de performance pour toutes les activités de performance. Ce n'est donc pas de la révision. Ils ont aussi des réviseurs qui participent à ces formations. Ils ont leur équipe de révision à l'année et participent donc à d'autres activités et missions à la Cour avec une stricte étanchéité grâce à des chinese walls.

Au sujet de la demande à savoir si la Cour fait encore des audits de gestion, Mme Terrier répond que leurs audits sont désormais des audits de conformité de performance, ou des évaluations de politique publique.

Concernant les critères des trois E sont-ils uniquement basés sur des statistiques ? Mme Terrier répond que ce n'est pas forcément le cas. Tous les audits de gouvernance sont en fait des audits de conformité dans un sens large. Cela inclut l'éthique et les bonnes pratiques de gestion.

Les commissaires indiquent qu'ils se souviennent que les économies induites par les mesures proposées par la Cour des comptes avaient par le passé été quantifiées par M. Zuin et ils demandent si cet exercice a été refait.

Mme Terrier rappelle que la Cour des comptes émet des recommandations. Ce faisant, ils essaient de chiffrer le gain potentiel qui pourrait résulter de la mise en œuvre de ces recommandations. Il s'agit d'un exercice délicat sans aucune prise sur la mise en œuvre des recommandations. On leur a donc souvent reproché la réalisation sur laquelle ils n'ont en réalité pas de maîtrise. Dans les prochains rapports, ils parleront plutôt de gain financier que d'économie. Il n'est pas évident de traduire l'efficience par un chiffre, de même pour l'efficacité ou les gains financiers sur le long terme. S'agissant par exemple des problématiques sociales, le gain financier sera peut-être un non dépensé sur le long terme, soit moins de délinquance, moins de recours au chômage. Il est cependant difficile, au moment où le rapport est rédigé, de dire qu'on aura une économie de tant dans tant d'années. Ils essaient désormais de moins parler de chiffres sonnants et trébuchants, mais de plus parler d'avantages attendus sur le plus long terme, qu'il est difficile de chiffre à l'heure actuelle. Il peut être assez facile pour certaines choses d'identifier les économies. Mais la réalité est souvent plus complexe.

Un commissaire explique qu'il pose cette question parce qu'il y a environ un an, une délégation des communes genevoises est venue à la CCG se plaignant du fait que la Cour des comptes induisait beaucoup de charges. Il précise qu'ils ont toutefois entendu le contraire par le biais des études faites, les mesures proposées permettent de rationaliser les dépenses. Un tel chiffre serait donc une démonstration que l'application des recommandations de la Cour des comptes se traduit par une efficience.

Mme Terrier répond qu'au point 3.1, ils sont vraiment sur le chiffre qu'ils ont pu établir. Il faut essayer de plus tenir compte d'une réalité plus large. Mme Terrier ajoute que cela passe par un contrôle interne, soit avoir des gens qui se soucient de l'éthique. Considérer que la Cour des comptes coûte cher est une vue à court terme. Les incidences financières de la corruption sont énormes, mais il faut mettre des moyens pour la combattre à l'interne. Les retombées seront nettement plus intéressantes en combattant la corruption qu'en laissant faire et il faut regarder sur le plus long terme.

Le commissaire pense que l'on pourrait donner un potentiel d'économie estimé. Il reconnaît que ces objectifs nécessitent en effet d'investir, ce qui se traduira par la suite par des économies. La vision que certains et certaines ont de la Cour des comptes est parfois restreinte.

Mme Terrier mentionne les effets vertueux d'une Cour des comptes. Ils ne peuvent certes pas publier plus de rapports que tant par année, mais espèrent que leurs rapports de bonnes pratiques sont appliqués à l'interne et ont ensuite un effet boule de neige sur les autres acteurs. Cela n'est pas négligeable et ils n'ont pas nécessairement besoin de refaire un rapport. Le rôle de l'ACG serait aussi de relayer les bonnes pratiques. Cela permet un effet boule de neige démultiplicateur que l'on peut difficilement chiffrer.

ANNEXE 1

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes

Compte de fonctionnement
par politique publique
et par programme

Tome 2

2021

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**4'995'112**	**-994'633**	**-16.6%**	**5'989'745**	**5'050'275**
30 Charges de personnel	4'713'334	-856'089	-15.4%	5'569'423	4'846'534
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	216'848	-133'797	-38.2%	350'645	139'205
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'544	-4'747	-18.8%	25'291	20'890
34 Charges financières	44'386	0	0.0%	44'386	43'646
REVENUS	**97'801**	**43'258**	**79.3%**	**54'543**	**62'839**
42 Taxes et redevances	97'726	43'183	79.2%	54'543	62'745
43 Revenus divers	75	75	-	-	93
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-4'897'311**	**1'037'891**	**-17.5%**	**-5'935'202**	**-4'987'436**
Coût des prestations de moyens	*-344'913*	*19'505*	*-5.4%*	*-364'418*	*-352'280*
COÛT COMPLET	***-5'242'225***	***1'057'395***	***-16.8%***	***-6'299'620***	***-5'339'716***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***21.60***	***-1.00***	***-4.42%***	***22.60***	***21.10***
ETP fixes	*3.00*	*0.00*	*0.00%*	*3.00*	*3.00*
ETP auxiliaires	*-*	*-19.60*	*-100.00%*	*19.60*	*18.10*
ETP agents spécialisés	*18.60*	*18.60*	*-*	*-*	*-*

Descriptif du programme

La Cour des comptes est une autorité de rang constitutionnel compétente en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst).

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 Cst, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses misisons (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en oeuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations qui sont passées du statut "ouvert" à "fermé".
7. Effectuer la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend environ 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé et 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a toutefois traité moins de dossiers que les années précédentes, en raison principalement de la crise sanitaire du COVID-19, de vacance dans l'effectif du personnel dédié aux activités d'audit ainsi que d'heures plus nombreuses consacrées à des projets internes (par exemple, pour la refonte des procédures métiers). Néanmoins, avec 52 objets traités, l'objectif de 50 fixé à long terme a tout de même pu être atteint.

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 213 nouveaux dossiers durant l'année civile 2021. Parmi ces dossiers, 202 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 5 à la demande d'autorités et 6 ont résulté d'une autosaisine.

Durant cette période, la Cour a publié 7 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 45 examens, dont 10 ont été publiés sur son site internet. À cela s'ajoute le rapport annuel 2020/2021 comportant le suivi de 34 objets publiés depuis le 1er juillet 2017 et dont les recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en oeuvre avant le 30 juin 2020.

En matière de publication sur le site internet, les rapports ont été téléchargés en moyenne 317 fois, les examens en moyenne 65 fois et le rapport annuel à 266 reprises. Par ailleurs, 5'211 vues ont été recensées concernant les vidéos mises en ligne en lien avec les rapports de la Cour des comptes, sachant que les vidéos sur des rapports publiés en 2021 ont été visionnées chacune en moyenne 171 fois.

A06 Cour des comptes (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2021

Nature 30 : écart - 856'089 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- - 679 KF de rémunération salariale brute en raison surtout de vacance dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant une grande partie de l'année et au fait que ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées). Par ailleurs, l'atteinte des objectifs annuels (62 %) s'est établie en dessous de la cible budgétaire fixée (80 %), impactant d'autant les éléments de rémunération variable versée aux collaboratrices et collaborateurs en fin d'année.
- - 109 KF de charges sociales qui est directement induit de la variation précédente sur la rémunération salariale brute.
- - 87 KF en raison de la variation de l'estimation de la provision de prévoyance des magistrats titulaires et la comptabilisation d'une dotation moins importante que prévue. Pour rappel, il s'agit d'une provision qui est déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État et sur laquelle la Cour n'a aucune maîtrise.

Nature 31 : écart - 133'797 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2021, les équipes ont notamment moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, il y a eu moins de frais liés à des déplacements hors canton (pour assister à des formations, des séminaires ou dans le cadre de traitement de dossiers/missions).

Nature 42 : écart + 43'183 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est principalement dû à la perception d'un montant supérieur à celui budgété en ce qui concerne les indemnités des assurances fédérales relativement aux absences pour maternité.

A06 Cour des comptes (suite)

Ventilation des comptes 2021 par "unité"

Les comptes 2021 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FIPOI) :

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS					
30 - Charges de personnel	2'271'775	692'543	772'963	63'505	**3'800'786**
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	33'977	3'372	74'786	2'073	**114'208**
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-
34 - Charges financières					
42 - Taxes et redevances	-32'724	-508	-14'062	-	**-47'294**
43 - Revenus divers	-	-	-	-	-
Total résultat direct	**2'273'028**	**695'407**	**833'686**	**65'578**	**3'867'700**
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS					
30 - Charges de personnel	459'185	186'204	245'286	21'873	**912'548**
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	51'647	20'944	27'589	2'460	**102'640**
33 - Amortissements du patrimoine administratif	10'338	4'192	5'522	492	**20'544**
34 - Charges financières	22'335	9'057	11'931	1'064	**44'386**
42 - Taxes et redevances	-25'376	-10'291	-13'556	-1'209	**-50'432**
43 - Revenus divers	-38	-15	-20	-2	**-75**
Total résultats direct et indirect	**2'791'119**	**905'498**	**1'110'438**	**90'257**	**4'897'311**
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	173'557	70'379	92'710	8'267	**344'913**
COÛT COMPLET	**2'964'676**	**975'877**	**1'203'148**	**98'524**	**5'242'225**

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs-trices (auditeurs-trices, évaluateurs-trices ou réviseurs-euses) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges de personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adapté aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

A06 Cour des comptes (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	317	270	235	270	2024
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	52	50	61	50	2024
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	2.24	4	0.5	4	2024

Commentaires

1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année : le réel s'établit au-dessus de la cible fixée à long terme, confirmant l'intérêt pour les rapports publiés par la Cour des comptes au cours de la période.

2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations) : bien que moindre par rapport aux années précédentes, en raison surtout de la crise sanitaire COVID-19 et de vacance dans l'effectif du personnel dédié aux activités d'audit, le nombre traité permet de légèrement dépasser la cible budgétaire.

3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F) : peu d'économies proposées sur l'année 2021, à mettre en lien avec le nombre réduit de 7 rapports émis au cours de l'année civile ainsi que du type de travaux réalisés dans le cadre des missions (par exemple, audit de gouvernance ou évaluation d'une politique publique).

ANNEXE 2

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes

Compte d'investissement par politique publique

2021

Tome 3

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

A - Autorités et gouvernance

2012456 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - GC

CR 1101 - Grand Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	1'500'000	80'227	250'000	90'385	6%	-159'615
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12456, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'500'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2021
La tranche annuelle 2021 permet de couvrir les frais d'investissement du Grand Conseil, principalement dans le domaine informatique et la gestion électronique des documents, ainsi que l'achat d'équipements connexes à la mise en service de la nouvelle salle du Grand Conseil prévue pour décembre 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
En raison du retard d'environ une année de l'inauguration de la nouvelle salle du Grand Conseil, une partie du montant prévu en 2021 sera effectivement dépensé sur l'exercice 2022, notamment pour tenir compte des demandes d'ajustement ou de modifications des utilisateurs.

2012457 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - CdC

CR 1201 - Cour des comptes

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	200'000	0	30'400	3'233	2%	-27'167
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12457, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 200'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à l'ensemble des investissements de la Cour des comptes.

Objectifs annuels 2021
La Cour prévoit d'effectuer le renouvellement de ses équipements pour environ 2'400 francs, ainsi que ses systèmes et outils informatiques pour environ 25'000 francs. Étant donné la pandémie de la COVID-19, et le retard ainsi pris sur le projet interne dédié, il est possible qu'une partie du budget informatique prévu en 2020 de 50'000 francs ne soit utilisée qu'en 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement des équipements ou l'acquisition de systèmes informatiques ont été reportés en raison de la crise sanitaire. Seules les dépenses indispensables (par exemple des PC portables défectueux à remplacer en urgence) ont été effectuées en 2021.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2021

AUDITION DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES B01, B02 et B03:

DF Département des finances et des ressources humaines
Audition du 11 avril 2022

Commissaires : MM. Murat Julian Alder (PLR) et Boris Calame (Ve)
Rapporteur : M. Boris Calame (Ve)

Procès-verbaliste : M. Thomas Humerose

Assistent	Fonction	Département
M[me] Nathalie Fontanet	Conseillère d'Etat	DF
M. Pierre-Antoine Gobet	Secrétaire général	DF/SG
M. Olivier Fiumelli	Secrétaire général adjoint	DF/SG
M[me] Stéphanie Bartolomei-Flückiger	Directrice	DF/FIN
M[me] Alicia Calpe	Directrice	DF/CCA
M. Yves Fornallaz	Directeur	DF/DGFE
M[me] Coralie Apffel Mampaey	Directrice générale	DF/OPE

M. Pierre Béguet, Directeur général à la Direction générale des finances de l'Etat étant excusé

Introduction

Il s'agît de trois programmes de la Politique publique B « Etats-majors et prestations » qui sont pilotés par le Département des finances et des ressources humaines (DF), soit le B01 « Etats-Majors départementaux », le B02 « Gestion transversale et départementale des ressources humaines » et le B03 « Gestion financière transversale et départementale et achats ».

Annexes

1. *Comptes 2021, Politique publique B, Etats-majors et prestations transversales Programmes B01 à B05 (Extraits Tomes 1 et 2)*
2. *Comptes 2021 Fonctionnement - PP B - Etats-majors et prestations transversales - Présentation du DF (10 pages) lors de l'audition du 11 avril 2022*
3. *Historique de la redistribution de la taxe CO_2 - OFEV - 22 Mars 2022*

Programme B01
Etats-Majors départementaux

Le programme B01 regroupe les prestations « B01.01 - Etats-majors départementaux », sous la responsabilité de la Chancellerie, et « B01.02 - Contrôle interne », sous la responsabilité de l'Unité de gestion des risques et de la qualité.

De l'audition, il ressort que (cf. annexe pages 2 et 3)

- **Charges du personnel** (nature 30) : l'écart de -1.4 million (-5.1 %) se justifie par une vacance de postes durant l'année et ainsi que par le recours à des auxiliaires moins important que prévu. Cet écart (- 5.08 ETP) représente une photographie de postes vacants au 31 décembre 2021 et est à considérer pour les sept départements.

- **Charges de biens et services et autres charges d'exploitation** (nature 31) : l'écart de -0.5 million (-15.6 %) provient de dépenses moins élevées pour des prestations de service de tiers et des manifestations ainsi que pour les relations externes.

- **Amortissement du patrimoine administratif** (nature 33) : l'écart de -1.1 million (-80.0 %) provient d'une allocation différente des amortissements entre le budget, prévu sur le programme B01, et les comptes, où ils sont comptabilisés sur d'autres programmes. Cet écart est spécifique à 2021, car un département n'avait pas reventilé en interne sur d'autres programmes.

- **Taxes et redevances** (42) : l'écart de -0.6 million (-42.9 %) s'explique par le fait que les remboursements d'assurances (LAA et maternité) pour le personnel ont été moins importants que prévu ou ont été comptabilisés sur d'autres programmes.

Compléments et réponses aux commissaires:

- **Indicateur 2.1 - Maitrises des charges administratives** : Pour bien comprendre, il est explicité qu'il s'agit de comparer le coût du programme, pour les natures 30, 31, 363 et 369 par rapport à ces charges pour tout l'Etat. Aux valeurs de l'indicateur soumises à un correctif, il est expliqué que suite à une erreur de calcul identifiée pour la première fois lors des comptes 2021, les valeurs historiques du budget 2021 et des comptes 2020 doivent être corrigées à hauteur de 0,39% pour B21 respectivement 0.37% pour le C20. Ce différentiel, entre 0.34% et 0.39%, s'explique par le fait que le programme B01, au niveau des charges, est moins important que prévu, mais aussi par le fait que dans le dénominateur se trouvent toutes les charges liées au COVID, lesquelles ont fait gonfler les charges de l'État. Il est encore indiqué que la valeur cible de 0.4% est un ordre de grandeur dont il s'agit d'observer son évolution dans le temps.

Programme B02
Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Le programme B02 regroupe les prestations « B02.01 - Développement des ressources humaines de l'Etat », « B02.02 - Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat », « B02.03 - Gestion des pensions et retraites de l'Etat » et « B02.10 - Ressources humaines départementales ». L'entier étant sous responsabilité de l'Office du personnel de l'Etat (OPE).

De l'audition, il ressort que (cf. annexe pages 4 à 6)

- **Charges du personnel (30)** : l'écart de +0.2 million (+0.5 %), couvert par une autorisation de dépassement de crédit votée par la commission des finances pour les bénéficiaires de rente-pont AVS), se justifie par des demandes de rentes-ponts AVS supérieures à ce qui avait été budgétisé.

- **Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)** : l'écart de -0.4 million (-23.1%) provient essentiellement du fait que les prestations de service et les frais d'honoraires ont été moins importants que prévus. Les dépenses générales ont été également moins importantes, car les membres du personnel étaient moins au bureau.

- **Revenus de transferts (46)** : l'écart de - 1 million (-53.1 %) provient d'une forte diminution de la redistribution de la taxe CO_2, avec un facteur de redistribution réduit à 0.297 ‰ pour 2021 contre 0.541‰ en 2020. Ce revenu est comptabilisé à l'OPE, car ce dernier représente l'État employeur. L'explication de cette redistribution, basée sur un facteur qui est appliqué à la masse salariale de l'employeur, ici l'Etat, est donnée dans le document « Historique_redistribution_taxe_CO_2.pdf » annexé.

Compléments et réponses aux commissaires:

- **Stratégie RH :** Afin d'assurer la mise en place de la nouvelle stratégie RH (qui ne se décrète pas mais doit se faire par des efforts conjoints), il s'agissait de mettre en place le processus de conviction de tous les départements, ceci en premier par le biais des SG, puis via la nouvelle communauté de manager. Le rapport sur l'égalité salariale entre femmes et hommes, produit en conformité avec la nouvelle LEG et mené par un organisme indépendant, a confirmé l'absence de discrimination salariale au sein de l'Etat. Les travaux ont avancé sur les conditions du télétravail avec une révision du projet de règlement qui sera déposé prochainement. En ce qui concerne le PL de la LPAC - Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux - de nombreuses consultations des représentants de la fonction publique ont été menées et le Conseil d'Etat déposera bientôt un Projet de loi.

- **Réforme G'Evolue** : De nombreuses consultations avec les partenaires sociaux ont eu lieu, et que le projet devrait être prochainement formalisé via un protocole d'accord qui vise à éliminer les problèmes politiques en amont afin de travailler plus qu'avec des éléments techniques. Elle sera discutée au sein de la commission paritaire (OPE et représentants du personnel). Le délai sera probablement dépassé d'une année par rapport à ce qui avait été prévu (2023-24). Toutefois l'objectif était de créer une commission paritaire technique, où tout le monde à fait preuve de bonne volonté jusqu'à présent. La méthode choisie n'est pas faite pour aller vite, mais pour être sûr que le résultat final soit le meilleur et le chemin pour y arriver le plus transparent et équilibré possible.

- **Demandes de réévaluation** : Les choses avancent dans le bon sens, tout du moins rien n'avait été gelé comme cela avait été le cas avec SCORE. Bien que ce d'une certaine complexité, notamment due aux différentes règles des départements, il s'agit de

continuer avec quelques 250 fonctions (environ 15% de l'ensemble des fonctions) qui seront réévaluées en 2022. Les réévaluations se font sur la base de la méthode SEF et ses anciens critères, ceux-ci mêmes qu'il amenés à être modernisés, en y incluant notamment des dimensions sociales, d'innovation ou encore de gestion de projet. Avec le gel partiel, pendant plusieurs années, des évaluations (réforme SCORE) celles-ci ont été menées et sont encore menées selon des critères désuets, qui ne permettent pas de valoriser certains aspects du travail très importants aujourd'hui. Il faut alors sortir du système actuel, qui crée beaucoup de frustration et de travail inutile. Il s'agit alors de (re-)définir les critères, mais aussi de les pondérer, de tester le système et de développer les outils y relatifs. Le temps nécessaire (environ 3 ans) dépendra aussi de la manière de travailler, à savoir traiter les 1800 fonctions d'un seul coup ou traiter des groupes de fonctions-types de moins grande ampleur. A noter que le principe de la réévaluation ne signifie pas obligatoirement une augmentation, mais bien l'application de nouveaux critères, toutefois le traitement des personnes en place, en accord avec les syndicats, sera maintenu.

- **Système d'information des ressources humaines (SIRH)** : Il est indiqué que la refonte technique du SIRH s'est concrétisée par une mise en production au 1er janvier 2021. Un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés en début d'année. Ceux-ci ont été priorisés et résolus en grande partie au fil de l'année 2021. La migration informatique du SIRH a été l'occasion de faire évoluer l'outil d'informatique décisionnelle des responsables des ressources humaines. A cela se sont ajoutés quelques projets connexes soit notamment son adaptation aux lois fédérales en matière de congés et les intégrer dans les pratiques.

- **Rémunérations des directions générales des établissements publics :** Il est fait mention du rapport sur les rémunérations des membres des directions générales des établissements de droit public, publié à la mi-février 2022[1]. Celui-ci est toutefois basé sur les chiffres de 2020. D'ici fin juin 2022, le rapport sur les chiffres 2021 sera disponible.

- **Formation à distance** : Les formations à distance ont été optimisées, avec notamment du e-learning sur la prévention du harcèlement, obligatoire pour tous, y compris les anciens membres du personnel. Un kit à l'intention du public et des entreprises privées a également été développé, en collaboration avec tous les bureaux suisses de l'égalité, lesquels ont finalement repris le modèle du e-learning genevois. En matière de prévention du harcèlement, il est constaté que seulement 50% des membres du personnel avaient suivi cette formation obligatoire. A cela il est répondu que dans certains domaines et fonctions, cela ne fonctionnait pas si bien, mais qu'il y a un bon suivi en la matière et que celles et ceux qui n'ont pas effectué la formation sont connus et appelés à la suivre. Il y aussi un problème de nature technique lié aux droits d'accès à l'exemple du DIP qui, par exemple, ne travaille pas avec les mêmes plateformes. Ceci a généré un certain nombre de complications qui ont été depuis résolues. L'entier du personnel devrait donc passer par cette formation d'ici fin 2022.

- **Protection des données et sécurité informatique** : Concernant le développement des compétences, il est demandé si les collaborateurs reçoivent une formation spécifique en matière de protection des données et de sécurité informatique. A cela il est répondu que c'est l'OCSIN qui est responsable de la formation dans ces domaines. A ce titre, les collaborateurs sont sensibilisés à la thématique, notamment via des messages informatifs, des tutoriels et des tests aléatoires et ponctuels, comme des tentatives de phishing par exemple. Il est dit que la sensibilisation est plus efficace, car il est plus facile de faire visionner des tutoriels toutes les semaines que de faire suivre des

[1] https://www.ge.ch/document/rapport-remunerations-membres-directions-generales-etablissements-publics

journées entières de formation. Concernant les retours de terrain (utilité, pertinence, taux de pénétration, qualité…), il faudrait questionner directement l'OCSIN. Enfin, dans le cadre du plan de protection COVID, un travail considérable a également été mené où il s'agissait notamment de communiquer de manière soutenue avec les collaborateurs pour les informer des nouvelles dispositions, mais aussi de créer une FAQ pour les soutenir et les guider face à certaines situations.

- **Assurance de perte de gain** : Il s'est agit d'une amélioration de l'existant. Dans ce cadre un PL est à l'étude en commission ad hoc du personnel de l'État. De plus un projet pour l'APG (assurance pertes de gains) a être présenté, mais que le DF est en attente sur ce dossier, car dans l'attente de retours de la commission ad hoc.

- **Indicateur 1.1 - Taux des cadres certifiés Cap Manager** sur l'entier des cadres avec encadrement (993 personnes) : A la raison de la cible fixée à 37%, il n'est pas donné de réponse très concluante si ce n'est qu'il s'agît d'une valeur historique qui a été atteinte notamment aux Comptes 2019. Le faible taux de certification (29%) aux comptes 21 s'explique principalement par la situation liée à la pandémie. Il est encore précisé que les cadres sont sujets à un turnover et lorsqu'ils quittent leur poste, ils n'apparaissent plus dans les statistiques.

- **Formation et obligation de servir** : Il est indiqué qu'il n'y a pas d'obligation de servir après une formation, mais que les collaborateurs qui quittent l'État moins de trois ans après avoir bénéficié de certaines formations [importantes] doivent les rembourser.

- **Indicateur 7.1 - Taux de réalisation des entretiens d'évaluation** de développement du personnel (EEDP) après période probatoire : A la question de savoir la raison du relativement faible objectif (80%) et le taux 2021 donné seulement à 70%, il est répondu que les entretiens n'ont pas toujours pu être réalisés en 2021, notamment face à la pandémie. Toutefois les entretiens qui ont du être reportés, ont été réalisés ultérieurement. A noter qu'un taux de 100% serait irréaliste notamment avec des absences répétées ou de longues durées. Des évaluations ont aussi pu être « tardives » et n'apparaissent pas dans les comptes 21, mais le seraient dans le rapport de 2022 pour 2021.

Programme B03
Gestion financière transversale et départementale et achats

Le programme B03 regroupe les prestations « B03.01 - Administration transversale des finances », « B03.02 - Acquisitions des biens et services » et « B03.10 - Finances départementales ». L'entier étant sous responsabilité de la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions départementales, ainsi que par la CCA - Centre Commune d'Achat.

De l'audition, il ressort que (cf. annexe pages 7 à 9)

- **Charges du personnel (30)** : l'écart de -1.0 million (-3.9 %) provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année. Il est précisé que cela correspond à 10 postes non consommées à la fin 2021, et ce pour la DGFE et toutes les directions financières départementales.

- **Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)** : l'écart de -0.2 million (-14.5 %) provient principalement de prestations de service et honoraires moins importants que prévu.

Compléments et réponses aux commissaires:

- **Crise sanitaire** : M[me] FONTANET explique qu'en ce qui concerne la réalisation du programme de législature et des projets prioritaires, il s'agissait de mentionner avant tout les travaux réalisés dans le cadre de la crise sanitaire, pendant laquelle la DGFE a maintenu des contacts réguliers avec les départements afin d'évaluer les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme et accompagner les nombreux projets de loi et crédits supplémentaires (cas de rigueur notamment). A ce titre, la DGFE a par exemple élaboré les projets de loi 12857 et 12876, accordant des prêts respectivement en faveur de Palexpo et de l'AIG. M[me] FONTANET poursuit en mentionnant d'autres travaux, ceux faits dans le cadre du suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique, comme la mise en œuvre de la recapitalisation de la CPEG avec les remboursements du prêt de la CPEG, l'élaboration de projets de loi modifiant la répartition des cotisations aux caisses de prévoyance de la fonction publique, ou encore l'évaluation de l'équilibre financier de la CPFP.

- **Centrale d'achats :** En 2021 la CCA - Centrale commune d'achats - a dû faire face, comme en 2020, à des difficultés à obtenir certains produits dans des délais usuels et à des conditions habituelles en raison des mesures sanitaires. Afin d'assurer les prestations, elle a œuvré à trouver des solutions et des alternatives tout en maîtrisant au maximum les coûts (il en ira probablement de même en 2022 en avec la crise en Ukraine). En parallèle, la CCA a lancé différentes études pour mieux valoriser les entreprises formatrices dans l'évaluation (critères et pondérations) de ses demandes d'offres. La CCA collabore aussi étroitement avec le service cantonal du développement durable et une société externe spécialisée à la création d'un label "consommer durable" qui serait visible dans le catalogue de produits CCA. Ce travail est en cours. Le canton de Vaud pourrait être associé au partage d'un tel label. Il pourrait y avoir ainsi, au catalogue, deux produits similaires avec deux évaluations différentes. Ce label entend avoir une procédure plus transparente pour les utilisateurs avec un système de labellisation à plusieurs niveaux en fonction de critères de développement durable. Autrement, la CCA s'implique, avec l'Office de formation professionnelle, dans l'encouragement des entreprises partenaires afin qu'elles deviennent entreprises formatrices. L'opération représente pour l'instant un succès, comme en témoigne l'obtention de 17 places d'apprentissage pour 2021-22 suite à la sollicitation de 20 entreprises au total. A noter que le critère des 5% (entreprises formatrices) reste d'actualité dans l'analyse des offres reçues. Enfin, un projet d'optimisation du processus achat-fournisseurs a débuté fin 2021.

- **Vacance et renouvellement des postes** : A la question de savoir si le fait de ne pas combler les vacances de postes (cf. programmes B01 et B03), ne péjorait pas le bon fonctionnement des services, il est répondu que c'est une image de la situation au 31 décembre 2021. Depuis les chiffres ont évolué. Pour ce qui en est de l'anticipation du renouvellement dans des postes clés, il est répondu que cela dépend des services, mais aussi des postes. Pour le processus de renouvellement, il faut bien distinguer les départs prévus (retraites) ou annoncés. Ces derniers engendrant obligatoirement une vacance du moment de la durée complète d'un recrutement (plus de 3 mois).

- **Indicateur 4.1 (CCA) - Nombre annuel de réclamations** en % du nombre de commandes : A la remarque qu'un % semble pour le moins réducteur, car n'explicitant pas la provenance ni l'importance du différent, il est répondu qu'il permet de donner une indication quant au degré d'insatisfaction. Le taux d'insatisfaction qui est de la responsabilité de la CCA est relativement faible, soit 3.6% en nombre et 0.16% en valeur. Les données communiquées suite à l'audition sont les suivantes :

Responsabilités	Nb de réclamations traitées	% p/r au total des réclamations	% réclamations / total commandes
CCA	40	3.6%	0.16%
Fournisseur	796	72.3%	3.17%
Service	201	18.3%	0.80%
Non déterminée	9	0.8%	0.04%
Outils informatiques (CFI)	38	3.5%	0.15%
Autre	17	1.5%	0.07%
Total	1'101	100.0%	4.38%

- **Indicateur 7.1 - Nombre de dépassements de crédits** n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassement de crédit à la commission des finances dans les délais : A la demande de savoir l'origine et la raison de ces 10 dépassements de crédits, il est répondu que ces crédits supplémentaires sont présentés à partir de la page 467 du tome 2 des comptes, selon différentes catégories. En règle générale, ils proviennent du fait que les départements reçoivent des informations trop tardives pour déposer une demande dans les temps. Il ajoute que pour 2021, il y a également eu un cas spécifique, avec l'enregistrement d'une charge sur une mauvaise ligne, ce qui a généré un dépassement. Il indique que ces crédits, demandés hors délai et sans validation de la commission des finances, apparaissent dans les comptes et seront validés par le Grand conseil lors de l'adoption du budget.

En conclusion

Les commissaires souhaitent remercier le Département des finances, la Conseillère d'Etat, ses collaboratrices et collaborateurs, pour l'accueil, la documentation et toutes les informations reçues afin de mener à bien leur analyse des comptes pour les programmes B01 à B03 et établir le présent rapport.

ANNEXE 1

Comptes 2021
Fonctionnement

Politique Publique B
Etats-majors et prestations transversales

Audition du 11 avril 2022

B01 Etats-majors départementaux

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**29'981'471**	**-2'859'561**	**-8.7%**	**32'841'032**	**30'283'995**
30 Charges de personnel	27'047'178	-1'439'019	-5.1%	28'486'197	27'095'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'479'178	-459'721	-15.6%	2'938'899	2'892'246
33 Amortissements du patrimoine administratif	271'691	-1'089'266	-80.0%	1'360'957	253'993
37 Subventions à redistribuer	150'000	150'000	-	-	-
39 Facturations internes	33'424	-21'555	-39.2%	54'979	42'308
REVENUS	**1'226'561**	**-473'779**	**-27.9%**	**1'700'340**	**1'388'843**
42 Taxes et redevances	759'730	-570'577	-42.9%	1'330'307	722'010
43 Revenus divers	8'052	8'052	-	-	208'780
44 Revenus financiers	308'779	-61'254	-16.6%	370'033	448'370
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	9'684
47 Subventions à redistribuer	150'000	150'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-28'754'910**	**2'385'782**	**-7.7%**	**-31'140'692**	**-28'895'152**
Coût des prestations de moyens	*-6'776'972*	*2'292'523*	*-25.3%*	*-9'069'495*	*-7'128'066*
Coûts répartis	*35'531'882*	*-4'678'305*	*-11.6%*	*40'210'187*	*36'023'218*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***
TOTAL POSTES	***142.14***	***-5.08***	***-3.45%***	***147.22***	***143.85***
ETP fixes	*131.64*	*-5.01*	*-3.67%*	*136.65*	*131.10*
ETP auxiliaires	*3.90*	*-0.41*	*-9.51%*	*4.31*	*7.15*
ETP agents spécialisés	*6.60*	*0.34*	*5.43%*	*6.26*	*5.60*

B01 Etats-majors départementaux

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -1.4 M (-5.1%)

Le non dépensé provient de vacances de postes durant l'année ainsi que du recours à des auxiliaires moins élevé que prévu.

- Charges de biens et services et autres ch. d'exploit. (nat 31) : -0.5 M (-15.6%)

Les dépenses des prestations de service de tiers et des manifestations et relations externes ont été inférieures au budget.

- Amortissements du patrimoine administratif (nat 33) : -1.1 M (-80.0%)

La variation provient d'une allocation différentes des amortissements entre le budget (prévus sur le programme B01) et les comptes (comptabilisés sur d'autres programmes).

- Taxes et redevances (nat 42) : -0.6 M (-42.9%)

Les remboursements d'assurances (LAA et maternité) pour le personnel ont été moins importants que prévus ou comptabilisés sur d'autres programmes.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Réalisation du programme de législature et des projets prioritaires

- Mise en place de la **stratégie RH** du Conseil d'Etat : établissement de la gouvernance du projet, rapport sur l'égalité salariale F/H, travaux sur la refonte du télétravail et de la LPAC
- Projet de réforme **G'Evolue** : négociations avec les partenaires sociaux
- Migration du **SIRH** : refonte technique et correction des dysfonctionnements
- Outil d'**informatique décisionnelle** des responsables RH (suivi données RH)
- Adaptation du cadre des **congés** à l'évolution des lois fédérales (congés spéciaux pour concubins, congé sans traitement)
- Projet d'amélioration de **l'assurance perte de gain** : analyses et cadre légal
- Rapport sur les **rémunérations** des membres des DG des **établissements de droit public** en 2020 (publié début 2022)
- **Développement des compétences** : formations à distance, e-learning prévention du harcèlement, accompagnement du télétravail
- Santé et sécurité au travail: déploiement du **Plan de protection COVID**

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**41'327'956**	**-240'153**	**-0.6%**	**41'568'109**	**36'862'911**
30 Charges de personnel	39'840'051	182'361	0.5%	39'657'690	35'432'344
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'436'505	-430'678	-23.1%	1'867'183	1'383'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'055	8'664	49.8%	17'391	17'841
34 Charges financières	24'845	0	0.0%	24'845	25'961
39 Facturations internes	500	-500	-50.0%	1'000	3'587
REVENUS	**3'159'853**	**-1'058'727**	**-25.1%**	**4'218'580**	**3'685'661**
42 Taxes et redevances	2'292'317	-84'263	-3.5%	2'376'580	2'356'580
43 Revenus divers	3'154	3'154	-	-	8'337
46 Revenus de transferts	864'381	-977'619	-53.1%	1'842'000	1'320'743
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-38'168'103**	**-818'574**	**2.2%**	**-37'349'529**	**-33'177'250**
Coût d'état-major	*-956'316*	*51'676*	*-5.1%*	*-1'007'992*	*-868'159*
Coût des prestations de moyens	*-10'386'215*	*132'066*	*-1.3%*	*-10'518'281*	*-11'036'033*
Coûts répartis	*49'510'634*	*634'832*	*1.3%*	*48'875'802*	*45'081'442*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***
TOTAL POSTES	***150.75***	***24.40***	***19.31%***	***126.35***	***134.51***
ETP fixes	*139.19*	*16.37*	*13.33%*	*122.82*	*126.19*
ETP auxiliaires	*9.00*	*7.05*	*361.54%*	*1.95*	*6.28*
ETP agents spécialisés	*2.55*	*0.97*	*61.39%*	*1.58*	*2.05*

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : +0.2 M (+0.5%)

Les demandes rente-pont AVS ont été supérieures au budget.
→ Couvert par une autorisation de dépassement de crédit de la commission des finances.

- Charges de biens et services et autres ch. d'exploit. (nat 31) : -0.4 M (-23.1%)

Les prestations de service et honoraires ont été moins importantes que prévu.

- Revenus de transferts (nat 46) : -1.0 M (-53.1%)

La baisse est due à une forte diminution de la redistribution de la taxe CO2.
Le facteur de redistribution est passé de 0.541‰ en 2020 à 0.297 ‰ en 2021.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Réalisation du programme de législature et des projets prioritaires

- Accompagnement des départements et des entités du Grand Etat dans le contexte de la **crise sanitaire** (cas de rigueur, PL12857 Palexpo, PL12876 AIG)
- Suivi des **caisses de prévoyance** de la fonction publique (recapitalisation de la CPEG, PL modifiant la répartition des cotisations, évaluation de l'équilibre financier de la CPFP)
- **Achats (CCA)** : solutions alternatives d'approvisionnement pendant la crise sanitaire, étude sur les entreprises formatrices, collaboration pour la création d'un label "consommer durable"
- Recherche de **gains d'efficience** dans les processus financiers

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**25'197'584**	**-1'254'455**	**-4.7%**	**26'452'039**	**25'646'682**
30 Charges de personnel	23'440'396	-950'842	-3.9%	24'391'238	23'985'677
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'335'247	-226'141	-14.5%	1'561'388	1'234'581
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'339	1'126	5.1%	22'213	22'347
34 Charges financières	-	-	-	-	0
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	398'601	-78'599	-16.5%	477'200	404'078
REVENUS	**366'945**	**87'233**	**31.2%**	**279'712**	**605'486**
42 Taxes et redevances	297'715	74'176	33.2%	223'539	252'869
43 Revenus divers	69'230	14'230	25.9%	55'000	352'617
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-24'830'639**	**1'341'688**	**-5.1%**	**-26'172'327**	**-25'041'196**
Coût d'état-major	*-561'538*	*133'451*	*-19.2%*	*-694'989*	*-668'977*
Coût des prestations de moyens	*-10'863'478*	*2'129'775*	*-16.4%*	*-12'993'253*	*-12'414'932*
Coûts répartis	*36'255'655*	*-3'604'914*	*-9.0%*	*39'860'569*	*38'125'105*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***141.85***	***-10.21***	***-6.71%***	***152.06***	***147.85***
ETP fixes	*138.05*	*-10.11*	*-6.82%*	*148.16*	*143.05*
ETP auxiliaires	*3.80*	*-0.10*	*-2.56%*	*3.90*	*4.80*

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -1.0 M (-3.9%)

L'écart provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année.

- Charges de biens et services et autres ch. d'exploit. (nat 31) : -0.2 M (-14.5%)

Cette baisse provient principalement des prestations de service et honoraires de mandats, moins importants que prévu.

Merci de votre attention

ANNEXE 2

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Climat

Fiche

Date 22 mars 2022

Historique de la redistribution de la taxe sur le CO_2

1 Introduction

La taxe sur le CO_2 est une taxe d'incitation prélevée sur les combustibles fossiles destinés à une utilisation énergétique (huile de chauffage, gaz, charbon et autres), dans le but d'encourager leur utilisation parcimonieuse. Elle a été introduite en 2008, pour pallier la réduction insuffisante des émissions de CO_2 dans le secteur des combustibles

Un tiers du produit de la taxe est consacré au Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons qui octroie des subventions visant à améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier suisse. Depuis 2013, un montant annuel de 25 millions au maximum est en outre versé au fonds de technologie pour le financement de cautionnements de prêts permettant aux entreprises suisses innovantes d'avoir accès à des fonds de tiers à tarif avantageux. Le solde du produit de la taxe est redistribué à la population et à l'économie, proportionnellement au montant prélevé.

- Les recettes de la taxe sur le CO_2 prélevée **auprès de la population** sont redistribuées à parts égales à toutes les personnes domiciliées en Suisse et assurées selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : chacun reçoit le même montant, indépendamment de sa consommation énergétique. Cette redistribution se fait par le biais des assurances-maladie.
- Les recettes de la taxe sur le CO_2 prélevée **auprès des entreprises** sont redistribuées à l'ensemble des employeurs. Ils reçoivent un montant proportionnel à la masse salariale qu'ils ont déclarée à leur caisse de compensation AVS. Les caisses de compensation AVS redistribuent les montants dus aux employeurs sous forme de déduction ou de versement.

La redistribution a lieu dans l'année au cours de laquelle les recettes ont été générées. Elle est donc basée sur une estimation, car le montant des recettes effectives n'est connu qu'à la fin de l'année. La différence entre le montant estimé et le montant effectif est compensée lors de la redistribution du produit de la taxe deux ans plus tard.

2 Evolution du facteur de redistribution

		Redistribution à l'**économie**		Redistribution à la **population**			
	Revenu taxe CO_2 en millions CHF	Facteur en CHF pour 1'000 CHF de masse salariale déclarée à l'AVS	Somme en millions de CHF à redistribuer	Montant en CHF par personne (redistribution CO_2 et COV[1])	Somme provenant de la taxe CO_2 en millions CHF	Somme provenant de la taxe COV en millions CHF	Montant taxe CO_2 en CHF par t CO_2
2008	221						12
2009	222						12
2010	589	1,311[2]	360	81,60	502	138	36
2011	498	0,644	180	48,60	256	128	36
2012	552	0,493	140	42,00	215	119	36
2013	642	0,192	60[3]	35,40	163	120	36
2014	758	0,573	180	52,20	297	126	60
2015	827	0,739	236	62,40	379	133	60
2016	1'074	0,712	232	62,40	410	110	84
2017	1'117	0,814	269	67,80	451	122	84
2018[4]	1'083	1,475	492	88,80	640	111	96
2019	1'166	1,293	439	76,80	554	108	96
2020	1'161	0,541[5]	188	77,40	567	98	96
2021	1'155	0.297	106	87,00	639	114	96
2022				88,20[6]	653	115	120

[1] COV = composants organiques volatils
[2] Les produits de la taxe sur le CO_2 des années 2008, 2009 et 2010 ont été redistribués simultanément en 2010.
[3] La baisse du montant à redistribuer en 2013 s'explique principalement par l'estimation trop haute du revenu de la taxe en 2011 (année spécialement chaude), par une diminution des recettes prévues pour 2013 et par l'introduction du fonds de technologie financé par la taxe à raison de 25 millions par année.
[4] Les fonds non utilisés provenant du Programme Bâtiments sont nouvellement redistribués depuis 2018. En 2018, il s'agit d'une somme de 200 millions CHF qui est redistribuée à la population et aux entreprises. De plus, dès 2018, les montants non utilisés en cours d'année par le Programme Bâtiments sont également utilisés pour la redistribution, montants qui seront pour des raisons de délais redistribués d'abord intégralement aux entreprises. Deux ans plus tard, cela est corrigé via une augmentation du montant à redistribuer à la population.
[5] La baisse du facteur de redistribution en 2020, puis à nouveau en 2021, est expliquée sous le chiffre 4 de cette fiche.
[6] Malgré l'augmentation de la taxe sur le CO_2, la redistribution à la population n'est que légèrement plus élevée en 2022 qu'en 2021, notamment en raison du montant qui a été redistribué à la population en 2022 du fait des fonds non utilisés du Programme Bâtiments (voir également la note de bas de page n° 4). La correction provenant de ces fonds était inférieure de près de 70 millions de CHF en 2022 par rapport à 2021.

3 Quelles sont les raisons des variations du facteur de redistribution ?

- Le revenu de la taxe des années 2008 à 2010 a été redistribué simultanément en 2010, ce qui explique le facteur élevé lors de la première année de redistribution. Initialement, il avait été prévu de redistribuer la taxe sur le CO_2 deux ans après son prélèvement. Cependant, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé en automne 2009 de changer le mécanisme, afin d'améliorer la conjoncture.
- Depuis 2011, le produit de la taxe sur le CO_2 est redistribué l'année même de son prélèvement sur la base d'une estimation. La correction de cette estimation se fait deux ans plus tard (voir aussi chiffre 4 de cette fiche). Le revenu effectif de la taxe peut varier fortement en fonction des besoins de chauffage durant la saison froide et en fonction du montant de la taxe.
- Le montant de la taxe sur le CO_2 a régulièrement augmenté depuis son introduction en 2008.
- Depuis 2010, un tiers du produit de la taxe sur le CO_2 est versé au Programme Bâtiments (au maximum 200 millions de francs dès 2010, 300 millions dès 2013 et 450 millions dès 2018).
- Les fonds non utilisés provenant du Programme Bâtiments sont nouvellement redistribués depuis 2018. En 2018, il s'agit d'une somme de 200 millions CHF qui est redistribuée à la population et aux entreprises. De plus, dès 2018, les montants non utilisés en cours d'année par le Programme Bâtiments sont également utilisés pour la redistribution, montants qui seront pour des raisons de délais redistribués d'abord intégralement aux entreprises. Deux ans plus tard, cela sera corrigé par une augmentation du montant à redistribuer à la population ou par une diminution du montant à redistribuer aux entreprises.
- Depuis 2013, un montant annuel de 25 millions au maximum est en outre versé au fonds de technologie.
- Depuis 2013, la taxe sur le CO_2 est également redistribuée aux entreprises étant exemptées du payement de cette taxe, ce qui n'était pas le cas auparavant.

4 Baisse du facteur de redistribution à l'économie en 2020 et 2021

La baisse du facteur s'explique principalement par les deux raisons suivantes :

- Le montant à redistribuer est calculé sur la base d'estimations qui sont corrigées deux ans plus tard. En outre, la correction des montants non utilisés par le Programme Bâtiments est effectuée dès 2020. Ces montants sont redistribués dans un premier temps intégralement aux entreprises, pour des raisons de délais. Les entreprises ayant reçu un total d'environ 140 millions de francs en trop pour la redistribution en 2018 et 164 millions en 2019, le montant est corrigé vers le bas en 2020, puis en 2021.
- Les montants non utilisés par le Programme Bâtiments et redistribués en 2020 ont diminué d'environ 100 millions de francs par rapport à 2019. Ces montants ont encore une fois diminué de 50 millions de francs entre 2020 et 2021.

5 De quels paramètres dépend l'estimation pour la redistribution de la taxe sur le CO_2 à l'économie et à la population?

La description suivante vaut pour l'estimation liée à la taxe sur le CO_2 (la taxe sur les COV est redistribuée deux ans après son prélèvement).

La taxe sur le CO_2 est redistribuée l'année même de son prélèvement, ce qui signifie que la redistribution se base sur une estimation du produit de la taxe pour l'année de prélèvement, qu'on peut appeler ici année x. Les moyens affectés au Programme Bâtiments et au fond de technologie

sont déduits de cette estimation, conduisant ainsi à la redistribution estimée pour l'année x. La part revenant à l'économie et celle revenant à la population sont ensuite estimées sur la base des valeurs des années précédentes.

Le montant de redistribution estimé pour l'économie et pour la population (année x) doit ensuite être corrigé en prenant en compte deux facteurs :

- Produit réel de la taxe pour l'année x-2 (sans l'affectation partielle) et parts réelles pour l'économie et la population ;
- Montants non redistribués lors de l'année x-2, notamment à cause des faillites d'entreprises, des arrondis lors du calcul du facteur de redistribution ou des montants trop petits pour être redistribués à l'économie (voir art. 125 al. 4 de l'ordonnance sur le CO_2).

C'est ainsi que sont estimés les montants à redistribuer pour le budget de l'année x.
Le calcul du facteur de redistribution s'effectue lors de l'année x de la manière suivante :

- **Pour la population** : Part pour la population selon budget année x, moins l'indemnisation des assureurs = montant à redistribuer, divisé par le nombre d'assurés l'année x. Le montant doit être arrondi à 5 centimes près et doit pouvoir être divisé par 12 pour le payement mensuel des primes. La différence due à l'arrondi sera corrigée pendant l'année x+2.
- **Pour l'économie** : Part pour l'économie selon budget année x, plus les fonds non utilisés du Programme Bâtiments, moins l'indemnisation pour les caisses de compensation = montant à redistribuer. Ce montant est ensuite divisé par la masse salariale totale des employeurs, ce qui donne le facteur de redistribution (en pour mille, arrondi à trois chiffres après la virgule).

6 Quels sont les coûts de mise en œuvre de la redistribution à la population et à l'économie?

Coûts de mise en œuvre de la redistribution à la population (taxes sur le CO_2 et sur les COV):
Les assureurs sont indemnisés à hauteur de 30 centimes par personne assurée (voir art. 123 de l'ordonnance sur le CO_2).

Coûts de mise en œuvre de la redistribution à l'économie (taxe sur le CO_2):
L'Office fédéral de l'environnement OFEV détermine l'indemnisation des caisses de compensation en accord avec l'Office fédéral des assurances sociales OFAS (art. 127 de l'ordonnance sur le CO_2). La hauteur de l'indemnisation annuelle des caisses de compensation a été fixée comme suit :

- Montant de base par caisse de compensation : 2310 CHF ;
- Indemnisation par employeur : 3.95 CHF ;
- Frais de port pour l'envoi de la lettre d'information à chaque entreprise touchant la redistribution (environ 400'000 CHF au total) ;
- Indemnisation par caisse de compensation pour la révision de la redistribution : 4'740 CHF.

Etant donné qu'il y a quelques 80 caisses de compensation et 500'000 employeurs, les frais totaux se montent à environ 3 millions CHF.
Au cours de la phase d'introduction en 2009, les caisses de compensation, ou leur service informatique, ont reçu des indemnités uniques pour un total de 1,2 million de francs.[7]

[7] Voir aussi l'interpellation suivante : https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183752

7 Informations complémentaires

- Page Internet de l'OFEV sur la redistribution : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/politique-climatique/taxe-sur-le-co2/redistribution-de-la-taxe-sur-le-co2.html
- Budget et plan financier publié par l'Administration fédérale des finances : https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html
- Comptes d'Etat publiés par l'Administration fédérale des finances : https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html
- Directives de l'OFAS sur la redistribution : https://sozialversicherungen.admin.ch/fr/d/6952?lang=de

ANNEXE 3

Comptes 2021
Fonctionnement

Politique publique B
Etats majors et prestations transversales

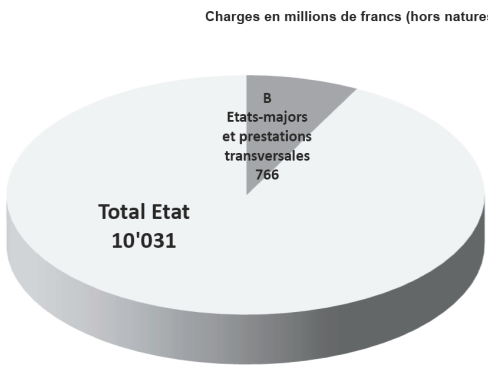

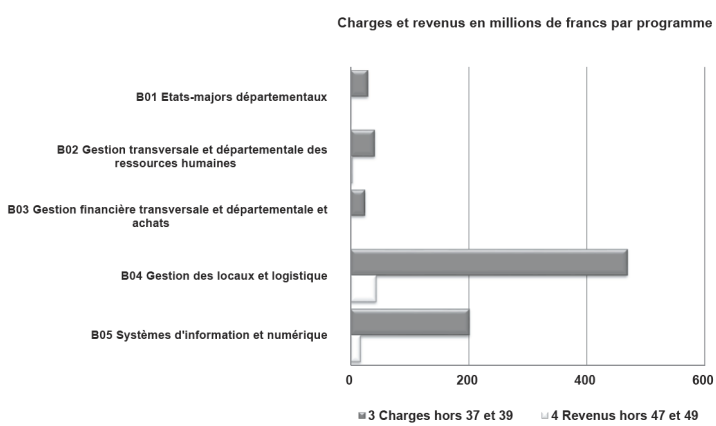

2

B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'Etat a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. La gouvernance du projet "Travailler autrement" a été définie par le Conseil d'Etat et mise en place. Deux groupes de travail interdépartementaux, l'un sur le télétravail, l'autre sur les lanceurs d'alertes, ont mené des travaux en vue de rédiger des nouveaux règlements. La politique de tolérance zéro par rapport aux questions de harcèlement a été renforcée avec le suivi, par la moitié des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, d'une formation sur le sujet. Un test de l'égalité salariale a été réalisé et a démontré l'absence de toute discrimination salariale entre femmes et hommes. Enfin, des négociations soutenues avec les partenaires sociaux ont eu lieu sur la réforme du système d'évaluation des fonctions et sur la réforme de la LPAC.

La situation sanitaire a nécessité la poursuite de l'engagement de moyens spécifiques pour assurer la sécurité des utilisateurs des locaux exploités par l'Etat de Genève et proposer une solution d'hébergement à la cellule COVID de la direction générale de la santé. Malgré ce contexte particulier, les projets d'envergure se sont poursuivis. Ainsi, les travaux de rénovation menés par la CPEG à la Pointe Nord du PAV se sont déroulés comme prévu de telle sorte que le déménagement sur ce nouveau site de près de 650 collaborateurs et collaboratrices se confirme pour le printemps 2023. Les travaux de démolition des anciennes infrastructures militaires aux Vernets se sont achevés, permettant le développement prochain d'un ambitieux projet de construction de 1'350 logements.

Au chapitre des investissements, les travaux s'intensifient pour la rénovation du patrimoine immobilier cantonal, la mise en conformité des embrasures et l'optimisation énergétique des bâtiments. La salle rénovée du Conseil d'Etat a été mise en service fin 2021 et celle du Grand Conseil suivra début 2022. Les études et travaux relatifs aux infrastructures militaires, aux bâtiments hospitaliers et aux établissements scolaires se poursuivent, tout comme le versement des subventions en faveur des HUG, des établissements publics pour l'intégration, de la nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge.

En 2021, la mise en œuvre de la politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2018, à la suite d'une large consultation publique permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'administration, s'est notamment traduite par une soixantaine de projets relatifs aux priorités du Conseil d'Etat et la mise en service de 21 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 143.

Le taux de maturité global du système de contrôle interne est en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'Etat; le travail se poursuit pour les prestations n'ayant pas encore atteint un niveau satisfaisant. En matière de gestion des risques, un effort particulier est attendu vis-à-vis de son intégration dans la stratégie étatique, dans le suivi des plans d'action lancés pour réduire les risques identifiés et dans le traitement des recommandations des instances de surveillance.

L'initiative lancée pour créer ou renforcer les plans de continuité au sein des offices, tenant compte des leçons apprises pendant la crise Covid, se poursuit dans tous les départements. Le projet d'amélioration du fonctionnement de l'administration, lancé au printemps 2021, constituera également un axe prioritaire de travail jusqu'à la fin de la législature.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**29'981'471**	**-2'859'561**	**-8.7%**	**32'841'032**	**30'283'995**
30 Charges de personnel	27'047'178	-1'439'019	-5.1%	28'486'197	27'095'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'479'178	-459'721	-15.6%	2'938'899	2'892'246
33 Amortissements du patrimoine administratif	271'691	-1'089'266	-80.0%	1'360'957	253'993
37 Subventions à redistribuer	150'000	150'000	-	-	-
39 Facturations internes	33'424	-21'555	-39.2%	54'979	42'308
REVENUS	**1'226'561**	**-473'779**	**-27.9%**	**1'700'340**	**1'388'843**
42 Taxes et redevances	759'730	-570'577	-42.9%	1'330'307	722'010
43 Revenus divers	8'052	8'052	-	-	208'780
44 Revenus financiers	308'779	-61'254	-16.6%	370'033	448'370
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	9'684
47 Subventions à redistribuer	150'000	150'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-28'754'910**	**2'385'782**	**-7.7%**	**-31'140'692**	**-28'895'152**
Coût des prestations de moyens	*-6'776'972*	*2'292'523*	*-25.3%*	*-9'069'495*	*-7'128'066*
Coûts répartis	*35'531'882*	*-4'678'305*	*-11.6%*	*40'210'187*	*36'023'218*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***142.14***	***-5.08***	***-3.45%***	***147.22***	***143.85***
ETP fixes	*131.64*	*-5.01*	*-3.67%*	*136.65*	*131.10*
ETP auxiliaires	*3.90*	*-0.41*	*-9.51%*	*4.31*	*7.15*
ETP agents spécialisés	*6.60*	*0.34*	*5.43%*	*6.26*	*5.60*

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.
- s'assurer de la mise en œuvre du maintien d'un système de contrôle interne adéquat au sein de l'administration.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de l'unité de gestion des risques et de la qualité. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. L'unité de gestion des risques et de la qualité départementale coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en œuvre du système de contrôle interne. Elle est aussi souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux de la gestion des risques et de la qualité. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires

B01 Etats-majors départementaux (suite)

généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Etats-majors départementaux
B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 Charges de personnel (-1,4 million et -5.08 ETP)

Le non dépensé provient de vacances de postes durant l'année ainsi que du recours à des auxiliaires moins élevé que prévu sur ce programme.

L'écart de - 5.08 ETP représente une photographie de postes vacants au 31 décembre 2021.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.5 million)

L'écart provient de dépenses moins élevées des prestations de service de tiers et des manifestations et relations externes.

33 Amortissements du patrimoine administratif (-1.1 million)

La variation provient d'une allocation différentes des amortissements entre le budget (prévus sur le programme B01) et les comptes (comptabilisés sur d'autres programmes).

42 Taxes et redevances (-0.6 million)

La diminution de revenus correspond à des remboursements d'assurances (LAA et maternité) pour le personnel qui ont été moins importants que prévus ou qui ont été comptabilisés sur d'autres programmes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	83.6%	88%	82%	90%	2023
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.34%	0.42%	0.40%	0.40%	2023
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						

B01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	91%	90%	91%	90%	2023
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	34%	90%	41%	90%	2023
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	98%	80%	96%	80%	2023

Commentaires

Indicateur 2.1 : suite à une erreur de calcul identifiée pour la première fois lors des comptes 2021, les valeurs historiques du budget 2021 et des comptes 2020 doivent être corrigés à hauteur de 0,39% respectivement 0.37%.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur cible réaliste de 90% a été déterminée par le Conseil d'Etat; elle a été atteinte à fin 2019.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais. Le changement des priorités induit par la crise COVID a influencé négativement les activités dans ce domaine; toutefois, pour relativiser le mauvais score, il est utile de rappeler que le nombre de recommandations figurant dans le périmètre de calcul est assez limité: aujourd'hui, 21 recommandations de niveau 3 (aucune de niveau 4) qui auraient dû être clôturées dans les 36 derniers mois restent ouvertes.

Indicateur 5.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**41'327'956**	**-240'153**	**-0.6%**	**41'568'109**	**36'862'911**
30 Charges de personnel	39'840'051	182'361	0.5%	39'657'690	35'432'344
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'436'505	-430'678	-23.1%	1'867'183	1'383'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'055	8'664	49.8%	17'391	17'841
34 Charges financières	24'845	0	0.0%	24'845	25'961
39 Facturations internes	500	-500	-50.0%	1'000	3'587
REVENUS	**3'159'853**	**-1'058'727**	**-25.1%**	**4'218'580**	**3'685'661**
42 Taxes et redevances	2'292'317	-84'263	-3.5%	2'376'580	2'356'580
43 Revenus divers	3'154	3'154	-	-	8'337
46 Revenus de transferts	864'381	-977'619	-53.1%	1'842'000	1'320'743
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-38'168'103**	**-818'574**	**2.2%**	**-37'349'529**	**-33'177'250**
Coût d'état-major	*-956'316*	*51'676*	*-5.1%*	*-1'007'992*	*-868'159*
Coût des prestations de moyens	*-10'386'215*	*132'066*	*-1.3%*	*-10'518'281*	*-11'036'033*
Coûts répartis	*49'510'634*	*634'832*	*1.3%*	*48'875'802*	*45'081'442*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***150.75***	***24.40***	***19.31%***	***126.35***	***134.51***
ETP fixes	*139.19*	*16.37*	*13.33%*	*122.82*	*126.19*
ETP auxiliaires	*9.00*	*7.05*	*361.54%*	*1.95*	*6.28*
ETP agents spécialisés	*2.55*	*0.97*	*61.39%*	*1.58*	*2.05*

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Stratégie RH du Conseil d'Etat

Après la définition en 2020 d'un projet ambitieux de transformation de la culture de l'Etat ("travailler autrement"), le Conseil d'Etat a mis en place en 2021 la gouvernance afin de déployer sa stratégie en matière de ressources humaines. La situation sanitaire a quelque peu bouleversé la temporalité de ce déploiement. Néanmoins, le premier test d'analyse de l'égalité entre femmes et hommes a démontré l'absence de discrimination salariale. Egalement, la pérennisation à plus grande échelle du télétravail et de l'horaire à la confiance, dans un cadre permettant notamment une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, reste une priorité du Conseil d'Etat.

Projet de réforme G'Evolue

Durant l'année 2021, le Conseil d'Etat a lancé la réforme G'Evolue, en mandatant la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines pour qu'elle mène des discussions avec les associations du personnel de l'Etat dans le but d'aboutir à un protocole d'accord. L'objectif est de négocier un cadre de projet avec les partenaires sociaux, lui donnant ainsi les meilleures chances d'aboutir. Le protocole d'accord négocié devrait aboutir en début d'année 2022.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Migration du SIRH

La refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) s'est concrétisée par une mise en production au 1er janvier 2021. Compte tenu de l'ampleur d'un tel système et des nombreux modules fonctionnels concernés, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés en début d'année. Ceux-ci ont été priorisés et résolus au fil de l'année 2021, ce qui a permis de mettre fin au projet de refonte le 24 novembre. Ceci clos la loi du 1er septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3 630 000 francs et le dépassement de crédit associé obtenu en 2020. A noter que cette nouvelle version permet en outre des évolutions orientées vers une plus grande interaction et proximité entre le collaborateur et son dossier personnel et de se mettre en conformité avec nouvelle transmission des données salariales et fiscales avec Swissdec.

Outil d'informatique décisionnelle des RH

La migration informatique du SIRH a été l'occasion de faire évoluer l'outil d'informatique décisionnelle des responsables des ressources humaines. Le volet de suivi des données RH est progressivement déployé à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Des tableaux dynamiques ont été créés pour calculer les taux de rotation, prévoir et accompagner les départs en retraite, s'assurer du suivi des entretiens individuels de développement personnel etc. D'autres améliorations en matière d'analyse de la paie, de réconciliation de la comptabilité des charges du personnel et de construction budgétaire ont également été déployées. En contrepartie, dans un souci de simplification et d'efficience, certaines restitutions SIRH ont été supprimées, ce qui a allégé les charges de migration vers la nouvelle version.

Adaptation du cadre des congés à l'évolution normative et sociétale

Les évolutions du cadre législatif fédéral en matière de congé sont entrées en vigueur au 2ème semestre 2021 et ont été reprises dans les dispositions réglementaires cantonales. Certains aspects de la société tels que la composition familiale et/ou des mœurs sont venus compléter les dispositions réglementaires dès le 1er octobre 2021. Elles visent notamment à permettre aux membres du personnel de mieux concilier l'activité professionnelle et la vie privée. Nous pouvons citer l'élargissement des différents congés spéciaux aux membres du personnel qui mènent de fait, avec leur partenaire, une vie de couple depuis cinq ans (concubinage) ou l'assouplissement du recours au congé sans traitement de plus de trois mois.

Assurance sociales (projet assurance perte de gain)

L'office du personnel de l'Etat a travaillé avec les organisations représentatives du personnel afin d'améliorer le dispositif d'assurance perte de gain maladie. Ces discussions ont eu lieu avec un expert spécialement mandaté pour conseiller l'administration cantonale et analyser les coûts et les conséquences des différentes mesures d'amélioration. Les analyses se poursuivent avec la commission ad'hoc du Grand Conseil afin de mettre à jour le cadre légal.

Rémunérations des membres des directions générales des établissements de droit public

Faisant suite à une recommandation du service d'audit interne, l'office du personnel de l'État a établi un rapport sur les rémunérations versées en 2020 aux membres des directions générales des établissements de droit public. Ce

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

rapport, qui sera publié début 2022 et aura dorénavant une fréquence annuelle, reprend tous les éléments de rémunération, fixes et variables, d'une centaine de personnes travaillant au sein des directions générales de quinze institutions différentes. Il comprend, pour chaque fonction, un résumé des conditions de détermination des rémunérations et leurs niveaux d'approbation.

Développement des compétences

Le service du développement professionnel s'est adapté à la situation pandémique en organisant les formations à distance, avec un accent mis sur celles facilitant la pratique du télétravail. Une formation obligatoire sur la prévention du harcèlement a été diffusée à l'ensemble de l'administration. A ce jour, 50 % des membres du personnel l'ont suivie. Des modules complémentaires ont été développés pour la fonction RH. La réflexion pour faire évoluer les technologies de la formation dans la limite des contraintes liées à la sécurité et à la protection des données (serious game, réalité virtuelle, microlearning) a été finalisée.

Evaluations de fonctions

Après le gel partiel lié à la réforme SCORE durant plusieurs années, les demandes d'évaluation sont parvenues à l'OPE en grand nombre avec une progression de 173% en comparaison avec l'année 2020, année de reprise des évaluations. Ces demandes proviennent tant de l'administration que des établissements publics.

Santé et sécurité au travail: pandémie et plans de protection

Pour continuer à répondre aux exigences sanitaires, le service de santé a mis à jour en permanence les outils et les recommandations afin de permettre à l'ensemble des services et directions de l'Etat de déployer les plans de protection répondants aux recommandations de l'OFSP. La FAQ santé mise à disposition en est à sa 27ème version. Il a également mis en place un dispositif de vaccination COVID spécifique à l'attention du domaine pénitentiaire. Enfin, il a été réquisitionné par la direction générale de la santé pour contribuer à l'opération de vaccination de grande envergure pour le booster au mois de décembre.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel présentent un dépassement de 0.2 million couvert par une autorisation de dépassement de crédit votée par la commission des finances pour les bénéficiaires de rente-pont AVS.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges présentent un non dépensé de 0.4 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importants.

46 - Revenus de transferts

Les revenus divers sont inférieurs au budget de 1 million en raison d'une forte diminution de la redistribution de la taxe CO2. Le facteur de redistribution s'élève à 0.297 ‰ pour 2021 vs 0.541‰ en 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	29%	37%	33%	37%	2024
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	92%	90%	95%	90%	2024

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Favoriser le développement des compétences clé des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	94%	75%	94%	90%	2024
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.4%	<1%	0.6%	<1%	2024
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	N/D	<15	4	<15	2024
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	N/D	<15'000	6'620	<15'000	2024
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'345	1'200	1'320	1'200	2024
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	6.0%	<5%	5.8%	<5%	2024
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	70%	80%	67%	80%	2024

Commentaires

Indicateurs 5 .1 et 5.2

Ces indicateurs ont été suspendus en 2021 en raison de l'indisponibilité des données depuis la migration du système informatique SIRH.

Indicateur 6.1

Le taux d'absence est impacté par le COVID. Il est toutefois difficile d'estimer dans quelle proportion.

Indicateur 7.1

La réalisation des EEDP a encore été impactée par la pandémie en 2021 (difficulté de se réunir ou préférence pour faire une discussion face à face).

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**25'197'584**	**-1'254'455**	**-4.7%**	**26'452'039**	**25'646'682**
30 Charges de personnel	23'440'396	-950'842	-3.9%	24'391'238	23'985'677
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'335'247	-226'141	-14.5%	1'561'388	1'234'581
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'339	1'126	5.1%	22'213	22'347
34 Charges financières	-	-	-	-	0
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	398'601	-78'599	-16.5%	477'200	404'078
REVENUS	**366'945**	**87'233**	**31.2%**	**279'712**	**605'486**
42 Taxes et redevances	297'715	74'176	33.2%	223'539	252'869
43 Revenus divers	69'230	14'230	25.9%	55'000	352'617
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-24'830'639**	**1'341'688**	**-5.1%**	**-26'172'327**	**-25'041'196**
Coût d'état-major	*-561'538*	*133'451*	*-19.2%*	*-694'989*	*-668'977*
Coût des prestations de moyens	*-10'863'478*	*2'129'775*	*-16.4%*	*-12'993'253*	*-12'414'932*
Coûts répartis	*36'255'655*	*-3'604'914*	*-9.0%*	*39'860'569*	*38'125'105*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***141.85***	***-10.21***	***-6.71%***	***152.06***	***147.85***
ETP fixes	*138.05*	*-10.11*	*-6.82%*	*148.16*	*143.05*
ETP auxiliaires	*3.80*	*-0.10*	*-2.56%*	*3.90*	*4.80*

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, états financiers individuels et consolidés établis selon le référentiel comptable de l'Etat, projets transversaux comptables et financiers, comptabilité générale, comptabilité des investissements, comptabilité fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées,

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B03.01 Administration transversale des finances
B03.02 Acquisition des biens et services
B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

La priorité de la législature consiste en la recherche de gains d'efficience au niveau de l'ensemble de la pyramide documentaire, ceci sans dégrader la qualité de l'information produite et notamment l'évaluation et l'anticipation des effets financiers des projets et décisions proposés au Conseil d'Etat.

Dans ce cadre, la direction générale des finances et les directions financières départementales ont décidé en 2021 de revoir, au sein du collège spécialisé finances, les processus achat-fournisseurs et crédits supplémentaires afin de les simplifier pour améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la DGFE a été marquée en 2021 par :

- la crise sanitaire : la DGFE a maintenu des contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme et accompagner les nombreux projets de loi crédits supplémentaires (cas de rigueur notamment). A ce titre, la DGFE a par exemple élaboré les projets de loi 12857 et 12876, accordant des prêts respectivement en faveur de Palexpo et de l'Aéroport international de Genève;
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de la recapitalisation de la CPEG avec les remboursements du prêt de la CPEG y compris par apport en nature (terrains), élaboration de projets de loi modifiant la répartition des cotisations aux caisses de prévoyance de la fonction publique, et évaluation de l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CPFP);
- le support technique aux départements : convention de concession avec PôleBio, juste prix de l'énergie thermique et participation à différents groupes de travail (développement de nouvelles règles d'activation de charges, niveau des fonds propres des établissements publics autonomes);

Par ailleurs, la DGFE et les directions financières départementales ont procédé à la revue du socle budgétaire des principaux programmes afin de s'assurer de la bonne allocation des ressources.

Concernant les achats, la centrale commune d'achats (CCA) a dû faire face, comme en 2020, à des difficultés à obtenir certains produits dans des délais usuels et à des conditions habituelles en raison des mesures sanitaires prises au niveau mondial. Afin d'assurer la prestation, la CCA a œuvré à trouver des solutions et des alternatives tout en maîtrisant au maximum les coûts.

En parallèle, la CCA a lancé différentes études afin d'améliorer la valorisation des entreprises formatrices dans ses demandes d'offres et collabore étroitement avec le service cantonal du développement durable à la création d'un label "consommer durable" qui sera visible dans le catalogue de produits CCA.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Le non dépensé de 1 million provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges sont inférieures au budget de 0.2 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importantes que prévu.

Objectifs et indicateurs	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	24'441	23'000	22'566	23'000	2024
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3.7	4	3	4	2024
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	27%	20%	27%	20%	2024
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations en % du nombre de commandes	Qualité	4.4%	4%	4.5%	4%	2024
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	917	900	805	850	2024
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2024
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de fournitures de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de services de l'administration cantonale	Efficacité	46%	40%	28%	30%	2024
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-3.4%	+/-1.5%	-2.6%	+/-1.5%	2024
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	+30.2%	+/-4%	-0.6%	+/-4%	2024
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits						

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	5	0	5	0	2024

Commentaires

Indicateur 4.1

Cet indicateur concerne les réclamations adressées à la CCA par les bénéficiaires (services de l'Etat). A l'instar de l'année précédente, les problèmes de réapprovisionnement restent inchangés cette année. La pénurie générale de certaines matières premières et composants ne permettent pas d'améliorer la situation au niveau mondial. Cela occasionne des retards de livraison ainsi qu'une absence de fiabilité des dates de livraison et par conséquent des réclamations.

Indicateur 6.1

Ce taux s'explique principalement par les versements faits pour les cas de rigueur. Des crédits supplémentaires ont été accordés à hauteur de 699.7 millions pour une utilisation de 515.9 millions. En retraitant cet élément, le taux serait de -1.7%.

Indicateur 6.2

Ce taux s'explique principalement par les aides relatives aux cas de rigueur reçues de la Confédération (445.5 millions pour un budget de 13.6 millions) et, dans une moindre mesure, par la part au bénéfice de la BNS. En retraitant ces deux éléments, le taux serait de -3.6%.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**469'861'171**	**6'458'131**	**1.4%**	**463'403'040**	**470'597'756**
30 Charges de personnel	36'291'093	-839'005	-2.3%	37'130'098	36'261'069
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	144'673'582	5'054'455	3.6%	139'619'127	141'820'384
33 Amortissements du patrimoine administratif	235'081'622	1'897'066	0.8%	233'184'556	238'206'896
36 Charges de transfert	53'222'922	210'992	0.4%	53'011'930	53'831'632
39 Facturations internes	591'951	134'621	29.4%	457'330	477'775
REVENUS	**43'606'939**	**-8'967'247**	**-17.1%**	**52'574'186**	**45'880'061**
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	-
41 Patentes et concessions	219'421	9'421	4.5%	210'000	222'827
42 Taxes et redevances	1'720'857	-737'133	-30.0%	2'457'990	2'104'745
43 Revenus divers	5'516'639	541'074	10.9%	4'975'565	4'541'723
44 Revenus financiers	21'855'148	-8'394'401	-27.8%	30'249'549	23'843'584
46 Revenus de transferts	14'107'031	-96'981	-0.7%	14'204'012	14'877'572
49 Facturations internes	187'843	-289'227	-60.6%	477'070	289'609
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-426'254'233**	**-15'425'379**	**3.8%**	**-410'828'854**	**-424'717'695**
Coût d'état-major	*-696'242*	*71'503*	*-9.3%*	*-767'745*	*-689'633*
Coût des prestations de moyens	*-12'216'313*	*-1'095'876*	*9.9%*	*-11'120'437*	*-10'809'826*
Coûts répartis	*439'166'788*	*16'449'751*	*3.9%*	*422'717'037*	*436'217'154*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***275.90***	***-10.76***	***-3.75%***	***286.66***	***278.00***
ETP fixes	*270.62*	*-9.02*	*-3.23%*	*279.64*	*270.82*
ETP auxiliaires	*3.13*	*-1.83*	*-36.90%*	*4.96*	*5.03*
ETP agents spécialisés	*2.15*	*0.09*	*4.37%*	*2.06*	*2.15*

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B04.01	Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.02	Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.03	Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.04	Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
B04.05	Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
B04.10	Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2021, plusieurs projets d'affectation de locaux ont été menés :

- Le service des votations et élections (SVE) a été relogé à la rue des Mouettes 13, dans des locaux correspondant aux besoins et contraintes de la direction du support et des opérations de vote;
- Le service de santé du personnel de l'Etat (SSPE) a initié l'organisation de son déménagement à la rue des Bains 33 dans des locaux plus adaptés à ses activités spécifiques avec une réduction de loyer significative;
- Les locaux aux Ports-Francs sont en cours de travaux d'aménagement pour reloger le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM) avec la mise à disposition d'une salle des ventes. Les pièces historiques du Musée de la Police ont déjà été transférées dans ces locaux;
- Le centre cantonal de biométrie sera relogé prochainement dans de nouveaux locaux plus vastes à l'ARCenter à Vernier pour répondre aux exigences fédérales. Des travaux d'aménagement sont en cours, pour partie selon un concept smart office;
- Les travaux de rénovation des bâtiments du site PAV Pointe Nord de la Jonction, propriété de la CPEG, se sont poursuivis selon le planning prévu. Les services de trois départements (DI, DCS et DIP), représentant près de 650 collaborateurs-trices, y seront relogés dès 2023. Un concept novateur d'aménagement des locaux en smart office sera déployé dans le bâtiment occupé par l'OCBA. La spécificité des activités du SPMI et du SPAd implique une organisation des locaux plus classique, qui permet la préservation de la confidentialité.
- L'accroissement du personnel au sein de la cellule COVID du DSPS a nécessité une location complémentaire de plus de 400 m2 à la rue du Rhône 19 portant ainsi la surface totale des locaux loués à 1752 m².

Rénovation et transformation des bâtiments

Malgré la crise sanitaire, l'année 2021 a été très soutenue en termes de rénovations et de transformations de bâtiments. Pour 2021 comme pour 2020, ce sont environ 450 projets qui sont ouverts annuellement.

Le crédit de renouvellement 2020-2024 a été fortement sollicité au sein de toutes les enveloppes. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures et des enveloppes des bâtiments, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.).

A noter par ailleurs que le volume de projets réalisés, en cours ou prévus sur l'enveloppe "rénovation" du crédit de renouvellement implique d'ores et déjà une priorisation importante afin de respecter le budget alloué. Un travail du même type est en cours concernant l'enveloppe "divers et imprévus", très fortement impactée par le relogement du FC Servette en lien avec la réalisation du nouveau cycle d'orientation à Balexert.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

La première phase du projet de mise en conformité des embrasures est montée en puissance avec de nombreuses études dont les premières réalisations sont prévues en 2022.

Au chapitre des rénovations d'envergure, il faut relever qu'une grande partie de l'Ancienne Ecole de Médecine est aujourd'hui en exploitation. Le chantier des Archives d'Etat à l'Arsenal s'est déroulé avec de bonnes performances concernant les travaux de gros œuvre. Celui d'Uni Bastions – phase aile Jura – a bien avancé et se terminera courant 2022. La rénovation – surélévation du Collège Rousseau a démarré et le planning est respecté. Enfin, le projet de rénovation totale des salles du Grand Conseil s'est terminé fin décembre 2021 pour une mise en exploitation début 2022.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les locations de l'Etat auprès des tiers ont augmenté suite à la conclusion de nouveaux baux, afin de remédier aux besoins de la Chancellerie et du DSPS notamment (voir supra).

Ces nouvelles locations ont fait l'objet d'importantes négociations qui ont permis de conclure des baux à des tarifs compétitifs. En parallèle, des baisses de loyers fondées sur l'indice suisse des prix à la consommation et le taux hypothécaire ont été sollicitées et ont généré une réduction de loyer globale d'environ 200 000 francs pour l'année 2021.

Par ailleurs, la résiliation d'abonnements des pendulaires suite à la nouvelle politique de mobilité du Conseil d'Etat (selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 novembre 2020), la crise sanitaire et le développement du télétravail ont eu un impact sur la fréquentation des parkings, ce qui représente un manque à gagner d'environ 1.3 million de francs.

Enfin, en matière d'entretien courant, quelque 12'500 demandes d'interventions ont été traitées. Depuis 2020, un processus de contractualisation de l'entretien des bâtiments est en cours ce qui explique une stabilisation du nombre d'interventions ponctuelles à un niveau inférieur de 15% à celui observé les années précédentes. La crise sanitaire n'a pas eu de réel impact, les écoles étant restées ouvertes en 2021.

Efficacité énergétique

Le raccordement au chauffage à distance CADéco du bâtiment David-Dufour a eu lieu durant l'été 2021. Le plan lumière, vaste programme de rénovation de luminaires a permis la pose d'éclairages à faible consommation de type LED dans le cycle d'orientation Golette et les écoles de culture générale Jean Piaget et Henry Dunant. Ces éclairages permettront jusqu'à 60% d'économie d'électricité par rapport aux installations précédentes. Deux nouvelles centrales photovoltaïques, d'une puissance totale de 524 kW ont vu le jour sur le collège de Staël et le cycle d'orientation des Coudriers.

Les actions majeures d'optimisation énergétique en 2021 ont concerné l'enclenchement des machines de froid et la récupération de chaleur au CMU (2'180 MWh économisés soit 268 000 francs), la transition thermique du CO Pinchat (400 To de CO2 économisés) ainsi que diverses opérations à l'ECG J-Piaget, le CEC André-Chavanne et UNI Mail (540 MWh économisés soit 67 000 francs).

Chantiers de construction d'importance

Le chantier du centre d'instruction des troupes de sauvetage sur le site d'Epeisses s'est poursuivi. Les études sont en cours pour la construction de l'école secondaire II à Meyrin et la rénovation des bâtiments HUG à Loëx (bâtiments "Arve, "Aire" et Allondon"). Le concours d'architecture pour le cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé et social à Bernex a été achevé.

Les subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires HUG, les établissements publics pour l'intégration ainsi que pour la reconstruction des bâtiments de la Nouvelle Comédie de Genève et du Théâtre de Carouge.

Diverses études ont été menées notamment dans les domaines de la planification pénitentiaire, scolaire, etc.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

L'année 2021 a été mise à profit pour déployer la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat, notamment sous le volet du choix de la solution en matière de géolocalisation. La mutualisation de certains véhicules de l'Etat au sein du parking David-Dufour a été mise en œuvre.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Logistique départementale

Les services logistiques départementaux ont accompagné l'office cantonal des bâtiments dans un effort de rationalisation de l'usage des locaux et sur le projet de gestion des déchets (mise en place de points de tri dans les bâtiments de l'Etat).

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé un certain nombre d'actions dans les domaines de l'organisation du travail de l'office et de l'optimisation des processus:

- Le déploiement du programme "Agilis" basé sur le travail flexible, mobile et numérique s'est poursuivi. Cette organisation du travail a permis à l'OCBA d'être totalement opérationnel durant la période de la crise sanitaire, notamment lors des périodes prolongées de télétravail.
- Dans le cadre de la préparation du déménagement de l'office sur le site de la Pointe Nord du PAV, prévu en 2023, le nouveau mobilier smart office a été sélectionné en collaboration avec la CCA, suite à l'appel d'offres. L'accompagnement au changement s'est poursuivi notamment au travers de multiples évènements, conférences, newsletters et formations sur mesure pour les managers.
- L'optimisation s'est poursuivie pour l'application métier Archibus (gestion des locaux) et pour le projet Building Information Modeling (BIM). Un important travail a été mené pour dématérialiser les flux administratifs et financiers. Le tri des archives a permis de recycler 10 tonnes de papier libérant ainsi plus de 45% de l'espace occupé par les documents dans les trois étages actuels de l'OCBA.
- Le "Plan Directeur Métier" de l'office cantonal des bâtiments a été finalisé. Il permet d'appréhender les multiples enjeux environnementaux, financiers, organisationnels ou politiques à venir et se fonde notamment sur une gestion innovante du patrimoine, sur la qualité de vie au travail et sur une organisation transversale et agile.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 839 005 francs essentiellement en raison de la vacance de postes au sein des logistiques départementales et de la variation du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le dépassement budgétaire sur cette nature comptable est couvert à 97% par un crédit supplémentaire de 4 400 000 francs lié à la crise sanitaire (mesures de nettoyage spécifiques et location urgente pour la cellule COVID) ainsi que par le report budgétaire de 526 663 francs, tous deux accordés à l'OCBA par la Commission des finances du Grand Conseil, respectivement les 22 décembre et 16 juin 2021.

Le budget lié aux énergies n'a pas été utilisé en totalité quel que soit le type de fluide (- 2 642 602 francs). Ce phénomène est dû à la fois au résultat des travaux d'optimisation réalisés sur les bâtiments, à des conditions climatiques favorables et à la crise sanitaire durant laquelle les locaux ont été moins occupés.

Le dépassement constaté sur les prestations de services et honoraires (+758 401 francs) concerne d'une part les prestations d'études, qu'il s'agisse d'études de faisabilité ou d'études liées à la sécurité, à la surveillance ou aux installations techniques (+565 588 francs) et d'autre part les honoraires facturés par les régies et la Fondation des Parkings (+494 051 francs). Les nombreux diagnostics amiante réalisés dans les bâtiments en lien avec les travaux d'entretien génèrent un dépassement de budget (+717 880). Pour finir, les budgets alloués à certaines rubriques n'ont pas été utilisés en totalité tels que les frais de déménagements (-384 113 francs) ou les mandats à des tiers (-679 233 francs).

Les travaux d'entretien courant ainsi que les frais de nettoyage affichent un dépassement de 5 694 276 francs en raison essentiellement des charges extraordinaires liées à la COVID-19 et non prévues au budget 2021 (+ 3 795 177 francs) et de l'application de la loi sur le salaire minimum (+1 million de francs environ). De plus, la mise en service de nouveaux bâtiments, les changements d'affectation de surfaces et la modernisation des installations techniques génèrent une augmentation inévitable des contrats d'entretien (+899 098 francs).

Les prestations d'entretien des équipements de protection/sécurité ont été plus nombreuses notamment dans les bâtiments de détention (+463 779 francs).

Les dépenses de locations sont supérieures au budget (+311 407 francs) en raison de la location urgente nécessaire au fonctionnement de la cellule COVID de la direction générale de la santé (+372 300 francs). Des décalages de

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

locations et la négociation de tarifs avantageux ont permis de réduire le dépassement (-60 893 francs).

Pour le surplus, d'autres charges d'exploitations diverses, à l'OCBA et dans les logistiques départementales, génèrent un dépassement de 569 194 francs.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions.

42 - Taxes :

La refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs en lien avec les transferts ou cessions d'actifs est en baisse (-389 321 francs).

La refacturation d'énergie thermique à Firmenich n'est plus effectuée suite au déménagement de l'entreprise (-239 186 francs).

Les revenus liés aux loyers des pensionnaires à Lullier sont plus faibles qu'escomptés (-37 780 francs).

Les Indemnités de personnel (part "employeur") en lien avec les assurances sociales ont été surestimées au budget (-25 462 francs).

43 - Revenus divers :

Des revenus divers non budgétés ont été comptabilisés tels que la participation du GESDEC à la dépollution de l'ancienne décharge d'Aïre et du chantier naval de Corsier port (+113 011 francs).

Des corrections comptables d'exercices antérieurs, la comptabilisation de notes de crédit et de reprises de provisions alimentent aussi cette rubrique (+502 533 Francs).

L'écart positif par rapport au budget est atténué par l'activation des charges de personnel qui est légèrement moins élevée que prévue (-74 470 francs).

44 - Revenus financiers :

Les revenus des loyers des immeubles locatifs ont diminué ces dernières années en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (- 6 102 099 francs).

Avec la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement décidée par le Conseil d'Etat, qui fait notamment suite à l'assouplissement des conditions de compensation de stationnement voté en septembre 2020, de nombreux baux de parking ont été résiliés entrainant une diminution de revenus (- 1 442 965 francs).

A relever que les budgets relatifs à ces deux objets ont été adaptés pour l'année 2022.

La fréquentation des parkings a subi les effets de la pandémie (estimation à - 1 263 000 francs).

Les revenus des loyers des antennes et des emprises sur l'espace public ont été supérieurs aux attentes (+413 663 francs).

46 - Revenus de transferts :

L'écart de revenus est essentiellement dû à des produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	99.1	141.9	87.3	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	13.4%	20%	12.1%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	11.5%	10%	10.8%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	92.5%	90%	87.4%	90%	2023

Commentaires

L'office cantonal des bâtiments poursuivra le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques, opérationnels et de projets afin de mesurer les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'appliquer le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique. A noter que le relogement de la cellule COVID-19 est en cours afin de libérer les locaux actuels à la rue du Rhône 19 et que des travaux ont été réalisés dans les nouvelles surfaces locatives pour reloger le service de la biométrie cantonale à Vernier ainsi que le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM) aux Ports-Francs.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible provient de la méthode Stratus. Les expertises faites sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé "optimal". L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation. Le résultat 2021 est en-dessous de la cible mais progresse par rapport à 2020. A l'avenir, d'importants investissements programmés impactant la vétusté amélioreront ce résultat, notamment au travers du projet de mise en conformité des embrasures, des crédits d'ouvrage spécifiques de rénovations et du crédit de renouvellement 2020-2024. De plus, de nouveaux investissements pourraient être prochainement alloués en lien avec les adaptations légales et réglementaires en cours dans le domaine de l'énergie. Ils contribueraient également à résorber la vétusté globale du parc immobilier de l'Etat.

Indicateur 2.2 : L'objectif 2020 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2020 car les données 2021 ne seront disponibles que dans le courant 2022). L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie n'est pas encore renouvelable. Si c'était le cas, le résultat atteindrait 20% au lieu de 13.4%. La progression du résultat est essentiellement à mettre au crédit des bonnes performances de la chaufferie à bois de Lullier. L'OCBA poursuivra les actions relatives aux nouveaux raccordements CAD, aux assainissements de production de chaleur et aux optimisations énergétiques. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en fonction des moyens financiers et RH qui seront alloués afin de répondre aux objectifs légaux et règlementaires.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2020 est largement atteint (mesure basée sur 2020 car les données 2021 ne seront disponibles que dans le courant 2022). La progression du résultat est issue des quatre nouvelles centrales solaires de grande ampleur mises en service fin 2019, qui ont déployé pleinement leurs effets en 2020 (caserne de Mategnin, collège Claparède, CO Budé et Voirets) ainsi que des deux nouvelles centrales mises en services en 2020 (caserne d'Aire-la-Ville et plage des Eaux-Vives). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2020 (SIG vitale soleil) a aussi contribué à ce bon résultat. La cible en 2023 sera dépassée compte tenu d'autres nouvelles centrales photovoltaïques planifiées et d'autres installations programmées en contracting avec les SIG. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en fonction des moyens financiers et RH qui seront alloués afin de répondre aux objectifs légaux et règlementaires.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à leur réception. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser ce flux. Elles consistent à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.

B05 Systèmes d'information et numérique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**200'937'251**	**-2'565'601**	**-1.3%**	**203'502'852**	**198'720'759**
30 Charges de personnel	108'724'282	297'441	0.3%	108'426'841	105'750'599
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	48'557'652	-461'767	-0.9%	49'019'419	46'900'798
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'633'186	-2'406'556	-5.2%	46'039'742	46'058'004
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	22'132	5'282	31.3%	16'850	11'359
REVENUS	**17'167'733**	**1'734'578**	**11.2%**	**15'433'155**	**14'548'368**
42 Taxes et redevances	3'248'287	222'468	7.4%	3'025'819	3'472'636
43 Revenus divers	13'293'022	1'523'256	12.9%	11'769'766	10'312'298
46 Revenus de transferts	626'425	-11'145	-1.7%	637'570	763'434
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-183'769'517**	**4'300'180**	**-2.3%**	**-188'069'697**	**-184'172'392**
Coût d'état-major	*-2'069'055*	*197'875*	*-8.7%*	*-2'266'930*	*-2'089'493*
Coût des prestations de moyens	*-26'309'385*	*2'808'238*	*-9.6%*	*-29'117'623*	*-27'359'293*
Coûts répartis	*212'147'957*	*-7'306'293*	*-3.3%*	*219'454'250*	*213'621'179*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***655.55***	***-9.20***	***-1.38%***	***664.75***	***641.65***
ETP fixes	*644.64*	*-17.95*	*-2.71%*	*662.59*	*620.25*
ETP auxiliaires	*9.10*	*7.94*	*684.48%*	*1.16*	*19.60*
ETP agents spécialisés	*1.80*	*0.80*	*80.00%*	*1.00*	*1.80*

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », http://ge.ch/e-demarches/).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- 1 107 applications;
- 330 000 comptes utilisateurs, dont 230 000 pour l'administration en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5 400 équipements réseau et 50 000

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- Quelque 34 700 ordinateurs — dont 18 700 pour le secteur pédagogique — et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones et 2 700 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 26 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
- 5 000 000 giga-octets de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

B05.01	Systèmes d'information et numérique
B05.10	Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions issues d'une large consultation publique menée en ligne en mars 2018, de réflexions menées avec le secteur académique et de travaux internes à l'administration cantonale. La diversité de ces propositions et de leur niveau de granularité démontre la richesse des contributions à cette démarche ouverte.

Ces propositions sont autant de chantiers à construire, lorsqu'ils ne sont pas déjà engagés. En effet, les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques de l'Etat de Genève. Afin d'en saisir les opportunités et d'en réduire les risques, il en découle un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la co-création. Il s'agit pour l'Etat de poursuivre la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Dès 2020, des impulsions majeures étaient envisagées par le Conseil d'Etat, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'économie, du territoire et plus globalement de la cyberadministration. Des mesures étaient également prévues pour accompagner l'administration cantonale dans sa transition numérique, au service des citoyens et des entreprises.

Compte tenu de la situation financière de l'Etat, les ambitions ont dû être revues et ajustées aux moyens mis à disposition du programme B05.

Autres projets d'importance stratégique

Les SIC et les services numériques jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton. Chaque année, l'OCSIN conduit ainsi plus de 300 projets, en étroite collaboration avec les DOSI départementales.

Consécutivement aux récents crédits d'investissement en matière de SIC votés par le Grand Conseil, l'année 2021 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'action sociale, de la police, de l'administration fiscale ainsi que de la population et des migrations. L'OCSIN ainsi

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

que les DOSI se sont également mobilisés afin de soutenir l'administration dans la suite de la crise sanitaire et assurer la continuité de ses services numériques, en fournissant et améliorant les solutions permettant le télétravail à large échelle.

La cybersécurité est désormais un enjeu majeur, en particulier avec l'arrivée du télétravail. Des efforts particuliers ont été menés pour la sensibilisation des collaborateurs de l'administration ainsi que pour le perfectionnement de la surveillance et le traitement des vulnérabilités. Par ailleurs, une large partie de l'activité de l'OCSIN reste de veiller au bon fonctionnement et à l'exploitation des services numériques existants ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication sous gestion de l'administration cantonale.

Enfin, l'année 2021 est également caractérisée par une démarche numérique responsable en vue de faire labelliser le canton de Genève en 2022 auprès de l'institut du numérique responsable suisse (INR suisse).

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Le dépassement de 297 441 francs au budget provient essentiellement de la DOSI du département de l'économie et de l'emploi (DEE) qui a imputé une ressource supplémentaire de 1.7 ETP.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

La crise sanitaire a généré directement ou indirectement des hausses de coûts de location de personnel notamment pour la mise en place de la ligne verte 0800 pour la vaccination, de mandats, de support réseau, de licences en lien avec les accès à distance VDI (Virtual Desktop Infrastructure) ainsi que des frais d'utilisation de système vidéo et de serveurs liés au télétravail (+ 1 693 510 francs).

Le décalage d'achats de licences et de divers mandats ainsi que les baisses de tarifs de certains fournisseurs entrainent un non-dépensé (- 2 155 957 francs).

33 - Amortissement du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, ont été inférieures aux prévisions.

42 - Taxes et redevances :

Les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers tels que HUG, SIACG, Ville de Genève, Fedpool sont sous-évaluées au budget (+ 274 522 francs).

Les indemnités de personnel, part "employeur", en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été inférieures au budget (- 52 054 francs).

43 - Revenus divers :

Dissolution d'une provision constituée en 2020 liée à un litige avec un fournisseur sur l'utilisation de licences (+ 1 881 060 francs).

Activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, inférieure aux prévisions (- 385 025 francs).

46 - Revenus de transferts :

Subventionnement par la Confédération de prestations informatiques diverses.

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	341'000	290'000	270'000	365'000	2024
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2024
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	64%	55%	55%	72%	2024
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	71%	>/=70%	71%	70%	2024
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	N/D	630	612	600	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. Suite à la suppression de comptes inactifs, la cible a été ramenée à 290'000 pour 2021. La valeur actuelle se rapproche du maximum de comptes possibles dans le canton (courbe asymptotique), la cible à long-terme étant atteinte à 93%. Cet indicateur va donc évoluer dans les années à venir.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans et la prochaine a lieu en 2022. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

Indicateur 1.3 : Il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. On note une croissance de 21 e-démarches en 2021, portant à 143 les e-démarches disponibles. Cette croissance rapide s'explique par les besoins urgents de renforcer ces services pour les citoyens en période de crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN au moyen d'enquêtes. Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans, la prochaine a lieu en 2022. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique). Utilisé pour la 1ère fois en 2020, il remplace l'indicateur intitulé "Dépenses du programme B05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail" qui visait à mesurer l'évolution du coût par poste de travail mais présentait le défaut de ne pas tenir compte des utilisateurs externes à l'administration. La valeur de cet indicateur sera disponible aux comptes 2022.

B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	*131,64 ETP*		*-5,01 ETP*	*-3,7%*	*136,65 ETP*	*131,10 ETP*
3 Charges	**29.981.470,51**		**-2.859.561**	**-8,7**	**32.841.032**	**30.283.994,97**
4 Revenus		**1.226.560,97**	**-473.779**	**-27,9**	**1.700.340**	**1.388.843,34**
Couverture en F	**-28.754.909,54**		**2.385.782**		**-31.140.692**	**-28.895.151,63**
Couverture en %	**-95,91%**			**1,1**	**-94,82%**	**-95,41%**
B01.01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX.						
Postes fixes	*114,90 ETP*		*-3,56 ETP*	*-3,0%*	*118,46 ETP*	*114,36 ETP*
3 Charges	**26.629.522,52**		**-2.535.075**	**-8,7**	**29.164.597**	**26.825.029,99**
4 Revenus		**1.201.934,06**	**-486.365**	**-28,8**	**1.688.299**	**1.386.960,83**
Couverture en F	**-25.427.588,46**		**2.048.710**		**-27.476.299**	**-25.438.069,16**
Couverture en %	**-95,49%**			**1,4**	**-94,21%**	**-94,83%**
3001 Paiements aux autorités et juges	102.769,80		21.993	27,2	80.777	39.132,85
300 Autorités, commissions et juges	102.769,80		21.993	27,2	80.777	39.132,85
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18.775.129,43		-933.623	-4,7	19.708.752	18.874.194,85
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18.775.129,43		-933.623	-4,7	19.708.752	18.874.194,85
3020 Salaires des enseignants	12.873,10		12.873	ND		
302 Salaires des enseignants	12.873,10		12.873	ND		
3030 Travailleurs temporaires			-5.000	-100,0	5.000	
303 Travailleurs temporaires			-5.000	-100,0	5.000	
3049 Autres indemnités	42.797,07		8.422	24,5	34.375	18.567,56
304 Allocations	42.797,07		8.422	24,5	34.375	18.567,56
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	1.302.338,22		-6.538	-0,5	1.308.876	1.255.446,66
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	2.793.469,09		75.053	2,8	2.718.416	2.779.152,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	35.064,88		-2.100	-5,7	37.165	31.074,20
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	474.162,25		-10.314	-2,1	484.477	461.813,28
3059 Autres cotisations patronales	7.651,47		-6.190	-44,7	13.842	18.925,31
305 Cotisations patronales	4.612.685,91		49.910	1,1	4.562.776	4.546.412,24
3090 Formation et perfectionnement du personnel	12.789,40		-51.903	-80,2	64.692	20.062,11
3091 Recrutement du personnel	24.914,50		-55.849	-69,2	80.764	12.891,69
3099 Autres charges de personnel	145.907,53		-184.416	-55,8	330.323	157.468,36
309 Autres charges de personnel	183.611,43		-292.168	-61,4	475.779	190.422,16
30 Charges de personnel	**23.729.866,74**		**-1.137.592**	**-4,6**	**24.867.459**	**23.668.729,66**
3100 Matériel de bureau	51.065,52		-26.434	-34,1	77.500	51.647,33
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	43.326,18		42.536	NS	790	37.499,92
3102 Imprimés, publications	43.351,01		-21.546	-33,2	64.897	78.111,98
3103 Littérature spécialisée, magazines	70.326,44		9.293	15,2	61.034	47.037,94
3104 Matériel didactique	17,00		17	ND		338,85
3105 Denrées alimentaires	521,10		521	ND		
3106 Matériel médical	3.337,71		3.093	NS	245	34.375,05
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	1.267,14		-1.129	-47,1	2.396	7.102,80
310 Charges de matières et de marchandises	213.212,11		6.351	3,1	206.862	256.113,87
3110 Meubles et appareils de bureau	11.186,12		-7.388	-39,8	18.574	9.133,57
3111 Machines, appareils et véhicules	550,09		-185	-25,2	735	2.173,60
3112 Vêtements, linge, rideaux	40,05		-205	-83,7	245	
3113 Matériel informatique	8.912,48		7.820	716,2	1.092	6.259,27
3118 Immobilisations incorporelles	18.936,47		18.936	ND		20.107,40
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	920,20		-5.910	-86,5	6.830	6.574,71
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	40.545,41		13.069	47,6	27.476	44.248,56
3130 Prestations de service de tiers	529.576,11		-339.746	-39,1	869.322	553.700,11
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	1.259.049,59		86.552	7,4	1.172.498	1.582.543,59
3133 Charges d'utilisations informatiques	5,88		6	ND		5,28
3134 Primes d'assurances choses	226.441,55		29.114	14,8	197.328	204.907,35
3137 Impôts et taxes	10,00		10	ND		
313 Prestations de service et honoraires	2.015.083,14		-224.065	-10,0	2.239.148	2.341.156,33
3140 Entretien des terrains	8.113,05		8.113	ND		28.357,90
314 Gros entretien et entretien courant	8.113,05		8.113	ND		28.357,90
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	875,96		-6.599	-88,3	7.475	2.196,00
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	1.649,34		159	10,7	1.490	621,21

B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B01.01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX.						
3153 Entretien informatique (matériel)			-594	-100,0	594	535,80
3156 Entretien des appareils médicaux	155,16		155	ND		
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	4.180,14		15	0,4	4.165	3.627,91
3159 Entretien d'autres biens meubles	524,55		525	ND		266,80
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	7.385,15		-6.339	-46,2	13.724	7.247,71
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	1.167,70		-2.142	-64,7	3.310	640,00
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	46.164,47		-66.092	-58,9	112.256	47.363,21
3169 Autres loyers et frais d'utilisation			-750	-100,0	750	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	47.332,17		-68.984	-59,3	116.316	48.003,21
3170 Frais de déplacements et autres frais	109.730,74		-199.337	-64,5	309.068	120.880,72
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			28.239	-100,0	-28.239	
317 Dédommagements	109.730,74		-171.098	-60,9	280.829	120.880,72
3180 Réévaluations sur créances	5.900,00		5.900	ND		16.800,00
3181 Pertes sur créance effectives	412,02		-588	-58,8	1.000	36,83
318 Réévaluations sur créances	6.312,02		5.312	531,2	1.000	16.836,83
3190 Prestations de dommages et intérêts	1.400,00		400	40,0	1.000	
3199 Autres charges d'exploitation	9,00		9	ND		2.204,00
319 Autres charges d'exploitation	1.409,00		409	40,9	1.000	2.204,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**2.449.122,77**		**-437.232**	**-15,1**	**2.886.355**	**2.865.049,13**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	263.907,92		-1.088.584	-80,5	1.352.491	245.862,02
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	263.907,92		-1.088.584	-80,5	1.352.491	245.862,02
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	3.312,58		-1	0,0	3.313	3.312,58
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	3.312,58		-1	0,0	3.313	3.312,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	**267.220,51**		**-1.088.584**	**-80,3**	**1.355.805**	**249.174,60**
3706 Organisations privées à but non lucratif	150.000,00		150.000	ND		
370 Subventions à redistribuer	150.000,00		150.000	ND		
37 Subventions à redistribuer	**150.000,00**		**150.000**	**ND**		
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	8.574,19		-20.055	-70,1	28.629	28.520,79
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	8.574,19		-20.055	-70,1	28.629	28.520,79
3910 Prestations de service facturées en interne	24.738,30		-1.612	-6,1	26.350	13.555,80
391 Prestations de service	24.738,30		-1.612	-6,1	26.350	13.555,80
39 Facturations internes	**33.312,49**		**-21.667**	**-39,4**	**54.979**	**42.076,59**
4210 Emoluments pour actes administratifs		524.829,65	61.830	13,4	463.000	529.932,20
421 Emoluments pour actes administratifs		524.829,65	61.830	13,4	463.000	529.932,20
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		36.187,50	-22.099	-37,9	58.286	20.267,20
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		36.187,50	-22.099	-37,9	58.286	20.267,20
4260 Remboursements et participations de tiers		165.751,03	-521.231	-75,9	686.982	141.723,50
426 Remboursements		165.751,03	-521.231	-75,9	686.982	141.723,50
4270 Amendes		8.250,00	-101.750	-92,5	110.000	28.250,00
427 Amendes		8.250,00	-101.750	-92,5	110.000	28.250,00
4290 Autres taxes		126,20	126	ND		
429 Autres taxes		126,20	126	ND		
42 Taxes et redevances		**735.144,38**	**-583.124**	**-44,2**	**1.318.268**	**720.172,90**
4309 Autres revenus d'exploitation		710,46	710	ND		5.233,99
430 Revenus d'exploitation divers		710,46	710	ND		5.233,99
4390 Autres revenus		7.300,00	7.300	ND		203.500,00
439 Autres revenus		7.300,00	7.300	ND		203.500,00
43 Revenus divers		**8.010,46**	**8.010**	**ND**		**208.733,99**
4401 Intérêts des créances et comptes courants			-30	-100,0	30	
440 Revenus des intérêts			-30	-100,0	30	
4470 Loyers et fermages des biens-fonds du PA		308.779,21	-61.221	-16,5	370.000	448.369,91
447 Produits des immeubles PA		308.779,21	-61.221	-16,5	370.000	448.369,91
44 Revenus financiers		**308.779,21**	**-61.251**	**-16,6**	**370.030**	**448.369,91**
4690 Autres revenus de transferts				ND		9.684,03
469 Autres revenus de transfert				ND		9.684,03
46 Revenus de transferts				**ND**		**9.684,03**
4706 Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non l		150.000,00	150.000	ND		
470 Subventions à redistribuer		150.000,00	150.000	ND		
47 Subventions à redistribuer		**150.000,00**	**150.000**	**ND**		

B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B01.02 - CONTRÔLE INTERNE.						
Postes fixes	*16,74 ETP*		*-1,44 ETP*	*-7,9%*	*18,19 ETP*	*16,74 ETP*
3 Charges	**3.351.947,99**		**-324.486**	**-8,8**	**3.676.434**	**3.458.964,98**
4 Revenus		**24.626,91**	**12.586**	**104,5**	**12.041**	**1.882,51**
Couverture en F	**-3.327.321,08**		**337.072**		**-3.664.393**	**-3.457.082,47**
Couverture en %	**-99,27%**			**-0,4**	**-99,67%**	**-99,95%**
3001 Paiements aux autorités et juges			-15.220	-100,0	15.220	
300 Autorités, commissions et juges			-15.220	-100,0	15.220	
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.454.594,44		-453.215	-15,6	2.907.809	2.745.539,75
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.454.594,44		-453.215	-15,6	2.907.809	2.745.539,75
3049 Autres indemnités	196.151,13		191.230	NS	4.922	6.129,52
304 Allocations	196.151,13		191.230	NS	4.922	6.129,52
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	184.345,65		-9.237	-4,8	193.582	177.553,00
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	393.781,95		-7.841	-2,0	401.623	404.493,07
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	4.792,95		-705	-12,8	5.498	4.391,01
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	69.208,64		-2.445	-3,4	71.654	66.781,25
3059 Autres cotisations patronales	3.012,53		966	47,2	2.047	4.465,68
305 Cotisations patronales	655.141,71		-19.262	-2,9	674.403	657.684,00
3090 Formation et perfectionnement du personnel	450,00		65	17,0	385	
3091 Recrutement du personnel			-7.241	-100,0	7.241	5.525,01
3099 Autres charges de personnel	10.973,87		2.216	25,3	8.758	11.839,74
309 Autres charges de personnel	11.423,87		-4.960	-30,3	16.384	17.364,75
30 Charges de personnel	**3.317.311,15**		**-301.427**	**-8,3**	**3.618.738**	**3.426.718,02**
3100 Matériel de bureau	1.550,97		171	12,4	1.380	1.111,17
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	858,15		808	NS	50	913,59
3102 Imprimés, publications	221,25		-461	-67,6	682	767,34
3103 Littérature spécialisée, magazines	578,22		-1.040	-64,3	1.618	416,90
3106 Matériel médical	158,00		133	532,0	25	675,71
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	34,90		35	ND		0,00
310 Charges de matières et de marchandises	3.401,47		-354	-9,4	3.755	3.884,70
3110 Meubles et appareils de bureau	489,03		366	298,6	123	49,61
3111 Machines, appareils et véhicules	0,00		-75	-100,0	75	164,40
3112 Vêtements, linge, rideaux			-25	-100,0	25	
3113 Matériel informatique	495,33		470	NS	25	142,44
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		77,06
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	984,36		737	297,4	248	433,51
3130 Prestations de services de tiers	5.459,95		-2.825	-34,1	8.285	9.541,18
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	18.052,38		-7.901	-30,4	25.953	11.453,69
3133 Charges d'utilisations informatiques	0,60		1	ND		0,60
313 Prestations de service et honoraires	23.512,94		-10.725	-31,3	34.238	20.995,47
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	56,52		-43	-43,5	100	24,23
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	30,16		-20	-39,7	50	11,85
3156 Entretien des appareils médicaux	15,83		16	ND		
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	426,55		2	0,4	425	412,26
3159 Entretien d'autres biens meubles				ND		23,20
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	529,05		-46	-8,0	575	471,54
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds			-100	-100,0	100	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	699,63		-1.960	-73,7	2.660	528,34
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	699,63		-2.060	-74,7	2.760	528,34
3170 Frais de déplacements et autres frais	926,37		-10.060	-91,6	10.986	879,75
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			18	-100,0	-18	
317 Dédommagements	926,37		-10.042	-91,6	10.968	879,75
3181 Pertes sur créance effectives				ND		3,20
318 Réévaluations sur créances				ND		3,20
3199 Autres charges d'exploitation	0,92		1	ND		
319 Autres charges d'exploitation	0,92		1	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**30.054,74**		**-22.489**	**-42,8**	**52.544**	**27.196,51**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	4.207,61		-682	-13,9	4.890	4.555,90
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	4.207,61		-682	-13,9	4.890	4.555,90

B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B01.02 - CONTRÔLE INTERNE.						
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	262,79		0	0,0	263	262,79
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	262,79		0	0,0	263	262,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	**4.470,39**		**-682**	**-13,2**	**5.152**	**4.818,69**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	111,71		112	ND		231,76
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	111,71		112	ND		231,76
39 Facturations internes	**111,71**		**112**	**ND**		**231,76**
4260 Remboursements et participations de tiers		24.585,46	12.547	104,2	12.039	1.836,96
426 Remboursements		24.585,46	12.547	104,2	12.039	1.836,96
42 Taxes et redevances		**24.585,46**	**12.547**	**104,2**	**12.039**	**1.836,96**
4309 Autres revenus d'exploitation		41,46	41	ND		45,55
430 Revenus d'exploitation divers		41,46	41	ND		45,55
43 Revenus divers		**41,46**	**41**	**ND**		**45,55**
4401 Intérêts des créances et comptes courants			-3	-100,0	3	
440 Revenus des intérêts			-3	-100,0	3	
44 Revenus financiers			**-3**	**-100,0**	**3**	

B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
Postes fixes	*139,19 ETP*		*16,37 ETP*	*13,3%*	*122,82 ETP*	*126,19 ETP*
3 Charges	**41.327.955,96**		**-240.153**	**-0,6**	**41.568.109**	**36.862.911,14**
4 Revenus		**3.159.852,63**	**-1.058.727**	**-25,1**	**4.218.580**	**3.685.660,69**
Couverture en F	**-38.168.103,33**		**-818.574**		**-37.349.529**	**-33.177.250,45**
Couverture en %	**-92,35%**			**2,8**	**-89,85%**	**-90,00%**
B02.01 - DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT						
Postes fixes	*50,80 ETP*		*16,85 ETP*	*49,6%*	*33,95 ETP*	*39,35 ETP*
3 Charges	**16.358.254,74**		**-246.937**	**-1,5**	**16.605.191**	**15.270.786,89**
4 Revenus		**944.641,21**	**-1.033.283**	**-52,2**	**1.977.924**	**1.414.949,52**
Couverture en F	**-15.413.613,53**		**-786.346**		**-14.627.267**	**-13.855.837,37**
Couverture en %	**-94,23%**			**7,0**	**-88,09%**	**-90,73%**
3001 Paiements aux autorités et juges	325,00		325	ND		
300 Autorités, commissions et juges	325,00		325	ND		
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10.858.892,85		225.917	2,1	10.632.976	10.055.526,85
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10.858.892,85		225.917	2,1	10.632.976	10.055.526,85
3049 Autres indemnités	28.940,78		7.145	32,8	21.796	13.382,70
304 Allocations	28.940,78		7.145	32,8	21.796	13.382,70
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	630.430,69		-74.809	-10,6	705.240	638.780,96
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	923.642,63		42.328	4,8	881.315	824.129,90
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	19.858,60		-147	-0,7	20.006	18.194,20
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	240.428,79		-20.614	-7,9	261.043	239.104,07
3059 Autres cotisations patronales	7.383,33		-75	-1,0	7.458	7.781,28
305 Cotisations patronales	1.821.744,03		-53.316	-2,8	1.875.060	1.727.990,40
3090 Formation et perfectionnement du personnel	3.312.189,35		-265.980	-7,4	3.578.169	2.976.137,10
3099 Autres charges de personnel	159.743,08		22.919	16,8	136.824	304.759,35
309 Autres charges de personnel	3.471.932,43		-243.061	-6,5	3.714.993	3.280.896,45
30 Charges de personnel	**16.181.835,08**		**-62.989**	**-0,4**	**16.244.825**	**15.077.796,40**
3100 Matériel de bureau	7.611,23		-44.602	-85,4	52.213	4.454,06
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	152,13		152	ND		1.813,90
3102 Imprimés, publications			-700	-100,0	700	8,62
3103 Littérature spécialisée, magazines	208,50		-1.383	-86,9	1.592	838,13
3105 Denrées alimentaires	-29,95		-30	ND		89,85
3106 Matériel médical	-28.696,34		-33.696	-673,9	5.000	41.820,46
3109 Autres charges de matériel et de marchandises				ND		300,00
310 Charges de matières et de marchandises	-20.754,44		-80.259	-134,9	59.505	49.325,01
3110 Meubles et appareils de bureau	331,33		-404	-55,0	736	69,45
3112 Vêtements, linge, rideaux	49,00		49	ND		134,68
3113 Matériel informatique	2.559,74		2.560	ND		1.725,36
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.940,07		2.205	299,7	736	1.929,49
3130 Prestations de services de tiers	1.983,50		1.493	304,4	491	3.294,10
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	184.229,26		-100.044	-35,2	284.273	130.291,23
313 Prestations de service et honoraires	186.212,76		-98.551	-34,6	284.764	133.585,33
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	500,55		133	36,0	368	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules			-245	-100,0	245	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	500,55		-112	-18,3	613	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	3.853,63		104	2,8	3.750	3.052,45
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	3.853,63		104	2,8	3.750	3.052,45
3170 Frais de déplacements et autres frais	3.167,10		-7.833	-71,2	11.000	3.948,22
317 Dédommagements	3.167,10		-7.833	-71,2	11.000	3.948,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**175.919,67**		**-184.447**	**-51,2**	**360.367**	**191.840,49**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	500,00		500	ND		1.150,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	500,00		500	ND		1.150,00
39 Facturations internes	**500,00**		**500**	**ND**		**1.150,00**
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		5.000,00	5.000	ND		5.000,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		5.000,00	5.000	ND		5.000,00
4260 Remboursements et participations de tiers		72.323,38	-63.601	-46,8	135.924	89.084,10
426 Remboursements		72.323,38	-63.601	-46,8	135.924	89.084,10

B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B02.01 - DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT						
42 Taxes et redevances		**77.323,38**	**-58.601**	**-43,1**	**135.924**	**94.084,10**
4309 Autres revenus d'exploitation		666,98	667	ND		122,62
430 Revenus d'exploitation divers		666,98	667	ND		122,62
4390 Autres revenus		2.270,00	2.270	ND		
439 Autres revenus		2.270,00	2.270	ND		
43 Revenus divers		**2.936,98**	**2.937**	**ND**		**122,62**
4634 Subventions des entreprises publiques		238.669,00	-3.331	-1,4	242.000	205.052,00
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		238.669,00	-3.331	-1,4	242.000	205.052,00
4699 Redistributions		625.711,85	-974.288	-60,9	1.600.000	1.115.690,80
469 Autres revenus de transfert		625.711,85	-974.288	-60,9	1.600.000	1.115.690,80
46 Revenus de transferts		**864.380,85**	**-977.619**	**-53,1**	**1.842.000**	**1.320.742,80**
B02.02 - GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT						
Postes fixes	*37,10 ETP*		*0,60 ETP*	*1,6%*	*36,50 ETP*	*36,65 ETP*
3 Charges	**7.002.458,93**		**30.135**	**0,4**	**6.972.324**	**6.927.342,06**
4 Revenus		**2.197.689,86**	**7.055**	**0,3**	**2.190.635**	**2.235.255,93**
Couverture en F	**-4.804.769,07**		**-23.081**		**-4.781.689**	**-4.692.086,13**
Couverture en %	**-68,62%**			**0,1**	**-68,58%**	**-67,73%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.796.519,31		323.750	7,2	4.472.770	4.655.686,36
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.796.519,31		323.750	7,2	4.472.770	4.655.686,36
3049 Autres indemnités	8.487,33		-3.766	-30,7	12.253	3.185,40
304 Allocations	8.487,33		-3.766	-30,7	12.253	3.185,40
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	316.798,18		19.935	6,7	296.864	307.851,15
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	678.347,43		54.072	8,7	624.276	667.256,90
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	9.495,43		1.069	12,7	8.427	8.243,90
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	117.950,51		8.068	7,3	109.883	114.900,58
3059 Autres cotisations patronales	3.086,09		-54	-1,7	3.140	674,37
305 Cotisations patronales	1.125.677,63		83.090	8,0	1.042.588	1.098.926,89
3099 Autres charges de personnel	126.178,98		-175.462	-58,2	301.641	221.503,30
309 Autres charges de personnel	126.178,98		-175.462	-58,2	301.641	221.503,30
30 Charges de personnel	**6.056.863,24**		**227.612**	**3,9**	**5.829.252**	**5.979.301,95**
3100 Matériel de bureau	6.064,35		-22.669	-78,9	28.733	17.579,11
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	2.836,76		2.837	ND		858,69
3102 Imprimés, publications	26,50		-1.574	-98,3	1.600	94,77
3103 Littérature spécialisée, magazines	4.738,65		-749	-13,6	5.488	4.504,43
3105 Denrées alimentaires	942,50		943	ND		751,70
3106 Matériel médical	8.349,86		8.350	ND		6.192,40
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	394,60		395	ND		
310 Charges de matières et de marchandises	23.353,21		-12.467	-34,8	35.821	29.981,09
3110 Meubles et appareils de bureau	311,54		-1.267	-80,3	1.579	1.158,85
3113 Matériel informatique	366,11		366	ND		3.240,55
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	677,65		-901	-57,1	1.579	4.399,40
3130 Prestations de services de tiers	308.405,91		-80.585	-20,7	388.991	341.504,67
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	138.979,97		-76.007	-35,4	214.987	98.289,88
3134 Primes d'assurances choses	436.035,80		-8.964	-2,0	445.000	432.381,90
313 Prestations de service et honoraires	883.421,68		-165.555	-15,8	1.048.977	872.176,45
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau			-2.329	-100,0	2.329	1.550,10
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	473,90		-752	-61,3	1.226	710,80
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	473,90		-3.081	-86,7	3.555	2.260,90
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	2.000,00		1.000	100,0	1.000	600,00
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6.624,36		-4.126	-38,4	10.750	7.399,90
3169 Autres loyers et frais d'utilisation			-2.000	-100,0	2.000	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	8.624,36		-5.126	-37,3	13.750	7.999,90
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.567,80		-18.432	-87,8	21.000	8.456,57
317 Dédommagements	2.567,80		-18.432	-87,8	21.000	8.456,57
3181 Pertes sur créance effectives	422,34		422	ND		2.748,05
318 Réévaluations sur créances	422,34		422	ND		2.748,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**919.540,93**		**-205.140**	**-18,2**	**1.124.681**	**928.022,35**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	24.892,67		8.664	53,4	16.229	16.588,16

B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B02.02 - GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT						
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	24.892,67		8.664	53,4	16.229	16.588,16
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	1.162,09		0	0,0	1.162	1.252,81
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	1.162,09		0	0,0	1.162	1.252,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	**26.054,76**		**8.664**	**49,8**	**17.391**	**17.840,97**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises			-1.000	-100,0	1.000	2.176,80
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises			-1.000	-100,0	1.000	2.176,80
39 Facturations internes			**-1.000**	**-100,0**	**1.000**	**2.176,80**
4210 Emoluments pour actes administratifs		1.520,00	-480	-24,0	2.000	1.480,00
421 Emoluments pour actes administratifs		1.520,00	-480	-24,0	2.000	1.480,00
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		1.500.279,71	120.280	8,7	1.380.000	1.441.608,45
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		1.500.279,71	120.280	8,7	1.380.000	1.441.608,45
4260 Remboursements et participations de tiers		695.793,23	-112.842	-14,0	808.635	784.087,65
426 Remboursements		695.793,23	-112.842	-14,0	808.635	784.087,65
42 Taxes et redevances		**2.197.592,94**	**6.958**	**0,3**	**2.190.635**	**2.227.176,10**
4309 Autres revenus d'exploitation		96,92	97	ND		5.308,38
430 Revenus d'exploitation divers		96,92	97	ND		5.308,38
4390 Autres revenus				ND		2.771,45
439 Autres revenus				ND		2.771,45
43 Revenus divers		**96,92**	**97**	**ND**		**8.079,83**
B02.03 - GESTION DES PENSIONS ET RETRAITES DE L'ETAT						
3 Charges	**8.380.050,05**		**289.253**	**3,6**	**8.090.797**	**5.776.948,35**
Couverture en F	**-8.380.050,05**		**-289.253**		**-8.090.797**	**-5.776.948,35**
Couverture en %	**-100,00%**			**0,0**	**-100,00%**	**-100,00%**
3060 Pensions	103.499,60		-11.690	-10,1	115.190	99.792,60
3064 Rentes transitoires	8.251.705,45		300.943	3,8	7.950.762	5.651.194,75
306 Prestations de l'employeur	8.355.205,05		289.253	3,6	8.065.952	5.750.987,35
30 Charges de personnel	**8.355.205,05**		**289.253**	**3,6**	**8.065.952**	**5.750.987,35**
3499 Autres charges financières	24.845,00		0	0,0	24.845	25.961,00
349 Autres charges financières	24.845,00		0	0,0	24.845	25.961,00
34 Charges financières	**24.845,00**		**0**	**0,0**	**24.845**	**25.961,00**
B02.10 - RESSOURCES HUMAINES DÉPARTEMENTALES						
Postes fixes	*51,29 ETP*		*-1,08 ETP*	*-2,1%*	*52,37 ETP*	*50,19 ETP*
3 Charges	**9.587.192,24**		**-312.605**	**-3,2**	**9.899.797**	**8.887.833,84**
4 Revenus		**17.521,56**	**-32.499**	**-65,0**	**50.021**	**35.455,24**
Couverture en F	**-9.569.670,68**		**280.105**		**-9.849.776**	**-8.852.378,60**
Couverture en %	**-99,82%**			**0,3**	**-99,49%**	**-99,60%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7.071.242,63		66.251	0,9	7.004.992	6.659.364,83
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7.071.242,63		66.251	0,9	7.004.992	6.659.364,83
3020 Salaires des enseignants	62.196,10		62.196	ND		20.961,10
302 Salaires des enseignants	62.196,10		62.196	ND		20.961,10
3030 Travailleurs temporaires			-92.281	-100,0	92.281	
303 Travailleurs temporaires			-92.281	-100,0	92.281	
3049 Autres indemnités	101.789,58		-10.953	-9,7	112.743	99.682,19
304 Allocations	101.789,58		-10.953	-9,7	112.743	99.682,19
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	470.988,56		-133	0,0	471.121	440.664,55
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	1.025.189,37		57.355	5,9	967.834	973.065,91
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	13.791,04		592	4,5	13.199	11.700,46
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	174.549,15		164	0,1	174.386	164.652,42
3059 Autres cotisations patronales	7.052,14		2.069	41,5	4.983	1.829,79
305 Cotisations patronales	1.691.570,26		60.048	3,7	1.631.522	1.591.913,13
3090 Formation et perfectionnement du personnel	118.489,09		-248.922	-67,8	367.411	135.489,59
3091 Recrutement du personnel	158.495,25		-8.132	-4,9	166.627	79.195,79
3099 Autres charges de personnel	42.364,61		-99.721	-70,2	142.086	37.651,66
309 Autres charges de personnel	319.348,95		-356.775	-52,8	676.124	252.337,04
30 Charges de personnel	**9.246.147,51**		**-271.514**	**-2,9**	**9.517.662**	**8.624.258,29**
3100 Matériel de bureau	5.576,01		-14.000	-71,5	19.576	10.998,06
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	3.671,89		3.312	920,0	360	3.741,34
3102 Imprimés, publications	30.744,92		-11.561	-27,3	42.306	42.277,61
3103 Littérature spécialisée, magazines	5.598,32		-2.731	-32,8	8.329	5.179,12

B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B02.10 - RESSOURCES HUMAINES DÉPARTEMENTALES						
3106 Matériel médical	513,50		334	185,3	180	2.603,38
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	22.524,19		15.524	221,8	7.000	7.800,00
310 Charges de matières et de marchandises	68.628,83		-9.122	-11,7	77.751	72.599,52
3110 Meubles et appareils de bureau	595,43		-5.349	-90,0	5.944	470,41
3111 Machines, appareils et véhicules			-540	-100,0	540	
3112 Vêtements, linge, rideaux			-180	-100,0	180	
3113 Matériel informatique	3.782,38		3.602	NS	180	1.166,71
3118 Immobilisations incorporelles	2.860,50		31	1,1	2.830	2.741,40
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			-536	-100,0	536	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	7.238,31		-2.972	-29,1	10.210	4.378,51
3130 Prestations de services de tiers	21.493,44		-33.930	-61,2	55.423	25.136,01
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	215.845,63		46.228	27,3	169.618	132.354,26
3133 Charges d'utilisations informatiques	4,32		4	ND		4,68
313 Prestations de service et honoraires	237.343,39		12.302	5,5	225.041	157.494,95
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	65,92		-654	-90,8	720	189,01
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	217,13		-143	-39,7	360	92,41
3156 Entretien des appareils médicaux	113,99		114	ND		
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	8.364,57		2.305	38,0	6.060	8.326,90
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	8.761,62		1.622	22,7	7.140	8.608,32
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	1.107,70		-612	-35,6	1.720	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	9.506,09		-15.387	-61,8	24.893	8.534,57
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	10.613,79		-15.999	-60,1	26.613	8.534,57
3170 Frais de déplacements et autres frais	8.452,18		-36.685	-81,3	45.137	11.699,68
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			9.757	-100,0	-9.757	
317 Dédommagements	8.452,18		-26.928	-76,1	35.380	11.699,68
3199 Autres charges d'exploitation	6,61		7	ND		
319 Autres charges d'exploitation	6,61		7	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**341.044,72**		**-41.090**	**-10,8**	**382.135**	**263.315,55**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		260,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		260,00
39 Facturations internes				**ND**		**260,00**
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		1.400,00	1.400	ND		
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		1.400,00	1.400	ND		
4260 Remboursements et participations de tiers		16.001,10	-34.020	-68,0	50.021	35.320,30
426 Remboursements		16.001,10	-34.020	-68,0	50.021	35.320,30
42 Taxes et redevances		**17.401,10**	**-32.620**	**-65,2**	**50.021**	**35.320,30**
4309 Autres revenus d'exploitation		120,46	120	ND		134,94
430 Revenus d'exploitation divers		120,46	120	ND		134,94
43 Revenus divers		**120,46**	**120**	**ND**		**134,94**

B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
Postes fixes	*138,05 ETP*		*-10,11 ETP*	*-6,8%*	*148,16 ETP*	*143,05 ETP*
3 Charges	**25.197.584,29**		**-1.254.454**	**-4,7**	**26.452.039**	**25.646.682,04**
4 Revenus		**366.945,02**	**87.233**	**31,2**	**279.712**	**605.485,94**
Couverture en F	**-24.830.639,27**		**1.341.687**		**-26.172.327**	**-25.041.196,10**
Couverture en %	**-98,54%**			**-0,4**	**-98,94%**	**-97,64%**
B03.01 - ADMINISTRATION TRANSVERSALE DES FINANCES						
Postes fixes	*69,55 ETP*		*-4,30 ETP*	*-5,8%*	*73,85 ETP*	*70,85 ETP*
3 Charges	**12.814.171,78**		**-733.162**	**-5,4**	**13.547.334**	**12.783.889,66**
4 Revenus		**214.126,57**	**44.439**	**26,2**	**169.688**	**537.901,95**
Couverture en F	**-12.600.045,21**		**777.601**		**-13.377.646**	**-12.245.987,71**
Couverture en %	**-98,33%**			**-0,4**	**-98,75%**	**-95,79%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	9.141.907,15		-497.086	-5,2	9.638.993	9.190.421,77
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	9.141.907,15		-497.086	-5,2	9.638.993	9.190.421,77
3049 Autres indemnités	20.193,25		-542	-2,6	20.735	8.454,85
304 Allocations	20.193,25		-542	-2,6	20.735	8.454,85
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	604.850,72		-34.526	-5,4	639.377	594.496,53
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	1.318.210,95		-22.759	-1,7	1.340.970	1.318.113,60
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	18.077,75		-74	-0,4	18.152	15.791,25
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	224.770,35		-11.894	-5,0	236.664	222.133,60
3059 Autres cotisations patronales	3.837,66		-2.924	-43,2	6.762	10.558,51
305 Cotisations patronales	2.169.747,43		-72.178	-3,2	2.241.925	2.161.093,49
3099 Autres charges de personnel	8.219,40		-581	-6,6	8.800	6.336,55
309 Autres charges de personnel	8.219,40		-581	-6,6	8.800	6.336,55
30 Charges de personnel	**11.340.067,23**		**-570.386**	**-4,8**	**11.910.453**	**11.366.306,66**
3100 Matériel de bureau	7.623,62		-10.222	-57,3	17.846	9.249,28
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	239,92		220	NS	20	363,47
3102 Imprimés, publications	4.104,30		454	12,4	3.650	1.763,90
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.194,35		-2.006	-47,8	4.200	2.322,60
3106 Matériel médical	239,09		239	ND		207,22
3109 Autres charges de matériel et de marchandises				ND		36,61
310 Charges de matières et de marchandises	14.401,28		-11.315	-44,0	25.716	13.943,08
3110 Meubles et appareils de bureau			-1.600	-100,0	1.600	878,85
3111 Machines, appareils et véhicules				ND		376,10
3113 Matériel informatique	2.194,33		2.194	ND		2.449,94
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.194,33		594	37,1	1.600	3.704,89
3130 Prestations de services de tiers	672.825,10		128.763	23,7	544.062	449.668,99
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	288.847,60		-198.242	-40,7	487.090	457.499,30
3137 Impôts et taxes				ND		838,25
313 Prestations de service et honoraires	961.672,70		-69.479	-6,7	1.031.152	908.006,54
3144 Entretien des bâtiments, immeubles			-1.200	-100,0	1.200	
314 Gros entretien et entretien courant			-1.200	-100,0	1.200	
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	5.605,10		3.305	143,7	2.300	5.276,40
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	235,00		-1.465	-86,2	1.700	663,65
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	44.884,10		-1.116	-2,4	46.000	44.261,68
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	50.724,20		724	1,4	50.000	50.201,73
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	10.419,65		-6.280	-37,6	16.700	10.067,29
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	10.419,65		-6.280	-37,6	16.700	10.067,29
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.109,80		-16.190	-88,5	18.300	5.542,50
317 Dédommagements	2.109,80		-16.190	-88,5	18.300	5.542,50
3199 Autres charges d'exploitation	11.981,34		11.981	ND		1.344,89
319 Autres charges d'exploitation	11.981,34		11.981	ND		1.344,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**1.053.503,30**		**-91.165**	**-8,0**	**1.144.668**	**992.810,92**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	23.339,12		1.126	5,1	22.213	22.346,60
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	23.339,12		1.126	5,1	22.213	22.346,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	**23.339,12**		**1.126**	**5,1**	**22.213**	**22.346,60**
3910 Prestations de service facturées en interne	397.262,13		-72.738	-15,5	470.000	402.425,48

B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B03.01 - ADMINISTRATION TRANSVERSALE DES FINANCES						
391 Prestations de service	397.262,13		-72.738	-15,5	470.000	402.425,48
39 Facturations internes	**397.262,13**		**-72.738**	**-15,5**	**470.000**	**402.425,48**
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		25.000,00	25.000	ND		
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		25.000,00	25.000	ND		
4260 Remboursements et participations de tiers		173.348,33	3.660	2,2	169.688	231.618,98
426 Remboursements		173.348,33	3.660	2,2	169.688	231.618,98
42 Taxes et redevances		**198.348,33**	**28.660**	**16,9**	**169.688**	**231.618,98**
4309 Autres revenus d'exploitation		15.436,56	15.437	ND		167,87
430 Revenus d'exploitation divers		15.436,56	15.437	ND		167,87
4390 Autres revenus		341,68	342	ND		306.115,10
439 Autres revenus		341,68	342	ND		306.115,10
43 Revenus divers		**15.778,24**	**15.778**	**ND**		**306.282,97**
B03.02 - ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES						
Postes fixes	*26,30 ETP*		*-3,90 ETP*	*-12,9%*	*30,20 ETP*	*28,00 ETP*
3 Charges	**4.664.858,43**		**-34.032**	**-0,7**	**4.698.890**	**4.734.410,43**
4 Revenus		**92.426,51**	**32.692**	**54,7**	**59.735**	**50.198,11**
Couverture en F	**-4.572.431,92**		**66.723**		**-4.639.155**	**-4.684.212,32**
Couverture en %	**-98,02%**			**-0,7**	**-98,73%**	**-98,94%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.662.199,81		-24.297	-0,7	3.686.497	3.758.046,39
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.662.199,81		-24.297	-0,7	3.686.497	3.758.046,39
3049 Autres indemnités	13.793,25		8.019	138,9	5.774	1.081,40
304 Allocations	13.793,25		8.019	138,9	5.774	1.081,40
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	240.534,70		-3.857	-1,6	244.392	245.933,65
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	518.714,40		2.692	0,5	516.022	535.234,60
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	6.871,60		-69	-1,0	6.941	6.724,60
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	89.179,35		-1.282	-1,4	90.461	91.612,30
3059 Autres cotisations patronales	3.726,23		1.141	44,1	2.585	3.859,06
305 Cotisations patronales	859.026,28		-1.375	-0,2	860.401	883.364,21
3090 Formation et perfectionnement du personnel	350,00		350	ND		
3099 Autres charges de personnel	1.935,00		335	20,9	1.600	1.200,00
309 Autres charges de personnel	2.285,00		685	42,8	1.600	1.200,00
30 Charges de personnel	**4.537.304,34**		**-16.968**	**-0,4**	**4.554.272**	**4.643.692,00**
3100 Matériel de bureau	3.922,98		-3.077	-44,0	7.000	3.132,28
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		76,45
3102 Imprimés, publications	151,85		-548	-78,3	700	81,83
3103 Littérature spécialisée, magazines	572,65		-2.627	-82,1	3.200	1.099,34
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	90,80		91	ND		
310 Charges de matières et de marchandises	4.738,28		-6.162	-56,5	10.900	4.389,90
3110 Meubles et appareils de bureau	646,20		646	ND		5.694,30
3113 Matériel informatique	1.373,92		374	37,4	1.000	1.691,97
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.020,12		1.020	102,0	1.000	7.386,27
3130 Prestations de services de tiers	104.882,40		3.614	3,6	101.268	62.689,40
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	9.693,00		-6.307	-39,4	16.000	9.693,00
313 Prestations de service et honoraires	114.575,40		-2.693	-2,3	117.268	72.382,40
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	1.313,90		1.314	ND		682,55
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.313,90		1.314	ND		682,55
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4.494,04		-5.506	-55,1	10.000	5.105,08
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.494,04		-5.506	-55,1	10.000	5.105,08
3170 Frais de déplacements et autres frais	411,30		-5.039	-92,5	5.450	771,20
317 Dédommagements	411,30		-5.039	-92,5	5.450	771,20
3181 Pertes sur créance effectives	1,05		1	ND		1,03
318 Réévaluations sur créances	1,05		1	ND		1,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**127.554,09**		**-17.064**	**-11,8**	**144.618**	**90.718,43**
4260 Remboursements et participations de tiers		40.764,90	36.030	760,9	4.735	4.300,60
426 Remboursements		40.764,90	36.030	760,9	4.735	4.300,60
4290 Autres taxes				ND		0,01
429 Autres taxes				ND		0,01
42 Taxes et redevances		**40.764,90**	**36.030**	**760,9**	**4.735**	**4.300,61**
4309 Autres revenus d'exploitation		51.661,61	-3.338	-6,1	55.000	45.897,50

B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B03.02 - ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES						
430 Revenus d'exploitation divers		51.661,61	-3.338	-6,1	55.000	45.897,50
43 Revenus divers		**51.661,61**	**-3.338**	**-6,1**	**55.000**	**45.897,50**
B03.10 - FINANCES DÉPARTEMENTALES						
Postes fixes	*42,20 ETP*		*-1,91 ETP*	*-4,3%*	*44,11 ETP*	*44,20 ETP*
3 Charges	**7.718.554,08**		**-487.260**	**-5,9**	**8.205.815**	**8.128.381,95**
4 Revenus		**60.391,94**	**10.103**	**20,1**	**50.289**	**17.385,88**
Couverture en F	**-7.658.162,14**		**497.363**		**-8.155.526**	**-8.110.996,07**
Couverture en %	**-99,22%**			**-0,2**	**-99,39%**	**-99,79%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	6.080.699,88		-321.627	-5,0	6.402.327	6.433.177,77
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	6.080.699,88		-321.627	-5,0	6.402.327	6.433.177,77
3049 Autres indemnités	7.050,00		-17.671	-71,5	24.721	2.991,90
304 Allocations	7.050,00		-17.671	-71,5	24.721	2.991,90
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	404.484,48		-20.923	-4,9	425.408	416.039,55
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	902.249,10		11.807	1,3	890.443	936.576,03
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	11.693,63		-387	-3,2	12.081	10.962,53
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	150.504,23		-6.958	-4,4	157.462	155.599,08
3056 Cotisations patronales aux primes de caisses maladie				ND		400,00
3059 Autres cotisations patronales	-626,61		-5.126	-113,9	4.499	11.834,46
305 Cotisations patronales	1.468.304,82		-21.587	-1,4	1.489.892	1.531.411,64
3099 Autres charges de personnel	6.970,10		-2.603	-27,2	9.573	8.097,20
309 Autres charges de personnel	6.970,10		-2.603	-27,2	9.573	8.097,20
30 Charges de personnel	**7.563.024,80**		**-363.488**	**-4,6**	**7.926.513**	**7.975.678,50**
3100 Matériel de bureau	2.462,50		-33.773	-93,2	36.235	5.658,17
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	23,68		-76	-76,3	100	518,66
3102 Imprimés, publications	641,56		-2.408	-79,0	3.050	310,31
3103 Littérature spécialisée, magazines	893,05		-1.475	-62,3	2.368	891,70
3106 Matériel médical	8,43		8	ND		127,52
310 Charges de matières et de marchandises	4.029,22		-37.724	-90,3	41.753	7.506,36
3110 Meubles et appareils de bureau			-300	-100,0	300	133,55
3113 Matériel informatique	1.208,56		1.209	ND		151,10
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif			-167	-100,0	167	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1.208,56		742	158,8	467	284,65
3130 Prestations de services de tiers	7.426,16		-5.103	-40,7	12.529	6.225,90
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	21.251,70		-52.836	-71,3	74.088	17.858,80
3134 Primes d'assurances choses	114.161,40		12.970	12,8	101.191	111.322,80
313 Prestations de service et honoraires	142.839,26		-44.969	-23,9	187.808	135.407,50
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules			-500	-100,0	500	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles			-500	-100,0	500	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5.244,54		-12.042	-69,7	17.287	6.663,43
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	5.244,54		-12.042	-69,7	17.287	6.663,43
3170 Frais de déplacements et autres frais	868,00		-26.759	-96,9	27.627	1.182,65
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			3.340	-100,0	-3.340	
317 Dédommagements	868,00		-23.419	-96,4	24.287	1.182,65
3180 Réévaluations sur créances	-640,00		-640	ND		
3181 Pertes sur créance effectives	640,47		640	ND		6,60
318 Réévaluations sur créances	0,47		0	ND		6,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**154.190,05**		**-117.912**	**-43,3**	**272.102**	**151.051,19**
3419 Pertes de change sur monnaies étrangères				ND		0,01
341 Pertes réalisées sur PF				ND		0,01
34 Charges financières				**ND**		**0,01**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises			-200	-100,0	200	168,95
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises			-200	-100,0	200	168,95
3910 Prestations de service facturées en interne	1.339,23		-5.661	-80,9	7.000	1.483,30
391 Prestations de service	1.339,23		-5.661	-80,9	7.000	1.483,30
39 Facturations internes	**1.339,23**		**-5.861**	**-81,4**	**7.200**	**1.652,25**
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		1.300,08	1.300	ND		2.253,47
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		1.300,08	1.300	ND		2.253,47
4260 Remboursements et participations de tiers		57.302,15	8.186	16,7	49.116	14.696,15
426 Remboursements		57.302,15	8.186	16,7	49.116	14.696,15

B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B03.10 - FINANCES DÉPARTEMENTALES						
4290 Autres taxes		0,01	0	ND		
429 Autres taxes		0,01	0	ND		
42 Taxes et redevances		**58.602,24**	**9.486**	**19,3**	**49.116**	**16.949,62**
4309 Autres revenus d'exploitation		211,67	212	ND		436,26
430 Revenus d'exploitation divers		211,67	212	ND		436,26
4390 Autres revenus		1.578,03	1.578	ND		
439 Autres revenus		1.578,03	1.578	ND		
43 Revenus divers		**1.789,70**	**1.790**	**ND**		**436,26**
4401 Intérêts des créances et comptes courants			-100	-100,0	100	
4409 Autres intérêts du patrimoine financier			-1.073	-100,0	1.073	
440 Revenus des intérêts			-1.173	-100,0	1.173	
44 Revenus financiers			**-1.173**	**-100,0**	**1.173**	

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
Postes fixes	*270,62 ETP*		*-9,02 ETP*	*-3,2%*	*279,64 ETP*	*270,82 ETP*
3 Charges	**469.861.171,35**		**6.458.131**	**1,4**	**463.403.040**	**470.597.756,36**
4 Revenus		**43.606.938,74**	**-8.967.247**	**-17,1**	**52.574.186**	**45.880.060,86**
Couverture en F	**-426.254.232,60**		**-15.425.378**		**-410.828.854**	**-424.717.695,50**
Couverture en %	**-90,72%**			**2,3**	**-88,65%**	**-90,25%**
B04.01 - PLANIFICATION DES BESOINS EN BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
Postes fixes	*10,97 ETP*		*-0,50 ETP*	*-4,3%*	*11,46 ETP*	*9,45 ETP*
3 Charges	**1.835.157,86**		**-110.595**	**-5,7**	**1.945.753**	**1.561.588,49**
4 Revenus		**52.734,46**	**32.756**	**164,0**	**19.978**	**9.236,26**
Couverture en F	**-1.782.423,40**		**143.351**		**-1.925.774**	**-1.552.352,24**
Couverture en %	**-97,13%**			**-1,9**	**-98,97%**	**-99,41%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.402.243,26		22.417	1,6	1.379.826	1.210.783,02
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.402.243,26		22.417	1,6	1.379.826	1.210.783,02
3049 Autres indemnités	688,00		-48.994	-98,6	49.682	1.576,63
304 Allocations	688,00		-48.994	-98,6	49.682	1.576,63
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	93.042,31		-1.577	-1,7	94.619	78.712,76
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	202.614,33		5.870	3,0	196.745	172.622,48
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	2.776,45		90	3,4	2.686	2.101,50
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	34.460,75		-562	-1,6	35.023	29.359,19
3059 Autres cotisations patronales	414,49		-586	-58,6	1.001	1.677,59
305 Cotisations patronales	333.308,33		3.234	1,0	330.074	284.473,51
3090 Formation et perfectionnement du personnel	81,25		81	ND		80,00
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	2.712,00		-20.337	-88,2	23.049	2.766,38
309 Autres charges de personnel	3.015,39		-20.033	-86,9	23.049	3.512,79
30 Charges de personnel	**1.739.815,60**		**-42.815**	**-2,4**	**1.782.630**	**1.500.922,82**
3100 Matériel de bureau	1.516,93		-6.185	-80,3	7.702	1.150,73
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	75,63		76	ND		259,69
3102 Imprimés, publications	329,11		49	17,5	280	368,86
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.994,89		2.995	ND		30,00
3106 Matériel médical	57,41		57	ND		1.503,97
310 Charges de matières et de marchandises	4.973,97		-3.008	-37,7	7.982	3.313,25
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		53,63
3113 Matériel informatique	120,72		121	ND		1.120,62
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		45,08
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	142,26		142	ND		1.219,33
3130 Prestations de services de tiers	20.329,80		12.277	152,5	8.052	10.006,87
3131 Planifications et projections de tiers	8.616,00		-3.884	-31,1	12.500	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	23.453,71		-95.652	-80,3	119.106	24.248,01
3133 Charges d'utilisations informatiques	15.643,86		15.644	ND		15.619,95
313 Prestations de service et honoraires	68.043,36		-71.615	-51,3	139.658	49.874,83
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	124,93		125	ND		
314 Gros entretien et entretien courant	124,93		125	ND		
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		21,11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		21,11
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
3170 Frais de déplacements et autres frais	1.785,05		-3.505	-66,3	5.290	1.669,46
317 Dédommagements	1.785,05		-3.505	-66,3	5.290	1.669,46
3199 Autres charges d'exploitation	16.213,42		16.213	ND		
319 Autres charges d'exploitation	16.213,42		16.213	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**93.670,74**		**-66.059**	**-41,4**	**159.730**	**59.283,67**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles			-1.047	-100,0	1.047	0,00
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA			-1.047	-100,0	1.047	0,00

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.01 - PLANIFICATION DES BESOINS EN BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
33 Amortissements du patrimoine administratif			**-1.047**	**-100,0**	**1.047**	**0,00**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
3910 Prestations de service facturées en interne	1.436,30		-549	-27,6	1.985	1.070,00
391 Prestations de service	1.436,30		-549	-27,6	1.985	1.070,00
39 Facturations internes	**1.671,52**		**-673**	**-28,7**	**2.345**	**1.382,00**
4260 Remboursements et participations de tiers		5.207,08	-14.771	-73,9	19.978	4.024,78
426 Remboursements		5.207,08	-14.771	-73,9	19.978	4.024,78
42 Taxes et redevances		**5.207,08**	**-14.771**	**-73,9**	**19.978**	**4.024,78**
4309 Autres revenus d'exploitation		47.527,38	47.527	ND		5.211,47
430 Revenus d'exploitation divers		47.527,38	47.527	ND		5.211,47
43 Revenus divers		**47.527,38**	**47.527**	**ND**		**5.211,47**
B04.02 - RÉALISATION ET MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
Postes fixes	*38,53 ETP*		*0,60 ETP*	*1,6%*	*37,93 ETP*	*37,73 ETP*
3 Charges	**252.203.018,66**		**1.823.997**	**0,7**	**250.379.022**	**252.934.884,28**
4 Revenus		**15.984.961,91**	**-89.559**	**-0,6**	**16.074.521**	**16.490.693,11**
Couverture en F	**-236.218.056,74**		**-1.913.556**		**-234.304.501**	**-236.444.191,17**
Couverture en %	**-93,66%**			**0,1**	**-93,58%**	**-93,48%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.724.645,29		2.984	0,1	4.721.661	4.596.343,82
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.724.645,29		2.984	0,1	4.721.661	4.596.343,82
3049 Autres indemnités	4.689,84		-49.688	-91,4	54.378	15.556,93
304 Allocations	4.689,84		-49.688	-91,4	54.378	15.556,93
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	313.548,96		-2.576	-0,8	316.125	300.180,47
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	684.514,93		7.783	1,2	676.732	659.208,35
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	9.310,63		333	3,7	8.978	8.162,25
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	116.383,56		-629	-0,5	117.013	111.962,41
3059 Autres cotisations patronales	475,17		-2.868	-85,8	3.344	4.818,76
305 Cotisations patronales	1.124.233,24		2.042	0,2	1.122.191	1.084.332,24
3090 Formation et perfectionnement du personnel	140,64		141	ND		138,00
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	17.038,54		-5.890	-25,7	22.929	18.414,44
309 Autres charges de personnel	17.401,31		-5.527	-24,1	22.929	19.218,85
30 Charges de personnel	**5.871.530,31**		**-49.629**	**-0,8**	**5.921.159**	**5.716.028,71**
3100 Matériel de bureau	2.746,30		-4.955	-64,3	7.702	1.978,35
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	75,63		76	ND		259,68
3102 Imprimés, publications	329,11		49	17,5	280	368,86
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.994,89		2.995	ND		30,00
3106 Matériel médical	57,41		57	ND		1.535,85
310 Charges de matières et de marchandises	6.203,34		-1.778	-22,3	7.982	4.172,74
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		53,63
3113 Matériel informatique	407,37		407	ND		1.342,48
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		45,08
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	428,91		429	ND		1.441,19
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	1.685.205,12		382.350	29,3	1.302.855	1.249.620,49
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	1.685.205,12		382.350	29,3	1.302.855	1.249.620,49
3130 Prestations de services de tiers	20.329,80		12.277	152,5	8.052	17.387,91
3131 Planifications et projections de tiers	1.032.447,63		374.353	56,9	658.095	752.410,32
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	103.460,70		-205.665	-66,5	309.126	235.182,29
3133 Charges d'utilisations informatiques	15.643,86		15.644	ND		15.619,95
313 Prestations de service et honoraires	1.171.881,99		196.609	20,2	975.273	1.020.600,47
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	1.150.569,11		-309.431	-21,2	1.460.000	1.224.900,61
314 Gros entretien et entretien courant	1.150.569,11		-309.431	-21,2	1.460.000	1.224.900,61
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		21,11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		21,11
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	48.263.197,25		204.064	0,4	48.059.133	47.290.633,35
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	48.265.585,01		199.652	0,4	48.065.933	47.293.819,05

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.02 - RÉALISATION ET MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
3170 Frais de déplacements et autres frais	5.803,46		-7.487	-56,3	13.290	5.802,04
317 Dédommagements	5.803,46		-7.487	-56,3	13.290	5.802,04
3199 Autres charges d'exploitation	17.392,92		17.393	ND		423,70
319 Autres charges d'exploitation	17.392,92		17.393	ND		423,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**52.303.069,85**		**477.737**	**0,9**	**51.825.333**	**50.800.801,39**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	140.724.991,17		1.132.536	0,8	139.592.455	142.584.340,47
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	140.724.991,17		1.132.536	0,8	139.592.455	142.584.340,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	**140.724.991,17**		**1.132.536**	**0,8**	**139.592.455**	**142.584.340,47**
3660 Amortissements planifiés des subventions d'investissements	53.222.922,31		210.992	0,4	53.011.930	53.831.631,71
366 Amortissements des subventions d'investissement	53.222.922,31		210.992	0,4	53.011.930	53.831.631,71
36 Charges de transfert	**53.222.922,31**		**210.992**	**0,4**	**53.011.930**	**53.831.631,71**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
3910 Prestations de service facturées en interne	80.269,80		52.485	188,9	27.785	1.770,00
391 Prestations de service	80.269,80		52.485	188,9	27.785	1.770,00
39 Facturations internes	**80.505,02**		**52.360**	**186,0**	**28.145**	**2.082,00**
4260 Remboursements et participations de tiers		27.517,78	4.309	18,6	23.209	31.828,25
426 Remboursements		27.517,78	4.309	18,6	23.209	31.828,25
42 Taxes et redevances		**27.517,78**	**4.309**	**18,6**	**23.209**	**31.828,25**
4309 Autres revenus d'exploitation		25.539,09	25.539	ND		2.673,22
430 Revenus d'exploitation divers		25.539,09	25.539	ND		2.673,22
4310 Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
431 Activation des prestations propres		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
43 Revenus divers		**2.382.054,09**	**-11.696**	**-0,5**	**2.393.750**	**2.113.015,72**
4472 Paiement pour utilisations des immeubles du PA				ND		36,00
447 Produits des immeubles PA				ND		36,00
44 Revenus financiers				**ND**		**36,00**
4610 Dédommagements de la Confédération		433.500,00	0	0,0	433.500	433.500,00
4613 Indemnités des assurances sociales publiques		2.573.213,52	-10.786	-0,4	2.584.000	2.575.669,41
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		3.006.713,52	-10.786	-0,4	3.017.500	3.009.169,41
4630 Subventions de la Confédération			-79.050	-100,0	79.050	1.021.901,00
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers			-79.050	-100,0	79.050	1.021.901,00
4660 Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif		10.568.676,52	7.665	0,1	10.561.012	10.314.742,74
466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif		10.568.676,52	7.665	0,1	10.561.012	10.314.742,74
46 Revenus de transferts		**13.575.390,04**	**-82.172**	**-0,6**	**13.657.562**	**14.345.813,15**
B04.03 - PRÉSERVATION DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
Postes fixes	*160,00 ETP*		*-7,01 ETP*	*-4,2%*	*167,01 ETP*	*159,95 ETP*
3 Charges	**200.795.264,89**		**5.376.735**	**2,8**	**195.418.530**	**200.637.760,49**
4 Revenus		**3.471.553,08**	**33.508**	**1,0**	**3.438.045**	**3.539.419,34**
Couverture en F	**-197.323.711,80**		**-5.343.227**		**-191.980.485**	**-197.098.341,15**
Couverture en %	**-98,27%**			**0,0**	**-98,24%**	**-98,24%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	15.778.488,34		-377.796	-2,3	16.156.285	15.806.280,52
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	15.778.488,34		-377.796	-2,3	16.156.285	15.806.280,52
3049 Autres indemnités	223.594,58		136.298	156,1	87.297	174.721,60
304 Allocations	223.594,58		136.298	156,1	87.297	174.721,60
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	1.058.755,73		-16.405	-1,5	1.075.161	1.037.313,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	2.200.085,43		-122.299	-5,3	2.322.385	2.160.574,23
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	32.234,58		1.697	5,6	30.537	28.913,01
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	392.597,27		-5.371	-1,3	397.968	385.122,19
3059 Autres cotisations patronales	-4.391,29		-15.763	-138,6	11.371	22.811,73
305 Cotisations patronales	3.679.281,72		-158.141	-4,1	3.837.423	3.634.734,36
3090 Formation et perfectionnement du personnel	255,72		256	ND		1.071,65
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	57.910,05		34.861	151,3	23.049	55.781,34
309 Autres charges de personnel	58.387,90		35.339	153,3	23.049	57.519,41

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.03 - PRÉSERVATION DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
30 Charges de personnel	**19.740.313,16**		**-363.740**	**-1,8**	**20.104.053**	**19.673.832,76**
3100 Matériel de bureau	48.185,33		-47.218	-49,5	95.403	43.471,10
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	2.152.223,50		151.223	7,6	2.001.000	1.868.036,28
3102 Imprimés, publications	658,22		98	17,5	560	938,57
3103 Littérature spécialisée, magazines	11.994,89		1.995	19,9	10.000	9.218,50
3106 Matériel médical	1.502,33		1.502	ND		8.489,88
310 Charges de matières et de marchandises	2.214.564,27		107.601	5,1	2.106.963	1.930.154,33
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		176,71
3111 Machines, appareils et véhicules	2.544,00		-2.456	-49,1	5.000	
3112 Vêtements, linge, rideaux	3.989,74		-1.010	-20,2	5.000	2.182,35
3113 Matériel informatique	11.274,22		11.274	ND		5.715,71
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	347.580,21		-52.420	-13,1	400.000	395.536,33
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	365.409,71		-44.590	-10,9	410.000	403.611,10
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	19.548.244,09		-2.987.568	-13,3	22.535.812	19.549.862,91
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	19.548.244,09		-2.987.568	-13,3	22.535.812	19.549.862,91
3130 Prestations de services de tiers	952.059,62		-281.545	-22,8	1.233.605	786.943,85
3131 Planifications et projections de tiers	629.499,36		199.003	46,2	430.496	626.769,90
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	3.651.188,24		632.340	20,9	3.018.849	4.459.852,26
3133 Charges d'utilisations informatiques	16.936,26		16.936	ND		15.619,95
3134 Primes d'assurances choses	2.820.101,30		10.101	0,4	2.810.000	2.807.909,20
3137 Impôts et taxes	1.174,90		1.175	ND		7.221,55
313 Prestations de service et honoraires	8.070.959,68		578.010	7,7	7.492.949	8.704.316,70
3140 Entretien des terrains	6.113.232,02		510.670	9,1	5.602.562	6.871.782,51
3141 Entretien des routes	49.657,50		24.658	98,6	25.000	15.036,78
3143 Entretien d'autres travaux de génie civil				ND		710,80
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	48.292.338,77		5.923.255	14,0	42.369.084	46.663.765,88
314 Gros entretien et entretien courant	54.455.228,29		6.458.582	13,5	47.996.646	53.551.295,97
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	8.132,60		133	1,7	8.000	12.573,00
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	568.017,32		68.017	13,6	500.000	489.605,88
3159 Entretien d'autres biens meubles	1.101.724,12		401.724	57,4	700.000	633.895,58
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.677.874,04		469.874	38,9	1.208.000	1.136.074,46
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	111.249,46		97.649	718,0	13.600	42.342,29
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	97.471,72		57.472	143,7	40.000	62.733,26
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	208.721,18		155.121	289,4	53.600	105.075,55
3170 Frais de déplacements et autres frais	6.487,29		-21.618	-76,9	28.105	10.060,71
3171 Excursions, voyages scolaires et camps				ND		13,15
317 Dédommagements	6.487,29		-21.618	-76,9	28.105	10.073,86
3180 Réévaluations sur créances	2.857,58		2.858	ND		
3181 Pertes sur créance effectives	25.445,40		25.445	ND		20.033,25
318 Réévaluations sur créances	28.302,98		28.303	ND		20.033,25
3190 Prestations de dommages et intérêts	1.315,00		1.315	ND		
3192 Indemnisation de droits	86.438,20		86.438	ND		9.838,50
3199 Autres charges d'exploitation	104.528,53		104.529	ND		52.013,70
319 Autres charges d'exploitation	192.281,73		192.282	ND		61.852,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**86.768.073,26**		**4.935.997**	**6,0**	**81.832.076**	**85.472.350,35**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	93.816.660,78		754.675	0,8	93.061.986	95.056.226,98
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	93.816.660,78		754.675	0,8	93.061.986	95.056.226,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	**93.816.660,78**		**754.675**	**0,8**	**93.061.986**	**95.056.226,98**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	470,43		-250	-34,7	720	624,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	470,43		-250	-34,7	720	624,00
3910 Prestations de service facturées en interne	469.747,26		50.052	11,9	419.695	434.726,40
391 Prestations de service	469.747,26		50.052	11,9	419.695	434.726,40
39 Facturations internes	**470.217,69**		**49.803**	**11,8**	**420.415**	**435.350,40**
4250 Ventes		610.813,46	-239.187	-28,1	850.000	1.133.490,52
425 Recette sur ventes		610.813,46	-239.187	-28,1	850.000	1.133.490,52
4260 Remboursements et participations de tiers		226.604,05	32.309	16,6	194.295	158.709,54
426 Remboursements		226.604,05	32.309	16,6	194.295	158.709,54
42 Taxes et redevances		**837.417,51**	**-206.877**	**-19,8**	**1.044.295**	**1.292.200,06**
4309 Autres revenus d'exploitation		252.361,96	252.362	ND		136.111,47
430 Revenus d'exploitation divers		252.361,96	252.362	ND		136.111,47

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.03 - PRÉSERVATION DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
4310 Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
431 Activation des prestations propres		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
4390 Autres revenus		24.214,30	24.214	ND		
439 Autres revenus		24.214,30	24.214	ND		
43 Revenus divers		**2.633.091,26**	**239.341**	**10,0**	**2.393.750**	**2.246.453,97**
4472 Paiement pour utilisations des immeubles du PA				ND		36,00
447 Produits des immeubles PA				ND		36,00
44 Revenus financiers				**ND**		**36,00**
4630 Subventions de la Confédération		273,65	274	ND		729,31
4634 Subventions des entreprises publiques		770,67	771	ND		
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		1.044,32	1.044	ND		729,31
46 Revenus de transferts		**1.044,32**	**1.044**	**ND**		**729,31**
B04.04 - VALORISATION DES BIENS IMMOBILIERS DU PATRIMOINE DE L'ETAT						
Postes fixes	*23,26 ETP*		*1,01 ETP*	*4,5%*	*22,25 ETP*	*26,12 ETP*
3 Charges	**8.382.773,64**		**-101.491**	**-1,2**	**8.484.265**	**8.287.495,38**
4 Revenus		**23.891.920,34**	**-8.719.671**	**-26,7**	**32.611.591**	**25.601.380,34**
Couverture en F	**15.509.146,70**		**-8.618.179**		**24.127.326**	**17.313.884,96**
Couverture en %	**185,01%**			**-34,9**	**284,38%**	**208,92%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.833.937,09		125.790	4,6	2.708.147	2.958.564,13
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.833.937,09		125.790	4,6	2.708.147	2.958.564,13
3049 Autres indemnités	8.013,48		-44.652	-84,8	52.665	2.193,38
304 Allocations	8.013,48		-44.652	-84,8	52.665	2.193,38
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	191.491,22		8.754	4,8	182.737	193.224,90
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	410.291,32		23.992	6,2	386.299	418.851,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	5.212,19		23	0,4	5.189	5.160,85
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	71.035,47		3.395	5,0	67.640	72.083,17
3059 Autres cotisations patronales	-4.604,28		-6.537	-338,3	1.932	3.008,90
305 Cotisations patronales	673.425,92		29.628	4,6	643.798	692.329,61
3090 Formation et perfectionnement du personnel	241,25		241	ND		200,00
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	7.262,36		-15.306	-67,8	22.569	6.996,38
309 Autres charges de personnel	7.725,75		-14.843	-65,8	22.569	7.862,79
30 Charges de personnel	**3.523.662,86**		**96.483**	**2,8**	**3.427.180**	**3.661.526,78**
3100 Matériel de bureau	1.744,93		-5.957	-77,3	7.702	1.150,73
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	436,13		436	ND		259,69
3102 Imprimés, publications	329,11		49	17,5	280	943,02
3103 Littérature spécialisée, magazines	3.533,39		2.993	554,3	540	568,50
3106 Matériel médical	57,41		57	ND		1.503,97
310 Charges de matières et de marchandises	6.100,97		-2.421	-28,4	8.522	4.425,91
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		53,63
3113 Matériel informatique	2.311,14		2.311	ND		1.120,62
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		45,08
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.332,68		2.333	ND		1.219,33
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	-137.485,90		-37.384	37,3	-100.102	-259.716,86
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	-137.485,90		-37.384	37,3	-100.102	-259.716,86
3130 Prestations de services de tiers	3.353.729,69		438.177	15,0	2.915.552	3.036.835,10
3131 Planifications et projections de tiers	8.616,00		-3.884	-31,1	12.500	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	157.355,37		-316.751	-66,8	474.106	134.317,38
3133 Charges d'utilisations informatiques	15.643,86		15.644	ND		18.850,95
3137 Impôts et taxes	81.370,82		31.371	62,7	50.000	99.665,53
313 Prestations de service et honoraires	3.616.715,73		164.557	4,8	3.452.158	3.289.668,96
3140 Entretien des terrains	2.336,45		-13.664	-85,4	16.000	15.318,60
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	1.019.070,57		-441.929	-30,2	1.461.000	1.083.855,38
314 Gros entretien et entretien courant	1.021.407,02		-455.593	-30,8	1.477.000	1.099.173,98
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		21,11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		21,11
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.04 - VALORISATION DES BIENS IMMOBILIERS DU PATRIMOINE DE L'ETAT						
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.994,87		-5.820	-66,0	8.815	1.882,52
3171 Excursions, voyages scolaires et camps	357,83		358	ND		39,45
317 Dédommagements	3.352,70		-5.463	-62,0	8.815	1.921,97
3180 Réévaluations sur créances	149.292,06		149.292		0	445.913,59
3181 Pertes sur créance effectives	170.849,88		-29.150	-14,6	200.000	33.778,63
318 Réévaluations sur créances	320.141,94		120.142	60,1	200.000	479.692,22
3192 Indemnisation de droits	1.950,00		1.950	ND		
3199 Autres charges d'exploitation	16.213,42		16.213	ND		
319 Autres charges d'exploitation	18.163,42		18.163	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**4.853.116,32**		**-200.077**	**-4,0**	**5.053.193**	**4.619.592,31**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles			-1.047	-100,0	1.047	0,00
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA			-1.047	-100,0	1.047	0,00
33 Amortissements du patrimoine administratif			**-1.047**	**-100,0**	**1.047**	**0,00**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
3910 Prestations de service facturées en interne	5.759,25		3.274	131,8	2.485	6.064,28
391 Prestations de service	5.759,25		3.274	131,8	2.485	6.064,28
39 Facturations internes	**5.994,47**		**3.149**	**110,7**	**2.845**	**6.376,28**
4120 Concessions		219.421,00	9.421	4,5	210.000	222.826,65
412 Concessions		219.421,00	9.421	4,5	210.000	222.826,65
41 Patentes et concessions		**219.421,00**	**9.421**	**4,5**	**210.000**	**222.826,65**
4220 Taxes et subventions aux frais de pension		164.220,00	-37.780	-18,7	202.000	142.485,00
422 Taxes pour hôpitaux et établissements médicaux sociaux, subventions aux fr		164.220,00	-37.780	-18,7	202.000	142.485,00
4260 Remboursements et participations de tiers		668.647,74	-406.879	-37,8	1.075.527	547.326,13
426 Remboursements		668.647,74	-406.879	-37,8	1.075.527	547.326,13
42 Taxes et redevances		**832.867,74**	**-444.659**	**-34,8**	**1.277.527**	**689.811,13**
4309 Autres revenus d'exploitation		247.887,76	59.823	31,8	188.065	157.857,54
430 Revenus d'exploitation divers		247.887,76	59.823	31,8	188.065	157.857,54
4390 Autres revenus		205.999,29	205.999	ND		16.342,85
439 Autres revenus		205.999,29	205.999	ND		16.342,85
43 Revenus divers		**453.887,05**	**265.822**	**141,3**	**188.065**	**174.200,39**
4470 Loyers et fermages des biens-fonds du PA		21.011.867,57	-8.287.681	-28,3	29.299.549	22.866.935,32
4471 Paiement pour appartements de service du PA		563.041,80	103.042	22,4	460.000	598.548,80
4472 Paiement pour utilisations des immeubles du PA		250.498,25	-149.502	-37,4	400.000	344.141,77
4479 Autres revenus, bien-fonds PA		29.740,43	-60.260	-67,0	90.000	33.886,39
447 Produits des immeubles PA		21.855.148,05	-8.394.401	-27,8	30.249.549	23.843.512,28
44 Revenus financiers		**21.855.148,05**	**-8.394.401**	**-27,8**	**30.249.549**	**23.843.512,28**
4610 Dédommagements de la Confédération		76.500,00	0	0,0	76.500	76.500,00
4613 Indemnités des assurances sociales publiques		454.096,50	-1.903	-0,4	456.000	454.529,90
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		530.596,50	-1.903	-0,4	532.500	531.029,90
4630 Subventions de la Confédération			-13.950	-100,0	13.950	
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers			-13.950	-100,0	13.950	
46 Revenus de transferts		**530.596,50**	**-15.853**	**-2,9**	**546.450**	**531.029,90**
4920 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation			-140.000	-100,0	140.000	140.000,00
492 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation			-140.000	-100,0	140.000	140.000,00
49 Facturations internes			**-140.000**	**-100,0**	**140.000**	**140.000,00**
B04.05 - MAÎTRISE ET OPTIMISATION DES VÉHICULES DE L'ETAT						
Postes fixes	*0,72 ETP*		*0,00 ETP*	*0,0%*	*0,72 ETP*	*0,61 ETP*
3 Charges	**232.311,19**		**65.020**	**38,9**	**167.291**	**247.367,16**
Couverture en F	**-232.311,19**		**-65.020**		**-167.291**	**-247.367,16**
Couverture en %	**-100,00%**			**0,0**	**-100,00%**	**-100,00%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	159.180,73		31.437	24,6	127.743	210.156,24
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	159.180,73		31.437	24,6	127.743	210.156,24
3049 Autres indemnités	433,60		169	63,7	265	20,44
304 Allocations	433,60		169	63,7	265	20,44
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	10.574,55		-492	-4,4	11.066	10.483,86
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	22.397,54		-1.031	-4,4	23.429	22.346,70
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	332,23		18	5,7	314	292,35

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.05 - MAÎTRISE ET OPTIMISATION DES VÉHICULES DE L'ETAT						
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3.909,02		-187	-4,6	4.096	3.897,28
3059 Autres cotisations patronales	82,98		-34	-29,1	117	40,19
305 Cotisations patronales	37.296,32		-1.726	-4,4	39.022	37.060,39
3099 Autres charges de personnel	130,08		-130	-50,0	260	130,08
309 Autres charges de personnel	130,08		-130	-50,0	260	130,08
30 Charges de personnel	**197.040,74**		**29.750**	**17,8**	**167.291**	**247.367,16**
3111 Machines, appareils et véhicules	35.270,45		35.270	ND		
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	35.270,45		35.270	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**35.270,45**		**35.270**	**ND**		
B04.10 - LOGISTIQUE DÉPARTEMENTALE						
Postes fixes	*37,15 ETP*		*-3,12 ETP*	*-7,8%*	*40,27 ETP*	*36,96 ETP*
3 Charges	**6.412.645,11**		**-595.536**	**-8,5**	**7.008.181**	**6.928.660,56**
4 Revenus		**205.768,94**	**-224.282**	**-52,2**	**430.051**	**239.331,81**
Couverture en F	**-6.206.876,17**		**371.253**		**-6.578.130**	**-6.689.328,75**
Couverture en %	**-96,79%**			**3,1**	**-93,86%**	**-96,55%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.214.373,03		-416.309	-9,0	4.630.682	4.406.874,79
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.214.373,03		-416.309	-9,0	4.630.682	4.406.874,79
3020 Salaires des enseignants	1.193,89		1.194	ND		
302 Salaires des enseignants	1.193,89		1.194	ND		
3049 Autres indemnités	5.335,43		-4.797	-47,3	10.133	2.120,12
304 Allocations	5.335,43		-4.797	-47,3	10.133	2.120,12
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	278.185,48		-26.394	-8,7	304.580	292.483,25
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	596.921,95		-48.337	-7,5	645.259	630.067,84
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	8.123,54		-525	-6,1	8.648	7.934,06
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	102.905,43		-9.836	-8,7	112.741	108.878,77
3059 Autres cotisations patronales	4.058,86		838	26,0	3.221	4.485,49
305 Cotisations patronales	990.195,26		-84.254	-7,8	1.074.449	1.043.849,41
3099 Autres charges de personnel	7.633,22		-4.888	-39,0	12.521	8.546,92
309 Autres charges de personnel	7.633,22		-4.888	-39,0	12.521	8.546,92
30 Charges de personnel	**5.218.730,82**		**-509.054**	**-8,9**	**5.727.785**	**5.461.391,24**
3100 Matériel de bureau	17.030,38		-30.609	-64,3	47.639	35.386,87
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	14.053,21		6.903	96,5	7.150	28.948,39
3102 Imprimés, publications	49.192,15		18.392	59,7	30.800	40.930,66
3103 Littérature spécialisée, magazines	15.029,01		-4.551	-23,2	19.580	14.813,71
3104 Matériel didactique	505,75		506	ND		10.187,83
3106 Matériel médical	3.276,41		3.226	NS	50	141.735,22
3109 Autres charges de matériel et de marchandises				ND		150,00
310 Charges de matières et de marchandises	99.086,90		-6.132	-5,8	105.219	272.152,66
3110 Meubles et appareils de bureau	2.903,10		-1.747	-37,6	4.650	3.286,17
3111 Machines, appareils et véhicules	785,00		135	20,8	650	1.369,25
3112 Vêtements, linge, rideaux			-50	-100,0	50	1.186,20
3113 Matériel informatique	1.065,01		15	1,4	1.050	1.249,97
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif			-827	-100,0	827	14.503,64
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	4.753,11		-2.474	-34,2	7.227	21.595,22
3130 Prestations de services de tiers	327.894,98		-116.026	-26,1	443.921	421.793,16
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	24.734,13		16.596	203,9	8.138	21.873,57
3133 Charges d'utilisations informatiques	1,20		1	ND		1,44
3134 Primes d'assurances choses	71.714,05		-8.772	-10,9	80.486	71.614,05
3137 Impôts et taxes	80,00		-960	-92,3	1.040	1.560,00
313 Prestations de service et honoraires	424.424,36		-109.160	-20,5	533.585	516.842,22
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	592,35		592	ND		1.163,15
314 Gros entretien et entretien courant	592,35		592	ND		1.163,15
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	2.980,06		-1.409	-32,1	4.389	2.119,86
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	26.726,76		-5.905	-18,1	32.632	15.555,27
3156 Entretien des appareils médicaux	31,67		32	ND		
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	2.037,79		1.188	139,7	850	989,43
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	31.776,27		-6.095	-16,1	37.871	18.664,56
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds			-200	-100,0	200	

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.10 - LOGISTIQUE DÉPARTEMENTALE						
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	21.191,57		-34.341	-61,8	55.533	31.665,36
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	21.191,57		-34.541	-62,0	55.733	31.665,36
3170 Frais de déplacements et autres frais	38.554,78		28.343	277,5	10.212	6.273,44
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			1.052	-100,0	-1.052	
317 Dédommagements	38.554,78		29.395	320,9	9.160	6.273,44
3199 Autres charges d'exploitation	1,84		2	ND		
319 Autres charges d'exploitation	1,84		2	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**620.381,17**		**-128.413**	**-17,1**	**748.795**	**868.356,62**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	536.332,57		11.950	2,3	524.383	562.690,64
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	536.332,57		11.950	2,3	524.383	562.690,64
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	3.637,89		0	0,0	3.638	3.637,87
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	3.637,89		0	0,0	3.638	3.637,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	**539.970,46**		**11.949**	**2,3**	**528.021**	**566.328,51**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	18.085,91		18.086	ND		25.155,51
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	18.085,91		18.086	ND		25.155,51
3910 Prestations de service facturées en interne	15.476,75		11.897	332,3	3.580	7.428,69
391 Prestations de service	15.476,75		11.897	332,3	3.580	7.428,69
39 Facturations internes	**33.562,66**		**29.983**	**837,5**	**3.580**	**32.584,20**
4210 Emoluments pour actes administratifs		-487,35	-50.487	-101,0	50.000	79.295,00
421 Emoluments pour actes administratifs		-487,35	-50.487	-101,0	50.000	79.295,00
4250 Ventes		5.103,15	5.103	ND		3.399,60
425 Recette sur ventes		5.103,15	5.103	ND		3.399,60
4260 Remboursements et participations de tiers		13.230,82	-29.750	-69,2	42.981	4.186,00
426 Remboursements		13.230,82	-29.750	-69,2	42.981	4.186,00
42 Taxes et redevances		**17.846,62**	**-75.135**	**-80,8**	**92.981**	**86.880,60**
4309 Autres revenus d'exploitation		79,56	80	ND		2.841,74
430 Revenus d'exploitation divers		79,56	80	ND		2.841,74
43 Revenus divers		**79,56**	**80**	**ND**		**2.841,74**
4910 Prestations de services		187.842,76	-149.227	-44,3	337.070	149.609,48
491 Prestations de service		187.842,76	-149.227	-44,3	337.070	149.609,48
49 Facturations internes		**187.842,76**	**-149.227**	**-44,3**	**337.070**	**149.609,48**

B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021 CHARGES	COMPTE 2021 REVENUS	VARIATION C-B 2021 en F/Postes	VARIATION C-B 2021 en %	BUDGET 2021	COMPTE 2020
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
Postes fixes	*644,64 ETP*		*-17,95 ETP*	*-2,7%*	*662,59 ETP*	*620,25 ETP*
3 Charges	**200.937.250,79**		**-2.565.601**	**-1,3**	**203.502.852**	**198.720.759,37**
4 Revenus		**17.167.733,44**	**1.734.578**	**11,2**	**15.433.155**	**14.548.367,65**
Couverture en F	**-183.769.517,35**		**4.300.179**		**-188.069.697**	**-184.172.391,72**
Couverture en %	**-91,46%**			**-1,0**	**-92,42%**	**-92,68%**
B05.01 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE.						
Postes fixes	*570,70 ETP*		*-19,15 ETP*	*-3,2%*	*589,85 ETP*	*552,20 ETP*
3 Charges	**186.594.207,16**		**-2.468.684**	**-1,3**	**189.062.891**	**184.877.204,23**
4 Revenus		**17.092.263,83**	**1.714.236**	**11,1**	**15.378.028**	**14.238.622,94**
Couverture en F	**-169.501.943,33**		**4.182.920**		**-173.684.863**	**-170.638.581,29**
Couverture en %	**-90,84%**			**-1,1**	**-91,87%**	**-92,30%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	76.169.416,84		-453.883	-0,6	76.623.300	74.502.533,64
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	76.169.416,84		-453.883	-0,6	76.623.300	74.502.533,64
3049 Autres indemnités	306.481,50		204.489	200,5	101.993	95.992,00
304 Allocations	306.481,50		204.489	200,5	101.993	95.992,00
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	5.086.480,92		8.028	0,2	5.078.453	4.849.657,73
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	11.172.315,50		258.813	2,4	10.913.503	10.731.436,05
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	156.074,41		11.830	8,2	144.244	132.468,02
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	1.886.035,42		6.265	0,3	1.879.770	1.807.555,70
3059 Autres cotisations patronales	-11.406,79		-65.117	-121,2	53.710	88.759,40
305 Cotisations patronales	18.289.499,46		219.819	1,2	18.069.680	17.609.876,90
3090 Formation et perfectionnement du personnel	47.975,23		47.975	ND		51.156,58
3091 Recrutement du personnel	4.254,25		4.254	ND		3.554,20
3099 Autres charges de personnel	150.874,05		-20.353	-11,9	171.227	151.382,80
309 Autres charges de personnel	203.103,53		31.877	18,6	171.227	206.093,58
30 Charges de personnel	**94.968.501,33**		**2.301**	**0,0**	**94.966.200**	**92.414.496,12**
3100 Matériel de bureau	228.943,92		-416.906	-64,6	645.850	329.331,94
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	148.092,80		131.093	771,1	17.000	111.505,51
3102 Imprimés, publications	435.793,04		431.293	NS	4.500	213.825,87
3103 Littérature spécialisée, magazines	7.167,30		1.967	37,8	5.200	7.807,20
3104 Matériel didactique			-500	-100,0	500	
3106 Matériel médical	2.437,80		1.938	387,6	500	15.816,62
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	12.509,34		509	4,2	12.000	
310 Charges de matières et de marchandises	834.944,20		149.394	21,8	685.550	678.287,14
3110 Meubles et appareils de bureau	14.485,31		4.485	44,9	10.000	2.897,75
3111 Machines, appareils et véhicules	702,69		-4.797	-87,2	5.500	899,35
3112 Vêtements, linge, rideaux	2.380,15		2.380	ND		
3113 Matériel informatique	114.379,78		19.380	20,4	95.000	171.616,97
3118 Immobilisations incorporelles	164.525,83		-164.481	-50,0	329.007	94.914,51
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	7.238,44		5.238	261,9	2.000	10.007,11
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	303.712,20		-137.795	-31,2	441.507	280.335,69
3130 Prestations de services de tiers	10.213.655,28		482.884	5,0	9.730.771	10.097.828,83
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	10.035.557,31		2.718.106	37,1	7.317.451	8.840.026,60
3133 Charges d'utilisations informatiques	277.168,13		-48.641	-14,9	325.809	417.552,14
3134 Primes d'assurances choses	24.334,00		10.334	73,8	14.000	13.136,10
3137 Impôts et taxes	18.744,97		9.595	104,9	9.150	4.338,85
313 Prestations de service et honoraires	20.569.459,69		3.172.279	18,2	17.397.181	19.372.882,52
3144 Entretien des bâtiments, immeubles				ND		6.020,45
314 Gros entretien et entretien courant				ND		6.020,45
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	3.601,85		-1.398	-28,0	5.000	3.515,30
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	5.894,10		4.894	489,4	1.000	371,35
3153 Entretien informatique (matériel)	2.835.521,09		-456.339	-13,9	3.291.860	2.566.914,01
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	18.805.595,36		-2.444.452	-11,5	21.250.047	18.472.303,18
3159 Entretien d'autres biens meubles	354.993,56		72.994	25,9	282.000	531.710,99
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	22.005.605,96		-2.824.301	-11,4	24.829.907	21.574.814,83
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	17.110,00		-161.390	-90,4	178.500	6.769,00
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.336.522,20		-210.686	-13,6	1.547.208	1.191.016,30
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	2.881.934,91		21.274	0,7	2.860.661	1.338.191,26

B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B05.01 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE.						
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.235.567,11		-350.802	-7,6	4.586.369	2.535.976,56
3170 Frais de déplacements et autres frais	23.494,30		-78.906	-77,1	102.400	66.073,38
317 Dédommagements	23.494,30		-78.906	-77,1	102.400	66.073,38
3181 Pertes sur créance effectives	0,06		0	ND		0,03
318 Réévaluations sur créances	0,06		0	ND		0,03
3190 Prestations de dommages et intérêts				ND		1.881.059,70
3199 Autres charges d'exploitation				ND		336,96
319 Autres charges d'exploitation				ND		1.881.396,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**47.972.783,52**		**-70.130**	**-0,1**	**48.042.914**	**46.395.787,26**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	15.477.291,11		271.374	1,8	15.205.917	14.086.987,96
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	15.477.291,11		271.374	1,8	15.205.917	14.086.987,96
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	28.154.079,65		-2.677.930	-8,7	30.832.010	31.968.574,10
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	28.154.079,65		-2.677.930	-8,7	30.832.010	31.968.574,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	**43.631.370,76**		**-2.406.556**	**-5,2**	**46.037.927**	**46.055.562,06**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.176,08		1.176	ND		8.348,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.176,08		1.176	ND		8.348,00
3910 Prestations de service facturées en interne	20.375,47		4.525	28,6	15.850	3.010,79
391 Prestations de service	20.375,47		4.525	28,6	15.850	3.010,79
39 Facturations internes	**21.551,55**		**5.702**	**36,0**	**15.850**	**11.358,79**
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		2.896.656,67	224.522	8,4	2.672.135	3.017.935,17
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		2.896.656,67	224.522	8,4	2.672.135	3.017.935,17
4260 Remboursements et participations de tiers		276.980,70	-21.576	-7,2	298.557	374.862,70
426 Remboursements		276.980,70	-21.576	-7,2	298.557	374.862,70
42 Taxes et redevances		**3.173.637,37**	**202.945**	**6,8**	**2.970.692**	**3.392.797,87**
4309 Autres revenus d'exploitation		26.400,39	26.400	ND		3.865,82
430 Revenus d'exploitation divers		26.400,39	26.400	ND		3.865,82
4311 Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif		11.384.741,28	-385.025	-3,3	11.769.766	10.078.525,52
431 Activation des prestations propres		11.384.741,28	-385.025	-3,3	11.769.766	10.078.525,52
4390 Autres revenus		1.881.059,70	1.881.060	ND		
439 Autres revenus		1.881.059,70	1.881.060	ND		
43 Revenus divers		**13.292.201,37**	**1.522.435**	**12,9**	**11.769.766**	**10.082.391,34**
4613 Indemnités des assurances sociales publiques		358.855,00	-11.145	-3,0	370.000	359.860,00
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		358.855,00	-11.145	-3,0	370.000	359.860,00
4630 Subventions de la Confédération				ND		55.465,50
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers				ND		55.465,50
4660 Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif		267.570,09	0	0,0	267.570	348.108,23
466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif		267.570,09	0	0,0	267.570	348.108,23
46 Revenus de transferts		**626.425,09**	**-11.145**	**-1,7**	**637.570**	**763.433,73**
B05.10 - ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DÉPARTEMENTALE						
Postes fixes	*73,94 ETP*		*1,20 ETP*	*1,7%*	*72,74 ETP*	*68,05 ETP*
3 Charges	**14.343.043,63**		**-96.917**	**-0,7**	**14.439.961**	**13.843.555,14**
4 Revenus		**75.469,61**	**20.343**	**36,9**	**55.127**	**309.744,71**
Couverture en F	**-14.267.574,02**		**117.260**		**-14.384.834**	**-13.533.810,43**
Couverture en %	**-99,47%**			**-0,1**	**-99,62%**	**-97,76%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10.802.673,48		165.037	1,6	10.637.636	10.478.771,39
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10.802.673,48		165.037	1,6	10.637.636	10.478.771,39
3020 Salaires des enseignants	250.465,65		-5.274	-2,1	255.740	240.183,05
302 Salaires des enseignants	250.465,65		-5.274	-2,1	255.740	240.183,05
3049 Autres indemnités	28.456,50		12.934	83,3	15.522	18.730,85
304 Allocations	28.456,50		12.934	83,3	15.522	18.730,85
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	729.183,74		7.124	1,0	722.059	698.183,29
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	1.622.692,71		112.228	7,4	1.510.465	1.584.727,39
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	21.178,74		674	3,3	20.505	18.408,81
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	271.342,14		4.075	1,5	267.268	261.184,27
3059 Autres cotisations patronales	7.774,70		137	1,8	7.637	13.712,73
305 Cotisations patronales	2.652.172,03		124.238	4,9	2.527.934	2.576.216,49
3090 Formation et perfectionnement du personnel			-7.212	-100,0	7.212	250,00

B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B05.10 - ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DÉPARTEMENTALE						
3099 Autres charges de personnel	22.012,72		5.416	32,6	16.597	21.950,70
309 Autres charges de personnel	22.012,72		-1.796	-7,5	23.809	22.200,70
30 Charges de personnel	**13.755.780,38**		**295.140**	**2,2**	**13.460.641**	**13.336.102,47**
3100 Matériel de bureau	6.316,40		-5.506	-46,6	11.822	7.398,73
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	69,90		70	ND		300,40
3102 Imprimés, publications			-8.120	-100,0	8.120	
3103 Littérature spécialisée, magazines	492,00		-508	-50,8	1.000	710,50
3106 Matériel médical	695,36		695	ND		47,82
310 Charges de matières et de marchandises	7.573,66		-13.368	-63,8	20.942	8.457,45
3110 Meubles et appareils de bureau	50,60		-349	-87,4	400	
3113 Matériel informatique	2.777,89		2.478	826,0	300	5.677,80
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			-199	-100,0	199	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.828,49		1.929	214,6	899	5.677,80
3130 Prestations de services de tiers	8.833,48		1.424	19,2	7.409	27.357,47
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	556.533,99		-379.093	-40,5	935.627	447.749,54
3133 Charges d'utilisations informatiques	412,80		-903	-68,6	1.316	
3134 Primes d'assurances choses	2.281,50		2.282	ND		3.442,10
313 Prestations de service et honoraires	568.061,77		-376.290	-39,8	944.352	478.549,11
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	535,90		536	ND		258,50
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	1.085,14		1.085	ND		3.766,40
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.621,04		1.621	ND		4.024,90
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.330,51		-15.011	-86,6	17.342	5.247,15
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.330,51		-15.011	-86,6	17.342	5.247,15
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.453,05		-7.708	-75,9	10.161	3.053,85
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			17.191	-100,0	-17.191	
317 Dédommagements	2.453,05		9.483	-134,9	-7.030	3.053,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**584.868,52**		**-391.636**	**-40,1**	**976.505**	**505.010,26**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	1.814,78		0	0,0	1.815	2.442,41
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	1.814,78		0	0,0	1.815	2.442,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	**1.814,78**		**0**	**0,0**	**1.815**	**2.442,41**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	579,95		580	ND		
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	579,95		580	ND		
3910 Prestations de service facturées en interne			-1.000	-100,0	1.000	
391 Prestations de service			-1.000	-100,0	1.000	
39 Facturations internes	**579,95**		**-420**	**-42,0**	**1.000**	
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		50.000,00	50.000	ND		50.000,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		50.000,00	50.000	ND		50.000,00
4260 Remboursements et participations de tiers		24.649,25	-30.478	-55,3	55.127	29.838,05
426 Remboursements		24.649,25	-30.478	-55,3	55.127	29.838,05
42 Taxes et redevances		**74.649,25**	**19.522**	**35,4**	**55.127**	**79.838,05**
4309 Autres revenus d'exploitation		820,36	820	ND		406,66
430 Revenus d'exploitation divers		820,36	820	ND		406,66
4311 Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif				ND		229.500,00
431 Activation des prestations propres				ND		229.500,00
43 Revenus divers		**820,36**	**820**	**ND**		**229.906,66**

Comptes 2021
Investissements

Politique publique B
Etats majors et prestations transversales

B Etats-majors et prestations transversales

Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre des programmes suivants:

B01 Etats-majors départementaux
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
B04 Gestion des locaux et logistique
B05 Systèmes d'information et numérique

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Bâtiments et constructions

Deux parcelles ont été acquises à Meyrin dans le cadre de la construction d'une école secondaire II ainsi qu'un dernier lot propriété par étage (PPE) de l'immeuble Clarté.

Le bâtiment David Dufour a été raccordé au CADéco. Dans le cadre du plan lumière, des éclairages à faible consommation ont été installés au CO Golette et aux ECG Jean Piaget et Henry Dunant. Des actions d'optimisation énergétique ont été menées au CMU, au CO Pinchat, à l'ECG Jean Piaget et au CEC André Chavanne.

Dans le cadre de la loi de mise en conformité des embrasures, les études se sont poursuivies et les premiers travaux ont démarré.

Les rénovations de l'Hôtel de Ville 2 (salle Mozart et café Papon) et de l'Hôtel des finances (toiture, rez-de-chaussée et sureté du site) ont été réalisées. On relève aussi la transformation des locaux pour le relogement du service des paies à la rue des Bains, l'assainissement de la ventilation-climatisation aux Gazomètres ou la sécurisation du parking David-Dufour.

b) Système d'information et de communication

Outre le lancement d'une importante migration de la Comptabilité financière intégrée (CFI), les dépenses pour l'année 2021 ont été dévolues à une lutte intense contre l'obsolescence technologique et fonctionnelle des outils numériques.

La crise sanitaire a continué à susciter une attention particulière dans la fourniture des moyens permettant le télétravail.

c) Equipements et autres investissements

Conformément aux besoins exprimés par chaque département, les dépenses ont servi au renouvellement du mobilier, du matériel, des véhicules et des équipements.

Répartition des investissements par catégorie et type
Dépenses totales 2021 : 56,5 millions

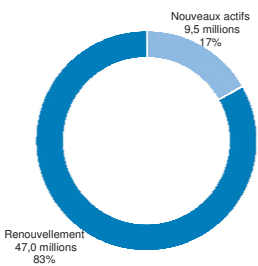

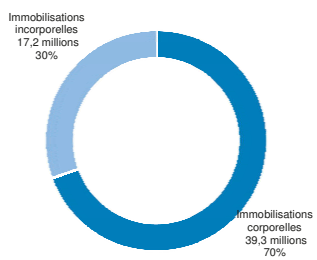

B - Etats-majors et prestations transversales

Crédit d'ouvrage

1000000 - Cessions d'actifs

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses						
Recettes	0	0	0	597'979		597'979

Commentaire
Les cessions d'actifs ont été réalisées par l'office cantonal des bâtiments.

Résumé de la loi et but du crédit
Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les cessions de terrains et de bâtiments doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la valeur nette comptable des actifs aliénés.
L'éventuel solde (plus ou moins-value) est constaté dans le compte de résultat (comptes d'exploitations).

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les recettes ont été principalement générées par la cession de parcelles à la commune de Troinex pour y installer principalement une crèche, un restaurant et un local pour les jeunes, ainsi que des cessions en faveur des communes de Carouge et de Plan-les-Ouates.

CR 0730 - Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses						
Recettes	0	0	0	52'798		52'798

Résumé de la loi et but du crédit
Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les remboursements de subvention d'investissement doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la somme reçue.
Conformément aux prescriptions légales gouvernant les subventions d'investissement versées par l'Etat de Genève, en cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le montant de 52'798 francs représente le remboursement effectué par la Fondation Eclosion concernant du matériel revendu dans le cadre du transfert de ses activités à la fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

B - Etats-majors et prestations transversales

1010775 - Acquisitions de terrains et bâtiments

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	30'000'000	29'419'363	0	580'637	2%	580'637
Recettes	0	1'227'000	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit
Loi voté le 15/04/2011, ouvrant un crédit d'investissement de 30'000'000 francs pour l'acquisition de terrains et bâtiments.

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Dans le cadre du relogement de la voirie de Thônex, une acquisition en propriété par étages (PPE) a été réalisée au chemin de la Mousse. La loi sera bouclée en 2022.

1011866 - SIRH - refonte technique

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	4'180'000	4'295'544	0	8'266	0%	8'266
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11866, votée le 01/09/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 3'630'000 francs pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) et crédit supplémentaire de 550'000 francs accordé par la commission des travaux le 08/04/2020.

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
La nouvelle version du SIRH a été mise en service le 01/01/2021.
La dépense aux comptes 2021 correspond à des améliorations et fonctionnalités complémentaires nécessaires implémentées après la mise en service de l'outil.

B - Etats-majors et prestations transversales

1011975 - Efficience énergétique

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	35'000'000	11'483'525	3'850'000	3'446'781	10%	-403'219
Recettes	18'000'000	3'017'720	2'000'000	1'190'918	7%	-809'082

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11975, votée le 17/01/2017, ouvrant un crédit d'investissement de 35'000'000 francs pour financer la deuxième étape du programme d'efficience énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève.

Objectifs annuels 2021
Réaliser des actions d'optimisation énergétique sur divers sites académiques dans le but de maitriser leurs dépenses énergétiques qui subiront une hausse en raison de l'augmentation de la taxe CO2 prévue en 2021, ainsi que diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour être en ligne avec les objectifs cantonaux.
Le raccordement au chauffage à distance de David-Dufour sera effectif en 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les travaux de raccordement au CADéco des bâtiments ciblés pour 2021 ont été réalisés, induisant 600 tonnes de CO2 économisées à terme, soit 2% de la production du parc.
Divers travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés sur plusieurs sites académiques, maitrisant ainsi leurs dépenses énergétiques.
Une subvention a été perçue dans le cadre des travaux réalisés à UNI Sciences II et III.

1012243 - Acquisitions de terrains et bâtiments

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	30'000'000	0	5'000'000	3'440'939	11%	-1'559'061
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12243, votée le 22/11/2018, ouvrant un crédit d'investissement de 30'000'000 francs pour l'acquisition de terrains et bâtiments.

Objectifs annuels 2021
Acquérir un pavillon qui sera mis à disposition de l'académie du Servette FC dans le cadre de sa relocalisation aux Evaux, indispensable pour réaliser le projet de construction du cycle d'orientation Renard.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les acquisitions réalisées en 2021 concernent le dernier lot de l'immeuble Clarté, une parcelle à Meyrin pour la construction d'un établissement secondaire II et le versement du solde pour le relogement de la voirie de Thônex.
Les acquisitions du pavillon pour l'académie du Servette FC et de la deuxième parcelle à Meyrin ont été reportées à 2022.

B - Etats-majors et prestations transversales

1012552 - Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat - partie 1

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	250'000'000	203'417	10'000'000	1'997'406	1%	-8'002'594
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12552, votée le 28/02/2020, ouvrant un crédit d'investissement de 250'000'000 francs pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève.

Objectifs annuels 2021
Mettre en place la stratégie de gestion avec les HUG, démarrer les études et les travaux sur environ 30 bâtiments.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
La stratégie de gestion avec les HUG a abouti à la signature d'une convention et à la validation du premier dossier (Beau-Séjour). La majorité des projets est en phase d'études qui se prolongent en 2022 en raison des obligations légales liées à la modification de la loi sur l'énergie entraînant un décalage dans le début de certains chantiers.

1921001 - Evolution de la plateforme de cyberadministration 2022-2026

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	6'000'000	0	1'200'000	0		-1'200'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Projet de loi en cours de préparation, ouvrant un crédit de 6'000'000 francs, pour faire évoluer la cyberadministration en finançant le scénario issu de l'étude adoptée par la délégation du Conseil d'Etat au numérique (DELNUM) lors de la session du 27 septembre 2021.

Objectifs annuels 2021
Faire évoluer l'offre de la cyberadministration genevoise. Pour ce faire, un inventaire des prestations que délivre l'Etat est en cours de rédaction. Sa validation et sa priorisation seront réalisées avec la collaboration des métiers de l'administration cantonale.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le dépôt du projet de loi a été décalé en raison de la complexité du projet.
Le projet de loi sera déposé courant 2022.

B - Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement

2012449 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF

CR 0221 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	450'000	126'675	90'000	81'851	18%	-8'149
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12449, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 2'100'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines.
Un crédit de 450'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Répondre aux besoins des services (la direction générale des finances de l'Etat, l'office du personnel de l'Etat et le secrétariat général du département) quant à la nécessité de remplacer le mobilier obsolète.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement du mobilier vétuste est conforme à la planification.

2012450 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DIP

CR 0311 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	43'800	4'392	8'760	3'167	7%	-5'593
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12450, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 41'729'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique (DIP), de la formation et de la jeunesse.
Un crédit de 43'800 francs est prévu pour la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Poursuivre le renouvellement de mobilier et de matériel administratif afin de soutenir les activités de support et de moyen de l'état-major du DIP.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les renouvellements se poursuivent, avec des besoins moins importants que prévu en 2021.

B - Etats-majors et prestations transversales

2012451 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DSES

CR 0401 - Présidence, secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	233'000	6'140	45'000	17'831	8%	-27'169
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12451, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 45'995'500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
Un crédit de 233'000 francs est prévu pour la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Procéder au renouvellement du mobilier, du matériel et des équipements de l'état-major du département.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le mobilier, le matériel et les équipements de l'état-major du département ont été renouvelés selon les besoins exprimés.

2012452 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DT

CR 0501 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	365'000	56'905	73'000	75'068	21%	2'068
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12452, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 52'141'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire.
Un crédit de 365'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Renouveler le mobilier et les équipements usagés du secrétariat général et des directions de support.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement du mobilier et des équipements du secrétariat général et des directions de support a été réalisé selon les besoins exprimés par les utilisateurs.
La camionnette utilitaire de la logistique a été remplacée par un véhicule utilitaire électrique.

B - Etats-majors et prestations transversales

2012453 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DI

CR 0601 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	3'600'000	44'356	345'000	174'425	5%	-170'575
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12453, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 20'260'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures.
Un crédit de 3'600'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Renouveler le matériel, mobilier et véhicules de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique.
Renouveler le mobilier, les équipements et machines d'entretien de l'office cantonal des bâtiments ainsi que du secrétariat général dans les opérations de déménagement, réaménagement ou de regroupement de services.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les besoins des utilisateurs en mobilier ont été inférieurs aux prévisions, notamment en raison du contexte sanitaire.

2012454 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DDE

CR 0750 - Présidence - DEE

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	75'000	372	15'000	3'307	4%	-11'693
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12454, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 900'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique.
Un crédit de 75'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Procéder au renouvellement du mobilier, matériel et équipement de l'état-major du département.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement en matériel et mobilier a été inférieur aux besoins exprimés pour l'année 2021.

B - Etats-majors et prestations transversales

2012455 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DCS

CR 0801 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	160'000	9'091	32'000	9'603	6%	-22'397
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12455, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 18'044'605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale.
Un crédit de 160'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Continuer le renouvellement du mobilier et des équipements des services de l'état-major du département en fonction des besoins identifiés.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le mobilier, le matériel et les équipements des services de l'état-major du département ont été renouvelés en 2021 sur la base des besoins exprimés.

2012459 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	177'340'000	33'668'661	38'200'000	33'335'071	19%	-4'864'929
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12459, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 230'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.
Un crédit de 177'340'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Renouveler et adapter des infrastructures de télécommunication et informatique, postes de travail, logiciels standards, outils numériques.
Réduire les risques liés à la sécurité de l'information.
Faire évoluer les systèmes d'information transversaux qui sont priorisés selon des critères définis par le Conseil d'Etat dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Même constat que 2020, la crise sanitaire a eu des effets d'avancement ou de retard sur certains projets. Les retards ont été moindres en moyenne que pour les autres politiques publiques.
La mise à disposition du télétravail pour l'ensemble du personnel a impacté à la hausse les dépenses en télécommunications, en stockage et en logiciels (visio-conférence, téléphonie, connexions à distance).

B - Etats-majors et prestations transversales

2012460 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	73'176'300	9'777'283	11'233'375	13'280'840	18%	2'047'465
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12460, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Un crédit de 73'176'300 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021

Réaliser des travaux de rénovation (mise en conformité des installations techniques, assainissement des polluants, sécurité, etc.) dans des bâtiments tels que rue de l'Hôtel-de-Ville 11 et 14, Acacias 76, Gazomètres, David-Dufour, Hôtel des finances, etc.

Sur demande des utilisateurs, réaliser des travaux de transformation sur les bâtiments qu'ils occupent.

Ecarts avec objectifs annuels 2021

Les rénovations de l'Hôtel de Ville 2 (salle Mozart et café Papon) et de l'Hôtel des finances (toiture, rez-de-chaussée et sureté du site) ont été réalisées. D'autres sites ont fait l'objet de travaux tels que la transformation des locaux pour le relogement du service des paies rue des Bains, l'assainissement de la ventilation-climatisation aux Gazomètres ou la sécurisation du parking David-Dufour.

Libellé	*Crédit total*	*Cumul au 31/12/2020*	*Budget 2021*	*Comptes 2021*	*% crédit*	*Variation C-B 2021*
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
5 Dépenses d'investissement	**786'912'774**	250'747'040	70'092'135	**56'455'192**	7%	-13'636'943
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'463'852	2'000'000	**1'841'695**	10%	-158'305
Investissements Nets	**768'912'774**	246'283'188	68'092'135	**54'613'497**	7%	-13'478'638
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**355'180'000**	45'401'849	20'050'000	**9'474'029**	3%	-10'575'971
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'244'720	2'000'000	**1'841'695**	10%	-158'305
Investissements Nets	**337'180'000**	41'157'129	18'050'000	**7'632'334**	2%	-10'417'666
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	**431'732'774**	205'345'191	50'042'135	**46'981'163**	11%	-3'060'972
6 Recettes d'investissement		219'132				
Investissements Nets	**431'732'774**	205'126'059	50'042'135	**46'981'163**	11%	-3'060'972
02 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES						
5 Dépenses d'investissement	**1'150'000**	1'063'759	90'000	**81'851**	7%	-8'149
Investissements Nets	**1'150'000**	1'063'759	90'000	**81'851**	7%	-8'149
03 - INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE						
5 Dépenses d'investissement	**78'200**	121'006	8'760	**3'167**	4%	-5'593
Investissements Nets	**78'200**	121'006	8'760	**3'167**	4%	-5'593
04 - SÉCURITÉ, POPULATION ET SANTÉ						
5 Dépenses d'investissement	**618'940**	118'835	45'000	**17'831**	3%	-27'169
Investissements Nets	**618'940**	118'835	45'000	**17'831**	3%	-27'169
05 - TERRITOIRE						
5 Dépenses d'investissement	**640'000**	348'805	73'000	**75'068**	12%	2'068
Investissements Nets	**640'000**	348'805	73'000	**75'068**	12%	2'068
06 - INFRASTRUCTURES						
5 Dépenses d'investissement	**784'126'574**	249'045'409	69'828'375	**56'264'365**	7%	-13'564'010
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'463'852	2'000'000	**1'788'897**	10%	-211'103
Investissements Nets	**766'126'574**	244'581'557	67'828'375	**54'475'468**	7%	-13'352'907
07 - ECONOMIE ET EMPLOI						
5 Dépenses d'investissement	**100'000**	16'453	15'000	**3'307**	3%	-11'693
6 Recettes d'investissement				**52'798**		52'798
Investissements Nets	**100'000**	16'453	15'000	**-49'491**	-49%	-64'491
08 - COHÉSION SOCIALE						
5 Dépenses d'investissement	**199'060**	32'773	32'000	**9'603**	5%	-22'397
Investissements Nets	**199'060**	32'773	32'000	**9'603**	5%	-22'397
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 06 Infrastructures						
1000000 Cession d'actifs[1]						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
6 Recettes d'investissement				**597'979**		597'979
1010775 Acquisitions de terrains et bâtiments						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**30'000'000**	29'419'363		**580'637**	2%	580'637
6 Recettes d'investissement		1'227'000				
1011866 SIRH - refonte technique						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**4'180'000**	4'295'544		**8'266**	0%	8'266
1011975 Efficience énergétique						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**35'000'000**	11'483'525	3'850'000	**3'446'781**	10%	-403'219
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	3'017'720	2'000'000	**1'190'918**	7%	-809'082
1012243 Acquisition de terrains et bâtiments						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**30'000'000**		5'000'000	**3'440'939**	11%	-1'559'061

[1] Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les cessions de terrains et de bâtiments doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la valeur nette comptable des actifs aliénés. Le cumul historique n'est pas reporté en raison de la variabilité des projets. Pour simplifier la présentation des comptes, toutes les cessions de terrains et de bâtiments sont, par convention, centralisées sur l'office cantonal des bâtiments.

Libellé	*Crédit total*	*Cumul au 31/12/2020*	*Budget 2021*	*Comptes 2021*	*% crédit*	*Variation C-B 2021*
1012552 Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat - partie 1						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**250'000'000**	203'417	10'000'000	**1'997'406**	1%	-8'002'594
1921001 Evolution de la plateforme de cyberadministration 2022-2026						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**6'000'000**		1'200'000			-1'200'000
CR: 07 Economie et emploi						
1000000 Cession d'actifs[2]						
CR 07.30 Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation						
6 Recettes d'investissement				**52'798**		52'798
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
CR: 02 Finances et ressources humaines						
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF						
CR 02.21 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**700'000**	937'084				
2012449 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF						
CR 02.21 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**450'000**	126'675	90'000	**81'851**	18%	-8'149
CR: 03 Instruction publique, de la formation et de la jeunesse						
2011512 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DIP						
CR 03.11 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**34'400**	116'614				
2012450 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DIP						
CR 03.11 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**43'800**	4'392	8'760	**3'167**	7%	-5'593
CR: 04 Sécurité, emploi et santé						
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DSE						
CR 04.01 Présidence, secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**275'000**	53'974				
2011516 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DEAS						
CR 04.01 Présidence, secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**110'940**	58'721				
2012451 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DSES						
CR 04.01 Présidence, secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**233'000**	6'140	45'000	**17'831**	8%	-27'169
CR: 05 Territoire						
2011514 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DALE						
CR 05.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**275'000**	291'900				
2012452 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DT						
CR 05.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**365'000**	56'905	73'000	**75'068**	21%	2'068
CR: 06 Infrastructures						
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**400'000**	375'716				
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DSE						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**400'000**	356'849				
2011515 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DETA						
CR 06.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**1'171'600**	510'050				

[2] Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les remboursements de subvention d'investissement, en raison de la cession d'actifs par l'entité subventionnée, doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la somme reçue. Le cumul historique n'est pas reporté en raison de la variabilité des projets.

Libellé	*Crédit total*	*Cumul au 31/12/2020*	*Budget 2021*	*Comptes 2021*	*% crédit*	*Variation C-B 2021*
2011520 Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**75'657'544**	53'709'076				
6 Recettes d'investissement		219'132				
2011521 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**97'201'130**	105'201'569				
2012453 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DI						
CR 06.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**3'600'000**	44'356	345'000	**174'425**	5%	-170'575
2012459 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**177'340'000**	33'668'661	38'200'000	**33'335'071**	19%	-4'864'929
2012460 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**73'176'300**	9'777'283	11'233'375	**13'280'840**	18%	2'047'465
CR: 07 Economie et emploi						
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DSE						
CR 07.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**25'000**	16'081				
2012454 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DDE						
CR 07.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**75'000**	372	15'000	**3'307**	4%	-11'693
CR: 08 Cohésion sociale						
2011516 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DEAS						
CR 08.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**39'060**	23'682				
2012455 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DCS						
CR 08.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**160'000**	9'091	32'000	**9'603**	6%	-22'397

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2021

RAPPPORT SUR LES PROGRAMMES B04 et B05 : DI - Département des infrastructures

Audition du 16 mai 2022

Commissaires :	MM. Murat Julian Alder (PLR) et Boris Calame (Ve)
Rapporteur :	M. Boris Calame (Ve)
Procès-verbaliste :	Mme Mathilde Parisi

Assistent	**Fonction**	**Département**
M. Serge Dal Busco	Conseiller d'Etat	DI
M. Cyril Arnold	Directeur financier	DI
Mme Caroline Gagliardi	Directrice RH	DI
M. Guy Schrenzel	Secrétaire général adjoint	DI
M. Carole Gueorguiev	Directrice générale	DI/OCBA
M. Serge Jandeau	Directeur financier	DI/OCBA
M. Eric Favre	Directeur général	DI/OCSIN

Introduction

Il s'agît de deux programmes transversaux du Département des infrastructures (DI), soit le B04 « Gestion des locaux et logistique » par l'OCBA et le B05 « Systèmes d'information et numérique » par l'OCSIN.

Annexes

1. Comptes 2021, Politique publique B04-B05, Etats-majors et prestations transversales : Programme B04 Gestion des locaux et logistique (OCBA) ; Programme B05 Systèmes d'information et numérique (OCSIN) - Fonctionnement et investissements (Extraits Tomes 1 et 2)

2. Comptes 2021, Politique publique B04-B05, Fonctionnement et investissements (Présentation)

3. Evolution du coût complet annuel moyen du programme B05 (OCSIN) par « compte utilisateur » (francs) - Graphique

4. Rentes sur droits de superficies, e-mail de M. Cyril Arnold du 17.05.2022

Programme B04
Gestion des locaux et logistique (OCBA / LOG DPTS)

Le programme B04 regroupe l'office cantonal des bâtiments (OCBA), le groupe MOVE et les logistiques départementales (LOG DPTS). Les prestations sont, respectivement, réparties en sous programmes comme suit :

- **B04.01** Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- **B04.02** Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- **B04.03** Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- **B04.04** Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- **B04.05** Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- **B04.10** Logistique départementale

Les éléments principaux, discutés lors de l'audition, ont étés les suivants :

Introduction :

Le département relève qu'en termes de fonctionnement l'OCBA a 98% des charges et 99% des revenus. Concernant le périmètre sous gestion et les chiffres clés, il faut se référer à la présentation. En termes d'investissements, il y a environ F 200 millions de dépenses par an en moyenne sur dix ans, toutes politiques publiques confondues (177 millions en 2021, dont 26 millions sur la politique publique B).

En termes d'exploitation, il y a eu environ 12 500 demandes d'intervention et de travaux d'entretien courants en 2021, environ 3400 contrats de maintenance et d'entretien actifs, ainsi que 250 baux Etat locataire et 900 baux Etat propriétaire. A la question de savoir si les locataires sont gérés par l'Etat, il est répondu positivement.

Projets prioritaires :

Les projets prioritaires en 2021 ont été notamment une allocation supplémentaire pour la cellule Covid ; la démolition des anciennes infrastructures militaires aux Vernets, ainsi que les travaux de rénovation à la Gravière dont le département en tant que futur locataire ne finance pas les travaux, mais collabore avec le propriétaire (CPEG) en vue de l'emménagement en 2023 ; la rénovation et l'assainissement énergétiques du patrimoine bâti, l'optimisation énergétique, les deux nouvelles centrales photovoltaïques qui ont été installées au Collège de Staël et au CO des Coudriers en collaboration avec SIG ; la poursuite des travaux de l'Hôtel des archives, du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisse et du collège Rousseau ; les travaux de l'Hôtel de Ville se sont finalisés, et le Grand Conseil a pu siéger dans sa nouvelle salle début 2022.

Etudes en cours :

Les études se poursuivent pour la construction de l'ES II à Meyrin et du CO et CFPs à Bernex, ainsi que pour la rénovation de l'Hôpital de Loëx. De plus, des subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires des HUG, des EPI Etablissements publics pour l'intégration et la reconstruction des bâtiments emblématiques de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge. Finalement, des locaux ont été trouvés à Vernier pour le centre cantonal de biométrie et, à proximité de Carouge, pour la direction de support et des opérations de vote.

Budget, charges et revenus :

Dans le tableau synthétique des différentes variations budget-comptes pour l'année 2021. Les écarts majeurs ont été entourés. Pour les natures 36 et 46, il est rappelé qu'il s'agit des impacts des investissements. Pour la marge, il faut additionner la nature 36 et la nature 33, qui correspondent aux amortissements des investissements de l'état et aux subventions versées pour soutenir l'effort financier d'investissements de tiers.

Pour les charges de fonctionnement du service, aux natures 30 et 31. Concernant les charges de personnel à la nature 30, il y a un disponible d'environ F 800 000.-, qui a été généré par une variation du solde de jours de congé. Il s'agit d'une valorisation du stock de congé n'ayant pas été pris, qui varie d'une année à l'autre et génère des augmentations ou diminutions de charges. Cette année, il y a une diminution d'environ F 300 000.- pour l'office des bâtiments. En parallèle, des vacances de postes génèrent le solde disponible sur ces budgets. Les vacances de postes sont liées à la difficulté au recrutement de certains profils. Ainsi, ce qui a été prévu sur une année peut se réaliser uniquement sur l'année suivante et donc générer un écart en fin d'exercice. Concernant les charges de biens et services, il est évoqué un écart de F 5,1 millions, par rapport au budget voté. Ce dépassement a toutefois été couvert quasi intégralement par les reports de crédits, ainsi que par un crédit supplémentaire de F 4,4 millions pour couvrir les impacts de la crise sanitaire, qui a été validé par le Grand Conseil. Environ F 3,9 millions sont des coûts de nettoyage supplémentaire, auxquels s'ajoutent environ F 500 000.- de locations supplémentaires, contractées pour la cellule Covid. Par rapport à l'autorisation de dépenses, le dépassement n'est que de F 200 000.-. Cet écart est constitué notamment de la cellule Covid, ainsi que de la mise en œuvre salaire minimum. Pour 2021, il y a une économie sur l'énergie, qui a permis d'absorber les écarts. La situation n'est toutefois plus la même à partir de cette année, en raison de l'actualité. Il y a d'autres rubriques, dont notamment les diagnostics amiante, des interventions sécurité, des études de faisabilité, qui nécessitent des études préliminaires qui ont un impact sur les dépenses de fonctionnement. Il y a des charges d'exploitation diverses, pour un peu plus d'un demi-million.

Concernant les revenus et éléments perçus, il est relevé un écart structurel budget-comptes, qui est lié à des transferts d'actifs, qui ont lieu depuis plusieurs années, mais n'ont jamais été répercutés dans les budgets. Les budgets ont été adaptés à la capacité réelle du Canton à capter des revenus. Il notamment mentionné une baisse conséquente de revenus de parking, en raison de la mise en œuvre de la LMCE et la résiliation de baux. L'objectif est d'amortir cette diminution dans le temps, en fonction de la réutilisation par les personnes dans les quartiers où se situent les parkings. Il y a également eu un impact Covid, qui a engendré une moindre utilisation des parkings.

Indicateurs :

Le premier indicateur est de nature qualitatif, il sert à évaluer dans quelle mesure l'office répond aux sollicitations des départements dans le cadre de recherche de locaux. L'objectif est placé à 90%, pour 2021 et sur le long terme.

L'évaluation de la vétusté du patrimoine de l'Etat et les efforts de l'office, se traduisent au travers d'un objectif d'investissements de 142 millions environ qui a été en retrait à 100 millions, mais en augmentation par rapport au résultat de l'année 2020. Les dépenses de rénovation sont actuellement au plus haut, auquel s'ajoute le démarrage de gros projets, tel que celui du Collège Rousseau. En se projetant dans la nécessité d'assainir énergétiquement les bâtiments, qui va demander à ce qu'on intervienne sur l'enveloppe, les toitures et les embrasures des bâtiments, et qui va tirer le taux d'investissement, en faveur de la rénovation, vers le haut.

La part d'énergies renouvelables thermique et donnée avec un objectif à 20% qui n'est pas encore atteint, avec un taux à 13,4%. Toutefois, dès la mise en service du chauffage à distance éco jonction (SIG), alimenté par les Eaux du Léman, un taux de 21% devrait être atteint.

Pour la part d'électricité d'origine solaire dans le parc immobilier, l'objectif à 10% a été dépassé (nouvelles centrales solaires et part contractuelle avec SIG). A la question exemplative, de la réalisation d'autoroute solaire en Valais, il est répondu que cette démarche concernerait plutôt l'Office du génie civil. A noter que l'autoroute est propriété de la Confédération. Elle est sujette à de prochains et importants travaux d'élargissements, ceci sur une dizaine d'années. L'accessibilité aux sites se devant aussi d'être assurée.

Enfin, le taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus est développé avec près de 12 500 interventions ont été déployées dans les bâtiments de l'Etat en 2021. Environ 92% ont pu être traitées selon le planning annoncé à l'utilisateur et clôturées. Elles se situent donc légèrement au-dessus de la cible de 90%.

Crédits complémentaires 2021 :

Grâce aux crédits supplémentaires et aux reports de crédits ayant été octroyés en 2021, il est mentionné que le dépassement du budget des charges de biens et services est faible, voire quasi nul.

Charges additionnelles 022 et économies

Les revenus sont inférieurs au budget, en raison des transferts et cessions d'actifs. Cet écart structurel a toutefois été corrigé pour 2022. Finalement, il sera compliqué, voire impossible, de ne pas être en dépassement en 2022, d'où le crédit supplémentaire discuté en commission des finances. Ce crédit supplémentaire de F 7 millions comprend essentiellement trois catégories : les surfaces supplémentaires, le salaire minimum, ainsi que les coûts des énergies. Souvent, la nature 31 à l'Etat est la variable d'ajustement au niveau budgétaire. Les montants manquants ont pratiquement pu être récupérés. En l'occurrence, les F 7 millions manquants étaient en partie au budget 2022, mais ne le sont pas en raison des douzièmes. Il souligne qu'objectivement, il s'agit de dépenses contraintes ou contractuelles.

A la remarque que, jusqu'alors, l'entretien d'été a eu lieu chaque année et que les coûts liés (env. F 500'00.-) font partie des douzièmes, il est répondu qu'avec l'augmentation du coût des énergies, il a fallut faire des choix

A la question de savoir s'il y a une projection sur l'augmentation du coût de l'énergie (il s'agit d'un indicateur important) et sur les investissements relativement limités dans le renouvelable, qui ont un coût mais aussi un retour sur investissements intéressant, il est répondu par le département que la volonté d'aller vite est bien présente, toutefois il se heurte à des contingences, pour accélérer les investissements, notamment des difficultés à recruter, figurant dans la nature 30. De plus, la loi sur l'énergie a changé, il faut atteindre un standard minimum en faisant des travaux complémentaires. Il est relevé que les difficultés importantes se situent au niveau des procédures (autorisation de construire, recours, etc.), ainsi qu'au niveau des ressources humaines.

Centre de biométrie :

A la question de l'accessibilité au centre cantonal de biométrie à Vernier. Il est répondu que le centre sera desservi par un arrêt du BHNS qui est actuellement en cours de construction, mais aussi que l'obligation légale de changer le système de biométrie a conduit à un changement de lieu. Il est encore précisé que le site est déjà accessible en transports publics et qu'on se rend peu souvent dans ce lieu, pour refaire un passeport ou une carte d'identité.

Bilan énergétique :

A la question de savoir s'il existe un outil qui permette de prioriser et de rendre plus perceptible les actions réalisées en matière d'optimisation énergétique, notamment auprès du public, il est répondu que le système d'information en place permet une gestion correcte. Il s'agit d'une base de données, qui comprend l'ensemble des bâtiments de l'Etat. Ils ont tous fait l'objet d'un diagnostic : on sait ce qu'il faut y faire, et à quelle échéance. Il faut aussi noter que le périmètre des objets sous gestion sont en augmentation constante, toutefois la quantité d'énergie stagne voire baisse, ce qui démontre un gain réel d'efficacité et d'efficience. Le gain en francs sert à couvrir l'augmentation du périmètre, toutefois, cela n'apparaît pas de manière explicite. Le bilan énergétique des bâtiments de l'Etat démontre que les coûts supplémentaires générés par l'extension du périmètre sont compensés par l'assainissement et l'optimisation énergétique des installations sur le parc existant. Ce document n'est pas complètement et largement diffusé, car il est relativement technique pour l'instant, et mériterait d'être épuré. Il faudrait y adjoindre une vision prospective, sur laquelle un travail est réalisé à l'aide d'un logiciel qui reprend l'intégralité du parc. Ce dernier s'est focalisé sur les plus gros consommateurs énergétiques et permet de déterminer un programme d'intervention à mettre en place, avec des objectifs accrus avec la loi sur l'énergie. Ces objectifs permettent de voir quels efforts doivent être déployés dans les bâtiments, afin de les ramener dans un cadre permettant de respecter ces objectifs.

A la question prospective de savoir quel est le pourcentage d'augmentation envisagé et à venir des coûts de l'énergie, il est répondu que pour l'instant, il y a encore des tarifs protégés, qui ont été négociés à l'époque, pour quatre à cinq ans, avec SIG. Une projection a toutefois été réalisée, avec une augmentation du coût de l'énergie, en raison de l'augmentation de 25% de la taxe carbone. Les récentes projections font état d'une multiplication par 2,5 du coût de la molécule pour l'électricité et de 150% pour le gaz.

Concernant les F 2,6 millions économisés, un commissaire souligne qu'avec une augmentation de 150% les investissements dans le renouvelable devraient prendre encore plus de sens, il est relevé par le département qu'en neutralisant l'effet géopolitique, le coût de l'énergie renouvelable reste supérieur au coût de l'énergie fossile. A long terme, on pourra peut-être réaliser des économies avec le renouvelable, toutefois, cela a pour l'instant un coût.

Véhicules de l'Etat :

Concernant la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat, il est relevé par un commissaire une certaine exemplarité en termes de gestion de la mobilité par le groupe MOVE. Il est alors suggéré que l'expérience et l'expertise à ce sujet pourraient être partagées davantage avec d'autres acteurs publics et privés.

Archivage :

A la question de savoir quelle est la politique d'archivage à l'Etat et quels en sont les critères liés, notamment au regard du prochain déménagement à la Pointe nord du PAV, il est précisé que le tri a commencé depuis près d'une année et qu'il existe une directive de l'archiviste cantonal, qui précise le temps de conservation des documents, en fonction de leur qualité et de ce dont ils traitent. En se concentrant sur l'aspect juridique, beaucoup de documents papier doivent être conservés, la version électronique n'étant pas officiellement reconnue. En parallèle, une numérisation a été réalisée pour un maximum de documents. De fait c'est les archives de l'Etat qui autorisent, à l'aide d'un bordereau de destruction, à détruire des documents. Ce travail se fait en collaboration avec l'archiviste du département et les archives cantonales. L'enjeu est de pouvoir réaliser la numérisation au maximum, d'ici le déménagement.

Rentes des terrains en droits de superficie :

A la question de savoir quelle sont les règles qui s'appliquent pour déterminer la rente en droit de superficie, ceci pour les différents types de fonds (agricole, industriels, activités et habitations), il est répondu qu'il existe une directive OCLPF qui détermine un tarif au mètre carré, en fonction des catégories de zones. La méthode et toutefois en cours de révision. Cet office se trouve au département du territoire. Un complément d'explication a été transmis à la suite (cf. e-mail reçu en annexe).

Programme B05
Systèmes d'information et numérique (OCSIN)

Le programme B05 regroupe l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et les logistiques départementales (LOG DPTS). Les prestations sont, respectivement, réparties en sous programmes comme suit :

- **B05.01** Systèmes d'information et numérique
- **B05.10** organisation et sécurité de l'information départementale

Les éléments principaux, discutés lors de l'audition, ont étés les suivants :

Introduction :

Des éléments sont en forte progression, et cela est perceptible par le biais d'indicateurs. Il est relevé qu'il y a beaucoup de demandes, avec notamment 143 e-démarches, 438 530 utilisateurs. Le réseau de fibre optique est de 450km. A l'inverse, le nombre de téléphones diminue, car il y a de plus en plus de soft phone avec casque et connexion sur ordinateur. Il s'agit d'une des conséquences de la pandémie. Ensuite, le nombre d'antennes wifi est également en progression. En termes de sécurité de l'information, il dénote une légère baisse, par rapport au nombre d'événements détectés. Pour donner un ordre de grandeur, il y a 4 700 événements liés à la sécurité par seconde, dont 90% de ces événements sont programmés. 131 incidents ont été détectés et tous traités. Il n'y a pas eu de perte de données ou d'infiltration. Il y a eu plusieurs incidents majeurs, ou plutôt des préparations à des crises majeures, qui ont pu être circonscrits. Il est relevé que la sécurité demande de l'humilité et que l'objectif est de trouver la bonne jauge pour dégouter le pirate.

Projets prioritaires 2021 :

Ils sont en prolongement de la politique numérique du Conseil d'Etat. Il y a passablement de projets qui sont liés, entre autres, aux nouvelles démarches en ligne. En 2021, on est passé de 100 à 130 prestations et le nombre de démarches en ligne a encore augmenté. Avec la pandémie, les départements sont moins exigeants. L'année 2021 a vu le lancement et la concrétisation de projets d'investissement stratégiques. Il évoque notamment l'OCPM et l'AFC.

Un projet de numérique responsable est en cours de labellisation. Celui-ci comprend toutes les composantes, élaborées dans une optique de développement durable. Des composantes sont techniques, d'autres plus sociales ou économiques.

Budget, charges et revenus :

Dans les charges, il y a un non-dépensé de F 2,5 millions de francs. Ce qu'il faut retenir, c'est la capacité à gérer les budgets alloués. Les revenus se caractérisent par une légère augmentation. Il est relevé un dépassement de 0,3 million à la nature 30 pour les charges de personnel, en raison de ressources supplémentaires de la DOSI du DEE. Pour la nature 31, on peut constater un non-dépensé de 0,5 million. Il est relevé des augmentations liées aux frais de

communication. Les taxes et redevances se situant dans la marge. Pour les revenus divers, il est évoqué une dissolution d'une provision liée à un litige avec un fournisseur (env. F 1,9 million), qui s'est terminé favorablement pour l'Etat. De plus, l'activation des charges de personnel de l'OCSIN était largement inférieure au budget.

A la question de savoir si un fournisseur pourrait arrêter de fournir la prestation, il est répondu que le règlement du litige se fait d'entente entre les deux parties. Si l'Etat devait réellement F 1,9 million au fournisseur, ce dernier pourrait suspendre les licences. Il s'agit de la difficulté de reposer sur des fournisseurs. En effet, de nombreux outils sont liés à la gestion de bas niveau, qui sont des systèmes peu visibles pour les utilisateurs. Il relève que cela demande des mois de travail, l'acquisition de nouveaux équipements et logiciels.

Développements numériques internes :

A la question de savoir s'il ne serait pas utile de développer plus de systèmes d'exploitation, de logiciels et d'en être propriétaire, il est répondu que l'Etat est propriétaire de beaucoup d'applications, avec les avantages et les inconvénients. Le développement de ces applications permet de faire des économies, toutefois cela est plus compliqué en termes de viabilité, de mise à jour, etc. Il faut donc trouver un équilibre entre les deux. De plus, les prestataires n'ont pas toujours des applications pour certains métiers ou domaines spécifiques. Il y a une volonté de fédérer les travaux des collectivités publiques, qui sont dispersés. Il ajoute que la Suisse reste un pays de petite taille, ce qui engendre des difficultés en termes d'approvisionnement, mais également de personnel informatique. Les entreprises locales ont également des difficultés pour trouver des gens. La chaîne est compliquée, alors que la demande est colossale.

A la question de savoir si la comptabilité analytique permet de percevoir où se situent les investissements les plus importants, il est répondu que cela permet de savoir précisément quels sont les offices concernés. Le premier, qui fait les retours sur investissement, est l'administration fiscale cantonale. Il y a ensuite des secteurs comme la Police, et le social. Il est aussi évoqué un décalage entre ce qu'on souhaite faire pour le numérique, et les ressources à disposition. Il est relevé que pour assurer la transition numérique, des ressources sont indispensables. Des arbitrages ont été réalisés ces dernières années, et les demandes du Conseil d'Etat ont toujours été en dessous de ce qui est nécessaire pour assurer la transition. Pour être à la hauteur des ambitions, il est nécessaire d'avoir des ressources supplémentaires. Il y a une différence fondamentale entre l'investissement dans les bâtiments et dans l'informatique. Dans un système d'information, il y a des effets induits en termes d'ETP nettement supérieurs et qui constituent des ressources indispensables pour accompagner.

A la question d'une plus grande collaboration intercantonales ou nationale en la matière, il est indiqué que chaque canton dispose de sa propre législation. Il est donné l'exemple des poursuites, à l'exemple du Canton de Vaud qui est très décentralisé en la matière, alors que le Canton de Genève est très centralisé. Les outils ne sont pas toujours les mêmes, car la capacité de traitement n'est pas la même. La bonne démarche serait de proposer un service à l'ensemble des cantons suisses. Il faut trouver un juste milieu. Il évoque la tendance récente en suisse, de travailler collectivement.

Comptes utilisateurs :

Les coûts des prestations disponibles, par compte utlisateur, visent une stabilisation de cette dépense à F 500.-. Le compte 2021 est supérieur à l'objectif, le résultat est donc plus favorable au niveau des comptes. Le nombre de comptes citoyens est de 312 000 et celui des entreprises est de 28 500. Le taux de satisfaction global des e-démarches est de 75%.

A la question de savoir quels sont les motifs d'insatisfaction, il est répondu qu'une enquête a lieu tous les trois ou quatre ans et que la prochaine démarrera en fin d'année 2022. Le mécontentement est souvent lié à l'expérience utilisateur, à savoir l'interface. Un commissaire remarque alors que cet indicateur est désuet et (donc) non pertinent, ceci étant avec un objectif donné à 2024, alors que les chiffres sont de 2021, cela crée de la confusion.

A la question des démarches en ligne, il est demandé par un commissaire s'il serait possible d'envisager un système dans lequel on propose aux citoyens qui le désirent, de renoncer aux envois papiers de ces informations. A chaque fois que la personne reçoit une facture fiscale, elle peut recevoir une notification par courrier électronique et faire son paiement ensuite. L'idée étant de réaliser des économies avec le tout numérique et de savoir s'il y a des modifications à apporter à la plateforme pour faire cela, et demande quel en serait le coût, le cas échéant. La réponse étant qu'un projet de loi d'investissement est en cours de rédaction par l'AFC, afin de simplifier la vie des citoyens genevois. On ne peut pas se passer d'un canal papier, pour un certain nombre de personnes, toutefois, on peut proposer de le mettre sous forme électronique par défaut.

Sécurité et transformation numérique :

Il est dit notamment que la mission est de conseiller et accompagner l'administration dans sa transformation numérique. La sécurité, ainsi que la sensibilisation à la sécurité, ont été évoquées. Des tutoriels et des formations existent pour les collaborateurs. Il est alors demandé par un commissaire quel est le suivi de ces éléments. Il est expliqué que l'OCSIN réalise des tests de phishing, afin de voir s'il y a une amélioration du fonctionnaire lambda. Il contacte ensuite les services qui ont fait des erreurs. Il relève que le fonctionnaire lambda est plutôt prudent, avant de cliquer sur un lien.

A la question de savoir comment est assurée la la sécurité physique du réseau de fibre optique et s'il y a des redondances, il est répondu qu'il n'y a pas de redondances, toutefois le système est en réseaux de façon à ce que si la fibre optique devait coupée à un endroit, elle va être rebootée à un autre endroit. Il relève que dans les couches d'infrastructures, les fibres optiques se situent en surface, dans des tubes, qui les protègent dans une certaine mesure. Ensuite, il y a l'obligation légale à Genève de renseigner de manière publique, l'emplacement des fibres. Ces données sont d'ailleurs accessibles publiquement sur le système d'information du territoire genevois (SITG). Cela nécessiterait probablement une modification de la règlementation, afin de les rendre non-publiques. Si un tube est sectionné, le signal est interrompu. Il y a alors plusieurs solutions : soit on a une redondance et on va reboucler dans ce sens, soit on passe par un autre opérateur, qui a d'autres tubes. Genève étant un petit canton relativement dense, il y a généralement des tubes avec plusieurs opérateurs et une bonne entente à ce niveau. On peut demander à un opérateur, ou payer une prestation provisoire à un prestataire. Il relève que d'autres cas sont plus extrêmes que Vernier.

Investissements en PP B :

En 2021, F 56,5 millions d'investissements ont été réalisés sur la politique publique B et quasiment 100% concernent le département des infrastructures. Par contre, les deux offices agissent également sur d'autres politiques publiques. Toutes politiques publiques confondues, on est à F 229,7 millions, ce qui représente 43% des investissements de l'Etat. La présentation comprend le détail des investissements des deux offices sur les autres politiques publiques de l'Etat.

Le taux de réalisation des investissements de la politique publique B se situe à 80%, ce qui est honorable. Pour l'OCSIN, il est à 85% et pour l'OCBA, à 75%. Cela est essentiellement dû au retard sur les embrasures des bâtiments, en raison des incidences de la loi sur l'énergie. Ces dépenses seront rattrapées l'année suivante. Il demande s'il y a des questions.

A la question de savoir où en sont les travaux de l'Hôtel-de-Ville, et quel budget les finance, il est mentionné que des études sont en cours par rapport au solde des travaux à réaliser, avec l'identification des utilisateurs et des modifications à réaliser. En 2022, il ne devrait pas y avoir de travaux supplémentaires sur l'Hôtel-de-Ville 2. Pour ce qui en est de la salle Mozart qui n'est pas terminée et les salles du rez-de-chaussée, qui sont des salles d'apparat, et qui font également l'objet de travaux, il est répondu que les travaux sont effectivement en cours et qu'une étude est menée par rapport à l'occupation et aux divers travaux qui doivent suivre. En effet, l'état-major du DCS, le secrétariat général et la Chancellerie sont logés dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville. Il y a des travaux de rénovation pour les bureaux, ainsi que des études d'occupation qui sont en cours. L'objectif est de faire une occupation rationnelle, en regroupant les services. Toutefois, les salles du rez-de-chaussée devraient être terminées d'ici la fin de l'année normalement. A noter que l'Etat manque de locaux et de salles de réunion. Les archives cantonales vont déménager dans un nouveau bâtiment, l'ancien arsenal. Une réflexion est donc en cours sur l'utilisation de ces locaux, pour en faire des salles de réunion par exemple.

ANNEXE 1

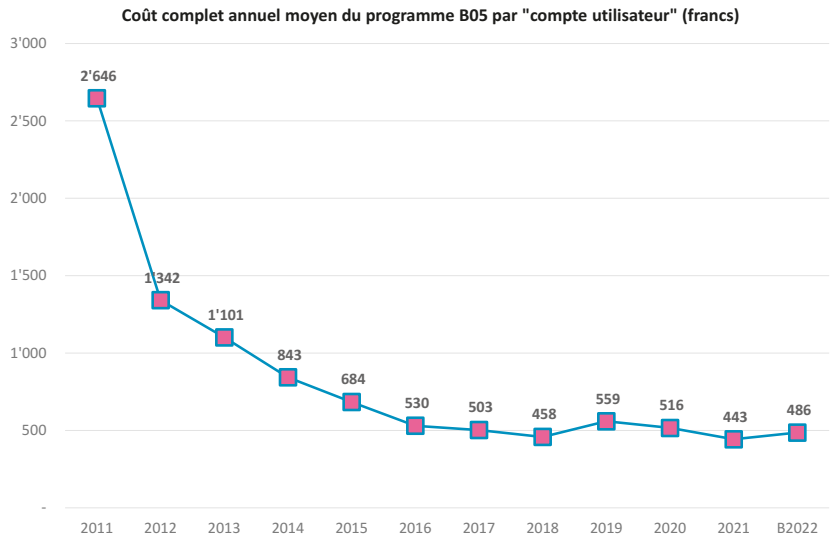
Coût complet annuel moyen du programme B05 par "compte utilisateur" (francs)
3'000
2'500
2'000
1'500
1'000
500
-
2'646
1'342
1'101
843
684
530
503
458
559
516
443
486
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
B2022

ANNEXE 2

Comptes 2021
Fonctionnement

Politique publique B
Etats majors et prestations transversales

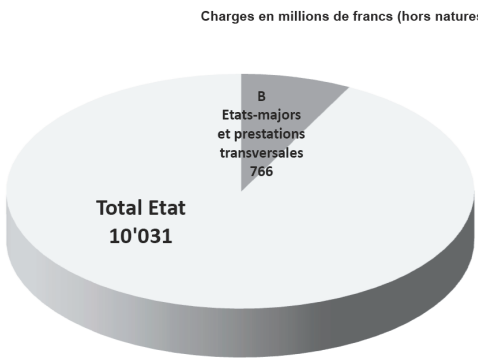

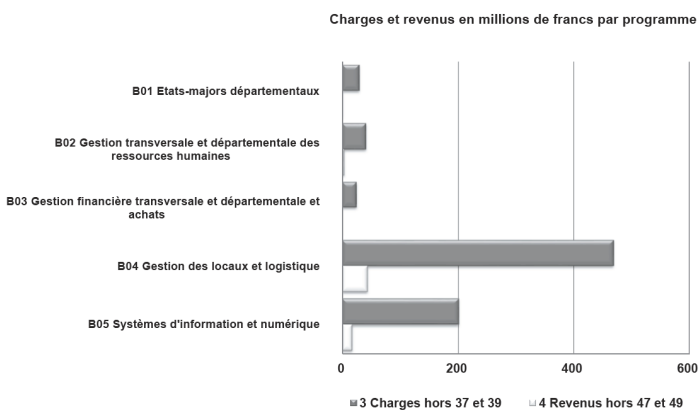

B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'Etat a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. La gouvernance du projet "Travailler autrement" a été définie par le Conseil d'Etat et mise en place. Deux groupes de travail interdépartementaux, l'un sur le télétravail, l'autre sur les lanceurs d'alertes, ont mené des travaux en vue de rédiger des nouveaux règlements. La politique de tolérance zéro par rapport aux questions de harcèlement a été renforcée avec le suivi, par la moitié des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, d'une formation sur le sujet. Un test de l'égalité salariale a été réalisé et a démontré l'absence de toute discrimination salariale entre femmes et hommes. Enfin, des négociations soutenues avec les partenaires sociaux ont eu lieu sur la réforme du système d'évaluation des fonctions et sur la réforme de la LPAC.

La situation sanitaire a nécessité la poursuite de l'engagement de moyens spécifiques pour assurer la sécurité des utilisateurs des locaux exploités par l'Etat de Genève et proposer une solution d'hébergement à la cellule COVID de la direction générale de la santé. Malgré ce contexte particulier, les projets d'envergure se sont poursuivis. Ainsi, les travaux de rénovation menés par la CPEG à la Pointe Nord du PAV se sont déroulés comme prévu de telle sorte que le déménagement sur ce nouveau site de près de 650 collaborateurs et collaboratrices se confirme pour le printemps 2023. Les travaux de démolition des anciennes infrastructures militaires aux Vernets se sont achevés, permettant le développement prochain d'un ambitieux projet de construction de 1'350 logements.

Au chapitre des investissements, les travaux s'intensifient pour la rénovation du patrimoine immobilier cantonal, la mise en conformité des embrasures et l'optimisation énergétique des bâtiments. La salle rénovée du Conseil d'Etat a été mise en service fin 2021 et celle du Grand Conseil suivra début 2022. Les études et travaux relatifs aux infrastructures militaires, aux bâtiments hospitaliers et aux établissements scolaires se poursuivent, tout comme le versement des subventions en faveur des HUG, des établissements publics pour l'intégration, de la nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge.

En 2021, la mise en œuvre de la politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2018, à la suite d'une large consultation publique permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'administration, s'est notamment traduite par une soixantaine de projets relatifs aux priorités du Conseil d'Etat et la mise en service de 21 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 143.

Le taux de maturité global du système de contrôle interne est en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'Etat; le travail se poursuit pour les prestations n'ayant pas encore atteint un niveau satisfaisant. En matière de gestion des risques, un effort particulier est attendu vis-à-vis de son intégration dans la stratégie étatique, dans le suivi des plans d'action lancés pour réduire les risques identifiés et dans le traitement des recommandations des instances de surveillance.

L'initiative lancée pour créer ou renforcer les plans de continuité au sein des offices, tenant compte des leçons apprises pendant la crise Covid, se poursuit dans tous les départements. Le projet d'amélioration du fonctionnement de l'administration, lancé au printemps 2021, constituera également un axe prioritaire de travail jusqu'à la fin de la législature.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**469'861'171**	**6'458'131**	**1.4%**	**463'403'040**	**470'597'756**
30 Charges de personnel	36'291'093	-839'005	-2.3%	37'130'098	36'261'069
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	144'673'582	5'054'455	3.6%	139'619'127	141'820'384
33 Amortissements du patrimoine administratif	235'081'622	1'897'066	0.8%	233'184'556	238'206'896
36 Charges de transfert	53'222'922	210'992	0.4%	53'011'930	53'831'632
39 Facturations internes	591'951	134'621	29.4%	457'330	477'775
REVENUS	**43'606'939**	**-8'967'247**	**-17.1%**	**52'574'186**	**45'880'061**
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	-
41 Patentes et concessions	219'421	9'421	4.5%	210'000	222'827
42 Taxes et redevances	1'720'857	-737'133	-30.0%	2'457'990	2'104'745
43 Revenus divers	5'516'639	541'074	10.9%	4'975'565	4'541'723
44 Revenus financiers	21'855'148	-8'394'401	-27.8%	30'249'549	23'843'584
46 Revenus de transferts	14'107'031	-96'981	-0.7%	14'204'012	14'877'572
49 Facturations internes	187'843	-289'227	-60.6%	477'070	289'609
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-426'254'233**	**-15'425'379**	**3.8%**	**-410'828'854**	**-424'717'695**
Coût d'état-major	*-696'242*	*71'503*	*-9.3%*	*-767'745*	*-689'633*
Coût des prestations de moyens	*-12'216'313*	*-1'095'876*	*9.9%*	*-11'120'437*	*-10'809'826*
Coûts répartis	*439'166'788*	*16'449'751*	*3.9%*	*422'717'037*	*436'217'154*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***275.90***	***-10.76***	***-3.75%***	***286.66***	***278.00***
ETP fixes	*270.62*	*-9.02*	*-3.23%*	*279.64*	*270.82*
ETP auxiliaires	*3.13*	*-1.83*	*-36.90%*	*4.96*	*5.03*
ETP agents spécialisés	*2.15*	*0.09*	*4.37%*	*2.06*	*2.15*

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B04.01	Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.02	Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.03	Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.04	Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
B04.05	Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
B04.10	Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2021, plusieurs projets d'affectation de locaux ont été menés :

- Le service des votations et élections (SVE) a été relogé à la rue des Mouettes 13, dans des locaux correspondant aux besoins et contraintes de la direction du support et des opérations de vote;
- Le service de santé du personnel de l'Etat (SSPE) a initié l'organisation de son déménagement à la rue des Bains 33 dans des locaux plus adaptés à ses activités spécifiques avec une réduction de loyer significative;
- Les locaux aux Ports-Francs sont en cours de travaux d'aménagement pour reloger le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM) avec la mise à disposition d'une salle des ventes. Les pièces historiques du Musée de la Police ont déjà été transférées dans ces locaux;
- Le centre cantonal de biométrie sera relogé prochainement dans de nouveaux locaux plus vastes à l'ARCenter à Vernier pour répondre aux exigences fédérales. Des travaux d'aménagement sont en cours, pour partie selon un concept smart office;
- Les travaux de rénovation des bâtiments du site PAV Pointe Nord de la Jonction, propriété de la CPEG, se sont poursuivis selon le planning prévu. Les services de trois départements (DI, DCS et DIP), représentant près de 650 collaborateurs-trices, y seront relogés dès 2023. Un concept novateur d'aménagement des locaux en smart office sera déployé dans le bâtiment occupé par l'OCBA. La spécificité des activités du SPMI et du SPAd implique une organisation des locaux plus classique, qui permet la préservation de la confidentialité.
- L'accroissement du personnel au sein de la cellule COVID du DSPS a nécessité une location complémentaire de plus de 400 m2 à la rue du Rhône 19 portant ainsi la surface totale des locaux loués à 1752 m².

Rénovation et transformation des bâtiments

Malgré la crise sanitaire, l'année 2021 a été très soutenue en termes de rénovations et de transformations de bâtiments. Pour 2021 comme pour 2020, ce sont environ 450 projets qui sont ouverts annuellement.

Le crédit de renouvellement 2020-2024 a été fortement sollicité au sein de toutes les enveloppes. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures et des enveloppes des bâtiments, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.).

A noter par ailleurs que le volume de projets réalisés, en cours ou prévus sur l'enveloppe "rénovation" du crédit de renouvellement implique d'ores et déjà une priorisation importante afin de respecter le budget alloué. Un travail du même type est en cours concernant l'enveloppe "divers et imprévus", très fortement impactée par le relogement du FC Servette en lien avec la réalisation du nouveau cycle d'orientation à Balexert.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

La première phase du projet de mise en conformité des embrasures est montée en puissance avec de nombreuses études dont les premières réalisations sont prévues en 2022.

Au chapitre des rénovations d'envergure, il faut relever qu'une grande partie de l'Ancienne Ecole de Médecine est aujourd'hui en exploitation. Le chantier des Archives d'Etat à l'Arsenal s'est déroulé avec de bonnes performances concernant les travaux de gros œuvre. Celui d'Uni Bastions – phase aile Jura – a bien avancé et se terminera courant 2022. La rénovation – surélévation du Collège Rousseau a démarré et le planning est respecté. Enfin, le projet de rénovation totale des salles du Grand Conseil s'est terminé fin décembre 2021 pour une mise en exploitation début 2022.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les locations de l'Etat auprès des tiers ont augmenté suite à la conclusion de nouveaux baux, afin de remédier aux besoins de la Chancellerie et du DSPS notamment (voir supra).

Ces nouvelles locations ont fait l'objet d'importantes négociations qui ont permis de conclure des baux à des tarifs compétitifs. En parallèle, des baisses de loyers fondées sur l'indice suisse des prix à la consommation et le taux hypothécaire ont été sollicitées et ont généré une réduction de loyer globale d'environ 200 000 francs pour l'année 2021.

Par ailleurs, la résiliation d'abonnements des pendulaires suite à la nouvelle politique de mobilité du Conseil d'Etat (selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 novembre 2020), la crise sanitaire et le développement du télétravail ont eu un impact sur la fréquentation des parkings, ce qui représente un manque à gagner d'environ 1.3 million de francs.

Enfin, en matière d'entretien courant, quelque 12'500 demandes d'interventions ont été traitées. Depuis 2020, un processus de contractualisation de l'entretien des bâtiments est en cours ce qui explique une stabilisation du nombre d'interventions ponctuelles à un niveau inférieur de 15% à celui observé les années précédentes. La crise sanitaire n'a pas eu de réel impact, les écoles étant restées ouvertes en 2021.

Efficacité énergétique

Le raccordement au chauffage à distance CADéco du bâtiment David-Dufour a eu lieu durant l'été 2021. Le plan lumière, vaste programme de rénovation de luminaires a permis la pose d'éclairages à faible consommation de type LED dans le cycle d'orientation Golette et les écoles de culture générale Jean Piaget et Henry Dunant. Ces éclairages permettront jusqu'à 60% d'économie d'électricité par rapport aux installations précédentes. Deux nouvelles centrales photovoltaïques, d'une puissance totale de 524 kW ont vu le jour sur le collège de Staël et le cycle d'orientation des Coudriers.

Les actions majeures d'optimisation énergétique en 2021 ont concerné l'enclenchement des machines de froid et la récupération de chaleur au CMU (2'180 MWh économisés soit 268 000 francs), la transition thermique du CO Pinchat (400 To de CO2 économisés) ainsi que diverses opérations à l'ECG J-Piaget, le CEC André-Chavanne et UNI Mail (540 MWh économisés soit 67 000 francs).

Chantiers de construction d'importance

Le chantier du centre d'instruction des troupes de sauvetage sur le site d'Epeisses s'est poursuivi. Les études sont en cours pour la construction de l'école secondaire II à Meyrin et la rénovation des bâtiments HUG à Loëx (bâtiments "Arve, "Aire" et Allondon"). Le concours d'architecture pour le cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé et social à Bernex a été achevé.

Les subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires HUG, les établissements publics pour l'intégration ainsi que pour la reconstruction des bâtiments de la Nouvelle Comédie de Genève et du Théâtre de Carouge.

Diverses études ont été menées notamment dans les domaines de la planification pénitentiaire, scolaire, etc.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

L'année 2021 a été mise à profit pour déployer la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat, notamment sous le volet du choix de la solution en matière de géolocalisation. La mutualisation de certains véhicules de l'Etat au sein du parking David-Dufour a été mise en œuvre.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Logistique départementale

Les services logistiques départementaux ont accompagné l'office cantonal des bâtiments dans un effort de rationalisation de l'usage des locaux et sur le projet de gestion des déchets (mise en place de points de tri dans les bâtiments de l'Etat).

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé un certain nombre d'actions dans les domaines de l'organisation du travail de l'office et de l'optimisation des processus:

- Le déploiement du programme "Agilis" basé sur le travail flexible, mobile et numérique s'est poursuivi. Cette organisation du travail a permis à l'OCBA d'être totalement opérationnel durant la période de la crise sanitaire, notamment lors des périodes prolongées de télétravail.
- Dans le cadre de la préparation du déménagement de l'office sur le site de la Pointe Nord du PAV, prévu en 2023, le nouveau mobilier smart office a été sélectionné en collaboration avec la CCA, suite à l'appel d'offres. L'accompagnement au changement s'est poursuivi notamment au travers de multiples évènements, conférences, newsletters et formations sur mesure pour les managers.
- L'optimisation s'est poursuivie pour l'application métier Archibus (gestion des locaux) et pour le projet Building Information Modeling (BIM). Un important travail a été mené pour dématérialiser les flux administratifs et financiers. Le tri des archives a permis de recycler 10 tonnes de papier libérant ainsi plus de 45% de l'espace occupé par les documents dans les trois étages actuels de l'OCBA.
- Le "Plan Directeur Métier" de l'office cantonal des bâtiments a été finalisé. Il permet d'appréhender les multiples enjeux environnementaux, financiers, organisationnels ou politiques à venir et se fonde notamment sur une gestion innovante du patrimoine, sur la qualité de vie au travail et sur une organisation transversale et agile.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 839 005 francs essentiellement en raison de la vacance de postes au sein des logistiques départementales et de la variation du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le dépassement budgétaire sur cette nature comptable est couvert à 97% par un crédit supplémentaire de 4 400 000 francs lié à la crise sanitaire (mesures de nettoyage spécifiques et location urgente pour la cellule COVID) ainsi que par le report budgétaire de 526 663 francs, tous deux accordés à l'OCBA par la Commission des finances du Grand Conseil, respectivement les 22 décembre et 16 juin 2021.

Le budget lié aux énergies n'a pas été utilisé en totalité quel que soit le type de fluide (- 2 642 602 francs). Ce phénomène est dû à la fois au résultat des travaux d'optimisation réalisés sur les bâtiments, à des conditions climatiques favorables et à la crise sanitaire durant laquelle les locaux ont été moins occupés.

Le dépassement constaté sur les prestations de services et honoraires (+758 401 francs) concerne d'une part les prestations d'études, qu'il s'agisse d'études de faisabilité ou d'études liées à la sécurité, à la surveillance ou aux installations techniques (+565 588 francs) et d'autre part les honoraires facturés par les régies et la Fondation des Parkings (+494 051 francs). Les nombreux diagnostics amiante réalisés dans les bâtiments en lien avec les travaux d'entretien génèrent un dépassement de budget (+717 880). Pour finir, les budgets alloués à certaines rubriques n'ont pas été utilisés en totalité tels que les frais de déménagements (-384 113 francs) ou les mandats à des tiers (-679 233 francs).

Les travaux d'entretien courant ainsi que les frais de nettoyage affichent un dépassement de 5 694 276 francs en raison essentiellement des charges extraordinaires liées à la COVID-19 et non prévues au budget 2021 (+ 3 795 177 francs) et de l'application de la loi sur le salaire minimum (+1 million de francs environ). De plus, la mise en service de nouveaux bâtiments, les changements d'affectation de surfaces et la modernisation des installations techniques génèrent une augmentation inévitable des contrats d'entretien (+899 098 francs).

Les prestations d'entretien des équipements de protection/sécurité ont été plus nombreuses notamment dans les bâtiments de détention (+463 779 francs).

Les dépenses de locations sont supérieures au budget (+311 407 francs) en raison de la location urgente nécessaire au fonctionnement de la cellule COVID de la direction générale de la santé (+372 300 francs). Des décalages de

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

locations et la négociation de tarifs avantageux ont permis de réduire le dépassement (-60 893 francs).

Pour le surplus, d'autres charges d'exploitations diverses, à l'OCBA et dans les logistiques départementales, génèrent un dépassement de 569 194 francs.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions.

42 - Taxes :

La refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs en lien avec les transferts ou cessions d'actifs est en baisse (-389 321 francs).

La refacturation d'énergie thermique à Firmenich n'est plus effectuée suite au déménagement de l'entreprise (-239 186 francs).

Les revenus liés aux loyers des pensionnaires à Lullier sont plus faibles qu'escomptés (-37 780 francs).

Les Indemnités de personnel (part "employeur") en lien avec les assurances sociales ont été surestimées au budget (-25 462 francs).

43 - Revenus divers :

Des revenus divers non budgétés ont été comptabilisés tels que la participation du GESDEC à la dépollution de l'ancienne décharge d'Aïre et du chantier naval de Corsier port (+113 011 francs).

Des corrections comptables d'exercices antérieurs, la comptabilisation de notes de crédit et de reprises de provisions alimentent aussi cette rubrique (+502 533 Francs).

L'écart positif par rapport au budget est atténué par l'activation des charges de personnel qui est légèrement moins élevée que prévue (-74 470 francs).

44 - Revenus financiers :

Les revenus des loyers des immeubles locatifs ont diminué ces dernières années en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (- 6 102 099 francs).

Avec la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement décidée par le Conseil d'Etat, qui fait notamment suite à l'assouplissement des conditions de compensation de stationnement voté en septembre 2020, de nombreux baux de parking ont été résiliés entrainant une diminution de revenus (- 1 442 965 francs).

A relever que les budgets relatifs à ces deux objets ont été adaptés pour l'année 2022.

La fréquentation des parkings a subi les effets de la pandémie (estimation à - 1 263 000 francs).

Les revenus des loyers des antennes et des emprises sur l'espace public ont été supérieurs aux attentes (+413 663 francs).

46 - Revenus de transferts :

L'écart de revenus est essentiellement dû à des produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	99.1	141.9	87.3	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	13.4%	20%	12.1%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	11.5%	10%	10.8%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	92.5%	90%	87.4%	90%	2023

Commentaires

L'office cantonal des bâtiments poursuivra le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques, opérationnels et de projets afin de mesurer les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'appliquer le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique. A noter que le relogement de la cellule COVID-19 est en cours afin de libérer les locaux actuels à la rue du Rhône 19 et que des travaux ont été réalisés dans les nouvelles surfaces locatives pour reloger le service de la biométrie cantonale à Vernier ainsi que le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM) aux Ports-Francs.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible provient de la méthode Stratus. Les expertises faites sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé "optimal". L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation. Le résultat 2021 est en-dessous de la cible mais progresse par rapport à 2020. A l'avenir, d'importants investissements programmés impactant la vétusté amélioreront ce résultat, notamment au travers du projet de mise en conformité des embrasures, des crédits d'ouvrage spécifiques de rénovations et du crédit de renouvellement 2020-2024. De plus, de nouveaux investissements pourraient être prochainement alloués en lien avec les adaptations légales et réglementaires en cours dans le domaine de l'énergie. Ils contribueraient également à résorber la vétusté globale du parc immobilier de l'Etat.

Indicateur 2.2 : L'objectif 2020 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2020 car les données 2021 ne seront disponibles que dans le courant 2022). L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie n'est pas encore renouvelable. Si c'était le cas, le résultat atteindrait 20% au lieu de 13.4%. La progression du résultat est essentiellement à mettre au crédit des bonnes performances de la chaufferie à bois de Lullier. L'OCBA poursuivra les actions relatives aux nouveaux raccordements CAD, aux assainissements de production de chaleur et aux optimisations énergétiques. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en fonction des moyens financiers et RH qui seront alloués afin de répondre aux objectifs légaux et règlementaires.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2020 est largement atteint (mesure basée sur 2020 car les données 2021 ne seront disponibles que dans le courant 2022). La progression du résultat est issue des quatre nouvelles centrales solaires de grande ampleur mises en service fin 2019, qui ont déployé pleinement leurs effets en 2020 (caserne de Mategnin, collège Claparède, CO Budé et Voirets) ainsi que des deux nouvelles centrales mises en services en 2020 (caserne d'Aire-la-Ville et plage des Eaux-Vives). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2020 (SIG vitale soleil) a aussi contribué à ce bon résultat. La cible en 2023 sera dépassée compte tenu d'autres nouvelles centrales photovoltaïques planifiées et d'autres installations programmées en contracting avec les SIG. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en fonction des moyens financiers et RH qui seront alloués afin de répondre aux objectifs légaux et règlementaires.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à leur réception. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser ce flux. Elles consistent à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.

B05 Systèmes d'information et numérique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**200'937'251**	**-2'565'601**	**-1.3%**	**203'502'852**	**198'720'759**
30 Charges de personnel	108'724'282	297'441	0.3%	108'426'841	105'750'599
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	48'557'652	-461'767	-0.9%	49'019'419	46'900'798
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'633'186	-2'406'556	-5.2%	46'039'742	46'058'004
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	22'132	5'282	31.3%	16'850	11'359
REVENUS	**17'167'733**	**1'734'578**	**11.2%**	**15'433'155**	**14'548'368**
42 Taxes et redevances	3'248'287	222'468	7.4%	3'025'819	3'472'636
43 Revenus divers	13'293'022	1'523'256	12.9%	11'769'766	10'312'298
46 Revenus de transferts	626'425	-11'145	-1.7%	637'570	763'434
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-183'769'517**	**4'300'180**	**-2.3%**	**-188'069'697**	**-184'172'392**
Coût d'état-major	*-2'069'055*	*197'875*	*-8.7%*	*-2'266'930*	*-2'089'493*
Coût des prestations de moyens	*-26'309'385*	*2'808'238*	*-9.6%*	*-29'117'623*	*-27'359'293*
Coûts répartis	*212'147'957*	*-7'306'293*	*-3.3%*	*219'454'250*	*213'621'179*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***655.55***	***-9.20***	***-1.38%***	***664.75***	***641.65***
ETP fixes	*644.64*	*-17.95*	*-2.71%*	*662.59*	*620.25*
ETP auxiliaires	*9.10*	*7.94*	*684.48%*	*1.16*	*19.60*
ETP agents spécialisés	*1.80*	*0.80*	*80.00%*	*1.00*	*1.80*

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », http://ge.ch/e-demarches/).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- 1 107 applications;
- 330 000 comptes utilisateurs, dont 230 000 pour l'administration en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5 400 équipements réseau et 50 000

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- Quelque 34 700 ordinateurs — dont 18 700 pour le secteur pédagogique — et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones et 2 700 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 26 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
- 5 000 000 giga-octets de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

B05.01	Systèmes d'information et numérique
B05.10	Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions issues d'une large consultation publique menée en ligne en mars 2018, de réflexions menées avec le secteur académique et de travaux internes à l'administration cantonale. La diversité de ces propositions et de leur niveau de granularité démontre la richesse des contributions à cette démarche ouverte.

Ces propositions sont autant de chantiers à construire, lorsqu'ils ne sont pas déjà engagés. En effet, les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques de l'Etat de Genève. Afin d'en saisir les opportunités et d'en réduire les risques, il en découle un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la co-création. Il s'agit pour l'Etat de poursuivre la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Dès 2020, des impulsions majeures étaient envisagées par le Conseil d'Etat, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'économie, du territoire et plus globalement de la cyberadministration. Des mesures étaient également prévues pour accompagner l'administration cantonale dans sa transition numérique, au service des citoyens et des entreprises.

Compte tenu de la situation financière de l'Etat, les ambitions ont dû être revues et ajustées aux moyens mis à disposition du programme B05.

Autres projets d'importance stratégique

Les SIC et les services numériques jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton. Chaque année, l'OCSIN conduit ainsi plus de 300 projets, en étroite collaboration avec les DOSI départementales.

Consécutivement aux récents crédits d'investissement en matière de SIC votés par le Grand Conseil, l'année 2021 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'action sociale, de la police, de l'administration fiscale ainsi que de la population et des migrations. L'OCSIN ainsi

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

que les DOSI se sont également mobilisés afin de soutenir l'administration dans la suite de la crise sanitaire et assurer la continuité de ses services numériques, en fournissant et améliorant les solutions permettant le télétravail à large échelle.

La cybersécurité est désormais un enjeu majeur, en particulier avec l'arrivée du télétravail. Des efforts particuliers ont été menés pour la sensibilisation des collaborateurs de l'administration ainsi que pour le perfectionnement de la surveillance et le traitement des vulnérabilités. Par ailleurs, une large partie de l'activité de l'OCSIN reste de veiller au bon fonctionnement et à l'exploitation des services numériques existants ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication sous gestion de l'administration cantonale.

Enfin, l'année 2021 est également caractérisée par une démarche numérique responsable en vue de faire labelliser le canton de Genève en 2022 auprès de l'institut du numérique responsable suisse (INR suisse).

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Le dépassement de 297 441 francs au budget provient essentiellement de la DOSI du département de l'économie et de l'emploi (DEE) qui a imputé une ressource supplémentaire de 1.7 ETP.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

La crise sanitaire a généré directement ou indirectement des hausses de coûts de location de personnel notamment pour la mise en place de la ligne verte 0800 pour la vaccination, de mandats, de support réseau, de licences en lien avec les accès à distance VDI (Virtual Desktop Infrastructure) ainsi que des frais d'utilisation de système vidéo et de serveurs liés au télétravail (+ 1 693 510 francs).

Le décalage d'achats de licences et de divers mandats ainsi que les baisses de tarifs de certains fournisseurs entrainent un non-dépensé (- 2 155 957 francs).

33 - Amortissement du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, ont été inférieures aux prévisions.

42 - Taxes et redevances :

Les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers tels que HUG, SIACG, Ville de Genève, Fedpool sont sous-évaluées au budget (+ 274 522 francs).

Les indemnités de personnel, part "employeur", en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été inférieures au budget (- 52 054 francs).

43 - Revenus divers :

Dissolution d'une provision constituée en 2020 liée à un litige avec un fournisseur sur l'utilisation de licences (+ 1 881 060 francs).

Activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, inférieure aux prévisions (- 385 025 francs).

46 - Revenus de transferts :

Subventionnement par la Confédération de prestations informatiques diverses.

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	341'000	290'000	270'000	365'000	2024
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2024
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	64%	55%	55%	72%	2024
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	71%	>/=70%	71%	70%	2024
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	N/D	630	612	600	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. Suite à la suppression de comptes inactifs, la cible a été ramenée à 290'000 pour 2021. La valeur actuelle se rapproche du maximum de comptes possibles dans le canton (courbe asymptotique), la cible à long-terme étant atteinte à 93%. Cet indicateur va donc évoluer dans les années à venir.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans et la prochaine a lieu en 2022. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

Indicateur 1.3 : Il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. On note une croissance de 21 e-démarches en 2021, portant à 143 les e-démarches disponibles. Cette croissance rapide s'explique par les besoins urgents de renforcer ces services pour les citoyens en période de crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN au moyen d'enquêtes. Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans, la prochaine a lieu en 2022. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique). Utilisé pour la 1ère fois en 2020, il remplace l'indicateur intitulé "Dépenses du programme B05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail" qui visait à mesurer l'évolution du coût par poste de travail mais présentait le défaut de ne pas tenir compte des utilisateurs externes à l'administration. La valeur de cet indicateur sera disponible aux comptes 2022.

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
Postes fixes	*270,62 ETP*		*-9,02 ETP*	*-3,2%*	*279,64 ETP*	*270,82 ETP*
3 Charges	**469.861.171,35**		**6.458.131**	**1,4**	**463.403.040**	**470.597.756,36**
4 Revenus		**43.606.938,74**	**-8.967.247**	**-17,1**	**52.574.186**	**45.880.060,86**
Couverture en F	**-426.254.232,60**		**-15.425.378**		**-410.828.854**	**-424.717.695,50**
Couverture en %	**-90,72%**			**2,3**	**-88,65%**	**-90,25%**
B04.01 - PLANIFICATION DES BESOINS EN BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
Postes fixes	*10,97 ETP*		*-0,50 ETP*	*-4,3%*	*11,46 ETP*	*9,45 ETP*
3 Charges	**1.835.157,86**		**-110.595**	**-5,7**	**1.945.753**	**1.561.588,49**
4 Revenus		**52.734,46**	**32.756**	**164,0**	**19.978**	**9.236,26**
Couverture en F	**-1.782.423,40**		**143.351**		**-1.925.774**	**-1.552.352,24**
Couverture en %	**-97,13%**			**-1,9**	**-98,97%**	**-99,41%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.402.243,26		22.417	1,6	1.379.826	1.210.783,02
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.402.243,26		22.417	1,6	1.379.826	1.210.783,02
3049 Autres indemnités	688,00		-48.994	-98,6	49.682	1.576,63
304 Allocations	688,00		-48.994	-98,6	49.682	1.576,63
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	93.042,31		-1.577	-1,7	94.619	78.712,76
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	202.614,33		5.870	3,0	196.745	172.622,48
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	2.776,45		90	3,4	2.686	2.101,50
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	34.460,75		-562	-1,6	35.023	29.359,19
3059 Autres cotisations patronales	414,49		-586	-58,6	1.001	1.677,59
305 Cotisations patronales	333.308,33		3.234	1,0	330.074	284.473,51
3090 Formation et perfectionnement du personnel	81,25		81	ND		80,00
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	2.712,00		-20.337	-88,2	23.049	2.766,38
309 Autres charges de personnel	3.015,39		-20.033	-86,9	23.049	3.512,79
30 Charges de personnel	**1.739.815,60**		**-42.815**	**-2,4**	**1.782.630**	**1.500.922,82**
3100 Matériel de bureau	1.516,93		-6.185	-80,3	7.702	1.150,73
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	75,63		76	ND		259,69
3102 Imprimés, publications	329,11		49	17,5	280	368,86
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.994,89		2.995	ND		30,00
3106 Matériel médical	57,41		57	ND		1.503,97
310 Charges de matières et de marchandises	4.973,97		-3.008	-37,7	7.982	3.313,25
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		53,63
3113 Matériel informatique	120,72		121	ND		1.120,62
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		45,08
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	142,26		142	ND		1.219,33
3130 Prestations de services de tiers	20.329,80		12.277	152,5	8.052	10.006,87
3131 Planifications et projections de tiers	8.616,00		-3.884	-31,1	12.500	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	23.453,71		-95.652	-80,3	119.106	24.248,01
3133 Charges d'utilisations informatiques	15.643,86		15.644	ND		15.619,95
313 Prestations de service et honoraires	68.043,36		-71.615	-51,3	139.658	49.874,83
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	124,93		125	ND		
314 Gros entretien et entretien courant	124,93		125	ND		
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		21,11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		21,11
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
3170 Frais de déplacements et autres frais	1.785,05		-3.505	-66,3	5.290	1.669,46
317 Dédommagements	1.785,05		-3.505	-66,3	5.290	1.669,46
3199 Autres charges d'exploitation	16.213,42		16.213	ND		
319 Autres charges d'exploitation	16.213,42		16.213	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**93.670,74**		**-66.059**	**-41,4**	**159.730**	**59.283,67**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles			-1.047	-100,0	1.047	0,00
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA			-1.047	-100,0	1.047	0,00

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.01 - PLANIFICATION DES BESOINS EN BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
33 Amortissements du patrimoine administratif			**-1.047**	**-100,0**	**1.047**	**0,00**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
3910 Prestations de service facturées en interne	1.436,30		-549	-27,6	1.985	1.070,00
391 Prestations de service	1.436,30		-549	-27,6	1.985	1.070,00
39 Facturations internes	**1.671,52**		**-673**	**-28,7**	**2.345**	**1.382,00**
4260 Remboursements et participations de tiers		5.207,08	-14.771	-73,9	19.978	4.024,78
426 Remboursements		5.207,08	-14.771	-73,9	19.978	4.024,78
42 Taxes et redevances		**5.207,08**	**-14.771**	**-73,9**	**19.978**	**4.024,78**
4309 Autres revenus d'exploitation		47.527,38	47.527	ND		5.211,47
430 Revenus d'exploitation divers		47.527,38	47.527	ND		5.211,47
43 Revenus divers		**47.527,38**	**47.527**	**ND**		**5.211,47**
B04.02 - RÉALISATION ET MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
Postes fixes	*38,53 ETP*		*0,60 ETP*	*1,6%*	*37,93 ETP*	*37,73 ETP*
3 Charges	**252.203.018,66**		**1.823.997**	**0,7**	**250.379.022**	**252.934.884,28**
4 Revenus		**15.984.961,91**	**-89.559**	**-0,6**	**16.074.521**	**16.490.693,11**
Couverture en F	**-236.218.056,74**		**-1.913.556**		**-234.304.501**	**-236.444.191,17**
Couverture en %	**-93,66%**			**0,1**	**-93,58%**	**-93,48%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.724.645,29		2.984	0,1	4.721.661	4.596.343,82
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.724.645,29		2.984	0,1	4.721.661	4.596.343,82
3049 Autres indemnités	4.689,84		-49.688	-91,4	54.378	15.556,93
304 Allocations	4.689,84		-49.688	-91,4	54.378	15.556,93
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	313.548,96		-2.576	-0,8	316.125	300.180,47
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	684.514,93		7.783	1,2	676.732	659.208,35
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	9.310,63		333	3,7	8.978	8.162,25
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	116.383,56		-629	-0,5	117.013	111.962,41
3059 Autres cotisations patronales	475,17		-2.868	-85,8	3.344	4.818,76
305 Cotisations patronales	1.124.233,24		2.042	0,2	1.122.191	1.084.332,24
3090 Formation et perfectionnement du personnel	140,64		141	ND		138,00
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	17.038,54		-5.890	-25,7	22.929	18.414,44
309 Autres charges de personnel	17.401,31		-5.527	-24,1	22.929	19.218,85
30 Charges de personnel	**5.871.530,31**		**-49.629**	**-0,8**	**5.921.159**	**5.716.028,71**
3100 Matériel de bureau	2.746,30		-4.955	-64,3	7.702	1.978,35
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	75,63		76	ND		259,68
3102 Imprimés, publications	329,11		49	17,5	280	368,86
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.994,89		2.995	ND		30,00
3106 Matériel médical	57,41		57	ND		1.535,85
310 Charges de matières et de marchandises	6.203,34		-1.778	-22,3	7.982	4.172,74
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		53,63
3113 Matériel informatique	407,37		407	ND		1.342,48
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif				ND		45,08
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	428,91		429	ND		1.441,19
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	1.685.205,12		382.350	29,3	1.302.855	1.249.620,49
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	1.685.205,12		382.350	29,3	1.302.855	1.249.620,49
3130 Prestations de services de tiers	20.329,80		12.277	152,5	8.052	17.387,91
3131 Planifications et projections de tiers	1.032.447,63		374.353	56,9	658.095	752.410,32
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	103.460,70		-205.665	-66,5	309.126	235.182,29
3133 Charges d'utilisations informatiques	15.643,86		15.644	ND		15.619,95
313 Prestations de service et honoraires	1.171.881,99		196.609	20,2	975.273	1.020.600,47
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	1.150.569,11		-309.431	-21,2	1.460.000	1.224.900,61
314 Gros entretien et entretien courant	1.150.569,11		-309.431	-21,2	1.460.000	1.224.900,61
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		21,11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		21,11
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	48.263.197,25		204.064	0,4	48.059.133	47.290.633,35
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	48.265.585,01		199.652	0,4	48.065.933	47.293.819,05

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.02 - RÉALISATION ET MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
3170 Frais de déplacements et autres frais	5.803,46		-7.487	-56,3	13.290	5.802,04
317 Dédommagements	5.803,46		-7.487	-56,3	13.290	5.802,04
3199 Autres charges d'exploitation	17.392,92		17.393	ND		423,70
319 Autres charges d'exploitation	17.392,92		17.393	ND		423,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**52.303.069,85**		**477.737**	**0,9**	**51.825.333**	**50.800.801,39**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	140.724.991,17		1.132.536	0,8	139.592.455	142.584.340,47
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	140.724.991,17		1.132.536	0,8	139.592.455	142.584.340,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	**140.724.991,17**		**1.132.536**	**0,8**	**139.592.455**	**142.584.340,47**
3660 Amortissements planifiés des subventions d'investissements	53.222.922,31		210.992	0,4	53.011.930	53.831.631,71
366 Amortissements des subventions d'investissement	53.222.922,31		210.992	0,4	53.011.930	53.831.631,71
36 Charges de transfert	**53.222.922,31**		**210.992**	**0,4**	**53.011.930**	**53.831.631,71**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
3910 Prestations de service facturées en interne	80.269,80		52.485	188,9	27.785	1.770,00
391 Prestations de service	80.269,80		52.485	188,9	27.785	1.770,00
39 Facturations internes	**80.505,02**		**52.360**	**186,0**	**28.145**	**2.082,00**
4260 Remboursements et participations de tiers		27.517,78	4.309	18,6	23.209	31.828,25
426 Remboursements		27.517,78	4.309	18,6	23.209	31.828,25
42 Taxes et redevances		**27.517,78**	**4.309**	**18,6**	**23.209**	**31.828,25**
4309 Autres revenus d'exploitation		25.539,09	25.539	ND		2.673,22
430 Revenus d'exploitation divers		25.539,09	25.539	ND		2.673,22
4310 Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
431 Activation des prestations propres		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
43 Revenus divers		**2.382.054,09**	**-11.696**	**-0,5**	**2.393.750**	**2.113.015,72**
4472 Paiement pour utilisations des immeubles du PA				ND		36,00
447 Produits des immeubles PA				ND		36,00
44 Revenus financiers				**ND**		**36,00**
4610 Dédommagements de la Confédération		433.500,00	0	0,0	433.500	433.500,00
4613 Indemnités des assurances sociales publiques		2.573.213,52	-10.786	-0,4	2.584.000	2.575.669,41
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		3.006.713,52	-10.786	-0,4	3.017.500	3.009.169,41
4630 Subventions de la Confédération			-79.050	-100,0	79.050	1.021.901,00
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers			-79.050	-100,0	79.050	1.021.901,00
4660 Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif		10.568.676,52	7.665	0,1	10.561.012	10.314.742,74
466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif		10.568.676,52	7.665	0,1	10.561.012	10.314.742,74
46 Revenus de transferts		**13.575.390,04**	**-82.172**	**-0,6**	**13.657.562**	**14.345.813,15**
B04.03 - PRÉSERVATION DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
Postes fixes	*160,00 ETP*		*-7,01 ETP*	*-4,2%*	*167,01 ETP*	*159,95 ETP*
3 Charges	**200.795.264,89**		**5.376.735**	**2,8**	**195.418.530**	**200.637.760,49**
4 Revenus		**3.471.553,08**	**33.508**	**1,0**	**3.438.045**	**3.539.419,34**
Couverture en F	**-197.323.711,80**		**-5.343.227**		**-191.980.485**	**-197.098.341,15**
Couverture en %	**-98,27%**			**0,0**	**-98,24%**	**-98,24%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	15.778.488,34		-377.796	-2,3	16.156.285	15.806.280,52
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	15.778.488,34		-377.796	-2,3	16.156.285	15.806.280,52
3049 Autres indemnités	223.594,58		136.298	156,1	87.297	174.721,60
304 Allocations	223.594,58		136.298	156,1	87.297	174.721,60
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	1.058.755,73		-16.405	-1,5	1.075.161	1.037.313,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	2.200.085,43		-122.299	-5,3	2.322.385	2.160.574,23
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	32.234,58		1.697	5,6	30.537	28.913,01
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	392.597,27		-5.371	-1,3	397.968	385.122,19
3059 Autres cotisations patronales	-4.391,29		-15.763	-138,6	11.371	22.811,73
305 Cotisations patronales	3.679.281,72		-158.141	-4,1	3.837.423	3.634.734,36
3090 Formation et perfectionnement du personnel	255,72		256	ND		1.071,65
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	57.910,05		34.861	151,3	23.049	55.781,34
309 Autres charges de personnel	58.387,90		35.339	153,3	23.049	57.519,41

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.03 - PRÉSERVATION DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
30 Charges de personnel	**19.740.313,16**		**-363.740**	**-1,8**	**20.104.053**	**19.673.832,76**
3100 Matériel de bureau	48.185,33		-47.218	-49,5	95.403	43.471,10
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	2.152.223,50		151.223	7,6	2.001.000	1.868.036,28
3102 Imprimés, publications	658,22		98	17,5	560	938,57
3103 Littérature spécialisée, magazines	11.994,89		1.995	19,9	10.000	9.218,50
3106 Matériel médical	1.502,33		1.502	ND		8.489,88
310 Charges de matières et de marchandises	2.214.564,27		107.601	5,1	2.106.963	1.930.154,33
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		176,71
3111 Machines, appareils et véhicules	2.544,00		-2.456	-49,1	5.000	
3112 Vêtements, linge, rideaux	3.989,74		-1.010	-20,2	5.000	2.182,35
3113 Matériel informatique	11.274,22		11.274	ND		5.715,71
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	347.580,21		-52.420	-13,1	400.000	395.536,33
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	365.409,71		-44.590	-10,9	410.000	403.611,10
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	19.548.244,09		-2.987.568	-13,3	22.535.812	19.549.862,91
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	19.548.244,09		-2.987.568	-13,3	22.535.812	19.549.862,91
3130 Prestations de services de tiers	952.059,62		-281.545	-22,8	1.233.605	786.943,85
3131 Planifications et projections de tiers	629.499,36		199.003	46,2	430.496	626.769,90
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	3.651.188,24		632.340	20,9	3.018.849	4.459.852,26
3133 Charges d'utilisations informatiques	16.936,26		16.936	ND		15.619,95
3134 Primes d'assurances choses	2.820.101,30		10.101	0,4	2.810.000	2.807.909,20
3137 Impôts et taxes	1.174,90		1.175	ND		7.221,55
313 Prestations de service et honoraires	8.070.959,68		578.010	7,7	7.492.949	8.704.316,70
3140 Entretien des terrains	6.113.232,02		510.670	9,1	5.602.562	6.871.782,51
3141 Entretien des routes	49.657,50		24.658	98,6	25.000	15.036,78
3143 Entretien d'autres travaux de génie civil				ND		710,80
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	48.292.338,77		5.923.255	14,0	42.369.084	46.663.765,88
314 Gros entretien et entretien courant	54.455.228,29		6.458.582	13,5	47.996.646	53.551.295,97
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	8.132,60		133	1,7	8.000	12.573,00
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	568.017,32		68.017	13,6	500.000	489.605,88
3159 Entretien d'autres biens meubles	1.101.724,12		401.724	57,4	700.000	633.895,58
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.677.874,04		469.874	38,9	1.208.000	1.136.074,46
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	111.249,46		97.649	718,0	13.600	42.342,29
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	97.471,72		57.472	143,7	40.000	62.733,26
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	208.721,18		155.121	289,4	53.600	105.075,55
3170 Frais de déplacements et autres frais	6.487,29		-21.618	-76,9	28.105	10.060,71
3171 Excursions, voyages scolaires et camps				ND		13,15
317 Dédommagements	6.487,29		-21.618	-76,9	28.105	10.073,86
3180 Réévaluations sur créances	2.857,58		2.858	ND		
3181 Pertes sur créance effectives	25.445,40		25.445	ND		20.033,25
318 Réévaluations sur créances	28.302,98		28.303	ND		20.033,25
3190 Prestations de dommages et intérêts	1.315,00		1.315	ND		
3192 Indemnisation de droits	86.438,20		86.438	ND		9.838,50
3199 Autres charges d'exploitation	104.528,53		104.529	ND		52.013,70
319 Autres charges d'exploitation	192.281,73		192.282	ND		61.852,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**86.768.073,26**		**4.935.997**	**6,0**	**81.832.076**	**85.472.350,35**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	93.816.660,78		754.675	0,8	93.061.986	95.056.226,98
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	93.816.660,78		754.675	0,8	93.061.986	95.056.226,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	**93.816.660,78**		**754.675**	**0,8**	**93.061.986**	**95.056.226,98**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	470,43		-250	-34,7	720	624,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	470,43		-250	-34,7	720	624,00
3910 Prestations de service facturées en interne	469.747,26		50.052	11,9	419.695	434.726,40
391 Prestations de service	469.747,26		50.052	11,9	419.695	434.726,40
39 Facturations internes	**470.217,69**		**49.803**	**11,8**	**420.415**	**435.350,40**
4250 Ventes		610.813,46	-239.187	-28,1	850.000	1.133.490,52
425 Recette sur ventes		610.813,46	-239.187	-28,1	850.000	1.133.490,52
4260 Remboursements et participations de tiers		226.604,05	32.309	16,6	194.295	158.709,54
426 Remboursements		226.604,05	32.309	16,6	194.295	158.709,54
42 Taxes et redevances		**837.417,51**	**-206.877**	**-19,8**	**1.044.295**	**1.292.200,06**
4309 Autres revenus d'exploitation		252.361,96	252.362	ND		136.111,47
430 Revenus d'exploitation divers		252.361,96	252.362	ND		136.111,47

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.03 - PRÉSERVATION DE LA VALEUR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS POUR L'ETAT						
4310 Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
431 Activation des prestations propres		2.356.515,00	-37.235	-1,6	2.393.750	2.110.342,50
4390 Autres revenus		24.214,30	24.214	ND		
439 Autres revenus		24.214,30	24.214	ND		
43 Revenus divers		**2.633.091,26**	**239.341**	**10,0**	**2.393.750**	**2.246.453,97**
4472 Paiement pour utilisations des immeubles du PA				ND		36,00
447 Produits des immeubles PA				ND		36,00
44 Revenus financiers				**ND**		**36,00**
4630 Subventions de la Confédération		273,65	274	ND		729,31
4634 Subventions des entreprises publiques		770,67	771	ND		
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		1.044,32	1.044	ND		729,31
46 Revenus de transferts		**1.044,32**	**1.044**	**ND**		**729,31**
B04.04 - VALORISATION DES BIENS IMMOBILIERS DU PATRIMOINE DE L'ETAT						
Postes fixes	*23,26 ETP*		*1,01 ETP*	*4,5%*	*22,25 ETP*	*26,12 ETP*
3 Charges	**8.382.773,64**		**-101.491**	**-1,2**	**8.484.265**	**8.287.495,38**
4 Revenus		**23.891.920,34**	**-8.719.671**	**-26,7**	**32.611.591**	**25.601.380,34**
Couverture en F	**15.509.146,70**		**-8.618.179**		**24.127.326**	**17.313.884,96**
Couverture en %	**185,01%**			**-34,9**	**284,38%**	**208,92%**
3001 Paiements aux autorités et juges	560,63		561	ND		576,88
300 Autorités, commissions et juges	560,63		561	ND		576,88
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.833.937,09		125.790	4,6	2.708.147	2.958.564,13
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.833.937,09		125.790	4,6	2.708.147	2.958.564,13
3049 Autres indemnités	8.013,48		-44.652	-84,8	52.665	2.193,38
304 Allocations	8.013,48		-44.652	-84,8	52.665	2.193,38
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	191.491,22		8.754	4,8	182.737	193.224,90
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	410.291,32		23.992	6,2	386.299	418.851,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	5.212,19		23	0,4	5.189	5.160,85
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	71.035,47		3.395	5,0	67.640	72.083,17
3059 Autres cotisations patronales	-4.604,28		-6.537	-338,3	1.932	3.008,90
305 Cotisations patronales	673.425,92		29.628	4,6	643.798	692.329,61
3090 Formation et perfectionnement du personnel	241,25		241	ND		200,00
3091 Recrutement du personnel	222,14		222	ND		666,41
3099 Autres charges de personnel	7.262,36		-15.306	-67,8	22.569	6.996,38
309 Autres charges de personnel	7.725,75		-14.843	-65,8	22.569	7.862,79
30 Charges de personnel	**3.523.662,86**		**96.483**	**2,8**	**3.427.180**	**3.661.526,78**
3100 Matériel de bureau	1.744,93		-5.957	-77,3	7.702	1.150,73
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	436,13		436	ND		259,69
3102 Imprimés, publications	329,11		49	17,5	280	943,02
3103 Littérature spécialisée, magazines	3.533,39		2.993	554,3	540	568,50
3106 Matériel médical	57,41		57	ND		1.503,97
310 Charges de matières et de marchandises	6.100,97		-2.421	-28,4	8.522	4.425,91
3110 Meubles et appareils de bureau	21,54		22	ND		53,63
3113 Matériel informatique	2.311,14		2.311	ND		1.120,62
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		45,08
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.332,68		2.333	ND		1.219,33
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	-137.485,90		-37.384	37,3	-100.102	-259.716,86
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	-137.485,90		-37.384	37,3	-100.102	-259.716,86
3130 Prestations de services de tiers	3.353.729,69		438.177	15,0	2.915.552	3.036.835,10
3131 Planifications et projections de tiers	8.616,00		-3.884	-31,1	12.500	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	157.355,37		-316.751	-66,8	474.106	134.317,38
3133 Charges d'utilisations informatiques	15.643,86		15.644	ND		18.850,95
3137 Impôts et taxes	81.370,82		31.371	62,7	50.000	99.665,53
313 Prestations de service et honoraires	3.616.715,73		164.557	4,8	3.452.158	3.289.668,96
3140 Entretien des terrains	2.336,45		-13.664	-85,4	16.000	15.318,60
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	1.019.070,57		-441.929	-30,2	1.461.000	1.083.855,38
314 Gros entretien et entretien courant	1.021.407,02		-455.593	-30,8	1.477.000	1.099.173,98
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		21,11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		21,11
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.04 - VALORISATION DES BIENS IMMOBILIERS DU PATRIMOINE DE L'ETAT						
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.387,76		-4.412	-64,9	6.800	3.185,70
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.994,87		-5.820	-66,0	8.815	1.882,52
3171 Excursions, voyages scolaires et camps	357,83		358	ND		39,45
317 Dédommagements	3.352,70		-5.463	-62,0	8.815	1.921,97
3180 Réévaluations sur créances	149.292,06		149.292		0	445.913,59
3181 Pertes sur créance effectives	170.849,88		-29.150	-14,6	200.000	33.778,63
318 Réévaluations sur créances	320.141,94		120.142	60,1	200.000	479.692,22
3192 Indemnisation de droits	1.950,00		1.950	ND		
3199 Autres charges d'exploitation	16.213,42		16.213	ND		
319 Autres charges d'exploitation	18.163,42		18.163	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**4.853.116,32**		**-200.077**	**-4,0**	**5.053.193**	**4.619.592,31**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles			-1.047	-100,0	1.047	0,00
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA			-1.047	-100,0	1.047	0,00
33 Amortissements du patrimoine administratif			**-1.047**	**-100,0**	**1.047**	**0,00**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	235,22		-125	-34,7	360	312,00
3910 Prestations de service facturées en interne	5.759,25		3.274	131,8	2.485	6.064,28
391 Prestations de service	5.759,25		3.274	131,8	2.485	6.064,28
39 Facturations internes	**5.994,47**		**3.149**	**110,7**	**2.845**	**6.376,28**
4120 Concessions		219.421,00	9.421	4,5	210.000	222.826,65
412 Concessions		219.421,00	9.421	4,5	210.000	222.826,65
41 Patentes et concessions		**219.421,00**	**9.421**	**4,5**	**210.000**	**222.826,65**
4220 Taxes et subventions aux frais de pension		164.220,00	-37.780	-18,7	202.000	142.485,00
422 Taxes pour hôpitaux et établissements médicaux sociaux, subventions aux fr		164.220,00	-37.780	-18,7	202.000	142.485,00
4260 Remboursements et participations de tiers		668.647,74	-406.879	-37,8	1.075.527	547.326,13
426 Remboursements		668.647,74	-406.879	-37,8	1.075.527	547.326,13
42 Taxes et redevances		**832.867,74**	**-444.659**	**-34,8**	**1.277.527**	**689.811,13**
4309 Autres revenus d'exploitation		247.887,76	59.823	31,8	188.065	157.857,54
430 Revenus d'exploitation divers		247.887,76	59.823	31,8	188.065	157.857,54
4390 Autres revenus		205.999,29	205.999	ND		16.342,85
439 Autres revenus		205.999,29	205.999	ND		16.342,85
43 Revenus divers		**453.887,05**	**265.822**	**141,3**	**188.065**	**174.200,39**
4470 Loyers et fermages des biens-fonds du PA		21.011.867,57	-8.287.681	-28,3	29.299.549	22.866.935,32
4471 Paiement pour appartements de service du PA		563.041,80	103.042	22,4	460.000	598.548,80
4472 Paiement pour utilisations des immeubles du PA		250.498,25	-149.502	-37,4	400.000	344.141,77
4479 Autres revenus, bien-fonds PA		29.740,43	-60.260	-67,0	90.000	33.886,39
447 Produits des immeubles PA		21.855.148,05	-8.394.401	-27,8	30.249.549	23.843.512,28
44 Revenus financiers		**21.855.148,05**	**-8.394.401**	**-27,8**	**30.249.549**	**23.843.512,28**
4610 Dédommagements de la Confédération		76.500,00	0	0,0	76.500	76.500,00
4613 Indemnités des assurances sociales publiques		454.096,50	-1.903	-0,4	456.000	454.529,90
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		530.596,50	-1.903	-0,4	532.500	531.029,90
4630 Subventions de la Confédération			-13.950	-100,0	13.950	
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers			-13.950	-100,0	13.950	
46 Revenus de transferts		**530.596,50**	**-15.853**	**-2,9**	**546.450**	**531.029,90**
4920 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation			-140.000	-100,0	140.000	140.000,00
492 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation			-140.000	-100,0	140.000	140.000,00
49 Facturations internes			**-140.000**	**-100,0**	**140.000**	**140.000,00**
B04.05 - MAÎTRISE ET OPTIMISATION DES VÉHICULES DE L'ETAT						
Postes fixes	*0,72 ETP*		*0,00 ETP*	*0,0%*	*0,72 ETP*	*0,61 ETP*
3 Charges	**232.311,19**		**65.020**	**38,9**	**167.291**	**247.367,16**
Couverture en F	**-232.311,19**		**-65.020**		**-167.291**	**-247.367,16**
Couverture en %	**-100,00%**			**0,0**	**-100,00%**	**-100,00%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	159.180,73		31.437	24,6	127.743	210.156,24
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	159.180,73		31.437	24,6	127.743	210.156,24
3049 Autres indemnités	433,60		169	63,7	265	20,44
304 Allocations	433,60		169	63,7	265	20,44
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	10.574,55		-492	-4,4	11.066	10.483,86
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	22.397,54		-1.031	-4,4	23.429	22.346,70
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	332,23		18	5,7	314	292,35

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.05 - MAÎTRISE ET OPTIMISATION DES VÉHICULES DE L'ETAT						
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3.909,02		-187	-4,6	4.096	3.897,28
3059 Autres cotisations patronales	82,98		-34	-29,1	117	40,19
305 Cotisations patronales	37.296,32		-1.726	-4,4	39.022	37.060,39
3099 Autres charges de personnel	130,08		-130	-50,0	260	130,08
309 Autres charges de personnel	130,08		-130	-50,0	260	130,08
30 Charges de personnel	**197.040,74**		**29.750**	**17,8**	**167.291**	**247.367,16**
3111 Machines, appareils et véhicules	35.270,45		35.270	ND		
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	35.270,45		35.270	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**35.270,45**		**35.270**	**ND**		
B04.10 - LOGISTIQUE DÉPARTEMENTALE						
Postes fixes	*37,15 ETP*		*-3,12 ETP*	*-7,8%*	*40,27 ETP*	*36,96 ETP*
3 Charges	**6.412.645,11**		**-595.536**	**-8,5**	**7.008.181**	**6.928.660,56**
4 Revenus		**205.768,94**	**-224.282**	**-52,2**	**430.051**	**239.331,81**
Couverture en F	**-6.206.876,17**		**371.253**		**-6.578.130**	**-6.689.328,75**
Couverture en %	**-96,79%**			**3,1**	**-93,86%**	**-96,55%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.214.373,03		-416.309	-9,0	4.630.682	4.406.874,79
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.214.373,03		-416.309	-9,0	4.630.682	4.406.874,79
3020 Salaires des enseignants	1.193,89		1.194	ND		
302 Salaires des enseignants	1.193,89		1.194	ND		
3049 Autres indemnités	5.335,43		-4.797	-47,3	10.133	2.120,12
304 Allocations	5.335,43		-4.797	-47,3	10.133	2.120,12
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	278.185,48		-26.394	-8,7	304.580	292.483,25
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	596.921,95		-48.337	-7,5	645.259	630.067,84
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	8.123,54		-525	-6,1	8.648	7.934,06
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	102.905,43		-9.836	-8,7	112.741	108.878,77
3059 Autres cotisations patronales	4.058,86		838	26,0	3.221	4.485,49
305 Cotisations patronales	990.195,26		-84.254	-7,8	1.074.449	1.043.849,41
3099 Autres charges de personnel	7.633,22		-4.888	-39,0	12.521	8.546,92
309 Autres charges de personnel	7.633,22		-4.888	-39,0	12.521	8.546,92
30 Charges de personnel	**5.218.730,82**		**-509.054**	**-8,9**	**5.727.785**	**5.461.391,24**
3100 Matériel de bureau	17.030,38		-30.609	-64,3	47.639	35.386,87
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	14.053,21		6.903	96,5	7.150	28.948,39
3102 Imprimés, publications	49.192,15		18.392	59,7	30.800	40.930,66
3103 Littérature spécialisée, magazines	15.029,01		-4.551	-23,2	19.580	14.813,71
3104 Matériel didactique	505,75		506	ND		10.187,83
3106 Matériel médical	3.276,41		3.226	NS	50	141.735,22
3109 Autres charges de matériel et de marchandises				ND		150,00
310 Charges de matières et de marchandises	99.086,90		-6.132	-5,8	105.219	272.152,66
3110 Meubles et appareils de bureau	2.903,10		-1.747	-37,6	4.650	3.286,17
3111 Machines, appareils et véhicules	785,00		135	20,8	650	1.369,25
3112 Vêtements, linge, rideaux			-50	-100,0	50	1.186,20
3113 Matériel informatique	1.065,01		15	1,4	1.050	1.249,97
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif			-827	-100,0	827	14.503,64
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	4.753,11		-2.474	-34,2	7.227	21.595,22
3130 Prestations de services de tiers	327.894,98		-116.026	-26,1	443.921	421.793,16
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	24.734,13		16.596	203,9	8.138	21.873,57
3133 Charges d'utilisations informatiques	1,20		1	ND		1,44
3134 Primes d'assurances choses	71.714,05		-8.772	-10,9	80.486	71.614,05
3137 Impôts et taxes	80,00		-960	-92,3	1.040	1.560,00
313 Prestations de service et honoraires	424.424,36		-109.160	-20,5	533.585	516.842,22
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	592,35		592	ND		1.163,15
314 Gros entretien et entretien courant	592,35		592	ND		1.163,15
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	2.980,06		-1.409	-32,1	4.389	2.119,86
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	26.726,76		-5.905	-18,1	32.632	15.555,27
3156 Entretien des appareils médicaux	31,67		32	ND		
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	2.037,79		1.188	139,7	850	989,43
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	31.776,27		-6.095	-16,1	37.871	18.664,56
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds			-200	-100,0	200	

B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04.10 - LOGISTIQUE DÉPARTEMENTALE						
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	21.191,57		-34.341	-61,8	55.533	31.665,36
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	21.191,57		-34.541	-62,0	55.733	31.665,36
3170 Frais de déplacements et autres frais	38.554,78		28.343	277,5	10.212	6.273,44
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			1.052	-100,0	-1.052	
317 Dédommagements	38.554,78		29.395	320,9	9.160	6.273,44
3199 Autres charges d'exploitation	1,84		2	ND		
319 Autres charges d'exploitation	1,84		2	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**620.381,17**		**-128.413**	**-17,1**	**748.795**	**868.356,62**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	536.332,57		11.950	2,3	524.383	562.690,64
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	536.332,57		11.950	2,3	524.383	562.690,64
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	3.637,89		0	0,0	3.638	3.637,87
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	3.637,89		0	0,0	3.638	3.637,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	**539.970,46**		**11.949**	**2,3**	**528.021**	**566.328,51**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	18.085,91		18.086	ND		25.155,51
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	18.085,91		18.086	ND		25.155,51
3910 Prestations de service facturées en interne	15.476,75		11.897	332,3	3.580	7.428,69
391 Prestations de service	15.476,75		11.897	332,3	3.580	7.428,69
39 Facturations internes	**33.562,66**		**29.983**	**837,5**	**3.580**	**32.584,20**
4210 Emoluments pour actes administratifs		-487,35	-50.487	-101,0	50.000	79.295,00
421 Emoluments pour actes administratifs		-487,35	-50.487	-101,0	50.000	79.295,00
4250 Ventes		5.103,15	5.103	ND		3.399,60
425 Recette sur ventes		5.103,15	5.103	ND		3.399,60
4260 Remboursements et participations de tiers		13.230,82	-29.750	-69,2	42.981	4.186,00
426 Remboursements		13.230,82	-29.750	-69,2	42.981	4.186,00
42 Taxes et redevances		**17.846,62**	**-75.135**	**-80,8**	**92.981**	**86.880,60**
4309 Autres revenus d'exploitation		79,56	80	ND		2.841,74
430 Revenus d'exploitation divers		79,56	80	ND		2.841,74
43 Revenus divers		**79,56**	**80**	**ND**		**2.841,74**
4910 Prestations de services		187.842,76	-149.227	-44,3	337.070	149.609,48
491 Prestations de service		187.842,76	-149.227	-44,3	337.070	149.609,48
49 Facturations internes		**187.842,76**	**-149.227**	**-44,3**	**337.070**	**149.609,48**

B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021 CHARGES	COMPTE 2021 REVENUS	VARIATION C-B 2021 en F/Postes	VARIATION C-B 2021 en %	BUDGET 2021	COMPTE 2020
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
Postes fixes	*644,64 ETP*		*-17,95 ETP*	*-2,7%*	*662,59 ETP*	*620,25 ETP*
3 Charges	**200.937.250,79**		**-2.565.601**	**-1,3**	**203.502.852**	**198.720.759,37**
4 Revenus		**17.167.733,44**	**1.734.578**	**11,2**	**15.433.155**	**14.548.367,65**
Couverture en F	**-183.769.517,35**		**4.300.179**		**-188.069.697**	**-184.172.391,72**
Couverture en %	**-91,46%**			**-1,0**	**-92,42%**	**-92,68%**
B05.01 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE.						
Postes fixes	*570,70 ETP*		*-19,15 ETP*	*-3,2%*	*589,85 ETP*	*552,20 ETP*
3 Charges	**186.594.207,16**		**-2.468.684**	**-1,3**	**189.062.891**	**184.877.204,23**
4 Revenus		**17.092.263,83**	**1.714.236**	**11,1**	**15.378.028**	**14.238.622,94**
Couverture en F	**-169.501.943,33**		**4.182.920**		**-173.684.863**	**-170.638.581,29**
Couverture en %	**-90,84%**			**-1,1**	**-91,87%**	**-92,30%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	76.169.416,84		-453.883	-0,6	76.623.300	74.502.533,64
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	76.169.416,84		-453.883	-0,6	76.623.300	74.502.533,64
3049 Autres indemnités	306.481,50		204.489	200,5	101.993	95.992,00
304 Allocations	306.481,50		204.489	200,5	101.993	95.992,00
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	5.086.480,92		8.028	0,2	5.078.453	4.849.657,73
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	11.172.315,50		258.813	2,4	10.913.503	10.731.436,05
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	156.074,41		11.830	8,2	144.244	132.468,02
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	1.886.035,42		6.265	0,3	1.879.770	1.807.555,70
3059 Autres cotisations patronales	-11.406,79		-65.117	-121,2	53.710	88.759,40
305 Cotisations patronales	18.289.499,46		219.819	1,2	18.069.680	17.609.876,90
3090 Formation et perfectionnement du personnel	47.975,23		47.975	ND		51.156,58
3091 Recrutement du personnel	4.254,25		4.254	ND		3.554,20
3099 Autres charges de personnel	150.874,05		-20.353	-11,9	171.227	151.382,80
309 Autres charges de personnel	203.103,53		31.877	18,6	171.227	206.093,58
30 Charges de personnel	**94.968.501,33**		**2.301**	**0,0**	**94.966.200**	**92.414.496,12**
3100 Matériel de bureau	228.943,92		-416.906	-64,6	645.850	329.331,94
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	148.092,80		131.093	771,1	17.000	111.505,51
3102 Imprimés, publications	435.793,04		431.293	NS	4.500	213.825,87
3103 Littérature spécialisée, magazines	7.167,30		1.967	37,8	5.200	7.807,20
3104 Matériel didactique			-500	-100,0	500	
3106 Matériel médical	2.437,80		1.938	387,6	500	15.816,62
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	12.509,34		509	4,2	12.000	
310 Charges de matières et de marchandises	834.944,20		149.394	21,8	685.550	678.287,14
3110 Meubles et appareils de bureau	14.485,31		4.485	44,9	10.000	2.897,75
3111 Machines, appareils et véhicules	702,69		-4.797	-87,2	5.500	899,35
3112 Vêtements, linge, rideaux	2.380,15		2.380	ND		
3113 Matériel informatique	114.379,78		19.380	20,4	95.000	171.616,97
3118 Immobilisations incorporelles	164.525,83		-164.481	-50,0	329.007	94.914,51
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	7.238,44		5.238	261,9	2.000	10.007,11
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	303.712,20		-137.795	-31,2	441.507	280.335,69
3130 Prestations de services de tiers	10.213.655,28		482.884	5,0	9.730.771	10.097.828,83
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	10.035.557,31		2.718.106	37,1	7.317.451	8.840.026,60
3133 Charges d'utilisations informatiques	277.168,13		-48.641	-14,9	325.809	417.552,14
3134 Primes d'assurances choses	24.334,00		10.334	73,8	14.000	13.136,10
3137 Impôts et taxes	18.744,97		9.595	104,9	9.150	4.338,85
313 Prestations de service et honoraires	20.569.459,69		3.172.279	18,2	17.397.181	19.372.882,52
3144 Entretien des bâtiments, immeubles				ND		6.020,45
314 Gros entretien et entretien courant				ND		6.020,45
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	3.601,85		-1.398	-28,0	5.000	3.515,30
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	5.894,10		4.894	489,4	1.000	371,35
3153 Entretien informatique (matériel)	2.835.521,09		-456.339	-13,9	3.291.860	2.566.914,01
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	18.805.595,36		-2.444.452	-11,5	21.250.047	18.472.303,18
3159 Entretien d'autres biens meubles	354.993,56		72.994	25,9	282.000	531.710,99
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	22.005.605,96		-2.824.301	-11,4	24.829.907	21.574.814,83
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	17.110,00		-161.390	-90,4	178.500	6.769,00
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.336.522,20		-210.686	-13,6	1.547.208	1.191.016,30
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	2.881.934,91		21.274	0,7	2.860.661	1.338.191,26

B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B05.01 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE.						
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.235.567,11		-350.802	-7,6	4.586.369	2.535.976,56
3170 Frais de déplacements et autres frais	23.494,30		-78.906	-77,1	102.400	66.073,38
317 Dédommagements	23.494,30		-78.906	-77,1	102.400	66.073,38
3181 Pertes sur créance effectives	0,06		0	ND		0,03
318 Réévaluations sur créances	0,06		0	ND		0,03
3190 Prestations de dommages et intérêts				ND		1.881.059,70
3199 Autres charges d'exploitation				ND		336,96
319 Autres charges d'exploitation				ND		1.881.396,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**47.972.783,52**		**-70.130**	**-0,1**	**48.042.914**	**46.395.787,26**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	15.477.291,11		271.374	1,8	15.205.917	14.086.987,96
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	15.477.291,11		271.374	1,8	15.205.917	14.086.987,96
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	28.154.079,65		-2.677.930	-8,7	30.832.010	31.968.574,10
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	28.154.079,65		-2.677.930	-8,7	30.832.010	31.968.574,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	**43.631.370,76**		**-2.406.556**	**-5,2**	**46.037.927**	**46.055.562,06**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.176,08		1.176	ND		8.348,00
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.176,08		1.176	ND		8.348,00
3910 Prestations de service facturées en interne	20.375,47		4.525	28,6	15.850	3.010,79
391 Prestations de service	20.375,47		4.525	28,6	15.850	3.010,79
39 Facturations internes	**21.551,55**		**5.702**	**36,0**	**15.850**	**11.358,79**
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		2.896.656,67	224.522	8,4	2.672.135	3.017.935,17
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		2.896.656,67	224.522	8,4	2.672.135	3.017.935,17
4260 Remboursements et participations de tiers		276.980,70	-21.576	-7,2	298.557	374.862,70
426 Remboursements		276.980,70	-21.576	-7,2	298.557	374.862,70
42 Taxes et redevances		**3.173.637,37**	**202.945**	**6,8**	**2.970.692**	**3.392.797,87**
4309 Autres revenus d'exploitation		26.400,39	26.400	ND		3.865,82
430 Revenus d'exploitation divers		26.400,39	26.400	ND		3.865,82
4311 Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif		11.384.741,28	-385.025	-3,3	11.769.766	10.078.525,52
431 Activation des prestations propres		11.384.741,28	-385.025	-3,3	11.769.766	10.078.525,52
4390 Autres revenus		1.881.059,70	1.881.060	ND		
439 Autres revenus		1.881.059,70	1.881.060	ND		
43 Revenus divers		**13.292.201,37**	**1.522.435**	**12,9**	**11.769.766**	**10.082.391,34**
4613 Indemnités des assurances sociales publiques		358.855,00	-11.145	-3,0	370.000	359.860,00
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		358.855,00	-11.145	-3,0	370.000	359.860,00
4630 Subventions de la Confédération				ND		55.465,50
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers				ND		55.465,50
4660 Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif		267.570,09	0	0,0	267.570	348.108,23
466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif		267.570,09	0	0,0	267.570	348.108,23
46 Revenus de transferts		**626.425,09**	**-11.145**	**-1,7**	**637.570**	**763.433,73**
B05.10 - ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DÉPARTEMENTALE						
Postes fixes	*73,94 ETP*		*1,20 ETP*	*1,7%*	*72,74 ETP*	*68,05 ETP*
3 Charges	**14.343.043,63**		**-96.917**	**-0,7**	**14.439.961**	**13.843.555,14**
4 Revenus		**75.469,61**	**20.343**	**36,9**	**55.127**	**309.744,71**
Couverture en F	**-14.267.574,02**		**117.260**		**-14.384.834**	**-13.533.810,43**
Couverture en %	**-99,47%**			**-0,1**	**-99,62%**	**-97,76%**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10.802.673,48		165.037	1,6	10.637.636	10.478.771,39
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10.802.673,48		165.037	1,6	10.637.636	10.478.771,39
3020 Salaires des enseignants	250.465,65		-5.274	-2,1	255.740	240.183,05
302 Salaires des enseignants	250.465,65		-5.274	-2,1	255.740	240.183,05
3049 Autres indemnités	28.456,50		12.934	83,3	15.522	18.730,85
304 Allocations	28.456,50		12.934	83,3	15.522	18.730,85
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	729.183,74		7.124	1,0	722.059	698.183,29
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	1.622.692,71		112.228	7,4	1.510.465	1.584.727,39
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	21.178,74		674	3,3	20.505	18.408,81
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	271.342,14		4.075	1,5	267.268	261.184,27
3059 Autres cotisations patronales	7.774,70		137	1,8	7.637	13.712,73
305 Cotisations patronales	2.652.172,03		124.238	4,9	2.527.934	2.576.216,49
3090 Formation et perfectionnement du personnel			-7.212	-100,0	7.212	250,00

B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B05.10 - ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DÉPARTEMENTALE						
3099 Autres charges de personnel	22.012,72		5.416	32,6	16.597	21.950,70
309 Autres charges de personnel	22.012,72		-1.796	-7,5	23.809	22.200,70
30 Charges de personnel	**13.755.780,38**		**295.140**	**2,2**	**13.460.641**	**13.336.102,47**
3100 Matériel de bureau	6.316,40		-5.506	-46,6	11.822	7.398,73
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	69,90		70	ND		300,40
3102 Imprimés, publications			-8.120	-100,0	8.120	
3103 Littérature spécialisée, magazines	492,00		-508	-50,8	1.000	710,50
3106 Matériel médical	695,36		695	ND		47,82
310 Charges de matières et de marchandises	7.573,66		-13.368	-63,8	20.942	8.457,45
3110 Meubles et appareils de bureau	50,60		-349	-87,4	400	
3113 Matériel informatique	2.777,89		2.478	826,0	300	5.677,80
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			-199	-100,0	199	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.828,49		1.929	214,6	899	5.677,80
3130 Prestations de services de tiers	8.833,48		1.424	19,2	7.409	27.357,47
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	556.533,99		-379.093	-40,5	935.627	447.749,54
3133 Charges d'utilisations informatiques	412,80		-903	-68,6	1.316	
3134 Primes d'assurances choses	2.281,50		2.282	ND		3.442,10
313 Prestations de service et honoraires	568.061,77		-376.290	-39,8	944.352	478.549,11
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	535,90		536	ND		258,50
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	1.085,14		1.085	ND		3.766,40
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.621,04		1.621	ND		4.024,90
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.330,51		-15.011	-86,6	17.342	5.247,15
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.330,51		-15.011	-86,6	17.342	5.247,15
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.453,05		-7.708	-75,9	10.161	3.053,85
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			17.191	-100,0	-17.191	
317 Dédommagements	2.453,05		9.483	-134,9	-7.030	3.053,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**584.868,52**		**-391.636**	**-40,1**	**976.505**	**505.010,26**
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	1.814,78		0	0,0	1.815	2.442,41
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	1.814,78		0	0,0	1.815	2.442,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	**1.814,78**		**0**	**0,0**	**1.815**	**2.442,41**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	579,95		580	ND		
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	579,95		580	ND		
3910 Prestations de service facturées en interne			-1.000	-100,0	1.000	
391 Prestations de service			-1.000	-100,0	1.000	
39 Facturations internes	**579,95**		**-420**	**-42,0**	**1.000**	
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		50.000,00	50.000	ND		50.000,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		50.000,00	50.000	ND		50.000,00
4260 Remboursements et participations de tiers		24.649,25	-30.478	-55,3	55.127	29.838,05
426 Remboursements		24.649,25	-30.478	-55,3	55.127	29.838,05
42 Taxes et redevances		**74.649,25**	**19.522**	**35,4**	**55.127**	**79.838,05**
4309 Autres revenus d'exploitation		820,36	820	ND		406,66
430 Revenus d'exploitation divers		820,36	820	ND		406,66
4311 Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif				ND		229.500,00
431 Activation des prestations propres				ND		229.500,00
43 Revenus divers		**820,36**	**820**	**ND**		**229.906,66**

Comptes 2021
Investissements

Politique publique B
Etats majors et prestations transversales

B Etats-majors et prestations transversales

Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre des programmes suivants:

B01 Etats-majors départementaux
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
B04 Gestion des locaux et logistique
B05 Systèmes d'information et numérique

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Bâtiments et constructions

Deux parcelles ont été acquises à Meyrin dans le cadre de la construction d'une école secondaire II ainsi qu'un dernier lot propriété par étage (PPE) de l'immeuble Clarté.

Le bâtiment David Dufour a été raccordé au CADéco. Dans le cadre du plan lumière, des éclairages à faible consommation ont été installés au CO Golette et aux ECG Jean Piaget et Henry Dunant. Des actions d'optimisation énergétique ont été menées au CMU, au CO Pinchat, à l'ECG Jean Piaget et au CEC André Chavanne.

Dans le cadre de la loi de mise en conformité des embrasures, les études se sont poursuivies et les premiers travaux ont démarré.

Les rénovations de l'Hôtel de Ville 2 (salle Mozart et café Papon) et de l'Hôtel des finances (toiture, rez-de-chaussée et sureté du site) ont été réalisées. On relève aussi la transformation des locaux pour le relogement du service des paies à la rue des Bains, l'assainissement de la ventilation-climatisation aux Gazomètres ou la sécurisation du parking David-Dufour.

b) Système d'information et de communication

Outre le lancement d'une importante migration de la Comptabilité financière intégrée (CFI), les dépenses pour l'année 2021 ont été dévolues à une lutte intense contre l'obsolescence technologique et fonctionnelle des outils numériques.

La crise sanitaire a continué à susciter une attention particulière dans la fourniture des moyens permettant le télétravail.

c) Equipements et autres investissements

Conformément aux besoins exprimés par chaque département, les dépenses ont servi au renouvellement du mobilier, du matériel, des véhicules et des équipements.

Répartition des investissements par catégorie et type
Dépenses totales 2021 : 56,5 millions

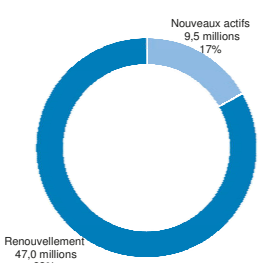

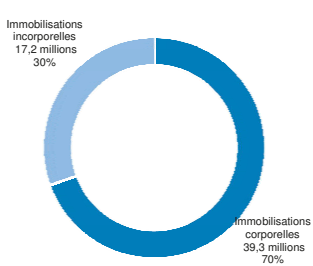

B - Etats-majors et prestations transversales

Crédit d'ouvrage

1000000 - Cessions d'actifs

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses						
Recettes	0	0	0	597'979		597'979

Commentaire
Les cessions d'actifs ont été réalisées par l'office cantonal des bâtiments.

Résumé de la loi et but du crédit
Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les cessions de terrains et de bâtiments doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la valeur nette comptable des actifs aliénés.
L'éventuel solde (plus ou moins-value) est constaté dans le compte de résultat (comptes d'exploitations).

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les recettes ont été principalement générées par la cession de parcelles à la commune de Troinex pour y installer principalement une crèche, un restaurant et un local pour les jeunes, ainsi que des cessions en faveur des communes de Carouge et de Plan-les-Ouates.

CR 0730 - Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses						
Recettes	0	0	0	52'798		52'798

Résumé de la loi et but du crédit
Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les remboursements de subvention d'investissement doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la somme reçue.
Conformément aux prescriptions légales gouvernant les subventions d'investissement versées par l'Etat de Genève, en cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le montant de 52'798 francs représente le remboursement effectué par la Fondation Eclosion concernant du matériel revendu dans le cadre du transfert de ses activités à la fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

B - Etats-majors et prestations transversales

1010775 - Acquisitions de terrains et bâtiments

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	30'000'000	29'419'363	0	580'637	2%	580'637
Recettes	0	1'227'000	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit
Loi voté le 15/04/2011, ouvrant un crédit d'investissement de 30'000'000 francs pour l'acquisition de terrains et bâtiments.

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Dans le cadre du relogement de la voirie de Thônex, une acquisition en propriété par étages (PPE) a été réalisée au chemin de la Mousse. La loi sera bouclée en 2022.

1011866 - SIRH - refonte technique

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	4'180'000	4'295'544	0	8'266	0%	8'266
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11866, votée le 01/09/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 3'630'000 francs pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) et crédit supplémentaire de 550'000 francs accordé par la commission des travaux le 08/04/2020.

Objectifs annuels 2021
Objet non prévu au budget 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
La nouvelle version du SIRH a été mise en service le 01/01/2021.
La dépense aux comptes 2021 correspond à des améliorations et fonctionnalités complémentaires nécessaires implémentées après la mise en service de l'outil.

B - Etats-majors et prestations transversales

1011975 - Efficience énergétique

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	35'000'000	11'483'525	3'850'000	3'446'781	10%	-403'219
Recettes	18'000'000	3'017'720	2'000'000	1'190'918	7%	-809'082

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11975, votée le 17/01/2017, ouvrant un crédit d'investissement de 35'000'000 francs pour financer la deuxième étape du programme d'efficience énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève.

Objectifs annuels 2021
Réaliser des actions d'optimisation énergétique sur divers sites académiques dans le but de maitriser leurs dépenses énergétiques qui subiront une hausse en raison de l'augmentation de la taxe CO2 prévue en 2021, ainsi que diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour être en ligne avec les objectifs cantonaux.
Le raccordement au chauffage à distance de David-Dufour sera effectif en 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les travaux de raccordement au CADéco des bâtiments ciblés pour 2021 ont été réalisés, induisant 600 tonnes de CO2 économisées à terme, soit 2% de la production du parc.
Divers travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés sur plusieurs sites académiques, maitrisant ainsi leurs dépenses énergétiques.
Une subvention a été perçue dans le cadre des travaux réalisés à UNI Sciences II et III.

1012243 - Acquisitions de terrains et bâtiments

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	30'000'000	0	5'000'000	3'440'939	11%	-1'559'061
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12243, votée le 22/11/2018, ouvrant un crédit d'investissement de 30'000'000 francs pour l'acquisition de terrains et bâtiments.

Objectifs annuels 2021
Acquérir un pavillon qui sera mis à disposition de l'académie du Servette FC dans le cadre de sa relocalisation aux Evaux, indispensable pour réaliser le projet de construction du cycle d'orientation Renard.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les acquisitions réalisées en 2021 concernent le dernier lot de l'immeuble Clarté, une parcelle à Meyrin pour la construction d'un établissement secondaire II et le versement du solde pour le relogement de la voirie de Thônex.
Les acquisitions du pavillon pour l'académie du Servette FC et de la deuxième parcelle à Meyrin ont été reportées à 2022.

B - Etats-majors et prestations transversales

1012552 - Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat - partie 1

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	250'000'000	203'417	10'000'000	1'997'406	1%	-8'002'594
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12552, votée le 28/02/2020, ouvrant un crédit d'investissement de 250'000'000 francs pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève.

Objectifs annuels 2021
Mettre en place la stratégie de gestion avec les HUG, démarrer les études et les travaux sur environ 30 bâtiments.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
La stratégie de gestion avec les HUG a abouti à la signature d'une convention et à la validation du premier dossier (Beau-Séjour). La majorité des projets est en phase d'études qui se prolongent en 2022 en raison des obligations légales liées à la modification de la loi sur l'énergie entraînant un décalage dans le début de certains chantiers.

1921001 - Evolution de la plateforme de cyberadministration 2022-2026

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	6'000'000	0	1'200'000	0		-1'200'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Projet de loi en cours de préparation, ouvrant un crédit de 6'000'000 francs, pour faire évoluer la cyberadministration en finançant le scénario issu de l'étude adoptée par la délégation du Conseil d'Etat au numérique (DELNUM) lors de la session du 27 septembre 2021.

Objectifs annuels 2021
Faire évoluer l'offre de la cyberadministration genevoise. Pour ce faire, un inventaire des prestations que délivre l'Etat est en cours de rédaction. Sa validation et sa priorisation seront réalisées avec la collaboration des métiers de l'administration cantonale.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le dépôt du projet de loi a été décalé en raison de la complexité du projet.
Le projet de loi sera déposé courant 2022.

B - Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement

2012449 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF

CR 0221 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	450'000	126'675	90'000	81'851	18%	-8'149
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12449, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 2'100'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines.
Un crédit de 450'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Répondre aux besoins des services (la direction générale des finances de l'Etat, l'office du personnel de l'Etat et le secrétariat général du département) quant à la nécessité de remplacer le mobilier obsolète.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement du mobilier vétuste est conforme à la planification.

2012450 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DIP

CR 0311 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	43'800	4'392	8'760	3'167	7%	-5'593
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12450, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 41'729'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique (DIP), de la formation et de la jeunesse.
Un crédit de 43'800 francs est prévu pour la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Poursuivre le renouvellement de mobilier et de matériel administratif afin de soutenir les activités de support et de moyen de l'état-major du DIP.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les renouvellements se poursuivent, avec des besoins moins importants que prévu en 2021.

B - Etats-majors et prestations transversales

2012451 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DSES

CR 0401 - Présidence, secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	233'000	6'140	45'000	17'831	8%	-27'169
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12451, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 45'995'500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
Un crédit de 233'000 francs est prévu pour la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Procéder au renouvellement du mobilier, du matériel et des équipements de l'état-major du département.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le mobilier, le matériel et les équipements de l'état-major du département ont été renouvelés selon les besoins exprimés.

2012452 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DT

CR 0501 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	365'000	56'905	73'000	75'068	21%	2'068
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12452, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 52'141'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire.
Un crédit de 365'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Renouveler le mobilier et les équipements usagés du secrétariat général et des directions de support.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement du mobilier et des équipements du secrétariat général et des directions de support a été réalisé selon les besoins exprimés par les utilisateurs.
La camionnette utilitaire de la logistique a été remplacée par un véhicule utilitaire électrique.

B - Etats-majors et prestations transversales

2012453 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DI

CR 0601 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	3'600'000	44'356	345'000	174'425	5%	-170'575
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12453, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 20'260'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures.
Un crédit de 3'600'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Renouveler le matériel, mobilier et véhicules de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique.
Renouveler le mobilier, les équipements et machines d'entretien de l'office cantonal des bâtiments ainsi que du secrétariat général dans les opérations de déménagement, réaménagement ou de regroupement de services.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les besoins des utilisateurs en mobilier ont été inférieurs aux prévisions, notamment en raison du contexte sanitaire.

2012454 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DDE

CR 0750 - Présidence - DEE

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	75'000	372	15'000	3'307	4%	-11'693
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12454, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 900'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique.
Un crédit de 75'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Procéder au renouvellement du mobilier, matériel et équipement de l'état-major du département.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le renouvellement en matériel et mobilier a été inférieur aux besoins exprimés pour l'année 2021.

B - Etats-majors et prestations transversales

2012455 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - DCS

CR 0801 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	160'000	9'091	32'000	9'603	6%	-22'397
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12455, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 18'044'605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale.
Un crédit de 160'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Continuer le renouvellement du mobilier et des équipements des services de l'état-major du département en fonction des besoins identifiés.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Le mobilier, le matériel et les équipements des services de l'état-major du département ont été renouvelés en 2021 sur la base des besoins exprimés.

2012459 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	177'340'000	33'668'661	38'200'000	33'335'071	19%	-4'864'929
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12459, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 230'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.
Un crédit de 177'340'000 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Renouveler et adapter des infrastructures de télécommunication et informatique, postes de travail, logiciels standards, outils numériques.
Réduire les risques liés à la sécurité de l'information.
Faire évoluer les systèmes d'information transversaux qui sont priorisés selon des critères définis par le Conseil d'Etat dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Même constat que 2020, la crise sanitaire a eu des effets d'avancement ou de retard sur certains projets. Les retards ont été moindres en moyenne que pour les autres politiques publiques.
La mise à disposition du télétravail pour l'ensemble du personnel a impacté à la hausse les dépenses en télécommunications, en stockage et en logiciels (visio-conférence, téléphonie, connexions à distance).

B - Etats-majors et prestations transversales

2012460 - Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% Comptes 2021 / Crédit total	Ecart Comptes 2021 et Budget 2021 En CHF
Dépenses	73'176'300	9'777'283	11'233'375	13'280'840	18%	2'047'465
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 12460, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.
Un crédit de 73'176'300 francs est prévu au titre de la politique publique B.

Objectifs annuels 2021
Réaliser des travaux de rénovation (mise en conformité des installations techniques, assainissement des polluants, sécurité, etc.) dans des bâtiments tels que rue de l'Hôtel-de-Ville 11 et 14, Acacias 76, Gazomètres, David-Dufour, Hôtel des finances, etc.
Sur demande des utilisateurs, réaliser des travaux de transformation sur les bâtiments qu'ils occupent.

Ecarts avec objectifs annuels 2021
Les rénovations de l'Hôtel de Ville 2 (salle Mozart et café Papon) et de l'Hôtel des finances (toiture, rez-de-chaussée et sureté du site) ont été réalisées. D'autres sites ont fait l'objet de travaux tels que la transformation des locaux pour le relogement du service des paies rue des Bains, l'assainissement de la ventilation-climatisation aux Gazomètres ou la sécurisation du parking David-Dufour.

Libellé	*Crédit total*	*Cumul au 31/12/2020*	*Budget 2021*	*Comptes 2021*	*% crédit*	*Variation C-B 2021*
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
5 Dépenses d'investissement	**786'912'774**	250'747'040	70'092'135	**56'455'192**	7%	-13'636'943
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'463'852	2'000'000	**1'841'695**	10%	-158'305
Investissements Nets	**768'912'774**	246'283'188	68'092'135	**54'613'497**	7%	-13'478'638
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**355'180'000**	45'401'849	20'050'000	**9'474'029**	3%	-10'575'971
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'244'720	2'000'000	**1'841'695**	10%	-158'305
Investissements Nets	**337'180'000**	41'157'129	18'050'000	**7'632'334**	2%	-10'417'666
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	**431'732'774**	205'345'191	50'042'135	**46'981'163**	11%	-3'060'972
6 Recettes d'investissement		219'132				
Investissements Nets	**431'732'774**	205'126'059	50'042'135	**46'981'163**	11%	-3'060'972
02 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES						
5 Dépenses d'investissement	**1'150'000**	1'063'759	90'000	**81'851**	7%	-8'149
Investissements Nets	**1'150'000**	1'063'759	90'000	**81'851**	7%	-8'149
03 - INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE						
5 Dépenses d'investissement	**78'200**	121'006	8'760	**3'167**	4%	-5'593
Investissements Nets	**78'200**	121'006	8'760	**3'167**	4%	-5'593
04 - SÉCURITÉ, POPULATION ET SANTÉ						
5 Dépenses d'investissement	**618'940**	118'835	45'000	**17'831**	3%	-27'169
Investissements Nets	**618'940**	118'835	45'000	**17'831**	3%	-27'169
05 - TERRITOIRE						
5 Dépenses d'investissement	**640'000**	348'805	73'000	**75'068**	12%	2'068
Investissements Nets	**640'000**	348'805	73'000	**75'068**	12%	2'068
06 - INFRASTRUCTURES						
5 Dépenses d'investissement	**784'126'574**	249'045'409	69'828'375	**56'264'365**	7%	-13'564'010
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'463'852	2'000'000	**1'788'897**	10%	-211'103
Investissements Nets	**766'126'574**	244'581'557	67'828'375	**54'475'468**	7%	-13'352'907
07 - ECONOMIE ET EMPLOI						
5 Dépenses d'investissement	**100'000**	16'453	15'000	**3'307**	3%	-11'693
6 Recettes d'investissement				**52'798**		52'798
Investissements Nets	**100'000**	16'453	15'000	**-49'491**	-49%	-64'491
08 - COHÉSION SOCIALE						
5 Dépenses d'investissement	**199'060**	32'773	32'000	**9'603**	5%	-22'397
Investissements Nets	**199'060**	32'773	32'000	**9'603**	5%	-22'397
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 06 Infrastructures						
1000000 Cession d'actifs[1]						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
6 Recettes d'investissement				**597'979**		597'979
1010775 Acquisitions de terrains et bâtiments						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**30'000'000**	29'419'363		**580'637**	2%	580'637
6 Recettes d'investissement		1'227'000				
1011866 SIRH - refonte technique						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**4'180'000**	4'295'544		**8'266**	0%	8'266
1011975 Efficience énergétique						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**35'000'000**	11'483'525	3'850'000	**3'446'781**	10%	-403'219
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	3'017'720	2'000'000	**1'190'918**	7%	-809'082
1012243 Acquisition de terrains et bâtiments						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**30'000'000**		5'000'000	**3'440'939**	11%	-1'559'061

[1] Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les cessions de terrains et de bâtiments doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la valeur nette comptable des actifs aliénés. Le cumul historique n'est pas reporté en raison de la variabilité des projets. Pour simplifier la présentation des comptes, toutes les cessions de terrains et de bâtiments sont, par convention, centralisées sur l'office cantonal des bâtiments.

Libellé	*Crédit total*	*Cumul au 31/12/2020*	*Budget 2021*	*Comptes 2021*	*% crédit*	*Variation C-B 2021*
1012552 Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat - partie 1						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**250'000'000**	203'417	10'000'000	**1'997'406**	1%	-8'002'594
1921001 Evolution de la plateforme de cyberadministration 2022-2026						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**6'000'000**		1'200'000			-1'200'000
CR: 07 Economie et emploi						
1000000 Cession d'actifs[2]						
CR 07.30 Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation						
6 Recettes d'investissement				**52'798**		52'798
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
CR: 02 Finances et ressources humaines						
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF						
CR 02.21 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**700'000**	937'084				
2012449 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF						
CR 02.21 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**450'000**	126'675	90'000	**81'851**	18%	-8'149
CR: 03 Instruction publique, de la formation et de la jeunesse						
2011512 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DIP						
CR 03.11 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**34'400**	116'614				
2012450 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DIP						
CR 03.11 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**43'800**	4'392	8'760	**3'167**	7%	-5'593
CR: 04 Sécurité, emploi et santé						
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DSE						
CR 04.01 Présidence, secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**275'000**	53'974				
2011516 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DEAS						
CR 04.01 Présidence, secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**110'940**	58'721				
2012451 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DSES						
CR 04.01 Présidence, secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**233'000**	6'140	45'000	**17'831**	8%	-27'169
CR: 05 Territoire						
2011514 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DALE						
CR 05.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**275'000**	291'900				
2012452 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DT						
CR 05.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**365'000**	56'905	73'000	**75'068**	21%	2'068
CR: 06 Infrastructures						
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**400'000**	375'716				
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DSE						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**400'000**	356'849				
2011515 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DETA						
CR 06.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**1'171'600**	510'050				

[2] Projet technique permettant de répondre aux dispositions des normes IPSAS pour lesquelles les remboursements de subvention d'investissement, en raison de la cession d'actifs par l'entité subventionnée, doivent figurer dans les comptes sous forme de recettes d'investissement à hauteur de la somme reçue. Le cumul historique n'est pas reporté en raison de la variabilité des projets.

Libellé	*Crédit total*	*Cumul au 31/12/2020*	*Budget 2021*	*Comptes 2021*	*% crédit*	*Variation C-B 2021*
2011520 Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**75'657'544**	53'709'076				
6 Recettes d'investissement		219'132				
2011521 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**97'201'130**	105'201'569				
2012453 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DI						
CR 06.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**3'600'000**	44'356	345'000	**174'425**	5%	-170'575
2012459 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	**177'340'000**	33'668'661	38'200'000	**33'335'071**	19%	-4'864'929
2012460 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	**73'176'300**	9'777'283	11'233'375	**13'280'840**	18%	2'047'465
CR: 07 Economie et emploi						
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DSE						
CR 07.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**25'000**	16'081				
2012454 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DDE						
CR 07.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**75'000**	372	15'000	**3'307**	4%	-11'693
CR: 08 Cohésion sociale						
2011516 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DEAS						
CR 08.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**39'060**	23'682				
2012455 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DCS						
CR 08.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	**160'000**	9'091	32'000	**9'603**	6%	-22'397

ANNEXE 3

Compte 2021

Politique publique B
Etats-majors et prestations transversales

Programme B04 - Gestion des locaux et logistique (OCBA)
Programme B05 - Systèmes d'information et numérique (OCSIN)

Audition du 16 mai 2022

Fonctionnement 2021

B04 Gestion des locaux et logistique

PRESTATIONS

B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

OCBA

B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

B04.10 Logistique départementale

LOG DPTS

B04 Gestion des locaux et logistique
Périmètre sous gestion et chiffres clés

Patrimoine immobilier

- ~1'800 bâtiments cadastrés répartis sur près de 670 sites et sous-sites
- ~1’550 bâtiments cadastrés propriété EGE sur plus de 530 sites
- Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.1 milliards (VNC 31.12.2021)
- Terrains propriété EGE (PA) = ~4.9 milliards (31.12.2021)

Investissements

- ~200 millions de dépenses par an en moyenne sur 10 ans toutes politiques publiques confondues (177 millions en 2021, dont 26 millions sur la PP B)

Exploitation

- ~12’500 demandes d’intervention/travaux d'entretien courants en 2021
- ~3'400 contrats de maintenance et d’entretien actifs
- ~250 baux (Etat locataire)
- ~900 baux (Etat propriétaire/bailleur)

B04 Gestion des locaux et logistique

Projets prioritaires en 2021

- La situation sanitaire a contraint le canton à prolonger jusqu'au mois de juin 2021 les mesures spécifiques visant à assurer la sécurité des usagers de ses locaux. La location en faveur de la cellule COVID de la direction générale de la santé (DGS) a été maintenue sur tout l'exercice;
- Des projets phares ont connu des évolutions importantes :
  - La démolition des anciennes infrastructures militaires des Vernets a été réalisée pour permettre la construction d'un ambitieux programme de logements à partir de l'été 2022;
  - Les travaux de rénovation du site de la pointe nord du PAV (propriété CPEG) se sont poursuivis. Un premier lot de services de l'administration cantonale y déménagera au printemps 2023;
- L'effort de rénovation et d'assainissement énergétique du patrimoine bâti s'est poursuivi et des études ou réalisations ont été lancées dans le cadre de la mise en conformité des embrasures;
- Les optimisations énergétiques des bâtiments ont été menées et deux nouvelles centrales photovoltaïques ont été installées sur le collège de Stael et le CO des Coudriers;
- Les travaux de l'Hôtel des archives, du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses et du collège Rousseau se sont poursuivis. Ceux de l'Hôtel-de-Ville se sont finalisés et le Grand Conseil a pu siéger dans sa nouvelle salle début 2022;
- Les études se poursuivent pour la construction de l'ES II à Meyrin et du CO et CFPs à Bernex ainsi que pour la rénovation de l'Hôpital de Loëx;
- Des subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires HUG, les établissements publics pour l'intégration et la reconstruction des bâtiments emblématiques de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge;
- Des locaux ont été trouvés pour le centre cantonal de biométrie et pour la direction de support et des opérations de vote.

B04 Gestion des locaux et logistique

	Compte 2021	Variations C21-B21 en francs	Variations C21-B21 en %	Budget 2021	Compte 2020
CHARGES	**469'861'171**	**6'458'131**	**1.4%**	**463'403'040**	**470'597'756**
30 Charges de personnel	36'291'093	-839'005	-2.3%	37'130'098	36'261'069
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	144'673'582	5'054'455	3.6%	139'619'127	141'820'384
33 Amortissements du patrimoine administratif	235'081'622	1'897'066	0.8%	233'184'556	238'206'896
36 Charges de transfert	53'222'922	210'992	0.4%	53'011'930	53'831'632
39 Facturations internes	591'951	134'621	29.4%	457'330	477'775
REVENUS	**43'606'939**	**-8'967'247**	**-17.1%**	**52'574'186**	**45'880'061**
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	-
41 Patentes et concessions	219'421	9'421	4.5%	210'000	222'827
42 Taxes et redevances	1'720'857	-737'133	-30.0%	2'457'990	2'104'745
43 Revenus divers	5'516'639	541'074	10.9%	4'975'565	4'541'723
44 Revenus financiers	21'855'148	-8'394'401	-27.8%	30'249'549	23'843'584
46 Revenus de transferts	14'107'031	-96'981	-0.7%	14'204'012	14'877'572
49 Facturations internes	187'843	-289'227	-60.6%	477'070	289'609
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-426'254'233**	**-15'425'379**	**3.8%**	**-410'828'854**	**-424'717'695**
Coût d'état-major	*-696'242*	*71'503*	*-9.3%*	*-767'745*	*-689'633*
Coût des prestations de moyens	*-12'216'313*	*-1'095'876*	*9.9%*	*-11'120'437*	*-10'809'826*
Coûts répartis	*439'166'788*	*16'449'751*	*3.9%*	*422'717'037*	*436'217'154*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	**-**	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21 en ETP	Variations C21-B21 en %	Budget 2021	Compte 2020
TOTAL POSTES	***275.90***	***-10.76***	***-3.75%***	***286.66***	***278.00***
ETP fixes	*270.62*	*-9.02*	*-3.23%*	*279.64*	*270.82*
ETP auxiliaires	*3.13*	*-1.83*	*-36.90%*	*4.96*	*5.03*
ETP agents spécialisés	*2.15*	*0.09*	*4.37%*	*2.06*	*2.15*

B04 Gestion des locaux et logistique

Charges de personnel (nat. 30) : -0.8 mio (-2.3%)
- Vacance de postes (10.8 ETP) et variation du solde de jours de congés non pris.

Charges de biens et services (nat. 31) : +5.1 mios (+3.6%)

Ce dépassement est couvert par le crédit supplémentaire (4.4 mios) et le report budgétaire (0.5 mio) accordés par la commission des finances

- Entretien courant des bâtiments et frais de nettoyage y c. COVID et salaire minimum (+5.7 mios);
- Locations de locaux y c. cellule COVID (+0.3 mio);
- Consommation de fluides énergétiques inférieure au budget, COVID, optimisation énergétique (-2.6 mios);
- Diagnostics amiante supérieurs au budget (+0.7 mio);
- Hausse des études liées à la sécurité, à la faisabilité, à la surveillance ou aux installations techniques (+0.6 mio);
- Frais de déménagement (-0.4 mio) et mandats à des tiers (-0.7 mio) inférieurs aux prévisions;
- Entretien d'équipements de sécurité/protection en augmentation, notamment dans les bâtiments de détention (+0.5 mio);
- Honoraires des régies et prestations de services de la Fondation des parkings (+0.5 mio);
- Charges d'exploitation diverses (+0.6 mio).

Charges de transfert (nat. 36) : +0.2 mio (+0.4%)
- Amortissement des subventions d'investissement octroyées à des tiers supérieur aux prévisions.

B04 Gestion des locaux et logistique

Taxes et redevances (nat. 42) : -0.7 mio (-30.0%)
- Baisse des revenus issus de la refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs en fonction des transferts ou cessions de bâtiments (-0.4 mio);
- Baisse de la refacturation d'énergie thermique à Firmenich suite à son déménagement (-0.2 mio).

Revenus divers (nat. 43) : +0.5 mio (+10.9%)
- Participation du Gesdec à des dépollutions (+0.1 mio);
- Corrections comptables d'exercices antérieurs et reprises de provisions (+0.5 mio);
- Activation des charges de personnel inférieure aux prévisions (-0.1 mio).

Revenus financiers (nat. 44) : -8.4 mios (-27.8%)
- Ecart sur les revenus des loyers en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (-6.1 mios);
- Résiliation de nombreux baux de parking suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique mobilité du Conseil d'Etat (-1.4 mio);
- Baisse des revenus des parkings et des locations de salles en lien avec la pandémie (-1.3 mio);
- Hausse des revenus des loyers des antennes et des emprises sur l'espace public (+0.4 mio).

Revenus de transferts (nat. 46) : -0.1 mio (-0.7%)
- Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération.

B04 Indicateurs 2021

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	99.1	141.9	87.3	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	13.4%	20%	12.1%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	11.5%	10%	10.8%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	92.5%	90%	87.4%	90%	2023

B04 Gestion des locaux et logistique

CONCLUSION

- En tenant compte du crédit supplémentaire et des reports de crédit octroyés par la commission des finances, le dépassement du budget des charges de biens et services est quasi nul (+0.1 %);

- Les revenus sont inférieurs au budget en raison des divers transferts et cessions d'actifs survenus ces dernières années. Cet écart structurel a été corrigé au budget 2022.

B05 Systèmes d'information et numérique
Descriptif du programme

Le programme B05 vise à…

- Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat
- **Fournir les services numériques** à l'intention des **citoye·ne·s** et des **entreprises** (« e-démarches ») ainsi qu'au sein de l'**administration cantonale**
- **Conseiller** et **accompagner** l'administration cantonale dans sa **transformation numérique**
- Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État
- **Organiser l'information** et assurer la **protection des données**

B05 Systèmes d'information et numérique
Périmètre sous gestion et chiffres clés

TRANSITION NUMÉRIQUE
- Plus de 350 projets par an, qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton
- 85 systèmes d'information et de communication
- 1 570 applications
- 71% de satisfaction des services fournis par l'OCSIN
- Labélisation « Numérique Responsable » en cours

CYBERADMINISTRATION
- 438 500 comptes « utilisateurs », dont 312 000 pour l'administration en ligne et 55 000 pour l'école en ligne
- 143 e-démarches
- 76% de satisfaction des e-démarches
- 28% de l'ensemble des prestations de l'administration cantonale disponibles en ligne

SYSTÈMES INFORMATIQUES
- 35 830 ordinateurs, dont 18 708 pour les activités pédagogiques
- 5 048 serveurs informatiques virtuels
- 5 250 bases de données
- 10 000 000 000 000 000 octets de stockage brut

SYSTÈMES DE COMMUNICATION
- 450 km de fibre optique
- 47 254 prises actives
- 4 755 équipements réseau
- 687 sites géographiques interconnectés
- 1 458 antennes Wi-Fi
- 16 100 téléphones
- 2 900 abonnements de téléphonie mobile

DOCUMENTS NUMÉRIQUES
- 289 millions de fichiers stockés dans la gestion électronique des documents
- 28 700 boîtes aux lettres électroniques
- 121 millions de messages électroniques (auxquels s'ajoutent 88 millions de spams)
- 7 millions de courriers remis à la Poste pour distribution, agrégeant 35 millions de pages imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'OCSIN

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION
- 57 393 alertes lancées par les systèmes de sécurité, sur la base de 149 milliards d'événements détectés
- 131 incidents de sécurité, tous traités
- 27 060 nouvelles vulnérabilités identifiées, dont 1 238 présentaient un risque élevé ou critique
- 21 670 virus (ou analogues) éradiqués

B05 Systèmes d'information et numérique
Projets prioritaires en 2021

- Conformément à sa stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale approuvée le 25 mai 2016, le **Conseil d'Etat a adopté en 2018 sa politique numérique** dont l'importance pour notre canton est réaffirmée dans le **Programme de législature 2018-2023**. Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions et depuis juin 2018, une délégation au numérique favorise le pilotage du programme.
- Concrètement, en **2021**, la **mise en œuvre de la politique numérique** s'est traduite par:
  - Des projets orientés "usagers", afin de simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services par le secteur public (conformément à l'objectif n°2 de la politique numérique);
  - Des projets et initiatives qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton;
  - Le développement en continu de la cyberadministration avec la mise en service de 21 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 143, dont l'objectif est de simplifier la vie des citoyens et de faciliter les interactions avec l'administration.

B05 Systèmes d'information et numérique
Projets prioritaires en 2021

- L'année 2021 a également vu le **lancement et la concrétisation de projets d'investissement stratégiques** en matière de systèmes d'information, à l'attention des politiques publiques du canton. Les principaux projets portent sur les domaines de l'action sociale, de la police, de la population et des migrations, de l'administration fiscale.

- L'année 2021 a également été marquée par la continuité de la **crise sanitaire**. Une forte mobilisation a été nécessaire pour soutenir l'Administration et assurer la continuité de ses services numériques, en fournissant et en améliorant les solutions permettant le télétravail à large échelle.

- En 2021, la cyber sécurité est également devenu un enjeu majeur avec l'arrivée du télétravail. Des actions ont été menées pour sensibiliser les collaborateurs de l'administration, et se perfectionner sur la surveillance et le traitement des vulnérabilités.

- Enfin, l'année 2021 est également caractérisée par une démarche numérique responsable en vue de faire labelliser le canton de Genève en 2022 auprès de l'institut du numérique responsable suisse (INR suisse).

B05 Systèmes d'information et numérique

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**200'937'251**	**-2'565'601**	**-1.3%**	**203'502'852**	**198'720'759**
30 Charges de personnel	108'724'282	297'441	0.3%	108'426'841	105'750'599
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	48'557'652	-461'767	-0.9%	49'019'419	46'900'798
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'633'186	-2'406'556	-5.2%	46'039'742	46'058'004
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	22'132	5'282	31.3%	16'850	11'359
REVENUS	**17'167'733**	**1'734'578**	**11.2%**	**15'433'155**	**14'548'368**
42 Taxes et redevances	3'248'287	222'468	7.4%	3'025'819	3'472'636
43 Revenus divers	13'293'022	1'523'256	12.9%	11'769'766	10'312'298
46 Revenus de transferts	626'425	-11'145	-1.7%	637'570	763'434
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-183'769'517**	**4'300'180**	**-2.3%**	**-188'069'697**	**-184'172'392**
Coût d'état-major	*-2'069'055*	*197'875*	*-8.7%*	*-2'266'930*	*-2'089'493*
Coût des prestations de moyens	*-26'309'385*	*2'808'238*	*-9.6%*	*-29'117'623*	*-27'359'293*
Coûts répartis	*212'147'957*	*-7'306'293*	*-3.3%*	*219'454'250*	*213'621'179*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	**-**	***0***	***0***

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***655.55***	***-9.20***	***-1.38%***	***664.75***	***641.65***
ETP fixes	*644.64*	*-17.95*	*-2.71%*	*662.59*	*620.25*
ETP auxiliaires	*9.10*	*7.94*	*684.48%*	*1.16*	*19.60*
ETP agents spécialisés	*1.80*	*0.80*	*80.00%*	*1.00*	*1.80*

B05 Systèmes d'information et numérique

Charges de personnel (nat. 30) : +0.3 mio (+0.3%)

- Ressources supplémentaires de 1.7 ETP émargeant de la DOSI du DEE.

Charges de biens et services (nat. 31) : -0.5 mio (-0.9%)

- Directement ou indirectement liée à la COVID-19 ,augmentation des coûts de location de personnel, de mandats, de support réseau et de licences en lien avec les accès à distance VDI ainsi que des frais d'utilisation de système vidéo et de serveurs dans le cadre du télétravail (+1.7 mio);
- Décalage d'achats de licences et de divers mandats ainsi que des baisses de tarifs de certains fournisseurs (-2.2 mios);

Taxes et redevances (nat. 42) : +0.2 mio (+7.4%)

- Prestations effectuées pour des tiers (HUG, SIACG, Ville de Genève, Fedpol) sous-évaluées au budget (+0.3 mio);
- Part "employeur" des indemnités de personnel inférieures aux prévisions (-0.1 mio).

Revenus divers (nat. 43) : +1.5 mio (+12.9%)

- Dissolution d'une provision liée à un litige avec un fournisseur sur l'utilisation de licences (+1.9 mio);
- Activation des charges de personnel de l'OCSIN inférieure au budget (dépend de l'avancement des projets d'investissement) (-0.4 mio).

B05 Systèmes d'information et numérique

Objectifs et indicateurs pour 2021 (*corrections apportées au rapport sur les comptes 2021)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	341'000	290'000	270'000	365'000	2024
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%) (1)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2024
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	64%	55%	55%	72%	2024
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	71%	>/=70%	71%	70%	2024
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs) (2)	Efficacité	443 *	492 *	516 *	500 *	2024

(1) Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans et la prochaine a lieu en 2022.
(2) Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique).

Investissements 2021

Politique publique B

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% crédit	Variation C-B 2021
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
5 Dépenses d'investissement	**786'912'774**	250'747'040	70'092'135	**56'455'192**	7%	-13'636'943
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'463'852	2'000'000	**1'841'695**	10%	-158'305
Investissements Nets	**768'912'774**	246'283'188	68'092'135	**54'613'497**	7%	-13'478'638
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**355'180'000**	45'401'849	20'050'000	**9'474'029**	3%	-10'575'971
6 Recettes d'investissement	**18'000'000**	4'244'720	2'000'000	**1'190'918**	7%	-809'082
Investissements Nets	**337'180'000**	41'157'129	18'050'000	**8'283'111**	2%	-9'766'889
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	**431'732'774**	205'345'191	50'042'135	**46'981'163**	11%	-3'060'972
6 Recettes d'investissement		219'132				
Investissements Nets	**431'732'774**	205'126'059	50'042'135	**46'981'163**	11%	-3'060'972

Politique publique B

Principaux investissements réalisés et en cours en 2021

a) Bâtiments et constructions

Crédit d'ouvrage
Des études et réalisations ont été menées sur 58 projets dans le cadre de la loi de mise en conformité des embrasures (L12552).

Crédit de renouvellement
Les rénovations de l'Hôtel de Ville 2 (salle Mozart et café Papon) et de l'Hôtel des finances (toiture, rez-de-chaussée et sûreté du site) ont été réalisées. On relève aussi la transformation des locaux pour le relogement du service des paies à la rue des Bains, l'assainissement de la ventilation/climatisation aux Gazomètres ou la sécurisation du parking David-Dufour.

Efficience énergétique
Divers travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés touchant essentiellement les circuits de ventilation (modernisation des équipements et mise ne place de variateurs) et la production-distribution de chaleur (sondes climatiques, vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique). On peut citer par exemple les bâtiments ECG Henry Dunant, UNI Mail, site de Lullier et collège Voltaire.

Politique publique B

Principaux investissements réalisés et en cours en 2021

b) Système d'information et de communication

Outre le lancement d'une importante migration de la Comptabilité financière intégrée (CFI), les dépenses pour l'année 2021 ont été dévolues à une lutte intense contre l'obsolescence technologique et fonctionnelle des outils numériques.

La crise sanitaire a continué à susciter une attention particulière dans la fourniture des moyens permettant le télétravail.

Source: Rapport sur les comptes 2021, tome 3, page 25

Politique publique B

Dépenses d'investissement totales 2021 : 56,5 millions

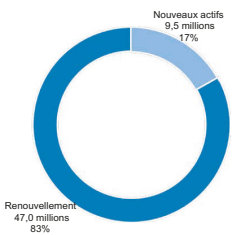

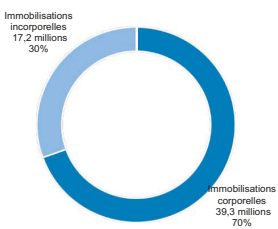

Toutes politiques publiques confondue, les dépenses d'investissements nets de l'OCBA et de l'OCSIN s'élèvent à 229,7 millions

Investissements du périmètre OCBA toutes politiques publiques confondues– 161 millions nets

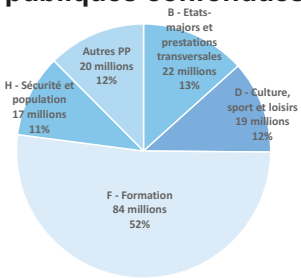

10 projets concentrent 83% des invest. nets 2021 hors crédit de renouvellement

en millions CHF

Projet	Invest. nets 2021
Nouvelle Comédie - subvention	11
Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses	8
Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	7
CMU - 5ème et 6ème étapes	7
Rénovation d'Uni Bastions	5
Reconstruction du théâtre de Carouge - subvention	5
Collège Rousseau - rénovation et surélévation	4
Acquisitions de terrains et bâtiments	4
Ancienne Ecole de médecine - rénovation et agrandissement	3
Ecole ES II à Meyrin - étude (Ecole Noëlla Rouget)	3

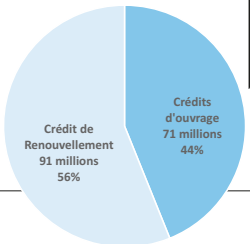

Investissement du domaine des bâtiments

N° Loi	Libellé	Politique publique	Dépenses 2021	Recettes 2021	Invest. nets 2021
12640	Crédit de renouvellement 2020-2024	Multi	91.1	0.6	90.6
	Total crédits de renouvellement		***91.1***	***0.6***	***90.6***
11584	Nouvelle Comédie - subvention	D	11.3		11.3
12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses - construction et équipements	H	8.3		8.3
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A	7.5		7.5
9995/10822	CMU - 5ème et 6ème étapes	F	6.7		6.7
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	6.0	0.9	5.1
12041	Reconstruction du théâtre de Carouge - subvention	D	5.0		5.0
12743	Collège Rousseau - rénovation et surélévation	F	4.4		4.4
10775	Acquisitions de terrains et bâtiments	B	4.0		4.0
10875	Ancienne Ecole de médecine - rénovation et agrandissement	F	3.4		3.4
12184	Ecole ES II à Meyrin - étude (Ecole Noëlla Rouget)	F	3.4		3.4
11975	Efficience énergétique	B	3.4	1.2	2.3
12552	Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat - partie 1	B	2.0		2.0
10673	Relogement des forains et gens du voyage	G	1.5		1.5
12724	HUG - Subvention rénovation et agrandissement des blocs opératoires - phase 2	K	1.3		1.3
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	A	8.6	7.3	1.3
12370	HUG - Rénovation des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx - étude	K	0.9		0.9
12538	Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - études	F	0.8		0.8
11944	Reconstruction du CO Renard - étude	F	0.6		0.6
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H	0.5		0.5
12078	Construction de la Haute école de santé - étude	F	0.2		0.2
11264	Ecole de commerce de Frontenex	F	0.2		0.2
11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	H	0.2		0.2
11942	Bâtiment PI, SARA 50, CCPD - étude	H	0.2		0.2
12042	Rénovation et surélévation du collège Rousseau - étude	F	0.1		0.1
11973	Rénovation du CO Budé	F	0.1		0.1
	Divers projets en cours de finalisation	Multi	0.2	0.5	-0.3
	Total crédits d'ouvrage		***80.7***	***9.8***	***70.9***
	Total investissements bâtiments		***171.8***	***10.4***	***161.4***

Investissements du périmètre OCSIN toutes politiques publiques confondues– 53 millions nets

Projet	Libellé	Politique Publique	Crédit voté/prévu	Cumul au 31.12.2020	B 2021	C 2021
DI / Office cantonal des système d'information et du numérique - CREDIT D'OUVRAGE						
10484	Réalisation du système d'information du commerce	L - Economie et emploi	2'658'200	1'481'794	600'000	168'128
10516	Construction et équipement d'un bâtiment pour la Haute école de gestion et d'un parking sur site d	F - Formation	335'513	406'652		
11140	Vidéoprotection	H - Sécurité et population	1'801'409	1'807'580		33'805
11264	Ecole de commerce de Frontenex	F - Formation	315'684	274'184		
11272	Brenaz +100 (extension de 100 places)	H - Sécurité et population	302'380	230'696		
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A - Autorités et gouvernance	67'000			16'565
11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	H - Sécurité et population	148'000	125'559		
11702	Système d'information du service des contraventions	H - Sécurité et population	1'200'000	1'109'444	100'000	58'200
11788	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H - Sécurité et population	1'200'000	955'358	100'000	9'597
11792	Evolution du SI fiscal 2016-2019	I - Impôts et finances	11'520'000	11'523'239		
11865	Equipement de l'école de commerce de Frontenex	F - Formation	1'314'000	897'406		
11866	SIRH - refonte technique	B - Etats-majors et prestations transversales	4'180'000	4'295'544		8'266
11868	Aménagements routiers et centrale régionale de trafic (PARR)	M - Mobilité		840		106'898
11945	Optimisation des prestations de l'OCPM	H - Sécurité et population	2'330'000	1'944'186		256'698
11946	Gestion des hospitalisations hors canton (GEHHC)	K - Santé	578'000	234'213		185'170
11973	Rénovation du CO Budé	F - Formation	107'000	103'110		
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	F - Formation	9'559'000	1'018'612	5'600'000	
12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses - construction et équipements	H - Sécurité et population	82'815	81'460		2'835
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H - Sécurité et population	183'849	185'916		
12145	Refonte du SIC des autorisations de construire	G - Aménagement et logement	7'780'000	3'751'269	2'200'000	2'264'291
12147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la	H - Sécurité et population	4'160'000	1'941'116	500'000	998'436
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F - Formation	64'800			
12240	Modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale	H - Sécurité et population	1'306'055	591'945		235'920
12371	Refonte du SI OCEN	E - Environnement et énergie	3'107'000	2'077'640	854'770	566'015
12386	SIC Social 2019-2023	C - Cohésion sociale	10'025'000	3'504'373	2'000'000	2'088'027
12412	AFC - Référentiel de valeurs immobilières	I - Impôts et finances	1'725'000	714'973	725'000	572'192
12543	AIGLE - Refonte du système d'information	A - Autorités et gouvernance	6'335'000		1'900'000	377'259
12623	AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024	I - Impôts et finances	11'800'000	1'856'165	2'600'000	2'754'174
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	A - Autorités et gouvernance	230'000			
12633	Centre cantonal de biométrie	H - Sécurité et population	1'372'414	97'411	500'000	317'616
12741	Futur CO sis à Balexert	F - Formation	1'089'000			
12743	Collège Rousseau (rénovation) - Construction et équipements	F - Formation	725'000			
12946	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS)	I - Impôts et finances	5'100'000		1'000'000	128'281
13004	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	K - Santé	7'343'000		1'800'000	
1921001	Evolution de la plateforme de cyberadministration 2022-2026	B - Etats-majors et prestations transversales	6'000'000		1'200'000	
1921012	Extension Lullier HEPIA et CFPne - Etude, construction et équipements	F - Formation	400'000		200'000	
1921013	Haute école de la santé - Construction et équipements	F - Formation	189'000			
1921019	Réalisation du système d'information et de communication du territoire et des bâtiments	G - Aménagement et logement	7'000'000		500'000	
		Total crédit d'ouvrage	**114'034'119**	**41'110'685**	**22'379'770**	**11'148'373**

Investissements du périmètre OCSIN toutes politiques publiques confondues– 53 millions nets

Projet	Libellé	Politique Publique	Crédit voté/prévu	Cumul au 31.12.2020	B 2021	C 2021
DI / Office cantonal des système d'information et du numérique - CREDIT DE RENOUVELLEMENT						
Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI			**154'550'000**	**153'909'142**		
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	A - Autorités et gouvernance	10'120'000	989'126	1'940'000	1'641'356
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	B - Etats-majors et prestations transversales	177'340'000	33'668'861	38'200'000	33'335'071
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	C - Cohésion sociale	3'550'000		780'000	68'005
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	D - Culture, sport et loisirs	500'000	19'850	100'000	107'591
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	E - Environnement et énergie	1'780'000	313'123	300'000	226'762
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F - Formation	11'150'000	931'425	2'300'000	1'775'416
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	G - Aménagement et logement	4'710'000	659'809	930'000	894'471
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	H - Sécurité et population	6'140'000	1'617'284	1'210'000	1'956'727
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	I - Impôts et finances		610'323	843'795	595'456
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	K - Santé	1'710'000	65'789	360'000	630'820
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	L - Economie et emploi	9'280'000	82'926	1'046'205	679'838
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	M - Mobilité	3'720'000	538'383	750'000	607'543
Total 2012459			**230'000'000**	**39'496'699**	**48'760'000**	**42'519'056**
		Total crédit de renouvellement	**384'550'000**	**193'405'841**	**48'760'000**	**42'519'056**
DI / Office cantonal des système d'information et du numérique - TOTAL			**498'584'119**	**234'516'526**	**71'139'770**	**53'667'429**

Source: Rapport sur les comptes 2021, tome 3, pages 255-260

ANNEXE 4

De : "Arnold Cyril (DI)" <cyril.arnold@etat.ge.ch>
Objet : **TR: Comptes 2021: documents pour l'audition en sous-commission de la politique publique B Etats majors et prestations transversales**
Date : 17 mai 2022 11:50:18 HAEC
À : "Alder Murat Julian (GC)" <murat-julian.alder@gc.ge.ch>, "Calame Boris (GC)" <Boris.Calame@gc.ge.ch>
Cc : Secrétariat (DI) <secretariatdi@etat.ge.ch>, "Matthey Philippe (DI)" <philippe.matthey@etat.ge.ch>, "Schrenzel Guy (DI)" <Guy.Schrenzel@etat.ge.ch>, "Gueorguiev Carole (DI)" <carole.gueorguiev@etat.ge.ch>, "Favre Eric (DI)" <eric.favre@etat.ge.ch>, "Jandeau Serge (DI)" <serge.jandeau@etat.ge.ch>, Audria Raphaël (SEC-GC) <raphael.audria@etat.ge.ch>
▸ 2 pièces jointes, 1.3 Mo

Messieurs les députés,

En complément à mon courriel d'hier, la pratique administrative en matière de détermination des rentes de droit de superficie (DDP) prévoit les modalités de calcul suivantes, validées par le Conseil d'Etat:

a) En zone de développement sur fond villa et en zone ordinaire pour les logements soumis à la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL, rsg I 4.05) ou à la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP, rsg I 4.06), la valeur des surfaces brutes de plancher est valorisée à 688 francs par m2 pour tenir compte de l'évolution du marché;
b) En zone ordinaire pour les logements non soumis à la LGL ou à la LUP, ainsi que pour les surfaces administratives et commerciales et pour les terrains industriels, la rente est fixée en fonction des prix du marché;
c) En zone de développement sur fond agricole ou industriel, la valeur des surfaces brutes de plancher tient compte de la pratique administrative de l'office du logement fixant les prix admis dans les plans financiers (PA SI 00.1.05) et des pratiques administratives de la FTI en zone de développement industriel et artisanal (ZDIA);
d) Les rentes de superficie sont indexées dès la 1ère année, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC);
e) Le taux de rendement du droit de superficie est fixé à:
    a. 4% pour les logements d'utilité publique et pour les logements subventionnés
    b. 5% pour les activités d'intérêt public et pour les surfaces en zones de développement sur fond agricole ou industriel
    c. 6% pour les autres logements et activités (industrielles et artisanales)
f) Le taux de rendement est abaissé de 0.5 point de pourcent, soit à 3.5%, pour les logements d'utilité publique dont les niveaux de loyers sont ceux des habitations bon marché (HBM);
g) Les rentes ainsi fixées peuvent, le cas échéant, être pondérées en fonction de la zone d'affectation et de l'indice d'utilisation du sol attribué à la parcelle concédée. Elle peuvent en outre tenir compte des qualités du terrain (pollution, parcelle grevée de droits réels), de la valeur comptable ou de l'équilibre des plans financiers.

Pour davantage de détail, il faudrait s'adresser à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), au DT, qui est en charge de l'établissement des DDP.

Enfin, concernant les antennes installées sur les bâtiments de l'Etat, il en existe aujourd'hui 42 qui font l'objet de contrats de location pour un montant total de 0.6 million/an environ. Deux demandes d'installation de nouvelles antennes 5G et trois demandes d'adaptation d'antennes existantes en 5G sont en attente de validation.

Meilleurs messages

Cyril Arnold

Comptes 2021
Rapport sur la politique publique C
DCS/Cohésion sociale

Séance du vendredi 29 avril 2022

Membres	**Groupe**	**Fonction**
BLONDIN Jacques	PDC	Rapporteur-e
BURGERMEISTER Jean	EAG	
Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
APOTHELOZ Thierry	DCS	Conseiller d'Etat
MICHELET Florence	DCS	Economiste
BRUNAZZI Marc	DCS	Directeur services supports
HISLAIRE Christine	DCS	Secrétaire générale
Procès-verbaliste		Micaela Cruz / Léa Boisadam

Introduction

M. APOTHELOZ rappelle les grandes incertitudes qui existaient quant à l'impact de la crise du Covid sur les lignes budgétaires consacrées à la population en 2021. Plusieurs phénomènes exogènes ont contribué à **une amélioration des résultats de l'ordre de 78.9 millions de francs :**

- **La prolongation des aides RHT/APG de la Confédération**, qui a permis d'éviter à des personnes de recourir à certaines aides. S'il y a eu une augmentation des dossiers à l'Hospice général, l'Etat a très largement anticipé la situation et un crédit supplémentaire a été déposé en juin 2021. Celui-ci était cependant surestimé par rapport aux besoins, et n'a pas été entièrement consommé.
- **Les EPH n'ont pas développé l'ensemble des places prévues**. De plus, le nombre de résidents en EMS est largement moindre qu'escompté en raison de décès et du choix de nombreuses personnes qui ont préféré rester le plus longtemps possible chez elles. À cela, s'ajoute le rapport des prestations complémentaires. En effet, les dépenses à domicile se montent à F 17 000.- sur un an contre F 54 000.- en EMS sur un an.
- **14 millions de francs de non-dépensés sur la ligne du SBPE**, car le dispositif a été peu utilisé.
- **Les prestations complémentaires familiales n'ont pas été pleinement utilisées** en raison de l'augmentation des subsides d'assurance-maladie et de la mise en œuvre du salaire minimum à F 23.-. Dès lors, les petits revenus qui bénéficiaient au préalable des PC ont augmenté et sortent donc de ce mécanisme.

Loi 12445 – Reconversion professionnelle

Un député demande davantage de précisions au sujet de la loi 12445 qui vise à mieux soutenir les personnes en reconversion professionnelle, il constate que le mécanisme a peu été utilisé.

M. APOTHELOZ considère que dans la situation actuelle, la question de la reconversion professionnelle est essentielle et le recours à cette prestation semble augmenter en ce début d'année. Un budget a été établi depuis le vote de la loi. Les gens prennent de plus en plus conscience de cet intérêt, notamment depuis la crise Covid. Cependant, la communication de cette prestation est encore très modeste. M. APOTHELOZ propose de venir présenter en commission un bilan de l'activité depuis 1,5 an sur le sujet. Il ajoute que l'avant PL sur l'aide sociale et la précarité dispose du souci d'accompagner les reconversions professionnelles. Cette nouveauté légale sera présentée au Grand Conseil.

Hospice général

M. BRUNAZZI met en avant que la progression entre 2020 et 2021 de l'aide sociale est de 5 %. Bien qu'elle soit inférieure au budget, il y a dans les comptes une augmentation de 17 millions de francs qui est supérieure à celle de 2019 et 2020 qui était de 16,5 millions de francs. La progression est constante. En réponse à un député, M. APOTHELOZ explique que les projections sont restées conformes à ce qui avait été escompté en début de crise, une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est encore attendue ces prochaines années

M. APOTHELOZ annonce que le nombre d'indépendants pris en charge par l'Hospice Général est passé d'une trentaine de cas avant la crise à 270 indépendants aidés par l'Hospice Général. Le nombre de cas est en diminution sans toutefois revenir au niveau connu avant la crise.

EPI

M. APOTHELOZ explique que le département a commencé à travailler sur la question des 18 postes supplémentaires pour les EPI, afin de combler les besoins. Un pool de remplacement fixe, avec un « statut EPI », a été mis en place pour garantir de la stabilité. Il rappelle qu'il présente depuis trois ans, au budget et aux comptes, le plan d'action mené avec les EPI. La motion a servi à démontrer aux députés que le plan d'action était mené et respecté bien qu'une partie reste à mettre en œuvre pour 2023. Concernant le foyer de la Combe, il rappelle que le but n'est pas seulement une rénovation, mais une démolition et une reconstruction. L'Etat a approché Pro Natura qui comprend la cause, met qui s'oppose par principe à un déclassement de zone agricole. Certains regrettaient qu'il y ait du retard. Or, il n'y a pas de retard lorsqu'il s'agit d'un État de droit. Le processus aurait pu être plus rapide si les associations ne s'étaient pas manifestées, car l'État avait obtenu un accord de la commune. Il reviendra également au Grand Conseil de faire en sorte que le déclassement soit rapide. À noter que le PL sur le financement se trouve déjà en commission.

Investissements

M. APOTHELOZ explique que les retards constatés s'expliquent par des absences maladie, notamment à cause du COvid, des salariés qui doivent mettre en œuvre les PL. De surcroît, les entreprises doivent parfois attendre des mois pour avoir des matériaux. M. BRUNAZZI précise que la dernière tranche de la Comédie a été payée en 2021. De manière générale, il y a trois catégories d'investissements. Tout d'abord, il y a des investissements pour le développement des systèmes d'information qui permettent d'améliorer la qualité de la prestation et mettre fin à l'obsolescence des outils existants. La commission Contrôle de gestion a permis d'effectuer une avancée d'un an sur le PL TAMI sur la réforme du système d'information du SPAd. Un PL est en cours afin d'effacer le maximum de points d'obsolescence dans les systèmes d'information de l'action sociale. Par ailleurs, un projet de réforme complète du système d'information au BIE est planifié en 2024. La seconde catégorie d'investissements concerne des investissements

informatiques pour les tiers, typiquement l'Hospice général, tant pour la construction que les systèmes d'information. Le Conseil d'État sera saisi d'un nouveau PL pour le système d'information de l'Hospice général afin de lui permettre de réaliser des économies d'échelle et de se concentrer sur sa mission principale qui est l'aide à la personne. Par ailleurs, l'État supporte des crédits d'ouvrage comme celui de la Combe où le PL est supporté pour 35 millions de francs par l'Office cantonal des bâtiments.

Assurance-maladie

Le nombre d'actes de défauts de biens pour des créances impayées des primes d'assurance a diminué en raison de la hausse des subsides. De plus, M. APOTHELOZ signale que la Loi fédérale sur l'assurance-maladie a récemment changé sur trois aspects. Tout d'abord, et sur demande du Canton de Genève, un mineur devenu majeur n'héritera plus des dettes de ses parents sur la question de l'assurance-maladie. Un autre élément qui a évolué est le rachat des ADB. Actuellement, le Canton rachète 85 % des ADB des assureurs maladie sans qu'il n'en soit propriétaire. Les assurances n'avaient donc aucun intérêt à poursuivre l'action dont le bénéfice se répartissait entre 50 % pour elles et 50 % au Canton. La loi prévoit désormais la possibilité pour le Canton de racheter à 90 % ce qui sera plus important en termes de gestion des ADB pour l'assurance-maladie. Dans le système à 85 %, le Canton paie 85 % de l'ADB à l'assureur qui reste propriétaire. Avec le nouveau système à 90 %, le Canton paie à l'assureur 90 % et en devient propriétaire. Le troisième changement est relatif à l'aspect transitoire entre la loi et la mise en œuvre de la loi. Une possibilité permet au Canton de supporter 88 % des ADB afin de récupérer plus rapidement les ADB, car le changement entre en vigueur en 2024. M. APOTHELOZ proposera cette solution au Conseil d'État sur le principe.

POLITIQUE PUBLIQUE D : Culture, sports et loisirs
COMPTES 2021

Rapport de la sous-commission après l'audition du 25 avril 2022

Rapporteurs : M. François BAERTSCHI François, M. Eric LEYVRAZ

Assistent pour le Département des finances :
M. Thierry APOTHÉLOZ, Conseiller d'Etat
M. Marc BRUNAZZI, Directeur des services supports
M. Roger BINDERS, Chef du service financier
Mme Christine HISLAIRE, Secrétaire générale
Mme Marie-Anne FALCIOLA, Cheffe du service finances et logistique

Procès-verbaliste : Mme Mathilde PARISI

Le Covid a laissé des traces, même en matière de culture et de sports. Ainsi, la politique publique D s'est principalement concentrée sur la gestion des mesures Covid destinées à la culture, avec des écarts importants dans les comptes 2021 dus à ce phénomène.

Cela apparaît très clairement au niveau des écarts de charges budget 2021/comptes 2021 : +41,5% pour la politique D01 (culture) et -5,3% pour la politique D02 (sport et loisirs).

Pour être exhaustif en matière de financement public cantonal pour la culture et le sport, il convient d'ajouter également les apports de la Loterie romande qui viennent compléter les comptes de la politique D, mais ne figurent pas expressément dans les comptes cantonaux.

Il faut également avoir à l'esprit que si le canton a été mis directement à contribution en matière culturelle, la Confédération a décidé pour les aides Covid consacrées au sport de ne pas travailler avec les cantons, mais avec les fédérations nationales. Cette décision a provoqué des difficultés pour les clubs qui sont majoritairement aidés par les communes et les petites entreprises. Ces dernières devant également affronter des difficultés dues au Covid, il a été décidé par le fonds cantonal d'aide au sport, le Canton et la Ville de Genève de soutenir les clubs. M. APOTHELOZ constate que les aides fédérales vont principalement au foot et au hockey ainsi qu'un peu au basket. Pour les autres sports, c'est un peu compliqué.

Comme événements marquants de l'année 2021, on remarquera entre autres le développement bienvenu de la Maison Rousseau, le prix Töpffer de la Bande Dessinée, le projet culturel dit « Porteus » ainsi que le crédit d'étude voté pour la future patinoire. La subvention à Genève-Plage a déjà fait l'objet d'un traitement spécifique par la Commission des finances.

Commission des finances

Comptes 2021

Rapport sur la politique publique E, Environnement et Energie.

Département responsable : DT

Mardi 10 mai 2022, 14 rue de l'Hôtel-de-Ville, 14 h.

Commissaires : M. Bürgermeister.

M. Leyvraz, rapporteur.

Sont présents, du DT :

Hodgers	**Conseiller d'Etat**
Dekoninck	**Directeur financier**
Goumaz	**Secrétaire général**
Hemmeler Maïga	**Directrice générale de l'OCAN**
Petitjean	**Directeur de l'OCEN**

Cette politique publique E représente une charge de 96 millions de francs, ce qui est modeste face aux dépenses de l'Etat de plus de 10 milliards, mais elle a une grande importance puisqu'elle touche de près la vie des citoyens.

L'année 2021 a été fortement impactée par la Covid, et les différences entre le budget 2021 et les comptes sont pour la plupart dues à cette pandémie.

E01, protection de l'environnement.

On constate une dépense supérieure au budget de +684'000 francs. Il y a moins de revenus pour les gravières (nature 42) et des dépenses supplémentaires pour la provision des sites contaminés (nature 31)

compensées en partie par un remboursement plus élevé de la Confédération (nature 46).

ETP fixes en légère baisse.

E02, énergie.

Les charges de personnel sont stables et celles des biens et services en baisse de -287'000 francs suite au retard de certains mandats liés à la Covid (nature 31). Les subventions à redistribuer de la Confédération ont été plus faibles que prévues (-3,9 millions). La différence finale entre budget et comptes de +810'000 francs provient d'une augmentation des prestations de moyens.

ETP en légère baisse.

E03, gestion des eaux.

En nature 36, la baisse des charges de transfert de - 650'000 francs est de nouveau une conséquence de la Covid qui a repoussé des subventions concernant des travaux du contrat « rivières ». Les taxes et les redevances ont rapporté moins (-789'000 francs, nature 42) et les revenus de transfert sont inférieurs (-725'000 francs, nature 46) principalement à cause de la diminution des subventions fédérales. Cela explique la différence du coût complet de E03.

ETP en légère baisse.

E04, agriculture et nature.

La différence entre le budget et les comptes 2021 s'explique aisément (+3'752'000 francs).

Des travaux d'entretien des zones humides n'ont pas été réalisés suite aux mauvaises conditions climatiques du printemps et début d'été 2021, différence totale en nature 31 de -426'000 francs.

En nature 36, les aides à la viticulture (bons du terroir) et aux producteurs locaux justifient l'écart des charges par rapport au budget (+2'160'000 francs).

Rappelons le vote de la Cofin du 12 mai 2021 pour un crédit supplémentaire de 3'700'000 francs.

L'écart sur les amortissements (nature 33, + 368'000 francs) provient de dates de mises en service différentes pour des crédits de renouvellement.

Les taxes et redevances qui proviennent de plus-value foncière sont dépendantes de déclassement de terrains agricoles et sont difficiles à estimer, d'où cet écart de -1'640'000 francs (nature 42).

ETP en légère baisse.

Nous remercions le département pour son accueil et ses réponses à nos questions, même si parfois il fallait renouer avec certains lointains objets japonais...

Séance levée à 14h48.

Commission des Finances

Comptes 2021
Rapport sur la politique publique F

Département de l'Instruction Publique
Jeudi 28 avril 2022

Présents : M. Boris CALAME
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

Assistent : M^me^ Anne EMERY-TORRACINTA, Conseillère d'Etat
M. Laurent BARBARESCO, directeur financier
M. Samy JOST, directeur du Service des Subventions
M. Christian HABERLER, directeur du Service Comptabilité et Finances
M. Thomas HUMBERT, directeur du Service du Budget et du Contrôle Financier

Procès-verbaliste : M^me^ Alexia ORMEN

Introduction

M^me^ EMERY-TORRACINTA présente brièvement quelques chiffres, en se concentrant sur l'écart par rapport au budget. Au niveau de la formation, le montant des charges s'élève à 2 211 M avec un petit supplément de 14,5 M. Un certain nombre de crédits supplémentaires ont été autorisés en Commission des finances pour un montant total de 19,6 M. Les crédits supplémentaires vont ainsi au-delà de ce qui a été véritablement nécessaire. Ce différentiel entre les 14,5 M et les 19,6 M est par rapport à l'entièreté du département, mais en se concentrant sur la politique publique F (« Formation »), les crédits supplémentaires représentent un montant total de 18,5 M.

Explication des principaux écarts

Premièrement, un écart de 8,8 M sur des charges de personnel, notamment en raison de l'augmentation importante du recours à du personnel remplaçant en lien avec la crise sanitaire. Le taux d'absence à l'Etat, de manière générale, a augmenté.

Ensuite, 3,9 M ont été investis pour les maîtres d'éducation physique, choix qui n'était ni celui du département, ni celui du Conseil d'Etat. Les maîtres d'éducation physique revendiquaient depuis de nombreuses années des places salariales à l'Etat plus élevées, gain de cause obtenue, mais ils ont fait recours auprès de la Chambre administrative estimant que ce n'était pas suffisant. Ils ont obtenu une nouvelle fois gain de cause.

Pour les remplacements, il manquait 1,9 M. S'y ajoute les besoins pour l'enseignement spécialisé ainsi que la ré-internalisation du Foyer de Mancy, impliquant des coûts supplémentaires de 1,8 M.

Des autres éléments importants à noter dans le différentiel sont les charges de transfert, il manque 6 M sur la ligne des frais de placement éducatif. Toujours concernant les charges de transferts, Mme EMERY-TORRACINTA mentionne des mesures acceptées par le parlement en lien avec la crise sanitaire et le soutien à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Une autre demande du parlement, le crédit supplémentaire ayant été de la compétence du Conseil d'Etat, concernent les repas à 5 francs à l'Université, coûts qu'ils n'avaient pas anticipés.

Il y a eu moins de sorties scolaires donc des dépenses en moins. Par contre, il y a des frais supplémentaires dans d'autres domaines, comme les frais de transport dans l'enseignement spécialisé. En cas d'augmentation conséquente des besoins dans l'enseignement spécialisé, des coûts supplémentaires sont prévus, mais qu'ils ont été pris avec un report de crédit.

En conclusion, le département est en dépassement par rapport au budget, mais des crédits supplémentaires ont été accordés par la Commission des finances en raison de coûts qui sont essentiellement conjoncturels et qui ne pouvaient pas être anticipés.

F01 – Enseignement obligatoire et enseignement

Concernant l'engagement de remplaçants supplémentaires durant la période COVID, Mme EMERY-TORRACINTA rappelle que l'avantage au moment de fermer les écoles, c'est qu'ils n'ont pas eu besoin d'engager de remplaçants. Le problème est surtout lié au statut des enseignantes enceintes, considérées comme vulnérables par la Confédération, ne pouvant donc plus enseigner. Plus le nombre d'élèves augmente, plus ils ont une ligne de remplacement qui augmente. Les limites de cette ligne ont été atteintes et le dépassement sur les auxiliaires est plus important que ce qui était demandé en Commission des finances, coûts qui ont pu être absorbés. Pour les deux premiers mois de 2022, ils ont eu des chiffres assez similaires à ceux de 2021, en raison du fort taux de contamination au COVID-19, ce qui représente environ 2 M par mois sur 10 mois scolaires.

Mme EMERY-TORRACINTA rappelle également que certains collaborateurs sont atteints par le COVID long. Elle précise que c'est partout le cas à l'Etat. De manière plus générale, les enseignants indiquent que les deux ans de COVID-19, en plus de la situation actuelle en Ukraine, les ont mis sous pression et qu'ils sont fatigués. Elle espère que ces facteurs ne vont pas se prolonger.

Un commissaire a une question concernant le « taux d'absence », tableau répertorié dans l'annexe 3 à la page 29 du dossier. Il observe d'importantes variations et demande, dans le cadre de la « Direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse » qui indique un taux d'absence de 8,8%, s'il ne s'agit pas d'enseignement. Il estime que ces chiffres n'indiquent pas grand-chose, car, dans une petite structure, s'il y a des absents cela augmente de manière conséquente le taux d'absence. Il suggère de pouvoir expliciter ces chiffres. Il constate également un taux d'absence de 5,6% pour l'enseignement obligatoire.

Mme EMERY-TORRACINTA précise qu'à l'annexe 2 de la page 28, sous la section « Direction générale et directions de support », les chiffres indiquent 85 personnes, tandis que l'enseignement obligatoire dénombre 5 036 personnes et le secondaire II 3 125 personnes. L'OMP (Office médico-pédagogique) dénombre 1139, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse 558 personnes et l'OFPC (Office d'orientation, formation professionnelle et continue) 210 personnes.

Un commissaire rappelle que Mme EMERY-TORRACINTA a parlé d'un fort taux d'absence au sein du corps enseignant. Il trouve un peu réducteur de parler de maladie ou d'accident. Mme EMERY-TORRACINTA précise que les congés maternité ne sont pas compris dans les chiffres.

Mme EMERY-TORRACINTA profite d'attirer l'attention des commissaires sur l'annexe 2 sur la première ligne qui indique le « Secrétariat général et les directions de support » (regroupant RH, finances, affaires juridiques, etc.). Elle invite à regarder à la fois le nombre de personnes par rapport à la grandeur du département et le pourcentage. Elle fait l'observation que ce qui est imaginé concernant les DIP avec un nombre extrêmement élevé de collaborateurs ne correspond pas à la réalité. Cela représente 0.8% des effectifs et, même en comparant au DSPS qui est à 1,6%, donc moitié moins. Elle précise que c'est important, lorsqu'ils sont face à ces chiffres, de constater qu'ils sont peu à la tête de ce département pour gérer une très grande entité. Elle fait également le constat global relativement à l'histoire du métier de l'enseignement, qu'il y a beaucoup moins d'absents que dans d'autres corps de métier de l'Etat, pour plusieurs raisons. Les enseignants ont un certain nombre de congés perlés sur l'année scolaire. Ils préfèrent également venir enseigner plutôt que de se faire remplacer. Au DIP, le secteur qui compte le plus d'absents est l'enseignement spécialisé, notamment en raison de la difficulté de la prise en charge et de l'encadrement de ces jeunes.

Un commissaire indique, selon le document, qu'il y a une augmentation de 5% de personnes souffrant de certains troubles, et ce depuis cinq ans environ.

Mme EMERY-TORRACINTA rappelle les chiffres : depuis la création de l'OMP, en 2010, jusqu'à 2020, ils constatent une augmentation de 15% d'élèves dans l'enseignement spécialisé et 10% dans le régulier. À partir des chiffres de 2021, ils prévoient, jusqu'à 2025, une hausse de 5% dans le régulier et de plus de 20% dans l'enseignement spécialisé. Elle ajoute les jeunes qui cumulent plusieurs gros troubles de comportement, souvent accentués par une déficience intellectuelle.

Un commissaire se demande, sur cette situation qu'il estime alarmante, ce qu'ils font de faux. Il s'interroge sur les raisons d'ordre épidémiologique ou encore sociétal. Il demande quelle est la tendance et si on connait les raisons qui augmentent les troubles.

Un autre commissaire va dans le prolongement et se demande si les mêmes troubles existaient avant, mais qu'ils étaient moins détectés. Il n'y aurait donc pas une explosion sociétale des causes liées à ces troubles. Il souhaiterait également faire une distinction entre les cas lourds avec les moyens à mettre pour les aider et les cas où les enfants témoignant d'un petit problème ou d'une petite difficulté qui sont envoyés directement chez le psychologue à l'OMP. Il trouve nécessaire de mettre des moyens pour des cas lourds, mais si l'augmentation des effectifs et des besoins sont liés à des cas légers, cela lui pose un problème. Il demande si une analyse ou une distinction sont faites à ce sujet. Il se demande, dans certains cas, si les moyens mis en place (par exemple les rendez-vous chez un psychologue pour une difficulté à écrire) sont toujours justifiés et n'auraient pas pu servir pour combler d'autres besoins.

Mme EMERY-TORRACINTA pense qu'il y a plusieurs facteurs et qu'ils ont partiellement raison. Elle déclare que l'augmentation des troubles est liée à de multiples causes. Concernant la détection de ces troubles, elle pense en effet qu'aujourd'hui ils sont mieux détectés que précédemment (à titre d'exemple, la dyslexie a augmenté, depuis 20 ans, dans tous les pays développés), ce qui implique un coût et un effet sur la scolarisation des enfants.

Mme EMERY-TORRACINTA pense que si l'on se place du côté de la prévention et de la détection, ils effectuent un meilleur travail qu'auparavant. Par contre, quand il s'agit de grands troubles du comportement, ils parlent d'un enfant extrêmement compliqué à gérer au sein d'une classe, principalement en enseignement spécialisé, qui nécessite un soutien pédagogique et éducatif fort. Cette augmentation des troubles est multifactorielle. Elle peut être en raison des questions environnementales, avec les micro-plastiques, les perturbateurs endocriniens, les colorants alimentaires par exemple. Elle mentionne la détection tardive de femmes autistes. Elle pense qu'il y a aussi des phénomènes liés aux jeux vidéos et d'ordre social ou sociétal, avec la précarité sociale (elle indique qu'il y a une surreprésentation des milieux étrangers dans les enfants pris en charge à l'OMP).

Elle rejoint partiellement les commissaires sur la tendance à s'inquiéter rapidement de la part du corps enseignant pour des élèves qui n'avanceraient pas complètement partout dans les temps. Elle estime que l'on se trouve dans une société normée, où les enseignants doivent rendre des comptes constamment. Cette tendance peut être liée à l'hétérogénéité des classes et l'augmentation des troubles. Ils ont pu constater qu'au moment de mettre en place le PER à l'école primaire, qui a amené le mercredi matin en 2014, ils ont supprimé la première enfantine, qui n'était pas obligatoire. Or, la première primaire est plus poussée et exigeante que la première enfantine et les objectifs d'apprentissage sont mis sur un an. Actuellement, ils proposent de mettre des objectifs sur deux ans, afin de laisser plus de place aux enfants. Elle donne comme exemple le canton de Neuchâtel : il lui semble que les objectifs sont fixés sur quatre ans. Elle se demande si cela fait sens de devoir remplir une grille d'objectifs pour un enfant de 4 ans et très vite déterminer leur atteinte ou non. Les objectifs étant fixés sur un an, cela augmente la pression de l'enseignant qui se sent obligé de détecter chaque problème. Elle croit néanmoins qu'il faut laisser davantage de temps aux élèves et donne l'exemple du système scolaire de certains pays nordiques, comme la Finlande, qui fixent des objectifs très tardivement.

Un commissaire a une question sur les indicateurs à la page 158. Il constate que les chiffres sont toujours très loin de la valeur cible. Il mentionne par exemple l'indicateur 1.3 « Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème » dont la valeur cible était fixée à 85% et qui atteint 55.1%.

Mme EMERY-TORRACINTA souhaite faire une remarque générale sur la particularité de l'année 2021. Elle explique qu'ils calculent une moyenne : ils doivent regarder si les élèves en français, en mathématiques et en allemand atteignent ces compétences fondamentales. Elle précise qu'il n'y a pas de note en mathématique et qu'il n'y a pas de test d'allemand, mais une partie de l'épreuve commune. Elle constate une baisse générale de la moyenne un peu partout par rapport au budget qui se fondait sur 2019. Elle pense qu'ils paient les effets du COVID-19 qui ont eu peu d'effet sur les promotions d'élèves en 2020, mais qu'il y a probablement des formes de lacunes et de difficultés d'élèves. Elle rappelle qu'il y a eu une longue période de fermeture des écoles ce qui a sans doute eu pour cause de créer certains dégâts. Elle suggère d'attendre de voir les années suivantes pour confirmer ou non cette explication.

Un commissaire demande si ces chiffres sont partagés avec les représentants des enseignants et les directions d'école. Il comprend les pistes soulevées par Mme EMERY-TORRACINTA, mais il aimerait savoir quel est le contact avec les enseignants sur le terrain au sujet de ces chiffres fortement en baisse. Il souhaiterait également savoir s'ils font un comparatif avec les autres cantons afin de savoir si les résultats sont également en baisse. Un autre commissaire demande s'ils font une comparaison inter-établissement. Il se demande que faire avec les lacunes concernant le fort pourcentage d'élèves qui n'a pas atteint les objectifs fixés.

Mme EMERY-TORRACINTA répond ne pas savoir si les autres cantons calculent à partir de ces mêmes indicateurs. Lorsqu'elle est arrivée au département, elle trouvait que certains indicateurs n'étaient pas forcément pertinents, elle a proposé de mettre celui-ci. Elle reconnaît qu'il peut être « piégeant », mais c'était un indicateur pour avoir un socle de base. Elle propose de relativiser cet indicateur, car ce sont des indicateurs combinés qui comprennent trois disciplines – français, mathématiques, allemand – il suffit que l'élève ne réussisse pas dans une branche et ses objectifs ne sont pas atteints. Elle répète que ce n'est pas noté. Elle prend l'exemple de l'indicateur 1.4 « Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT) » dont la valeur cible est de 15% et qui atteint 0,3%. Elle précise qu'il s'agit d'élèves de 11e CT qui sont en échec et qui effectuent le test au milieu du mois de mars, sachant déjà qu'ils sont en échec, qu'ils ne trouveront pas de places d'apprentissage. Ils sont dans une telle posture d'image d'eux-mêmes dégradée, la plupart ne fait pas sérieusement le test, d'autant plus qu'il n'y a pas de note. Ils n'ont pas les chiffres de nombre de feuilles blanches rendues, mais pensent qu'il y a probablement un effet. Elle ajoute qu'il y a un grand problème au cycle d'orientation avec cette catégorie d'élèves qui n'ont aucun espoir de s'en sortir et vont aller d'échec en échec. Il s'agit d'une minorité d'élèves du cycle (il lui semble environ 500 sur les sur les 14 000 élèves su cycle.

Un commissaire compte tenu des explications de Mme EMERY-TORRACINTA estime que, selon lui, si on part de l'idée qu'une majorité de ses élèves ne sont pas intéressés à passer le test, il faut en tenir compte dans les objectifs. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une critique envers les DIP, mais plus générale sur les indicateurs. Il estime que le but de ces indicateurs c'est que les directions puissent se dire où elles doivent faire des efforts (ou à l'inverse détendre). Il pense que c'est fondamental pour convaincre les députés en montrant où il est nécessaire de mettre des moyens à tel endroit et pour telle raison. Il répète que si on s'attend à ce que les élèves ne remplissent pas les objectifs, il faut en tenir compte dans la valeur cible.

Mme EMERY-TORRACINTA ajoute que les effets de 2021 risquent de traîner un moment. Elle rappelle que, depuis qu'elle est au département, ils ont renforcé l'école primaire en augmentant, depuis la mise en œuvre du mercredi matin, les postes de soutien, notamment de soutien à la lecture. Elle précise que la branche discriminante est non pas les mathématiques comme certains peuvent s'en douter, mais le français. Ils ont également mis en place les équipes pluridisciplinaires à l'école primaire, qui peuvent être du PAT ou des enseignants spécialisés. L'idée étant de faire en sorte, qu'actuellement, avec cette augmentation des troubles et de ces difficultés, l'école primaire évite de repousser vers le spécialisé trop vite et d'avoir des moyens à l'interne pour travailler autrement. Il faudra voir les résultats sur la durée. Elle reconnaît qu'il y a de mauvais résultats en 2021, mais en comparaison intercantonale, ils ont de bons résultats, par exemple au niveau de la lecture, le canton de Genève est deuxième ex-aequo sur l'ensemble de la Suisse.

Un commissaire trouve qu'il faut réfléchir à la pertinence des indicateurs. Selon lui les comparaisons intercantonales sont intéressantes, tout comme le nombre d'élèves qu'il estime essentiel. Un autre commissaire ajoute qu'il y a une discussion en cours sur ces indicateurs. Il suggère aussi de faire des commentaires sur les indicateurs, ici peu conséquents. Par exemple, ils auraient dû indiquer que l'évaluation n'était pas notée et qu'il y a une forme de démotivation de la part des élèves.

Selon Mme EMERY-TORRACINTA, le problème lié aux indicateurs est notamment dû au cadre assez rigide qui leur est imposé : il y a des règles d'efficience, d'efficacité, de qualité. Elle estime que l'indicateur démographique ne correspond pas réellement aux règles imposées. Elle reconnaît que pour un département comme le DIP, il serait intéressant d'ajouter quelques chiffres dans les tableaux.

Un commissaire admet qu'il ne faut pas indiquer des chiffres uniquement pour remplir le document. Il pense qu'il existe des chiffres essentiels, comme le nombre d'élèves. Il ignore quel est l'indicateur de base du DIP, mais l'objectif de la Commission des finances est de vérifier que le département gère correctement son budget. Il donne l'exemple d'un indicateur qui indiquerait que les charges augmentent alors que le nombre d'élèves baisse témoignerait d'un problème au niveau du budget.

Mme EMERY-TORRACINTA affirme que, chaque année, elle donne les chiffres précis des prévisions du nombre d'élèves sur une année scolaire. Elle explique donner ces chiffres en conférence de presse publique et qu'elle pourra les rajouter aux comptes si les commissaires le souhaitent. Elle ajoute qu'ils corrigent la démographie en cours d'année : par exemple, sur les crédits supplémentaires prévus sur 2022, ayant eu un nombre d'élève un peu inférieur à ce qui était prévu, ils ont dû ajuster. Elle répète que les chiffres seront ajoutés au document.

Mme EMERY-TORRACINTA précise que, sur ces indicateurs, un rapport annuel est fait avec les directions pour trouver des pistes et vérifier qu'ils restent pertinents. Elle pense que c'est lors de chaque changement de législature qu'ils sont modifiés.

F02 - Enseignement secondaire II et formation continue

Un commissaire a une question concernant la page 167, sur les indicateurs 2.4 « Nombre d'entreprises formatrices » et 2.5 » Nombre de places d'apprentissages en voie duale proposé annuellement ». Concernant les objectifs, il s'interroge sur les 2 300 entreprises formatrices et les 2 900 apprentis. Il rappelle que certaines facilitations ont été mises en place pour certaines entreprises (par exemple 3 000 francs pour une nouvelle entreprise ou les trois premiers salaires pour une entreprise qui aurait un peu de peine financièrement). Mme EMERY-TORRACINTA souligne qu'il s'agit des mesures COVID-19. Le commissaire demande comment ils parviennent à estimer ces chiffres. Il trouve que c'est intéressant de voir la progression, mais, pour lui, la cible n'a pas tellement de sens.

Mme EMERY-TORRACINTA explique qu'ils ont fixé ce chiffre avant le COVID-19, qui les a freinés dès le mois de mars. Ils avaient, à ce moment-là, augmenté le nombre de contrats signés. Elle précise qu'il s'agit d'un objectif et souligne que c'est un gros travail de terrain où ils doivent aller discuter avec les entreprises. Ils prévoient, à l'automne, de faire un point de situation des apprentissages et un bilan lors d'une conférence de presse. Elle explique qu'ils ont développé des filières mixtes, avec la possibilité de commencer une école à plein temps, puis de basculer. Elle précise qu'il y a des secteurs encore difficiles (par exemple dans le domaine de la santé avec les cliniques privées qui ne forment pas, il faut donc aller les voir pour les convaincre). Elle pense que s'ils ne font pas en permanence un travail de promotion la situation serait à la baisse. Elle précise que c'est un problème genevois qui a le canton avec le plus bas taux d'entreprises formatrices de Suisse.

Mme EMERY-TORRACINTA répond que le problème à Genève est un marché du travail à haute valeur ajoutée, avec peu de secteurs secondaires. Elle donne l'exemple de l'horlogerie qui demande quatre ans d'apprentissage avec une forte sélection. Un autre problème est le manque d'enthousiasme des jeunes pour le secteur tertiaire, dont la majorité veut faire du commerce.

Un commissaire donne l'exemple du domaine de la construction, qui se plaint de ne pas avoir de jeunes suffisamment formés. Il se demande s'il n'y a pas une idée stéréotypée du milieu du commerce. Alors qu'au niveau de la construction les conditions de salaire sont très bonnes.

Mme EMERY-TORRACINTA confirme qu'il y a un bon salaire, mais que les conditions de travail sont difficiles. Elle précise que les places de formation sont globalement remplies. En moyenne

sur les dernières années, 98% des places d'apprentissage sont remplies à Genève. Selon elle, c'est un mythe de penser qu'il y a plein de places offertes et aucun preneur. Par contre, elle observe la volonté des jeunes de faire plutôt de l'administratif et si on voulait les pousser davantage en dual il faudrait davantage de places sur le marché. Elle considère que ce n'est pas seulement une question d'orientation, mais aussi la qualité des compétences demandées par les employeurs qui nécessitent plusieurs années et qui retardent l'âge de la formation par rapport à d'autres cantons.

Un commissaire souhaite revenir sur les éléments concernant les entreprises formatrices. Il serait intéressant de connaitre la moyenne pour les différentes branches et en duale et en école. Il pense qu'en école, les étudiants rentrent plus vite et moins en duale, ce que Mme EMERY-TORRACINTA confirme.

F04 - Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Sur les revenus divers présentés à la page 179, un commissaire comprend qu'il y a une baisse des revenus, car la facturation du service dentaire scolaire est en ligne, mais que l'année 2020 consiste en un montant exceptionnel. Il ne comprend pas très bien cette explication.

Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'il y a la prévention du contrôle dentaire et un service dentaire qui permet de soigner les élèves du canton avec un barème en lien avec le RDU. Il s'agit plutôt de personnes qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs. Ce qui s'est passé c'est que, bien qu'il y ait eu la crise sanitaire, il n'y a pas eu de perte importante dans ce secteur. Ils aimeraient arriver à avoir des revenus un peu plus haut, revenus qui proviennent de la facturation des parents. Le revenu brut va être réduit dans la facturation en fonction du revenu des familles, taux de réduction autorisé fixé par le Conseil d'Etat.

Un commissaire demande si le dentiste est un fonctionnaire de l'Etat, ce qui lui est confirmé.

F05 - Hautes écoles

A la page 186, un commissaire s'interroge sur l'indicateur 3.3 « Montant des fonds de tiers obtenus par les HES » qui indique « mi-mars » pour les comptes 2021, ce à quoi on lui répond que le rapport des comptes a été finalisé par la HES, dont le délai de retour était prévu pour mi-mars, mais qu'ils ont reçu la veille.

Questions plus globales

Un commissaire indique qu'il ne rechigne pas à mettre des moyens pour les enseignants sur le terrain. Il a regardé les chiffres de 2011 à 2021 : le nombre d'enseignants ETP était de 5 510 enseignants, alors qu'il y en a 6 325 en 2021, représentant 15% d'augmentation des postes ETP. Concernant les élèves, il y avait 70 781, alors qu'il y en a 78 325 en 2021, représentant une augmentation de 11%. Il sait qu'il simplifie le calcul, mais l'indicateur global montre qu'il y a une augmentation des enseignants bien supérieure à celle des élèves. Il comprend que cette hausse s'explique en partie avec la création de l'OMP avec des prises en charge d'élèves en enseignement spécialisé. Il précise que sur les 70 000 élèves, il y a environ 2 300 élèves en enseignement spécialisé ce qui ne justifie pas une variation de cette amplitude. Il répète qu'il n'y a aucun problème à mettre des moyens pour le personnel de terrain, mais lorsqu'on leur dit qu'ils manquent de moyen, il estime qu'une meilleure répartition des moyens pourrait être judicieuse.

Mme EMERY-TORRACINTA explique que les élèves ne se valent pas tous de la même manière. Par exemple un élève du primaire d'une classe ordinaire est moins cher qu'un élève en enseignement spécialisé. Il faudrait faire le détail par quel coût pour quel type d'élève. Le deuxième phénomène, selon elle, est l'introduction depuis 2014 du mercredi matin. Ils ont dû engager 150 postes qui sont liés au mercredi matin. En termes de chiffres, par exemple, au primaire on dénombre 16 élèves pour un poste, tandis qu'au cycle un peu moins de 11 et à l'ESII à 11 ou encore un élève en dual leur coûte moins cher qu'un apprenti à plein temps. Elle donne l'exemple des grilles horaires : ils ont été obligés d'ajouter une 3e période d'éducation physique, il a fallu une douzaine de postes pour ajouter cette 3e période. Elle mentionne également l'introduction de l'informatique au collège et à l'ECG, en supprimant une période d'introduction à la démarche scientifique en finançant seulement la deuxième heure. Toutes ces modifications coûtent de l'argent et expliquent qu'un nombre de ces éléments sont indépendants de leur volonté.

Le commissaire se demande s'il n'est pas possible de faire une réforme dans l'autre sens qui prévoit de faire des économies, en revoyant le nombre de périodes et notamment le temps de présence des enseignants devant leurs élèves qui est nettement inférieur à Genève par rapport aux autres cantons.

Mme EMERY-TORRACINTA déclare que c'est ce qui va être mis en place avec les cours d'éducation sexuelle. Quand ils peuvent le faire, ils essayent de le faire, mais, selon elle changer quelque chose au sein de la fonction publique est très compliqué.

Un commissaire a une dernière question concernant les voltigeurs, à savoir des enseignants qui travaillent dans plusieurs établissements. Il demande comment les horaires sont aménagés : s'il y a des demi-journées compactes ou s'ils doivent venir pour une heure puis repartir. Il demande comment le temps est géré, notamment en raison des déplacements.

Mme EMERY-TORRACINTA répond que le temps de déplacement n'est pas rémunéré et, en général, les deux écoles s'organisent en fonction des horaires, ce qui n'est pas toujours facile. Elle précise qu'il n'existe quasiment plus de période d'une heure, les cours sont généralement regroupés, mais ce qui n'exclue pas d'être le matin dans un établissement et l'après-midi dans l'autre.

Un commissaire fait une dernière remarque. Il a posé la question de savoir combien coûte un étudiant à l'Université tout compris, ce qui représente en moyenne entre 10 000 et 40 000 francs par année selon les différentes branches. Il comprend bien que les élèves ne coûtent pas la même chose en fonction de son encadrement, et qu'il y a au contraire beaucoup de variation.

Mme EMERY-TORRACINTA précise que les élèves du primaire sont ceux qui coûtent le moins.

Réflexions sur les documents reçus

Les commissaires remercient les auditionnés pour les nombreux documents reçus au préalable, mais soulignent que malgré leur nombre, il manquait peut-être des documents essentiels, comme un organigramme du département, ainsi que quelques chiffres clés, comme le nombre d'élèves et d'enseignants par degré.

Les commissaires ont bien compris que ces éléments existent dans le rapport de gestion ou sur d'autres supports, notamment le site du DIP, mais quitte à recevoir un dossier spécial pour les comptes, autant avoir dans celui-ci ces indicateurs ou informations clés qui permettent aux élus de milice que nous sommes de tout de suite les trouver.

Réflexions concernant les indicateurs

A l'instar des autres politiques publiques de l'Etat décrites dans le rapport des comptes, les indicateurs utilisés semblent parfois inadéquats ou mal utilisés, alors qu'ils devraient servir d'outils d'aide à la décision pour la direction du département et sa présidence.

Par ailleurs, certains de ces indicateurs, comme illustrés plus haut donnent des résultats parfois inquiétants, voire surréalistes, sans qu'aucune explication ne soit donnée dans les comptes. Les commissaires s'interrogent dès lors sur l'utilité et, le cas échéant, sur l'utilisation de ces indicateurs par le DIP, cette remarque étant aussi valable pour les autres départements.

Conclusion

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.

ANNEXE 1

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Comptes 2021 - Synthèse

Table des matières

1. SYNTHESE DIP 2
2. FONCTIONNEMENT - explication des écarts Comptes/Budget 3
2.1. Ecarts Comptes/Budget - politique publique F (Formation) 3
2.2. Ecarts Comptes/Budget - politique publique B (Etats-majors et prestations trans-versales) 11
3. INVESTISSEMENTS - explication des écarts Comptes/Budget 12
3.1. Crédits d'ouvrage 12
3.2. Crédits de renouvellement 13
4. ANNEXES 14
4.1. Détail des charges de biens et services du DIP 14
4.2. Impacts de la COVID 19 sur les comptes 2021 du DIP 15
4.3. Détail des investissements 16

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

1. SYNTHESE DIP

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

En millions de francs	C 2021	Ecart C21/B21 par rubrique *(% par rapport à la rubrique)*		B 2021	Crédits supplémentaires autorisés	Budget évolué 2021 **	Ecart C21/Bév21 par rubrique		C 2020	Ecart C21/C20
ETP permanents	*8'460.19*	*-198.54*	*-2.29%*	*8'658.73*		*8'658.73*	*-198.54*	*-2.29%*	*8'335.45*	*124.74*
ETP non permanents	*468.59*	*197.69*	*72.97%*	*270.90*		*270.90*	*197.69*	*72.97%*	*440.09*	*28.50*
ETP totaux	***8'928.78***	*-0.85*	*-0.01%*	***8'929.63***		***8'929.63***	*-0.85*	*-0.01%*	***8'775.54***	*153.24*
Charges hors imputations int. et subventions redistr.	**2'224.76**	**12.98**	**0.59%**	**2'211.78**	**19.60**	**2'231.38**	**-6.62**	**-0.30%**	**2'176.26**	**48.50**
30 Charges de personnel	1'348.20	8.63	0.64%	1'339.56	5.67	1'345.24	2.96	0.22%	1'318.93	29.27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53.19	-3.11	-5.52%	56.30	3.55	59.85	-6.65	-11.12%	48.99	4.21
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.63	-0.16	-2.11%	7.79		7.79	-0.16	-2.11%	7.33	0.30
34 Charges financières									0.00	0.00
36 Charges de transfert	815.74	7.62	0.94%	808.13	10.38	818.50	-2.76	-0.34%	801.02	14.73
Revenus hors imputations int. et subventions redistr.	**72.19**	**-4.10**	**-5.38%**	**76.29**		**76.29**	**-4.10**	**-5.38%**	**74.87**	**-2.68**
42 Taxes	14.39	-5.37	-27.17%	19.76		19.76	-5.37	-27.17%	17.10	-2.71
43 Revenus divers	9.75	-0.27	-2.67%	10.02		10.02	-0.27	-2.67%	7.20	2.55
44 Revenus financiers		0.00		0.00		0.00	0.00		0.00	0.00
46 Revenus de transferts	48.05	1.53	3.30%	46.52		46.52	1.53	3.30%	50.57	-2.52

*** Budget évolué = budget voté + dépassements de crédit autorisés*

COMPTE D'INVESTISSEMENT (part DIP)

En million de francs	Dépenses				Recettes			
	C 2021	Ecart C21/B21		B 2021	C 2021	Ecart C21/B21		B 2021
Investissement DIP	**26.71**	**-9.48**	**-26.19%**	**36.18**	**0.10**	**-**	**0.0%**	**0.10**
Crédits d'ouvrage	3.17	-7.26	-69.60%	10.44	-	-		-
Crédits de renouvellement	23.53	-2.21	-8.57%	25.74	-	-		-
Prêts	-	-		-	0.10	-	0.0%	0.10
F- Formation	**26.70**	**-9.47**	**-26.18%**	36.17	**0.10**	**-**	**0.0%**	0.10
B - Etats-majors et prest. transversales	**0.00**	**-0.01**	**-63.85%**	0.01	**-**	**-**		-

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

2. FONCTIONNEMENT - explication des écarts Comptes/Budget

2.1. Ecarts Comptes/Budget - politique publique F (Formation)

En millions de francs	C 2021	Ecart C21/B21 par rubrique *(% par rapport à la rubrique)*		B 2021	Crédits supplémentaires autorisés	Budget évolué 2021 **	Ecart C21/Bév21 par rubrique		C 2020	Ecart C21/C20
ETP permanents	*8'387.35*	*-200.20*	*-2.33%*	*8'587.55*		*8'587.55*	*-200.20*	*-2.33%*	*8'264.53*	*122.81*
ETP non permanents	*464.25*	*194.71*	*72.24%*	*269.54*		*269.54*	*194.71*	*72.24%*	*436.39*	*27.86*
ETP totaux	***8'851.60***	*-5.49*	*-0.06%*	***8'857.08***		***8'857.08***	*-5.49*	*-0.06%*	***8'700.92***	*150.67*
Charges hors imputations int. et subventions redistr.	**2'210.94**	**14.48**	**0.66%**	**2'196.46**	**18.49**	**2'214.95**	**-4.01**	**-0.18%**	**2'162.39**	**48.55**
30 Charges de personnel	1'335.20	8.80	0.66%	1'326.40	5.67	1'332.08	3.12	0.23%	1'305.94	29.26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.62	-2.80	-5.06%	55.43	2.44	57.86	-5.24	-9.06%	48.35	4.27
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.38	0.87	13.44%	6.51		6.51	0.87	13.44%	7.10	0.29
34 Charges financières										
36 Charges de transfert	815.74	7.62	0.94%	808.13	10.38	818.50	-2.76	-0.34%	801.02	14.73
Revenus hors imputations int. et subventions redistr.	**72.15**	**-3.73**	**-4.92%**	**75.88**		**75.88**	**-3.73**	**-4.92%**	**74.83**	**-2.69**
42 Taxes	14.34	-5.00	-25.84%	19.34		19.34	-5.00	-25.84%	17.08	-2.74
43 Revenus divers	9.75	-0.27	-2.67%	10.02		10.02	-0.27	-2.67%	7.19	2.56
44 Revenus financiers		0.00		0.00		0.00	0.00		0.00	0.00
46 Revenus de transferts	48.05	1.53	3.30%	46.52		46.52	1.53	3.30%	50.56	-2.51

** Budget évolué = budget voté + dépassements de crédit autorisés

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget voté**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
3 - Charges hors imputations internes et subv. redistribuées	**+14.48**	**+0.7%**	**-4.01**	**-0.2%**

Les charges 2021 de la politique publique F Formation, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'élèvent à 2'211 millions et sont supérieures au budget voté de +14.5 millions (+0.66%). 9 crédits supplémentaires ont été autorisés pour un montant total de 19.6 millions, dont 18.5 millions pour la Formation (8 par la COFIN et 1 par le CE).

Cet écart s'explique principalement par un dépassement de +8.8 millions sur les charges de personnel, de +7.6 millions sur les charges de transfert et par un non dépensé de -2.8 millions sur les charges de biens et services lié à la crise sanitaire (annulation des camps, voyages d'études et de certaines manifestations et sorties scolaires). Pour les charges de personnel, le dépassement est dû en particulier à : +3.9 millions pour l'augmentation de la provision concernant les maîtresses et maîtres d'éducation physique de l'enseignement secondaire I et II (nouveau recours pour obtenir une classe supplémentaire); +1.9 million pour les frais de remplacement du personnel enseignant afin de faire face à l'importante augmentation des absences liées à la crise sanitaire; +1.8 million pour augmenter la capacité d'accueil des structures de l'enseignement spécialisé

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

(nombre d'élèves plus important que prévu à la rentrée 2021) et pour réintégrer la part de la masse salariale des collaborateurs du foyer de Mancy, d'août à décembre. Pour les charges de transfert : +6 millions pour les frais de placements éducatifs dont la majeure partie concerne la prise en charge de migrants mineurs non accompagnés; +3.3 millions pour des mesures de soutien en lien avec la crise sanitaire (apprentissage et entreprises formatrices et aide destinée à permettre aux étudiants des hautes écoles d'accéder à des repas au tarif réduit de 5 francs); +1.1 million pour les écolages hors canton, notamment pour les contributions genevoises aux accords intercantonaux universitaires et sur les HES. A l'inverse, un non dépensé de 3.2 millions est constaté suite à la non réalisation d'un foyer d'hébergement de 20 places prévu au budget.

Liste des crédits supplémentaires accordés en 2021 :

N°	Programme	Nature	Motif	Crédit
01	Tous	31	Reports budgétaires 2020	**3'548'054**
02	F01	30	Frais de remplacement en lien avec la crise sanitaire	**1'850'000**
03	F01	30	Réévaluation maître.sse.s d'enseignement physique - EO	**1'325'000**
03	F02	30	Réévaluation maître.sse.s d'enseignement physique - ESII	**665'000**
04	F03	30	Couverture des salaires de Mancy et démographie rentrée 21	**1'835'000**
05	F01	36	Ecolage hors canton - EO	**230'000**
06	F02	36	Reconduction des mesures en faveur des entreprises dans le cadre de la formation professionnelle duale	**2'300'000**
07	F04	36	Prise en charge des réfugiés mineurs non accompagnés	**5'700'000**
08	F05	36	Accords intercantonaux sur les HES et Universités	**1'170'000**
09	F05	36	Repas étudiants UNIGE à 5 francs	**975'000**
	Total des crédits supplémentaires autorisés			**19'598'054**

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget voté**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
30 – Charges de personnel	**+8.80**	**+0.7%**	**+3.12**	**+0.2%**

Les dépenses de personnel de la politique publique F Formation s'élèvent à 1'335 millions, et sont supérieures au budget voté de +8.8 millions (+0.7%). Le dépassement est partiellement couvert par 3 crédits supplémentaires autorisés, qui totalisent 5.7 millions. Le solde est lié à la constitution d'une provision complémentaire de 3.9 millions pour la réévaluation des MDAS et MEP et les dépenses occasionnées pour le plan de soutien à l'apprentissage (autofinancées).

Programme	***Comptes 2021***	***Budget 2021***	***Ecart***
F01 Enseignement obligatoire et orientation	668'890'459	665'109'615	**3'780'844**
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	450'042'171	446'423'131	**3'619'041**
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	137'743'212	135'758'971	**1'984'241**
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	60'470'857	60'316'538	**154'319**
F05 Hautes écoles	544'613	558'810	**-14'197**
F06 Prestations transversales liées à la formation	17'504'372	18'233'593	**-729'221**

Les principaux éléments expliquant ces écarts sont décrits ci-après :

Programme F01 : +3.8 millions

- Crise sanitaire : depuis le printemps 2020, le système éducatif genevois est fortement bousculé. Pour maintenir les écoles ouvertes et notamment assurer que les classes de l'enseignement obligatoire soient toujours pourvues d'une enseignante ou d'un enseignant, le recours à du personnel remplaçant a été très important en 2021. Les dépenses pour le personnel remplaçant présentent ainsi une hausse de 6.5 millions par rapport à 2020, pour un total de 34.1 millions, couvert par un crédit supplémentaire qui a pu être limité à 1.9 million en raison d'un non dépensé sur d'autres natures, notamment sur les postes permanents liés à la démographie (le nombre d'élèves à la rentrée 2021 s'est avéré moins important que ce qui était inscrit au budget, avec -363 élèves à l'école primaire et -148 élèves au cycle d'orientation) et sur les frais de formation qui n'ont pas été intégralement consommés en raison de la crise sanitaire.
- Deuxième réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique - partie EP et CO validée par le CE (passage classe 17 à 18 pour l'EP et 18 à 19 pour le CO) : 0.5 million, couvert par un crédit supplémentaire de 1.3 million (montant supérieur, car le crédit couvre la totalité de la charge monétaire sans tenir compte de l'utilisation des provisions pour un montant de 0.6 million).
- Nouveau recours déposé en 2021 au Tribunal fédéral au sujet de la réévaluation de fonction des MDAS et MEP. Pour couvrir ce risque, la provision relative a été augmentée de 3.9 millions, dont 1.8 million pour le CO. Ce montant correspond au passage de la classe de fonction 19 à 20 pour les MEP, avec effet rétroactif au 1.9.2014.

Programme F02 : +3.6 millions

- Plan de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices : +1.2 million pour l'engagement d'auxiliaires à l'OFPC afin de mettre en œuvre les différentes mesures prévues. Ces dépenses n'ont pas été budgétées, mais sont quasiment intégralement financées par le biais d'une subvention versée par la Confédération (1.1 million comptabilisé en revenus).
- Indemnités pour les expertes et experts en charge des examens de la formation professionnelle supérieures de 0.5 million au budget. Cet écart s'explique par un nombre plus élevé d'experts ayant le statut de personnel salarié (imputation sur une nature de charges de personnel) par rapport à ceux ayant

le statut d'indépendant (imputation sur une nature des charges de biens et services). Ce dépassement est compensé par un disponible équivalent sur la nature 31.

- Deuxième réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique - partie ESII validée par le CE : 0.2 million, couvert par un crédit supplémentaire de 0.7 million (montant supérieur, car le crédit couvre la totalité de la charge monétaire sans tenir compte de l'utilisation des provisions).
- Recours au sujet de la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique – partie ESII. Pour couvrir ce risque, la provision relative a été augmentée de 3.9 millions, dont 2.1 millions pour l'ESII (passage de la classe de fonction 19 à 20).

Programme F03 : +2 millions

- La rentrée 2021 a été caractérisée par une croissance du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés plus élevée que prévue au budget, ce qui a généré une augmentation des besoins pour accueillir ces élèves (ouverture de 68 places au total, contre 29 prévues au budget). +12.2 ETP ont été nécessaires pour assurer la rentrée 2021, pour un coût de 0.5 million (charges salariales de septembre à décembre), couvert par un crédit supplémentaire accordé.
- Un projet d'ouverture d'un internat de pédagogie spécialisée à Arzier, visant à offrir 20 places d'internat et d'externat à des enfants avec déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme (DI/TSA), avait été prévu au B2021 en remplacement du foyer de Mancy. Il devait être exploité par un partenaire de l'Etat et disposait d'un budget de 3.2 millions provenant de réallocations internes (notamment du foyer de Mancy). Ce projet n'ayant finalement pas pu être concrétisé, le foyer de Mancy a dû être maintenu et la masse salariale des collaborateurs (supprimée au B21) a été couverte par un crédit supplémentaire de 1.4 million.

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget voté**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
31 – Charges de biens et services	**-2.80**	**-5.1%**	**-5.24**	**-9.1%**

Les charges de biens et services s'établissent à 52.6 millions, soit un non dépensé de 2.8 millions par rapport au budget voté (-5.1%). Le crédit supplémentaire de 2.4 millions autorisé par la commission des finances correspond aux reports budgétaires de 2020 sur la politique publique F.

Programme	***Comptes 2021***	***Budget 2021***	***Ecart***
F01 Enseignement obligatoire et orientation	13'368'124	15'728'747	**-2'360'623**
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	17'788'257	19'359'011	**-1'570'754**
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	12'777'371	11'466'450	**1'310'921**
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	2'666'914	2'784'236	**-117'322**
F06 Prestations transversales liées à la formation	6'018'690	6'086'643	**-67'953**

Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants :

Non-dépenses :

- Crise sanitaire : l'annulation des camps, voyages d'études, manifestations et sorties scolaires représente un non dépensé de -3.4 millions (-2.6 millions programmes F01/F04 et -0.8 million programme F02).

- Dans l'enseignement obligatoire (F01), le nombre d'élèves à la rentrée 2021 s'est avéré moins important que ce qui était prévu au budget, se traduisant par des dépenses moins importantes sur les fournitures et matériels scolaires (-0.2 million).
- Les indemnités versées aux expertes et experts d'examens d'apprentissage rémunérés en tant qu'indépendants sont inférieures de -0.5 million au montant prévu au budget (F02). Ce non dépensé est compensé par un dépassement sur la nature 30 Charges de personnel (voir explication ci-dessus).
- Les cotisations aux conférences intercantonales (F06) ont été légèrement inférieures au montant inscrit au budget (-0.1 million).

Dépassement de budget

- Charges liées aux transports scolaires de l'enseignement spécialisé pour +1.3 million (F03), couvertes par l'utilisation des reports budgétaires 2020 du département. L'augmentation du nombre d'élèves dans les structures d'enseignement spécialisé et leurs profils plus sévères se traduit par la hausse des charges liées aux transports scolaires. En outre, le budget s'avère insuffisant, notamment en raison d'une coupe linéaire effectuée par le Grand Conseil lors du vote du B2020.

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget voté**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
36 – Charges de transfert	**+7.62**	**+0.9%**	**-2.76**	**-0.3%**

Les charges de transfert totalisent 815.7 millions, soit 7.6 millions de plus que le budget voté (+0.9%). Le dépassement est entièrement couvert par 5 crédits supplémentaires autorisés, se montant à 10.4 millions.

Programme	***Comptes 2021***	***Budget 2021***	***Ecart***
F01 Enseignement obligatoire et orientation	403'004	118'446	**284'558**
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	42'694'164	40'147'275	**2'546'889**
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	71'991'477	75'438'994	**-3'447'517**
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	97'708'274	91'715'421	**5'992'853**
F05 Hautes écoles	567'500'432	565'104'837	**2'395'595**
F06 Prestations transversales liées à la formation	35'447'444	35'604'383	**-156'939**

Le dépassement est principalement dû aux éléments suivants :

Programme F01 : +0.3 million

Le dépassement, couvert à hauteur de 0.2 million par un crédit supplémentaire, concerne les écolages des élèves genevois scolarisés dans les autres cantons (mineurs placés en familles d'accueil ou en foyer et d'élèves sport-art-études). Le nombre d'élèves concernés connait une hausse continue ces dernières années (10 élèves pour l'année scolaire 18-19, 14 élèves pour 19-20; 18 élèves pour 20-21 et 20 élèves pour 21-22).

Programme F02 : +2.5 millions

Plan de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices : couvert par un crédit supplémentaire de 2.3 millions pour financer ces mesures. Afin de répondre à la diminution du nombre de places d'apprentissage offertes et de favoriser la formation de nombreux jeunes dans cette période de crise sanitaire, les aides suivantes ont été mises en place pour la rentrée 2021 :

- prise en charge des 3 premiers mois de salaires pour tout nouveau contrat d'apprentissage d'un jeune issu du système de formation genevois sur demande motivée de l'entreprise formatrice,
- octroi d'une prime unique de 3'000 francs à toute nouvelle entreprise formatrice.

Programme F03 : -3.4 millions

Non dépensé en raison de l'abandon du projet d'ouverture du foyer subventionné de pédagogie spécialisée de 20 places prévu à Arzier (3.2 millions). Ce non dépensé a permis de justifier la demande de crédit supplémentaire réintégrant le budget du foyer de Mancy (de septembre à décembre).

Programme F04 : +6 millions

Mesures éducatives et de placements (+6 millions) : le dépassement concerne les différents coûts liés à la prise en charge des MNA en 2021 par le SPMI dans le cadre de la stabilisation du dispositif d'accueil mis en place avec l'OCPM. Il s'agit notamment de l'hébergement en hôtel et foyer, l'accompagnement, les repas, les transports, la sécurité et les démarches auprès de l'OCPM. Les dépenses sont financées par cette rubrique de subvention alors qu'elle n'est pas dotée du budget nécessaire à leur prise en charge. Le crédit supplémentaire de 5.7 millions accordé par la commission des finances s'est avéré insuffisant pour couvrir l'intégralité les dépenses.

Programme F05 : +2.4 millions

- Indemnité Université de Genève (+0.98 million) : couvert par un crédit supplémentaire accepté par le Conseil d'Etat. Il est destiné à permettre aux étudiants des hautes écoles genevoises, précarisés par la crise sanitaire, de bénéficier de repas équilibrés dans les cafétérias à un prix réduit.
- Ecolages hors canton (+1.1 million) : couvert par un crédit supplémentaire de +1.2 million pour les écolages hors canton du programme F05. Il se décompose entre :
    - 0.7 million pour la contribution genevoise 2021 pour les étudiants fréquentant une université d'un autre canton conformément à l'AIU, ainsi qu'une contribution supplémentaire pour les personnes qui suivent le programme conduisant à l'obtention d'un diplôme additionnel pour l'informatique en tant que discipline obligatoire dans les écoles de maturité.
    - 0.5 million pour la contribution genevoise 2021 pour les étudiants fréquentant une haute école d'un autre canton conformément à l'AHES.

Au final, les contributions du canton à ces deux accords se sont élevées à 34 millions (soit +1 million par rapport au budget voté) et ont concerné 1'678 étudiants universitaires (+8.8% par rapport à 2020) et 760 étudiants HES (+7% par rapport à 2020) partis étudier dans un autre canton.

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget voté**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
4 – Revenus	**-3.7**	**-4.9%**	**-3.7**	**-4.9%**

Les revenus 2021 de la politique publique F, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'établissent à 72.2 millions soit 3.7 millions de moins que prévu au budget (-4.9%).

Programme	***Comptes 2021***	***Budget 2021***	***Ecart***
F01 Enseignement obligatoire et orientation	8'387'351	10'348'140	**-1'960'789**
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	52'523'586	52'542'244	**-18'658**
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	6'906'273	7'274'707	**-368'434**
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	3'267'588	4'489'157	**-1'221'569**
F05 Hautes écoles	469'706	430'528	**39'178**
F06 Prestations transversales liées à la formation	591'212	792'511	**-201'299**

L'écart sur les revenus s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Revenus supplémentaires :

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (+1.8 million, F02) : selon la décision rendue début novembre par le SEFRI, la subvention se monte à 37.2 millions, contre un montant de 35.2 millions inscrit au budget. Ceci s'explique par la modification du mode de financement du SEFRI : depuis 2018, les forfaits versés aux cantons et le soutien à la formation professionnelle supérieure ont été réunis dans un seul crédit. Le crédit est versé selon l'ordre suivant : 1. soutien aux entreprises formatrices (pour faire passer les examens), 2. subventions aux participants des cours préparatoires aux examens fédéraux, et 3. le solde de la subvention est réparti entre les cantons en fonction du nombre d'apprentis. En conséquence, le niveau des forfaits versés aux cantons est variable et dépend principalement du montant qui est versé pour la formation professionnelle supérieure.

Reprises de provisions pour risques et charges (+1.4 million) : dissolutions de provisions pour litiges envers le personnel de l'EO, de l'ESII et de l'OFPC, suite à la fin de certaines procédures. Fait suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridiques du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

Revenus non-réalisés :

Taxes et redevances (-5.0 millions) :

- Les remboursements d'assurances (essentiellement pour l'assurance maternité) se sont avérés largement inférieurs au montant prévu au budget (-2.2 millions). Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance. En 2021, l'Etat a connu un retard important pour le traitement de ces cas.
- L'annulation des camps scolaires de l'hiver, du printemps et de l'automne 2021 se traduit par la perte des recettes issues de la participation parentale à hauteur de - 1 million.
- Les ventes réalisées dans les centres de formation professionnelle se sont avérées un peu moins importantes que prévu au budget (-0.5 million).

- Les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'office médico-pédagogique ont été légèrement inférieures au montant prévu au budget (-0.3 million).
- La privatisation de l'organisme de certifications et d'audits "ProFormations" à la fin 2020, auparavant rattaché à l'OFPC, se traduit par la perte des recettes liées inscrites au budget (-0.3 million).
- Dans le cadre de l'évaluation des compétences des élèves (SRED), seul un pré-test PISA a été réalisé en 2021, nécessitant très peu de ressources externes. Les produits différés versés par le fonds PISA (correspondant aux charges effectives de l'année) sont donc inférieurs au montant prévu au budget (-0.3 million).

Facturations des prestations du SDS (-1.3 million, F04) : le niveau de la facturation en 2021 est en ligne avec les années précédentes (exception faite de l'année 2020), malgré certaines mesures sanitaires toujours en vigueur (désinfection du matériel et espacement des rendez-vous). Toutefois, la facturation reste en deçà du budget de 3.3 millions.

Facturations des consultations de l'OMP (-0.5 million, F03) : les revenus issus des traitements générés par les thérapeutes (médecins, psychologues, logopédistes et psychomotriciens) sont en hausse par rapport aux années précédentes, mais ils n'atteignent toutefois pas encore l'objectif fixé au budget.

Participation des cantons aux frais d'écolages (-1.0 million, F02) : le nombre d'apprentis et d'étudiants non-genevois suivant des cours à Genève et dont le canton d'origine participe aux frais d'écolage selon des accords tarifaires intercantonaux a été inférieur aux prévisions.

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

2.2. Ecarts Comptes/Budget - politique publique B (Etats-majors et prestations transversales)

En millions de francs	C 2021	Ecart C21/B21 par rubrique *(% par rapport à la rubrique)*		B 2021	Crédits supplémentaires autorisés	Budget évolué 2021 **	Ecart C21/Bév21 par rubrique		C 2020	Ecart C21/C20
ETP permanents	*72.84*	*1.66*	*2.34%*	*71.18*		*71.18*	*1.66*	*2.34%*	*70.91*	*1.93*
ETP non permanents	*4.34*	*2.97*	*217.77%*	*1.36*		*1.36*	*2.97*	*217.77%*	*3.70*	*0.64*
ETP totaux	***77.18***	*4.63*	*6.39%*	***72.55***		***72.55***	*4.63*	*6.39%*	***74.61***	*2.57*
Charges hors imputations int. et subventions redistr.	**13.82**	**-1.50**	**-9.82%**	**15.32**	**1.11**	**16.43**	**-2.62**	**-15.92%**	**13.87**	**-0.05**
30 Charges de personnel	13.00	-0.16	-1.23%	13.16		13.16	-0.16	-1.23%	12.99	0.01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.57	-0.30	-34.53%	0.87	1.11	1.99	-1.41	-71.18%	0.64	-0.07
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.24	-1.04	-81.03%	1.28		1.28	-1.04	-81.03%	0.24	0.01
34 Charges financières										
36 Charges de transfert										
Revenus hors imputations int. et subventions redistr.	**0.05**	**-0.37**	**-88.77%**	**0.42**		**0.42**	**-0.37**	**-88.77%**	**0.04**	**0.01**
42 Taxes	0.05	-0.37	-88.74%	0.42		0.42	-0.37	-88.74%	0.02	0.02
43 Revenus divers	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00
44 Revenus financiers		0.00		0.00		0.00	0.00			
46 Revenus de transferts									0.01	-0.01

*** Budget évolué = budget voté + dépassements de crédit autorisés*
Les montants du budget, des comptes et des crédits supplémentaires sont ceux du périmètre DIP.

Explication des écarts	**Ecarts par rapport au budget voté**		**Ecarts par rapport au budget évolué**	
3 - Charges	**-1.50**	**-9.8%**	**-2.62**	**-15.9%**

Les charges 2021 de la politique publique B, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'élèvent à 13.8 millions pour un budget voté de 15.3 millions. Le non dépensé de -1.5 million (-9.8%) s'explique essentiellement par les amortissements (-1 million).

Les charges de personnel s'élèvent à 13 millions, inférieures de -0.16 million par rapport au budget voté : les budgets pour les frais de formation et les travailleurs temporaires n'ont pas été entièrement consommé.

Les charges de biens et services se montent à 0.6 million et sont inférieures au budget de 0.3 million, grâce notamment à des dépenses contenues sur la nature des honoraires de mandataires.

Les amortissements s'élèvent à 0.2 million et sont inférieurs au budget de 1 million. Il s'agit d'un écart technique (le budget figure au SG et les dépenses sur la politique publique F).

4 – Revenus	**-0.37**	**-88.8%**	**-0.37**	**-88.8%**

Les revenus 2021 présentent un déficit de 0.37 million, en lien essentiellement avec les remboursements de tiers (assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) qui ont été moins importants que prévu.

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

3. INVESTISSEMENTS - explication des écarts Comptes/Budget

En million de francs	Dépenses				Recettes			
	C 2021	Ecart C21/B21		B 2021	C 2021	Ecart C21/B21		B 2021
Investissement DIP	**26.71**	**-9.48**	**-26.19%**	**36.18**	**0.10**	**-**	**0.0%**	**0.10**
Crédits d'ouvrage	3.17	-7.26	-69.60%	10.44	-	-		-
Crédits de renouvellement	23.53	-2.21	-8.57%	25.74	-	-		-
Prêts	-	-		-	0.10	-	0.0%	0.10
F- Formation	**26.70**	**-9.47**	**-26.18%**	36.17	**0.10**	**-**	**0.0%**	0.10
B - Etats-majors et prest. transversales	**0.00**	**-0.01**	**-63.85%**	0.01	**-**	**-**		-

Ce chapitre concerne uniquement les investissements sous la responsabilité du DIP. La liste complète des investissements (y.c. OCBA+OCSIN) figure à l'annexe 4.4.

3.1. Crédits d'ouvrage

L 09995 – Construction 5e étape CMU (PP F): +0.15 million
Les investissements concernent principalement les appareils scientifiques, l'installation de postes de sécurité microbiologique, l'équipement scientifique pour l'animalerie (cages IVC, portoirs, moteurs, librairie) et la qualification des autoclaves.

L 10822 – Construction 6e étape CMU (PP F): -0.86 million
Les investissements concernent à 48% le matériel de bureau dont principalement la décontamination d'un laboratoire, 33% les appareils scientifiques (porte DPTE, congélateur et passe tube échantillon) et 19% le mobilier (armoires à rideaux et étagères).
Le retard des travaux dans les laboratoires d'investigation cliniques et la zone aquatique a retardé l'acquisition des équipements.

L 10875 – Ancienne école de médecine (PP F): +0.08 million
Les investissements concernent à 55% les aménagements (salle blanche et extension des conduites pour l'extraction des pompes à vide), 23% les appareils scientifiques (équipements pour le groupe de physique appliquée (GAP) Biophotonique et matériel de réfrigération), 15% le mobilier et 7% le matériel de bureau.
Les dépenses présentent un rattrapage des retards de 2020 et se poursuivront en 2022.

L 11865 – Equipement de l'école de commerce de Frontenex (PP F): +0.03 million
Les acquisitions en 2021 permettent de finaliser les équipements pédagogiques.

L 12146 – UNI-Service de la recherche (PP F): -1.86 million
Le non dépensé par rapport au budget 2021 s'explique notamment par le report d'un appel d'offres pour des serveurs de calcul et l'acquisition d'une infrastructure de stockage en 2022.
Les investissements effectués concernent principalement les logiciels (64%) et le matériel informatique (36%).

L 12149 – Rénovation d'Uni Bastions (PP F): -0.19 million
Le non dépensé par rapport au budget 2021 s'explique par des livraisons retardées à début 2022.
Les investissements effectués en 2021 concernent du matériel de bureau.

L 12767 – UNI – SI pour les étudiants (PP F): -3.42 millions
Le non dépensé par rapport au budget 2021 s'explique principalement par un démarrage et une mise en place du programme plus lents que prévu, et aux incertitudes relatives à la plateforme technique qui ont amené à différer des recrutements à début 2022.
Les investissements effectués en 2021 concernent les logiciels entièrement dédiés aux salaires.

L 12977 – Equipements informatiques HES-SO Genève (PP F): -1.2 million
Aucune dépense. Le projet de loi est en cours d'instruction au Grand Conseil.

3.2. Crédits de renouvellement

L 12450 - CR 2020-24 DIP : -1.29 million
La situation sanitaire a ralenti les projets et les renouvellements / acquisitions d'équipements. Certaines acquisitions ont été reportées en 2022 afin d'assurer une homogénéité des équipements (par exemple les gros équipements de fitness dans les cycles d'orientation dans le cadre du déploiement de la 3ème période d'éducation physique).

L 12461 - CR 2020-24 HES : +0.11 million
Les investissements effectués en 2021 concernent de l'équipement (79 %), du mobilier (2 %) et du matériel informatique (19%). Les principaux investissements sont : 10 pianos Steinways & Sons, 11 pianos Kawai, 1 piano Fazioli et le renouvellement iMac de salles de cours.

L 12462 - CR 2015-19 UNI : -1.03 million
Le non dépensé par rapport au budget 2021 s'explique principalement par des commandes qui ont été retardées et qui seront livrées et payées en 2022.
La part des acquisitions est de 37% pour les appareils scientifiques, 24% pour le matériel informatique, 18% pour l'aménagement et le matériel divers, 9% pour les logiciels, 7% pour le matériel audiovisuel et 5% pour le mobilier.

4. ANNEXES

4.1. Détail des charges de biens et services du DIP

Les charges de biens et services représentent 2.4% du total des charges.

CHARGES DIP	Compte 2021	En %
30 Charges de personnel	1'348	60.8%
31 Charges de biens et services	53.2	2.4%
36 Subventions	816	36.8%
33 Amortissements	8	0.3%
Total charges	**2'217**	

66% des charges de biens et services du DIP sont directement affectées aux élèves. Hors dépenses liées à des prestations pour les élèves, des accords intercantonaux ou à des moyens d'édition (mopieurs et frais de courriers), il reste environ 12 millions de frais divers (honoraires de supervision / coaching, honoraires d'accompagnement à la séparation parentale, frais du SEM pour les prestations pédagogiques, dont achats de logiciels et matériel informatique, frais d'entretien, frais de déménagement, réévaluations de créances, etc).

Le tableau ci-après donne les grandes catégories :

Description	C2021
Moyens d'enseignements romands et fournitures scolaires (85% à l'enseignement obligatoire).	9.5
Frais de transport des élèves de l'OMP	7.7
Dépenses ESII pour les experts aux examens, le suivi des apprentis, les audits de qualité des institutions de formation et pour le financement des structures pour jeunes en situation de décrochage scolaire	5.0
Excursions, camps de skis, sorties scolaires, voyages d'étude, sorties culturelles; écolage de musique payées,spectacles organisés et présentés par les élèves, frais de déplacement pour apprentis suivant des cours hors canton, coûts des cours inter-entreprises hors canton, cérémonies remise de diplômes	5.0
Matériel pour la formation professionnelle, les examens d'apprentissage, matériel pour les soins dentaires et médicaux	3.8
OMP : mandat de médecins/psychologues pour assurer la supervision, logopédie externe pour les enfants de l'ES, transcription de moyens d'enseignement pour élèves malvoyants	2.2
Denrées alimentaires pour les foyers/lieu de vie de l'OMP, pour les CFP et pour les cours d'éducation nutritionnelle à l'EO	2.3
Sous-total prestations pour les élèves	**35.4**
Dépenses liées aux conférences intercantonales	3.0
Dépenses liées aux mopieurs du DIP et aux frais de courrier	3.0
Divers autres (entretiens, réévaluations créances, imprimés, etc.)	11.8
Total dépenses générales DIP	**53.2**

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

4.2. Impacts de la COVID 19 sur les comptes 2021 du DIP

Programme	Description	Nature	Charges	Nature	Revenus	Impact net	Crédit supplémentaire	Remarques
F01	Recours à du personnel remplaçant à l'EO	**30**	1'850'000			-1'850'000	oui.	Les frais de remplacement du DIP sont en hausse de 9.6 millions par rapport à 2020, dont 6.5 millions à l'EO et 1.7 à l'ESII. Une seule demande de crédit supplémentaire (F01) a été déposée pour un montant de 1.9 million (compensation avec du non-dépensés sur d'autres natures). C'est ce dernier montant qui figure dans le tableau
F04	Mobilisation de ressources au SSEJ	**30**	262'845			-262'845	Prévu au B21.	Le coût total de la cellule COVID est de 600 KCHF en 2021 : - 263 KCHF pris en charge par le DIP pour le coût de fonctionnement jusqu'à la rentrée 2021. - 144 KCHF pris en charge par le DSPS pour la période allant de septembre à décembre. - 192 KCHF pris en charge par le DSPS pour la réquisition du personnel afin de participer à la campagne de vaccination pendant les fêtes de fin d'année.
		30	**2'112'845**		**-**	**-2'112'845**		
F01	Mesures de protection et mise en place de l'école à distance pour l'EO, l'EP et le CO	**31**	298'920			-298'920	NA	
F01 et F04	Annulation des camps et des sorties scolaires	**31**	-2'600'000	**42**	-1'000'000	1'600'000	NA	
F02	Annulation des camps scolaires, manifestations, remises diplômes	**31**	-800'000			800'000	NA	
		31	**-3'101'080**		**-1'000'000**	**2'101'080**		
F02	Plan de mesures de soutien à l'apprentissage	**36**	2'300'000			-2'300'000	oui	
F05	Dispositif de soutien pour les étudiants des hautes écoles	**36**	975'000			-975'000	oui	
		36	**3'275'000**		**-**	**-3'275'000**		
TOTAL IMPACTS COVID-19			**2'286'765**		**-1'000'000**	**-3'286'765**		

Note : les non dépensés liés à la COVID-19 sont des estimations

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction des finances
Avril 2022

4.3. Détail des investissements

N° Loi	Libellé	Politique publique	Crédit	C 2021	B 2021	Ecart C21/B21	C 2020
9995	UNI - CMU 5ème étape	F	212.1	1.8	9.2	-7.4	5.5
10822	UNI - CMU - 6ème étape	F	148.9	4.9	10.1	-5.1	2.6
10875	Ancienne Ecole de médecine - réno. et agrandiss.	F	31.9	3.4	1.4	2.0	6.8
11264	Ecole de commerce de Frontenex	F	82.1	0.2	0.0	0.2	0.2
11865	Equipement de l'école de commerce de Frontenex	F	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0
11944	Reconstruction du CO Renard - étude	F	5.5	0.6	0.9	-0.3	1.5
11973	Rénovation du CO Budé	F	24.7	0.1	0.3	-0.2	1.7
12042	Réno. et surélévation du collège Rousseau - étude	F	4.2	0.1	0.0	0.1	0.1
12078	Construction de la Haute école de santé - étude	F	4.1	0.2	0.6	-0.3	2.2
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation	F	10.0	0.0	5.6	-5.6	0.2
12146	UNI - Service de la recherche	F	15.5	2.2	4.0	-1.9	3.6
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	92.5	6.0	10.9	-4.9	6.8
12184	Ecole ES II à Meyrin - étude (Ecole Noëlla Rouget)	F	6.9	3.4	3.6	-0.3	0.5
12242	HEAD - nouveau campus - travaux	F	14.0	2.2	1.0	1.2	5.0
12538	Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - études	F	15.8	0.8	5.1	-4.3	0.2
12741	Futur CO sis à Balexert	F	94.9	0.0	8.0	-8.0	0.0
12743	Collège Rousseau (rénovation) - Construction et équip	F	66.0	4.4	13.7	-9.3	0.0
12767	UNI - SI pour les étudiants	F	12.0	0.1	3.5	-3.4	0.0
PL12977	Equipements informatiques HES-SO Genève	F	5.5	0.0	1.2	-1.2	0.0
PL12988	ES II Confignon - étude	F	8.3	0.0	0.8	-0.8	0.0
Intention	Zone expérimentation CMU 1-4 7ème étage	F	43.4	0.0	2.6	-2.6	0.0
Intention	Extension Lullier HEPIA et CFPne	F	21.2	0.0	0.7	-0.7	0.0
Intention	Haute école de la santé - Construction et équip.	F	95.7	0.0	6.0	-6.0	0.0
Intention	UNI - sciences de l'université Grand Centre	F	240.0	0.0	0.5	-0.5	0.0
12450	Crédit de renouvellement 2020-2024 - DIP	F+B	41.7	7.4	8.6	-1.3	6.6
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA	F	222.1	59.3	44.5	14.8	56.7
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F	11.2	1.8	2.3	-0.5	0.9
12461	Crédit de renouvellement 2020-2024 - HES	F	15.4	3.2	3.1	0.1	2.1
12462	Crédit de renouvellement 2020-2024 - UNI	F	70.0	13.0	14.0	-1.0	10.8
	Dépenses d'investissement		**1619.2**	**114.9**	**162.1**	**-47.2**	**114.0**

Les dépenses d'investissement de la Formation et de la part de la politique publique B concernant le DIP s'établissent à 114.9 millions, inférieures de 47.2 millions par rapport au budget. Le non dépensé concerne principalement les bâtiments. 4 projets prévus au budget n'ont pas encore été rédigés (zone d'expérimentation du CMU, extension de Lullier, HEDS et Grand Centre de l'Université)) et 2 sont en cours d'examen (études pour le bâtiment scolaire ESII à Confignon et équipements informatiques de la HES) pour un total de 11.8 millions.

ANNEXE 2

Croissance des effectifs d'élèves
Enseignement primaire

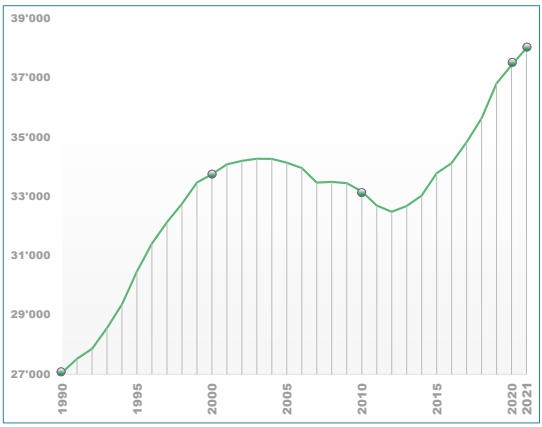

2021 : 38'022

2020 : 37'441

2010 : 33'181

2000 : 33'756

1990 : 27'059

Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves
Cycle d'orientation

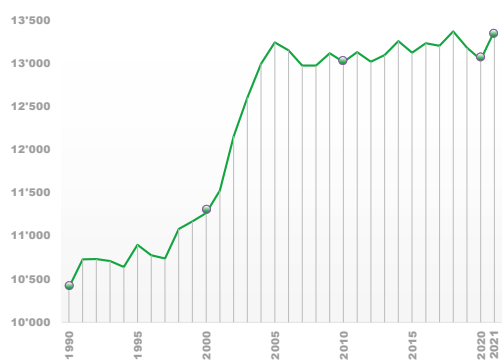

2021 : 13'376

2020 : 13'046

2010 : 13'018

2000 : 11'267

1990 : 10'403

Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves
Enseignement secondaire II

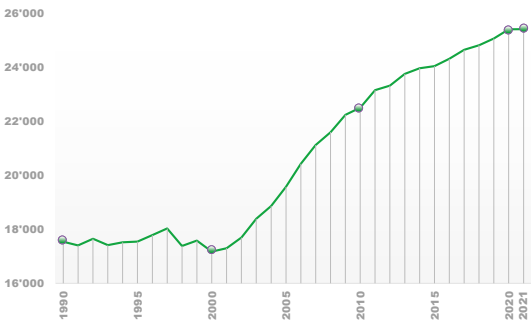

2021 : 25'425

2020 : 25'418

2010 : 22'513

2000 : 17'176

1990 : 17'540

Source : SRED

Croissance des effectifs d'élèves
Enseignement spécialisé

- La croissance des effectifs touche également l'enseignement spécialisé :

2010-2011	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1'805	1'925	2'026	**2'127**

Source : SRED et OMP

- On constate une augmentation des troubles du comportement, du trouble du spectre autistique et des troubles du langage. Les raisons de l'augmentation de ces troubles sont multiples : leur évolution est plus importante que le facteur démographique.
- Certains de ces élèves peuvent rester dans l'enseignement régulier, mais pour autant qu'ils bénéficient d'un soutien en classe quelques périodes par semaine.

Commission des Finances

Comptes 2021
Rapport sur la politique publique G

Département du Territoire
Lundi 9 mai 2022

Présents : M^me^ Caroline MARTI
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

Assistent : M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat
M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général
M. Frédéric DEKONINCK, Directeur financier
M. Sylvain FERRETTI, Directeur général OU
M^me^ Marie-Christine DULON, Directrice générale OCLPF
M^me^ Saskia DUFRESNE, Directrice générale OAC
M. Pierre-Alain GIRARD, Directeur général OPS

Procès-verbaliste : M^me^ Alexia ORMEN

Introduction

M. GOUMAZ présente les charges et les revenus. Les charges sont inférieures de -4.0 MF par rapport au budget voté, principalement sur les subventions au logement (-3.5 MF). Les revenus sont supérieurs de +12.3 MF par rapport au budget voté, essentiellement par rapport aux émoluments de l'office du registre foncier (+8.0 MF) et les surtaxes (+3.2 MF).

G01 – Logement et planification foncière

M. GOUMAZ présente quelques réalisations :

- l'entrée en vigueur le 1er janvier 2021 de l'art. 4 de la loi générale sur les zones de développement (ZD) fixant les catégories de logements à construire en ZD ;
- la création d'un outil cartographique pour évaluer le pourcentage des catégories de logements sur un périmètre donné ;
- la suite du rapport de politique foncière de 2019 : poursuite des objectifs de construction de LUP avec une stratégie foncière étatique ;
- la poursuite de la croissance de constructions de logements d'utilité publique (LUP) (+824 unités en 2021) ;
- la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2023 (RD 1108) : réflexions sur la qualité des projets de constructions, redéfinition des prix admis et simplification des procédures ;
- la poursuite et l'intensification des restrictions à la location de courte durée (max. 90 jours par an) avec les premiers cas d'infractions traités et mise en œuvre d'un registre d'annonce de chaque nuitée (phénomène Airbnb).

Un/une commissaire demande, sur ce dernier point et concernant l'intensification de ces contrôles, s'ils sont dans la ligne de ce qu'ils avaient estimé.

M. GOUMAZ affirme que, pour l'heure, ils n'ont pas encore prononcé de sanction.

Mme DULON précise qu'ils ont connaissance de quelques cas et qu'ils sont bientôt à la fin de l'inspection des dossiers. Ils prononceront ensuite les premières sanctions. Les premiers cas identifiés concernent, par exemple, un propriétaire qui a mis l'intégralité de son immeuble dédié à des locations de courte durée. Ils n'ont pas encore identifié de cas de locataires qui mettent leur appartement en sous-location de courte durée, sans en avertir le propriétaire. Actuellement, ces cas sont encore difficiles à identifier.

Un/une commissaire demande quelle est l'échéance de cette réalisation.

Mme DULON répond qu'ils souhaiteraient déposer un PL avant l'été. Leur objectif est de modifier la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et d'introduire cette obligation de registre dans cette loi.

M. HODGERS ajoute, qu'à l'interne, ils ont décidé de se « greffer » sur un PL plus large du Département de l'Economie de Madame FISCHER, et que leur échéance dépend du calendrier décidé par ce dernier département.

Sur les charges, M. GOUMAZ n'a pas grand-chose à relever, si ce n'est sur les charges de transferts : les subventions au logement sont de -3.5 MF, avec des allocations moins importantes (-1.3 MF), des retards dans le nombre de logements HM planifiés (-1.1 MF) et un impact de la pandémie moins élevé que prévu (estimation -0.8 MF).

Un/une commissaire peut comprendre les retards de construction, mais, concernant les allocations logement, l'hypothèse est émise qu'en 2021, lors de la pandémie, certaines personnes auraient pu perdre une partie de leurs revenus. Y a-t-il une possibilité pour que ces personnes n'aient pas sollicité ces allocations logement, éventuellement en raison d'un problème de non-recours à une prestation dont ils n'ont pas connaissance.

Mme DULON estimait que ces allocations allaient davantage augmenter que ce qu'ils peuvent constater actuellement. Ils ont pu observer que les revenus ont été plus stables que prévu et pensent qu'il y a également un effet lié à la baisse de loyers – l'une des raisons pour lesquelles il y a eu une augmentation des surtaxes. En conséquence, la baisse des loyers a aussi permis de combler une partie de la différence.

Sur la question des revenus, M. GOUMAZ indique qu'il y a 3.1 MF supplémentaires sur les taxes et redevances, notamment en raison de la hausse des surtaxes due à un nombre de ménages payant une surtaxe plus important, une surtaxe moyenne plus élevée suite à la mise à jour de revenus, et des rétroactifs de surtaxe, ainsi que des effets COVID moins importants. Il y a également +0.4 MF de revenus de transfert, avec plus de facturations de trop-perçus d'allocations et de subventions HM (+0.2 MF) et le remboursement d'une subvention à la pierre (+0.2 MF).

Un/une commissaire revient sur l'application de l'art. 4 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) fixant les catégories de logements à construire en ZD et sur la création d'un outil cartographique pour évaluer le pourcentage de catégories de logements sur un périmètre donné. Il/elle souhaiterait plus d'informations au sujet du fonctionnement de cet outil cartographique et demande si le périmètre considéré représente l'échelle d'un PLQ ou une échelle plus large, et ce qui détermine ce choix.

Mme DULON répond que l'avantage de l'outil cartographique réside dans le fait qu'il peut le faire à plusieurs échelles. Leur objectif est de pouvoir regarder si l'art. 4 LGZD est respecté au niveau du PLQ. Elle précise qu'ils n'arrivent pas avec des PLQ « vides », qu'il y en a qui sont déjà très largement réalisés (à moitié, aux trois quarts). Cet outil cartographique permet

de voir ce qui a été fait et ce qu'il y a encore à faire. Elle souligne l'importance de l'outil cartographique qui permet d'agrandir le zoom et de voir ce qu'il y a autour. Ils agissent différemment sur de grands PLQ ou de nouveaux quartiers. L'objectif est également de le mettre à disposition des acteurs de l'acte de construire, qui sont en charge de planifier les différents travaux.

Un/une commissaire demande comment se fait cette répartition entre différentes catégories de logement sur un périmètre donné. Par exemple dans le cas d'un cas d'un maître d'ouvrage qui construisait sur une parcelle de fond LUP – ayant l'obligation de faire du LUP – , et qui devait se charger de trouver d'autres acteurs pour construire les autres catégories de logement. Il/elle s'interroge sur le rôle du département qui pourrait éviter que ce soit le maître d'ouvrage qui soit chargé de trouver lui-même le reste des acteurs.

Mme DULON répond qu'il existe plusieurs cas de figure. Elle explique que le département joue un rôle sur la mise en commun d'un certain nombre de choses, l'objectif étant que toutes les catégories soient réalisées et si possibles en même temps.

M. HODGERS ajoute qu'ils souhaitent éviter de plus en plus que chaque acteur construise son établissement indépendamment des autres. Il reconnaît que c'est un peu plus complexe et souvent un peu plus long, mais estime que le résultat est largement meilleur. Selon lui, le maître d'ouvrage doit aussi comprendre que son travail doit se fondre dans une répartition commune. Il rappelle que la population a reproché en partie le fait que l'architecture n'avait parfois pas de cohérence et que les architectes travaillaient à leur projet de manière trop individuelle, parfois sans prendre en compte l'ensemble du complexe immobilier dans lequel ils construisent. Il pense que ces acteurs doivent changer leurs habitudes en discutant et en collaborant avec d'autres acteurs.

Un/une commissaire se questionne concernant quelques indicateurs (*cf. p. 26-27 de la Brochure*). Par rapport à l'indicateur 1.2 « Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements », Le résultat est très au-dessus des Comptes 2020 (C20) et du Budget 2021 (B21). L'année précédente, il avait été annoncé aux commissaires qu'il devrait y avoir une évolution en 2021, car un grand nombre de logements a été construit début 2020. Il/elle demande s'il y a eu un événement particulier, ou non anticipé, qui permet de justifier ces chiffres.

Mme DULON explique que les nouveaux logements ont été occupés, mais qu'il y a eu un peu moins de tournus au sein de la population lors de la pandémie (moins de déménagements). Le tournus a un grand effet puisqu'il permet à de nouvelles personnes d'entrer dans des logements subventionnés. Or, il a été ralenti avec la pandémie.

M. GOUMAZ souligne que la demande reste très importante malgré une production de logements exceptionnelle (ils ont beaucoup construit, mais il y a toujours énormément de demandes).

Un/une commissaire a une question sur l'indicateur 5.1 « m^2 de surface brute de plancher (SPB) de l'Etat remis en DDP depuis 2018 ». Il/elle rappelle avoir interrogé le Département l'année précédente sur ce même indicateur et sur ce qui était véritablement mesuré par cet indicateur, mais il/elle peine toujours à comprendre ce que l'indicateur 5.1 cherche véritablement à mesurer. Il est apparemment censé démontrer la dynamique de la gestion de la stratégie foncière de l'Etat, mais ne sait pas en quoi le fait de mettre un nombre important de SPB en DDP est un indicateur qui permet de comprendre cette stratégie.

Un/une commissaire comprend que l'Etat possède des terrains, qu'elle les met en droit de superficie en estimant que quelqu'un va construire plus vite que ce que ferait l'Etat. Si l'idée est que l'Etat n'en a pas besoin à long terme et souhaite le remettre à quelqu'un, cet indicateur peut effectivement se comprendre.

M. GOUMAZ ajoute qu'il s'agit d'une forme de partage de la propriété de l'Etat et M. HODGERS estime qu'il s'agit d'une question de politique publique, soit ils font eux-mêmes, soit ils mettent en DDP.

Un/une commissaire a une question subsidiaire sur ces terrains qui appartiennent à l'Etat, qui propose à un tiers de construire dessus. Si à la place de faire cela, a-t-on calculé l'éventuel bénéfice de vendre le terrain considérant que c'est un endroit où l'Etat n'a aucun intérêt à le conserver.

M. HODGERS répond que l'Etat n'a aucun intérêt à vendre et que les calculs ont estimé que cela valait 3 ou 4 fois plus de conserver des terrains en DDP plutôt que de les vendre. Pour le contribuable, c'est mieux de les garder louer que de les vendre. Il pense que c'est une question de tension et un peu de regard politique : certains milieux estiment qu'il vaudrait mieux vendre.

M. HODGERS explique que cet indicateur est limité. Il rappelle que l'Etat n'a pas vocation à être le plus gros propriétaire possible. Il précise qu'ils n'ont pas une politique foncière d'acquisition offensive. Il considère que cet indicateur ne reflète pas la stratégie foncière de l'Etat, qui est assez mesurée et qui consiste à acquérir des biens en fonction des besoins tout en optimisant ce qu'ils possèdent déjà pour le contribuable.

G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

M. GOUMAZ présente quelques réalisations :

- la poursuite de l'action du Conseil d'Etat pour aménager des quartiers de qualité ;
- la première mise à jour du PDCn 2030 approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021 ;
- la validation par le Conseil d'Etat de la Feuille de route pour la révision du Plan directeur cantonal avec une nouvelle échéance à 2050, en prenant compte la transition écologique, la coopération transfrontalière et la participation citoyenne ;
- la poursuite des mesures des projets d'agglomération (ex : voie-verte sur la rive droite, Bernex ou Versoix) ;
- la signature des partenaires français, genevois et vaudois pour la 4^{e} génération du Projet d'agglomération ;
- la poursuite de la réalisation des différents développements urbains (Châtelaine, Jardins des Nations, Grand-Saconnex, Communaux d'Ambilly, Zimeysaver, etc.) ;
- le PAV : avancées en termes d'opérationnalisation et de planification spéciale, élaboration du PLQ (PLQ Acacias mis à l'enquête, élaboration des PLQ Grosselin 2, Etoile 2 et 3, Praille Sud-Ouest) ;
- la Fondation PAV est maintenant pleinement opérationnelle ;
- la réforme complète du processus de délivrance des autorisations de construire et la dématérialisation de l'ensemble des procédures.

M. GOUMAZ estime que ces projets sont de beaux succès, notamment via le retour des professionnels. Les principaux écarts tiennent sur les taxes et les redevances (+1.2 MF), dont les éléments principaux sont les émoluments pour les autorisations de construire : hausse des dépôts et des autorisations délivrées (+0.6 MF) ainsi que la hausse des amendes avec le renforcement du service de l'inspection de la construction et des chantiers (+0.2 MF).

Un/une commissaire a une question sur le développement du PAV et souhaiterait un rappel du calendrier s'agissant du démarrage des différents PLQ mentionnés.

Mme DUFRESNE explique que, concernant Acacias 1, ils en sont à la deuxième enquête publique (l'année 2021 a été consacrée à la première enquête publique). Un très gros travail a été mené cette année pour la nouvelle procédure, qui va sûrement être adoptée d'ici la fin de l'année 2022. Sur Grosselin, ils sont, sur l'ensemble du périmètre, en train de réajuster, suite aux divers préavis techniques, l'image directrice de tout l'ensemble de Grosselin et de reformuler la première pièce, qui est Grosselin 2. En termes de délai, elle espère que le PLQ Grosselin 2 pourra être figé et passer dans une phase d'enquête technique d'ici l'automne, suivie de la procédure standard qui prendra quelques mois (étapes démocratiques) et qui sera reportée sur 2023.

En priorité, ils travaillent sur l'Etoile 1 qui pourra certainement avancer et voir une première étape de construction de la rivière. Comme autre objectif de réalisation en priorité, il y a également Praille-Nord. L'ouverture du chantier est prévue dès le mois de septembre. Concernant le PAV, elle ne peut pas donner de planning figé, car les priorités peuvent évoluer au gré de la démonstration d'une faisabilité et par les premières opérations qui commencent. Ils intègrent déjà les éléments d'opérationnalisation qui leur permettent d'avoir une planification impliquant une construction plus rapide. Elle peut néanmoins transmettre des éléments de Feuille de route avec la mise à jour régulière de ces priorités. Elle ajoute qu'Acacias 2 n'est pas prévu dans l'immédiat, mais qu'il va se faire.

Un/une commissaire demande comment ils font le *monitoring* du respect du ratio emploi-logement sur l'ensemble du PAV sur ces PLQ qui n'avancent pas en même temps. Cela sera-t-il reporté sur d'autres périmètres et comment faire respecter ces ratios.

Mme DUFRESNE répond qu'ils n'ont que trois PLQ figés. Premièrement, les Vernet constituaient un fort ratio de logement. C'est le plan directeur de quartier qui donne l'indication, le ratio, mais aussi la densité. Sur Acacias, la densité baisse légèrement pour pouvoir faire émerger une place au milieu du quartier, ôtant un immeuble de logements. Ces logements seront déplacés en fonction des différentes politiques publiques.

Un/une commissaire aimerait savoir comment se passe la collaboration de la DPAV avec la Fondation PAV, et demande si les travaux avancent parallèlement sur les mêmes pièces urbaines.

Mme DUFRESNE explique que c'est une source de préoccupation qu'elle partage avec M. DAO, Directeur de la Fondation PAV, avec une organisation de projet qui met tous les partenaires en commun. Cette organisation doit évidemment être en très forte coordination allant dans le sens d'une planification commune avec la Fondation PAV. Il faut que ces deux partenaires travaillent fortement ensemble, c'est pourquoi ils ont choisi de loger les collaborateurs de la DPAV dans les locaux de la FTI avec la Fondation PAV pour que les trois partenaires puissent être sous le même toit et effectuer des séances communes afin d'échanger de manière quotidienne les informations au sujet de ce projet.

Un/une commissaire a une question concernant la hausse des émoluments pour les autorisations de construire et la hausse des amendes.

Mme DUFRESNE pense qu'il y a un effet lié à la numérisation, mais que c'est surtout lié au fait que les acteurs de la construction ont déposé de nombreuses requêtes. Ce chiffre monte de manière impressionnante, mais ce qui est réjouissant, pour elle, c'est de voir que l'administration arrive à répondre à cette hausse. Cette dématérialisation permet une meilleure gestion des flux entre tous les acteurs de la prestation d'autorisation de la construction permettant une réponse plus rapide et de suivre cette augmentation. Le secteur continue à déposer beaucoup, malgré l'appréhension de certaines associations professionnelles qui craignaient un manque de travail suite à la pandémie, ralentissement qui ne s'est pas produit.

M. GOUMAZ confirme qu'il y a eu une partie en lien avec l'informatisation sur les APA avec un phénomène de régularisation avec une simplification du processus de dépôt, permettant de davantage déclarer le travail. Selon lui, il y a donc eu un impact de la dématérialisation et de l'amélioration de la qualité de la prestation.

Un/une commissaire a une dernière question sur l'indicateur 6.1 « Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires ». Il/elle constate que l'indicateur est plutôt en baisse, justifié par le fait qu'il serait lié à l'effet pandémie. Il/elle part donc du principe qu'en 2022 ce chiffre sera de retour à la normale.

M. GOUMAZ explique qu'ils arrivent actuellement un peu à la limite par rapport à l'augmentation très sensible des demandes sur la capacité de traitement. Il soulève un « effet bouchon » qui se traduit sur des objectifs qui deviennent insatisfaisants, pour eux, sous l'angle de la rapidité de la décision.

Mme DUFRESNE ajoute, sur ce sujet, qu'ils gardent un indicateur assez satisfaisant – pas indiqué dans la brochure des Comptes – sur toutes les APA qui sont de 30 à 60 jours. Elle est intéressée de voir s'ils ont 50% de nouveaux en 6-8 mois comme c'était le cas de 80% d'APA avant la réforme. Le nombre de dossiers est extrêmement conséquent et qu'ils ont parfois de la peine à les traiter dans les 30 jours.

M. HODGERS ajoute qu'ils reviennent avec une demande supplémentaire, mais couverte par les émoluments, ils sont donc sur un équilibre et propose d'en rediscuter.

Mme DUFRESNE rappelle que, dans les années 2014-2015, au moment des réformes, le volume était d'environ 3 000 autorisations par année, tandis qu'ils sont actuellement à 6 500.

G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

M. GOUMAZ présente quelques réalisations :

- la poursuite de l'évolution du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) et utilisation comme source dans plusieurs processus administratifs ;
- l'implémentation de nouveaux référentiels pour le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) ;
- la poursuite du projet Smart Geneva et de la méthode BIM ;
- le registre foncier : poursuite de l'objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions (-9 jours en 2021 par rapport à 2020), mais forte hausse des dépôts (+8%) ;

- la poursuite de l'adaptation du système d'information du registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives et légales et renforcement de la sécurité ;
- la poursuite de la numérisation des pièces, y compris de l'historique ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet fédéral eGris.

Sur le plan financier, M. GOUMAZ souligne une hausse des émoluments due à une conjonction de plusieurs facteurs : augmentation des réquisitions déposées en 2021 (+8% par rapport à 2020), augmentation des validations (+30% par rapport à 2020), hausse des prix des transactions immobilières (plafonds de taxation souvent atteints).

M. GOUMAZ explique que c'est un effet lié à l'augmentation de la construction. Il mentionne les frais liés à la création de TPE, ainsi qu'un mouvement important de mobilité du parc immobilier. Il considère qu'une partie est prévisible, liée à la question de l'urbanisation, mais que la mobilité du parc immobilier est quelque chose de conjoncturel sur laquelle ils n'ont pas de maîtrise.

Un/une commissaire se rappelle qu'il y avait une volonté d'engager un juriste au registre foncier, il/elle demande si c'est le cas, ce qui est confirmé.

M. DEKONINCK précise qu'il y a un juriste, mais par contre deux personnes qui étaient sur la chaîne de validation, ce qui explique le fait que leurs émoluments soient plus élevés.

G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites

M. GOUMAZ présente quelques réalisations :

- la poursuite du recensement architectural du canton (atteinte de 73.3% de l'objectif 2015-2023). 70 études et expertises produites, une cinquantaine d'actions de sensibilisation, 2559 fiches de recensement sur le SITG ;
- la poursuite des actions entreprises en 2020 visant à rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation (guides pratiques pour les propriétaires) ;
- la poursuite des Journées européennes du patrimoine (3500 visiteurs en 2021) ;
- le développement de l'offre numérique dans la sensibilisation et la connaissance du patrimoine ;
- la poursuite du projet d'ouverture de l'immeuble Clarté prévu en 2022 ;
- le service archéologique : sondages à la rue de l'Hôtel-de-Ville (n°3 puis au n°9), redécouverte de la route reliant Genève à Nyon dans l'Antiquité.

M. GOUMAZ n'a pas grand-chose à signaler concernant les principaux écarts, si ce n'est une diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.3 MF) en raison du ralentissement de certains projets dû à la pandémie ainsi que le report sur 2022 de la fouille archéologique des Bastions demandée par la Ville de Genève. Il mentionne également des revenus divers (-0.3 MF) avec la reprise sur les subventions octroyées, mais non payées (travaux non faits ou moins onéreux).

Conclusion

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.

ANNEXE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DT
Case postale 3880
1211 Genève 3

Madame Caroline Marti
Députée au Grand Conseil

Monsieur Yvan Zweifel
Député au Grand Conseil

N/réf. : AH/CG/FDe/ChB
V/réf. :

Par courriel uniquement

Genève, le 12 mai 2022

Concerne : Comptes 2021 – politique publique G "Aménagement et Logement" – Réponses aux questions suite à l'audition du DT

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Suite à l'audition, le 9 mai 2022 du département du territoire par votre sous-commission, relative aux comptes 2021 de la politique publique G, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-dessous les réponses à vos questions qui étaient restées en suspens.

Programme G01 – Logement et planification foncière

1 - La sous-commission s'est interrogée sur l'évolution historique des différentes subventions et allocations aux logements.

Le montant de ces subventions ou allocations logement dépend de l'évolution du parc immobilier subventionné et du nombre de ménages qui y ont accès et en font la demande.

Entre 2014 et 2021, on constate deux évolutions majeures sur les parcs immobiliers subventionnés :

- une très forte diminution sur le HLM qui passe de 8'301 logements à 4'961,
- une très forte augmentation des logements HM 3'535 logements à 7'544.

Le parc immobilier HBM quant à lui augmente dans une moindre mesure, mais reste cependant significatif, passant de 6'744 logements à 8'560.

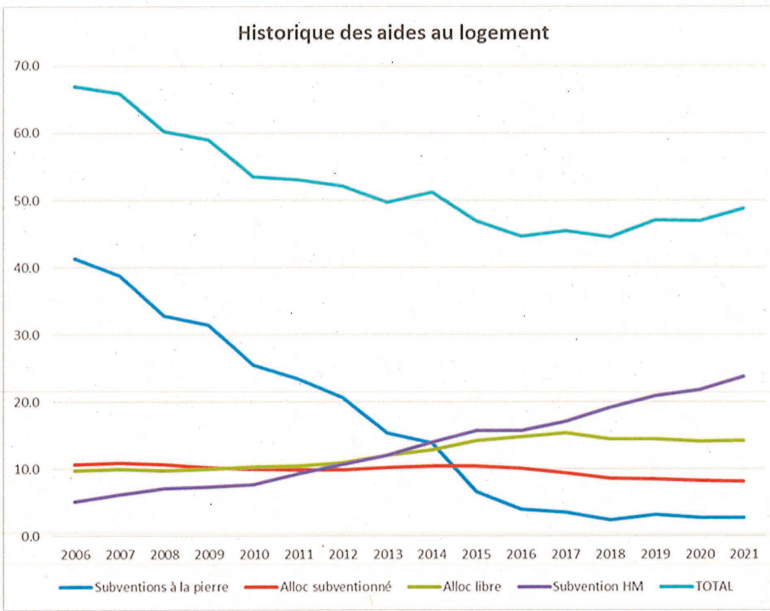

On retrouve ces mêmes évolutions sur le nombre de ménages allocataires :

- ceux bénéficiant de l'allocation HLM ont été divisés par 2 en passant de 1'608 ménages à 809;
- les ménages HBM progressent de 16% pour atteindre un cumul de 1'470 ménages;
- le nombre de ménages bénéficiant d'une aide en secteur libre était de 4'618 à fin 2021 (contre 4'221 en 2014);
- enfin, le secteur HM voit passer le nombre de ménages de 2'123 à 4'222.

A noter que l'entrée en vigueur de la modification de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) du 1er avril 2015, qui prévoyait une hausse des taux d'efforts de 1% et la diminution de 100 francs par an du montant maximal de la subvention personnalisée HM pour le ramener à 1'700 francs, a permis de reporter ou de freiner la hausse de ces aides malgré l'accroissement du nombre de bénéficiaires.

Signalons enfin que les subventions à la pierre qui ont très fortement diminué, sans doute en lien avec la baisse sensible des taux hypothécaires, semblent dorénavant avoir atteint un plancher.

Pour les années 2020 et suivantes, les éléments ci-dessous ont également impacté les montants de prestations à la personne versés :

- la crise COVID-19,
- l'augmentation des subsides LAMAL (contre-projet à l'initiative 170),
- les décisions relatives à la garde partagée (prise en compte des enfants en garde partagée pour le calcul du taux d'occupation de chacun des deux parents).

2 - La sous-commission s'est interrogée sur l'historique de la croissance des logements LUP.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du parc LUP :

	1. Intégration	2. Acquisition	3. Construction	4. Comptabilisation	TOTAL ANNUEL (au 31.12)	TOTAL CUMULE (au 31.12)
2007	5'201 a)				5'201	5'201
2008		1'027 c)	160		1'187	6'388
2009		814	119 d)		933	7'321
2010	80		249		329	7'650
2011		200	204	6'118	6'522	14'172
2012		36	254		290	14'462
2013	10	28	171		209	14'671
2014			384		384	15'055
2015	103 b)		481		584	15'639
2016		24	258		282	15'921
2017			491	36	527	16'448
2018	34	13	711	147	905	17'353
2019	0	0	560	43	603	17'956
2020	0	0	712	0	712	18'668
2021	**0**	**0**	**825**	**0**	**825**	**19'493**
Total	**5'428**	**2'142**	**5'579**	**6'344**	**19'493**	

Pour plus de complément, le dernier rapport LUP publié est disponible sous le lien suivant :

https://www.ge.ch/document/rapport-activite-2020-mise-oeuvre-loi-lup

3 - Les commissaires sont intéressés à obtenir une explication sur la dégradation de la valeur de l'indicateur 1.2-Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements.

L'augmentation du temps d'attente moyen sur la liste des demandeurs de logements pour les personnes qui se sont vues attribuer un logement a augmenté en 2021 pour atteindre 740 jours, s'éloignant de l'objectif fixé à 550 jours.

Le manque de logements, y compris à loyer libre, pousse certains ménages à attendre plus longtemps faute de trouver un logement ailleurs.

De plus, l'augmentation de la population résidant dans le Canton (+10% sur les dix dernières années), le faible taux de rotation des logements subventionnés, ainsi que le nombre important de divorces et de séparations, continuent à provoquer une forte pression sur les demandes de logement.

Le nombre de constructions de nouveaux logements ces dernières années n'a pas permis de résorber ce délai d'attente. Le nombre important de constructions prévues ces prochains mois devrait cependant réduire ce délai sous peu.

Il semble cependant peu probable que la cible de 365 jours puisse être atteinte en 2023.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Antonio Hodgers

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Sous-commission
Politique publique H – Sécurité et population

Rapport de l'Audition du DSPS du 8 avril 2022

Procès-verbaliste : Carla Hunyadi

Annexes et documents distribués en séance
Comptes de fonctionnement et d'investissement 2021, Politique publique K – Santé

Membres	**Groupe**	**Fonction**
BACHMANN Delphine	PDC	
CALAME Boris	Ve	
Personnes auditionnées	**Dpt/Institut.**	
BERTSCHY Philippe	DSPS	Directeur général de l'OCD
BONFANTI Monica	DSPS	Commandante de la police
CLAVEL Michel	DSPS	Directeur financier
FELLEY Jérôme	DSPS	Directeur général de l'OCPPAM
GROSDEMANGE Sébastien	DSPS	Secrétaire général adjoint
GUT Bernard	DSPS	Directeur général de l'OCPM
POGGIA Mauro	DSPS	Conseiller d'Etat
SAADI Redouane	DSPS	Secrétaire général adjoint
VAUTRAVERS Alexandre	DSPS	Chargé de projet

Annexes et documents distribués en séance

Document sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 - Politique publique H - Sécurité

Les commissaires remercient le département et le Conseil d'Etat pour leur accueil chaleureux, leur bonne volonté dans les réponses et éclaircissements donnés, ainsi que la procès-verbaliste pour le rapport rapide et efficace effectué.

M. POGGIA débute par une introduction générale et souligne que l'année 2021 a été marquée par la crise du Covid.
Police : mesures qui ont dû être contrôlées, et impact sur la délinquance et la criminalité.
Détention : nouvelle planification pénitentiaire suite au refus du projet Dardelles. L'objectif reste d'aller rapidement vers une nouvelle présentation.
Population et migration : modification des modes de fonctionnement avec de prises de rendez-vous plutôt que de longues attentes aux guichets de l'OCPM. La prochaine étape est un formulaire intelligent qui permettra d'éviter que les formulaires arrivent dans les services avec des pièces manquantes. En 2022, il y a eu l'ouverture du centre de biométrie.
Protection de la population : la présence de la cellule ORCA et toute la logistique liée à la crise du Covid et la mobilisation de la protection civile (PCi) et l'arrivée de l'armée. L'OCPPAM est un office qui souffre historiquement d'avoir été créé de l'adjonction de deux programmes. En situation de crise, on se rend compte de ce qu'on aurait dû mieux faire dans le passé pour donner les moyens à cet office de répondre aux défis.

M. POGGIA précise que le compte général de la politique H « Sécurité et population », présente une baisse des charges de 4.1 millions et une augmentation des revenus avec un meilleur résultat que le budget prévu.

Programme H01 Sécurité publique

M. POGGIA indique que les charges sont en augmentation de 5.3 millions et que les revenus sont en augmentation de 14.5 millions.

Des précisions sont apportées par Mr Clavel, du département :

Charge de biens et services : dépassement de 1,7 million.
- Des dépenses ont eu lieu avec les événements internationaux comme le sommet Biden-Poutine et l'organisation nécessaire de la conférence de l'OMC malgré son annulation.

Charges de transfert : écart de 2.7 millions
- Frais de dédommagement des cantons qui ont fourni des renforts policiers à l'occasion des deux événements.
- Subventions à redistribuer qui concernent les indemnisations fournies aux commerces qui ont dû fermer pendant l'événement pour des raisons de sécurité pour un montant de 225 000 francs. On retrouve ce montant à la rubrique 47. C'est totalement neutre pour l'Etat car cette charge doit être prise en compte par la Confédération.

Revenus : reprise d'une provision de 10.7 millions (heures supplémentaires réalisées le week-end, travail diurne, indemnité de F 7.55 par heure. Les tribunaux ont donné raison au département donc dissolution de la provision. Un recours est en cours au tribunal fédéral, le département explique avoir plus de chance de gagner que de perdre.

M[me] BONFANTI souligne que l'enjeu concerne l'application pour les policiers (non accordée, car travail de week-end inhérent à la fonction) de l'art. 11D RTrait qui rémunère de façon supplémentaire le travail pour les autres employés les samedis et dimanches. Mr POGGIA indique que cette rémunération complémentaire est spécifique à la police.

Mme BONFANTI répond que le recours de l'UPCP portait là-dessus et ça a été refusé.

Une commissaire demande s'il y a une norme standard à l'Etat pour les gens qui sont contraints de travailler le week-end.

M. POGGIA explique que les agents de sécurité publique qui n'étaient pas dans la LPol précédemment étaient soumis au règlement de l'ensemble des fonctionnaires et ils avaient des indemnités pour le travail durant le week-end. Quand la LPol a été adoptée, cette question n'a pas été réglée et ces agents de sécurité publique continuent à recevoir l'indemnité du week-end. Il y a donc un écart entre les ASP et les policiers.

Mme BONFANTI ajoute que l'argumentaire qu'ils mettent en avant dans l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice du 11 mai 2021, est que les policiers ne peuvent pas prétendre au versement de l'indemnité prévue par l'art. 11D RTrait valable pour tout l'Etat et ceci pour le travail accompli le samedi, le dimanche et les jours fériés. Ils se réfèrent aussi à toutes les négociations qu'il y a eu au fil du temps avec le Conseil d'Etat. Ces négociations n'ont pas eu lieu pour les ASP, c'est-à-dire 390 personnes qui ne travaillent pas tous les samedis et dimanches. Il faudrait reprendre cette question pour eux aussi.
La décision du TF pourrait provoquer une réduction des revenus des ASP, selon la décision, ce qui est problématique. La procédure aurait été évitée si la question avait été réglée immédiatement au passage à la LPol.

Une commissaire demande ce qu'est le « pont police ».

M. GROSDEMANGE répond que c'est la réforme de 2011, dont l'impact devrait se terminer en 2026 ou 2027. M. POGGIA explique que quand on a augmenté l'âge de la retraite, on a permis à ceux qui étaient d'une certaine classe d'âge de pouvoir bénéficier du droit antérieur.

Amendes :

Un commissaire note une hausse des amendes 5.2 millions et souhaite connaitre leur nature. Sur les compensations des entreprises qui ont fermé lors du sommet Biden-Poutine, il demande quel a été le processus de décision et comment ça a été accueilli et réalisé.

Mme BONFANTI répond qu'il y a eu peu d'amendes Covid sur 2021. L'augmentation est dûe aux amendes radars et a deux motifs :

- la police est en train de remplacer le parc de radars qui arrive à obsolescence et de nouveaux radars sont implantés, mais il y a une superposition et donc une augmentation transitoire du nombre de radars (37 actuellement). Deuxièmement,
- En 2020, il y a eu une embellie par rapport au nombre de voitures en contravention c'est-à-dire que plus de personnes respectent la loi. Une conférence de presse sur la sécurité routière montrera qu'il y a eu plus de voitures en infraction comparativement à 2020 et des radars qui sont très efficaces dans les zones 30. Par exemple, il y a à Versoix un radar limité à 30 km/h et il présente un taux d'infraction de 6.2% (taux élevé). On est généralement à 1.2% de voitures qui sont en infraction.

Un commissaire déclare qu'une légende urbaine dit que les radars sont incapables de mesurer à 30 km/h.

M. BONFANTI répond que c'est faux.

Une commissaire demande combien rapporte un radar en moyenne.

M. POGGIA répond que ça dépend des radars. Les radars qui sont placés dans des lieux où la limitation est élevée rapportent moins que ceux où la limitation est basse.

Mme BONFANTI indique que ceux qui rapportent le moins sont les radars fixes. La police a beaucoup déployé les radars mobiles et là, le taux d'infraction beaucoup est plus élevé.

Une commissaire demande quel est le montant total que les amendes ont rapporté. Elle demande si ça inclut les radars anti-bruit.

Mme BONFANTI répond par la négative. La police n'a pas de radar anti-bruit. Ils ont fait des tests, mais la technologie reste compliquée pour vraiment attribuer le bruit à un véhicule. Il y a dans ces comptes les contraventions pour du bruit, mais c'est le bruit qui a été constaté par la police. Il y aura demain la conférence de presse sur la police routière avec des chiffres qui sont en augmentation sur le taux d'infractions au radar, le nombre de blessés et de personnes tuées par rapport à 2020.

Frais sommet Biden-Poutine :

M. GROSDEMANGE répond qu'en ce qui concerne les indemnisations dans le cadre du sommet Biden-Poutine concernaient le U lacustre.

M. POGGIA précise qu'il fallait que la fermeture soit indispensable. Ils ont essayé d'avoir des critères stricts, car la facture est ensuite présentée à la Confédération. Ils sont au bout des décisions.

Un commissaire demande si seuls les commerces étaient concernés ou s'il y a aussi des collaborateurs qui ne pouvaient pas accéder aux bureaux.

M. POGGIA répond que l'accès aux bureaux était autorisé. La clientèle ne pouvait pas accéder aux commerces.

Un commissaire relève qu'en p. 27, il est indiqué que les démarches sont en cours auprès de la Confédération pour obtenir la prise en charge des dépenses encourues. Il demande quel est le coût complet. Il y a les coûts directs et les coûts pour les autres polices. Il demande quel est l'engagement de la Confédération.

M. GROSDEMANGE répond qu'ils ont envoyé les derniers justificatifs, mais il n'a pas encore vu de réponse.

Mme BONFANTI indique que le Conseil fédéral doit statuer là-dessus. D'après la loi sur le maintien de la sécurité intérieure, lors d'une manifestation d'envergure, on peut demander un dédommagement exceptionnel. Tout a été envoyé à la Confédération et ils attendent une réponse.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la réactivité de la Confédération, le total des demandes de Genève et si celui-ci inclut ce que Genève a payé pour les autres cantons.

M. POGGIA répond que les délais sont admissibles. La Ville a été dédommagée pour les aménagements qu'elle a fait donc la Confédération assume ses obligations.
M. CLAVEL répond que le montant est d'environ 6.4 millions, ce montant inclut ce que Genève a payé pour les autres.

Activité de la police en 2021 :

Mme BONFANTI déclare qu'il y a eu une conférence de presse le 28 mars dernier pour faire le bilan de l'activité de la police. L'année 2021 reste encore bien influencée par le Covid et par la généralisation du télétravail.

- Cambriolage et vols de rues : mesures fortes en 2020 comme la fermeture des frontières ont induit une baisse importante. En 2021, on a presque tous les indicateurs qui sont à la baisse du point de vue de la criminalité. Les vols de rue qui étaient le gros problème à Genève il y a une dizaine d'années avec environ 15 000 vols, sont désormais à 4000 et les cambriolages sont passés de 8000 à 3000.
- Violences domestiques et cybercriminalité : la police était très préoccupée par les mesures induites par le Covid et elle suivait cette situation au jour le jour, car elle s'attendait à une augmentation des violences domestiques et de la cybercriminalité en ligne. Or, il y a eu une diminution des violences domestiques et des escroqueries par internet.

Le trend genevois est identique au Suisse, avec notamment une augmentation des prévenus mineurs pour des infractions sexuelles et au patrimoine. Ces deux points sont à garder sous observation. Il y a des points d'attention en matière de circulation routière après être resté à la maison un certain temps, il y a eu des accidents lors de reprises de véhicule et des pointes de vitesse élevées.

Un commissaire indique qu'il y a des catégories différentes dans les cyberattaques, par exemple des arnaques mails ou des niveaux plus élevés. Il reçoit récemment un mail d'un institut de sondage pour le compte des SIG qui correspondaient en tout point à une cyberattaque et pourtant, il s'est renseigné et ce n'était pas le cas. Il y a des arnaques très bien faites notamment avec des institutions publiques. Il demande si la police catalogue les types de cyberattaques dans les plaintes qu'elle reçoit.

Mme BONFANTI répond par l'affirmative. Grâce au logiciel « Pixel », ils ont une vision de ce qu'il se passe au niveau intercantonal pour améliorer la prévention. Un effort particulier va être fait en 2022. Lors des campagnes de prévention routière, le site internet est pris d'assaut, quand il s'agit d'une mise en garde cyber, ça n'intéresse personne. Leurs actions ne sont pas encore assez ciblées.

Un commissaire recommande à la police d'interpeller toutes les institutions et les communicants au sein du Grand Etat à ce sujet.

Mme BONFANTI confirme qu'il y aura une montée en puissance sur cet aspect en particulier. La première réponse est la prévention. Il y a aussi des façons de perturber ces activités quand on ne peut pas les empêcher. Quand quelqu'un est victime d'une personne qui fait une cyberattaque depuis Dakar, on peut perturber l'activité depuis Genève.

M. POGGIA ajoute que le pire sont les petites arnaques sur les petites sommes, mais sur un grand nombre de personnes. La personne qui se fait avoir pour 10 ou 20 francs ne va pas se plaindre.

Mme BONFANTI ajoute qu'il y aura la conférence de l'OMC au moins de juin et ils sont très attentifs sur les phénomènes d'espionnage. Ils vont faire intervenir le cyber bataillon de l'armée qui a des compétentes étendues.

Une commissaire avait vu à l'époque des campagnes de prévention tout public autour des cambriolages. Elle demande si des actions de ce type sont menées sur la cybercriminalité. Elle relève que beaucoup de personnes ne portent pas plainte, car elles ont honte d'avoir subi une attaque de ce type. Elles se sentent bêtes d'avoir cliqué et répondu, notamment les personnes âgées. Elle demande s'il y a des actions ciblées par exemple dans les écoles. Il y a des jeunes qui subissent du cyber-harcèlement et parmi les jeunes, ça peut mener à des situations dramatiques.

Mme BONFANTI répond qu'ils ont fait 6 campagnes entre septembre et décembre 2021. Les journaux relayent bien ces campagnes qui se font parfois aux niveaux suisse et romand. Elle se rend compte qu'il faudrait utiliser d'autres canaux et être plus incisive par rapport à ces messages.

M. POGGIA répond qu'ils essayent d'être plus efficaces dans les écoles, mais les programmes sont tellement chargés qu'ils ont de la peine à trouver des espaces pour faire des campagnes. Il pense qu'ils doivent être meilleurs.

Mme BONFANTI répond qu'ils vont dans les écoles pour aborder cette problématique. Elle relève l'augmentation des prévenus mineurs par rapport à la catégorie des infractions à caractère sexuel. Ce sont des échanges d'images dévêtues qui peuvent aller loin. Quand ils vont dans les écoles, ils parlent moins de ces arnaques en ligne et ils adaptent le message par rapport à leur problématique. Ils parlent beaucoup de la thématique de l'extorsion. Il y a des cas qui arrivent à la connaissance de la police via les personnes lésées ou les établissements scolaires. Ça permet de donner une réponse personnalisée pour chaque problématique. Par exemple, une file était victime de mobbing, mais elle ne voulait pas que ça se sache alors toute l'école a été convoquée pour parler du mobbing. Elle essaye d'avoir des réponses sur mesure pour chaque problématique.

M. POGGIA souligne que c'est aussi une question d'éducation et il faut toucher les parents.

Un commissaire ajoute qu'il faut comprendre la problématique et ne pas se faire avoir. Une commissaire a l'impression que ce sont souvent les mêmes classes de la population qui sont les plus touchées, car elles ont moins accès à l'information.

M. POGGIA explique qu'il y a beaucoup de problèmes sur les arnaques aux sentiments et c'est là où il y a le moins de plaintes et le plus de honte.

Un commissaire était dans une autre audition hier et il a été dit que l'OCSIN faisait des tutos de sensibilisation des collaborateurs sur la sécurité informatique. Il se demande quel est le taux de pénétration de ces tutos. Il serait intéressant de voir combien de collaborateurs ont cliqué. Les collaborateurs de l'Etat sont un public cible. Les journaux communaux pourraient être une porte d'entrée pour sensibiliser la population. Il pense que l'enveloppe de la déclaration d'impôt pourrait aussi être une porte d'entrée pour faire de la sensibilisation. En ce qui concerne les indicateurs, il a constaté un propos contradictoire sur l'indicateur 1.3 sur les infractions graves en pp. 28 et 29. Il demande s'il s'agit de toutes les infractions ou des infractions graves uniquement, et si la catégorie de l'accident grave est clairement définie.

Mme BONFANTI répond que ce sont les infractions graves LCR. Ce n'est pas ce qui est sanctionné avec des amendes d'ordre.

Un commissaire a une question sur l'indicateur 3.1 sur le délai d'intervention prioritaire. Il demande à quel moment on peut avoir quelque chose de plus fiable. Il trouve que la cible à 70% est mauvaise. Il constate que l'indicateur est à 49%. Une commissaire demande quel est le délai de dépassement.

Mme BONFANTI répond que pour l'année prochaine, il y aura d'autres indicateurs, mais celui-là est toujours présent parce qu'il est intéressant d'avoir un taux d'intervention prioritaire dans un délai inférieur à 7.5 minutes. Quand on a un indicateur, il faut qu'il soit fiable et précis. Or, quand on parle des interventions prioritaires, elles sont catégorisées à la police comme étant 0 ou 1. Ce sont des catégories qui requièrent une course officielle urgente. Les critères de priorité vont de 0 à 5, 5 étant la situation où il y a un chat dans l'arbre, par exemple. Cet indicateur est important, mais il faut qu'il puisse dire quelque chose. Il arrive que la centrale d'engagement ait une catégorie 0 et 1 et qu'en cours de route, le cambrioleur ne soit plus là par exemple. Dans beaucoup de cas de figure, il s'agit d'accidents avec blessés. Il y a une re-catégorisation qui se fait et il faut prendre cela en compte. Si on prend le critère de 7.5 minutes et qu'on prend 10 minutes, on augmente à 62% et parfois, il y a une re-catégorisation qui n'a pas été prise en compte. Des travaux sont en cours pour présenter quelque chose de fiable par rapport à cet indicateur qui reste important.

M. POGGIA souligne que la question est de savoir si on n'intervient pas dans les 7.5 minutes parce que la bonne patrouille n'a pas été mise en route au bon moment ou parce qu'il y avait insuffisamment de patrouilles à une heure déterminée. Il y aura toujours des situations dans lesquelles toutes les patrouilles seront occupées. Le programme « Mobile Responder » permet d'avoir une géolocalisation des fonctionnaires de police en service pour que la centrale sache où sont les véhicules qui peuvent être mobilisés pour une urgence. Pour les syndicats, ça laisse entendre que parce qu'on saura où ils sont, ils vont forcément être plus rapides et c'est à double sens. Il a le sentiment que le fait de savoir où sont les patrouilles est une exigence pour le management de la police. Il y a une réticence pour la durée de conservation des images. En effet, il y a l'idée que si on garde les images pendant 100 jours, c'est pour dépasser le délai de plainte de 90 jours. Il faut que le management puisse savoir où sont les policiers sur le terrain à un moment donné. L'autre moyen d'être plus efficace, c'est d'augmenter aux heures critiques le nombre de patrouilles et c'est extrêmement important.

Une commissaire demande si ce délai est respecté de manière identique que l'on vive à la campagne ou en ville. Mme BONFANTI répond qu'il y a une répartition des patrouilles qui permet que le temps soit le plus court possible. La circulation est parfois compliquée en ville.

M. POGGIA répond que le jour où les polices municipales auront des missions, des compétences et des horaires plus larges, il y aura un maillage plus efficace sur le canton. Aujourd'hui, c'est la police secours qui intervient. Il y a la règle d'un maximum de 10 minutes pour les ambulances, quel que soit l'endroit dans le canton.

Un commissaire trouve que cet indicateur de 49% est très mauvais en termes d'image publique de la police.

M. POGGIA est conscient que le sentiment de sécurité ou d'insécurité de la population est directement lié à ce type d'indice là. Dans aucun pays du monde, le taux d'intervention est totalement efficace. Partout, les effectifs sont en dessous de l'optimal.

Une commissaire trouve que le sentiment de sécurité à Genève s'est amélioré. Elle trouve que la présence policière est plus forte qu'avant dans les lieux animés.

Mme BONFANTI confirme qu'il y a plus de patrouilles pédestres au centre-ville ce qui fait qu'elles ont lutté plus efficacement contre les vols de rue. Quand on demande aux gens comment ils souhaitent que la police soit déployée, ils disent qu'ils souhaitent voir des patrouilles pédestres au centre-ville et que la police vienne vite en voiture dans la campagne.

Une commissaire demande si c'est une enquête faite auprès de la population genevoise et si c'est un échantillonnage ou si tout le monde peut y participer.

Mme BONFANTI répond qu'elle fait suivre ce questionnaire dans tous les cantons et les communes avec lesquelles la police cantonale a un contrat local de sécurité. Ces communes ont un échantillon surreprésenté afin de tirer des conclusions sur leur territoire. L'échantillonnage permet d'avoir un échantillonnage représentatif pour le canton de Genève. Pour chaque commune qui a un contrat local de sécurité, elle prend les résultats et met en place des actions conjointes avec les communes.

Programme H02 Détention

M. POGGIA indique qu'avec le Covid, un des défis a été d'éviter l'entrée du virus puis sa propagation en prison. La prison de Champ-Dollon est une des rares prisons en Suisse qui a gardé les parloirs ouverts pendant la crise Covid. Tous les établissements à Genève ont gardé les parloirs ouverts. Champ-Dollon a connu une crise dont les médias ont parlé. C'est une prison problématique, car on lui demande de faire des missions qui ne sont pas les mêmes avec des populations qui ne sont pas les mêmes, avec une obligation de travailler après qu'on n'a pas avant et une volonté de travailler avant qu'on ne peut pas satisfaire. Les ateliers ferment parfois, car les collaborateurs sont sous pression en termes de nombre. Le taux d'absence est élevé, mais c'est le cas historiquement en prison. Leur grand défi est d'avoir des infrastructures qui permettent de répondre aux missions du code pénal, d'être dignes pour les détenus et conformes aux qualités de travail de gens à qui l'on demande d'avoir des compétences sociales pour accompagner les personnes condamnées à un retour à la liberté. La prison de Champ-Dollon ne répond plus à ces besoins. La prison de la Brenaz a été convertie en prison d'exécution de peine, mais malgré tout, cette nouvelle prison que l'on attend et qui a été proposée a été refusée. Aujourd'hui, il faut revenir avec un projet de prise en charge globale. Ce ne sont pas des projets enthousiasmants pour l'exécutif ou le législatif, car on aimerait construire des choses plus sympathiques que des prisons, mais Genève est constamment condamnée pour les conditions de prise en charge des détenus ; c'est indigne de Genève. Indépendamment de la sensibilité politique, une fois qu'une personne est condamnée par la justice, il faut la prendre en charge correctement. L'année 2021 a été l'année de gestation de ces projets qui vont aboutir. Le but est que d'ici la fin de l'année, tout le monde soit clair et aligné avec les décisions du parlement qui lient les parlements futurs sur la direction à prendre. Pour les personnes qui travaillent à Champ-Dollon, se dire qu'elles n'auront pas un instrument de travail digne de ce pour quoi elles ont été formées avant 10 ou 15 ans, c'est déjà compliqué. Ils ont de la peine à recruter des agents de détention. Les comptes sont pratiquement équilibrés. Il y a eu 300 000 francs versés pour des indemnités pour des conditions de détention illicites. Il y a des vacances de poste dans les charges de personnel.

Une commissaire demande combien de vacances de poste il y a, et si ça inclut la réforme pour le convoyage des détenus.

M. POGGIA répond que c'est 700 000 francs hors réforme.

M. BERTSCHY informe qu'il y a quelques départs de la BSA vers la police. Compte tenu des vacances et du fait que les écoles sont à date fixe, il y a des vacances de poste qui peuvent durer 6 à 8 mois. En effet, pour l'école de mars, les personnes auront dû quitter leur précédent emploi à fin décembre au plus tard et il ne peut pas les engager avant le mois de mars. Ce n'est pas directement lié à l'absence de budget pour pouvoir engager des BSA, mais ça sera le cas pour l'année prochaine, car ils n'ont pas pu engager la totalité de l'école en raison du refus du budget, l'école avait déjà commencé au moment du vote du crédit complémentaire.

Un commissaire souligne que le GC a voté des crédits supplémentaires en décembre. Si l'urgence avait été formulée, ces crédits auraient très certainement été votés. Le parlement n'a pas été sollicité en amont sur ce sujet-là, car il aurait pu voter. Certains crédits ont été votés en décembre pour 2022, par exemple pour la cellule Covid. C'est un élément important. Du moment où il y a une telle absence ça passe sur les troupes qui sont surchargées et ça crée un cercle vicieux d'absentéisme.

M. POGGIA rappelle que les ETP étaient le point central des divergences sur le budget donc ils ont évité de déposer des demandes d'ETP supplémentaires immédiatement après que le budget a été refusé en décembre.

M. BERTSCHY formule ses remerciements à tout son personnel par rapport à la gestion du Covid dans les établissements pénitentiaires, car il a été géré avec beaucoup de professionnalisme. Il n'y a pas eu de débordements ni décès y compris dans l'ensemble des détenus dont une partie est vulnérable. Aucun cas grave n'a pas dû être traité. Le Covid a été très bien géré au niveau des établissements pénitentiaires avec l'appui du service de médecine pénitentiaire et du service des mesures institutionnelles. Dans un milieu clos, les règles sanitaires sont plus strictes qu'ailleurs et à la sortie de 2 ans de contraintes énormes pour les établissements, il y a un grand épuisement du personnel. Il y a eu beaucoup de remplacements, de personnel absent et un état de fatigue du personnel pénitentiaire important. Il y a des situations où il y a eu des effectifs extrêmement restreints et limités, ce qui a engendré des retours de service et une très grande fatigue. Le personnel a été remarquable.

Concernant les détenus genevois hors canton, M. BERTSCHY estime qu'en Suisse ça a été très bien traité. À Genève, on a maintenu plus de prestations aux détenus qu'ailleurs et les visites n'ont jamais été interdites. Les conditions pour les visites étaient restrictives et contraignantes, mais les détenus ont toujours pu avoir les visites de leurs proches ; ça n'a pas été maintenu dans les autres cantons. La politique pénitentiaire est délocalisée cantonalement. Globalement, la situation dans les établissements pénitentiaires suisses a été très bien gérée.

M. POGGIA explique que pour autant que leur état de santé le permette et qu'ils n'aient pas de symptômes, durant laquelle le personnel pénitentiaire était autorisé à revenir plus tôt par manque de personnel.

Une commissaire demande comment évolue le taux d'absentéisme maintenant et si des mesures sont prises pour observer une éventuelle pénurie en termes de planification.

M^{me} BERTSCHY répond qu'il gère comme il peut. Pour les écoles et les remplacements pour les agents de détention, il y a des dates fixes. La difficulté, c'est que soit il n'y a pas suffisamment de candidats, soit il y en a assez, mais ils ne peuvent pas tous être engagés, car la salle de cours est de taille modeste et que les exigences du médecin cantonal ne permettent pas d'avoir plus de 11 apprenants. Il n'a pas pu engager tous ceux qu'il aurait pu engager ces deux dernières années pour ces raisons-là. Ça doit représenter une dizaine ou une quinzaine de postes en termes d'opportunités d'engagement qui n'ont pas pu être faites, mais qui seront rattrapées ultérieurement.

Un commissaire demande si ce sera avec les mêmes personnes ou si ce sont des gens qui ont renoncé définitivement.

M. BERTSCHY répond que la direction des RH les relance pour leur dire qu'on peut les prendre à un moment donné afin qu'ils puissent s'organiser, mais certains abandonnent. Sur les taux d'absentéisme globaux, ils ne reflètent jamais des situations particulières. Champ-Dollon n'est pas le lieu où il y a le plus d'absentéisme. De manière récurrente, il y a un taux élevé à Curabilis et la Brenaz alors que ce sont les lieux où les conditions de travail sont les meilleures. Il finalise une étude faite avec les collaborateurs par la direction RH. Un rapport intermédiaire a été rendu. Il sera consolidé avec les directions des établissements et des pistes seront dégagées pour améliorer la situation. Il y a un absentéisme endémique. A Curabilis, l'absentéisme est de l'ordre de 15 à 16 % et à la Brenaz, c'est de l'ordre de 12 à 13 %. A la Clairière, le taux d'absentéisme est aujourd'hui à 25%, mais en moyenne générale, c'est 13% sur l'année dernière. Les conditions sont difficiles et il y a un réel épuisement à la sortie du Covid. Il n'y a pas que le Covid, mais il y a d'autres problématiques.

De son point de vue, il y a une difficulté à avoir un encadrement de premier échelon qui est suffisamment formé à la conduite opérationnelle et ça génère des difficultés et des sentiments d'injustice dans le traitement des demandes du personnel (congés en particulier). Il y a une perception de la manière de conduire qui est négative. Il a déployé des efforts sur les formations opérationnelles de premier échelon (FOP) et ils ont offert des formations sur les années 2020-2021 de conduite du changement pour les différents échelons, notamment de l'encadrement intermédiaire de premier ou deuxième échelon qui n'avait jamais été formé à rien du tout. Aujourd'hui, avec une nouvelle génération qui est souvent mieux formée que les anciens, il y a d'autres attentes que l'encadrement de premier ou deuxième échelon n'est pas capable de fournir aujourd'hui. De son point de vue, le management de proximité doit être amélioré. C'est un travail qui doit se faire dans la durée et il ne pense pas que le taux d'absence baissera de façon immédiate.

L'année 2022 va être difficile en termes d'absence au travail. Être agent de détention est un métier difficile. Il y a l'enfermement, l'exposition à de potentielles agressions tant verbales que physiques, le poids de la tradition dans certains établissements et la difficulté à évoluer si on pense différemment du groupe. Fin décembre, il y avait 5.7 postes en cellule de retour au travail (CRT). Ce sont des gens qui ont des inaptitudes au service et on cherche à valoriser leurs compétences pour qu'ils puissent trouver un travail ailleurs dans l'administration publique. Il y a aussi 5 postes qui sont en fin de droit au traitement ; ce sont les personnes en attente d'une décision de l'AI. Il y a un ou deux postes suite à des diminutions de taux. Sur les 37 postes, il y en a déjà 12 qui sont gelés via la CRT ou la fin de droit au traitement. Une vingtaine de postes sont des agents de détention non repourvus. En lien avec le PL sur la Fondation des ateliers feux-verts (FAFV), les engagements ont été faits sous forme auxiliaire donc il y a 5 ou 7 postes qui ont un contrat auxiliaire en attendant que le parlement se détermine sur la FAFV.

M. POGGIA indique qu'il y a eu une manifestation devant le parlement récemment, concernant la FAFV. Il a été choqué par l'argumentation syndicale qui a été reproduite. Cette fondation est une coquille vide et elle est simplement occupée par des fonctionnaires de l'Etat qui font leur travail, alors que tous les organes de l'association sont en mains de l'Etat. L'argument était de dire qu'externaliser le travail qui est actuellement fait par l'Etat revient à mettre en danger la société et trouve que cet argument est incroyable.

Une commissaire informe que cette fondation a été auditionnée par la COFIN et un élément qui ressort, c'est que dans la dénomination de leur futur emploi, ils ont la crainte de perdre une partie de la compétence.

Une commissaire souligne que c'est une question d'accès aux dossiers et que la situation n'est pas apaisée en commission, une commissaire précise que c'est plutôt une question de lien avec l'Etat.

M. BERTSCHY explique que le projet FAFV est un projet qui a été discuté à réitérées reprises avec les syndicats sur un processus qui a duré plus de 5 ans. Il y a eu 5 ans de négociations et de consultation du personnel. Celles et ceux qui tenaient à leur statut de fonctionnaire ont déjà quitté leur fonction.
Concrètement, il n'y a rien qui change dans la manière de travailler. Une fondation privée a contourné la législation cantonale sur les indemnités et les aides financières de l'Etat. L'Etat paye les salaires à une fondation privée et ne respecte pas la loi. C'est simplement une mise en conformité juridique de la situation.

Une commissaire constate que le taux de réincarcération de la population est de 48%. Elle demande si ça veut dire qu'un détenu sur deux est réincarcéré dans sa vie.

M. BERTSCHY répond par l'affirmative. Il n'est pas capable aujourd'hui avec les outils d'affiner plus cet indicateur qui ne concerne que les résidents genevois. Ça demanderait un travail dossier par dossier. Une personne incarcérée à 20 ans pour une faute grave LCR et qui commet un vol 20 ans plus tard, sortira dans ceux qui ont été réincarcérés. C'est un indicateur à prendre avec beaucoup de prudence.

M. POGGIA ajoute qu'on rate, à l'inverse, des gens qui ont déjà été condamnés à l'étranger.

Une commissaire demande s'il est pertinent de laisser ce type d'indicateur. Elle comprend qu'il faudrait essayer de détecter quelle est la période dans laquelle ça arrive le plus pour identifier une faiblesse sur laquelle on pourrait mieux accompagner les gens.

M. BERTSCHY répond que c'est le parlement qui a demandé cet indicateur. L'outil de gestion des données de la détention est obsolète depuis très longtemps. C'est une infrastructure qui a 25 ans et il prospecte pour trouver un autre progiciel pour mieux traiter les données. Ça demandera un autre PL et un investissement pour basculer sur un autre système qui permettra de mieux gérer les données.

Un commissaire est membre de la commission des visiteurs officiels et sait qu'il y a un taux légal d'encadrement pour chaque établissement. Il demande s'il est possible d'avoir le taux légal d'encadrement pour tous les établissements, afin d'avoir en regard les postes non repourvus et la réalité du nombre de postes mobilisables. Le cas échéant, il demande à M. BERTSCHY de l'adresser à la commission des visiteurs officiels. À la Brenaz, il y a beaucoup de postes non repourvus et en cellule de retour au travail. Cela crée des effectifs de 10 à 15% d'absence non visibles en plus de l'absentéisme. Il est persuadé que cela crée un cercle vicieux d'absences qui se cumulent. Il insiste sur le fait que si le département demande des postes pour la détention, il doute que le parlement s'y oppose. Il constate que Curabilis a vu 34 sorties d'institution. Il demande quelle est la possibilité de suivi de l'Etat des personnes libérées qui sont sous mesure.

M. BERTSCHY répond qu'il transmettra les documents demandés. Certaines personnes qui sont considérées comme sortantes de Curabilis n'ont pas une amélioration, mais simplement une stabilisation de leur situation personnelle. Elles peuvent donc intégrer un établissement et y poursuivre leur mesure. Ainsi, il y a 20% des personnes qui ont quitté Curabilis et qui réintègrent un établissement pénitentiaire afin de poursuivre leur mesure en étant stabilisées. Tous les autres ont évolué vers un milieu ouvert qui s'exécute pour le canton de Genève à Belle-idée. Il y a un projet sur le site pour augmenter le nombre de places en milieu ouvert pour les personnes sous mesure, car il y a un manque, et il y a encore moins de places en structure d'aval pour suivi. Il y a des personnes qui verront leurs mesures levées avec un suivi ambulatoire effectué par le service des mesures institutionnelles et d'autres personnes qui nécessitent un encadrement important dans une structure d'aval. Il manque des places en milieu ouvert et en foyer d'aval pour un suivi plus important qu'un suivi ambulatoire.

Un commissaire comprend qu'il manque des structures à Genève. Il est administrateur aux EPI et il y a des situations limites. Il a entendu qu'il manque vraiment une structure intermédiaire pour accompagner ces gens, qui ne soit pas une prison de très haute sécurité. Il y a un projet de planification pénitentiaire. Il demande s'il y a quelque chose d'envisagé dans ce cadre-là.

M. BERTSCHY répond que c'est de la compétence des HUG.

Un commissaire demande si quelque chose peut être encouragé et qui il faut questionner à ce sujet.

M. POGGIA répond que la prise de conscience et la volonté d'aller de l'avant sont là. Le site de Belle-Idée permettrait de faire de belles choses, mais ses petits pavillons ne répondent plus aux besoins. L'idée est de faire un pavillon central avec une mutualisation des forces médicales. On pourrait utiliser les pavillons qui seraient désertés par le médical pour en faire des structures d'aval.
M. BERTSCHY explique que c'est soit le professeur GIANNAKOPOULOS, responsable du service des mesures institutionnelles, soit la direction des HUG qui peuvent répondre.

M. BERTSCHY explique que les pavillons qui sont aujourd'hui occupés sont réaffectés dans le cadre de la planification hospitalière. Avec le départ de la gériatrie communautaire au rez-de-chaussée, le bâtiment des Platanes peut être réaffecté moyennant des travaux, ce qui permet de mieux gérer les surveillances hospitalières. C'est pour éviter qu'il y ait des agents de sécurité assis au milieu des structures hospitalières communes. La difficulté est de convaincre, car on ne peut pas avoir sur les structures d'aval un établissement où on met toutes les personnes dedans. S'il n'y a que des personnes sous mesure institutionnelle dans les structures d'aval, ce sont des populations qu'il faut pouvoir diluer. Il faut pouvoir convaincre les structures de type EMS ou IEPA qu'on peut les intégrer et ce n'est pas évident, car dès lors qu'ils ont l'étiquette de Curabilis, personne n'en veut. Il y a des difficultés à convaincre et à trouver des infrastructures qui sont prêtes à accueillir deux ou trois personnes dans différentes structures d'aval avec une vocation psychiatrique.

M. POGGIA précise que le travail est en cours. Le professeur GIANNAKOPOULOS est bien conscient du besoin. Ce sont des populations qu'on peut mettre sur des lieux qui se côtoient, mais c'est pour les familles que c'est compliqué.

Un commissaire demande si c'est considéré comme de la détention lorsque les gens sont sous mesure à Belle-Idée.

M. BERTSCHY répond que l'évolution de l'exécution de la mesure est contrôlée par le SAPEM de manière annuelle. Sur le plan thérapeutique, ils sont en milieu ouvert. M. POGGIA précise que c'est une mesure thérapeutique exigée par la justice. Puis, le corps médical décide des étapes d'amélioration de l'état.

Politique H03

M. POGGIA indique qu'il y a moins de revenus en raison des rétrocessions fédérales.
M. GUT explique qu'il y a eu moins de demandes de passeports suisses puisque pendant la pandémie, les gens ne pouvaient pas voyager. Les gens s'empressent de recommencer à voyager ce qui pose un problème dans la gestion des prises de données biométriques. Tout le monde se rend compte que le passeport est échu beaucoup trop tard.

M. POGGIA souligne que les capacités augmentent et M. GUT confirme que le nouveau centre de biométrie est en phase de démarrage.

Une commissaire a une question à l'indicateur au point 1.1 où il est indiqué que c'est moins de deux semaines. Elle demande si c'est juste pour les passeports suisses.

M. GUT explique que le délai est de 5 à 6 semaines avec le démarrage du centre cantonal pour lequel ils essayent de densifier les créneaux et de doubler la capacité. Pour l'instant, il y a une personne tous les quarts d'heure, mais on peut mettre davantage de personnes. En cas d'urgence, il y a toujours des procédures.

Une commissaire trouve que l'indicateur 1.3 est très élevé.

M. GUT répond que c'est une moyenne. 80% des demandes sont incomplètes donc il faut faire des allers-retours pour demander des documents que les gens ne donnent pas spontanément, les échanges rallongent la procédure. Le formulaire intelligent va accompagner la personne lorsqu'elle fera sa demande. C'est un formulaire très compliqué à concevoir, car une quinzaine de prestations peuvent entrer par le biais de ce formulaire.

Une commissaire trouve que l'AFC a bien progressé sur la facilité d'interaction avec les citoyens. L'interface utilisateur est devenue plus simple et efficace. Elle demande si le formulaire intelligent sera traduit dans d'autres langues et si des lignes seront maintenues pour les personnes âgées ou n'ayant pas accès à internet. Elle constate que l'indicateur cible vise moins de 90 jours et on est à 180 jours. Il faut se poser la question de la valeur cible à moins de 90 jours ou de la pertinence de l'indicateur.

M. GUT répond que sur une période de plusieurs mois, ils ont constaté que 80% des dossiers sont incomplets. Ils sont dans une démarche de numérisation e-démarche et internet. Ils développent une antenne d'assistance administrative pour aider les personnes qui n'arrivent pas à remplir le formulaire intelligent. Les gens prennent rendez-vous et une fois que le collaborateur a fini son horaire au guichet, il n'a plus 60 personnes à servir en salle d'attente. L'avantage est que le guichetier sait qui il va recevoir.
L'implantation du nouveau formulaire intelligent aura lieu fin avril.

Une commissaire a une question sur la prise en charge des RMNA et des MNA. Elle demande qui s'occupe de leur prise en charge.

M. POGGIA répond que les RMNA relèvent de l'asile donc ils sont pris en charge par l'hospice général pour l'hébergement. Les MNA sont souvent des gens présumés mineurs non accompagnés. Ils viennent normalement du nord de l'Afrique. Ce sont des gens qui sont souvent identifiés dans le cadre d'infractions pénales. Le taux de faux mineurs est très important donc ils ont mis en place une procédure qui vise à identifier les non-mineurs. Pour les mineurs, il faut déterminer où sont leurs parents. Pour les non-mineurs, ils repartent dans le pays d'où ils viennent. Une fois qu'ils sont identifiés comme non-mineurs, ils disparaissent, puis ils continuent leur tourisme délinquant à travers l'Europe.

M. GUT indique qu'il y a eu une évaluation Schengen par rapport à la directive européenne sur le retour et parmi les recommandations faites à la Suisse, une recommandation particulière concernait le canton de Genève et disait qu'il faut absolument prendre une décision sur le droit de séjour des personnes qui se déclarent mineures. Une procédure a été mise en place. Lors de leur arrivée, ces jeunes s'annoncent soit au SPMi, soit auprès d'une association. Ensuite, ils passent à la cellule de la police, puis ils sont auditionnés par l'OCPM en moyenne 4h en présence d'une personne de confiance qui est un représentant de Caritas. Au bout de cette procédure, en général, si la personne n'a pas un droit de séjour, la décision rendue est négative. Il faut déterminer si la personne est vraiment mineure ou pas. Si la personne n'est pas mineure, on exécute le renvoi sans prendre de mesure de précaution particulière. Si c'est un mineur, on ne peut pas le renvoyer si on ne sait pas comment il va être reçu dans son pays d'origine ou de

provenance. L'exigence européenne est de prendre une décision. L'année dernière, il y a eu 24 auditions qui ont quasiment toutes conclues à la présence de majeurs. Il y a eu 2 ou 3 mineurs qui ont été confiés aux organismes qui s'en occupent. Il faut distinguer la procédure d'asile qui est fédérale et le niveau cantonal qui s'occupe de l'hébergement, de la scolarisation et des procédures classiques de droit des étrangers.

Une commissaire demande si l'interaction avec les associations fonctionne. Elle se souvient que Caritas était prêt à s'occuper d'un certain nombre de choses, et que Caritas bénéficie d'une plus grande expérience dans ce domaine que le SPMi. Elle demande s'il y a la volonté de confier à Caritas l'ensemble de la prise en charge.

M. GUT confirme qu'un mandat est donné à Caritas pour les personnes de confiance jusqu'au mois de juin 2022. Le souhait de Caritas était de jouer un rôle de personne de confiance durant l'audition ainsi que de s'occuper du mineur pour autant qu'il le soit et ce second aspect est plus compliqué.
M. POGGIA explique que Caritas avait un rôle frustrant. Ils étaient presque l'alibi de l'autorité en étant à côté du présumé mineur puis, une fois qu'il était déterminé que le jeune était mineur, on retirait le mandat à Caritas et on le donnait au SPMi qui s'en chargeait.
M. GUT indique qu'une offre a été faite à Caritas pour l'ensemble du processus.
M. SAADI explique que des discussions informelles ont eu lieu entre le département et Caritas. Il s'en est suivi une séance avec Caritas. Un temps de réflexion a été donné à Caritas sur cette potentielle intervention post-audition et il n'y a pas d'intérêt de Caritas à poursuivre dans ce sens. Partant de ce constat, ils ont établi des contacts avec le Service social international (SSI) qui s'occupe de cette problématique depuis les années 1980 en vue de jouer ce rôle intra-muros en tant que personne de confiance lors des auditions et lors de la recherche de la traçabilité familiale.

Une commissaire demande si Caritas ne veut pas poursuivre dans ce sens parce qu'ils seraient cantonnés au rôle de personne de confiance ou si on leur a formellement proposé de s'occuper à la place du SPMi de la suite et ils ont refusé le paquet global. Elle trouve que ça fait du sens que la personne de confiance fasse la prise en charge après.

M. SAADI répond qu'il n'y a pas d'intérêt de la part de Caritas, après ces discussions, de poursuivre ce travail après les auditions.
M. POGGIA avait discuté avec M^{me} BUCHS, directrice de Caritas, qui avait pourtant affirmé que Caritas ne veut pas que ça s'arrête là sinon c'est un alibi des procédures. Malgré l'ouverture du département, il n'y a pas eu d'intérêt de Caritas.
M. GUT explique que le SSI a des spécialistes de l'accompagnement et des points de contacts dans les pays d'origine de ces personnes. Il s'est dit que c'était peut-être la meilleure institution pour succéder à Caritas.

Une commissaire parle pour ceux qui vont être accompagnés localement. Pour les mineurs qu'on va devoir accompagner, elle trouve que l'ancrage de Caritas dans le tissu local est intéressant pour cet accompagnement.

M. POGGIA rappelle qu'à terme, il y a un retour de ces mineurs vers leurs parents, s'ils en ont.
M. GUT précise que le constat de minorité n'ouvre pas un droit de séjour. En général, ces jeunes disparaissent.
M. SAADI explique que pour eux, la Suisse est une transition, d'où la difficulté de les insérer au niveau scolaire. Ce sont des gens qui veulent aller en Espagne, au sud de la France, en Suède et en Belgique. Lors de la séance avec Caritas, le SPMi était présent et il a vu avec beaucoup de bienveillance une collaboration entre le SPMi et Caritas dans la période post-audition.

Un commissaire a une question sur le centre fédéral pour requérants d'asile. Il a constaté qu'il y avait une plateforme de coordination et d'information sur la mise en exploitation du centre. Il demande des précisions à ce propos. Il demande si la commission des visiteurs officiels a été informée ou associée.

M. GUT répond que les conditions d'intervention de la commission des visiteurs officiels concernent les personnes privées de libérées et le centre fédéral est un centre de procédure et pas de détention. Les gens sont libres. Les horaires extrêmement stricts ont été critiqués. En fin de procédure, lorsque la personne doit être placée en détention administrative, à ce moment-là, la commission des visiteurs officiels a des compétences usuelles.
M. POGGIA confirme que ce n'est ni de la détention administrative ni un centre de renvoi. Une partie des personnes qui sont dans ce centre sont destinées à quitter la Suisse. C'est leur part du travail qui doit se faire au niveau fédéral pour la prise en charge des personnes qui, pour une partie d'entre elles, seront intégrées au canton de Genève et suivront la filière normale de l'asile et de la reconnaissance du statut de réfugié.

Un commissaire imagine que cette plateforme de coordination et d'information va publier des messages à l'attention de la population. Il demande si elle pourrait faire une information à l'attention de la commission des visiteurs officiels.

M. GUT acquiesce. Dans ce cadre-là, un groupe de projet, composé des autorités concernées, va être chargé de la mise en place sachant que ce projet est prévu pour le deuxième semestre de 2023. Ensuite, il y aura un groupe d'accompagnement dans lequel sont intégrés les riverains, la société civile et les associations locales.
M. POGGIA ajoute que le but est d'organiser la scolarité des enfants notamment. L'ouverture du SEM est tout à fait saine pour une collaboration pour rassurer tout le monde.
M. GUT retient que la commission des visiteurs officiels est intéressée à être informée.

Un commissaire indique qu'il peut aussi informer le parlement, car la commission des visiteurs officiels est une commission spécialisée.

Programme H04

M. POGGIA déclare que les comptes de l'OCPPAM sont bons. C'est néanmoins un office qui n'a pas bénéficié ces dernières années de tout le soutien qu'il aurait dû avoir pour répondre aux défis. Il y a des questions qui se posent sur les risques identifiés et sur une faiblesse dans les réponses à ces risques, car les moyens n'ont pas été mis à disposition de l'OCPPAM, même si les rôles de l'OCPPAM et de l'ORCA ont été centraux dans la gestion du Covid pour la coordination de l'ensemble des intervenants. Il rappelle qu'à un moment donné, il a fallu livrer les masques dans les écoles et c'est l'OCPPAM qui s'en est chargé en collaboration avec le DIP. C'est un travail de l'ombre qu'on constate que quand ça va mal.

Une commissaire trouve que le travail a été fait de manière impeccable et que la mobilisation des organisations de la PCi était remarquable. Elle a collaboré avec eux sur le terrain et elle a eu affaire à gens serviables et disposés. Des dynamiques se sont créées et ça a mis en valeur l'engagement que la PCi peut avoir et qu'on minimise parfois. Elle trouve que ça a été l'opportunité de rendre visible leur rôle réel. Elle souhaite savoir si aujourd'hui on revivait des temps douteux, si l'entrée en vigueur du nouveau règlement qui permet de partir plutôt aurait un impact sur les effectifs. Maintenant que le droit fédéral est appliqué, elle demande s'il y a suffisamment de réserves mobilisables si nécessaire.

M. FELLEY répond qu'on engage énormément la PCi et ça a permis de démontrer son utilité sur le terrain. La PCi est la réserve stratégique du canton. Entre 2020, 2021 et début 2022, la PCi a fait 80 000 jours de service alors que d'habitude, c'est entre 8 000 et 10 000 jours. Il y a deux ou trois cellules du dispositif ORCA qui appartiennent à l'office et ces entités ont été engagées en continu. Ça conduit à des questions de pérennité de l'engagement des collaborateurs qui ne peuvent pas être engagés sur les missions quotidiennes et réglementaires de l'OCPPAM. Il doit trouver l'équilibre pour à la fois fournir les prestations habituelles et répondre aux sollicitations qui sont celles de l'actualité.

M. FELLEY indique que la priorité est toujours l'urgence. Actuellement, ils engagent massivement pour l'Ukraine. En ce qui concerne la LPPCi, ça a effectivement conduit à une diminution conséquente des effectifs de la PCi qui est pour Genève d'environ 32%.
Ce qui amène à deux constats : ces deux dernières années, ils engagent suffisamment pour répondre aux prestations, mais ça provoque un risque d'épuisement des jours de service à disposition. Le taux de renouvellement des astreints à la PCi n'est pas celui du taux de départ. Ça pose aussi la question de la structure du dispositif cantonal actuel de PCi à Genève où il y a onze organisations de PCi et un détachement cantonal. Si on fait une projection de l'effectif actuel post-nouvelle loi, à l'horizon 2026-2027, il y aura 1800 astreins et avec une alimentation de 150 hommes ou femmes par année, on sera probablement dans le rouge à partir 2025. Cela signifie qu'ils ne pourront plus alimenter onze organisations de PCi avec les effectifs présents ; le seuil critique ne sera plus suffisant pour que l'effectif de ces organisations puisse répondre à toutes les demandes. Ils ont acquis une crédibilité qui correspond à ce que doit faire la PCi mais il y a un risque de ne plus avoir cette crédibilité s'ils demeurent dans la même organisation qu'aujourd'hui. Ils discutent depuis longtemps avec les communes genevoises pour revoir ce dispositif et partir dans une direction qui serait de quatre grosses organisations sur le canton ce qui permettrait d'avoir une masse critique raisonnable.

Une commissaire demande si les organisations et l'ACG sont favorables à centraliser en quatre grosses organisations.

M. FELLEY répond qu'il a eu une séance avec le comité de l'ACG qui a eu un écho favorable. Il y a plus de réticences au niveau des structures régionales. Parallèlement, il a appris que la Cour des comptes a lancé une réforme sur le dispositif cantal de PCi. Il espère que cet audit ne portera pas de conséquence sur la volonté de l'ACG d'entrer en matière.

Un commissaire revient sur les 80 000 jours de service. Il y a environ 2000 personnes astreintes donc à peu près 15 jours par année et par personne, et les astreints doivent faire un certain nombre de jours par année. M. FELLEY a parlé du risque d'épuisement du nombre de jours. Il a entendu qu'à l'armée, ceux qui sont mobilisables peuvent faire plus de jours que ce qui est prévu formellement. Si les jours à effectuer sont épuisés, il demande si la PCi peut en solliciter plus.

M. FELLEY répond qu'il y a un quota de 245 jours de service par personne astreinte sur une période de 12 ans. Il y a une école de recrue sur 10 jours. A la fin du service, les gens peuvent s'engager comme volontaires et continuer à servir la PCi.

Un commissaire demande ce qu'il se passe si après ces 12 ans, ils n'ont pas épuisé les 245 jours et si les 11 unités de PCi fonctionnement comme les compagnies de pompiers où il y a une proximité presque familiale ou si c'est organisé de manière militaire.

M. FELLEY répond qu'ils sont démobilisés et peuvent en faire plus à titre volontaire. Le système de mobilisation au sein des organisations impacte potentiellement les jours de service à disposition. Le mode de mobilisation n'est pas pareil d'une organisation à l'autre. Certaines organisations puisent toujours dans un même vivier de personnes disponibles ce qui fait qu'une partie de l'effectif de l'organisation épuise de plus en plus vite son quota de jours de service alors qu'une autre partie du quota est peu mobilisée. Cela plaide en faveur d'une réforme afin de centraliser de façon plus claire les mobilisations et les méthodes de mobilisation.

M. FELLEY répond que cela devrait être plus militaire et réglementé, mais de facto, ça ne fonctionne plus comme ça, car il y a la pérennité des couches de commandement. Il y a aussi l'idée que la PCi doit servir l'organisation locale alors que, de sa vision, la PCi est faite pour intervenir de façon globale. Pour rappel, la PCi genevoise, à la fin des années 90, a été engagée en Valais et dans l'Oberland vaudois. C'est la notion de capacité d'aller porter assistance à d'autres organisations ailleurs s'il y a des inondations ou des éboulements de terrain. Il y a une notion de globalité du territoire qu'on ne trouve pas de la même manière dans les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires.

POLITIQUE PUBLIQUE I : IMPOTS et FINANCES

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2021

Séance du vendredi 29 avril 2022 de 14h32 à 15h45
Salle : DF, Taconnerie 7, Grande salle de conférence, rez-de-chaussée

Membres	Groupe	Fonction
WENGER Thomas	S	député, rapporteur
BAERTSCHI François	MCG	député

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
CLIMONET Charlotte	DF	Directrice générale de l'AFC
BEGUET Pierre	DF	Directeur général DGFE
POMMAZ Christophe	DF	Directeur général des OCP et OCF
MICELI David	DF	Economètre AFC
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
BARTOLOMEI-FLUCKIGER Stefanie	DF	Directrice financière

Procès-verbaliste : M^me^ Mariama Laura DIALLO

Annexes

1. Présentation des comptes 2021 – politique publique I (Impôts et finances)
2. Répartition des contribuables / pyramides fiscales

Présentation des comptes 2021 pour la politique publique I – Impôts et finances

I01 – Impôts, taxes et droits

M^me^ FONTANET introduit en présentant la réalisation des projets prioritaires en 2021. Elle évoque les différents travaux liés à la poursuite de la réforme de la fiscalité immobilière. Il y a eu un retour du PL CE refusé en commission et le nouveau PL 13030 sur lequel le DF a travaillé en 2021. Le département a également été très investi dans le cadre du projet BEPS. Il a surtout été actif dans le cadre du pilier 2 qui est le fait d'imposer un taux minimum à 15% pour les entreprises qui ont plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires ; une centaine d'entreprises sont concernées dans le canton. Il y a eu des contacts étroits avec l'administration fédérale par l'intermédiaire des services de l'AFC et au niveau du Conseil d'Etat afin de préparer cette réforme. L'entrée en vigueur est prévue au 1^er^ janvier 2024 pour le pilier 2.

Cette réforme comprend beaucoup d'enjeux. Une centaine d'entreprises dans le canton auront une fiscalité plus importante. Une grande partie d'entre elles ont déjà vu leur taux d'imposition augmenter dans le cadre de RFFA. L'enjeu va aussi être de maintenir une compétitivité intercantonale. A partir du moment où il n'y aura plus de différence de taux, les cantons vont chacun adopter des mesures pour être plus attractifs et certains cantons ont annoncé des baisses d'impôts de personnes physiques étant donné qu'on ne pourra plus baisser les impôts de ces

entreprises. A Genève, il y a encore un handicap. En effet, sont considérés dans le taux de 15% les impôts dits couverts donc l'impôt sur le capital et sur le bénéfice. Quand Mme FONTANET a rencontré les différentes entreprises visées par ce nouveau taux d'imposition, leur première réaction était de dire qu'elles vont vivre avec ce taux d'imposition à 15%, car il sera partout.

À Genève, il y a la taxe professionnelle en plus et il s'agirait de voir s'il est possible de l'englober dans ce qui est considéré comme un 15%. Le DF travaille maintenant à essayer de trouver une solution à cet égard. C'est une mesure d'accompagnement sans coût, car il s'agit de maintenir les mêmes recettes pour les communes, mais par un autre chemin. La Suisse a le désavantage par rapport à cette réforme qui est le coût de la vie et du travail. A partir du moment où la Suisse ne pourra plus être attractive en raison de sa fiscalité pour les personnes morales, il faudra trouver autre chose. Dans le cadre de la pyramide des impôts, on voit à quel point on a besoin des revenus de ces grosses entreprises dans le canton. Il faut faire attention, lors de réformes qui augmentent les impôts, de maintenir ces gros contribuables qui assurent le financement des politiques publiques et qui, par la redistribution des impôts, permettent de financer les besoins sociaux qui augmentent.

Un député demande des précisions par rapport aux négociations avec la Confédération sur les recettes supplémentaires.

Mme FONTANET répond que ce qui a été proposé dans le cadre de la réponse tant de la Conférence des directeurs des finances que du canton de Genève, c'est d'avoir une petite partie de ces recettes supplémentaires, soit 25%, à la Confédération. Elle précise que la base de calcul du taux d'imposition minimum de 15 % va dépendre de normes internationales. Il est possible que certaines entreprises qui sont imposées à Genève à un taux de 13.99% soient à 15% sur la base de normes internationales. Elle rappelle le premier pilier, qui est la possibilité d'imposer des entreprises pour des bénéfices qu'elles font dans d'autres pays alors même qu'elles n'y ont pas de siège, peut occasionner des pertes pour la Suisse. Genève va passer de 13.99% à 15% et elle n'est pas en mesure d'arriver à mesurer les bénéfices supplémentaires. Il faudra compter avec des pertes de l'autre côté. Si bénéfice il y a, la décision prise dans le cadre de la consultation est d'en laisser 75% aux cantons et 25% à la Confédération. Ces 75% permettraient aux différents cantons de prendre des mesures d'accompagnement. Les 25% permettraient à la Confédération de prendre des mesures d'accompagnement globales et transversales par exemple au niveau des hautes écoles. Tout cela va être soumis au parlement et la crainte est de savoir ce que va faire le parlement. Certains cantons sont concernés par cette hausse de l'impôt, mais d'autres cantons n'ont pas la moindre grande entreprise concernée. Le but de permettre à la Confédération d'avoir ces 25% est de ne pas occasionner de rancœur de la part de certains cantons non concernés, voire certaines oppositions à la réforme.

Mme FONTANET indique que le Conseil d'Etat soutient un refus de l'initiative qui vise à abolir la taxe professionnelle communale ne serait-ce que pour maintenir des revenus aux communes. Le Conseil d'Etat a déjà approché l'ACG pour essayer de trouver des solutions et leur proposer l'idée de contre-projet.

Un député a une question sur l'influence de RFFA. Il est difficile d'avoir des éléments factuels pour dire que le bon état des finances genevoises sur les personnes morales est une conséquence de RFFA parce que le rapport de cause à effet n'est pas si évident que ça à voir.

Mme FONTANET répond que sur la base des comptes 2021, manifestement, ça donne l'impression que les effets de la RFFA ont été absorbés parce qu'il y a de très fortes progressions de revenus et qu'on ne termine pas aux comptes avec un déficit. Dans ce contexte-là purement, l'impression était que ces effets immédiats étaient absorbés aux comptes 2021. Quand on a voté RFFA, on avait prévu des effets statiques. Aujourd'hui, statiquement, on voit qu'il n'y a pas de perte de revenus aux comptes. On ne dispose plus des éléments de la fiscalité globale internationale de ces entreprises qui étaient taxées comme des entreprises à statut et pour lesquelles on n'avait pas que les résultats suisses. On n'est pas en mesure aujourd'hui de faire le même comparatif qui avait été fait de manière statique. On n'a plus les éléments qui permettent

de dire si les entreprises ont payé plus d'impôts ou si elles ont fait plus de bénéfices. Mme FONTANET n'est pas en mesure de dire ce qu'il se serait passé s'il n'y avait pas eu RFFA. Elle est convaincue que les entreprises auraient quitté le canton. On peut se féliciter que les entreprises ont performé, en particulier les entreprises de l'horlogerie, du commerce international et les banques. Les banques ont vu leur fiscalité baisser.

M. MICELI explique que dans les comptes 2021, l'écart important se situe entre les comptes et le budget 2021. Lors la préparation du budget 2021, il n'y avait encore aucune visibilité sur la situation 2020 et il y avait une très gosse inconnue autour de ce qu'il allait se passer en réalité du point de vue de la RFFA. Les effets du Covid sont venus s'ajouter. Début 2022, une fois qu'on a pu obtenir suffisamment de dossiers 2020 et que l'année 2021 était terminée, les entreprises ont redonné des informations sur l'évolution de leur bénéfice et c'est la comparaison entre les deux situations qui génère ces écarts importants.

Mme FONTANET rappelle que les recettes fiscales sont estimées. C'est cette visibilité, dans le cadre des critères d'estimation, qui a fait qu'on a peut-être aussi sous-estimé avec les modifications du PIB, avec les entreprises qui étaient en plein dans le Covid et qui avaient une vision extrêmement négative pour certaines. M. MICELI ajoute que les comptes 2020 n'avaient pas encore été bouclés et qu'une partie du supplément dans les comptes 2021 sont des corrections sur les estimations faites sur les exercices précédents.

Un député constate que pour les grandes fortunes, le nombre de personnes ne décroit pas et on en gagne même quelques-unes. La fortune et les recettes fiscales s'accroissent. Il demande si ça veut dire qu'on peut moins s'inquiéter de leur départ si souvent annoncé. Ça fait des années qu'on parle du risque de perdre certaines grandes fortunes, mais on ne le voit pas dans les chiffres.

Mme FONTANET admet qu'on ne voit pas dans les chiffres de baisse des grandes fortunes. Effectivement, les personnes très fortunées ont une fortune qui s'accroit. Elle reçoit ces gros contribuables régulièrement et ils estiment que ça devient insupportable. Ce qui la fait craindre au niveau politique, c'est la construction de cette pyramide. Par exemple, 4.2% des personnes physiques payent 49% de l'impôt sur le revenu. 1% des personnes physiques payent 33% de l'impôt sur le revenu et 1% de ces personnes payent 65.9% de l'impôt sur la fortune ; un petit pourcentage en paie 78%. Elle trouve que ce qui est inquiétant, ce sont ces petits pourcentages qui assument la plus grande partie de l'impôt et cette dépendance qu'on a vis-à-vis de ces personnes-là. De ce fait, on doit être très attentif quand on voit qu'on est les premiers sur tout sauf en matière d'imposition de la famille ; pour les classes moyennes, on est plus favorable, car le seuil d'assujettissement pour une famille avec deux enfants est à 80 600 francs alors que d'autres communes et cantons sont bien en dessous. Pour les grosses fortunes, c'est très élevé. Cette compétitivité s'intensifie. On voit des personnes âgées qui n'ont plus de revenu et qui payent leur impôt sur la fortune en devant vendre certains de leurs biens. Lorsque des personnes âgées par exemple se retrouvent dans cette position, c'est très facile de changer de canton.

Un député estime que ceux qui déménagent le plus facilement sont ceux qui ont 50 ou 100 millions de fortune. Mme FONTANET souligne qu'ils ont une fortune, mais ils n'ont plus les revenus par exemple parce qu'ils sont à la retraite. Ces gens peuvent être des propriétaires immobiliers. Le député considère que si on a plus de 100 millions de fortune et qu'on doit vendre une petite partie de ses biens pour payer son impôt sur la fortune, il en reste quand même une grande partie. Mme CLIMONET explique que cet impôt sur la fortune est obsolète du point de vue fiscal. Si on regarde la fiscalité au niveau mondial, très peu de pays l'ont. Mme FONTANET explique que son rôle est d'insister sur cette dépendance et sur le besoin qu'on en a pour financer les politiques publiques ainsi que de souligner le rôle redistributif de l'impôt et le fait qu'il ne faut pas trop tirer sur la corde. Il y a eu en 2021 le dépôt de deux initiatives qui seront traitées en 2022. Lorsqu'elle rencontre ces contribuables, ce sont des éléments de déstabilisation de ces personnes-là.

I02 Production et perception des impôts

Mme CLIMONET souligne les démarches entreprises au sein de l'AFC pour améliorer les prestations offertes au public. Dans ce contexte-là, ils ont lancé une enquête de satisfaction au mois de septembre 2021. Les résultats de cette enquête sont satisfaisants. La satisfaction générale est de l'ordre de 7.4/10 pour les personnes physiques, de 7.1/10 pour les personnes morales et de 6.7/10 pour les mandataires. Compte tenu de l'activité de l'AFC qui est de prélever des impôts, ce sont des notes très satisfaisantes. La volonté de l'administration est d'améliorer les prestations et d'anticiper les besoins. Cette enquête a permis de confirmer que ce qui avait été identifié en interne est en adéquation avec les besoins de la population. Cette enquête souligne la qualité de l'accueil et des compétences des collaborateurs. En négatif, les délais de traitement et les simplifications des démarches ont été soulignés. Ils travaillent là-dessus avec plusieurs projets en cours. Un des projets est la sensibilisation des jeunes.

Mme FONTANET indique qu'il y a d'autres projets. Dans le cadre de l'AFC, des groupes de travail ont été mis en place.

Mme CLIMONET confirme que 14 projets ont été lancés afin d'améliorer les prestations. Ces projets sont basés sur différentes valeurs dont l'accessibilité, et ils visent à être plus pédagogues. Il y a la volonté de traduire les courriers de manière plus appropriée, car le vocabulaire utilisé n'est pas accessible pour la plupart des personnes. Ils se focalisent sur les courriers principaux pour l'instant. Il y a la volonté de mettre en place des guichets virtuels où le contribuable peut prendre rendez-vous en ligne et le faire à distance. Certains de ces développements nécessitent des budgets informatiques qui seront débattus prochainement au niveau de la commission concernée. Il y a aussi une volonté d'augmenter l'accès aux e-démarches parce qu'en améliorant l'inscription aux e-démarches, on facilitera les prestations et l'administration pourra se focaliser sur des prestations qui ne peuvent pas être digitalisées ou pour des populations qui n'ont pas accès aux prestations digitalisées. Mme FONTANET souligne que ce dernier aspect est très important. Il y a la volonté d'un maintien de l'accueil pour les populations qui n'ont pas accès aux e-démarches. Mme CLIMONET précise qu'il s'agit d'être plus efficient par rapport à certaines prestations que l'on peut digitaliser, ce qui permet d'offrir des services plus adaptés à certaines populations, notamment la population vieillissante. Un député demande ce qu'est concrètement le guichet virtuel. Mme CLIMONET répond que ce serait une prestation supplémentaire. Ce serait la possibilité d'avoir un rendez-vous en ligne où le contribuable pourrait avoir un rendez-vous et discuter directement avec le collaborateur en ligne. C'est un collaborateur qui se connecte et qui répond aux questions directement pour éviter que la personne ait à se rendre aux guichets.

Mme CLIMONET ajoute qu'au niveau de l'impôt à la source, en 2021, la révision de la loi est entrée en vigueur et l'administration a dû travailler sur la communication au niveau des employés et employeurs. Au niveau des employés, il y a eu une séance d'information en ligne avec plus de 2 500 personnes connectées en direct. Au cours de cette séance, plus de 300 questions ont été posées en direct. Il y a eu un effort de traduire ces informations directement en langue étrangère pour donner accès aux personnes soumises à l'impôt à la source. Ils ont créé des tutoriels pour expliquer les nouveaux formulaires mis en ligne. Malgré ces efforts de communication, il est difficile que l'ensemble de cette population comprenne les enjeux. Les efforts à développer sont sur le long terme. Aujourd'hui, il n'y a pas encore les effets mesurés de cette révision. Il faut attendre quelques semaines pour voir l'impact au niveau opérationnel en termes de déclaration fiscale. A ce jour, il y a plus de 10 000 déclarations supplémentaires à effectuer.

Un député a une question sur les quasi-résidents. Il demande s'ils augmentent ces derniers temps. Mme CLIMONET répond qu'il y avait une stabilité qui va changer pour l'année 2021, car cette révision a un impact avec potentiellement 10 000 déclarations supplémentaires. Elle pourra confirmer cela ultérieurement.

Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER propose de passer à l'explication des écarts. Pour les charges de personnel, il y a un non dépensé de 2.2 millions qui représente 3.1%. Il s'explique par un nombre moyen de postes vacants supérieur à la moyenne constatée les années précédentes de

8 ETP. Il y a aussi quelques effets qui génèrent des non dépensés comme le fait que les variations des soldes de vacances et d'heures supplémentaires sont maintenant comptabilisées dans chaque direction. Un député constate qu'au budget 2021, 553 postes étaient prévus or il y a 528 postes aux comptes. Il y a donc moins de postes qu'aux comptes 2020. Il demande pourquoi. Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER répond que ce nombre supérieur d'environ 8 ETP résulte des difficultés de recrutement sur des fonctions pointues et spécifiques. Mme CLIMONET indique qu'il y a une difficulté de recrutement au sein de l'AFC qui est évidente. Les personnes qui ont des compétences techniques au niveau fiscal sont largement mieux rémunérées dans le privé. Il y a des difficultés de recrutement notamment pour les fonctions de directeur et à la direction du contrôle.

Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER poursuit avec les charges de biens et services. Elle souligne que les frais postaux à l'AFC augmentent chaque année en raison de l'augmentation du nombre de contribuables. Les frais d'encaissement à la poste ont aussi augmenté. Tout ça a pu être compensé par la maîtrise des dépenses de fourniture, de matériaux de bureau et d'impression de documents fiscaux à l'interne. Les frais postaux augmentent inévitablement chaque année du fait du volume et la poste a aussi augmenté ses tarifs de manière conséquente. Sur la nature 42, ce sont les recettes d'émoluments et il y a un différentiel de 0.3 million. On revient au niveau d'avant la pandémie à 15 millions à peu près.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

M. BEGUET déclare que pour la RPT, il n'y a rien à ajouter. Elle a été présentée dans les thèmes transversaux. Elle est conforme aux budgets. Les chiffres ont évolué depuis 4 ans et sont nettement plus favorables au canton de Genève. Le canton de Genève a reçu 189 millions alors qu'il ne recevait que 100 millions il y a 3 ou 4 ans. Les intérêts de la dette sont inférieurs de 10 millions au budget. Ils ont bénéficié de rentrées de trésorerie notamment de l'AFC dont la perception était supérieure à ce qui était anticipé. Ils ont pu emprunter à 0%. Les intérêts de la dette sont inférieurs à ce qui était prévu au budget. Sur les caisses de retraite, il fallait finir la recapitalisation de la CPEG parce qu'il restait tout ce qui était à faire par la Confédération notamment les 35 millions versés par le SECO. Il y a eu un refinancement supplémentaire par rapport à ce qui était prévu. Il y a eu des excès de trésorerie à un moment donné. Enfin, il y a un suivi de la caisse de la police et de la caisse de prévoyance des TPG.

Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER explique que les écarts sont listés par thème. En ce qui concerne les patentes et les concessions, c'est là qu'il y a l'augmentation de la part au bénéfice de la BNS. M. BEGUET précise que c'est un gros écart imprévisible. Ça résulte d'un accord entre l'administration fédérale des finances et la BNS qui date 2021. Au moment de l'établissement du budget, on ne le connaissait pas et il a été décidé d'allouer 6 fois le montant de base. Il n'y a pas eu de sous budgétisation mais les règles ont changé. Un député demande jusqu'à quand cette nouvelle convention est valable. M. FIUMELLI informe que cette convention va jusqu'en 2025.

M. BEGUET informe qu'ils n'ont pas touché de revenu de l'aéroport en 2021. L'aéroport a eu un résultat négatif qui avait été anticipé.

Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER poursuit la présentation des écarts en indiquant qu'en nature 43, il y a le versement de la part du SECO pour 35 millions et le report du versement des indemnités pour le rachat de la caserne des Vernets. En revenus financiers, il y a chaque année les intérêts fiscaux qui ont une petite déviation par rapport à ce qui est inscrit au budget ; c'est un revenu très difficile à prévoir. Les revenus financiers des droits distincts et permanents sont sous-évalués au budget à hauteur de 2.5 millions.

I04 – Exécution des poursuites et faillites

M. POMMAZ rappelle qu'à l'Office cantonal des faillites, l'outil informatique ORFEE a subi une bascule en 2020 qui a permis d'avoir un outil qui est intercantonal depuis 2021. Les cantons de Vaud et du Valais l'ont et il y aura bientôt Neuchâtel et le Jura. Cela va permettre de mutualiser certaines fonctionnalités et de réduire les coûts. S'agissant de l'OCP, il y a eu le lancement d'OPUS 1 en 2016. Cet outil doit être revu, notamment sur les évolutions technologiques. Le PL 12946 a été voté et va permettre de financer sur 2 ans notamment la mise à jour des e-démarches. Aujourd'hui, l'OCP dispose de prestations en ligne importantes et efficaces et souhaite que les créanciers et débiteurs puissent facilement consulter leur dossier. Un tiers qui peut plus facilement suivre son dossier en ligne contacte moins l'OCP et on gagne du temps dans le traitement des dossiers. Un autre projet en cours est l'adaptation législative et règlementaire avec le PL 13006 en lien avec la LaLP. Un élément important est de pouvoir bénéficier de la notification subsidiaire par les communes qui est exigée par le droit fédéral. La commission judiciaire et de la police a récemment accepté en commission ce PL. Mme FONTANET indique qu'une des inquiétudes était le transfert de cette compétence de notification aux communes. Il faut savoir que ça se fait dans l'ensemble des autres cantons. Cette tâche leur permettra aussi d'avoir un revenu. La tâche est auto-financée. Mme FONTANET indique que les communes ne sont pas favorables à ce transfert même si c'est financé, car elles partent du principe qu'elles ne sont pas équipées pour le faire. Ça peut être fait par un employé communal et ce n'est pas obligé que ce soit la police. Certaines grandes communes sont inquiètes. Politiquement, ça n'avait pas fait l'ombre d'un doute en commission.

M. POMMAZ poursuit la présentation du programme I04. En ce qui concerne la qualité des prestations et des conditions de travail, ils ont été retardés dans les formations en 2020 et en partie en 2021 à cause du Covid. Dans le cours de l'année 2021, elles ont pu reprendre, en particulier les formations intercantonales. En 2021, l'OCP a lancé une réévaluation de plusieurs fonctions. La procédure est toujours en cours. Des démarches d'intelligence collective pour faire évoluer la culture d'entreprise ont également été lancées, l'idée étant de placer les collaborateurs au centre et d'échanger avec eux selon une approche dite « bottom up ». Il s'agit maintenant de concrétiser leurs idées. En ce qui concerne le service aux usagers, on peut voir sur la présentation l'évolution de 2019 à 2021 du service au guichet. L'année 2020 est toutefois faussée sur les temps d'attente, car avec le Covid, il a fallu sortir la file d'attente à l'extérieur et il n'y avait pas de ticket. La tendance est positive sur les temps d'attente de moins de 30 minutes et de 20 minutes, par rapport à 2019. 90% des personnes attendent moins de 30 minutes et 80% d'entre elles attendent moins de 20 minutes. S'agissant des réponses au téléphone, l'évolution est également positive. Pour mesurer la qualité des prestations, il indique que depuis 2017, le nombre de plaintes 17 LP continue à baisser. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de plaintes qu'on travaille forcément bien, mais s'il y a moins de contestations, cela signifie que les prestations s'améliorent. Il précise que pour l'instant il n'y a pas d'explosion des procédures de faillites qui pouvait être attendue en raison de la pandémie.

Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER poursuit par la présentation des écarts. Il y a un écart de 400 000 francs sur les charges de personnel en raison des postes vacants. Pour le projet OPUS, quelques postes ont été maintenus vacants pour engager du personnel ciblé pour ce projet. Sur les charges de biens et services, il y a un écart de 1 million de francs. Cela reflète qu'il y a une diminution 15% des poursuites par rapport aux comptes 2019 ; ça se reflète sur les frais de poursuite. Il y a d'autres éléments comptables. A l'OCF, il y a un non dépensé de 0.25 million qui provient de la rubrique pertes sur créances liée aux faillites devant être liquidées à fonds perdu. Ce sont des charges qu'il y a chaque année et qui peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Ça peut être fortement influencé par le nombre de faillites qui est resté peu élevé en 2021.

M. POMMAZ précise que ce sont surtout les successions répudiées. La loi fédérale impose que ce soit l'office des faillites qui liquide une succession répudiée. Il y a des successions répudiées où il n'y a pas d'argent. C'est l'Etat qui doit prendre en charge les frais de liquidation. En 2020, il y a eu une augmentation des décès qui s'est répercutée en partie en 2021 avec pour conséquence une hausse des successions répudiées.

Mme BARTOLOMEI-FLUCKIGER ajoute que sur les revenus de l'office en nature 42, il y a un différentiel négatif de 5 millions par rapport au budget. Cela reflète la baisse de 15% des nouvelles poursuites. Pour les années prochaines, il faudra observer si le nombre de poursuites augmente ou si d'autres éléments, autres que le COVID, entrent en compte. Les investissements sont principalement en lien avec le système d'information de l'AFC. Enfin, il y a une part du crédit de renouvellement pour le mobilier, les bâtiments et les systèmes d'information qui sont gérés par l'OCBA et l'OCSIN.

La séance prend fin avec les remerciements des députés.

ANNEXE 1

Comptes 2021
Fonctionnement

Politique Publique I
Impôts et finances

Audition du 29 avril 2022

I01 Impôts, taxes et droits

Réalisations des projets prioritaires

- Poursuite des travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière
- Projet BEPS

I01 Impôts, taxes et droits

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**107'783'781**	**19'733'781**	**22.4%**	**88'050'000**	**96'526'671**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	107'783'781	19'733'781	22.4%	88'050'000	96'526'671
REVENUS	**7'943'778'485**	**1'017'692'026**	**14.7%**	**6'926'086'459**	**7'520'993'690**
40 Revenus fiscaux	7'088'445'533	777'212'074	12.3%	6'311'233'459	6'866'789'350
42 Taxes et redevances	56'069'621	2'679'621	5.0%	53'390'000	50'367'369
43 Revenus divers	16'472'514	16'472'514	-	-	16'915'370
46 Revenus de transferts	782'790'817	221'327'817	39.4%	561'463'000	586'921'600
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**7'835'994'703**	**997'958'244**	**14.6%**	**6'838'036'459**	**7'424'467'019**
COÛT COMPLET	***7'835'994'703***	***997'958'244***	***14.6%***	***6'838'036'459***	***7'424'467'019***

I01 Impôts, taxes et droits

Explications des écarts principaux

- Charges de biens et services et autres charges d'exploit. (nat 31) : +19.7 M (+22.4%)

  L'écart provient de l'augmentation de la provision pour dépréciation des impôts des personnes physiques.

- Revenus fiscaux (nat 40) : +777.2 M (+12.3%)

  L'écart se décompose de la manière suivante :

  1) Revenus fiscaux des personnes physiques : -70.5 M
  2) Revenus fiscaux des personnes morales : +537.7 M
  3) Revenus fiscaux des autres impôts : +310 M

- Revenus divers (nat 43) : +16.5 M

  L'écart provient de la reprise de provision pour débiteurs douteux non évaluable lors de l'élaboration budgétaire.

- Revenus de transferts (nat 46) : +221.3 M (+39.4%)

  Cette rubrique regroupe la part cantonale à l'impôt fédéral direct (+209.1 M) et la part cantonale à l'impôt anticipé (+12.3 M).

I02 Production et perception des impôts

Réalisations des projets prioritaires

- Maintien des prestations de production et de recouvrement
- Communication et mise en œuvre de la révision de l'impôt à la source
- Démarche en vue d'identifier les axes d'amélioration prioritaires

I02 Production et perception des impôts

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**80'769'121**	**-2'828'089**	**-3.4%**	**83'597'210**	**82'660'455**
30 Charges de personnel	69'423'283	-2'189'137	-3.1%	71'612'420	71'291'650
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'800'864	49'493	1.0%	4'751'371	4'707'660
33 Amortissements du patrimoine administratif	135'468	3'049	2.3%	132'419	132'419
39 Facturations internes	6'409'505	-691'495	-9.7%	7'101'000	6'528'726
REVENUS	**14'935'740**	**-283'398**	**-1.9%**	**15'219'138**	**13'750'377**
42 Taxes et redevances	14'899'948	-319'190	-2.1%	15'219'138	13'717'138
43 Revenus divers	35'792	35'792	-	-	33'238
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-65'833'381**	**2'544'691**	**-3.7%**	**-68'378'072**	**-68'910'078**
Coût d'état-major	*-1'631'763*	*48'978*	*-2.9%*	*-1'680'741*	*-1'577'705*
Coût des prestations de moyens	*-24'906'975*	*-67'717*	*0.3%*	*-24'839'258*	*-26'892'021*
COÛT COMPLET	***-92'372'119***	***2'525'952***	***-2.7%***	***-94'898'071***	***-97'379'804***

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***528.55***	***-34.79***	***-6.18%***	***563.34***	***539.02***
ETP fixes	*528.55*	*-30.29*	*-5.42%*	*558.84*	*538.02*
ETP auxiliaires	*-*	*-4.50*	*-100.00%*	*4.50*	*1.00*

I02 Production et perception des impôts

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -2.2 M (-3.1%)

Cet écart s'explique par un nombre moyen de postes vacants sur l'année supérieur à la moyenne constatée les années précédentes de 8 ETP. Cette situation résulte notamment de difficultés de recrutement sur des fonctions très spécifiques.

- Charges de biens et services et autres charges d'exploit. (nat 31) : +0.05 M (+1%)

L'impression du matériel fiscal en interne ainsi que la maîtrise des dépenses de fourniture et petits matériels de bureau permettent de dégager un non dépensé qui vient compenser la hausse des frais d'affranchissement et de justice.

- Taxes et redevances (nat 42) : -0.3 M (-2.1%)

Ces revenus, constitués des recettes d'émoluments et de différents remboursements, présentent peu d'écarts avec le budget et retrouvent le niveau d'avant la pandémie.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Réalisation des projets prioritaires

- Recapitalisation de la CPEG : versement supplémentaire et apport en nature
- Projets de loi caisses de retraite

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**727'831'207**	**75'549'370**	**11.6%**	**652'281'837**	**768'471'548**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	0	0	-	-	0
34 Charges financières	199'200'851	-9'676'458	-4.6%	208'877'309	256'898'896
36 Charges de transfert	325'709'266	0	0.0%	325'709'266	383'830'622
38 Charges extraordinaires	202'921'090	85'225'828	72.4%	117'695'262	127'742'031
REVENUS	**584'738'253**	**135'516'209**	**30.2%**	**449'222'044**	**446'380'089**
41 Patentes et concessions	243'860'081	115'898'081	90.6%	127'962'000	165'292'909
42 Taxes et redevances	10'143'399	-1'856'601	-15.5%	12'000'000	11'923'474
43 Revenus divers	41'489'372	26'094'707	169.5%	15'394'665	14'194'502
44 Revenus financiers	153'064'755	-4'619'978	-2.9%	157'684'733	146'078'387
46 Revenus de transferts	136'180'646	0	0.0%	136'180'646	108'890'816
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-143'092'954**	**59'966'839**	**-29.5%**	**-203'059'793**	**-322'091'459**
COÛT COMPLET	***-143'092'954***	***59'966'839***	***-29.5%***	***-203'059'793***	***-322'091'459***

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Explications des écarts principaux

- Charges financières (nat 34) : -9.7 M (-4.6%)

Cette différence s'explique principalement par les intérêts de la dette inférieurs au budget (-10.5 M) en raison de l'évolution des taux d'intérêts et des encaissements de l'Etat qui ont été plus favorables que prévu.

- Charges extraordinaires (nat 38) : +85.2 M (+72.4%)

Des amortissements de la réserve budgétaire supplémentaires ont été comptabilisés pour :

- 35.2 millions pour compenser l'effet sur le résultat induit par le revenu non budgété (nature 43), du même montant, perçu de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) au titre de la recapitalisation de la CPEG relative au personnel qu'il finance à l'office cantonal de l'emploi (OCE).
- 49 millions dans la mesure où la réserve budgétaire est un instrument de politique budgétaire et qu'il est par conséquent possible de procéder à des amortissements supplémentaires.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Explications des écarts principaux

- Patentes et concessions (nat 41) : +115.9 M (+90.6%)

  Cette différence s'explique principalement par l'augmentation de la part au bénéfice de la BNS (+117.4 M).

- Revenus divers (nat 43) : +26.1 M (+169.5%)

  Cet écart provient principalement du :
  - versement de la part du SECO au titre de la recapitalisation de la CPEG relative au personnel qu'il finance à l'OCE (+35.2 M).
  - report du versement de l'indemnité pour le rachat de la caserne des Vernets (-11 M).

- Revenus financiers (nat 44) : -4.6 M (-2.9%)

  Cette différence s'explique principalement par :
  - des revenus d'intérêts fiscaux inférieurs au budget (-6.2 M)
  - des revenus financiers des droits distincts et permanents DDP sous-évalués au budget (+2.5 M)

I04 – Exécution des poursuites et faillites

Réalisation des projets prioritaires

Evolution des systèmes d'information

- OCF: Système d'information OF3 : Collaboration avec les cantons utilisateurs en vue d'obtenir de nouvelles fonctionnalités mutualisables
- OCP: Lancement du projet OPUS 2 (L12946): → Evolutions technologiques et juridiques → Offre de nouvelles prestations en ligne, pour faciliter l'accès des débiteurs et des créanciers aux informations qui les concernent

Adaptation législative et réglementaire

- PL13006 sur la loi d'application LaLP, adopté en commission :
  → Notification subsidiaire par les communes, exigée par le droit fédéral

Renforcement de la qualité des prestations et des conditions de travail

- Développement de projets portant sur la formation métier et informatique, réévaluation des fonctions, communication interne, démarche d'intelligence collective pour faire évoluer la culture d'entreprise à l'OCP

I04 – Exécution des poursuites et faillites

Service amélioré aux usagers de l'OCP

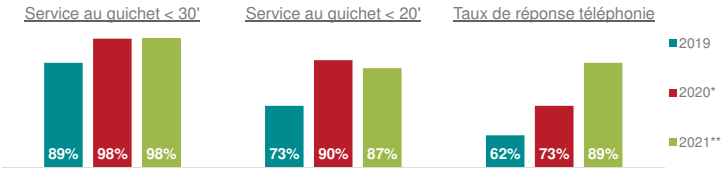

* Indicateurs 2020 du temps d'attente aux guichets faussés par les files d'attente déplacées à l'extérieur de mai à septembre 2020 (covid)
** Indicateurs 2021 du temps d'attente aux guichets légèrement faussés par les capacités limitées de la salle d'attente jusqu'en avril 2021 (covid)

Qualité des prestations de l'OCP : diminution des plaintes 17 LP

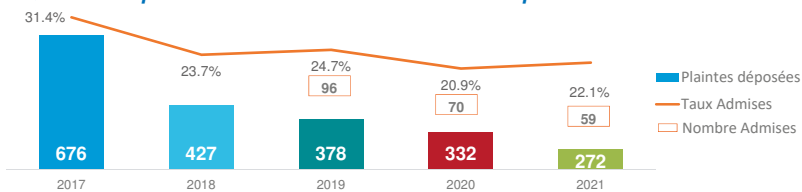

I04 – Exécution des poursuites et faillites

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**31'982'567**	**-1'476'491**	**-4.4%**	**33'459'058**	**33'556'623**
30 Charges de personnel	27'578'164	-428'926	-1.5%	28'007'090	28'380'949
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'262'320	-1'017'371	-19.3%	5'279'691	5'005'346
33 Amortissements du patrimoine administratif	120'224	9'947	9.0%	110'277	112'090
34 Charges financières	1'745	1'745	-	-	55
39 Facturations internes	20'114	-41'886	-67.6%	62'000	58'182
REVENUS	**34'093'180**	**-5'086'621**	**-13.0%**	**39'179'801**	**34'912'268**
42 Taxes et redevances	24'867'584	-4'969'417	-16.7%	29'837'001	24'632'662
43 Revenus divers	154'081	153'081	15'308.1%	1'000	124'960
44 Revenus financiers	4	4	-	-	2
49 Facturations internes	9'071'510	-270'290	-2.9%	9'341'800	10'154'644
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**2'110'613**	**-3'610'130**	**-63.1%**	**5'720'743**	**1'355'645**
Coût d'état-major	*-648'212*	*9'114*	*-1.4%*	*-657'326*	*-628'079*
Coût des prestations de moyens	*-18'570'758*	*87'417*	*-0.5%*	*-18'658'175*	*-18'942'965*
COÛT COMPLET	***-17'108'357***	***-3'513'600***	***25.8%***	***-13'594'757***	***-18'215'398***

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***225.75***	***-9.15***	***-3.90%***	***234.90***	***227.04***
ETP fixes	*218.75*	*-15.45*	*-6.60%*	*234.20*	*223.64*
ETP auxiliaires	*7.00*	*6.30*	*900.00%*	*0.70*	*3.40*

I04 – Exécution des poursuites et faillites

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -0.4 million (-1.5%)

  Cet écart est lié principalement au report de plusieurs engagements à l'OCP, ces postes ont été laissés vacants dans l'attente du vote du projet informatique et de son démarrage.

- Charges de biens et services et autres charges d'exploit. (nat 31) : -1 million (-19.3%)

  A l'OCP, l'écart de -0.75 million s'explique principalement par les frais directement corrélés aux dossiers de poursuites (frais de poursuites -0.3 million, frais de courrier -0.1 million), une utilisation et une dotation de provision inférieures au budget (-0.2 million) et un non dépensé d'honoraires (-0.1 million).

  A l'OCF, le budget non consommé de -0.25 million provient de la rubrique pertes sur créances, liée aux faillites devant être liquidées à fonds perdus. Le nombre de faillites est resté peu élevé en 2021.

- Taxes et redevances (nat 42) : -5 millions (-16.7%)

  L'écart s'explique par la baisse des émoluments perçus par les offices, principalement du fait de la baisse du volume des poursuites.

Comptes 2021
Investissements

Politique Publique I
Impôts et finances

Investissements Politique Publique I

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Système d'information et de communication

L'administration fiscale cantonale a adapté son système d'information à la nouvelle législation sur l'impôt à la source.
Par ailleurs, divers travaux sont en cours pour améliorer l'efficience, ajouter des fonctionnalités et faire face à l'obsolescence des systèmes d'information de l'administration fiscale cantonale et de l'office cantonal des poursuites.

b) Equipements et autres investissements

L'administration fiscale cantonale et les offices cantonaux des poursuites et des faillites ont investi dans le renouvellement de leur mobilier. Celui-ci a toutefois été retardé par des difficultés de livraison.

Répartition des investissements par catégorie et type
Dépenses totales 2021 : 4,2 millions

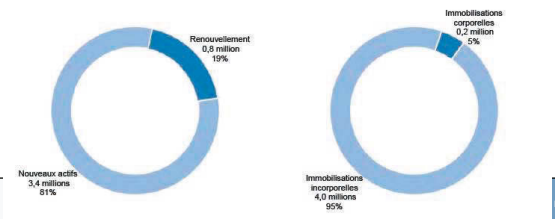

Merci de votre attention

Impôt cantonal sur le revenu 2013 - 2016 - 2019

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de revenu imposable

Situation à fin février 2022

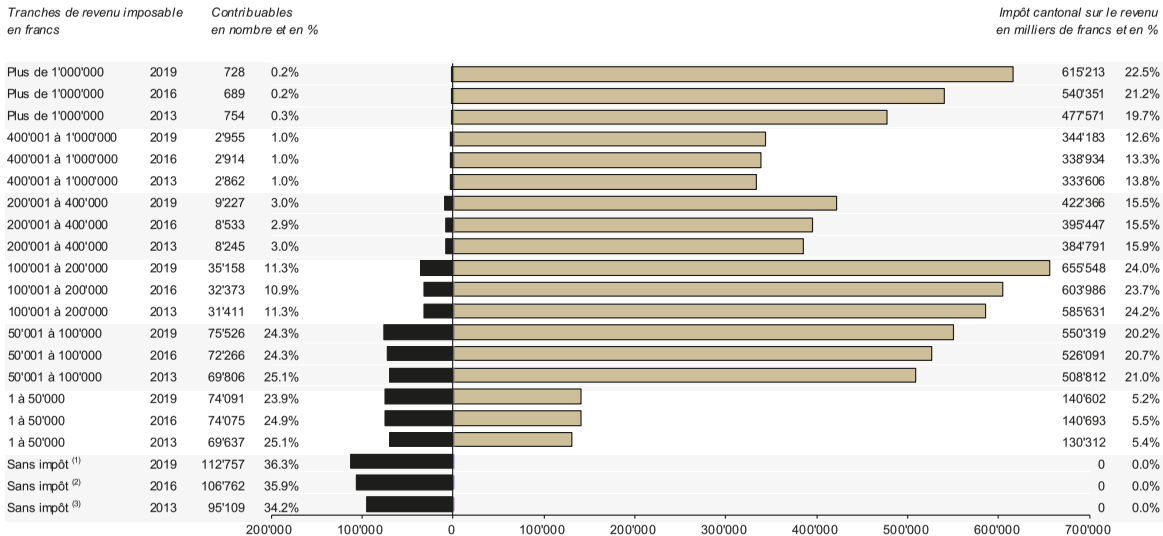

Seuil d'imposition en francs

	Personnes seules sans enfant	*Couples mariés sans enfant*	*Supplément par enfant*
(1) 2019	17'714	35'428	9'980
(2) 2016	17'544	35'088	10'078
(3) 2013	17'629	35'258	10'078

Les familles monoparentales sont assimilées aux couples mariés avec au moins un enfant.

ANNEXE 2

Impôt cantonal sur la fortune 2013 - 2016 - 2019

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de fortune imposable

Situation à fin février 2022

Tranches de fortune imposable en francs		*Contribuables en nombre et en %*		*Impôt cantonal sur la fortune en milliers de francs et en %*	
Plus de 5'000'000	2019	4'142	1.3%	564'843	69.8%
Plus de 5'000'000	2016	3'566	1.2%	465'757	66.8%
Plus de 5'000'000	2013	3'254	1.2%	433'185	67.9%
2'000'001 à 5'000'000	2019	5'749	1.9%	109'940	13.6%
2'000'001 à 5'000'000	2016	5'346	1.8%	104'279	15.0%
2'000'001 à 5'000'000	2013	4'716	1.7%	91'237	14.3%
1'000'001 à 2'000'000	2019	8'591	2.8%	63'148	7.8%
1'000'001 à 2'000'000	2016	7'959	2.7%	58'707	8.4%
1'000'001 à 2'000'000	2013	7'098	2.6%	52'166	8.2%
500'001 à 1'000'000	2019	13'057	4.2%	40'435	5.0%
500'001 à 1'000'000	2016	12'193	4.1%	37'886	5.4%
500'001 à 1'000'000	2013	10'792	3.9%	33'586	5.3%
100'001 à 500'000	2019	32'549	10.5%	28'425	3.5%
100'001 à 500'000	2016	31'455	10.6%	27'419	3.9%
100'001 à 500'000	2013	28'876	10.4%	25'046	3.9%
1 à 100'000	2019	25'325	8.2%	2'811	0.3%
1 à 100'000	2016	24'813	8.3%	2'754	0.4%
1 à 100'000	2013	21'986	7.9%	2'457	0.4%
Sans impôt (1)	2019	221'029	71.2%	0	0.0%
Sans impôt (2)	2016	212'280	71.3%	0	0.0%
Sans impôt (3)	2013	201'102	72.4%	0	0.0%

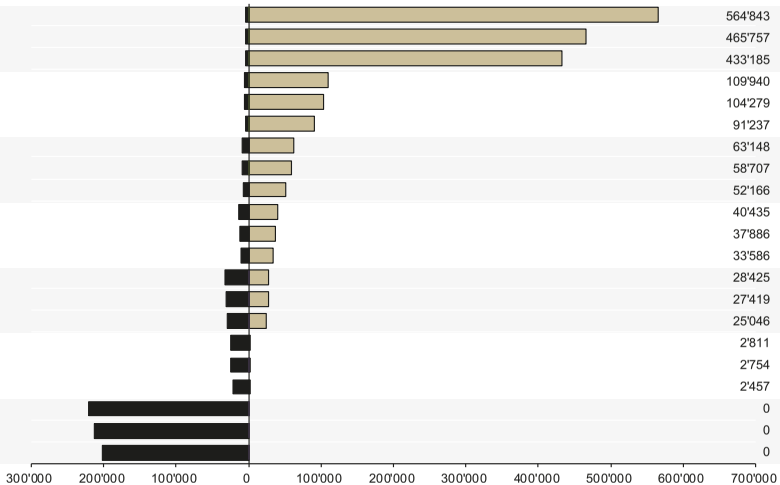

Seuil d'imposition en francs

	Personnes seules sans enfant	*Couples mariés sans enfant*	*Supplément par enfant*
(1) 2019	82'040	164'080	41'020
(2) 2016	82'839	165'678	41'420
(3) 2013	82'839	165'678	41'420

Les familles monoparentales sont assimilées aux couples mariés avec au moins un enfant.

Impôt total (Impôt cantonal et communal sur le revenu et la fortune, impôt fédéral direct et impôt immobilier complémentaire)

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches d'impôt total

Situation à fin février 2022

Années 2013 - 2016 - 2019

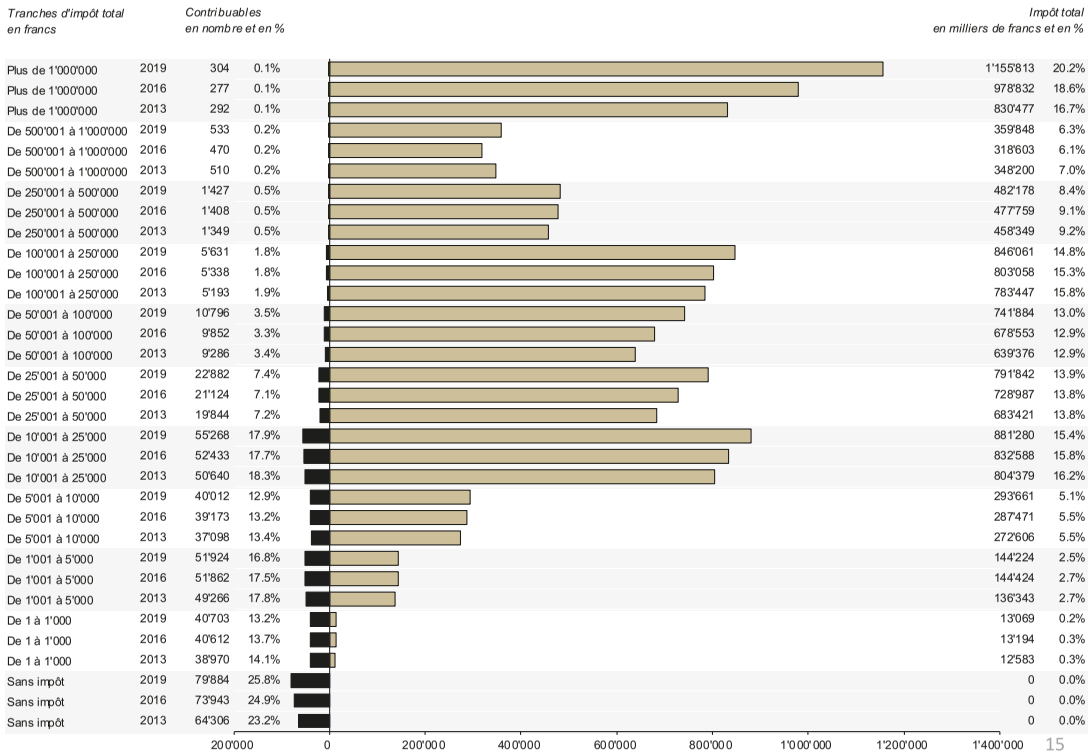

Impôt cantonal sur le bénéfice

1'324 millions de francs - année fiscale 2019

Situation à fin février 2022

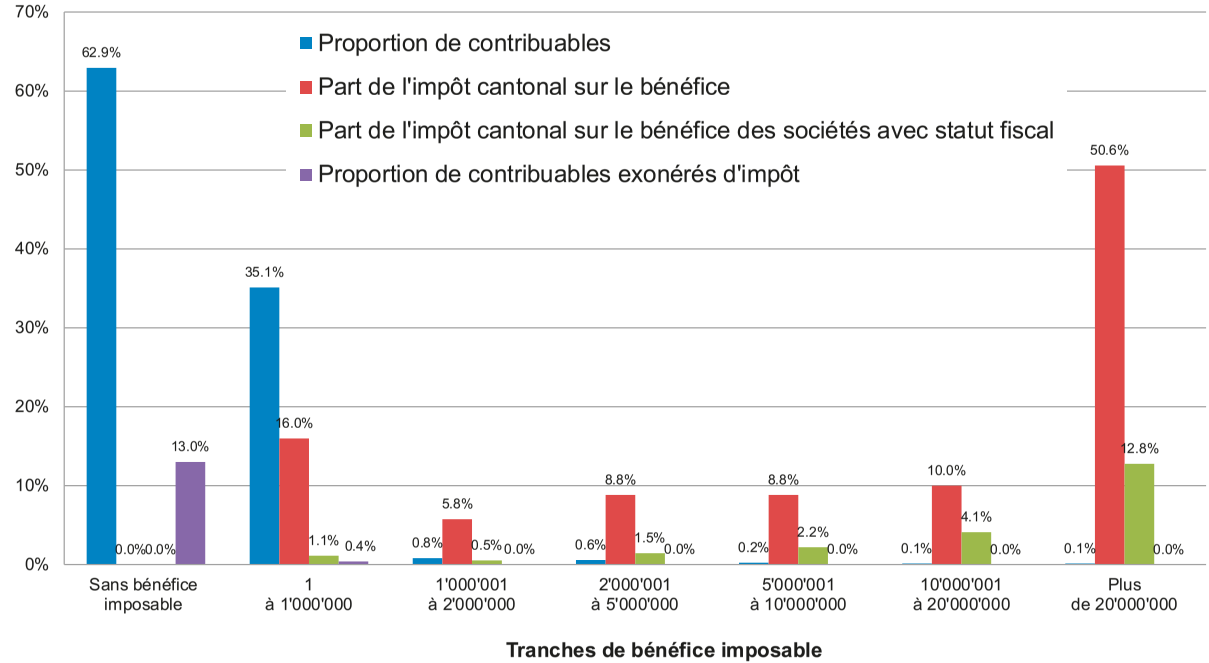

Impôt cantonal sur le capital

354 millions de francs - année fiscale 2019

Situation à fin février 2022

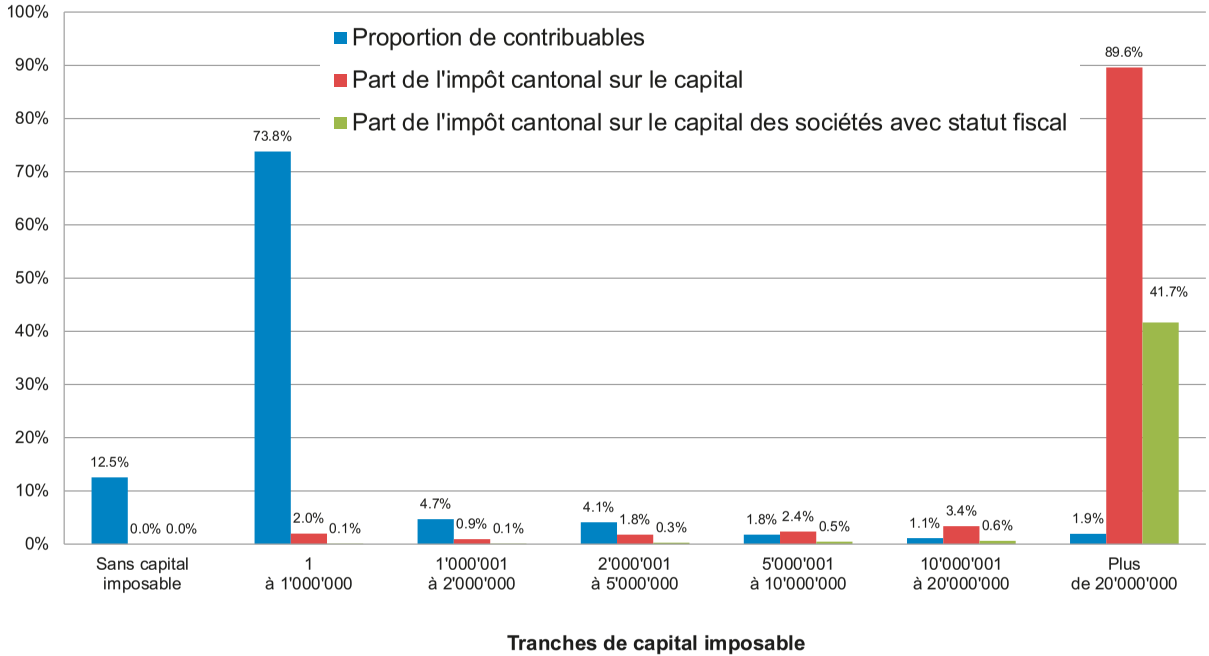

COMPTES 2021
RAPPORT CONCERNANT L'AUDITION SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE J : JUSTICE

du 2 mai 2022 à 19h24
Palais de justice (PJ) – place du Bourg de Four 1 – salle A328

Commissaires : M[mes] Caroline Marti et Françoise Sapin (rapporteur)

Auditionnés : M. Olivier Jornot, Procureur général, Président de la comm.de gestion
M. Patrick Becker, Secrétaire général
M. Thierry Mazamay, Directeur des finances

Procès-verbaliste : M[me] Alexia ORMEN

COMPTES 2021

Dépenses

Les charges de fonctionnement (dépenses) ont légèrement progressé en 2021 (+5,5 %). Cependant, une demande de crédit supplémentaire a dû être sollicitée à la commission des finances pour
1) F 300 000.— nature 30 « Charges de personnel » pour couvrir l'engagement de renforts temporaires afin de permettre de résorber le retard accumulé et
2) F 5 000 000.— nature 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » pour couvrir une augmentation structurelle des dépenses en matière d'expertises, contrôles techniques, écoutes téléphoniques ainsi qu'en matière d'assistance judiciaire.

Une commissaire demande pourquoi la rubrique « Prestations de services et honoraires » a augmenté de 18 mios au budget à 20 mios aux comptes ?
M. Mazamay répond qu'il s'agit des mandats, notamment de sécurité.
M. Jornot ajoute qu'il s'agit des prestations pour lesquelles ils ont demandé le crédit complémentaire.

La même commissaire pose la question concernant les « Autres charges d'exploitation » qui passent de 22 mios au budget à 24,8 mios ?
M. Jornot répond que dans cette rubrique il y a les 1,4 mios du crédit complémentaire dédié à l'assistance judiciaire.
Il en est de même pour les « Autres charges d'exploitation » de F 179 033.-- qui faisaient partie des F 600 000.— compris dans le crédit complémentaire.

M. Mazamay affirme que le budget présenté est le budget initial soit sans les crédits complémentaires.

De ce fait, les charges de biens et services ont augmenté de manière importante (+ 15,9%).

Recettes

Les revenus, quant à eux, ont augmenté de 7 % !

En ce qui concerne les **recettes**, M. Jornot relève qu'elles ont légèrement baissé pour ce qui est des émoluments civils et les sanctions pénales ont retrouvé le niveau de 2019 (+10,3%) entre 2020 et 2021).

Les confiscations pénales, dont l'évolution est par définition imprévisible, ont baissé de 56 mios par rapport au budget, car une grosse confiscation – partage international entre les USA et la Suisse - a été reportée (qui avait été budgétée sur demande du SAI). Mais par rapport aux comptes 2020, ces confiscations ont augmenté.

Le taux de couverture est dans la moyenne, puisqu'il est de 28,7 % !

Une commissaire demande ce qui justifie la diminution de 14 % dans les émoluments civils et administratifs ?
M. Mazamay précise qu'en 2020 ils étaient à un montant de 16 mios.
La commissaire considère qu'ils ont été un peu « lourd » dans l'estimation !
M. Jornot répond qu'ils pensaient que cela augmenterait plus rapidement après le COVID, ce qui n'est pas le cas. Il informe qu'en 2021, ils ont eu à peu près les mêmes recettes pour le lancement des procès civils qu'en 2020, lors de l'année de pandémie. Le civil n'a pas redémarré aussi bien que le pénal.
M. Mazamay explique qu'en regardant dans le passif du pouvoir judiciaire, il y a beaucoup de fonds qui sont en attente de décisions (plusieurs millions).
M. Jornot précise encore qu'ils sont comptabilisés au moment de la décision, raison pour laquelle il y a un effet retard et que ce n'est pas tout de suite reflété dans les comptes.

ETP

Une commissaire a une question concernant les ETP qui sont à +26,3. Elle indique que tous les autres départements avec lesquels elle a pu discuter ont des comptes avec moins d'ETP qu'ils avaient prévu au budget. Elle demande ce qui justifie cette augmentation.

M. Jornot explique qu'en prenant le détail, il s'agit du calcul de l'enveloppe destinée aux auxiliaires et aux suppléants, mais qu'en réalité il n'y a ni réelle augmentation, ni diminution des autres ETP. Il souligne le nombre constant de magistrats à savoir 146 ainsi que le personnel administratif, 625 au budget et 616 dans les comptes et un agent spécialisé.

Cette augmentation concerne donc uniquement l'enveloppe des auxiliaires et suppléants. Il explique qu'il y a par exemple des suppléances de magistrats non professionnels qui viennent à la demande pour tenir les audiences ou renforcer des compositions de magistrats. Ils ont également dû inclure, dans la demande de crédit complémentaire, F 300 000.— pour des renforts temporaires. Il justifie cela en expliquant que l'enveloppe est passablement plus importante en 2021 qu'en 2020, mais le département des finances convertit le montant en postes, qui ne sont pas de vrais postes, l'enveloppe a donc été augmentée en cours d'année pour répondre aux besoins.

La commissaire fait l'observation que F 300 000.— n'équivaut pas à 26 postes.
M. Jornot précise que les F 300 000.— sont pour ce qu'ils ne parviennent pas à financer avec les ressources internes. Ils essaient de gérer la ligne « charges de personnel » de manière consolidée. Les charges de personnel sont à 142,423 mios au budget et 142,711 mios dans les comptes, ce qui inclut les F 300 000.— cités précédemment.

AUTRES SUJETS

Retards dus à la pandémie

Une commissaire demande si le retard sur les dossiers a été rattrapé ?

M. Jornot déclare que les aspects liés à la pandémie ont été bien maîtrisés !
Cependant, il y a eu une augmentation conséquente des affaires dans certains domaines, d'où la demande de crédit complémentaire.

Les projets

Monsieur JORNOT relève que deux réformes importantes, l'une fédérale devant permettre à la justice suisse de passer au dossier judiciaire numérique, l'autre cantonale portant sur la protection de l'adulte et la protection de l'enfant. Les montants nécessaires ont été portés au plan financier quadriennal 2022-2025.

En ce qui concerne la transition numérique, le pouvoir judiciaire genevois participe au projet national **JUSTITIA 4.0** qui doit créer la plateforme nationale unique de communication et de consultation en matière judiciaire.
Cela comprend également un projet interne **eDossier judiciaire** qui vise l'adaptation du système d'information du pouvoir judiciaire genevois, soit l'introduction d'une application de gestion électronique des documents (GED).

Un autre projet a pour but d'offrir de meilleures prestations en termes d'information et d'encouragement à la médiation qui est stoppé pour l'instant, car le Conseil d'Etat a déposé un PL sur la médiation. Il faudra trouver un accord avec le département pour travailler sur un amendement général.

Une commissaire souhaite avoir des précisions sur la « Situation des juridictions » concernant le dernier Tribunal civil en vue de la constitution de chambres des affaires complexes ou pour la cour de droit public.

M. JORNOT affirme qu'ils ne sont plus vraiment sur les comptes, mais sur les perspectives.
Il y a un certain nombre de postes de Magistrats et leurs collaborateurs qui vont avec.

Ce tribunal devait fixer des critères et placer le curseur pour éviter que le quart des affaires partent dans les chambres des affaires complexes. Ces procédures sont tentaculaires et les magistrats qui s'en occupent ont besoin de renfort, sinon les résultats ne peuvent pas être atteints.

INVESTISSEMENTS

Le projet du nouveau Palais de Justice est actuellement à l'Office de l'urbanisme qui continue à travailler sur les études afin de déterminer si la parcelle peut être libérée.
Le projet va dans la bonne direction.
Le crédit d'études devrait être rédigé à partir de l'année prochaine, avec un concours international prévu pour 2024 et le commencement des travaux prévus pour 2028-2029 et une inauguration normalement prévue pour 2032.

ANNEXE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

COMPTES 2021

Audition du Pouvoir judiciaire en sous-commission des finances le 2 mai 2022

Délégation de la commission des finances :

- **Madame Françoise SAPIN, députée ;**
- **Madame Caroline MARTI, députée.**

Délégation du pouvoir judiciaire:

- **Monsieur Olivier JORNOT, Président de la Commission de gestion ;**
- **Monsieur Patrick BECKER, Secrétaire général ;**
- **Monsieur Thierry MAZAMAY, Directeur des finances.**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

COMPTES 2021

SOMMAIRE

Pages

Note du 28 avril 2022 3-5

Comptes de fonctionnement 6

Demande en autorisation de crédit supplémentaire 7

Comptes de fonctionnement avec natures à 2 positions par programme et prestations 8

Publications officielles de fonctionnement 9-13

Publications officielles des investissements 14

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Note du 28 avril 2022
Comptes 2021
Audition en sous-commission des finances

1. Evolution des charges et revenus 2019-2021

1.1. En bref

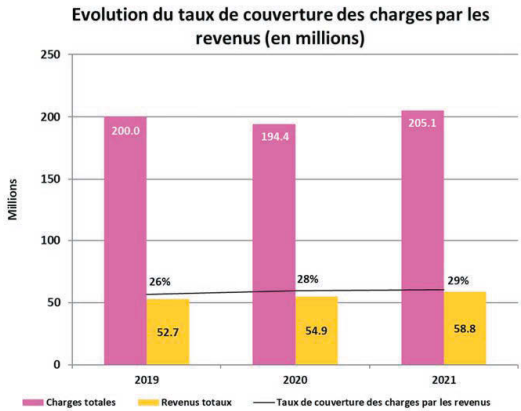

Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont légèrement progressé en 2021 (+5.5%), en raison pour l'essentiel de l'augmentation des charges de biens et services directement induites par l'instruction des procédures judiciaires. Il en va de même des revenus, en augmentation en 2021 (+7%). Plus du quart des charges de fonctionnement 2021 de la justice a été couvert par ses revenus (28.7%), soit le niveau usuel constaté ces dernières années.

1.2. Les charges de fonctionnement

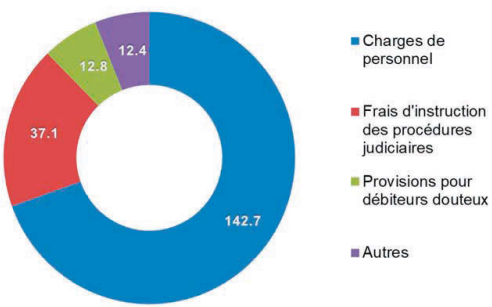

Les charges de biens et de services directement liées à l'instruction des procédures judiciaires et à l'assistance juridique ont augmenté de manière importante (+15.9%). La

commission des finances a accédé à la demande en autorisation de crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 5.3 millions, destinée à couvrir le dépassement attendu.

1.3. Les revenus

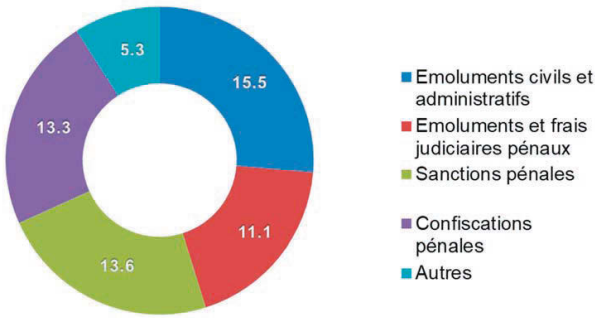

Alors que les émoluments des filières civile et administrative et les remboursements de frais judiciaires ont légèrement baissé, les sanctions pénales ont retrouvé le niveau qu'elles avaient en 2019, avant la pandémie (+10.3% entre 2020 et 2021). Les recettes provenant des confiscations pénales, dont l'évolution est par définition imprévisible, ont à nouveau augmenté en 2021 (+45.3%).

2. Perspectives

2.1. Les projets

Pour mémoire, les prochaines années seront notamment marquées par deux réformes d'importance, l'une fédérale devant permettre à la justice suisse de passer au dossier judiciaire numérique, l'autre cantonale portant sur la protection de l'adulte et la protection de l'enfant. Les montants nécessaires aux projets correspondants ont été portés au plan financier quadriennal 2022-2025. Ils seront réévalués lors de l'élaboration du PFQ 2023-2026.

Il est rappelé que la transition numérique de la justice se concrétise actuellement par la participation du Pouvoir judiciaire genevois au projet national Justitia 4.0 (www.justitia40.ch), qui doit créer la plateforme nationale unique de communication et de consultation en matière judiciaire. Elle comprend également un projet interne (eDossier judiciaire), qui vise l'adaptation du système d'information du Pouvoir judiciaire genevois, soit l'introduction d'une application de gestion électronique des documents (GED), interfacée avec l'application actuelle de gestion électronique des procédures judiciaires. Dans ce volet cantonal du projet, l'année 2022 sera encore consacrée à l'analyse d'impact sur les processus métier dans les juridictions, ainsi qu'à l'étude et au choix de la stratégie et de la technologie dans le cadre du développement de la GED.

Cette réforme présuppose une révision du cadre législatif fédéral et cantonal, notamment des différentes lois fédérales et cantonales. Le Conseil fédéral a mis en consultation, fin 2020, le projet de loi sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). Le message à l'appui du projet de loi fédérale est en cours de rédaction à l'office fédéral de la justice. L'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral reste prévue en

2025, la mise en œuvre anticipée, dans certains cantons, du dossier judiciaire numérique étant toutefois espérée en 2023 ou 2024 sous forme de pilote.

Plusieurs projets, en cours ou à lancer, internes au Pouvoir judiciaire ou conduits par l'administration cantonale, réformeront par ailleurs les dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant. Le Pouvoir judiciaire conduit plusieurs projets en interne, dont le premier porte sur la gestion des mandataires (profil, désignation, intégration, formation, suivi et surveillance des curatrices et curateurs mis en œuvre par le TPAE). Il participe également aux projets conduits par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) dans le domaine de la protection des mineurs (HARPEJ) et par le département de la cohésion sociale dans celui de la protection des adultes (RePAir, en cours de lancement).

Un troisième projet, sans lien avec les deux réformes précitées, actuellement conduit par le Pouvoir judiciaire en concertation avec les associations professionnelles de médiatrices et de médiateurs ou d'avocat-e-s, ainsi qu'avec le département de la sécurité, de la population et de la santé, vise à développer le recours à la médiation dans notre canton. Sa mise en œuvre nécessitera vraisemblablement des moyens financiers destinés à permettre des incitations financières dans ce domaine dans le cadre d'un dispositif pilote, avec l'objectif de freiner la judiciarisation toujours plus grande des relations sociales.

2.2. Situation des juridictions

Le Pouvoir judiciaire a porté ces dernières années à son plan financier quadriennal, d'entente avec le Conseil d'Etat, des moyens supplémentaires destinés à renforcer certaines juridictions ne parvenant plus à faire face à leur charge de travail, en croissance constante. La mise en œuvre de cette planification n'a pas pu intervenir au cours des derniers exercices – si l'on excepte le crédit supplémentaire récemment accordé par la commission des finances pour l'exercice 2022 –, de sorte que le Pouvoir judiciaire les intégrera à son prochain plan financier quadriennal 2023-2026.

Selon toute vraisemblance, des moyens complémentaires seront en outre sollicités pour le Tribunal civil en vue de la constitution de chambres des affaires complexes (art. 87 de la loi sur l'organisation judiciaire, qui n'a pas été abrogé) ou pour la Cour de droit public (Cour de justice), pour permettre à la chambre des assurances sociales d'internaliser l'activité du Tribunal arbitral.

* * *

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des finances

Comptes 2021

	Comptes 2021	Variation en ETP/CHF	Variation en %	Budget 2021	Comptes 2020
ETP	**822.05**	**26.30**	**3.3%**	**795.75**	**798.00**
Magistrats	146.50	-0.50	-0.3%	147.00	146.80
Personnel administratif	616.65	-9.10	-1.5%	625.75	616.52
Agents spécialisés	1.00	-	0.0%	1.00	1.80
Auxiliaires et suppléants	57.90	35.90	163.2%	22.00	32.89

3 Charges	**205 065 512**	**2 516 728**	**1.2%**	**202 548 784**	**194 357 182**
30 Charges de personnel	**142 711 659**	**287 827**	**0.2%**	**142 423 832**	**139 057 062**
Magistrats et commissions	39 361 288	310 464	0.8%	39 050 824	38 819 318
Personnel administratif	75 591 561	195 231	0.3%	75 396 330	73 303 490
Allocations, primes diverses et autre indemnités	127 034	-93 244	-42.3%	220 277	310 188
Cotisations patronales	26 985 391	4 191	0.0%	26 981 200	26 160 041
Formation, recrutement et autres charges de personnel	646 385	-128 816	-16.6%	775 201	464 025
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**59 148 781**	**2 308 006**	**4.1%**	**56 840 775**	**52 183 041**
Fournitures, livres, et abonnements	933 183	27 828	3.1%	905 355	962 297
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	102 992	-7 008	-6.4%	110 000	198 126
Prestations de service et honoraires	20 194 453	2 182 032	12.1%	18 012 421	17 723 283
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	38 907	-45 943	-54.1%	84 850	40 911
Leasing (mopieurs)	238 830	-17 170	-6.7%	256 000	217 002
Frais de transports, repas et logement	16 273	-74 376	-82.0%	90 649	44 864
Réévaluations sur créances (provisions)	12 817 415	-2 482 585	-16.2%	15 300 000	12 598 366
Autres charges d'exploitation	24 806 728	2 725 228	12.3%	22 081 500	20 398 192
dont : - Indemnités (429 CPP, ...)	*3 000 985*	*839 485*	*38.8%*	*2 161 500*	*2 574 054*
- Assistance judiciaire	*21 635 711*	*1 715 711*	*8.6%*	*19 920 000*	*18 647 078*
- Autres charges d'exploitation	*170 033*	*170 033*	-	-	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	**2 390 499**	**-199 678**	**-7.7%**	**2 590 177**	**2 489 051**
34 Charges financières	**3**	**-4 997**	**-99.9%**	**5 000**	**54**
39 Facturations internes	**814 570**	**125 570**	**18.2%**	**689 000**	**627 973**

4 Revenus	**58 765 612**	**-58 254 586**	**-49.8%**	**117 020 198**	**54 928 356**
42 Taxes et redevances	**43 321 881**	**-1 703 567**	**-3.8%**	**45 025 448**	**43 230 087**
Emoluments civils et adminstratifs	15 478 959	-2 521 041	-14.0%	18 000 000	16 095 380
Taxes d'utilisation et prestations de service	-	-4 300	-100.0%	4 300	-
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	517 786	-26 214	-4.8%	544 000	376 770
Remboursements	13 737 563	-239 585	-1.7%	13 977 148	14 442 264
dont : - Assurances (AI, LAA, maternité, APG,...)	*953 901*	*451 586*	*0.0%*	*502 315*	*1 332 122*
- Emoluments et frais judiciaires pénaux	*11 052 586*	*-397 414*	*0.0%*	*11 450 000*	*11 696 132*
- Frais d'assistance judiciaire	*1 724 053*	*-275 947*	*-3.5%*	*2 000 000*	*1 408 695*
- Remboursements divers	*7 023*	*-17 810*	*-13.8%*	*24 833*	*5 314*
Sanctions pénales	13 586 882	1 086 882	8.7%	12 500 000	12 312 984
43 Revenus divers	**14 754 250**	**-56 285 750**	**-79.2%**	**71 040 000**	**10 823 057**
Confiscations pénales	13 331 894	-56 668 106	-81.0%	70 000 000	7 458 227
Activation des prestations propres	401 835	-338 165	-45.7%	740 000	667 467
Autres revenus	1 020 521	720 521	240.2%	300 000	2 697 363
	-	-		-	-
49 Facturations internes	**688 566**	**-266 184**	**-27.9%**	**954 750**	**875 212**

Demande en autorisation de crédit supplémentaire (arts. 32, 33 et 34 de la LGAF) - Commission des finances

Déposée par le département : Pouvoir judiciaire

Programme : J01-Pouvoir judiciaire

Programme	Nature publiée	Compte 2020	2021					
			Montants budgétisés	Dépenses au 30.09.2021	Engagements au 31.12.2021 (prévisions)	Prévision de dépenses au 31.12.2021	Dépassement probable au 31.12.2021	Crédit demandé
J01-Pouvoir judiciaire	30	139 057 061.89	142 423 832.00	105 310 948.01	37 416 611.99	142 727 560.00	303 728.00	300 000.00
J01-Pouvoir judiciaire	31	52 183 041.14	56 840 775.00	31 861 502.10	29 982 345.90	61 843 848.00	5 003 073.00	5 000 000.00

➲ *Motifs du/des dépassement(s) envisagé(s) :*

Nature 30
Certaines juridictions sont en situation de surchage structurelle depuis plusieurs années, et ont nécessité l'engagement de renforts temporaires afin de leur permettre de résorber le retard accumulé et de stabiliser leur fonctionnement. Une partie de ces ressources font l'objet d'une inscription au projet de budget 2022 de pouvoir judiciaire.

Nature 31
Le dépassement provient pour l'essentiel d'une augmentation structurelle des dépenses métier (expertises, contrôles techniques, écoutes téléphonique) ainsi que des dépenses en matière d'assistance judiciaire qui subissent une hausse importante en 2021. Ces ajustements structurels font l'objet d'une inscription au projet du budget 2022 du pouvoir judiciaire.

➲ *Autre(s) demande(s) de crédit(s) déjà acceptées pour ce programme :*

si oui, Date : *Montant :*

➲ *Possibilité d'économie et autre(s) programme(s) concerné(s):*

Date et signature du département (responsable financier) : 04.oct.21 Thierry M. MAZAMAY, directeur des finances

Pouvoir judiciaire – Direction des Finances

Commission des finances : ☒ Accord ☐ Refus — Date : 03/11/2021 — Signature (Président) :

CONSEIL D'ETAT – RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Conseil d'Etat : – 3 novembre 2021

La chancelière d'Etat :

PL_CS-2021_annexe-cmfin_2021_v2.xlsm

5391-2021

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des finances

		Politique publique J-Justice					Gouvernance	Justice pénale	Justice civile	Justice administrative
		Comptes 2021	Variation en CHF/ETP	Variation en %	Budget voté 2021	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2021	Comptes 2021	Comptes 2021
ETP en %	**%**						**1.13%**	**50.40%**	**36.77%**	**11.71%**
30 Charges de personnel	**E.T.P**	**822.05**	**26.30**	**3.31%**	**795.75**	**798.00**	**9.27**	**414.33**	**302.23**	**96.22**
300000 Traitements des magistrats et des juges	E.T.P	146.50	-0.50	-0.34%	147.00	146.80	0.38	82.87	46.92	16.33
301000 Traitement du personnel administratif	E.T.P	616.65	-9.10	-1.45%	625.75	616.52	8.36	301.11	231.75	75.44
301032 Traitement des agents spécialisés	E.T.P	1.00	-	0.00%	1.00	1.80	0.05	0.48	0.35	0.12
301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	E.T.P	57.90	35.90	163.18%	22.00	32.89	0.49	29.87	23.21	4.33
Charges en %	**%**						**1.14%**	**55.19%**	**33.73%**	**9.94%**
3 Charges	**Francs**	**205 065 512**	**2 516 728**	**1.24%**	**202 548 784**	**194 357 182**	**2 328 000**	**113 179 445**	**69 166 153**	**20 391 914**
30 Charges de personnel	Francs	142 711 659	287 827	0.20%	142 423 832	139 057 062	1 688 938	69 849 724	53 582 702	17 590 296
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Francs	59 148 781	2 308 006	4.06%	56 840 775	52 183 041	498 940	41 797 246	14 449 320	2 403 275
33 Amortissements du patrimoine administratif	Francs	2 390 499	-199 678	-7.71%	2 590 177	2 489 051	103 305	1 143 597	846 343	297 254
34 Charges financières	Francs	3	-4 997	-99.93%	5 000	54	0	2	1	0
39 Facturations internes	Francs	814 570	125 570	18.22%	689 000	627 973	36 817	388 876	287 788	101 088
Revenus en %	**%**						**0.06%**	**67.68%**	**29.80%**	**2.46%**
4 Revenus	**Francs**	**58 765 612**	**-58 254 586**	**-49.78%**	**117 020 198**	**54 928 356**	**36 173**	**39 773 860**	**17 509 808**	**1 445 772**
42 Taxes et redevances	Francs	43 321 881	-1 703 567	-3.78%	45 025 448	43 230 087	36 166	25 796 476	16 246 177	1 243 062
43 Revenus divers	Francs	14 754 250	-56 285 750	-79.23%	71 040 000	10 823 057	7	13 976 926	575 409	201 908
49 Facturations internes	Francs	688 566	-266 184	-27.88%	954 750	875 212	-	-	687 883	683

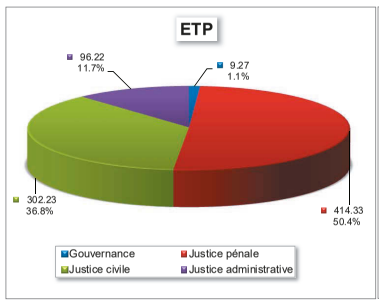

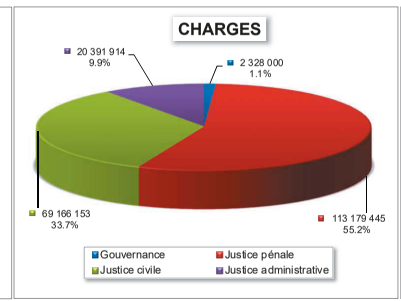

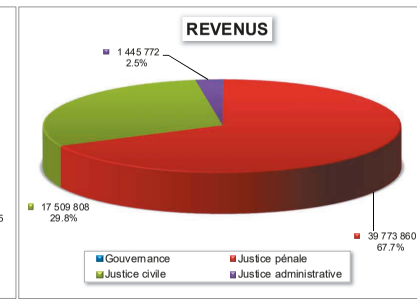

Publication des comptes Décembre 2021

J01 Pouvoir judiciaire

J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**205'065'512**	**2'516'728**	**1.2%**	**202'548'784**	**194'357'182**
30 Charges de personnel	142'711'659	287'827	0.2%	142'423'832	139'057'062
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	59'148'781	2'308'006	4.1%	56'840'775	52'183'041
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'390'499	-199'678	-7.7%	2'590'177	2'489'051
34 Charges financières	3	-4'997	-99.9%	5'000	54
39 Facturations internes	814'570	125'570	18.2%	689'000	627'973
REVENUS	**58'765'612**	**-58'254'586**	**-49.8%**	**117'020'198**	**54'928'356**
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes et redevances	43'321'881	-1'703'567	-3.8%	45'025'448	43'230'087
43 Revenus divers	14'754'250	-56'285'750	-79.2%	71'040'000	10'823'057
44 Revenus financiers	915	915	-	-	-
49 Facturations internes	688'566	-266'184	-27.9%	954'750	875'212
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-146'299'899**	**-60'771'313**	**71.1%**	**-85'528'586**	**-139'428'826**
Coût des prestations de moyens	*-31'399'684*	*-232'004*	*0.7%*	*-31'167'680*	*-31'512'689*
COÛT COMPLET	***-177'699'584***	***-61'003'318***	***52.3%***	***-116'696'266***	***-170'941'515***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***822.05***	***26.30***	***3.31%***	***795.75***	***798.00***
ETP fixes	*763.15*	*-9.60*	*-1.24%*	*772.75*	*763.32*
ETP auxiliaires	*57.90*	*35.90*	*163.18%*	*22.00*	*32.89*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.00*	*0.00%*	*1.00*	*1.80*

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.
Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.
Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.
Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.
Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.
Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
J01.02 Justice pénale
J01.03 Justice civile
J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Le budget 2021 du pouvoir judiciaire devait permettre de financer :

- le renforcement temporaire en lien avec le projet de dématérialisation du dossier judiciaire (projet cantonal eDossier judiciaire et projet national Justitia 4.0) et des projets de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant, conduits par le département de la cohésion sociale (DCS), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et, en interne, le Pouvoir judiciaire;
- la stabilisation de quelques ressources indispensables au fonctionnement des juridictions.

L'exercice 2021 a été marqué par le retour à un fonctionnement largement normalisé des juridictions nonobstant les mesures sanitaires en vigueur.

Sur le plan financier, cela s'est traduit par un excédent de dépenses qui a conduit la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire à solliciter un dépassement de crédit de 5.3 millions, accordé par le Grand Conseil.

S'agissant des charges de personnel, le dépassement a été de 0.3 million en raison de la mise en œuvre de ressources temporaires destinées à certaines juridictions en situation de surcharge.

Au niveau des charges d'exploitation, le dépassement a atteint 4.8 millions. Il est à la fois la conséquence de l'augmentation de l'activité judiciaire mais aussi et surtout des coupes budgétaires successives subies au cours des derniers exercices.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2021 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 30 : écart positif de 0.3 million – dépassement**

  L'écart provient de l'engagement de ressources supplémentaires urgentes indispensables au fonctionnement de certaines juridictions en situation de surcharge chronique. Ce dépassement est couvert par un crédit supplémentaire du même montant obtenu auprès de Grand Conseil.

- **Sur la rubrique 31 : écart positif de 2.3 millions – dépassement**

  L'écart s'explique principalement par une forte progression des dépenses liées à l'instruction des procédures judiciaires, des frais d'assistance judiciaire et des indemnités versées en application de l'art. 429 CPP pour un montant de 4.8 millions, couvert par un crédit supplémentaire de 5 millions accordé par le Grand Conseil.

  Ce dépassement est partiellement compensé par un non dépensé au niveau des provisions pour débiteurs douteux de -2.5 millions.

- **Sur la rubrique 42 : écart négatif de 1.7 million - écart d'estimation**

  Les revenus ordinaires, en particulier les émoluments prononcés par les tribunaux civils et administratifs,

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

n'ont pas atteint le niveau budgété en 2021.

- **Sur la rubrique 43 : écart négatif de 56.3 millions – écart d'estimation**

  L'écart provient principalement d'un revenu extraordinaire de 60 millions budgété en 2021 et qui devrait être acquis en 2022. Les confiscations pénales ont en revanche atteint 13.3 millions pour un budget de 10 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	101%	98%	95%	100%	
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	104%	100%	101%	100%	
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	106%	100%	96%	100%	
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.38	2.13	2.41	2.3	
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.08	2.18	2.23	2.1	
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	87%	88%	87%	88%	
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	91%	87%	92%	91%	
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	81%	83%	79%	83%	
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	13.1%	11%	11.6%	13%	

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *civile* à l'exception du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

Indicateur 1.3

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *de droit public* à l'exception du tribunal arbitral.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

****

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs ont remplacé l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne reflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

Indicateur 2.4

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

J Justice

Description succincte

Cette politique publique comprend un seul et unique programme :

J01 Pouvoir judiciaire (PJ)

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Bâtiments et constructions

- Poursuite des travaux d'adaptation et d'entretien des surfaces mises à disposition du Pouvoir judiciaire.
- Etudes relatives au projet de préservation du Palais de justice conduit par l'office cantonal des bâtiments.
- Rénovations et aménagements des bâtiments relais nécessaires au projet précité.

b) Systèmes d'information et de communication

Maintenance évolutive et adaptative des applications informatiques du Pouvoir judiciaire pour répondre aux besoins des juridictions, en partie dans le cadre de projets institutionnels, en particulier :

- Poursuite du projet eDossier judiciaire et collaboration étroite avec le projet national Justitia 4.0 ;
- Lancement du projet d'amélioration de la gestion des valeurs et biens en main du Pouvoir judiciaire et de l'Etat en collaboration avec la police ;
- Projet d'amélioration de la gestion des mandataires privés mis en œuvre par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant;
- Sécurisation du système d'information (SI) du Pouvoir judiciaire : réalisation de l'analyse de risques et proposition de mesures, notamment déploiement d'une campagne de sensibilisation de l'ensemble des utilisatrices et des utilisateurs, rédaction de directives de sécurité des systèmes d'information;
- Automatisation des tableaux de bord institutionnels ;
- Mise en ligne du nouveau site internet ;
- Opérationnalisation de la gestion des scellés numériques ;
- Application du nouveau règlement du personnel du Pouvoir judiciaire dans le SI ;
- Lancement de la refonte des outils de production de documents ;
- Mise en place d'un outil d'aide au caviardage des décisions ;
- Amélioration de la définition du rôle des répondants SI et création de modules de formation ;
- Amélioration des outils du tribunal d'application des peines et mesures.

c) Equipements

- Aménagement de places de travail et renouvellement du mobilier ;
- Introduction d'un mobilier ergonomique ;
- Acquisition d'équipements en matière de sécurité.

Répartition des investissements par catégorie
Dépenses totales 2021 : 6,3 millions

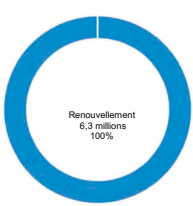

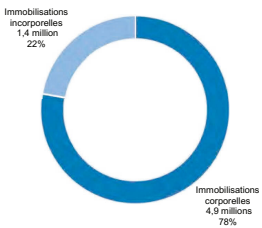

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Confidentiel

Sous-commission Politique publique K

Rapport sur l'audition du DSPS le 8 avril 2022

Commissaires
Bachmann Delphine PDC
Velasco Alberto S Rapporteur

Procès-verbaliste : Carla Hunyadi

Assistent

Poggia Mauro	Conseiller d'État	DSPS
Bron Adrien	Directeur général	DSPS
Gurdogan Axel	Directeur administratif et financier de la DGS	DSPS
Bretton Jean-Christophe	Secrétaire général	DSPS
Clavel Michel	Directeur financier	DSPS
Codourey Stéphanie	Secrétaire générale adjointe	DSPS

Annexes et documents distribués en séance
Comptes de fonctionnement et d'investissement 2021, Politique publique K – Santé

En préambule, M. Poggia explique que l'année 2021 a encore été passablement marquée par la crise sanitaire, avec en plus l'arrivée des vaccins, puisque c'est à la toute fin de l'année 2020 que les vaccins sont arrivés. L'essentiel a été fait en 2021. Par conséquent, les activités de la DGS ont été accaparées par cette réponse à la crise sanitaire. Cela ne veut pas dire que le reste des actvités a été laissé en suspens, mais l'essentiel des ressources a dû être mis à disposition pour répondre à cette crise. Comme les députés l'ont vu, il y a trois programmes dans la politique publique, qui sont divisés en K :

- Le K 01 concerne le réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées ;
- le K 02 la régulation et planification sanitaire et enfin ;
- le K 03 concerne la sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.

En ce qui concerne le K 01 (réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées), il est évident que les personnes âgées restent un des défis majeurs de la société avec le vieillissement de la population. Elles ont été quand même été le plus touchées par cette pandémie. Ils ont poursuivi les travaux avec les EMS selon les observations de la Cour des comptes et cela sera finalisé au 1er janvier 2024. Ils ont poursuivi et étendu COGERIA, qui est la prise en charge des personnes âgées de manière coordonnée, avec les différents professionnels qui s'occupent des personnes âgées, y compris au niveau social.

M. Bron poursuit et explique que l'année 2021 a été une année très particulière, avec un bilan, au niveau épidémiologique, assez massif. À la fin de l'année, il y avait eu presque 900 000 vaccinations, 100 000 cas positifs, et un nombre extrêmement important de décisions d'isolement. Tout cela montre à quel point il a fallu mettre l'énergie sur la gestion de cette crise sanitaire. Toutefois, les priorités de la législature et de la politique K ont quand même pu continuer à être déployées, notamment dans les programmes de coordination tels que COGERIA ainsi que pour les plans cantonaux (alzheimer, soins palliatifs, proches aidants). Cela est vrai également pour toutes les actions de promotion/prévention de la santé, qui ont pu redémarrer véritablement après un temps d'arrêt assez marqué en raison de la pandémie. Il dirait que la structuration de la cellule leur a permis de reprendre des activités ailleurs, avec notamment l'élaboration d'un rapport intermédiaire de déploiement du plan d'action du plan cantonal de promotion/prévention, qui avait

été notamment demandé par la commission de la santé du Grand Conseil. Évidemment, il y a également eu le développement d'un certain nombre de structures en lien avec la planification, comme par exemple un nouvel IEPA qui a ouvert ou encore un nouveau foyer spécialisé alzheimer qui a véritablement déployé ses activités à partir de 2021. Toute une série d'investissements a aussi été faite dans le domaine hospitalier, selon les planifications des besoins sanitaires et des investissements. Il précise qu'il y a eu toute une série d'actions particulières dans les institutions de santé. Au niveau comptable et financier, le plus visible, c'est évidemment le soutien particulier aux HUG, pour à la fois avoir un socle COVID qui permette d'augmenter la capacité, mais également pour les soutenir, dans une période de grosse turbulence de l'activité, puisqu'il y a eu un recours aux capacités privées pour organiser au mieux l'accès aux soins avec équité pendant ces périodes spécialement critiques, mais qui génèrent un déficit de chiffre d'affaires pour les HUG qui doit être compensé. C'est ce qui est le plus visible, mais il y a aussi tout ce qu'ils ont pu déployer, par exemple à l'IMAD, pour organiser la vaccination à domicile ou soutenir les EMS afin de pouvoir recevoir plus rapidement les personnes en attente de placement pendant cette période critique et pouvoir décharger les HUG. Globalement, ils ont pu déployer leurs axes stratégiques.

Concernant les temps d'attente aux urgences, la qualité de réception et le fait que la dignité des patients doit être respectée. Et ce d'autant plus que c'est un hôpital cantonal, dans une ville internationale, M. Bron insiste sur le fait que cette période de début d'année 2022 est très spéciale, les services sont surchargés depuis début février, pas uniquement à cause du Covid, et cette vague submerge un peu tous les processus. Tout le monde est malade en même temps, après deux ans de Covid, et pas du Covid.
Ce problème est appréhendé et c'est pour cela qu'ils réorganisent et qu'ils font des gros investissements aux urgences de l'hôpital. Une motion leur a par ailleurs été envoyée à cet effet. Il apparait que le fait de simplement renforcer les urgences de l'hôpital ne suffit pas. Car si on se concentre sur le fait de diminuer le temps d'attente, on ancre encore plus l'hôpital comme seul recours d'urgence non planifié.
Malgré le fait que les HUG financent chaque année des capacités, ils constatent que la demande augmente malgré la compensation en moyens pour pouvoir y répondre. Par conséquent, il faut travailler de manière plus coordonnée sur les capacités du réseau et pas simplement en augmentant les capacités d'accueil de l'hôpital en tout temps, car dans ce cas, cela génère un appel d'air permanent et on concentre le problème plutôt que de le régler.

La commissaire pense que le vrai problème, c'est que les médecins de ville ne veulent plus travailler comme avant. Ils ne donnent pas leur numéro de téléphone, ils sont fermés le mercredi, ils ne sont plus joignables dès 16 heures. Elle peut le comprendre. Mais du coup, tout est concentré sur des services d'urgence. Elle se réjouit de voir la réponse à la motion dont M. Bron a parlé. Il y a un engagement aujourd'hui beaucoup moins fort sur les situations urgentes, mais non urgentes. De toute façon, tout le monde pense que son cas est urgent est prioritaire.

M. Poggia fait savoir qu'en pédiatrie, ils ont mis en place une alternative intéressante grâce au réseau des pédiatres genevois. Ils financent leur centrale téléphonique pour qu'ils puissent, eux, répondre autrement qu'en envoyant aux urgences pédiatriques. C'est là aussi que les associations de médecins doivent s'organiser et être partenaires.

K 01 : Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

M. Poggia informe que cela concerne les HUG et l'IMAD. En ce qui concerne les comptes, une description en est faite à partir de la page 19. Les charges augmentent de 101 millions. En page 20, il y a le détail de ce surplus de charges.

La commissaire souhaite poser une question concernant l'indemnisation des pertes de chiffre d'affaires des HUG avec + 109,7 millions. Ils ont voté des crédits supplémentaires à hauteur de 130 millions. Elle demande si ce sont deux choses différentes, et le département répond que les 109 millions qu'ils ont versés font partie des 130 millions qu'ils avaient votés. Ils avaient toujours dit qu'ils compensaient la perte de chiffre d'affaires au niveau réel constaté.

Ensuite elle demande comment cette perte de chiffre d'affaires a été calculée. Elle entend qu'il y a eu une période de chiffres d'affaires liée à l'arrêt de certaines activités, mais en général l'hôpital n'a pas manqué d'occupation à cause du Covid.
M. Bron explique qu'en se concentrant sur les cas Covid, qui par ailleurs sont très mal couverts par les tarifs, notamment s'ils ne sont pas en soins intensifs, cela génère un recours à la subvention de complément qui est supérieure aux cas normaux DRG. Il est clair qu'en interrompant tout ce qui était chirurgical, notamment en faisant de la place pour pouvoir accueillir des vagues, il y a eu une réelle diminution d'activité dans certains secteurs. Le secteur Covid a été sursollicité. Mais beaucoup d'autres domaines se sont retrouvés avec une activité extrêmement réduite, voire nulle, avec des conséquences réelles sur les revenus. Sur la visibilité des comptes, il y a eu eu cet effet-là sur la K 01, puisque cela concerne tout ce qui est financement du réseau de soins, y compris des EMS. Sur tout ce qui a fait l'objet des crédits supplémentaires, on retrouve en partie en K 03, tout ce qui est activité de la cellule.

La commissaire revient sur le financement des cas Covid, car elle imagine que c'est au niveau suisse que ces tarifs ont été négociés, mais elle demande si ces tarifs vont évoluer ou s'ils vont rester extrêmement mal tarifés. Ce n'est pas tarifé à la hauteur, notamment en termes de moyens et de personnel requis.

M. Poggia répond que rien de rétroactif ne va être fait. A l'avenir, il y a peu de motivation pour changer puisque le Covid n'est plus la préoccupation majeure aujourd'hui. Il n'y a pas eu un point Swiss DRG spécifique Covid, c'est par analogie qu'il a été décidé de prendre en charge ces patients. De plus, il y a eu tous ces lits qui sont restés ouverts pour accueillir la hausse des cas. Ces lits froids, qu'ils sont obligés de mettre en place pour le futur, pour éviter de manquer de place en cas de prochaine pandémie. Ces lits, personne ne va les payer. Ce n'est pas seulement avoir des lits dans le couloir, mais aussi du personnel pour prendre le patient en charge le cas échéant. Tout cela, ce sont des coûts qui seront à la charge du canton sans rémunération de la LAMal. Il ajoute que ce n'est pas propre à Genève et que tous les autres cantons font face à ce genre de situations.

Revenus divers

Un commissaire questionne le département sur les revenus divers mentionnés à la page 21, qui sont supérieurs à 6 millions. Il demande si cela signifie que tout ce qui a été provisionné pour les pertes des cliniques privées n'a pas été utilisé.
A la suite de quoi, le département explique qu'ils ont fait une provision qu'ils n'ont pas eu besoin d'utiliser. Il ajoute que c'était la deuxième vague de réquisition qui avait eu lieu fin 2020, et qui a été moins stricte que la première, ce qui fait que les cliniques ont quand même pu prendre en charge un certain nombre de cas, ce qui leur a permis de couvrir leurs charges à elles pendant cette période. L'État n'a donc pas eu à les dédommager pour une éventuelle perte de chiffre d'affaires.

Le commissaire comprend donc que l'hôpital a perdu, ce qui est confirmé par le département qui ajoute que justement l'hôpital a dérivé une grande partie de son activité chirurgicale vers les cliniques privées. Donc les cliniques privées ont fait une activité plutôt supérieure à la normale (en AOS), alors que l'hôpital s'est mis à l'arrêt pour gérer la crise liée au Covid.

Le commissaire avait compris qu'il y aurait un partage entre le public et le privé, mais le département indique qu'il était question d'un partage des patients, et pas des pertes, l'hôpital s'est mis en « hôpital Covid » essentiellement. Donc il a fermé ses blocs.

Sur le fait que la deuxième vague était fin 2020 et donc pas sur 2021, le département répond que la réquisition a duré jusqu'à fin mars. Les blocs opératoires ont eu une activité réduite jusqu'à mars 2021.

Absentéisme

Concernant un absentéisme très important, il explique que ce cumul de vagues du Covid a fait que pendant toute cette période (2020-2021), l'activité de l'hôpital était complètement réduite voir nulle dans certains domaines et que les soins intensifs étaient remplis de personnes Covid. Il n'était pas possible de prendre le risque d'opérer le patient, sauf dans les situations d'urgence. Sinon, ils ne pouvaient pas prendre le risque de faire des opérations sur des patients, qui ensuite ne pouvaient pas être suivis aux soins intensifs.

Opérations dans des cliniques privées dans le Covid

En réponse au commissaire qui avait compris que les médecins de l'hôpital pouvaient aller opérer dans les cliniques privées, le département répond que c'est bien le cas, mais cela ne diminuait pas les pertes, car la facturation est faite par la clinique et il y a une refacturation entre les hôpitaux et les cliniques. Le cas n'est pas facturé par les HUG. L'essentiel, c'est la mise à disposition des blocs opératoires dans les cliniques le but était que les patients genevois puissent être accueillis dans les meilleures conditions possibles et de la meilleure manière possible.

Au sujet des effets financiers qui seraient partagés, le département explique que pour la première vague, ils ont couvert les pertes des cliniques, puisqu'ils les ont réquisitionnées, mais pas leurs bénéfices, donc elles ont aussi participé financièrement d'une certaine manière. Mais il est vrai que c'est à l'hôpital public qu'incombe prioritairement la tâche de prendre en charge les patients en cas de pandémie. La réquisition qui a été faite des cliniques a été une réquisition afin de pouvoir malgré tout prendre en charge des cas d'urgence qui n'ont pas pu être pris en charge dans l'hôpital Covid. Ils ont essayé de faire en sorte que les HUG reprennent les opérations habituelles le plus vite possible, qui, elles, sont rentables, mais aussi dans l'intérêt de la population, car reporter des opérations a aussi des conséquences sur la vie des citoyens et sur leur santé.
Bien qu'ils n'aient rien payé aux cliniques privées, cela a généré un non-revenu à l'hôpital public, qui s'est concentré sur le Covid.

Concernant la reprise de l'activité, elle est lente et perturbée par une activité de médecine très spéciale, mais la reprise est là et l'activité des blocs est normale.

Concernant l'absentéisme dans les blocs, le département indique que la mesure première était de permettre au personnel de récupérer les heures supplémentaires qu'ils avaient faites en se reposant. Il indique que la tendance est à l'amélioration. Il rappelle que quand on parle de 20% d'absentéisme, en période Covid, cela ne veut pas dire grand-chose. Toutes les institutions ont vécu la même chose. Si énormément de personnes sont en quarantaine ou en isolement, cela impacte l'absentéisme. Évidemment les taux sont en diminution spectaculaire, mais il est difficile de dire ce que cela cache.

Une commissaire indique que cela a tout de même un coût important. Leur objectif était un taux de 6% d'absences hors maternité. Ils sont à 9%. M. Bron l'admet, mais en période de Covid, c'est une situation que toutes les entreprises genevoises ont connue.

K 02 Régulation et planification sanitaire

M. Bron explique que ce programme K 02 (régulation et planification sanitaire) est le plus petit de ces trois programmes K. Il s'agit de régulation sanitaire, notamment des hospitalisations hors canton, l'activité technique de planification, un certain nombre d'activités du GRESI ainsi que toute l'activité de police sanitaire. Il n'y a quasiment pas de charges de transfert dans ce programme-là. C'est essentiellement une activité administrative. L'activité a été quasiment normale en 2021, notamment dans tout ce qui était contrôle des institutions sanitaires, puisqu'en 2020 il y a eu un temps d'arrêt dans ce domaine-là, puisque les professionnels de santé qui sont dévolus à ces activités avaient été redirigés sur des activités Covid, ce qui n'a plus été le cas en 2021. C'est une année spéciale pour CARA, car ils sont rentrés dans l'exploitation de cette nouvelle plateforme de dossier électronique du patient, qui est extrêmement important et qu'ils font en commun avec les cantons romands. C'est compliqué et laborieux, mais essentiel pour l'avenir du réseau de soins.

Une commissaire demande, sur CARA, s'il n'y a pas un risque de désintérêt pour le dossier médical électronique par les patients, car s'ils n'ont pas l'adhésion des patients, cela risque d'être compliqué.

M. Poggia répond que c'est en effet un risque, mais en réalité, le risque provient surtout des cabinets médicaux qui ont des systèmes informatiques obsolètes. CARA prévoit des exigences très élevées. Les protections mises en places dans le dossier électronique du patient sont les protections qui sont les plus élevées que l'on peut connaître aujourd'hui pour éviter les intrusions externes. Il y a toujours cette crainte des gens que l'on puisse avoir accès à leurs données médicales. Ce qui est une grande entrave, c'est qu'ils avaient pratiquement 50 000 patients dans MonDossierMédical et qu'avec les exigences de la Confédération, qui vont au-delà du raisonnable, ils n'ont pas pu transférer ces données dans CARA. Ils doivent donc reprendre contact avec chaque patient, en présentiel qui plus est, pour pouvoir l'amener dans CARA. Ils doivent refaire tout le travail qu'ils avaient déjà fait avec MonDossierMédical. L'arrivée de la Confédération à gérer le dossier électronique du patient a créé une difficulté supplémentaire qui est véritablement une entrave à la conviction d'adhérer à CARA, qu'ils doivent essayer de disséminer dans la population.

La commissaire demande si la sécurité de CARA est liée au système informatique en place chez le médecin traitant ou si la plateforme en tant que telle est sécurisée (peu importe qu'elle soit dans un cabinet à Aïre ou à l'hôpital). Elle avait cru comprendre qu'il n'y avait pas toujours de compatibilité entre les systèmes informatiques et elle aimerait savoir ce qu'il en est.

M. Bron répond, sur la sécurité, qu'il est clair que faire un DEP (dossier électronique du patient) avec un niveau de sécurité avec un niveau de sécurité tel que fixé par les ordonnances a un effet extrêmement puissant de l'amélioration de la qualité de la sécurité de tout le domaine, puisque pour être interfacé à CARA, on va devoir passer un certain nombre d'audits, de normes, de certifications, etc. Le niveau de CARA est extrêmement élevé. Après, il est certain qu'en créant ces systèmes, ils génèrent des risques liés à ces systèmes. Cela demande une attention constante, mais jusqu'à maintenant ils en sont plutôt à constater que les barrières ont été mises tellement haut qu'elles empêchent le déploiement. Il y a un effet plutôt vertueux, parce qu'au fur et à mesure que les systèmes primaires vont s'interfacer à CARA, ils vont devoir se mettre à jour sur un certain nombre de processus. Sur l'appétence des gens, ils ne constatent pas cela. Bien sûr, il y aura une proportion de la population qui doutera, c'est sûr, mais ils sont loin d'avoir épuisé la capacité d'enrôlement d'une population qui n'a aucun problème avec ces risques-là.

M. Poggia ajoute qu'ils se concentrent sur les patients qui vont pouvoir en bénéficier en premier, à savoir les personnes âgées et les enfants. En pédiatrie, si on rentre dans CARA en étant enfant, on pourra en profiter toute sa vie. Il y a des investissements pour avoir des personnes qui

reçoivent le patient pour pouvoir le faire entrer dans CARA et tout cela prend du temps et coûte de l'argent. Genève reste en tête des adhésions, mais aujourd'hui le travail a été recommencé alors qu'ils avaient 50 000 patients.

En réponse à la demande de savoir si ces investissements sont budgétés, M. Bron répond que la participation à l'association CARA est budgétée. Cela reste des investissements qui sont décisifs, mais pas non plus hors de portée. Il est sûr que pour l'interfaçage, il y a un énorme effort des éditeurs de logiciels à s'interfacer pour que ce soit plus commode d'utilisation. Maintenant, il y a la structure pour pouvoir accompagner ces éditeurs. CARA fait ce travail d'information et d'accompagnement. On ne parle pas de choses insurmontables. Pour un développeur, c'est 2 semaines concrètement. Il faut qu'il le fasse. Sinon l'enjeu, c'est qu'on puisse y avoir accès, mais uniquement par web. Il faut que ce soit intégré. Il y a un certain nombre d'obligations pour ces institutions. Il rappelle que les HUG ont été les premiers à publier dans CARA. Le CHUV va le faire. Ils espèrent que quelques cliniques privées vont rejoindre le cercle. Le principal fournisseur de solution pour les cabinets était Mediway. L'IMAD va le faire. Les nouveaux médecins sont obligés d'être affiliés. En même temps, faire l'acte d'affiliation ne veut pas encore dire qu'ils vont utiliser un système véritablement sécurisé.

Par ailleurs le département indique que MonDossierMédical a été remplacé par CARA et les gens étaient très contents.

Quant à savoir si c'est l'OCSIN qui s'occupe de la partie des développements, M. Bron répond que c'est CARA. L'OCSIN est impliquée parce que c'est elle qui distribue l'identifiant électronique qui permet d'accéder à CARA, qui n'est pas la même chose que e-démarche.

M. Bron ajoute qu'actuellement il y a 10 000 DEP qui ont été ouverts en Suisse avec cette nouvelle loi. Plus de 70% sont des DEP genevois.

M. Poggia constate, sur la K02, que quand on regarde les revenus, on voit une baisse de revenus de 0,3 concernant les hospitalisations de canton. Il n'a pas compris ce qu'ils voulaient dire par « changement de pratique ». Avant les hospitalisations hors canton, c'était le canton de Genève qui versait.

M. Clavel explique qu'ils avaient prévu un budget pour les remboursements qui reviendraient au canton de Genève pour une participation qu'ils auraient payée à tort, en revenus, et maintenant ils le mettent en diminution des charges. C'est par rapport à ce qu'ils auraient versé en trop et M. Bron ajoute que sur les hospitalisations hors canton, Genève est le canton qui exporte le moins d'hospitalisations, et de loin. L'autre élément, c'est qu'ils sont arrivés en 2021 au bout d'une petite aventure interne en termes d'automatisation du traitement de ces hospitalisations hors canton. Ils sont passés d'une facturation à l'acte, y compris pour les hôpitaux publics, et du coup maintenant tout cela est réglé avec un système informatique qui émet industriellement toutes ces factures.

Autorisations d'exercer la médecine

Au sujet de la demande, concernant la page 21 (réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021) et les 2649 autorisations qui ont été délivrées pour les médecins, si c'est une politique visant à stabiliser les personnes qui s'établissent, M. Bron le confirme. Ils ont la volonté de faire correspondre au mieux le nombre de médecins qui pratiquent à charge de l'assurance sociale par rapport aux besoins de la population. Depuis 2021, ils avaient une situation qui leur permettait de ne pas le faire pratiquement. Il y avait quand même une commission qui examinait certains cas.

M. Poggia intervient et explique que tout médecin qui avait pratiqué trois ans en formation postgrade en Suisse avait le droit, sans aucun contrôle, de s'installer librement. Il ne devait demander l'autorisation auprès de cette commission qu'ils ont mise en place, que s'il voulait s'établir avant ces trois années de formation postgrade en Suisse. A ce moment-là, ils regardaient si cela correspondait à un besoin dans la spécialité dans laquelle il souhaitait s'installer. La loi va leur permettre de faire un contrôle pour toute nouvelle installation. C'est un changement de paradigme. Il imagine que les contestations vont être nombreuses. Il va falloir documenter le fait que cela ne répond pas à un besoin. Répondre à un besoin est quelque chose qui peut être objectif, mais aussi subjectif. C'est pour cela qu'ils ont mis en place une demande d'expertise externe. Ils vont demander une expertise externe pour pouvoir faire une photographie de la situation du canton. Aujourd'hui, on considère que, dans toutes les spécialités, les Genevois ont une réponse adéquate à leur problématique médicale. Quand ils auront cette photographie de la couverture des besoins des Genevois, tout ce qui va s'ajouter devra être examiné en fonction du besoin.

Un commissaire a un doute sur la future planification. Il avait parlé avec le recteur de l'université sur le numerus clausus qu'il y a en médecine, et il lui avait dit que le problème était au niveau des stages. Ils n'ont pas les stages pour pouvoir former les médecins donc ils sont obligés de planifier le nombre de médecins qui entrent à l'université en fonction des stages qu'ils auront après. Cette situation lui fait peur, car il craint d'arriver à une situation similaire à la France, où tout à coup il manque de médecins dans un domaine parce qu'ils ont une politique très sélective de formation.

M. Poggia indique qu'ils n'en sont pas là, sauf pour les médecins de premier recours. Leur problème est surtout d'orienter les futurs médecins vers des spécialités pour lesquelles ils ont des besoins. Or, c'est une profession libérale. La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est de délivrer des autorisations beaucoup plus tard pour certains domaines afin de favoriser ceux dans lesquels il y a des besoins.

Une commissaire rappelle qu'ils ont voté un crédit en commission des finances permettant l'élaboration de cette plateforme en ligne. Elle demande quand ils vont prendre la photographie. A la suite de quoi, M. Bron répond que l'enquête est partie donc ce sera la photographie de maintenant.

Concernant les droits de pratique en cours, étant donné le délai d'attente pour avoir un droit de pratique, M. Poggia répond que c'est un délai pour la délivrance, ce n'est pas un délai d'examen du bien-fondé. Il n'y aura pas d'effet rétroactif. M. Bron explique qu'ils aimeraient viser une planification qui soit stable à moyen terme. Ils ne veulent pas alimenter un nouveau stop-and-go. Concrètement, aujourd'hui, toutes les personnes qui ont un droit de pratique à charge sous leur propre responsabilité le conserveront.

M. Poggia ajoute toutefois qu'ils ne veulent pas créer une hémorragie. Ils pourraient amener tous ces médecins à tous partir en même temps. Ils vont alimenter la pompe inutilement.

M. Bron explique également que la LPMed épuise le droit. La LAMal leur donne une compétence, mais à des conditions tellement compliquées qu'il est très difficile de l'exercer. Les personnes qui ont des diplômes reconnus ont le droit d'être médecins en Suisse. Dans ce contexte-là, la régulation de l'offre vise exactement de ne plus avoir besoin de subir un certain nombre d'aventuriers qui viennent ouvrir une consultation et faire venir des personnes, qu'il y ait besoin ou non. L'autorégulation par la réputation et le fait d'avoir de la disponibilité va être beaucoup plus facile si on peut limiter le nombre d'acteurs. C'est essentiellement pour des questions de qualité qu'ils ont toujours voulu être actifs.

Le GRESI avait été mis en suspens parce que les forces avaient été utilisées pour le Covid concernant sa situation, M. Bron parlait du premier semestre 2020, pendant lequel ils n'avaient pas de cellule Covid. Ils fonctionnaient avec des ressources internes. Tout cela a été très vite corrigé, dès le deuxième semestre 2020.

Structure EPH

Concernant les EPH, M. Poggia répond qu'ils sont prêts. Dans les EPH, il y l'aspect médical et l'aspect socio-éducatif. Aujourd'hui, les EPH ne veulent pas de contrôle médical tant qu'il n'y a pas en même temps de contrôle pour l'autre volet. Ils ne peuvent pas imposer leur présence, mais sont prêts le faire. Ils considèrent regrettable qu'on ne leur laisse pas faire au moins leur travail sur le domaine médical, ne serait-ce en ce qui concerne le domaine de la délégation des tâches. Dans les EPH, il y a des tâches médicales accomplies par des professionnels qui ne sont pas des professionnels des soins. Il faut qu'il y ait un cadrage clair de cette délégation des tâches.

Au sujet de l'occupation volet social et s'il ne devrait pas y avoir une compétence du GRESI, M. Poggia répond qu'il ne faut pas leur demander de tout faire. Eux s'occupent de l'aspect médical. Ils n'ont pas les compétences dans le domaine social et éducatif. Là, il faut qu'ils mettent en place les structures nécessaires, c'est indispensable et M. Bron ajoute qu'il faut distinguer les choses. Ils ont créé le cadre légal pour pouvoir recevoir des concepts de délégation. Ils ont créé les référentiels. Maintenant, il faut qu'on leur envoie des concepts de délégation.

Sur les effectifs en suffisance pour faire les contrôles sanitaires de ces établissements, M. Bron indique que le concept était discuté avec l'OAIS, où il y a une compétence qu'ils ont internalisée, spécifique pour cela, mais c'est sur la base du nombre d'inspections par année. Si on leur en demande trop, cela risque d'être compliqué.

Contrôles
Une commissaire indique qu'il manque la compétence sociale, il faut qu'il y ait la bonne compétence et la bonne grille d'évaluation. Ce qu'elle entend aujourd'hui, c'est que la partie sanitaire a toujours été prête et qu'il y a un effectif qui est prêt à le faire, mais il reste un blanc du côté de qui s'occuperait de ces inspections sur le plan social et avec quel type de grille et dans quelle coordination avec la santé. Le canton de Vaud l'a fait, d'autres l'ont fait.

M. Poggia rappelle que les EMS étaient avec l'action sociale jusqu'en 2014. Si les EMS étaient aujourd'hui encore liées à l'action sociale, cela voudrait dire qu'ils devraient contrôler des établissements qui sont sous la responsabilité d'un autre département. Les EPH sont à cheval, les foyers éducatifs aussi. Ils ne peuvent pas les transférer intégralement dans un département parce que de toute façon, le DIP ne pourra pas faire qu'un contrôle DIP. Il y a deux départements qui se chargent de la santé, ce qui est une absurdité. M. Bron indique que les foyers dépendent d'un organisme qui a un médecin-chef, garant de la qualité des soins. Ce n'est pas la même chose que les EPH où il n'y a pas du tout toutes ces compétences à l'interne.

M. Poggia explique que l'office médical pédagogique, qui n'est pas sous leur responsabilité, est un office qui forme aussi des professionnels de la santé.

Un commissaire explique que comme aux finances il faudrait avoir un inspectorat de la santé qui soit pour tout le monde et M. Poggia répond qu'ils sont prêts à le faire.

Clair Bois
M. Bretton fait savoir que le témoignage du directeur de Clair-Bois, paru aujourd'hui dans le Temps est totalement scandaleux. Il comprend que tout le monde se renvoie la balle. Il donne son exemple personnel, puisqu'à l'époque il était directeur en charge de tous les EMS, et le

GRESI était fondamental pour s'assurer de la qualité de prise en charge. Ils avaient une excellente collaboration grâce au GRESI sous la supervision d'Adrien Bron. C'est cela qu'il faut faire dans le cadre du handicap. Il faut arrêter de tourner en rond. C'était fondamental. C'est essentiel dans un fonctionnement où l'on sait qu'il peut y'avoir des écarts. Il faut rajouter des éléments au niveau social et pédagogique.

Quant à savoir pourquoi on ne le fait pas dans ce cas, M. Bron explique qu'ils ne le font pas parce que justement, le concept de qualité à contrôler sur l'aspect accueil socio-éducatif n'est pas prêt et M. Poggia ajoute que c'est au DCS d'être prêt. Ce n'est pas eux qui peuvent le faire. Les EPH sont rattachés au DCS.

K 03 : Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Concernant le fonds drogues mentionné à la page 25, M. Poggia répond que ce sont des saisies. On saisit des comptes qui ont été alimentés par un trafic de drogue. Il y a des règles qui prévoient la répartition de ce butin légal entre les différents États, et Genève se retrouve parfois à recevoir une partie de ces sommes, qui sont ensuite destinées à lutter contre le mal pour lequel on agit.

M. Gurdogan ajoute que ces sommes sont aussi destinées à la coopération et au développement. La loi E 4 70 est la loi sur la création d'un fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie financée par ces sommes.

Au sujet du nombre de citoyens qui ont été l'objet de morsure de chien et qui est en augmentation, le département indique que ce sont surtout les plaintes qui augmentent, car avant, on ne l'annonce pas. Il ne faut pas en déduire que les chiens sont plus agressifs qu'avant.

Un des commissaires qui pensait que c'était en régression, demande s'il y a un contrôle sur les personnes qui possède des chiens, à la suite de quoi M. Bron répond qu'il y en a plein et que c'est extrêmement contrôlé. Il y a eu cette loi, en vertu de laquelle tous les chiens les plus dangereux sont bannis du territoire. Ces molosses listés ont donc quasiment disparu. Il y en avait 900 avant et maintenant il doit y en avoir une trentaine. Les gros chiens que les personnes qui habitent à Genève acquièrent, cela n'existe plus sur Genève. Sauf exception, par exemple lorsqu'une personne déménage à Genève et possède un chien de cette nature, on ne peut pas l'interdire. C'est très contrôlé. L'obligation, au niveau fédéral, c'est de suivre des cours pour avoir le droit de posséder un chien. Les annonces sont en augmentation et les propriétaires prennent l'habitude d'annoncer, ce qui n'était pas le cas avant.

Subventions
Concernant les subventions, une commissaire relève que L'hôpital reçoit 200 millions de francs pour la recherche et l'enseignement. Elle souhaiterait savoir comment cette enveloppe est gérée, car elle croit savoir qu'une partie de la recherche en médecine est aussi financée par l'Université de Genève. Il y a quand même une commission qui s'occupe de choisir les projets et dont les chercheurs lèvent en parallèle des fonds privés, ce qui permet d'avoir une complémentarité entre les fonds privés et publics. Elle se demande s'il y avait aussi une démarche de levée de fonds par l'hôpital et si oui à combien cela se montait.

M. Bron répond que ce n'est pas du tout le financement des programmes de recherche. Il s'agit de financer essentiellement l'encadrement pour les étudiants, donc le temps de travail pour faire du teaching aux internes et au personnel médical. À sa connaissance, une part de l'activité du corps professoral est dévolue à la recherche, donc c'est une partie du salaire du corps professoral. A Genève, le salaire des professeurs est donc pris en charge par cette subvention. Ce n'est évidemment pas du tout du financement de la recherche en termes d'attribution de fonds pour tel domaine.

Concernant l'intérêt d'avoir deux points d'entrée qui financent la recherche d'une même faculté, M. Bron ne peut que confirmer que dans d'autres cantons ce n'est pas comme cela.

Concernant « les enfants extraordinaires ». Figurant à la page 71, M. Bron répond que ce sont les noms des fondations, pour lesquelles ils soutiennent des prises en charge intensives pour des enfants qui ont des problèmes de développement. C'est le nom de la fondation.

Au sujet des subventions figurant aux pages pages 67 à 69, M. Gurdogan répond que ce sont subventions ponctuelles qui sont attribuées à des institutions en fonction de leurs demandes, y compris celles de la page 72. Il s'agit du détail des montants. Par ailleurs, les montants soumis à contrat de prestations avec un contrôle sur ce qui est effectué représentent 200 000 francs par année.
Concernant le contrôle des prestations fournies, le département indique qu'un contrôle est fait par le département. Les associations demandent un soutien pour une action spécifique et ensuite ils vérifient que leur action est bien menée. Il indique que c'est la LIAF qui détermine le dispositif juridique qui doit être mis en œuvre. Dans certains cas, c'est le Conseil d'État voire le département qui est compétent pour octroyer un montant, mais il y a toujours la même structure, c'est-à-dire que le département doit toujours vérifier que les prestations attendues sont bien exécutées.

La commissaire indique qu'elle sait qu'il y a une commission de suivi, mais elle souhaiterait savoir si elle analyse la complémentarité entre ces associations. Elle se demande si le département se pose aussi la question de savoir si ces prestations devraient plutôt être centralisées sur moins d'institutions, mais de manière peut-être plus professionnelle.
Le département explique qu'ils vérifient pour une tâche spécifique et que chaque association a des actions ciblées qui ne sont pas similaires et qui ne se regroupent pas. Il insiste sur le fait qu'elles sont examinées. La plupart d'entre elles n'ont pas de vocation à être d'emblée pérennisées, car ce sont des actions ponctuelles. L'idée est de pouvoir jauger si c'est pertinent et d'avoir la possibilité de soutenir des projets nouveaux.
Au sujet des investissements de la page 76 et la persistance BDL2 de son financement, le département répond qu'il n'est pas encore bouclé.

Sur le dossier patient, à la page 80 qui est un crédit ouvert, le département répond que oui, si ce n'est que c'est vraiment l'outil interne des HUG pour avoir un dossier patient pour les soins intensifs. Un commissare ajoute que le budget était de 2 500 000 environ, mais rien n'a été fait et le département explique que cela démarre et que pour le moment, il n'y a que des appels d'offres qui ont été réalisés.

Le commissaire relève que c'est la même chose pour la Maternité 4e étape et la santé numérique. Ce sont des budgets qui ont été affectés, mais qui n'ont pas été utilisés. Donc les projets n'ont pas démarré.

Le département fait savoir que la maternité a été votée tout début 2022, raison pour laquelle pour le moment, il n'y a pas de dépenses dessus. Le projet santé numérique (page 81) n'a pas encore été voté en commission.

Concernât le réseau des pédiatres genevois, le département répond que c'est la participation à la centrale téléphonique. Ces pédiatres soulagent la pédiatrie d'urgence des HUG et leur contribution vise à prendre en charge la coordinatrice téléphonique qui dispatche les appels vers les pédiatres disponibles.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

POLITIQUE PUBLIQUE L
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Comptes 2021

Commissaires : Serge Hiltpold & Thomas Wenger

Rapporteur : Serge Hiltpold

Procès-verbaliste : Garance Sallin

Audition du 29 avril 2022 dans les locaux du Secrétariat général du DEE – Rapport de la sous-commission

Assistent	Fonction	Département
FISCHER Fabienne	Conseillère d'Etat	DEE
RITTER Dominique	Directeur financier	DEE

Préambule

Cette séance de sous-commission ainsi que le présent rapport ont été basés sur l'étude des documents suivants :

- Présentation des comptes politique publique L (DEE)
- Brochure de présentation des comptes politique publique L (DEE)
- Communiqué de presse du DEE « Réunir économie et emploi dans un même département a été très positif pour Genève »
- Document complémentaire de réponse du 13 avril 2022 (DEE)

Un échange plus large a eu lieu sur les événements qui ont marqué l'année 2021 dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et les différentes mesures de soutien apportées pour le maintien de l'emploi de notre tissu économique genevois.
Vous trouverez dans le présent rapport une synthèse des éléments majeurs des différentes politiques publiques.

Politique générale

La politique publique L représente 697 MF au niveau des charges, soit un peu moins de 7% des dépenses de l'Etat réparties dans les programmes suivants :

- L01 (réinsertion des demandeurs d'emploi, porté par l'OCE)
- L02 (surveillance du marché du travail et régulation du commerce, porté par l'OCIRT)
- L03 n'existe plus : il s'agissait de ce qui concernait l'OPF, passé maintenant au DF
- L04 (promotion économique et tourisme, porté par la DGDRI)

Au niveau des charges, le budget total prévoyait 164.6 MF et les comptes sont à 697.3 MF impactés par la crise de la COVID-19. Il y a aussi un écart au niveau des revenus : 68 MF au budget contre 506 MF aux comptes. S'agissant de la structure des charges, **88% des charges aux comptes 2021 sont des charges de transfert des subventions**. C'est atypique et en lien avec la situation sanitaire. **Au niveau des revenus, 95% sont des revenus de transfert** (participation de la Confédération aux aides cas de rigueur).

Au niveau des ETP, 411.50 ETP fixes ont été votés, contre 405.2 ETP réalisés (photo au 31 décembre). Il y a donc un écart de -6.3 ETP. Pour les auxiliaires et agents spécialisés, il y en avait 61.75 au budget contre 69.75 aux comptes, soit un écart de +8. Au niveau global, la politique L représente 2.69% de l'effectif total de l'Etat.

Programme L01

L'écart de -46.70 ETP entre le budget et les comptes **est basé par rapport à la part fédérale pour l'OCE**. Le budget est établi sur une projection. En début d'année, le SECO informe les cantons du montant qui sera versé pour couvrir leurs charges. L'OCE doit donc se stabiliser et atteindre le montant fixé. Le budget 2021 a été établi avec un taux de chômage plus élevé qui s'est avéré plus faible. La Confédération a donc moins versé et le canton a dû adapter son budget des dépenses au montant à recevoir.

Pour les charges de personnel (-4.3 MF d'écart), il y a -3.7 MF pour la part de la Confédération. Pour les charges de biens et services, l'OCE a un non-dépensé de 500 000 F également pour respecter la tranche et le versement de la Confédération. L'écart au niveau des charges de transfert est composé de -2.8 MF sur les ARE, de -1.6 MF sur les emplois de solidarité, de -1.1 MF pour les allocations de premier emploi, +0.7 MF pour le bonus employabilité et +1 MF pour l'aide complémentaire RHT-Covid. Pour cette dernière, compte tenu de la date de remise des dossiers qui tombe après le bouclement, une provision a été constituée selon les recommandations de la Cour des comptes.

Divers projets et actions de l'OCE :

- Le projet pilote Bonus-employabilité qui donne un bonus aux entreprises qui engagent par CDI des demandeurs d'emploi au bénéfice d'une mesure de formation AIT (ce bonus doit être restitué si la personne engagée n'est plus en emploi après 13 mois)

- Augmentation notable des AIT avec des mesures prises pour faciliter les prestations en ligne. Les AIT qui interviennent plus tôt dans le processus (financement fédéral) ont été privilégiées par rapport aux ARE (financement cantonal)

- Le projet « RHT 100% » qui n'a pas trouvé son public

- Le projet « Level+ », destiné aux seniors de plus de 50 ans, issus en particulier des milieux bancaires, financier, trading, technologique et événementiel. Plus de 35% des personnes qui ont suivi ce programme ont été replacés. C'est un taux très haut ; dans la restauration, ce taux est plutôt de l'ordre de 6%.

- Les mesures « Covid Angels »

- Le projet « NoLimIT », visant à apporter un soutien aux demandeurs d'emploi qui sont peu à l'aise avec les outils numériques. 500 personnes par mois fréquentent ce service

Le faible taux de retour sur le marché ordinaire des emplois de solidarité à 6.54 % démontre qu'ils peinent à atteindre leur cible. A ce titre, un premier programme novateur permet à des personnes en EDS d'être engagées pour une formation qualifiante délivrant une AFP dans le domaine des soins. Ces personnes suivent 2 ans de formation dans ces établissements.

Programme L02

L'objectif général de l'activité de l'OCIRT est de redynamiser le dialogue social, favoriser le respect des conditions de travail, aussi dans l'optique d'une concurrence loyale entre entreprises et de lutte contre le travail au noir. Les divergences autour du salaire minimum et de sa mise en application ont nécessité un certain investissement des partenaires sociaux. La coordination entre les inspections via l'IPOE a été renforcée. Au niveau du registre du commerce, l'inscription des actionnaires dans la base de données du RC est quasiment terminée.

Le nombre total de cafés et restaurants autorisés en vertu de la LRDBHD est en légère, mais constante augmentation depuis plusieurs années : 1 842 en 2017, 1 871 en 2018, 1 910 en 2019, 1 963 en 2020 et 2 010 en 2021. Même si la crise sanitaire a profondément affecté le secteur de la restauration, force est de constater qu'elle n'a pas eu pour conséquence de renverser cette tendance.

Le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) a effectué 346 contrôles relatifs à la LHOM qui ont abouti à 160 infractions. Il convient de relever que le respect de la LHOM est systématiquement contrôlé lorsque la PCTN procède au contrôle d'un magasin. Ces contrôles sont effectués de manière aléatoire. Les infractions constatées concernent principalement le respect des heures de fermeture des magasins.

Le non dépensé des charges de personnel est principalement dû aux jetons de présence IPE. Comme il y a chaque année un non dépensé sur cette enveloppe, dès 2022, une partie de celle-ci est utilisée pour le financement de l'augmentation de la subvention à l'IPE. Pour les charges biens et services, il y a une variation au niveau des pertes, notamment de la PCTN, ainsi qu'un recours plus élevé à des mandataires externes dans le cadre du développement du projet SIC commerce. Pour les charges de transfert, le taux des émoluments du registre du commerce reversés à la Confédération a été modifié en 2021. Comme il est plus faible, il y a donc une diminution. Au niveau des taxes, la taxe annuelle LRDBHD n'a pas été prélevée, comme en 2020, donc il y a un écart de -3.4 MF. S'agissant du fonds LTVTC, comme la taxe d'utilisation du domaine public a aussi été suspendue en 2021, le fonds qui d'habitude finance des postes à la PCTN et à la police, n'a pas pu financer ces postes. Le revenu lié à cette refacturation au fonds n'a pas pu être effectué. Ces deux éléments ont été compensés en grande partie par l'augmentation au niveau du registre du commerce, en lien avec l'opération du registre des actions, qui a développé des émoluments largement supérieurs. C'est un phénomène qui n'est pas pérenne. Pour la LTVTC, sur 1.5 MF, 500 000 F sont en déduction de la non-perception de la taxe.

Programme L04

Le point fort de l'année 2021 a été l'aide aux entreprises cas de rigueur, basée sur les ordonnances fédérales. En moyenne, entre 20 et 30 personnes ont été actives sur l'année dans le travail de la cellule cas de rigueur. Les montants distribués sont de l'ordre de 550 MF depuis le début des aides. Cela a constitué un nouveau métier à apprendre pour la DGDRI, avec des volumes conséquents : plus de 3600 entreprises ont reçu des aides. La durée moyenne entre le dépôt d'un dossier complet et le versement d'une aide a été de 25 à 30 jours, dans les cas où tout se passait bien et était relativement simple. Cela montre que malgré la nouveauté, il y a eu une efficacité certaine dans la délivrance de ces aides. Le tout a été accompagné de manière préventive par la Cour des comptes, ce qui a permis de garantir la qualité des processus. Pour le département, cela a représenté **4 projets de loi**, des règlements, le suivi des mesures au niveau fédéral. Il y a également eu la poursuite des activités courantes, avec la contribution à divers événements, parmi lesquels Building Bridges. C'est un événement qui sera reconduit en 2022 et qui permet un rayonnement important de Genève sur une thématique qui correspond à une bonne partie du tissu économique et aux enjeux climatiques. Ils ont également soutenu et participé à la mise en place d'un réseau en faveur des industries créatives.

Au niveau des charges de personnel, il y a un léger écart (-114 000 F et -1.1 ETP) dû à la vacance de postes. Pour les charges de biens et services, l'écart s'explique, par la constitution d'une provision sur demande de la Cour des comptes pour couvrir le risque par rapport aux entreprises pour lesquelles des aides cas de rigueur ont été versées, mais qui doivent les rembourser. Pour les charges de transfert, les principaux écarts sont les 515 MF supplémentaires par rapport au budget initial pour les cas de rigueur, les 4.4 MF pour la Fondation pour le tourisme, et des reliquats d'aides cantonales de 2020 encore versées sur 2021 à hauteur de 1.3 MF.

Pour les revenus divers, il y a quelques phénomènes liés aux aides covid : ils avaient enregistré au 31 décembre plusieurs aides et transitoires. Notamment pour l'aide liée aux restaurants, le transitoire avait été effectué sur la base des informations de l'OCIRT par rapport aux établissements qui pouvaient toucher l'aide. Beaucoup d'établissements n'ont finalement pas demandé l'aide. Les restaurants d'entreprise, qui sont de grands établissements, étaient éligibles et n'ont pas demandé d'aides, car ils ont pu fonctionner normalement. Il y a aussi eu des reprises de certaines provisions faites dans le cadre des aides 2020, à hauteur de 5.4 MF. Il y a aussi des reprises de dépréciation sur les participations de la FAE. Sur certaines, la FAE avait provisionné pour le risque, mais il s'est révélé nul, donc ils ont diminué les provisions.
Restitution de la FTI : le différentiel entre le montant figurant dans les comptes de l'Etat et le celui prévu au budget provient de la différence temporelle entre la date de finalisation du budget par l'Etat (août-septembre N-1) et le calcul du montant par la Fondation des terrains industriels (FTI) lors du bouclement de ses comptes (année N). Bien que la FTI communique une estimation lors de la préparation de son budget (novembre N-1), il a été constaté un écart entre le montant prévu au budget de l'Etat et celui calculé par la FTI lors du bouclement des comptes 2020 (1,2 million de francs) et 2021 (0,89 million de francs).

Investissements

Le million d'investissements pour la politique L représente essentiellement des dépenses de renouvellement au niveau de l'OCSIN pour l'informatique.

Axes 2022

- Poursuite des aides aux entreprises pour les cas de rigueur, avec la loi 13072 sur le 2e semestre 2021 et la loi 13089 sur le 1er trimestre 2022. Le dépôt des demandes pour le 2e semestre 2021 est au 30 avril 2022, c'est pourquoi ils vont mettre en ligne le formulaire pour les demandes d'aides pour le 1er trimestre 2022 le 2 mai, afin de bien différencier. Il y aura également toute la partie contrôle et suivi sur les conditions de mise à l'aide, pour lesquelles le SECO exige un certain nombre de contrôles.

- Poursuite des actions autour de l'accompagnement des entreprises pour la transition économique et la responsabilité numérique. Ce sont des crédits supplémentaires à hauteur de 2.5 MF, comprenant 3 postes d'auxiliaires. Ces montants sont en cours de déploiement dans le cadre de programmes destinés à des accompagnements d'expertise, d'identification de mesures auprès des entreprises, ou de valorisation du commerce local, avec des propositions de plateformes numériques qui viennent soutenir le commerce local de proximité. Il y a également des programmes autour de la responsabilité numérique des entreprises, de soutien pour les TPE et PME.

- Finalisation du règlement LTVTC. Le département a lancé la concertation avec les acteurs économiques et les usagers autour du règlement. Il faut encore voir si le recours va tout stopper ou si les choses vont pouvoir avancer.

- Renforcement de l'IPE.

- Projet *Digitalizers*, qui s'adresse aux personnes fragilisées dans leur retour en emploi, car leur métier a évolué.

- Formation certifiante AFP dans le domaine des soins pour les personnes en fin de droit au chômage.

- Organisation de la 3e édition du Salon Formation et Emploi (18 octobre 2022) qui vise à mettre en relation différents partenaires de l'OCE pour favoriser les échanges.

Conclusion

Marquée par la pandémie et les diverses restrictions, l'année 2021 fut une année exceptionnelle pour les différents secteurs de l'économie qui se sont montrés résilients.
Les commissaires remercient les collaborateurs du DEE pour leur travail d'accompagnement et de mise en œuvre des mesures de soutien votées par notre Parlement ainsi que pour les documents présentés et les compléments de réponses apportées.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

COMPTES 2021

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE M (DI) 11.04.2022

Commissaires	**Groupe**	
ALDER Murat-Julian	PLR	(rapporteur)
BAYRAK Dilara	Ve	

Personnes auditionnées	**Institution**
DAL BUSCO Serge	DI
ARNOLD Cyril	DI/FIN
GAGLIARDI Caroline	DI/RH
FAVRE David	DI/OCT
ROSSET Alan	DI/DAGP
GORCE Christian	DI/OCGC
LEIBZIG Didier	DI/OCV

Procès-verbaliste
HUMEROSE Thomas

Au nom de la sous-commission, le rapporteur remercie le département des institutions, son chef et ses cadres supérieurs de leur disponibilité et de la clarté de leurs propos. Ces derniers sont synthétisés dans le document ci-joint.

L'essentiel des questions lors de l'audition n'ayant pas porté sur les comptes 2021, mais sur divers projets en cours, notamment le développement des transports publics, le rapporteur se bornera, afin d'éviter d'inutiles redites et par souci de concision, à inviter la lectrice ou le lecteur à se référer à la présentation annexée.

Annexe

Présentation PowerPoint du DI du 11.04.2022.

ANNEXE

Comptes 2021

Politique publique M Mobilité

Audition du 11 avril 2022

Fonctionnement 2021

M Mobilité
Descriptif de la politique publique

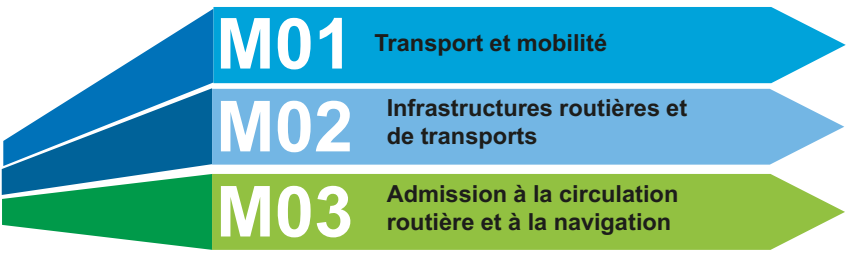

M01 Transport et mobilité

- Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19. Agilité et résilience au sein des offices.

- Adoption du plan climat cantonal par le Conseil d'Etat: conséquences pour les projets de mobilité.

- Les projets prioritaires 2021 s'articulent autour de 3 axes :

  1. Accompagner le Léman Express et renforcer l'offre de transports publics
     - Succès du Léman Express, mais fréquentation TPG en baisse (COVID-19)
     - Mise en service de l'extension de la ligne 14 jusqu'à Bernex-Vailly
     - Etudes du tronçon tram des Nations et des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)

M01 Transport et mobilité

- Projets prioritaires 2021 autour de 3 axes (suite) :

2. Développer les infrastructure ferroviaires et routières et concrétiser les projets d'agglomération
   - Etudes sur l'extension souterraine de la gare Cornavin (variante 1 bis)
   - Mise en service du barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly" (MICA)
   - Etudes sur le développement Genève-Sud
   - Actions en faveur du contournement des petites douanes frontalières

3. Mise en œuvre de la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)
   - Feuille de route de la LMCE et élaboration de la stratégie vitesse
   - Mise en service du U-lacustre
   - Dépôt d'un PL d'investissement pour étudier la requalification de la moyenne ceinture dans le secteur du pont de Lancy (PL 12814).
   - Actions sur le stationnement dans les parkings de l'Etat
   - Adoption par le Grand Conseil du plan d'actions de la mobilité douce (PAMD) et son crédit d'investissement
   - Adoption d'un règlement portant sur les plans de mobilité et actions pour les professionnels

M01 Transport et mobilité

	Compte 2021	Variations C21-B21 en francs	Variations C21-B21 en %	Budget 2021	Compte 2020
CHARGES	**388'083'392**	**-1'202'326**	**-0.3%**	**389'285'718**	**371'510'897**
30 Charges de personnel	14'673'521	-295'093	-2.0%	14'968'614	14'470'473
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'049'144	371'795	6.5%	5'677'349	6'556'977
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'149'266	86'005	1.2%	7'063'261	5'827'147
34 Charges financières	2'649'047	-1'063'453	-28.6%	3'712'500	2'700'333
36 Charges de transfert	355'630'058	348'655	0.1%	355'281'403	340'077'766
38 Charges extraordinaires	1'916'237	-647'754	-25.3%	2'563'991	1'864'951
39 Facturations internes	16'120	-2'480	-13.3%	18'600	13'249
REVENUS	**9'051'409**	**-294'971**	**-3.2%**	**9'346'380**	**5'365'378**
42 Taxes et redevances	86'586	71'339	467.9%	15'247	212'994
43 Revenus divers	2'814'188	809'788	40.4%	2'004'400	2'167'468
44 Revenus financiers	5'626'569	-1'180'431	-17.3%	6'807'000	2'311'177
46 Revenus de transferts	524'067	4'334	0.8%	519'733	673'738
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-379'031'983**	**907'355**	**-0.2%**	**-379'939'338**	**-366'145'519**
Coût d'état-major	*-258'389*	*26'144*	*-9.2%*	*-284'533*	*-258'825*
Coût des prestations de moyens	*-4'637'355*	*-831'305*	*21.8%*	*-3'806'050*	*-4'517'397*
COÛT COMPLET	***-383'927'727***	***102'194***	***-0.0%***	***-384'029'921***	***-370'921'741***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21 en ETP	Variations C21-B21 en %	Budget 2021	Compte 2020
TOTAL POSTES	***94.40***	***-1.40***	***-1.46%***	***95.80***	***92.39***
ETP fixes	*88.80*	*-4.00*	*-4.31%*	*92.80*	*90.00*
ETP auxiliaires	*0.50*	*0.50*	*-*	*-*	*0.98*
ETP agents spécialisés	*5.10*	*2.10*	*70.00%*	*3.00*	*1.41*

M01 Justification des principaux écarts

30- **Charges de personnel** : -0.3 mio (-2.0%)
- Vacance de poste temporaire (personnel recruté début 2022) et baisse du solde de jours de congés non pris.

31- **Charges de biens et services** : +0.4 mio couvert par les reports de crédits 2020 (+6.5%)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre de la LMCE (+0.2 mio);
- Entretien des équipements de signalisation lumineuse (+0.2 mio).

34- **Charges financières :** -1.0 mio (-28.6%)
- Charges d'intérêt liées à la recapitalisation partielle de la FPTPG.

36- **Charges de transfert** : +0.3 mio (+0.1%)
- Crédits supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire en faveur des TPG (+2.1 mio) et de la CGN (+0.9 mio);
- Subvention au GLCT inférieure aux prévisions (-0.7 mio);
- Contribution au FIF moins élevée que prévu (-0.2 mio);
- Baisse du droit de sillon versé aux TPG (-0.4 mio);
- Diminution du versement aux CFF dans le cadre de la participation au trafic régional (-1.0 mio);
- Décompte final des coûts de mise en place du Léman Express (-0.3 mio).

38- **Charges extraordinaires :** -0.6 mio (-25.3%)
- Baisse de l'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la FPTPG.

M01 Justification des principaux écarts

43- **Revenus divers** : +0.8 mio (+40.4%)
- Hausse de l'activation des charges de personnel (+0.3 mio);
- Dissolution du solde de la provision en lien avec les coûts de mise en place du Léman Express (+0.5 mio).

44- **Revenus financiers** : -1.2 mio (-17.3%)
- Baisse de la part au bénéfice de la fondation des parking en lien avec la pandémie (-1.1 mio);
- Diminution des produits issus de la location de canalisations (-0.1 mio).

M01 Indicateurs 2021

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.15%	N/D	1.05%	2024
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.85%	N/D	0.75%	2024
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.55%	N/D	0.45%	2024
2. Actions en faveur des transports publics						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (évolution des voyageurs kilomètres (VKM) par rapport à 2019)	Efficacité	N/D	+4%	N/D	+8%	2024
3. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
3.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h28	5h35	5h21	5h30	2023
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2023
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023

M01 Indicateurs 2021

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Actions en faveur de la mobilité douce						
5.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+30.8km	+35km	+12.9km	+50km	2023
5.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	-6100 vélos	+1000 vélos	N/D	+5000 vélos	2023
5.3 Evolution annuelle du nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D	+100 places	N/D	+1800 places	2023
6. Actions en faveur du stationnement						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5921	6344	5762	8600 places	2023
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+159 places	+0	0	+2897 places	2023
6.3 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	61%	86%	68%	88%	2023

M02 Infrastructures routières et de transports

Projets prioritaires 2021

- Poursuite de la construction des infrastructures de transports publics et concrétisation des projets d'agglomération
  - Mise en service du prolongement du tram vers Bernex-Vailly (TCOB)
  - Poursuite des travaux de la route des Nations et percement du tunnel
  - Démarrage des travaux du tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-ZIPLO)
  - Accompagnement des études tram et de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)
  - Mise en service du barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement
  - Poursuite des études du boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury

M02 Infrastructures routières et de transports

- *(suite)*
  - Poursuite des études de la requalification du quai de Cologny
  - Suivi des études relatives à l'élargissement de l'autoroute existante (pilotées par l'OFROU)
  - Dépôt du dossier du projet de la traversée du Lac et du contournement Est afin de l'inscrire dans le programme de développement stratégique (PRODES) de la Confédération
- Entretien et exploitation du patrimoine des routes cantonales

M02 Infrastructures routières et de transports

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**119'675'899**	**566'061**	**0.5%**	**119'109'838**	**130'666'274**
30 Charges de personnel	20'408'669	-360'941	-1.7%	20'769'610	20'592'795
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'440'946	166'207	1.5%	11'274'739	11'312'590
33 Amortissements du patrimoine administratif	47'441'226	-1'394'275	-2.9%	48'835'501	59'724'405
36 Charges de transfert	37'874'333	-158'655	-0.4%	38'032'988	37'750'183
37 Subventions à redistribuer	2'448'157	2'448'157	-	-	1'101'609
39 Facturations internes	62'569	-134'431	-68.2%	197'000	184'692
REVENUS	**57'486'992**	**-1'667'715**	**-2.8%**	**59'154'707**	**53'400'328**
42 Taxes et redevances	14'294'411	-834'599	-5.5%	15'129'010	14'191'070
43 Revenus divers	2'606'636	-745'113	-22.2%	3'351'749	2'651'645
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-6'500
46 Revenus de transferts	37'129'904	-2'926'794	-7.3%	40'056'698	34'656'989
47 Subventions à redistribuer	2'448'157	2'448'157	-	-	1'101'609
49 Facturations internes	1'007'883	390'633	63.3%	617'250	805'515
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-62'188'907**	**-2'233'776**	**3.7%**	**-59'955'131**	**-77'265'946**
Coût d'état-major	*-359'381*	*35'421*	*-9.0%*	*-394'802*	*-368'332*
Coût des prestations de moyens	*-5'479'572*	*-823'316*	*17.7%*	*-4'656'256*	*-6'753'038*
Coûts répartis	*23'491*	*18'798*	*400.6%*	*4'693*	*14'500*
COÛT COMPLET	***-68'004'369***	***-3'002'873***	***4.6%***	***-65'001'496***	***-84'372'815***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***164.80***	***0.00***	***0.00%***	***164.80***	***162.40***
ETP fixes	*161.30*	*-2.50*	*-1.53%*	*163.80*	*159.60*
ETP auxiliaires	*2.50*	*2.50*	*-*	*-*	*1.00*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.00*	*0.00%*	*1.00*	*1.80*

M02 Justification des principaux écarts

30- **Charges de personnel** : -0.4 mio (-1.7%)

- Indemnités moindres au personnel d'entretien des routes et baisse du solde de jours de congés non pris.

31- **Charges de biens et services** : +0.2 mio couvert par les reports de crédit 2020 (+1.5%)

- Prestations supplémentaires fournies par des tiers pour le déneigement et le déverglaçage durant l'hiver (+0.9 mio);
- Baisse de l'entretien de la halte de Bachet suite à une diminution de la fréquentation (-0.3 mio);
- Baisse des dépenses d'entretien des routes, de maintenance des tunnels routiers et de nettoyage des voiries (-0.4 mio);

36- **Charges de transfert** : -0.2 mio (-0.4%)

- Participation à l'entretien des routes de la ville de Genève inférieure aux prévisions (-0.1 mio);
- Surestimation au budget de l'amortissement des subventions d'investissement à la Confédération dans le cadre des infrastructures ferroviaires (-0.04 mio).

42- **Taxes et redevances** : -0.8 mio (-5.5%)

- Disparition des revenus liés aux frais de personnel refacturés dans le cadre des mesures antibruit (-0.2 mio);
- Diminution du revenu du droit de sillon suite au retard de la mise en service du tram 14 à Bernex (-0.3 mio);
- Budget surévalué pour la refacturation des accidents sur les routes nationales gérées par le SIERA: (-0.2 mio);
- Baisse du produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (-0.1 mio).

43- **Revenus divers** : -0.7 mio (-22.2%)

- Activation des charges de personnel en baisse suite au non-octroi par le Grand Conseil de ressources pour les projets d'infrastructures dont l'activation n'a pas été ajustée au budget (-0.2 mio) et à une surévaluation budgétaire (-0.5 mio).

46- **Revenus de transferts** : -2.9 mios (-7.3%)

- Diminution des prestations refacturées à l'organisation inter-cantonale SIERA suite au transfert de tâches supplémentaires liées à l'entretien des routes nationales (-2.7 mios);
- Baisse des versements fédéraux relatifs aux droits d'entrée sur les carburants et à la RPLP (-0.3 mio);
- Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération (+0.1 mio).

M02 Indicateurs 2021

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : écart en % entre le budget d'investissement et les dépenses effectives	Efficacité	-22%	+/-25%	-30%	+/-10%	2024
1.2 Liaison ferroviaire CEVA (part cantonale) : écart en % entre le budget annuel et les dépenses réelles	Efficacité	-16%	+/-10%	-8%	+/-10%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de réalisation de l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art : rapport en % entre les dépenses réelles et le budget du crédit de renouvellement	Efficacité	100%	90%	158%	90%	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	84%	80%	91%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	88%	80%	96%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	95%	80%	87%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	136	N/D	147	143	2024

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

- ***Projets prioritaires 2021***

➢ L'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'OCV. Les objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24h/24 et d'éviter à la population les déplacements pour l'obtention d'une prestation, tout en garantissant un service public et un niveau de qualité répondant aux exigences du législateur fédéral et à l'attente des citoyens.

➢ Cette année a été marquée par les multiples concepts sanitaires en lien avec la pandémie COVID provoquant des réorganisations et des priorisations régulières selon les décisions de la Confédération et du canton. L'OCV a réussi à s'adapter tout au long de l'année afin d'assurer ses missions et la délivrance des prestations à la population. Ces actions ont eu l'effet d'accentuer les retards des visites périodiques et d'allonger les délais pour l'obtention d'un examen de conduite.

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	**17'010'069**	**203'967**	**1.2%**	**16'806'102**	**16'945'904**
30 Charges de personnel	13'757'678	-224'316	-1.6%	13'981'994	13'784'880
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'202'483	420'878	15.1%	2'781'605	3'113'562
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'909	4'406	14.0%	31'503	32'735
39 Facturations internes	13'999	2'999	27.3%	11'000	14'727
REVENUS	**25'926'025**	**-1'786'574**	**-6.4%**	**27'712'599**	**24'342'315**
42 Taxes et redevances	25'270'848	-1'729'251	-6.4%	27'000'099	23'666'854
43 Revenus divers	225	225	-	-	271
46 Revenus de transferts	654'702	-55'298	-7.8%	710'000	675'191
49 Facturations internes	250	-2'250	-90.0%	2'500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**8'915'956**	**-1'990'541**	**-18.3%**	**10'906'497**	**7'396'411**
Coût d'état-major	*-242'262*	*23'517*	*-8.8%*	*-265'779*	*-246'562*
Coût des prestations de moyens	*-7'369'568*	*-777'936*	*11.8%*	*-6'591'632*	*-7'196'522*
COÛT COMPLET	***1'304'125***	***-2'744'961***	***-67.8%***	***4'049'086***	***-46'674***

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***112.53***	***-1.68***	***-1.47%***	***114.21***	***113.07***
ETP fixes	*108.53*	*-5.68*	*-4.97%*	*114.21*	*110.67*
ETP auxiliaires	*4.00*	*4.00*	-	-	*2.40*

M03 – Justification des principaux écarts

30- **Charges de personnel** : -0.2 mio (-1.6%)

- Effet noria plus important que prévu, paiements d'heures supplémentaires inférieurs aux prévisions et variation du solde de jours de congés non pris.

31- **Charges de biens et services**: +0.4 mio (+15.1%)

=> couvert par les reports de crédits 2020 et un crédit supplémentaire de compétence Conseil d'Etat (+15.1%)

- Achat de lingettes, lotions désinfectantes et masques ainsi que mandat pour le filtrage des entrées en lien avec la pandémie (+0.3 mio);
- Augmentation du prix d'achat des plaques d'immatriculation (+0.04 mio);
- Dotation à provision pour débiteurs douteux (+0.1 mio).

42- **Taxes et redevances** : -1.7 mio (-6.4%)

- Baisse des émoluments due à la chute de la fréquentation en raison de la crise sanitaire (-1.8 mio);
- Vente aux enchères de plaques particulières (+0.1 mio).

46- **Revenus de transfert** : -0.1 mio (-7.8%)

- L'écart est justifié par la diminution de la vente de vignettes et la redevance poids lourds (RPL).

M03 – Indicateurs 2021

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	14	13	12	9	2023
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	9	8	9	6	2023
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	20	21	17	60	2025

Investissements 2021

M Mobilité

Dépenses 2021 = 201.4 millions

Principaux nouveaux actifs :

- Réseau de tramways et bus : 58.4 millions
- Projets d'agglomération : 59.7 millions
- Plan d'actions du réseau routier : 9 millions
- Etudes et réalisation du réseau ferroviaire : 5.6 millions

Renouvellement d'actifs : 40.8 millions

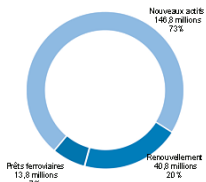

M Mobilité

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2020	Budget 2021	Comptes 2021	% crédit	Variation C-B 2021
M - MOBILITÉ						
5 Dépenses d'investissement	**3'215'960'281**	1'509'928'725	269'956'104	**201'506'319**	6%	-68'449'785
6 Recettes d'investissement	**305'361'000**	85'983'357	29'158'344	**13'928'584**	5%	-15'229'760
Investissements Nets	**2'910'599'281**	1'423'945'368	240'797'760	**187'577'735**	6%	-53'220'025
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**2'365'274'322**	630'563'376	212'128'643	**146'833'465**	6%	-65'295'178
6 Recettes d'investissement	**283'861'000**	72'858'402	26'958'344	**11'766'123**	4%	-15'192'221
Investissements Nets	**2'081'413'322**	557'704'974	185'170'299	**135'067'342**	6%	-50'102'957
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	**322'312'959**	175'275'028	40'499'461	**40'836'065**	13%	336'604
6 Recettes d'investissement	**21'500'000**	13'124'955	2'200'000	**2'162'461**	10%	-37'539
Investissements Nets	**300'812'959**	162'150'073	38'299'461	**38'673'604**	13%	374'143
PRETS FERROVIAIRES - 4						
5 Dépenses d'investissement	**528'373'000**	704'090'321	17'328'000	**13'836'789**	3%	-3'491'211
Investissements Nets	**528'373'000**	704'090'321	17'328'000	**13'836'789**	3%	-3'491'211

ANNEXES II

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 14 avril 2022

Bureau du Grand Conseil
M. Diego Esteban
Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Examen des comptes 2021 - question transversale

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé l'unique question transversale qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2021. Elle vous prie ainsi de la trouver ci-après.

En l'occurrence, la commission souhaite savoir comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses à cette question transversale au plus tard le **mercredi 1er juin 2022**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter votre réponse au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter sa demande transmise dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Jacques Béné
Président

Grand Conseil • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 • Case postale 3970 • 1211 Genève 3 • ge.ch/grandconseil
Contact : Tél. 022 327 91 47 • Fax 022 327 97 19 • raphaël.audria@etat.ge.ch • Secrétaire scientifique

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Présidence du Grand Conseil

Genève, le 5 mai 2022

Commission des finances
Monsieur Jacques Béné, président
Hôtel de Ville
Genève

Examen des comptes 2021 – question transversale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, nous nous référons à votre courrier du 14 avril 2022 demandant au Bureau du Grand Conseil *comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.*

Le Bureau peut vous indiquer que le Secrétariat général du Grand Conseil applique les directives en matière d'engagement du personnel de l'Etat et notamment celle consistant à présenter au prélable les postes vacants à l'Office cantonal de l'emploi et à examiner les dossiers qui seraient présentés dans ce cadre.

Pour le surplus, le Secrétariat général traite sans discrimination tous les dossiers de candidatures dans le respect des règles prévues par les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne.

Il n'en reste pas moins vrai que, pour des activités liées étroitement au Grand Conseil de la République et canton de Genève, la connaissance de fonctionnement des institutions cantonales est un critère d'évaluation fondamental pour lequel les candidatures de citoyens suisses ou de résidents genevois disposent souvent d'un avantage intrinsèque par rapport à d'autres dossiers.

Il ressort de ce qui précède que les derniers engagements proposés par le Secrétariat général du Grand Conseil au Bureau du Grand Conseil concernaient des personnes ayant leur domicile à Genève.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations les meilleures.

Laurent Koelliker
Sautier

Diego Esteban
Président du Grand Conseil

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 14 avril 2022

Conseil d'Etat
Hôtel de Ville
Genève

Examen des comptes 2021 - question transversale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière,

La Commission des finances a récemment validé l'unique question transversale qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2021. Elle vous prie ainsi de la trouver ci-après.

En l'occurrence, la commission souhaite savoir comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) notamment auprès des divers départements.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses à cette question transversale au plus tard le **mercredi 1er juin 2022**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que la présente question soit transmise à l'ensemble des entités concernées (du périmètre de consolidation) et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

La commission se réserve la possibilité de compléter sa demande transmise dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'expression de ma parfaite considération.

Jacques Béné
Président

Grand Conseil • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 • Case postale 3970 • 1211 Genève 3 • ge.ch/grandconseil
Contact : Tél. 022 327 91 47 • Fax 022 327 97 19 • raphaël.audria@etat.ge.ch • Secrétaire scientifique

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 1er juin 2022

Le Conseil d'Etat

2554-2022

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Jacques Béné
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen des comptes 2021 – question transversale

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen des comptes 2021, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, le 14 avril dernier, un courrier relatif à l'unique question transversale. Vous trouverez ci-dessous la réponse du Conseil d'Etat et, en annexe, les réponses des entités du périmètre de consolidation.

- **La commission souhaite savoir comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) notamment auprès des divers départements.**

Le Conseil d'Etat a adopté en 2014 deux directives transversales visant à favoriser l'emploi de personnes inscrites auprès de l'office cantonal de l'emploi. Il s'agit des directives suivantes :

- EGE-03-03 - Procédure de recrutement au sein de l'Etat de Genève – collaboration avec l'office cantonal de l'emploi.
- EGE-03-11 - Procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées – collaboration avec l'office cantonal de l'emploi.

Les 7 départements et la chancellerie ont confirmé que la directive était appliquée strictement selon le processus qui est rappelé ici :

1. Publication exclusive, pendant 10 jours ouvrables, du poste auprès de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et sur l'intranet afin d'encourager le mobilité interne;
2. A l'issue de ces 10 jours ouvrables si des candidats sont assignés à postuler, réception du listing complet de l'OCE (liste des assignations) et étude prioritaire de ces dossiers. La décision de recevoir ou non un de ces candidats est systématiquement justifiée sur la feuille de suivi des assignations qui est retournée dûment complétée à l'OCE.
3. Si, à l'issue de ces 10 jours ouvrables, l'OCE ne trouve aucun candidat qui corresponde au profil recherché alors le poste est libéré par l'OCE et le département publie l'annonce dans le bulletin des places vacantes de l'Etat.

En complément, certains départements ont ajouté les remarques suivantes :

DIP :
Dans l'enseignement, très clairement, nous recrutons de manière privilégiée des enseignants ayant effectué leurs études à Genève. Il en va de l'importance de la connaissance de notre système

éducatif. Nous acceptons également les titulaires d'un autre diplôme suisse, compte tenu de la reconnaissance des diplômes au niveau national.

En cas de pénurie dans certaines disciplines, l'engagement de diplômés étrangers peut être accepté, cas échéant une reconnaissance de leur titre par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ou le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est exigée.
Pour les fonctions administratives, à compétences égales, les diplômés suisses sont également priorisés. Ils sont largement majoritaires au DIP.

Tous les engagements sont contrôlés par les services ressources humaines (RH) des directions générales, qui veillent à l'application de ces dispositions. Les engagements de cadres supérieurs sont quant à eux contrôlés au niveau départemental.

DSPS :
A compétence égale, la préférence est accordée en priorité à ces candidats (office cantonal de l'emploi – OCE), puis, afin de favoriser la mobilité interne, aux candidats déjà en fonction au sein de l'administration, puis en dernier lieu, aux candidats externes en privilégiant les résidents.

DT :
Toutefois, nous constatons que pour nos métiers, qui sont pour la moyenne des profils de spécialistes, les demandeuses et demandeurs d'emploi qualifiés sont peu nombreux.

En 2021, le département du territoire a publié 62 postes vacants auprès de l'office cantonal de l'emploi. 23 demandeuses et demandeurs d'emploi ont été engagés dont 21 sur un contrat à durée indéterminée.

DI :
En complément de ce qui précède, les RH DI essayent systématiquement, lorsqu'elles ont des besoins temporaires (contrats à durée déterminée) de trouver des candidats inscrits au chômage afin de donner l'opportunité à une personne en recherche d'emploi d'acquérir de l'expérience.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Le président :

Michèle Righetti Mauro Poggia

Annexes :

Réponses des entités du périmètre de consolidation (à l'exception des sociétés anonymes)

1. UNIGE
2. HUG
3. IMAD
4. FTI
5. EPI-HG
6. SIG-FIDP-FPLC-FPAV
7. AIG, FP, TPG

Annexe 1

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES
Direction

05 mai 2022

Examen des comptes 2021 – question transversale

Comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) notamment auprès des divers départements ?

L'UNIGE est soumise à La préférence cantonale, qui n'est pas liée à la nationalité, c'est une priorité à l'embauche des chômeurs locaux qui repose sur une directive de l'Etat de Genève et qui concerne les services de l'Etat, les institutions de droit public et les entités subventionnées.
L'UNIGE est détentrice du label employeur responsable 2017 « 1+pour tous », décerné par l'OCE. Sur la période 2021, selon les chiffres du système Plasta, système fédéral de statistiques de placement, elle a engagé environ 51 chômeurs du canton de Genève en fixe ou pour des missions temporaires, dont plusieurs chômeurs de plus de 50 ans ou des chômeurs de longue durée, sur 148 postes ouverts annoncés à l'Office Cantonal de l'Emploi.

Pour les postes du PAT, la directive est pleinement appliquée. Pour les postes académiques qui requièrent des compétences très spécifiques, l'OCE tolère une pratique assouplie : Les postes académiques sont systématiquement annoncés à l'OCE, avec toutefois un délai de publication plus court, de 2 jours au lieu de 10. Certains postes académiques (assistant, post-doc, maître-assistants) ne sont pas annoncés.
La directive stipule que les institutions doivent annoncer publiquement les places vacantes et recevoir les personnes au chômage envoyées par l'Office cantonal de l'emploi. Si elles ne sont pas recrutées, les employeurs doivent fournir une explication. La priorité à l'embauche est ainsi accordée aux chômeurs vis-à-vis de toute autre personne, frontalière ou résidant à Genève. En outre, si l'UNIGE souhaite demander un nouveau permis de travail, elle doit justifier ne pas avoir trouvé de personne correspondant au poste à pourvoir et résidant en Suisse ou déjà au bénéfice d'un permis de travail valable.
Il va de soi que l'Université est sensible à la situation économique du canton ainsi qu'à celle des chômeurs genevois et entend participer activement à la politique mise en place pour favoriser le marché de l'emploi local. Cette participation ne peut cependant se faire au détriment de la qualité de son recrutement pour le corps académique et partant, de sa notoriété, qui profite, elle aussi, au rayonnement du canton de Genève. L'ouverture sur l'international est une constante pour toutes les universités de recherche, en Suisse et dans le monde, qui sont en compétition pour les meilleurs cerveaux. C'est l'une des raisons des très bonnes positions occupées par l'UNIGE dans les classements internationaux.

QUE 703 – *Christo Ivanov – 3 octobre 2017*

L'aide- mémoire sur l'engagement du personnel administratif et technique est décrit ci-dessous :

	Fonds publics
Annonce à l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) via la DIRH	• obligatoire selon la directive de l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) • pour tous les postes : indéterminé et auxiliaire • 10 jours de publication • Doit se faire avant la publication sur GDR (ICAMS)
Publication sur GDR (ICAMS)	• obligatoire pour postes à durée indéterminée (art. 50 B5.05 01)
Demande de permis à l'Office Cantonal de la Population et des Migrations (OCPM) via la DIRH: ressortissants européens	• dans le cas où nous pouvons prouver que nous n'avons pas trouvé de candidat suisse ou titulaire d'une autorisation de séjour avec activité lucrative valable (compléter la fiche d'assignation)
Demande de permis à l'OCPM via la DIRH : ressortissants pays tiers	• IMPOSSIBLE (sauf pour les fonctions hautement spécialisées, sans garantie de résultat)

Annexe 2

Hôpitaux Universitaires Genève

Comptes 2021

Réponses aux questions transversales de la commission des finances

Selon leur politique d'engagement, les HUG appliquent la préférence cantonale pour leurs engagements, tel que requis. Ce n'est que si le marché local n'a pas permis de recruter dans le bassin genevois que les HUG élargissent leur périmètre de recrutement. Le plus souvent, ce sont pour les engagements soignants et médecins.

Les HUG travaillent en proximité avec l'OCE, comme le montrent les chiffres ci-dessous transmis par l'OCE :

Année	Nbr. EV annoncés	GI (gain intermédiaire)	Engagements	% EVvsEngagés	AIT (Allocations d'initiation au travail)	AFO (Allocations de formation)	Stages	DE de cette entreprise
2014	390	57	163	56%	0	0	4	6
2015	326	63	134	60%	0	0	7	15
2016	324	61	153	66%	1	1	7	20
2017	404	56	162	54%	1	1	10	31
2018	440	51	167	50%	1	1	8	29
2019	493	62	177	48%	2	2	9	34
2020	454	148	236	85%	1	2	12	182
2021	564	110	199	55%	1	2	4	256

En 2021, 978 engagements dont la répartition est donnée ci-dessous par filière et par profession :

Nombre d'engagements permanents en 2021, par FB et permis	Suisses	04 - Permis B	05 - Permis C	06 - Aut. Frontaliere G	15 - Permis L	17 - Autoris. < 3 mois	18 - PERMIS B EXTRACOM.	Total :
21 - Personnel médical (médecins)	270	145	35	43	5	2	3	503
22 - Personnel des soins infirmiers	89	5	16	73			1	184
23 - Personnel médico-technique	34		3	10				47
24 - Personnel médico-thérapeutique	22	4	6	11				43
25 - Personnel des services sociaux	6	2	1	4				13
26 - Personnel économie domestique et restauration	23	5	21					49
27 - Personnel des services techniques	9	2	4	3				18
28 - Personnel des services logistiques	1	1	1	1				4
29 - Personnel administratif	84	5	20	8				117
Total :	**538**	**169**	**107**	**153**	**5**	**2**	**4**	**978**

Nombre d'engagements permanents en 2021, par regroupements de fonction et permis	Suisses	04 - Permis B	05 - Permis C	06 - Aut. Frontaliere G	15 - Permis L	17 - Autoris. < 3 mois	18 - PERMIS B EXTRACOM.	Total :
EXPERTS ADMINISTRATIFS	1							1
EXPERTS MEDECINS			1	1				2
EXPERTS MEDICO-TECHNIQUES				1				1
INFIRMIERS	83	4	10	64				161
MEDECINS	229	118	20	29	5	1	3	405
MEDECINS CONSULTANTS			1					1
PERSONNEL SOIGNANT AUXILIAIRE	3	1	4	9			1	18
PROFESSIONS ADMINISTRATIVES	66	4	16	2				88
PROFESSIONS DE LA RESTAURATION	6	2	4					12
PROFESSIONS DE L'EDUCATION				3				3
PROFESSIONS DE L'HORTICULTURE	2							2
PROFESSIONS DES TRANSPORTS			1					1
PROFESSIONS DU BATIMENT			1					1
PROFESSIONS ECONOMIE DOMESTIQUE			1					1
PROFESSIONS INFORMATIQUE	3							3
PROFESSIONS NETTOYAGE ET ENTRETIEN	12	2	14					28
PROFESSIONS SPECIALISEES ADMINISTRATION	11	1	2	4				18
PROFESSIONS SPECIALISEES LOGISTIQUE	1	1		1				3
PROFESSIONS SPECIALISEES MEDICO-TECHNIQUES	5		1	3				9
PROFESSIONS SPECIALISEES MEDICO-THERAPEUTI	9	1						10
PROFESSIONS SPECIALISEES TECHNIQUES	1	1		2				4
PROFESSIONS SURVEILLANCE ET SECURITE		1						1
PROFESSIONS TECHNIQUE MEDICALE	29		2	7				38
PROFESSIONS TECHNIQUES	8		3					11
PROFESSIONS THERAPEUTIQUES	12	3	5	11				31
PROFESSIONS TRAVAIL SOCIAL	7	2	1	1				11
RESPONSABLES ADMINISTRATIFS	4		2	1				7
RESPONSABLES ECO. DOMESTIQUE RESTAURATION	3	1	2					6
RESPONSABLES MEDECINS	41	27	13	13		1		95
RESPONSABLES MEDICO-THERAPEUTIQUES			1					1
RESPONSABLES SERVICES TECHNIQUES				1				1
SAGE-FEMMES	3		2					5
Total :	**538**	**169**	**107**	**153**	**5**	**2**	**4**	**978**

Hôpitaux Universitaires Genève

En 2021, sur les 978 personnes engagées, 83% sont des suisses, permis C et B et 16% sont des permis frontaliers.

Nombre d'engagements permanents	Permis de travail (Code + libellé)
538	Suisses
169	Permis B
107	Permis C
5	Permis L
153	Permis G
2	Autorisation < 3 mois
4	Permis B extra-communautaire
978	

Les 153 engagements avec permis G en 2021 concernent principalement des professions de la santé.

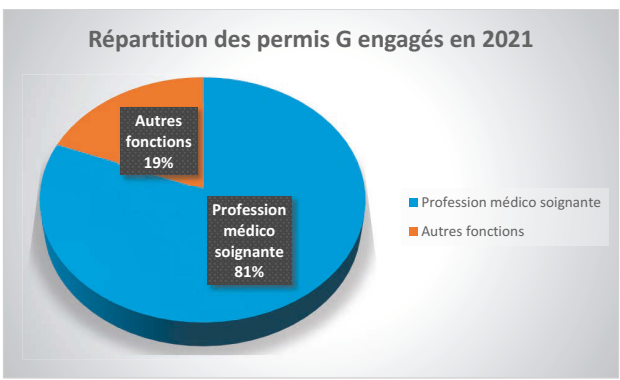

IMAD

Annexe 3

De : Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch <Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch>
Envoyé : mercredi 11 mai 2022 18:04
À : Clavel Michel (DSPS) <michel.clavel@etat.ge.ch>
Cc : Ayah.Ramadan@imad-ge.ch
Objet : RE: [Mail Externe]: Question transversale de la commission des finances

Monsieur le Directeur,
Cher Michel,

Je fais suite à votre message et vous transmets les informations suivantes.

imad applique depuis 2014 « la directive transversale fixant la procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées » et annonce systématiquement les postes ouverts à l'OCE. L'institution applique une politique volontariste et stricte qu'il faut différencier selon le type de fonction.

En effet, dans un contexte de pénurie dans les professions de la santé, les fonctions soignantes et les cadres de santé ne sont pas soumis à la directive en accord avec l'OCE puisque ces fonctions sont au bénéfice du plein emploi et que l'Office ne dispose pas de dossiers à nous transmettre.

Pour les fonctions administratives et techniques, cela n'est que si le recrutement local n'a pas permis de trouver le bon candidat et après une deuxième passation d'annonce qu'une autorisation exceptionnelle est octroyée pour l'engagement d'un permis G.

Pour 2021, nous avons engagé 78 permis G qui se répartissent comme suit :

- 57 infirmières
- 7 aides-soignantes
- 6 aides en soins et santé communautaire
- 2 gérants sociaux en IEPA
- 2 responsables d'équipes
- 1 ergothérapeute
- 1 responsable des pratiques professionnelles
- 1 directeur de CMD (centre de maintien à domicile)
- 1 chargé de recrutement (personnel soignant)

Les candidats étaient en poste au moment de leur engagement.

Je reste à disposition pour tout complément et vous adresse mes meilleurs messages.

Marie Da Roxa
Directrice générale
imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge
Tél.: +41 22 420 20 80
Fax: +41 22 420 20 81
marie.da-roxa@imad-ge.ch
www.imad-ge.ch

Annexe 4

facilitateur d'implantation

Carouge, le 4 mai 2022

DEE - Secrétariat général

05 MAI 2022

Département de l'économie et de l'emploi
A l'attention de Mme Olga Villarrubia
Secrétaire générale adjointe
Case postale 3962
1211 Genève 3

n/réf. GM/fc

Concerne : examen des comptes 2021 par la Commission des finances – question transversale

Chère Madame,

Pour faire suite à la demande de la Commission des finances concernant l'application de la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois), nous vous confirmons que :

1. La FTI applique systématiquement la « Directive transversale » liée au recrutement en collaboration avec l'Office Cantonal de l'Emploi, depuis sa mise en application en 2014,
2. Tous les postes vacants sont annoncés à l'OCE, y compris les postes confiés à des agences de recrutement,
3. En date du 10 mars 2022, la FTI a reçu le « LABEL 1+POUR TOUS » justifiant le bon respect de l'application de ladite directive, selon copie annexée.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, chère Madame, nos salutations distinguées.

Floriane Chollet
Responsable RH
Pôle gestion

Guillaume Massard
Directeur général

Annexe : mentionnée

FTI Fondation pour les terrains industriels de Genève | av. de la Praille 50 | CP 1115 | 1211 Genève 26
t +41 (0)22 342 21 60 | f +41 (0)22 342 09 28 | fti@ftige.ch | www.ftige.ch | TVA N° 356 262

1+ POUR TOUS
EMPLOYEUR RESPONSABLE 2022

LABEL 2022

LABEL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL À GENÈVE

FTI Fondation pour les terrains industriels de Genève
Avenue de la Praille 50
1227 Carouge
S'ENGAGE À :

1. Promouvoir les valeurs de la Charte de partenariat conclue entre l'office cantonal de l'emploi (OCE), la Fédération des entreprises romandes (FER Genève) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG).
   Promouvoir le Label 1+ pour tous.
2. Contribuer au principe d'intégration par le travail des personnes inscrites à l'OCE, ou au bénéfice de prestations de l'Hospice général (HG) ou de l'office cantonal des assurances sociales (OCAS).
3. Privilégier le recrutement des personnes en recherche d'emploi résidant dans le canton.
4. Soutenir la labellisation en donnant une visibilité au logo 1+ pour tous.

NFBRAS LJ

JE M'ENGAGE, J'ENGAGE!

Label valable du 01.03.2022 au 29.02.2024

Genève, le 10 mars 2022

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Fabienne Fischer
Conseillère d'État
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)

OCTROI ET RENOUVELLEMENT DU « LABEL 1+ POUR TOUS »
CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'employeur a signé la Charte de partenariat conclue entre l'office cantonal de l'emploi (OCE), la Fédération des entreprises romandes (FER Genève) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG).
2. Le respect du nombre d'engagements par rapport à l'effectif de l'entreprise a été vérifié par l'OCE.
3. L'OCIRT a vérifié que l'entreprise ne figure pas sur la "Liste des entreprises en infraction", qu'elle n'a pas fait l'objet d'une sanction de la part de l'office durant les deux dernières années, qu'il n'envisage pas la possibilité d'une sanction à l'encontre de l'entreprise dans le cadre d'un contrôle en cours, et que les conditions salariales proposées par elle aux candidats sont conformes aux normes applicables.

RÈGLES GÉNÉRALES ET DROITS DE PROPRIÉTÉ DU « LABEL 1+ POUR TOUS »

1. Le département de l'économie et de l'emploi (DEE) de l'Etat de Genève est titulaire de la marque suisse N° 53413/2012 1+ pour tous.
2. Le label 1+ pour tous et son logo sont, par conséquent, la propriété du DEE.
3. Le logo est mis à la disposition, à titre gracieux, des entreprises ayant obtenu le label pendant la durée d'octroi définie (période de deux ans). Il peut être librement utilisé par celles-ci pendant cette période, sous condition d'application des règles d'utilisation.
4. L'OCE peut retirer le label pendant la durée d'octroi en cas de non-respect de ces règles et conditions générales.
5. Le DEE se réserve la possibilité de modifier les conditions d'attribution et de renouvellement du label.

REGLES D'UTILISATION DU LOGO « LABEL 1+ POUR TOUS »

1. Les entreprises labellisées doivent reproduire le logo 1+ pour tous, au choix, sur l'un des supports suivants : site web, signature de courriel et/ou papier à en-tête.
2. Elles doivent reproduire fidèlement les caractéristiques graphiques du logo.
3. Le logo doit toujours apparaître dans son intégralité.
4. L'utilisation du logo exclut toute modification de forme et de couleur.
5. Les textes explicatifs, légendes ou autres ne faisant pas partie des modèles remis, ne sont pas autorisés.
6. La mention des années durant lesquelles le label est octroyé « ENGAGEMENT 20xx» doit toujours figurer sur le logo (sauf dérogation spécifique accordée par l'OCE). Une nouvelle version du logo sera transmise à l'entreprise pour la deuxième année de labellisation.
7. Les entreprises s'engagent à retirer le logo sur tous les supports utilisés si le label n'est pas renouvelé à l'issue de la durée d'octroi ou en cas de retrait par l'OCE.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

1+ POUR TOUS
EMPLOYEUR RESPONSABLE 2022

EPI Annexe 5

De : Brunazzi Marc (DCS) <marc.brunazzi@etat.ge.ch>
Envoyé : jeudi 5 mai 2022 15:24
À : Fiumelli Olivier (DF) <olivier.fiumelli@etat.ge.ch>
Cc : Béguet Pierre (DF) <pierre.beguet@etat.ge.ch>; Apffel Mampaey Coralie (DF) <coralie.apffel-mampaey@etat.ge.ch>; Vuichard Andre (DF) <andre.vuichard@etat.ge.ch>; Flamand-Lew Emilie (DF) <Emilie.Flamand-Lew@etat.ge.ch>; Binder Rogers (DCS) <rogers.binder@etat.ge.ch>; Rodrigues Liliane (DCS) <Liliane.Rodrigues@etat.ge.ch>
Objet : RE: Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale - réponse DCS 2/3
Importance : Haute

Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Cher Olivier,

En réponse à l'unique question transversale formulée par la commission des finances concernant les comptes 2021, je te prie de trouver ci-après la position des **Établissements publics pour l'intégration** (**EPI**).

> Les EPI confirment appliquer strictement la directive dite de "préférence cantonale" et annoncent sans exception tous les postes qu'ils ouvrent à l'OCE.
> Les candidats proposés par l'OCE sont rencontrés et en cas d'adéquation entre le profil et le poste, sont privilégiées les candidatures provenant du chômage et de personnes résidant sur le territoire genevois.
> Les EPI indiquent que sur les 125 personnes en contrat fixe ou auxiliaire engagés entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2022, 48 personnes proviennent du chômage. D'autre part, sur les 125 personnes engagées, seules 6 personnes étaient domiciliées en France, dont 3 personnes au bénéfice d'un permis G et 3 Suisses. A ce jour, 3 des 6 personnes ont déménagé sur le canton. Ces 6 personnes concernent uniquement les services socio-éducatifs des EPI.

Tout en restant à ta disposition, je t'adresse mes salutations les meilleures.

Marc Brunazzi
Directeur

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale (DCS)
Secrétariat général
Direction des services supports
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1204 Genève
Tél. + 41(0)22 / 327 92 38
Code d'acheminement interne : A104E3/DCS-DSS

HG

De : Brunazzi Marc (DCS) <marc.brunazzi@etat.ge.ch>
Envoyé : jeudi 5 mai 2022 15:24
À : Fiumelli Olivier (DF) <olivier.fiumelli@etat.ge.ch>
Cc : Béguet Pierre (DF) <pierre.beguet@etat.ge.ch>; Apffel Mampaey Coralie (DF) <coralie.apffel-mampaey@etat.ge.ch>; Vuichard Andre (DF) <andre.vuichard@etat.ge.ch>; Flamand-Lew Emilie (DF) <Emilie.Flamand-Lew@etat.ge.ch>; Binder Rogers (DCS) <rogers.binder@etat.ge.ch>; Rodrigues Liliane (DCS) <Liliane.Rodrigues@etat.ge.ch>
Objet : RE: Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale - réponse DCS 3/3
Importance : Haute

Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Cher Olivier,

En réponse à l'unique question transversale formulée par la commission des finances concernant les comptes 2021, je te prie de trouver ci-après la position de **l'Hospice général** (**HG**).

> Afin de pouvoir appliquer la directive dite de "préférence cantonale", l'HG indique avoir adapté sa procédure de recrutement de manière à :
> - Publier d'abord et pendant 10 jours le poste à l'OCE (avant ouverture du poste en externe);
> - Donner la priorité lors du premier tri aux candidatures internes, puis à celles de l'OCE, ensuite à l'externe;
> - À compétences égales, sélectionner un-e candidat-e genevois-e.
>
> Concrètement, le résultat de cette procédure se reflète sur les chiffres de recrutement. Par exemple et pour l'année 2021, 60 candidats sur 65 proviennent du canton et les 5 engagements frontaliers concernent des postes IT et cadres supérieurs. Pour le surplus, 40% des engagements correspondent à des collaborateurs qui étaient au chômage avant leur arrivée dans l'institution.

Tout en restant à ta disposition, je t'adresse mes salutations les meilleures.

Marc Brunazzi
Directeur

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale (DCS)
Secrétariat général
Direction des services supports
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1204 Genève
Tél. + 41(0)22 / 327 92 38
Code d'acheminement interne : A104E3/DCS-DSS

SIG

Annexe 6

De : Monin Robert <robert.monin@sig-ge.ch>
Envoyé : mercredi 4 mai 2022 09:08
À : Dekoninck Frédéric (DT) <frederic.dekoninck@etat.ge.ch>
Cc : Bill Caroline (DT) <caroline.bill@etat.ge.ch>; Hauenstein Cédric (DT) <Cedric.Hauenstein@etat.ge.ch>; Brunier Christian <christian.brunier@sig-ge.ch>; Gauderlot Céline <celine.gauderlot@sig-ge.ch>
Objet : TR: Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale

Monsieur,

Selon la demande de la Commission des finances relative à l'unique question transversale sur les comptes 2021, en lien avec la directive dite de préférence cantonale, nous vous confirmons que :

SIG, respectivement la direction des relations humaines, applique scrupuleusement la directive de préférence cantonale et soumet systématiquement ses places vacantes à l'Office cantonal de l'emploi dans le cadre du processus de recrutement des nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

Dans ce cadre, nous recevons et traitons les candidatures de chômeuses et de de chômeurs pouvant correspondre au profil recherché. Les dossiers retenus sont ensuite intégrés et évalués dans le cadre du processus usuel de recrutement et sont privilégiés à compétences équivalentes.

En 2021, SIG a publié 138 postes vacants auprès de l'Office cantonal de l'emploi. 43 demandeuses et demandeurs d'emploi ont été engagés dont 8 sur un contrat à durée indéterminée.

Restant à disposition, pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Robert Monin
Directeur exécutif Relations Humaines
Membre de la Direction générale
T +41 (0)22 420 88 11 | M +41 (0)79 215 77 33
robert.monin@sig-ge.ch

SIG - Case postale 2777 - 1211 Genève 2
Chemin Château-Bloch 2 - 1219 Le Lignon

www.sig-ge.ch

FIDP

De : Perizzolo Michel <michel.perizzolo@sfidp.ch>
Envoyé : mercredi 4 mai 2022 13:41
À : Dekoninck Frédéric (DT) <frederic.dekoninck@etat.ge.ch>
Cc : Karin Grobet-Thorens (kgrobetthorens@gthc.ch) <kgrobetthorens@gthc.ch>; Rico-Martin Astrid <astrid.ricomartin@sfidp.ch>
Objet : RE: Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale

Cher Frédéric,

En réponse à votre sollicitation veuillez trouver en ci-dessous notre réponse :

> Monsieur,
>
> Selon la demande de la Commission des finances relative à l'unique question transversale sur les comptes 2021, en lien avec la directive dite de préférence cantonale, nous vous confirmons que :
>
> Le SFIDP, applique scrupuleusement la directive de préférence cantonale et soumet systématiquement ses places vacantes à l'Office cantonal de l'emploi dans le cadre du processus de recrutement des nouveaux collaborateurs et collaboratrices.
>
> Dans ce cadre, nous recevons et traitons les candidatures de chômeuses et de chômeurs pouvant correspondre au profil recherché. Les dossiers retenus sont ensuite intégrés et évalués dans le cadre du processus usuel de recrutement et sont privilégiés à compétences équivalentes.
>
> En 2021, le SFIDP a publié 1 poste vacant auprès de l'Office cantonal de l'emploi. 1 demandeuse d'emploi (envoyée par l'OCE) a été engagée avec un contrat à durée indéterminée.
>
> Restant à disposition, pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Avec mes meilleures salutations.

Michel **Perizzolo**
Directeur
Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public
Tél : 022 807 08 16 Fax : 022 781 24 20
michel.perizzolo@sfidp.ch - www.fidp.ch

FPLC

De : Damien Clerc <damien.clerc@fplc.ch>
Envoyé : jeudi 5 mai 2022 08:31
À : Dekoninck Frédéric (DT) <frederic.dekoninck@etat.ge.ch>
Cc : Rieben France (Partenaire) <france.rieben@fplc.ch>
Objet : Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale

Cher Monsieur,

En réponse à l'unique question posée par la Commission des finances sur les comptes 2021 en lien avec la directive dite de préférence cantonale, je vous confirme bien volontiers que la FPLC la respecte.

Elle soumet donc ses places vacantes à l'Office cantonal de l'emploi dans le cadre du processus de recrutement des nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Si aucun dossier transmit par ledit Office ne convient alors nous publions une annonce dans la presse et sur www.jobup.ch

A noter qu'au 31 décembre 2021, la FPLC compte 10 collaborateurs et collaboratrices (8.3 postes équivalents temps-plein) tous domiciliés dans le canton.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire et vous adresse, cher Monsieur, mes meilleurs messages.

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Damien Clerc | Secrétaire général
Chemin des Mérinos 12
1212 Grand-Lancy
Tél. : 022.322.20.70 | absent le mercredi après-midi
www.fplc.ch

FPAV

De : Vinh Dao <vinh.dao@fpav.ch>
Envoyé : mercredi 4 mai 2022 18:05
À : Dekoninck Frédéric (DT) <frederic.dekoninck@etat.ge.ch>
Cc : Bill Caroline (DT) <caroline.bill@etat.ge.ch>; Hauenstein Cédric (DT) <Cedric.Hauenstein@etat.ge.ch>
Objet : RE: Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur,
Cher Frédéric,

En préambule, il y a lieu de relever la situation particulière de la Fondation Praille-Acacias-Vernets qui a vu ses activités débuter au 1er janvier 2021, date d'entrée en fonction du soussigné.

Durant l'année 2021, la Fondation Praille-Acacias-Vernets a publié 3 postes vacants qui sont passés auprès de l'Office cantonal de l'emploi. Les 3 postes sont pourvus par des collaborateurs et collaboratrices de nationalité suisse et résidant sur le canton de Genève, sur un contrat à durée indéterminée. L'un d'entre eux l'a été via la proposition de l'OCE.

Conséquemment, selon la demande de la Commission des finances relative à l'unique question transversale sur les comptes 2021, en lien avec la directive dite de préférence cantonale, nous vous confirmons que la Fondation Praille-Acacias-Vernets applique scrupuleusement la directive de préférence cantonale et soumet systématiquement ses places vacantes à l'Office cantonal de l'emploi dans le cadre du processus de recrutement des nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

Dans ce cadre, nous recevons et traitons les candidatures de chômeuses et de de chômeurs pouvant correspondre au profil recherché. Les dossiers retenus sont ensuite intégrés et évalués dans le cadre du processus usuel de recrutement et sont privilégiés à compétences équivalentes.

Restant à disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Fondation Praille Acacias Vernets

Vinh Dao
Directeur général
+41 22 394 90 11
vinh.dao@fpav.ch

Fondation Praille-Acacias-Vernets
Avenue de la Praille 50 — 1227 Carouge
+41 22 394 90 10
www.fondationpav.ch

TPG – AIG - FDP

Annexe 7

De : Arnold Cyril (DI) <cyril.arnold@etat.ge.ch>
Envoyé : mercredi 4 mai 2022 17:39
À : Fiumelli Olivier (DF) <olivier.fiumelli@etat.ge.ch>
Cc : Matthey Philippe (DI) <philippe.matthey@etat.ge.ch>; Gagliardi Caroline (DI) <caroline.gagliardi@etat.ge.ch>; Fournier Alain (DI) <alain.fournier@etat.ge.ch>; Béguet Pierre (DF) <pierre.beguet@etat.ge.ch>; Apffel Mampaey Coralie (DF) <coralie.apffel-mampaey@etat.ge.ch>; Vuichard Andre (DF) <andre.vuichard@etat.ge.ch>; Flamand-Lew Emilie (DF) <Emilie.Flamand-Lew@etat.ge.ch>
Objet : RE: Examen des comptes 2021 par la Commission des finances - question transversale

Cher Olivier,

Tu trouveras ci-dessous la position du DI [*reprise dans le courrier du CE*] ainsi que des entités placées sous sa responsabilité :

Transports publics genevois (TPG) :
Les TPG, en leur qualité d'entité autonome, placés sous la surveillance du Département des Infrastructures (art. 7 al. 2 lit. a ROAC), respectent et appliquent les principes de la directive transversale EGE-03-11 « Procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées – Collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi ».

Le processus décrit dans la directive est scrupuleusement respecté pour tous les postes ouverts aux TPG. Les différentes étapes sont donc :

1. L'annonce du poste à l'OCE
2. Le poste reste 10 jours ouvrables à l'OCE
3. L'OCE a des candidats à nous envoyer (à liste d'assignation : nous devons étudier ces dossiers, les recevoir et quittancer auprès de l'OCE pourquoi nous retenons ou rejetons les dossiers assignés)
4. L'OCE n'a pas de candidats à nous envoyer (à dans un délai de 5 jours, ils doivent nous libérer le poste)
5. Au-delà de 10 jours et si nous n'avons pas engagé un demandeur d'emploi dans l'intervalle, le poste est publié à l'externe.

Les demandeuses /eurs d'emplois inscrits à l'OCE ont donc bien la priorité sur tous les postes à repourvoir au sein des TPG.

Une exception est faite pour les postes de conductrices / teurs (bus, trolley-bus et tram). En effet, il est nécessaire de recruter un très grand volume de collaboratrices et collaborateurs si bien que nous avons mis en place des modalités de collaboration spécifique avec le service employeur de l'Office cantonal de l'emploi conformément au point 3.3 de la directive précitée. En effet, l'équipe RH des TPG a un répondant privilégié à l'OCE qui sélectionne et nous fait parvenir des dossiers de demandeuses et demandeurs d'emploi qui correspondent aux profils que nous recherchons. Ce partenariat est maintenu toute l'année de manière constante et des points de situations / des rencontres sont effectués de manière mensuelle.

Aéroport international de Genève (AIG) :
L'AIG, en sa qualité d'entité autonome, placés sous la surveillance du Département des Infrastructures (art. 7 al. 2 lit. a ROAC), respectent et appliquent les principes de la directive

transversale EGE-03-11 « Procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées – Collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi ».

Plus précisément, le processus suivant est appliqué :

1. Toute annonce-emploi externe est systématiquement envoyée à l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) au moment de sa parution.
2. Au terme du délai de ladite annonce, 2 options se posent :
   a. L'OCE a fait parvenir aux Ressources Humaines de Genève Aéroport les éventuels dossiers de candidatures de candidats genevois en recherche d'emploi.
      i. Dans ce cas, les RH étudient ces candidatures et si elles répondent aux attentes, des entretiens sont fixés.
      ii. Si les critères ne sont pas remplis, les RH préparent avec les responsables hiérarchiques le justificatif y relatif.
   b. L'OCE envoie une « libération de poste » aux RH s'il ne dispose d'aucun dossier pour le poste en question.
3. Si le choix se porte sur un candidat détenteur d'un permis G frontalier, alors les RH informent l'OCE par mail en adressant la copie du CV et les éléments justifiant pourquoi une procédure d'engagement va être lancée (tout en adressant le justificatif de pourquoi les éventuels dossiers transmis par l'OCE ne répondent pas aux critères).

De manière générale, à compétences égales pour un même poste, la préférence est donnée à une personne résidant sur le canton de Genève.
En outre, en cas d'engagement d'une personne résidant en région frontalière, Genève Aéroport s'efforce de ne pas générer de nouvelle demande de permis G en s'assurant qu'elle soit déjà détentrice d'une telle autorisation de travail.

Fondation des parkings (FDP):
La FDP, en sa qualité d'entité autonome, placés sous la surveillance du Département des Infrastructures (art. 7 al. 2 lit. a ROAC), respectent et appliquent les principes de la directive transversale EGE-03-11 « Procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées – Collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi ».

Le processus prévoit les étapes suivantes:

1. Les postes vacants sont annoncés à l'interne et à l'OCE.
2. Le service RH attend 10 jours ouvrables avant sa publication à l'externe.
3. Les candidats assignés par l'OCE sont reçus en entretien. A compétences équivalentes, la préférence est donnée aux candidats présentés par l'OCE.
4. A l'issue du processus de sélection, le service RH remplit la liste récapitulative remise par l'OCE.
5. L'annonce est directement transmise à l'OCE par le service RH de la Fondation lors de l'utilisation des services d'une agence de placement. Les dossiers de candidature sont transmis à l'agence pour traitement.

Bien cordialement

Cyril Arnold
Directeur

_____

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures (DI)

Secrétariat général | Service des finances
Case postale 3919 | 1211 Genève 3

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 14 avril 2022

Pouvoir judiciaire
M. Olivier Jornot
Président de la Commission de gestion
Case postale 3966
1211 Genève 3

Examen des comptes 2021 - question transversale

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé l'unique question transversale qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2021. Elle vous prie ainsi de la trouver ci-après.

En l'occurrence, la commission souhaite savoir comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) au sein du Pouvoir judiciaire.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir la réponse à cette question transversale au plus tard le **mercredi 1er juin 2022**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter votre réponse au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir judiciaire.

La commission se réserve la possibilité de compléter sa demande transmise dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Jacques Béné
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Examen des comptes 2021

Réponse à la question transversale

Mai 2022

Application de la directive dite de la préférence cantonale (engagement de résidents genevois) au sein du Pouvoir judiciaire

La commission des finances souhaite savoir comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) au sein du Pouvoir judiciaire.

A titre liminaire, il convient de rappeler que le Pouvoir judiciaire, employeur autonome, a adopté, pour son personnel, des dispositions propres d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux du 4 décembre 1997 (LPAC - B 5 05). Le règlement du personnel du pouvoir judiciaire, entré en vigueur le 1er janvier 2021 (RPPJ – E 2 05.50), remplace les règlements du Conseil d'Etat relatifs au personnel de l'administration cantonale qui étaient appliqués par analogie au Pouvoir judiciaire depuis 2010.

La directive transversale EGE-03-03_v5 dite de préférence cantonale, adoptée en application de l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 7 mai 2014 relatif à la collaboration avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) en matière de recrutement, ainsi qu'aux règles additionnelles liées à la délivrance de permis de travail sur demande des services de l'administration, qui définit les modalités de collaboration entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les services de l'administration centrale de l'Etat de Genève dans le cadre du processus de recrutement de nouvelles collaboratrices ou nouveaux collaborateurs, n'est ainsi pas directement applicable au Pouvoir judiciaire. Le Pouvoir judiciaire n'en poursuit pas moins le même objectif consistant à favoriser l'engagement des personnes en recherche d'emploi. Pour ce faire, sa direction des ressources humaines a mis en place un processus de collaboration avec l'OCE, à ce stade conçu pour les postes de greffier ou greffière, fonction qui représente près de 40% de l'effectif du Pouvoir judiciaire.

Après une information générale sur les spécificités du métier de greffier ou greffière, faite début 2019 aux 150 conseillers et conseillères en emploi de l'OCE par la direction des ressources humaines du Pouvoir judiciaire (DRH/PJ), un projet pilote de collaboration entre le Pouvoir judiciaire et l'OCE a débuté. Le processus a ensuite été pérennisé, vu le bilan positif établi au terme de cette phase test.

Le processus consiste en la transmission à la DRH/PJ, par l'OCE, de dossiers de candidature triés par les conseillers et conseillères en emploi, en fonction des exigences requises pour les postes de greffier ou greffière. Les candidates et candidats passent ensuite une série de tests standards auprès du Pouvoir judiciaire. Les personnes ayant réussi les tests sont reçues en entretien par deux collaboratrices de la DRH/PJ, qui évaluent l'adéquation des profils et de la motivation des candidates et candidats aux exigences de la fonction de greffier ou greffière et déterminent vers quels postes et quelles juridictions elles ou ils pourraient être prioritairement orientés. Les dossiers des candidates et candidats présélectionnés à l'issue de l'entretien sont adressés par la DRH/PJ aux hiérarchies en charge des recrutements de greffiers ou greffières, fonction pour laquelle des postes sont régulièrement, pour ne pas dire constamment, ouverts.

La DRH/PJ fait par ailleurs appel à l'OCE pour d'autres postes que ceux de greffière ou de greffier, même si cette fonction se prête particulièrement bien à la mise en place d'un processus appliqué de manière systématique.

Enfin, s'agissant de la publicité donnée aux postes vacants au Pouvoir judiciaire, l'art. 21 al. 1 RPPJ, qui concrétise l'art. 3 al. 4 et 5 LPAC, prévoit que "les postes vacants des fonctions permanentes font l'objet d'une annonce interne et externe au pouvoir judiciaire. Il en va en principe de même pour les fonctions non permanentes". Dans la pratique, une publication sur le site des offres d'emploi de l'Etat de Genève ainsi que sur le site du Pouvoir judiciaire a lieu tant pour les fonctions permanentes que pour les postes d'auxiliaires. Les postes de direction sont en principe également publiés dans les quotidiens genevois, ainsi que sur les réseaux sociaux et sur des sites spécialisés.

Cette volonté de publication concrétise le principe de transparence et permet d'informer le public sur l'état du marché du travail dans le secteur public. A noter que le Pouvoir judiciaire n'a pas encore eu à pourvoir de poste vacant répertorié dans la liste des genres de professions, mise en place par le Secrétariat d'Etat à l'économie, en vertu de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI – RS 142.20) et de l'ordonnance sur le service de l'emploi (OSE – RS 823.111).

* * *

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 14 avril 2022

Cour des comptes
Route de Chêne 54
CP 3159
1211 Genève 3

Examen des comptes 2021 - question transversale

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé l'unique question transversale qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen des comptes 2021. Elle vous prie ainsi de la trouver ci-après.

En l'occurrence, la commission souhaite savoir comment est appliquée la directive dite de préférence cantonale (engagement de résidents genevois) au sein de la Cour des comptes.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir la réponse à cette question transversale au plus tard le **mercredi 1er juin 2022**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter votre réponse au contexte juridique et réglementaire de votre institution.

La commission se réserve la possibilité de compléter sa demande transmise dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

p.o. Jacques Béné
Président

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Cour des comptes
54 route de Chêne
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
http://www.cdc-ge.ch

Monsieur
Jacques BÉNÉ
Président de la commission
des finances du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Par courriel :
raphael.audria@etat.ge.ch

Genève, le 11 mai 2022

Examen des comptes 2021 – Question transversale

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 14 avril 2022 relatif à la question transversale de la commission des finances et y répondons comme suit.

1. Application de la directive dite de préférence cantonale au sein de la Cour des comptes

Bien qu'engageant son personnel uniquement sous contrat de droit privé, la Cour des comptes applique par analogie les règles de l'État de Genève, dont celle relative à la directive dite de préférence cantonale. Ainsi, lorsqu'il y a un besoin en personnel, la Cour des comptes annonce préalablement à toute publication le poste vacant au service employeurs (SE) du département de l'économie et de l'emploi. Le SE a cinq jours pour proposer des candidatures, sinon il libère le poste. S'il a des candidats potentiels, il dispose de cinq jours de plus pour faire envoyer les dossiers par les candidats à l'emploi.

Pendant l'année civile 2021, la Cour des comptes a publié six annonces de recrutement qui ont toutes été transmises au préalable au SE. Celui-ci a :

- Pour cinq des six annonces : eu aucun candidat à l'emploi qui réponde aux critères à proposer à la Cour des comptes.
- Pour la dernière annonce : proposé une seule candidature. Un premier entretien d'embauche a été fixé, mais la personne a dans l'intervalle retiré sa candidature, car ayant été engagée par une autre entreprise.

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Isabelle TERRIER, présidente

ANNEXE III

Hospice général

Examen des comptes financiers 2021 de l'Hospice général

Genève, le 4 mai 2022 — *Audition commission des finances*

Anne HERITIER LACHAT — *Présidente du Conseil d'Administration*
Christophe GIROD — *Directeur général*
Othmar KOBLER — *Directeur Financier*

Mieux vivre ensemble à Genève

Etats Financiers 2021
Messages clés

PRESTATIONS	FONCTIONNEMENT / RESERVES	PERSPECTIVES 2022+
Hausse d'Aide Sociale – stabilité d'Aide aux Migrants	**Déficit «maîtrisé»**	**Déterminantes clés: Reprise économique + stabilité géopolitique + équilibre financier**

- **ASOC (C01) : hausse de prestations +MCHF24** vs 2020 – taux de croissance dossiers (+3.1% en moyenne) moins fort qu'attendu dans le budget
- **AMIG (C05): augmentation de prestations** à charge du canton par +MCHF2.8 vs 2020 – baisse continuelle de subventions fédérales (-MCHF6.0)
- **Déficit annuel de –MCHF2.6** (2020: déficit de –MCHF3.5)
- **Mesures d'économie: impact +MCHF3** (diminution de charges)
- **Réserve conjoncturelle réduite à MCHF3.6** (2020: MCHF6.1)
- **ASOC:** prolongation programme cas de rigueurs – effet décalage sur recours à l'Aide Sociale
- **Fonctionnement:** poursuite des mesures d'économie – pour mitiger l'ampleur du déficit anticipé

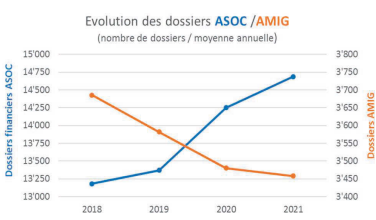

Etats Financiers 2021

Résultat «Fonctionnement»: Explication des variations budgétaires

Chiffres clés

Chiffres clés en MCHF

	Comptes au 31.12.2021	Budget au 31.12.2021	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2020
C) FONCTIONNEMENT				
Charges de personnel	(128.1)	(129.9)	1.8	(127.7)
Charges d'exploitation	(14.8)	(17.1)	2.2	(16.8)
Charges de fonctionnement	(143.0)	(147.0)	4.0	(144.5)
Subventions autres (forfaits SEM, investissement, VdG)	15.5	16.9	(1.4)	16.6
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	3.2	2.7	0.4	2.8
Résultat immobilier	27.5	29.1	(1.7)	28.0
Produits propres de fonctionnement	46.1	48.7	(2.6)	47.3
Coût net de fonctionnement	(96.8)	(98.2)	1.4	(97.2)
Subvention Etat fonctionnement	94.2	94.2	0.0	93.7
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT	(2.6)	(4.1)	1.4	(3.5)

Variations Majeures (résultat réel vs budget 2021)

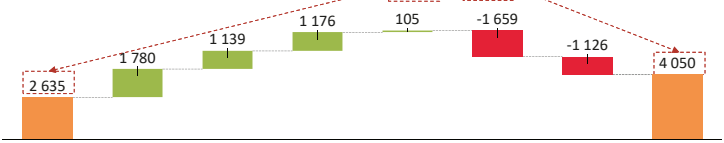

Les économies réalisées

- **Charges de personnel (+MCHF1.8):** sous-consommation postes (-17 EPT) – atterrissage à 1'000 EPT (déc'21)
- **Autres charges & honoraires (+MCHF2.5):** économies honoraires externes, aménagements, loyers

Les dépassements budgétaires

- **Parc immobilier (-MCHF1.7) :** amortissement accéléré sur immeuble « l'Etoile » (impact –MCHF1.9)
- **Subventions / forfaits SEM** (-MCHF1.1): baisse continuelle forfaits fédéraux (-MCHF 0.9), facturation AIS-BIE (-MCHF0.4)
- **Activités seniors :** déficit continuel dans Maison vacances seniors (-MCHF0.6)

Etats Financiers 2021

Résultat «Prestations – Action Sociale (C01)»

Chiffres clés

Chiffres clés en MCHF

	Comptes au 31.12.2021	Budget au 31.12.2021	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2020
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE				
Volume mensuel moyen des dossiers assistés financièrement	14 687	14 865	-1%	14 251
Prestations brutes assistance publique	(420.3)	(427.7)	7.4	(395.8)
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers..)	46.1	43.5	2.6	46.4
Facturation garants et autres facturations	0.5	0.4	0.2	0.4
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(373.6)	(383.8)	10.2	(348.9)
Subvention Etat prestations action sociale (C01)	373.6	383.8	(10.2)	348.9
Subvention votée	383.8	383.8	0.0	350.3
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(10.2)	-	(10.2)	(1.4)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	-	-	-

Evolutions dossiers

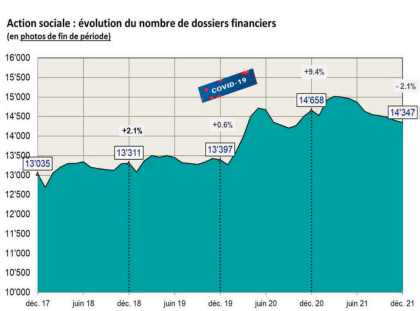

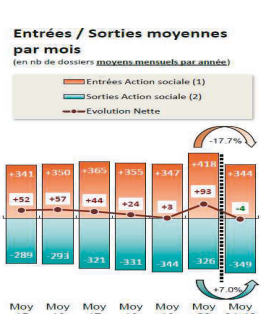

Etats Financiers 2021

Résultat «Prestations – Aide aux Migrants (C05)»

Chiffres clés

Chiffres clés en MCHF

	Comptes au 31.12.2021	Budget au 31.12.2021	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2020
B) PRESTATIONS ASILE				
Volume mensuel moyen des dossiers asile	**3 458**	3 545	-2%	**3 480**
Prestations brutes asile	(92.4)	(95.9)	3.5	(97.9)
Prise en charge asile (SEM - BIE)	50.8	54.7	(3.8)	56.2
Remboursement de tiers AMIG	9.4	10.0	(0.6)	12.3
PRESTATIONS NETTES ASILE	**(32.2)**	(31.3)	(0.9)	**(29.4)**
Subvention Etat prestations asile (C05)	32.2	31.3	0.9	29.4
Subvention votée	32.8	31.3	1.5	31.9
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.6)	-	(0.6)	(2.5)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	-	-	-

Evolutions dossiers

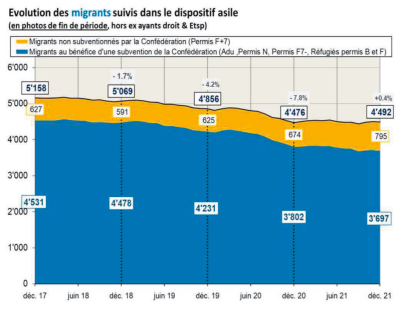

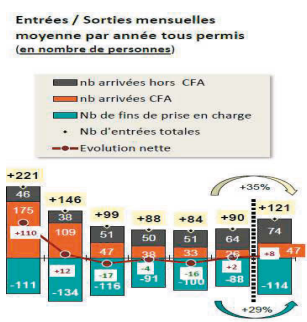

Annexe

Etats Financiers 2021 - Annexes

Mesures d'économies – réalisations 2021

IMPACT MESURES ECONOMIE vs budget (en KCHF)	2021
ASILE - Hébergement	-1 000
ASILE - Santé	-1 100
Total Prestations	-2 100
Charges de personnel	-1 781
Honoraires & divers	-1 135
Loyers et frais d'aménagement	-1 041
materiel et fournitures	-224
Total Fonctionnement	-4 182
TOTAL MESURES ECONOMIE (vs budget)	-6 282

Prestations ASILE

- Hébergement : Revue du parc immobilier et des frais de sécurité
- Santé: Revue des modèles de franchise et baisse frais médicaux

Fonctionnement

- Charge de personnel : réduction de l'engagement de civilistes, stagiaires et évènements (2021 et 2022) et reports de certains engagements RH sur 2021 (-17 EPT).
- Honoraires & divers: limitation du recours aux honoraires, internalisation.
- Loyers: stratégie d'économie sur les frais immobilier (entretien et aménagement, loyers)
- Matériel et fournitures : limitation des engagements financier sur les Achats de mobilier, matériel et fournitures

Etats Financiers 2021 - Annexes

Santé du personnel – Indicateurs clés 2021

taux d'absence global

6.6%

tendance ▲

+0.2 vs 2020

66.7 ept

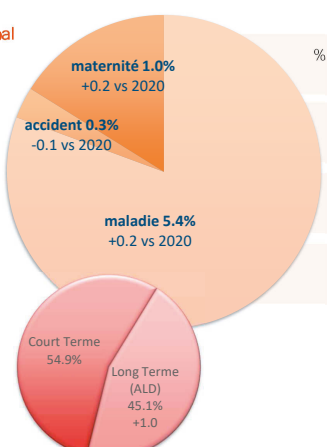

% d'individus absent min. 1x
78.7% tendance ▲

durée moyenne d'absence
6.3 jours tendance ▼

occurrences / individu
2.6 tendance ▲

Cas absence perlées
77 tendance ▲

BMARK
hors maternité
Bilan social 2020

ETAT	5.1%
HG	**5.7%**
HUG	7.2%
IMAD	7.2%
EPI	8.8%

Etats Financiers 2021 - Annexes

Solidarité Ukraine – Indicateurs clés (données du 07.04.2022)

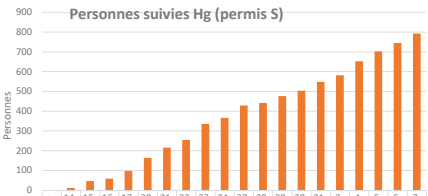

	cumul	14-Mar	15-Mar	16-Mar	17-Mar	20-Mar	21-Mar	22-Mar	23-Mar	24-Mar	27-Mar	28-Mar	29-Mar	30-Mar	31-Mar	3-Apr	4-Apr	5-Apr	6-Apr	7-Apr
Personnes suivies Hg - permis S		11	46	58	97	163	215	253	335	366	428	441	476	503	548	581	652	702	745	792

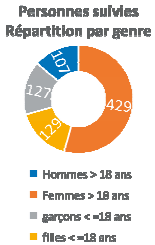

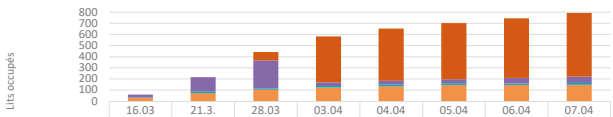

	16.03	21.3.	28.03	03.04	04.04	05.04	06.04	07.04
Bail Non HG (Hors OSAR)	0	0	76	413	470	506	537	572
logés en famille d'accueil (OSAR / Caritas)	27	128	252	33	34	36	50	57
Logés à l'hotel	2	15	11	13	15	15	13	16
Logés à l'HG (CHC ou Indiv HG)	29	72	102	122	133	145	145	147

Etablissements publics pour l'intégration

Comptes 2021 – Perspectives 2022

Commission des finances, 27 avril 2022

Faits marquants sur les comptes de l'année 2021

- Ouverture progressive de 36 places à la Résidence du Jet d'eau
  - ✓ Ancien hôtel des Alpes acquis et entièrement rénové par une fondation privée
  - ✓ Don du terrain et du bâtiment aux EPI
  - ✓ Ouvertures progressives sur février, mars et avril de 24 places Home (H) et 12 places Centre de jour (CdJ)
- Impact de la crise sanitaire COVID évalué à 1'145 KCHF
  - ✓ Manque à gagner de 1'198 KCHF
  - ✓ Charges supplémentaires de 1'288 KCHF
  - ✓ Economies en lien avec la réduction des activités et l'annulation des manifestations et formations pour 923 KCHF
- Versements de compléments de subvention : 2'000 KCHF
  - ✓ Subvention complémentaire pour couvrir les pertes liées à la crise sanitaire COVID 1'000 KCHF
  - ✓ Subvention supplémentaire en lien avec la situation financière des EPI 1'000 KCHF
- Résultat de l'exercice présentant une perte de -528 KCHF (cf. annexe 1)

Faits marquants sur le bilan au 31.12.2021

- Total du Bilan à 103 millions en hausse de près de 12 millions
  - ✓ Dépassement du seuil de consolidation (100 millions)
  - ✓ Hausse des immobilisations de 8,5 millions du fait de l'intégration de la résidence du jet d'eau
- Près de 3 millions d'investissements réalisés grâce aux subventions cantonales
  - ✓ (cf. annexe 2)
- Stabilité de la trésorerie
  - ✓ Trésorerie nette à -449 KCHF vs -443 KCHF en 2020
  - ✓ Situation cash pooling (Etat de Genève) : -1,1 million (autorisation : -7 millions)
- Fonds propres à 2,7 millions
  - ✓ Baisse de 528 KCHF vs 2020 en lien avec la perte de l'exercice 2021

Budget 2022 à -3,1 millions, Estimé 2022 à l'équilibre

- Budget 2022 prévoyant une perte de 3,1 millions de CHF, incluant les éléments suivants :
  - ✓ Ouverture progressive de 30 places HO à la Résidence route de Chêne 48
  - ✓ Stabilité des revenus de réadaptation et des ateliers
  - ✓ Renforcement du dispositif de remplacement des absences
    - o Embauche de 18 EPT supplémentaires de façon progressive sur l'année 2022
    - o Financement de ces postes demandé dans le cadre du nouveau contrat de prestations, mais non pris en compte dans le budget 2022
  - ✓ Complément de subvention de 2 millions dans le budget du Conseil d'Etat, non pris en compte suite au rejet de celui-ci par le Grand Conseil
  - ✓ 2,7 millions d'investissements prévus grâce aux subventions cantonales (cf. annexe 4)
- Estimé 2022 à l'équilibre grâce aux éléments suivants :
  - ✓ Obtention pour l'année 2022 d'un crédit supplémentaire de 2 millions pour combler le déficit structurel
  - ✓ Obtention pour l'année 2022 d'un crédit supplémentaire de 1 million pour financer l'embauche progressive des 18 postes nécessaires au pool de renforcement
- Enjeux financiers pour 2023 et les années suivantes pour avoir un résultat à l'équilibre :
  - ✓ Pérennisation du comblement du déficit structurel (2 millions)
  - ✓ Pérennisation du financement des 18 postes nécessaires au pool de renforcement (2 millions)

Enjeux métiers

- Élaboration d'un plan d'actions sur 4 axes pour réduire le taux d'absentéisme :
  - ✓ Optimisation des processus d'identification et de suivi des absences
  - ✓ Perfectionnement de l'offre de formation avec un accent mis sur les échanges de pratiques et formations-actions in situ
  - ✓ Amélioration de l'approche santé-sécurité au travail et création d'un pôle dédié RH pour la santé-sécurité
  - ✓ Travail complet de réévaluation des dotations, du système de remplacement et de la gestion des horaires
- Engagement de 18 EPT pour le pool de renforcement
  - ✓ Embauche progressive sur 2022
  - ✓ 10,6 EPT seront engagés d'ici la fin du mois de mai (5.6 EPT déjà engagés à ce jour)
- Optimisation du système de signalement et de suivi des alertes (incidents et irrégularités)
- Engagement de médecins référents (=1 ETP) pour assurer :
  - ✓ L'interface et la coordination avec le système médical externe (HUG et système privé)
  - ✓ Le soutien et le conseil aux équipes

Rénovation des sites d'accueil

- 62 millions de fonds privés levés sur les 6 dernières années :
  - ✓ Rénovation totale du bâtiment de Chêne 48 : 30 places de résidence, 3 étages administratifs et un restaurant pour près de 25 millions
  - ✓ Rénovation totale de la résidence de la Maison de l'Ancre : 26 places de résidence et un restaurant pour 15 millions
  - ✓ Achat et rénovation totale de l'hôtel des Alpes : 24 places en hébergement et 12 places de jour pour près de 14 millions
  - ✓ Aménagement d'appartements dans les combles de Thônex : 11 places d'hébergement pour un montant de 3,6 millions
  - ✓ Acquisition des locaux Pallanterie 11 hébergeant des ateliers de production pour un montant de près de 1,5 million
  - ✓ Aménagement d'une structure d'accueil intermédiaire de 7 places au sein du site de Belle-Idée pour un montant de plus de 1,4 million
  - ✓ Création d'un atelier «signalétique et impression en braille» et d'un atelier «blistérisation» pour un montant de près de 0,6 million
  - ✓ Aménagement d'un appartement de 5 places au rez-de-chaussée du bâtiment principal de La Combe pour un montant de 0,6 million
  - ✓ Rénovation des appartements Delphinium pour un montant de 0,3 million
- Projet de rénovation du site de La Combe, pour 105 millions de CHF
  - ✓ Financement en trois tiers égaux : 35 millions de fonds privés, 35 millions de subvention cantonale d'investissement et 35 millions par emprunt hypothécaire
  - ✓ Projet de loi pour la subvention d'investissement déposé (PL N°13008)
  - ✓ Choix de l'entreprise assistant maître d'ouvrage par appel d'offre en cours
  - ✓ Procédure de modification de zone en cours de réalisation
  - ✓ Début des travaux souhaité pour 2024

Annexe 1 : Compte d'exploitation synthétique réalisé 2021 vs budget 2021

Montants en KCHF	Budget 2021	Réalisé 2021	Δ R2021 vs B2021	
			En chf	En %
Total produits d'exploitation	**118 585**	**117 860**	**-724**	**-0.6%**
Dont :				
Subvention cantonale pour l'exploitation	69 303	71 303	+2 000	+2.9%
Revenus des pensions	21 819	21 281	-539	-2.5%
Revenus Réadaptation	12 714	11 646	-1 068	-8.4%
Revenus ateliers de production	4 098	4 053	-45	-1.1%
Revenus de la restauration	1 525	947	-578	-37.9%
Total charges d'exploitation	**-120 519**	**-118 303**	**+2 217**	**-1.8%**
Dont :				
Total charges du personnel	-93 969	-93 622	+346	-0.4%
Alimentation	-3 692	-3 299	+392	-10.6%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 394	-3 012	-617	+25.8%
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	-2 790	-2 253	+538	-19.3%
Energie et eau	-1 379	-1 149	+231	-16.7%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-528	-318	+210	-39.8%
Frais de bureau et d'administration	-1 585	-1 354	+231	-14.6%
Résultat d'exploitation	**-1 935**	**-443**	**+1 492**	**-77.1%**
Résultat financier	-220	-207	+13	-6.0%
Résultat exceptionnel	0	122	+122	
Résultat de l'exercice	**-2 155**	**-528**	**+1 627**	**-75.5%**

Annexe 2 : Investissements réalisés en 2021

Type de financement	Budget 2021 en KCHF	Facturé & engagé 2021 en KCHF
Loi 12079 de crédit d'ouvrage	**1 700**	**1 165**
Loi 12455 de crédit de renouvellement 2020-2024	**1 900**	**1 786**
Machines et équipement (Loi 12455)	848	609
Mobilier (Loi 12455)	554	726
Informatique (Loi 12455)	498	451
Total financement des investissements	3 600	2 951

Annexe 3 : Compte d'exploitation synthétique budget 2021-2022

Montants en KCHF	Budget 2021	Budget 2022	Δ B2022 vs B2021	
			En chf	En %
Total produits d'exploitation	**118 585**	**123 726**	**+5 142**	**+4.3%**
Dont :				
Subvention cantonale pour l'exploitation	69 303	72 730	+3 426	+4.9%
Revenus des pensions	21 819	22 984	+1 165	+5.3%
Revenus Réadaptation	12 714	12 714	-0	-0.0%
Revenus ateliers de production	4 098	4 098	+0	+0.0%
Revenus de la restauration	1 525	1 550	+25	+1.6%
Total charges d'exploitation	**-120 519**	**-126 626**	**-6 107**	**+5.1%**
Dont :				
Total charges du personnel	-93 969	-99 676	-5 707	+6.1%
Alimentation	-3 692	-3 805	-113	+3.1%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 394	-2 575	-181	+7.5%
Locations	-4 626	-4 326	+300	-6.5%
Energie et eau	-1 379	-1 457	-78	+5.7%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-528	-570	-42	+8.0%
Résultat d'exploitation	**-1 935**	**-2 900**	**-965**	**+49.9%**
Résultat financier	-220	-220	+0	-0.0%
Résultat exceptionnel	0		+0	
Résultat de l'exercice	**-2 155**	**-3 120**	**-965**	**+44.8%**

Annexe 4 : Investissements prévus pour 2022

Type de financement	Budget 2022 en KCHF
Loi 12079 de crédit d'ouvrage	**1 100**
Loi 12455 de crédit de renouvellement 2020-2024	**1 573**
Machines et équipement	738
Mobilier	420
Informatique	415
Total financement des investissements	2 673

Compte consolidé d'exploitation

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	Comptes individuels				Éliminations	Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech		
	a	b	c	d	e	f=a+b+c+d+e
Produits d'exploitation	800 310 374	2 292 730	1 321 287	-		801 162 302
Charges d'exploitation	816 011 699	1 218 576	1 362 271	-		816 904 612
Part résultat mise en équivalence	-		98 105	910 289		1 008 394
Résultat net d'exploitation	**-15 701 325**	**1 074 155**	**57 121**	**910 289**	**-1 074 155**	**-14 733 915**
Résultat financier réalisé	14 662 835	-65 097	3 424 309	-		18 291 203
Résultat financier latent	28 541 110	730 000	4 917 027	-		34 188 137
Résultat financier	**43 203 945**	**664 903**	**8 341 337**	**-**	**269 155**	**52 479 340**
Résultat net	**27 502 620**	**1 739 058**	**8 398 458**	**910 289**	**-805 000**	**37 745 425**

- ❖ Résultat net : Excédent bien plus élevé qu'en 2020.
- ❖ Résultat exploitation : Déficit plus important pour les comptes individuels de l'Université.
- ❖ Résultat financier : Bénéfices très importants dont deux tiers sont latents

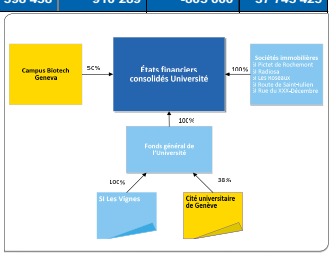

Compte UNIGE individuel d'exploitation par bailleur

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	533 002 965	100 958 902	82 301 661	11 419 173	727 682 701
Taxes universitaires	13 684 479	-	-	-	13 684 479
Écolages	1 952 047	-	15 427 061	55 666	17 434 774
Autres produits	30 376 223	1 119 360	33 894 078	44 385 000	109 774 661
Produits d'exploitation	**579 015 715**	**102 078 261**	**131 622 800**	**55 859 839**	**868 576 616**
Charges de personnel	467 494 707	77 888 260	64 165 608	27 792 453	637 341 028
Biens, services, marchandises	69 661 106	14 176 802	22 601 047	10 182 111	116 621 066
Amortissements	19 264 768	2 857 604	3 342 723	7 194 116	32 659 211
Subventions accordées	17 250 422	3 024 068	7 372 662	1 743 242	29 390 395
Imputations internes charges	5 255 398	3 921 612	32 978 463	26 110 769	68 266 242
Charges d'exploitation	**578 926 400**	**101 868 346**	**130 460 504**	**73 022 691**	**884 277 941**
Résultat net d'exploitation	**89 314**	**209 916**	**1 162 297**	**-17 162 852**	**-15 701 325**

- Budget État : Proche de l'équilibre compensant quasiment le déficit de 2020.
- Fonds étrangers : Marge bénéficiaire réduite en comparaison historique principalement en lien avec les mandats de prestations et de services.
- Fonds propres : Mise à contribution importante (**17 Mios !**) dont le financement est quasi assuré par les résultats financiers réalisés.

Impacts COVID

Détérioration du résultat d'exploitation mais dans une moindre mesure qu'en 2020.

Avec la reprise progressive des activités, par rapport à 2020 :

- Un impact sur le chiffre d'affaires moins important.
- Un volume des économies nettes plus faible.

Les dépenses directement liée au COVID ont été supérieures à celles de 2020 (environ CHF 2 235 000)

Impacts COVID	2021	2020	Écart
Taxes et revenus divers	-1 675 000	-2 761 481	
Subventions	145 000		
Produits État	-1 530 000	-2 761 481	1 231 481
Charges de personnel	-972 231	-1 613 931	
Dépenses générales	2 112 624	4 954 800	
Subventions	40 896	458 000	
Charges État	1 181 289	3 798 869	-2 617 580
Résultat État	**-348 711**	**1 037 388**	**-1 386 099**
Résultat Fonds	**-342 673**	**-1 997 388**	**1 654 715**
Total UNIGE	**-691 384**	**-960 000**	**268 616**

+ Améliore le résultat net

- détériore le résultat net

Compte État

- Excédent de revenu = 89 KCHF
- Origine des écarts (données ajustées) :

Revenu + 1 082 KCHF

Chiffre d'affaires COVID	*1 530*	*Imputations internes*	*2 930*
Subvention fédérale de base	*1 303*	*AIU*	*1 070*
Prestations de services et ventes	*539*	*Recettes dentaires*	*482*

Charges + 993 KCHF

Dépenses générales	*2 048*	*Charges de personnel*	*3 677*
Bourses et dépannages	*807*	*Rente-pont AVS*	*304*
Autres bourses et prix	*456*	*Subventions accordées*	*336*

- Taux d'utilisation : 100.2 %
- Découvert COB 2020/2021 = - 10 KCHF

Nature & Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert en CHF	Écart vs Budget avec transfert en %
4 Revenus	**579 015 715**	**577 117 273**	**1 898 442**	**0.3%**
42 Taxes et revenus divers	**31 896 243**	**33 020 350**	**-1 124 107**	**-3.4%**
43 Recettes diverses	**1 542 664**	**1 697 744**	**-155 080**	**-9.1%**
46 Subventions acquises	**533 002 965**	**534 283 661**	**-1 280 696**	**-0.2%**
dont Indemnité cantonale	361 227 174	361 178 900	48 274	0.0%
Subvention fédérale de base	111 936 932	113 240 000	-1 303 068	-1.2%
AIU brut	42 710 945	41 641 000	1 069 945	2.6%
49 Imputations internes	**12 573 842**	**8 115 518**	**4 458 324**	**54.9%**
3 Charges	**578 926 400**	**577 117 273**	**1 809 127**	**0.3%**
30 Charges du personnel	**467 494 707**	**464 818 598**	**2 676 109**	**0.6%**
dont Personnel administratif	141 551 513	139 085 926	2 465 587	1.8%
Corps enseignant	233 551 389	234 339 628	-788 239	-0.3%
31 Dépenses générales	**69 661 106**	**70 858 277**	**-1 197 171**	**-1.7%**
33 Amortissements ordinaires	**19 264 768**	**19 419 883**	**-155 115**	**-0.8%**
36 Subventions accordées	**17 250 422**	**18 440 825**	**-1 190 403**	**-6.5%**
39 Imputations internes	**5 255 398**	**3 579 690**	**1 675 708**	**46.8%**
Résultat net	**89 314**	**-**	**89 314**	
Occupation de postes	**3 137.6**	**3 144.4**	**-6.8**	**-0.2%**
Personnel administratif	1 275.9	1 288.2	-12.3	-1.0%
Corps enseignant	1 861.7	1 856.1	5.6	0.3%

Fonds d'innovation et de développement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	PF2023
Solde au 01.01	8 828 917	7 365 917	4 463 998	6 007 425	4 156 406	6 096 574	3 337 215	1 492 443
Dépenses	-9 983 995	-6 056 616	-1 052 426	-3 772 423	-3 780 159	-2 879 835	-1 844 772	-1 300 000
Attribution résultat net État	896 891	3 153 336	2 591 152	1 920 216	0	0	0	
Attribution au terme COB	6 817 199	0	0	0	5 707 730	0	0	0
Transferts des autres fonds propres affectés	806 905	1 361	4 700	1 189	12 596	120 477		
Solde au 31.12	7 365 917	4 463 998	6 007 425	4 156 406	6 096 574	3 337 215	1 492 443	192 443
Variation annuelle	-1 463 000	-2 901 919	1 543 427	-1 851 018	1 940 167	-2 759 358	-1 844 772	-1 300 000

- Le FID est un dispositif indispensable permettant de lancer des projets institutionnels à forte valeur ajoutée avant de les intégrer dans la COB. Voulu par le législateur, il est le symbole de la confiance et de l'autonomie de gestion donnée à l'Université.
- Fondamentalement, le FID dépend des excédents du budget État.
- Doté en 2009 d'un capital initial de 5 MCHF, le FID a atteint un capital de 20 MCHF en 2012 grâce aux bénéfices dégagés sur le budget État et aux dotations COB I et II.
- Avec les contraintes budgétaires imposées par l'État et de moindres financements pour les COB III et IV, le FID s'est graduellement décapitalisé.
- Le FID sera épuisé en 2023.

Enjeux financiers 2022 / 2025

En résumé, la situation budgétaire est préoccupante :

- Des comptes État tout juste équilibrés depuis deux ans consécutifs.
- Un plan financier pluriannuel largement déséquilibré (- 8 000 KCHF à l'horizon 2025).
- Un FID épuisé en 2023 déjà.

Les équilibres institutionnels, y compris financier, seront encore davantage bousculés par :

- Une croissance continue du nombre des étudiants depuis plus d'une décennie à 2%.
- Le besoin d'investir dans le capital humain et les équipements pour maintenir le rang de l'Université dans le concert des meilleures universités mondiales.
- Les enjeux politico-financiers des relations dans l'espace européen d'enseignement et de recherche.
- Les impacts budgétaires de plusieurs projets en cours ou d'engagements pris ou de charges contraintes.

Certaines réponses appartiennent à la collectivité genevoise. Pour les trouver, nous vous proposons un dialogue dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, dans le cadre de la préparation de la prochaine Convention d'objectifs 2024/2027, dans le cadre du projet de loi portant le crédit de renouvellement 2025/2029.

Le premier rendez-vous est déjà pour demain.

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

Le 27.04.2022

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Merci pour votre attention

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

Le 27.04.2022

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Palette des prestations nécessaires au maintien à domicile et délivrée par IMAD

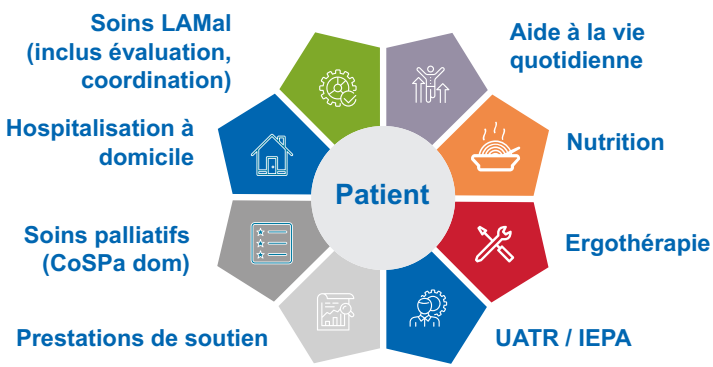

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Niveaux de crise en évolution constante

Dans un contexte tendu, parfois critique et préoccupant, la délivrance des prestations a été préservée et la sécurité des patientes et patients ainsi que celle des collaboratrices et collaborateurs a été garantie

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

IMAD - Comptes 2021

Depuis le début de la crise, un dispositif COVID complet, rempart à l'hospitalisation

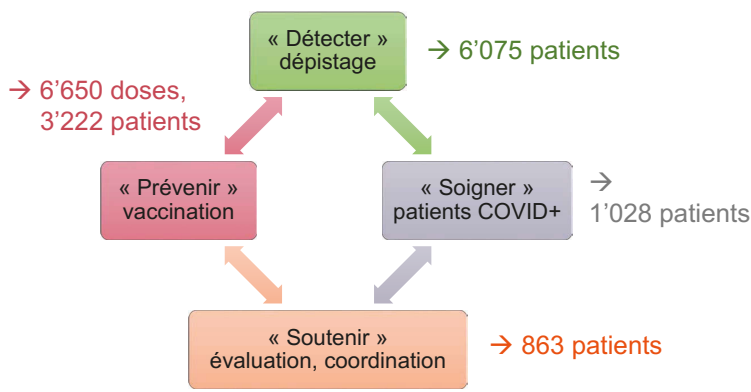

Particularités de la 5ème vague

- Un variant très actif malgré la levée des mesures
- Des collaborateurs massivement contaminé malgré un taux de vaccination (inclus collaborateurs guéris) qui s'élève à 83%
- Un report important de la charge sur les collaborateurs présents avec un risque d'épuisement
- Un retour à la normale nécessitant du temps et des mesures permettant de mitiger le risque d'absence et de surcharge

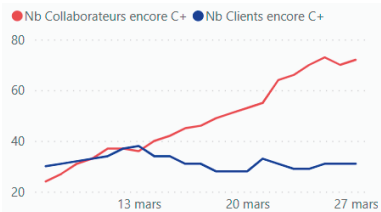

Patientèle : chiffres clés

- 18'556 personnes (+1.3% par rapport à 2020) parmi lesquelles un peu plus de 50% de patients ont moins de 80 ans

IMAD c'est :

- 8'000 prestations par jour
- 1 million d'heure d'aide et de soins
- +4,2% d'accroissement des soins
- Progression des clients 6-7/7 de +3,3% (+18% depuis 2015) représentant 73,1% des heures de soins (+5% en 2021)
- Un enjeu sur les déplacements : le quart des visites de soins durent 10 minutes et moins

Collaboratrices et collaborateurs : chiffres clés

- 2'182 collaborateurs
- Proportions de cadres
  - dirigeant et supérieurs : 2,34%
  - Intermédiaires : 5,64%
- Répartition par sexe
  - Femmes : 79,79%
  - Hommes : 20,21%
- Collaborateurs à temps partiel : 69,29%
- Nombre d'apprentis : 71

En termes financiers

- Une dépenses contenue pour les dispositifs COVID : 5,8 millions de francs sur 6,3 alloués
- Les produits de la facturation en augmentation de 1,7 million de francs en lien avec l'augmentation des prestations de soins
- Une pénurie des ressources en professionnels de la santé → des charges de personnel contenues
- Une augmentation des rentes-pont AVS de 32 en 2020 à 50 en 2021 (+1,7 million de francs)

En résumé, malgré la crise sanitaire, des comptes présentant un non dépensé net de 1,8 million de francs avant attribution des fonds propres affectés et après répartition entre l'Etat et l'institution

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

IMAD - Comptes 2021

Produits	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	C2021 vs C2020	C2021 vs B2021
Produits de la facturation	72.0	73.0	73.7	1.7	0.7
Pertes sur débiteurs	-0.6	-0.6	-0.2	0.4	0.4
Indemnités	83.5	88.8	90.7	7.2	1.9
Financement résiduel	116.5	114.1	116.9	0.4	2.8
Autres produits	1.5	0.8	1.5	0.0	0.7
Total des produits	272.9	276.1	282.7	9.8	6.5
Charges					
Charges de personnel	240.3	243.0	246.1	5.8	3.2
Charges d'exploitation	33.5	33.2	34.1	0.6	0.9
Autres charges hors exploitation	-0.1	0.0	-0.3	-0.2	-0.3
Total des charges	273.8	276.1	279.9	6.1	3.8
./. Part revenant à l'Etat			-1.0	-1.0	-1.0
Résultat avant variation des fonds propres affectés	**-0.8**	**0.0**	**1.8**	**2.7**	**1.8**
Utilisation par fonds propres affectés	0.8		1.0	0.2	1.0
Résultat de gestion après répartition	**0.0**	**0.0**	**2.9**	**2.9**	**2.9**

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

IMAD - Comptes 2021

Répartition du résultat en cours de contrat de prestations 2020-2023

Un résultat avant répartition 2,8 mios avant répartition auquel il faut ajouter 1,0 mio de fonds propres affectés

3,83 millions de francs à allouer

imad (75%)
2,87 millions de francs

État de Genève (25%)
0,96 million de francs

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Merci de votre attention.

Institution genevoise de maintien à domicile
www.imad-ge.ch

HUG : COMPTES 2021
Rapport de gestion et Etats financiers

Hôpitaux Universitaires Genève

COMMISSION DES FINANCES GRAND CONSEIL – 27 AVRIL 2022

FAITS MARQUANTS 2021

- Une année 2021 encore très marquée par la **pandémie Covid 19**.
- Un résultat en **déficit de -95.3 MCHF**, couvert par un **crédit complémentaire** spécifique obtenu à l'automne 2021 → **Résultat gestion 2021 = 0**
- **L'activité hospitalière** qui reprend (+5% Vs 2020) mais reste bien inférieure à la marche normale de l'hôpital
  - Pertes = -80 MCHF soit -9% vs Budget hors Covid,
  - Soins de maintien et de réadaptation les plus touchés (-30% vs 2019)
  - Activité chirurgicale : -8.4% vs 2019
- **L'activité ambulatoire** en nette reprise dégageant une amélioration de l'ordre de +8 MCHF par rapport au budget mais soutenue par le dépistage et la vaccination.
- **La dotation en personnel** tenue mais un **taux d'absence** lié à la pandémie qui reste élevé à plus de 10% (idem 2020)
- Une nette amélioration des **encours débiteurs**
- Des **investissements soutenus** : 68 MCHF en 2021 vs 41 MCHF en 2020

COVID-19 - BILAN D'UNE 2ÈME ANNÉE INTENSE

- Près de **2'350 patient.es** hospitalisé.es (vs 4'000 en 2020)
- 115'500 doses de **vaccins** pour la population genevoise, les patients et collaborateurs HUG
- Taux de vaccination du personnel HUG = 80%
- 130'000 **dépistages** effectués

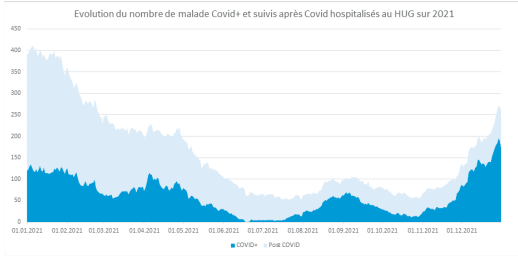

- **2021 : la lente décrue post vague 2 suivie de 3 vagues** d'intensité très variables et plus de 500 patients suivis début 2022 au plus haut de la dernière vague.
- **Dispositif** stationnaire Covid qui passe de 900 lits fin 2020, à 50 lits fin juin 2021, puis 350 lits à la 5ème vague.

COVID–DISPOSITIF STATIONNAIRE ET AMBULATOIRE … ADAPTATION DES STRUCTURES SUR 2021 ET 2022

➢ **Dispositif 2021**

Au budget = 117 lits + dépistage

→ Dispositif réel moyen : 132 lits + dépistage renforcé + Vaccination

➢ **Dispositif 2022**

Au budget = 46 lits + dépistage mini

→ Dispositif réel projeté : S1/22 = 142 lits + dépistage et Vaccination

S2/22 : retour à un dispositif d'attente 49 lits + dépistage et vaccination mini.

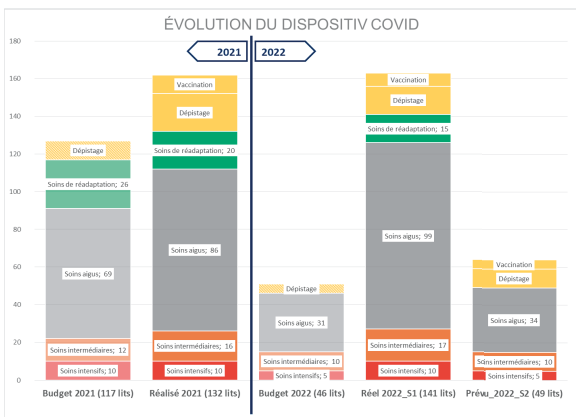

COVID–DISPOSITIF STATIONNAIRE ET AMBULATOIRE… …ADAPTATION CONTINUE DES RESSOURCES

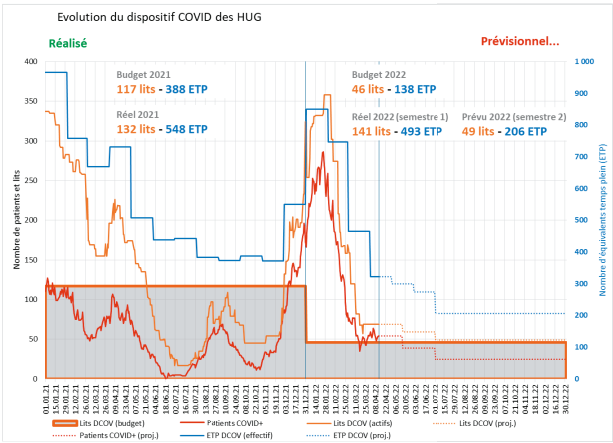

En 2021 comme en 2022, les fluctuations du dispositif stationnaire et ambulatoire ont obligé les HUG à **adapter en continu les ressources en personnel**, en recourant tant à des réaffectations internes qu'à des ressources externes (CDD, intérim)

ANALYSE DU RESULTAT DE GESTION

Extrait du rapport d'activité HUG 2021 (internet)

HUG – RESULTAT 2021

	Comptes 2021	Budget 2021	Ecart C21/B21 Abs.	Ecart C21/B21 %	Comptes 2020	Ecart C20/C21 %
Recettes médicales	**1 312.4**	**1 374.9**	**-62.6**	**-4.6%**	**1 231.8**	**6.5%**
Recettes hospitalières	914.5	994.5	-80.0	-8.0%	869.4	5.2%
dont part cantonale	*371.0*	*411.7*	*-40.7*	*-9.9%*	*371.0*	*0.0%*
Recettes ambulatoires	403.1	395.3	7.8	2.0%	364.4	10.6%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	-5.2	-14.8	9.7	-65.0%	-2.0	154.1%
Autres recettes	**58.7**	**59.5**	**-0.8**	**-1.4%**	**69.0**	**-15.0%**
Total recettes	**1 371.0**	**1 434.4**	**-63.4**	**-4.4%**	**1 300.8**	**5.4%**
Contributions et subventions	694.2	693.5	0.7	0.1%	669.6	3.7%
Total des produits	**2 065.2**	**2 127.9**	**-62.7**	**-2.9%**	**1 970.4**	**4.8%**
Total frais de personnel	**1 668.2**	**1 649.6**	**18.6**	**1.1%**	**1 641.0**	**1.7%**
Total des charges d'exploitation	**492.3**	**478.3**	**14.0**	**2.9%**	**499.2**	**-1.4%**
Total des charges	**2 160.5**	**2 127.9**	**32.6**	**1.5%**	**2 140.3**	**0.9%**
Résultat de gestion avt comp Etat	**-95.3**	**0.0**	**-95.3**		**-169.9**	**-44%**
Crédit supp. Pandémie	**95.3**	**0.0**	**95.3**		**169.5**	**-44%**
Résultat final	**0.0**	**0.0**	**0.0**		**-0.4**	**-100%**

1. RÉSULTAT FINAL EN AMÉLIORATION PAR RAPPORT À LA PRÉVISION D'AUTOMNE

Rappel :

- Crédit supplémentaire Pandémie voté en 11/2021 : 130 MCHF
- Couverture finale du déficit : 95.3 MCHF

→ **Ecart : -34.7 MCHF**

Essentiellement dû à l'améliorations des produits : +39.4 MCHF

- Ecart recettes liées à l'activité Covid 5è vague : +27.4 MCHF ; +2%
- Amélioration de la provision débiteurs : +12 MCHF

Recettes Covid supérieures à la prévision

2. PERTES D'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRES 2021 -80.0 MCHF

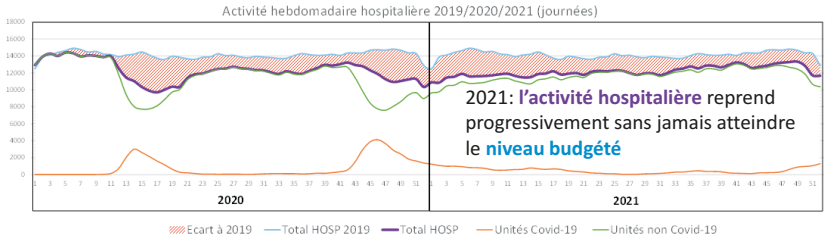

Pertes 2020		Pertes 2021	
Hors COVID :	-173.9 MCHF	Hors COVID :	-107.1 MCHF
COVID :	+94.2 MCHF	COVID :	+27.1 MCHF
Pertes d'activité :	**-79.7 MCHF**	**Pertes d'activité :**	**-80.0 MCHF**

PERTES D'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRES 2021 PAR DEPARTEMENT

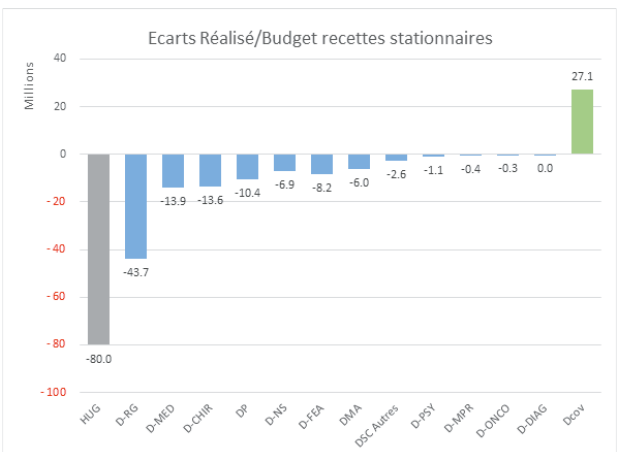

3. AMÉLIORATION DE L'ACTIVITÉ AMBULATOIRE +7.8 MCHF

Un écart positif vs budget dopé par l'activité Covid :

→ Activité ambulatoire hors Covid : -0.5 MCHF (-0.2%)
Globalement conforme au budget et en nette reprise par rapport à 2020

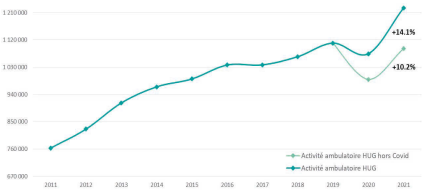

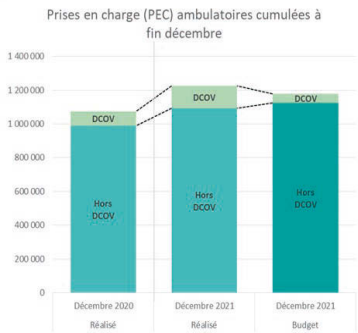

→ Recettes ambulatoires liées au Covid 19 : +8.2 MCHF vs Budget
Essentiellement liés aux analyses de laboratoire pour dépistage du COVID-19

4. ANALYSE DES ÉCARTS DE CHARGES

- **Charges : Total = 2'160.5 KCHF ; +32.6 MCHF (+1.5% Vs Budget)**
  - Charges de personnel : +18.6 MCHF (+1.1%)
  - Charges d'exploitation : +14.0 MCHF (+2.9%)

	Comptes 2021	Budget 2021	Ecart C21/B21 Abs.	Ecart C21/B21 %	Comptes 2020	Ecart C20/C21 %
Total frais de personnel	1 668.2	1 649.6	18.6	1.1%	1 641.0	1.7%
Total des charges d'exploitation	492.3	478.3	14.0	2.9%	499.2	-1.4%
Total des charges	2 160.5	2 127.9	32.6	1.5%	2 140.3	0.9%

CHARGES DE PERSONNEL 2021: +18.6 MCHF 1.1%

Compte	Compte 2021	Budget 2021	Ecart	Compte 2020
Dotation de base	1510.6	1532.8	-22.2	1454.8
Dotation complémentaire	74.7	55.9	18.8	118.7
Autres frais de personnel	82.9	60.9	22	74.9
Total frais de personnel	1668.2	1649.6	18.6	1648.4

→ **Dotations : la masse salariale globale est maîtrisée (-3.4 MCHF, -0,2%)**

- **Dotation de base (1'511 MCHF - 11.016 etp) : -22.2 MCHF (non dépensé)**
- **Dotation complémentaire (74.7 MCHF - 796 etp) : +18.8 MCHF (surconsommation)**

La dotation de base est tenue mais recours à la dotation complémentaire (adaptation des ressources au dispositif Covid et remplacements maladie)

→ **Autres frais de personnel : +22.0 MCHF (essentiellement dotation Rente pont)**

AUTRES CHARGES DE CHARGES DE PERSONNEL 2021 – FOCUS PROVISIONS RH

- **Dotation Provisions Plend** : pour la deuxième année consécutive, le nombre de personnes annoncées au Plend augmente de 36%. La dotation à provision correspondante est de 16,9 MCHF pour un budget de 5,1 MCHF soit un écart de **+ 11,8 MCHF** au budget.

Nombre Rente Pont AVS	2019	2020	2021	2022
ETP	260	105	163	221
Ecart		-155	58	58
%		-59.62%	55.24%	35.58%

- **Autres écarts : + 1,4 MCHF dont :**
  - **Dotation provision :** Rétroactif blocage annuité 15 (+ 5 MCHF)
  - **Litiges** : reprise de **-1,5 MCHF**
  - **Formations : -2 MCHF**
  - **Solde vacances :** augmentation des congés pris / coll → baisse provision.
  - **Heures supp**. : stable / 2020

Nombre jour Vacances	2019	2020	2021
Nombre Vac	55 106	90 319	85 389
Ecart		35 213	-4 930
%		63.90%	-5.46%

Nombre HS	2019	2020	2021
Nombre HS collaborateur	223 062	215 206	215 205
Ecart		-7 856	-1
%		-3.52%	0.00%

CHARGES D'EXPLOITATION 2021: +14.0 MCHF

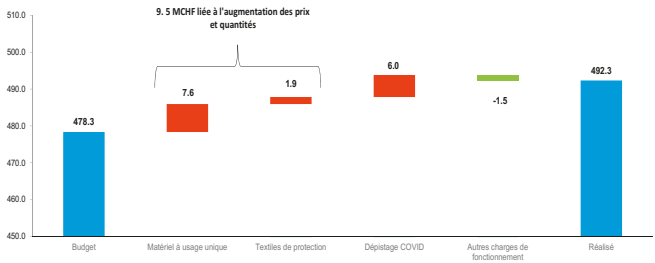

- **Surcoûts de d'exploitation** : liés aux impacts Covid (coûts unitaires, quantités, réactifs, etc..)

AUTRES ELEMENTS FIGURANT AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPALES EVOLUTIONS FIGURANT AU BILAN

- **Liquidités**
  - Situation tendue de la trésorerie tout au long de l'année, compte tenu du déficit mais comblé par le versement de l'indemnité complémentaire en décembre 2021.
  - Fin 2021, 56.6 mios de liquidités, dont 34.7 mios non utilisés sur le crédit complémentaire seront restitués à l'Etat.

- **Débiteurs patients et assurances**
  - Poursuite de la diminution du solde débiteur

  Solde brut = -29 mios (-12%) sur 4 ans
  En lien avec :
  la baisse de l'activité
  l'amélioration des délais globaux d'encaissement
  la performance du recouvrement

  - Impact sur le fonctionnement :

  Baisse de la provision débiteurs = +9.7 MCHF Vs Budget

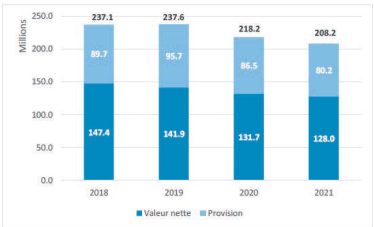

- **Immobilisations corporelles**
  - Acquisitions 2021 pour 68 MCHF Vs 41 MCHF en 2020
    - Bâtiment 45.0 MCHF (1)
    - Equipements biomédicaux 13.5 MCHF
    - Autres équipements 4.1 MCHF
    - Système d'information 5.1 MCHF

(1) dont 21.4 MCHF de travaux en-cours pour la MEA principalement

TENDANCES 2022 : UNE ANNÉE QUI SERA ENCORE MARQUÉE PAR LA FIN DE LA PANDÉMIE COVID 19

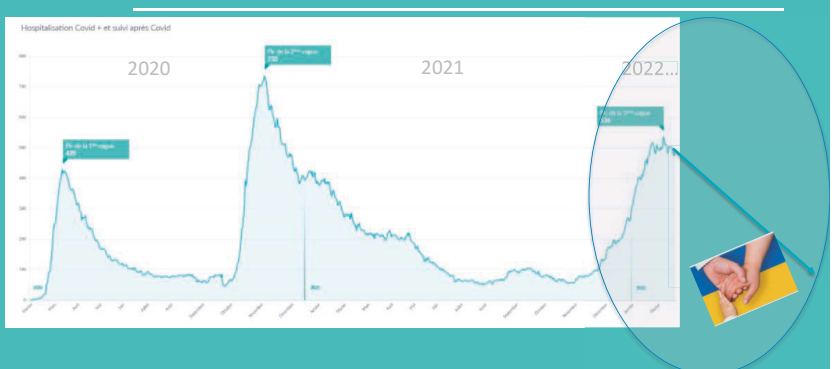

UNE DIFFICILE DÉCRUE DU DISPOSITIF EN PERSONNEL POST 5E VAGUE

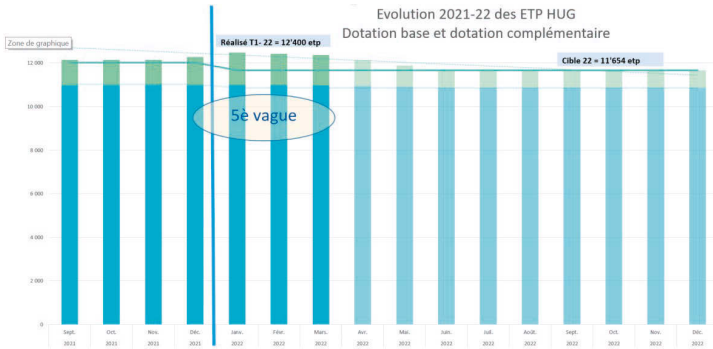

Conséquences d'une 5è vague d'ampleur majeure, les **forts taux absences** constatés encore aujourd'hui (>12%), et le processus de **réaffectation progressif des ressources** dédiées au dispositif Covid induisent **d'importants dépassements sur les dotations complémentaires** de l'institution sur le premier semestre.

RETOUR À UN NIVEAU D'ACTIVITÉ NORMAL ATTENDU POUR JUIN 2022…

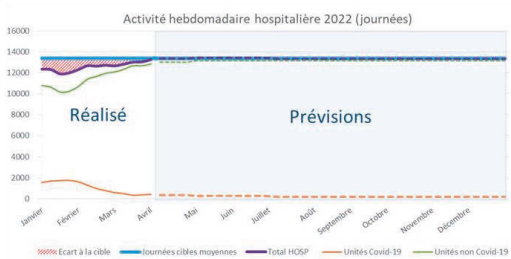

Les effets de 5è vague Covid sont encore bien présents sur le T1-2022 avec **retard d'activité stationnaire** de l'ordre de -20% sur janvier et février

→ **Impacts financiers**: La combinaison de **l'adaptation du dispositif Covid 2022** à la réalité de la 5è vague, de la **décrue progressive** des ressources en personnel supplémentaires et des **ralentissements d'activité** du premier trimestre impactera sensiblement un budget 2022 qui n'intégrait aucune de ces hypothèses.
Une **demande de crédit complémentaire** sera déposée à l'été basée sur le réalisé à fin mars et les projections actualisées.

COMPTES ANNUELS et RAPPORT DE GESTION 2021

APPROUVES PAR LE CA EN MARS ET AVRIL 2022

tpg

Commission des finances du Grand Conseil
27 avril 2022

Anne Hornung-Soukup – Présidente du Conseil d'administration
Denis Berdoz – Directeur général
Sophie Heurtault Malherbe – Directrice Finances et gestion

tpg

COMPTES 2021

COMPTE DE RESULTAT 2021

DÉSIGNATION en milliers CHF	BUDGET CONSOLIDE 31.12.2021	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2021	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2020	ÉCARTS Réel vs budget CHF	ÉCARTS Réel vs budget %	ÉCARTS Réel 2021 vs réel 2020 CHF	ÉCARTS Réel 2021 vs réel 2020 %
PRODUITS EXPLOITATION							
Revenus de transports	128'631	121'796	115'851	-6'835	-5.3%	5'946	5.1%
dont revenus de transports UNIRESO	*106'795*	*99'271*	*97'381*	*-8'583*	*-8.0%*	*837*	*0.9%*
dont revenus de transports Léman Pass	*6'495*	*9'332*	*7'232*	*2'837*	*43.6%*	*1'900*	*26.3%*
Contributions UNIRESO	39'949	40'034	39'454	85	0.2%	580	1.5%
Contributions de l'Etat de Genève	264'434	266'123	251'423	1'689	0.6%	14'699	5.8%
Contributions de la Confédération	12'288	19'642	21'805	7'354	59.8%	-2'163	-9.9%
Contributions des communes et des Tiers	19'982	18'335	18'143	-1'647	-8.2%	191	1.1%
Produits d'exploitation divers	21'423	18'459	16'981	-2'964	-13.8%	1'478	8.7%
Total des produits d'exploitation	**486'707**	**484'389**	**463'658**	**-2'318**	**-0.5%**	**20'731**	**4.5%**
CHARGES D'EXPLOITATION							
Frais de personnel	273'469	267'642	264'745	-5'827	-2.1%	2'897	1.1%
Frais de véhicules	32'530	34'892	31'105	2'363	7.3%	3'787	12.2%
Frais de bâtiments et installations fixes	24'391	24'474	23'415	83	0.3%	1'059	4.5%
Sous-traitance de transport	60'914	60'048	57'201	-865	-1.4%	2'848	5.0%
Charges d'exploitation diverses	32'228	27'573	33'220	-4'655	-14.4%	-5'647	-17.0%
Dotations aux amortissements	55'228	61'180	49'013	5'953	10.8%	12'167	24.8%
Pertes sur constats et débiteurs	2'320	2'152	1'536	-168	-7%	616	40.1%
Total des charges d'exploitation	**481'080**	**477'963**	**460'236**	**-3'117**	**-0.6%**	**17'727**	**3.9%**
% des produits	*99%*	*99%*	*99%*				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**5'627**	**6'426**	**3'422**	**799**	**14.2%**	**3'003**	**87.8%**
Produits financiers	767	2'174	1'675	1'407	183.4%	499	29.8%
Charges financières	13'309	15'524	12'308	2'215	16.6%	3'216	26.1%
Résultat financier	**-12'542**	**-13'351**	**-10'633**	**-808**	**-6.4%**	**-2'717**	**-25.6%**
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	**0**	**56**	**28**	**56**		**28**	**102.7%**
RÉSULTAT NET (+EXCEDENT)	**-6'916**	**-6'869**	**-7'183**	**47**	**0.7%**	**315**	**4.4%**
Total des produits	*487'474*	*486'618*	*465'361*	*-855*	*-0.2%*	*21'258*	*4.6%*
Total des charges	*494'389*	*493'487*	*472'544*	*-902*	*-0.2%*	*20'943*	*4.4%*

REPARTITION DES PRODUITS EN %

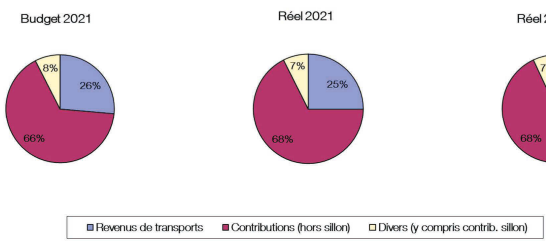

REPARTITION DES CHARGES EN %

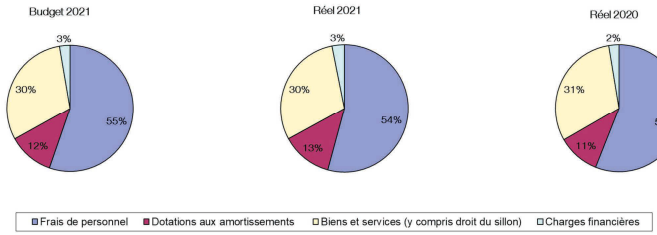

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES

PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES

DETAIL DES REVENUS DE TRANSPORT
31.12.2021

Produits comptabilisés - part TPG

en milliers CHF	Budget * Consolidé 31.12.2021	Réel Consolidé 31.12.2021	Réel Consolidé 31.12.2020	ÉCARTS Réel vs budget CHF	ÉCARTS Réel vs budget %	ÉCARTS Réel 2020 vs réel 2019 CHF	ÉCARTS Réel 2020 vs réel 2019 %
Billets	38'592	34'517	28'762	-4'074	-10.6%	5'756	20.0%
dont cartes journalières	*6'657*	*4'012*	*4'273*	*-2'645*	*-39.7%*	*-262*	*-6.1%*
Abonnements annuels	42'076	41'355	46'896	-721	-1.7%	-5'541	-11.8%
Abonnements mensuels	22'402	19'682	18'409	-2'720	-12.1%	1'274	6.9%
Abonnements hebdomadaires	302	96	85	-206	-68.2%	11	12.4%
Autres titres de transports	7'016	5'904	6'823	-1'113	-15.9%	-919	-13.5%
Rabais et bonus	-3'593	-3'342	-3'593	251	-7.0%	251	-7.0%
Total revenus de transports UNIRESO	**106'795**	**98'211**	**97'381**	**-8'583**	**-8.0%**	**831**	**0.9%**
Revenus de transports LEMAN PASS	**6'495**	**9'132**	**7'232**	**2'637**	**40.6%**	**1'900**	**26.3%**
Revenus de transports TPG	**8'831**	**7'414**	**6'173**	**-1'418**	**-16.1%**	**1'240**	**20.1%**
Revenus de transports autres	**6'510**	**7'039**	**5'065**	**529**	**8.1%**	**1'975**	**39.0%**
TOTAL	**128'631**	**121'796**	**115'851**	**-6'835**	**-5.3%**	**5'946**	**5.1%**
Part TPG clé de répartition unireso	89.00%	89.19%	90.23%				

* retraité

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

DÉSIGNATION en milliers CHF	BUDGET CONSOLIDE 31.12.2021	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2021	RÉEL CONSOLIDE 31.12.2020	Écarts Réel vs budget CHF	Écarts Réel vs budget %	Écarts Réel 2021 vs réel 2020 CHF	Écarts Réel 2021 vs réel 2020 %
Frais de personnel	273'469	267'642	264'745	-5'827	-2.1%	2'897	1.1%
Frais de véhicules	32'530	34'892	31'105	2'363	7.3%	3'787	12.2%
Frais de bâtiments et installations fixes	24'391	24'474	23'415	83	0.3%	1'059	4.5%
dont droits du sillon et d'usage	*15'928*	*15'735*	*15'284*	*-192*	*-1.2%*	*451*	*3.0%*
Sous-traitance de transport	60'914	60'048	57'201	-865	-1.4%	2'848	5.0%
Sous-traitance de transport	*41'471*	*40'777*	*41'009*	*-694*	*-1.7%*	*-232*	*-0.6%*
Sous-traitance GLCT	*19'443*	*19'271*	*16'192*	*-172*	*-0.9%*	*3'079*	*19.0%*
Charges d'exploitation diverses, dont	32'228	27'573	33'220	-4'655	-14.4%	-5'647	-17.0%
Assurances et franchises	*2'323*	*2'230*	*2'325*	*-93*	*-4.0%*	*-95*	*-4.1%*
Etudes et mandats	*2'089*	*1'296*	*1'308*	*-792*	*-37.9%*	*-12*	*-0.9%*
Commissions et frais de vente	*6'628*	*5'078*	*5'221*	*-1'550*	*-23.4%*	*-142*	*-2.7%*
Communication et marketing	*3'727*	*2'894*	*3'283*	*-833*	*-22.3%*	*-389*	*-11.9%*
Entretien, maintenance, locations	*7'667*	*7'624*	*7'174*	*-43*	*-0.6%*	*451*	*6.3%*
Frais administratifs	*3'761*	*3'071*	*3'315*	*-690*	*-18.3%*	*-244*	*-7.4%*
Cotisations impôts et taxes	*450*	*-3'374*	*3'420*	*-3'824*	*-849.8%*	*-6'795*	*-198.7%*
Autres charges	*5'584*	*8'753*	*7'174*	*3'169*	*56.8%*	*1'579*	*22.0%*
Dotations aux amortissements	55'228	61'180	49'013	5'953	10.8%	12'167	24.8%
Pertes sur constats et débiteurs	2'320	2'152	1'536	-168	-7.2%	616	40.1%
TOTAL	**481'080**	**477'963**	**460'236**	**-3'117**	**-0.6%**	**17'727**	**3.9%**

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2017-2021

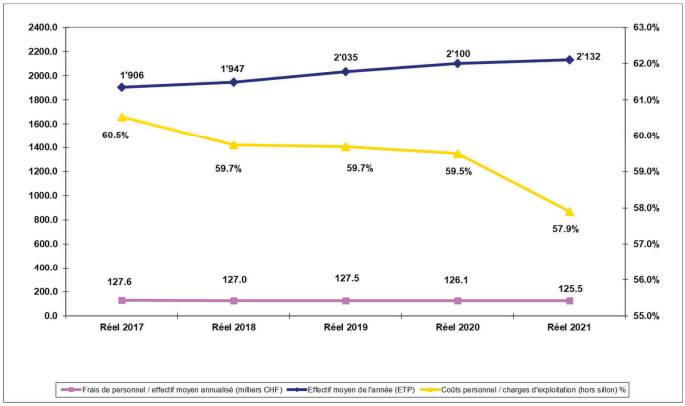

EVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES 2017-2021

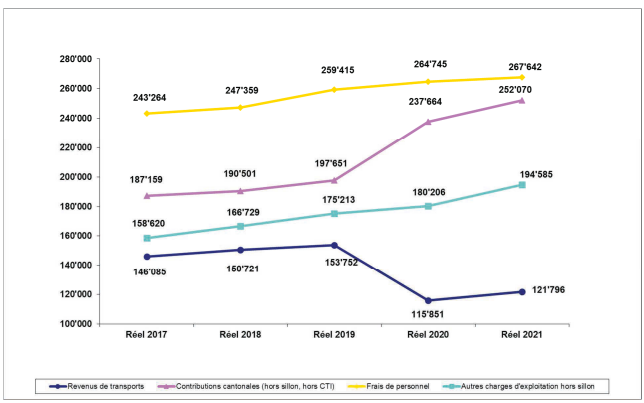

– En milliers CHF

INVESTISSEMENTS ET BILAN

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF Désignation	Comptabilisé 2020-2021 Consolidé	PFP 2020-2021
Bâtiments	11'538'126	30'485'000
Installations Fixes	1'478'308	8'650'000
Terrains, Bâtiments & Installations Fixes	**13'016'434**	**39'135'000**
Bureautique & Mobilier	85'668	100'000
Instal. & Matériel Info & Télécommunication	5'826'866	5'331'000
Outillages, Machines & Installations Autres	338'491	850'000
Equipements, Machines & Autres Immobilisations	**6'251'025**	**6'281'000**
Autobus	524'165	0
Trolleybus	25'638'454	23'000'000
Tramways	54'829'645	55'455'000
Equipements Embarqués	10'583'834	15'830'000
Véhicules de Service	1'204'583	1'680'000
Véhicules & leurs équipements	**92'780'681**	**95'965'000**
Systèmes d'Informations & Télécommunications	16'710'589	22'800'000
Immobilisations Incorporelles	**16'710'589**	**22'800'000**
Investissements PFP (hors En-Chardon)	**128'758'729**	**164'181'000**

BILAN ACTIF

En millions CHF	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF		
LIQUIDITES	12.6	12.8
DEBITEURS D'EXPLOITATION	27.8	26.1
STOCKS	19.9	19.7
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	30.9	41.1
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	91.1	99.6
TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES	418.9	404.8
VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS	412.0	367.2
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	28.0	26.4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	16.5	16.6
TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS	26.0	16.7
AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS	1.7	41.4
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	1.0	1.0
ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	2.4	2.6
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	906.7	876.6
TOTAL DE L'ACTIF	997.7	976.3

13

BILAN PASSIF

En millions CHF	31.12.2021	31.12.2020
PASSIF		
CREANCIERS D'EXPLOITATION	22.6	22.0
PART A COURT TERME DES PROVISIONS	6.3	2.8
EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME	3.7	0.0
PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME	41.1	50.2
AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	57.6	56.8
TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME	131.4	131.8
EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME	666.3	633.3
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES, NET	148.2	150.7
PROVISIONS A LONG TERME	0.2	0.3
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	12.2	12.3
AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME	0.1	2.9
TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME	827.1	799.5
SOUS-TOTAL DU PASSIF	958.5	931.2
CAPITAL DE DOTATION	44.0	44.0
FONDS DE RESERVES	2.1	8.2
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6.9	-7.2
FONDS PROPRES	-4.7	1.0
TOTAL DU PASSIF	997.7	976.3

14

RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS

- 2ème année du contrat de prestations 2020-2024
- Pandémie COVID-19
  - Impact sur la fréquentation et les recettes
  - Renouvellement du soutien financier cantonal et fédéral
  - Nécessaires adaptations de l'offre
- Prolongement du tram 14 à Bernex-Vailly
- Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque à En-Chardon
- Projet pilote de transport à la demande (TPGFlex)
- Demandes OCIRT : mesures pour rétablir un climat de travail serein
- 2ème édition du forum mobilité
- Retour du tram de Noël

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS

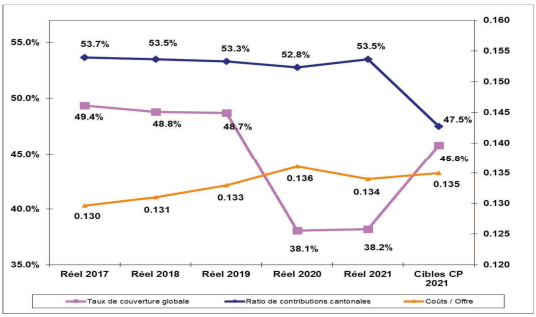

- Taux de couverture globale = produits propres TPG (y compris CTI) / total charges (hors sillon)
- Ratio de contributions cantonales = contributions cantonales (hors CTI, hors sillon) / total produits (hors sillon)
- Coûts / offre = total charges (hors sillon) / total places kilomètres réalisées

NB : Le ratio de contributions cantonales est calculé hors contributions CTI à partir de 2020.

EVOLUTION PLACES ET VOYAGES x KM 2017–2021

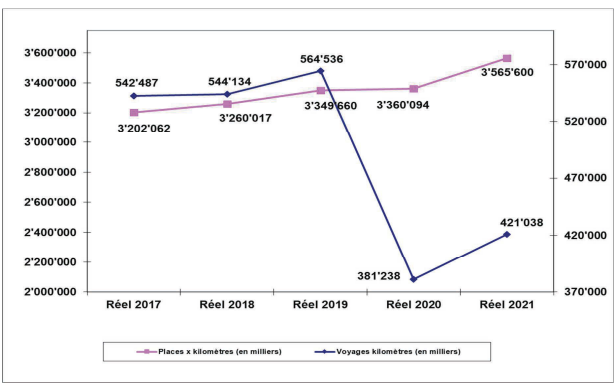

- Places kilomètres totales, y compris France.

GENÈVE AÉROPORT

EXAMEN DES COMPTES 2021

Commission des finances du Grand Conseil

4 mai 2022

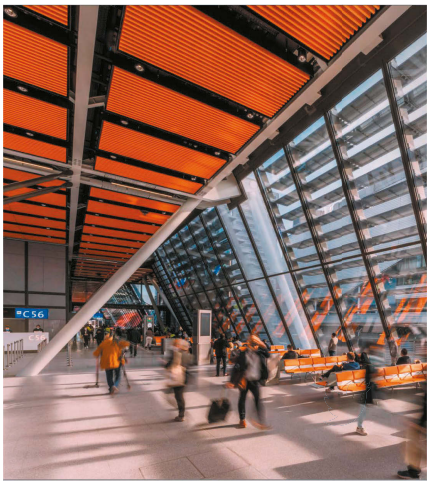

2021 EN BREF

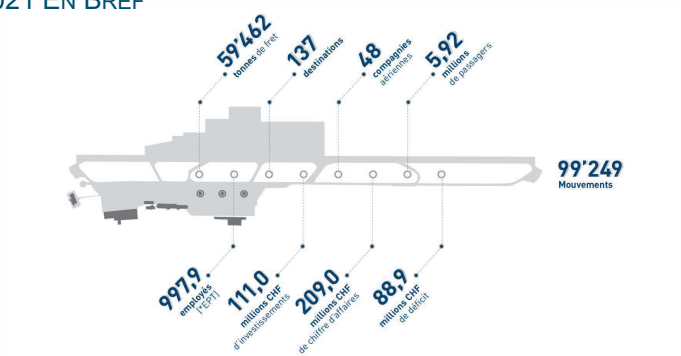

01

Finances

FINANCES RÉSUMÉ 2021 (1/3)

- L'année 2021 a de nouveau été marquée par les effets de la crise sanitaire liée au COVID-19, mais l'exercice présente une **évolution favorable.**
- Perte de **88,9 millions de francs**, inférieure à celle de 2020 (129,5 millions).
- Progression du **chiffre d'affaires de 9,3% (209,0 millions de francs)** par rapport à 2020 :
  - progression des **revenus aéronautiques** de 14,1% par rapport à 2020 à 107,6 millions de francs en raison de l'augmentation du trafic (mouvements et passagers) ainsi que de la hausse des redevances aéronautiques;
  - progression des **revenus non aéronautiques** (commerces, parkings, loyers, etc.) de 4,7% à 101,5 millions de francs malgré le faible niveau de passagers et les ouvertures partielles de commerces et restaurants.

FINANCES RÉSUMÉ 2021 (2/3)

- **Les dépenses d'exploitation** s'élèvent à 227 millions de francs et sont **inférieures de 23,5 millions de francs, soit 9,4 % aux dépenses enregistrées en 2020** (hors fonds environnement, la baisse est de 26.2 millions de francs par rapport à 2020 si l'on tient compte de la variation du fonds environnement)**.** Cette baisse est le résultat de mesures d'économies conjoncturelles et structurelles.
  - Les **charges de personnel** atteignent 125,5 millions de francs, soit une **réduction de 13,9% par rapport à 2020** qui s'explique par la réduction des effectifs qui sont passés de 1'041 EPT à fin 2020 à 997,9 EPT au 31 décembre 2021.

    Les mesures de réduction des heures de travail (RHT) mises en place par la Confédération ont été perçues pour un montant de **24,1 millions de fran**cs, soit 2,8 millions de francs de plus qu'en 2020.
  - Les **charges de fonctionnement** totalisent 99,6 millions de francs, soit **une réduction de 3,7%** en raison du plan d'économies mis en place très tôt dans l'année par la Direction générale de Genève Aéroport.

FINANCES RÉSUMÉ 2021 (3/3)

- La **marge sur EBITDA** brute est négative à **-7,5 %.** Elle s'améliore, néanmoins, de près de 23,8 points par rapport à la marge négative de -31,3 % de l'exercice 2020.

- Les **amortissements** incluent une charge de 1 million de francs pour la mise en service du bâtiment Aile Est, dès le 15 décembre 2021.

- **La diminution des dépenses d'investissement est** de 24 millions de francs / -18 % par rapport à 2020 pour un total de **111 millions de francs** en raison de nombreux projets arrêtés ou repoussés.

- **L'endettement net financier** est donc contenu à **773 millions de francs**, soit en dessous du niveau maximum cible de 800 millions de francs, tenant compte de l'emprunt obligataire de 180 millions de francs émis en février 2021 avec le soutien de l'Etat de Genève.

Finances 2021
Répartition Des Produits

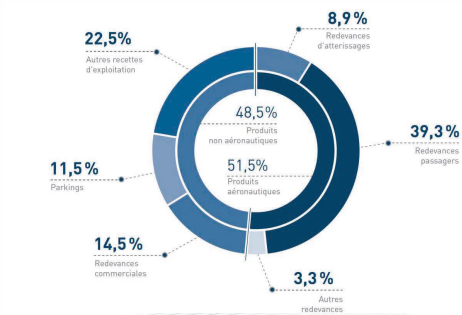

Finances 2021

Chiffres clés

	2021	2020
Chiffre d'affaires	**209,0**	191,2
EBITDA	**-15,7**	-59,7
Bénéfice net	**-88,9**	-129,5
Cash-flow opérationnel	**-26,2**	-8,6
Cash-flow d'investissement	**-121,1**	-126,5
Endettement net*	**772,7**	619,0

Ratios

	2021	2020
EBITDA / Chiffre d'affaires	**-7,5%**	-31,3%
Bénéfice net / Chiffre d'affaires	**-42,5%**	-67,7%
Cash-flow opérationnel / Cash-flow d'investissement	**-21,7%**	-6,8%
EBITDA / Endettement net	**-2,0%**	-9,7%

* *Emprunts et autres dettes non courants et courants, diminués des disponibilités et des placements à court terme.*

FINANCES 2021
ECART ENTRE LE RÉSULTAT 2020 ET LE RÉSULTAT 2021

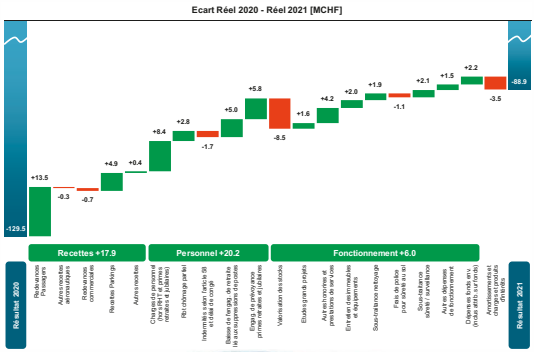

FINANCES 2021
VARIATION DES FONDS PROPRES ENTRE 2011-2021

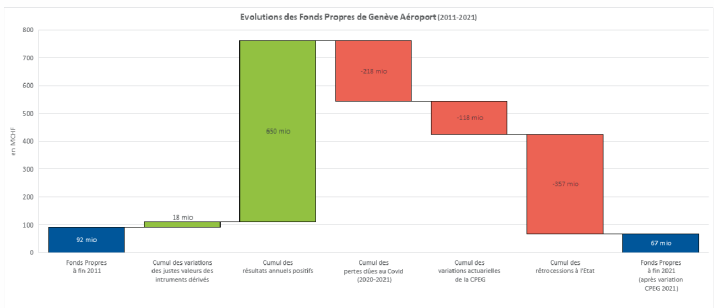

02

Activités aériennes

ACTIVITÉS AÉRIENNES 2021

- **L'année 2021 marquée par une reprise du trafic aérien au deuxième semestre.**
- Genève Aéroport a accueilli **5'923'035 passagers** en 2021:
  c'est 67% de moins qu'en 2019, mais 5,8% de plus qu'en 2020.

+14,9%

MOUVEMENTS
(atterrissages/décollages) par rapport à 2020

137

DESTINATIONS
de/vers Genève

59'462t

FRET AÉRIEN ET POSTE
(+12,9% par rapport à 2020)

RÉSULTAT TRAFIC GLOBAL

Passagers	2021	2020	2019	Var. 21/20	Var. 21/19
Trafic de ligne*	**5'850'497**	5'513'798	17'755'766	**+6,11%**	**-67,05%**
Trafic charter*	**3'926**	33'473	86'126	**-88,27%**	**-95,44%**
Autre trafic commercial	**46'017**	38'004	54'818	**+21,08%**	**-16,05%**
Total trafic non commercial	**22'595**	15'619	29'915	**+44,66%**	**-24,47%**
Total trafic global	**5'923'035**	5'600'894	17'926'625	**+5,75%**	**-66,96%**
Mouvements					
Trafic de ligne passagers	**55'885**	51'914	143'303	**+7,65%**	**-61,00%**
Trafic charter passager	**88**	272	667	**-67,65%**	**-86,81%**
Autre trafic commercial	**27'406**	20'879	26'442	**+31,26%**	**+3,65%**
Total trafic non commercial	**15'870**	13'289	15'631	**+19,42%**	**+1,53%**
Total trafic global	**99'249**	86'354	186'043	**+14,93%**	**-46,65%**

** trafic de ligne et charter passager*

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PASSAGERS PAR MOIS

TOUS TYPES DE TRAFIC

	2021	2020
Janvier	187'192	1'540'699
Février	109'601	1'519'964
Mars	126'929	697'092
Avril	191'216	6'347
Mai	230'120	13'597
Juin	335'521	65'479
Juillet	794'224	379'470
Août	948'116	543'491
Septembre	756'508	299'796
Octobre	905'510	214'792
Novembre	665'202	102'458
Décembre	472'897	217'510

Évolution Du Nombre De Passagers Et De Mouvements

Mouvements d'avions : uniquement le trafic commercial (1985 : indice 100)

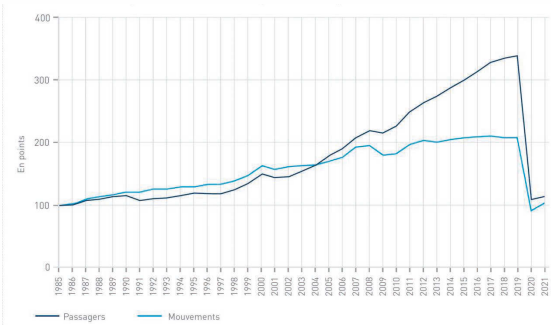

Répartition Par Classe De Bruit

92,13% des avions sont parmi les plus silencieux (classes 4 et 5)

Ligne et charter, passagers uniquement

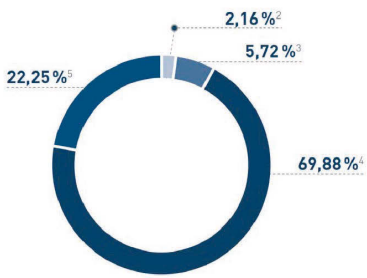

Classes de bruit*	Rotations
1	0
2	1'207
3	3'199
4	39'113
5	12'454

*1 étant la plus bruyante, 5 la moins bruyante.

Parts De Marché Par Compagnie

Trafic de ligne

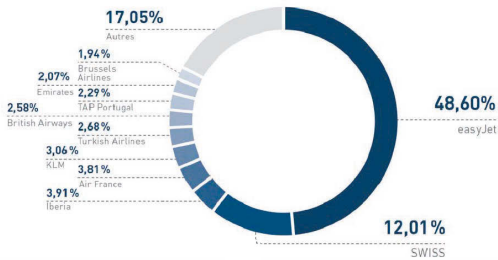

Top 20 Des Destinations Par Ville

Trafic de ligne

Villes	Passagers	Variation
Porto	374'240	+29,6%
Londres	345'646	-60,1%
Lisbonne	331'459	+28,0%
Paris	292'082	-10,1%
Madrid	266'042	+61,9%
Amsterdam	241'112	+0,8%
Istanbul	223'078	+68,9%
Zurich	186'205	+8,0%
Barcelone	178'663	+34,7%
Bruxelles	177'661	+1,5%
Nice	172'829	+30,0%
Pristina	138'353	+109,6%
Francfort	137'259	+12,6%
Dubaï	121'228	+43,6%
Athènes	120'864	+25,4%
Malaga	115'727	+176,5%
Bordeaux	107'796	+50,0%
Nantes	101'149	+2,2%
Palma De Mallorca	95'261	+329,7%
Rome	92'225	+0,2%

Top 3 en 2019

Londres, Paris, Amsterdam

Top 3 en 2020

Londres, Paris, Porto

ÉTAT DE SITUATION DE LA REPRISE DES VOLS EN 2022

Après un début d'année difficile suite à l'arrivée du variant Omicron, le trafic a bien repris et est actuellement conforme au niveau prévu dans le scenario optimiste du budget 2022.

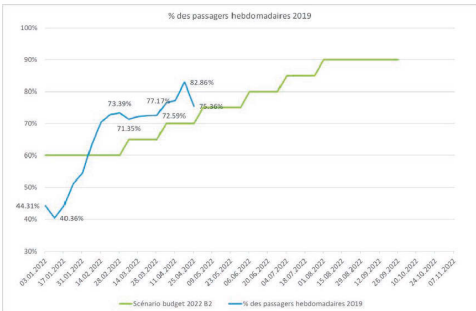

2022 - L'APRÈS-CRISE?

- Les prévisions établies jusqu'en juillet confirment actuellement que le scenario optimiste du budget 2022 devrait être atteint.
- En revanche, l'évolution à prévoir pour l'automne et l'hiver est moins claire, car l'arrivée d'un nouveau variant n'est pas exclue et pourrait entrainer de nouvelles restrictions.

Q/R

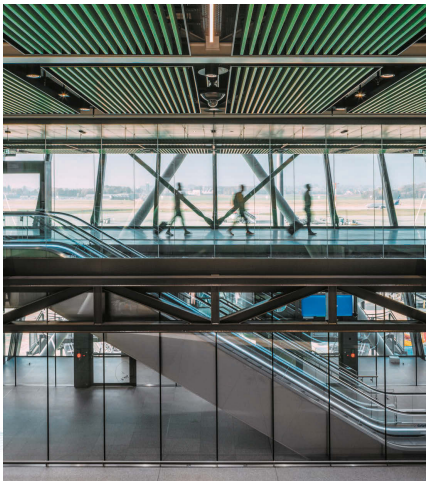

GENÈVE AÉROPORT

MERCI